

4 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

4.1	Compte de résultat de l'exercice 2008	100
4.2	Bilan au 31 décembre 2008	101
4.3	Tableaux de passage des capitaux propres du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2008	102
4.4	Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'exercice 2008	104
4.5	Notes annexes aux États Financiers établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne	105
Note 1	Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe	105
1.a	Normes comptables applicables	105
1.b	Principes de consolidation	105
1.b.1	Périmètre de consolidation	105
1.b.2	Méthodes de consolidation	105
1.b.3	Règles de consolidation	106
1.b.4	Regroupements d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition	106
1.c	Actifs et passifs financiers	107
1.c.1	Crédits	107
1.c.2	Contrats d'épargne et de prêt réglementés	107
1.c.3	Titres	108
1.c.4	Opérations en devises	108
1.c.5	Dépréciation des actifs financiers	109
1.c.6	Reclassements d'actifs financiers	110
1.c.7	Dettes émises représentées par un titre	110
1.c.8	Actions propres et dérivés sur actions propres	110
1.c.9	Instruments dérivés et comptabilité de couverture	110
1.c.10	Détermination de la valeur de marché	111
1.c.11	Actifs et passifs financiers comptabilisés en valeur de marché par résultat sur option	112
1.c.12	Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers	113
1.c.13	Coût du risque	113

1.c.14 Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers	113
1.c.15 Compensation des actifs et passifs financiers	113
1.d Normes comptables propres aux activités d'assurance	113
1.d.1 Actifs	113
1.d.2 Passifs	113
1.d.3 Compte de résultat	114
1.e Immobilisations	114
1.f Contrats de location	115
1.f.1 La société du groupe est le bailleur du contrat de location	115
1.f.2 La société du groupe est le preneur du contrat de location	115
1.g Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	115
1.h Avantages bénéficiant au personnel	116
1.h.1 Avantages à court terme	116
1.h.2 Avantages à long terme	116
1.h.3 Indemnités de fin de contrat de travail	116
1.h.4 Avantages postérieurs à l'emploi	116
1.i Paiement à base d'actions	117
1.i.1 Plans d'attribution d'options de souscription d'actions (stock options)	117
1.i.2 Offre de souscription ou d'achat d'actions proposée aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise	117
1.j Provisions de passif	117
1.k Impôt courant et différé	117
1.l Tableau des flux de trésorerie	118
1.m Utilisation d'estimations dans la préparation des États Financiers	118
Note 2 Notes relatives au compte de résultat de l'exercice 2008	118
2.a Marge d'intérêts	118
2.b Commissions	119
2.c Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat	119
2.d Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente	120
2.e Produits et charges des autres activités	121
2.f Coût du risque	122
2.g Impôt sur les bénéfices	123
Note 3 Informations sectorielles	123
3.a Informations par pôle d'activité	124
3.b Informations par secteur géographique	126
Note 4 Gestion des risques et adéquation des fonds propres	126
4.a Organisation de la gestion des risques	126
4.b Typologie des risques	127
4.c Gestion du capital et adéquation des fonds propres	134
4.d Risque de crédit et risque de contrepartie	135
4.e Risque de marché	150
4.f Risque opérationnel	158
4.g Risque de non-conformité et de réputation	161
4.h Risque de liquidité et de refinancement	161
4.i Risques d'assurance	163
4.j Prolongement sur l'exercice 2008 de la crise financière amorcée au deuxième semestre 2007	164

Note 5	Notes relatives au bilan au 31 décembre 2008	166
5.a	Actifs, passifs et instruments financiers dérivés en valeur de marché par résultat	166
5.b	Instruments financiers dérivés à usage de couverture	170
5.c	Actifs financiers disponibles à la vente	171
5.d	Opérations interbancaires, créances et dettes sur établissements de crédit	171
5.e	Prêts, créances et dettes sur la clientèle	172
5.f	Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	172
5.g	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	174
5.h	Impôts courants et différés	175
5.i	Comptes de régularisation, actifs et passifs divers	175
5.j	Participations dans les sociétés mises en équivalence	176
5.k	Immobilisations de placement et d'exploitation	177
5.l	Écarts d'acquisition	177
5.m	Provisions techniques des sociétés d'assurance	178
5.n	Provisions pour risques et charges	179
Note 6	Engagements de financement et de garantie	180
6.a	Engagements de financement	180
6.b	Engagements de garantie	180
Note 7	Rémunération et avantages consentis au personnel	181
7.a	Frais de personnel	181
7.b	Engagements sociaux	181
7.c	Palements à base d'actions	184
Note 8	Informations complémentaires	189
8.a	Évolution du capital et résultat par action	189
8.b	Périmètre de consolidation	195
8.c	Regroupement d'entreprises	229
8.d	Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux	231
8.e	Relations avec les autres parties liées	238
8.f	Ventilation du bilan par échéance	240
8.g	Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti	241
8.h	Passif éventuel : procédures judiciaires et d'arbitrage	242
8.i	Honoraires des Commissaires aux comptes	243

4.6 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

244

Les États Financiers consolidés du groupe BNP Paribas sont présentés au titre des deux exercices 2008 et 2007. Conformément à l'article 20.1 de l'annexe I au règlement européen Prospectus (règlement EU 809/2004), il est précisé que l'exercice 2006 est consultable dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 13 mars 2008 sous le numéro D.08-0108.

4.1 Compte de résultat de l'exercice 2008

En millions d'euros	Notes	Exercice 2008	Exercice 2007
Intérêts et produits assimilés	2.a	58 839	59 141
Intérêts et charges assimilés	2.a	(45 341)	(49 433)
Commissions (produits)	2.b	10 713	10 721
Commissions (charges)	2.b	(4 854)	(4 399)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	2.c	2 693	7 843
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	2.d	464	2 507
Produits des autres activités	2.e	20 273	22 601
Charges des autres activités	2.e	(15 411)	(17 944)
PRODUIT NET BANCAIRE		27 376	31 037
Charges générales d'exploitation		(17 324)	(17 773)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	5.k	(1 076)	(991)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		8 976	12 273
Coût du risque	2.f	(5 752)	(1 725)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		3 224	10 548
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		217	358
Gains nets sur autres actifs immobilisés		481	153
Variation de valeur des écarts d'acquisition		2	(1)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		3 924	11 058
Impôt sur les bénéfices	2.g	(472)	(2 747)
RÉSULTAT NET		3 452	8 311
dont intérêts minoritaires		431	489
RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE		3 021	7 822
Résultat par action	8.a	3,07	8,49
Résultat dilué par action	8.a	3,06	8,42

4.2 Bilan au 31 décembre 2008

En millions d'euros	Notes	31 décembre 2008	31 décembre 2007
ACTIF			
Caisse, banques centrales, CCP		39 219	18 542
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	5.a	1 192 271	931 706
Instruments financiers dérivés de couverture	5.b	4 555	2 154
Actifs financiers disponibles à la vente	5.c	130 725	112 594
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5.d	69 153	71 116
Prêts et créances sur la clientèle	5.e	494 401	445 103
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		2 541	(264)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5.g	14 076	14 808
Actifs d'impôts courants et différés	5.h	6 055	2 965
Comptes de régularisation et actifs divers	5.i	82 457	60 608
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5.j	2 643	3 333
Immeubles de placement	5.k	9 920	6 693
Immobilisations corporelles	5.k	14 807	13 165
Immobilisations incorporelles	5.k	1 810	1 687
Écarts d'acquisition	5.l	10 918	10 244
TOTAL ACTIF		2 075 551	1 694 454
DETTES			
Banques centrales, CCP		1 047	1 724
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	5.a	1 054 802	796 125
Instruments financiers dérivés de couverture	5.b	6 172	1 261
Dettes envers les établissements de crédit	5.d	186 187	170 182
Dettes envers la clientèle	5.e	413 955	346 704
Dettes représentées par un titre	5.f	157 508	141 056
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		282	20
Passifs d'impôts courants et différés	5.h	3 971	2 475
Comptes de régularisation et passifs divers	5.i	83 434	58 815
Provisions techniques des sociétés d'assurance	5.m	86 514	93 320
Provisions pour risques et charges	5.n	4 388	4 738
Dettes subordonnées	5.f	18 323	18 641
TOTAL DETTES		2 016 583	1 635 061
CAPITAUX PROPRES			
Capital et réserves liées		13 828	13 472
Réserves consolidées		37 909	29 233
Résultat de l'exercice, part du Groupe		3 021	7 822
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe		54 758	50 527
Pertes et gains latents ou différés		(1 530)	3 272
Total part du Groupe		53 228	53 799
Réserves et résultat des minoritaires		6 179	5 712
Pertes et gains latents ou différés		(439)	(118)
Total intérêts minoritaires		5 740	5 594
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS		58 968	59 393
TOTAL PASSIF		2 075 551	1 694 454

4.3 Tableaux de passage des capitaux propres du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2008

➤ CAPITAL ET RÉSERVES

En millions d'euros	Part du Groupe					Intérêts minoritaires
	Capital et réserves liées	Élimination des actions auto-détenues	Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée	Réserves et résultat de la période	Total part du Groupe	
Capital et réserves au 31 décembre 2006	15 589	(1 786)	4 447	26 237	44 487	5 351
Distribution du résultat de l'exercice 2006				(2 801)	(2 801)	(164)
Augmentations de capital et émissions	281		2 296		2 577	
Réductions de capital et remboursements	(2 428)	2 428			-	(891)
Mouvements sur titres propres		(1 236)		(1)	(1 237)	
Opérations résultant de plans de paiement en actions		(25)		51	26	
Rémunération des preferred shares et des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée				(176)	(176)	(150)
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice					-	(42)
Incidence complémentaire sur l'acquisition de Banca Nazionale del Lavoro				(134)	(134)	
Autres opérations affectant les actionnaires minoritaires	18			(21)	(3)	1 112
Autres variations	12			(46)	(34)	7
Résultat de l'exercice 2007				7 822	7 822	489
Capital et réserves au 31 décembre 2007	13 472	(619)	6 743	30 931	50 527	5 712
Distribution du résultat de l'exercice 2007				(3 016)	(3 016)	(193)
Augmentations de capital et émissions	356		3 800		4 156	
Mouvements sur titres propres		270	(22)	(37)	211	
Opérations résultant de plans de paiement en actions		48		74	122	
Rémunération des preferred shares et des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée				(232)	(232)	(185)
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice				-	-	(80)
Autres opérations affectant les actionnaires minoritaires				(23)	(23)	496
Autres variations				(8)	(8)	(2)
Résultat de l'exercice 2008				3 021	3 021	431
Capital et réserves au 31 décembre 2008	13 828	(301)	10 521	30 710	54 758	6 179

► GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS

En millions d'euros	Part du Groupe				Intérêts minoritaires
	Sur écarts de conversion	Sur actifs disponibles à la vente	Sur instruments de couverture	Total part du Groupe	
Gains ou pertes latents ou différés au 31 décembre 2006	(298)	5 431	(108)	5 025	(39)
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres		252	173	425	16
Variations de valeur des instruments financiers rapportées au résultat		(1 330)	(27)	(1 357)	-
Effet de la variation des parités monétaires	(924)			(924)	(95)
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises mises en équivalence	(10)	69		59	
Autres variations		44		44	
Gains ou pertes latents ou différés au 31 décembre 2007	(1 232)	4 466	38	3 272	(118)
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres		(4 686)	723	(3 963)	(118)
Variations de valeur des instruments financiers rapportées au résultat		(11)	(28)	(39)	-
Effet de la variation des parités monétaires	(434)			(434)	(203)
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises mises en équivalence	(14)	(337)	(15)	(366)	
Gains ou pertes latents ou différés au 31 décembre 2008	(1 680)	(568)	718	(1 530)	(439)

4.4 Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'exercice 2008

En millions d'euros	Note	Exercice 2008	Exercice 2007
Résultat avant impôts		3 924	11 058
Éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et autres ajustements hors résultat		18 849	4 478
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		3 074	2 685
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		12	1
Dotations nettes aux provisions		8 225	8 385
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		(217)	(358)
Produits nets des activités d'investissement		(436)	(141)
Produits nets des activités de financement		(114)	(750)
Autres mouvements		8 305	(5 344)
Augmentation (diminution) nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		7 301	(2 459)
Augmentation nette liée aux opérations avec les établissements de crédit		8 204	32 022
Augmentation nette liée aux opérations avec la clientèle		34 362	19 670
Diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers		(30 127)	(49 782)
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers		(3 452)	(2 475)
Impôts versés		(1 686)	(1 894)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE GÉNÉRÉE PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE		30 074	13 077
Augmentation (diminution) nette liée aux actifs financiers et aux participations	8.c	2 760	(1 210)
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles		(1 413)	(1 383)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		1 347	(2 593)
Diminution de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires		(3 046)	(2 938)
(Diminution) augmentation de trésorerie provenant des autres activités de financement		(9 709)	1 066
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		(12 755)	(1 872)
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE		257	(648)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE		18 923	7 964
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période		24 038	16 074
Comptes actifs de caisse, banques centrales et CCP		18 542	9 642
Comptes passifs de banques centrales et CCP		(1 724)	(939)
Prêts à vue aux établissements de crédit	5.d	15 497	15 230
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5.d	(8 165)	(7 892)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		(112)	33
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période		42 961	24 038
Comptes actifs de caisse, banques centrales et CCP		39 219	18 542
Comptes passifs de banques centrales et CCP		(1 047)	(1 724)
Prêts à vue aux établissements de crédit	5.d	13 514	15 497
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5.d	(8 673)	(8 165)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		(52)	(112)
AUGMENTATION DES SOLDES DES COMPTES DE TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE		18 923	7 964

4.5 Notes annexes aux États Financiers établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne

Note 1 RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

1.a NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés à compter du 1^{er} janvier 2005 (date de première application) conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1, « Première application des normes d'information financière internationales », et par les autres normes du référentiel IFRS en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union Européenne⁽¹⁾, excluant donc certaines dispositions de la norme IAS 39 concernant la comptabilité de couverture.

Le Groupe a appliqué au quatrième trimestre 2008, l'amendement d'IAS 39 et IFRS 7 adopté par l'Union Européenne le 15 octobre 2008 relatif aux reclassements d'actifs financiers. Les effets en sont détaillés dans la note 5.a « Actifs, passifs et instruments financiers dérivés en valeur de marché par résultat ».

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne lorsque l'application en 2008 n'est qu'optionnelle et notamment IFRS 8 « Secteurs Opérationnels » dont il n'est pas attendu d'effet significatif sur les informations sectorielles fournies dans les annexes aux États Financiers.

1.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1.b.1 Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de BNP Paribas regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Une entreprise est présumée présenter un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe dès lors qu'elle ne dépasse pas en contribution dans les comptes consolidés un des seuils suivants : 8 millions d'euros pour le produit net bancaire, 1 million d'euros pour le résultat brut d'exploitation ou le résultat net avant impôt, et 40 millions d'euros pour le total du bilan. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

Enfin, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités « ad hoc »), et ce même en l'absence de lien en capital,

dans la mesure où il en exerce en substance le contrôle, au regard des critères suivants :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe, de telle sorte que ce dernier en tire des avantages ;
- le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion afin d'obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité. Ce pouvoir se caractérise notamment par la capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer formellement à leur modification ;
- le Groupe a la capacité d'obtenir la majorité des avantages de l'entité et par conséquent peut être exposé aux risques liés à l'activité de la dite entité. Les avantages peuvent prendre la forme d'un droit à recevoir tout ou partie du résultat, évalué sur une base annuelle, une quote-part d'actif net, à disposer d'un ou plusieurs actifs ou à bénéficier de la majorité des actifs résiduels en cas de liquidation ;
- le Groupe conserve la majorité des risques pris par l'entité afin d'en retirer un avantage ; tel peut être le cas si le Groupe reste exposé aux premières pertes du portefeuille d'actifs logé dans l'entité.

1.b.2 Méthodes de consolidation

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le groupe BNP Paribas détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale ; il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations

⁽¹⁾ Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union Européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission

inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective. Tel est le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres groupes dans lesquelles le groupe BNP Paribas participe aux décisions stratégiques de l'entreprise associée en étant représenté dans les organes de Direction, exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou d'aide à la décision, et apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

1.b.3 Règles de consolidation

Les États Financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

Élimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés de BNP Paribas sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

La même méthode s'applique aux comptes des filiales du Groupe situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyper-inflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique « Écarts de conversion » et pour la part des tiers sous la rubrique « Intérêts minoritaires ». Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part du Groupe et en Intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1^{er} janvier 2004.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie de la participation détenue dans l'entreprise étrangère, l'écart de conversion qui figure dans les capitaux propres est réintégré au compte de résultat pour la fraction de son montant afférente à la participation cédée.

1.b.4 Regroupements d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs, passifs, et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation dans les normes IFRS, sont comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des coûts de sortie. Le Groupe dispose d'un délai de douze mois à la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération sont inclus dans le coût d'acquisition.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date d'acquisition. À cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Le groupe BNP Paribas procède régulièrement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1^{er} janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables françaises prévalant à l'époque, n'ont pas été retraités selon les principes exposés ci-dessus.

Ensemble homogène de métiers

Le Groupe a réparti l'ensemble de ses activités en « ensembles homogènes de métiers »⁽¹⁾. Cette répartition, opérée de manière cohérente avec le mode d'organisation et de gestion des métiers du Groupe, tient compte à la fois du caractère indépendant des résultats générés et du mode de gestion et de direction de ces ensembles. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition des ensembles homogènes de métiers (opérations d'acquisition et de cession, réorganisation majeure, etc.).

⁽¹⁾ Le terme consacré aux ensembles homogènes de métiers par la norme IAS 36 est celui d'« Unité Génératrice de Trésorerie ».

Tests de dépréciation d'un ensemble homogène de métiers

Des tests de dépréciation consistant à s'assurer que les écarts d'acquisition affectés à chaque ensemble homogène de métiers ne sont pas frappés d'une dépréciation durable sont effectués lorsque apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an. La valeur comptable de l'ensemble homogène de métiers est alors comparée à sa valeur recouvrable. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'ensemble homogène considéré.

Valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers

La valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité.

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'ensemble homogène de métiers tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des ensembles homogènes et approuvés par la Direction Générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

1.c ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

1.c.1 Crédits

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits consentis par le Groupe, les participations du Groupe dans des crédits syndiqués, et les crédits acquis non cotés sur un marché actif, lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction. Les prêts cotés sur un marché actif sont inclus dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » et valorisés conformément aux règles s'appliquant à cette catégorie.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché ou son équivalent, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (commissions de participation et d'engagement, frais de dossier), analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution.

Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

1.c.2 Contrats d'épargne et de prêt réglementés

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour le Groupe qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux refixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les CEL, et d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.

Les engagements futurs du Groupe relatifs à chaque génération – les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération, et les CEL formant, pour leur ensemble, une génération – sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée.

Les encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle, et correspondent :

- pour la phase crédit, aux encours statistiquement probables pour les crédits, ainsi qu'aux encours de crédit déjà mis en place ;
- pour la phase épargne, à la différence entre les encours statistiquement probables et les encours minimum attendus ; les encours minimum attendus étant assimilables à des dépôts à terme certains.

Les résultats des périodes futures afférents à la phase épargne sont estimés par la différence entre le taux de remplacement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase crédit sont estimés par la différence entre le taux de refinancement et le taux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit de la période considérée.

Les taux de placement de l'épargne et les taux de refinancement des crédits sont déduits de la courbe de taux de swap et des marges attendues sur des instruments financiers de nature et de maturités comparables. Les marges sont déterminées à partir de celles observées sur les crédits à l'habitat à taux fixe pour la phase crédit, et de celles observées sur les produits d'assurance vie en euro pour la phase d'épargne. Pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque, les engagements sont estimés par application de la méthode dite Monte Carlo.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour le Groupe, une provision est constituée, sans compensation entre les générations, et enregistrée sous la rubrique « Provisions pour risques et charges » du bilan. Les variations de cette provision sont enregistrées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ».

1.c.3 Titres

Catégories de titres

Les titres détenus par le Groupe peuvent être classés en quatre catégories.

Actifs financiers à la valeur de marché par résultat

La catégorie des « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » comprend :

- les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de négoce (opérations dites de transaction) ;
- les actifs financiers que le Groupe a discrétionnairement choisi de comptabiliser et d'évaluer à la valeur de marché par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39 et dont les conditions sont rappelées au paragraphe 1.c.10.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus des titres à revenu fixe, sont présentées, ainsi que les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat.

Les revenus perçus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est comprise dans leur valeur de marché.

Prêts et créances

Les titres à revenu fixe ou déterminable, non cotés sur un marché actif, autres que ceux pour lesquels le porteur peut ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial pour des raisons autres que la détérioration du crédit, sont classés en « Prêts et créances » quand ils ne répondent pas aux conditions de classement en actifs financiers à la valeur de marché par résultat. Ils sont comptabilisés et évalués comme précisé au paragraphe 1.c.1.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des trois catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus lorsque ces derniers

sont significatifs. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus, présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres (« gains ou pertes latents ou différés »). Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans l'agrégat « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés, à l'exception des cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe. Dans ce cas, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Date de comptabilisation des opérations sur titres

Les titres en valeur de marché par résultat ou classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en date de négociation.

Les opérations de cession temporaire de titres (qu'elles soient comptabilisées à la juste valeur par le résultat, en prêts et créances ou en dettes) ainsi que les ventes de titres empruntés sont comptabilisées initialement en date de règlement livraison.

Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

1.c.4 Opérations en devises

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs concourant aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

Actifs et passifs monétaires⁽¹⁾ libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception

⁽¹⁾ Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.

des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction et dans le second évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (titres à revenu variable) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une relation de couverture de valeur, les écarts de change étant alors comptabilisés en résultat.

1.c.5 Dépréciation des actifs financiers

Dépréciations sur prêts et créances et sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, provisions sur engagements de financement et de garantie

Des dépréciations sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille. Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues, en tenant compte pour les engagements de financement de leur probabilité de tirage.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- l'existence d'impayés depuis trois mois au moins (6 mois pour les crédits immobiliers et les crédits aux collectivités locales) ;
- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté ;
- les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

La dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables (principal, intérêts, garanties...). Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans la rubrique « Coût du risque ». À compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

La dépréciation d'un prêt ou d'une créance est le plus souvent enregistrée dans un compte de provision distinct venant réduire la valeur d'origine de la créance enregistrée à l'actif. Les provisions afférentes à un instrument financier enregistré hors-bilan, un engagement de financement ou de garantie, ou encore un litige, sont inscrites au passif. Une créance dépréciée est enregistrée pour tout ou partie en pertes et sa provision reprise à due concurrence de la perte lorsque toutes les voies de recours offertes à la banque ont été épuisées pour recouvrer les constituants de la créance ainsi que les garanties ou lorsqu'elle a fait l'objet d'un abandon total ou partiel.

Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, qui s'appuie sur le système de notation interne du Groupe fondé sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté. Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

L'exercice du jugement expérimenté des métiers ou de la Direction des Risques peut conduire le Groupe à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Les « actifs financiers disponibles à la vente », essentiellement composés de titres, sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

S'agissant d'un titre à revenu variable coté sur un marché actif, une baisse significative (supérieure à 20 %) du cours en deçà de la valeur d'acquisition ou prolongée de celui-ci constitue une indication de dépréciation possible qui conduit le Groupe à procéder à une analyse qualitative. Le cas échéant, une dépréciation est déterminée sur la base du cours coté. Des dépréciations sont également constatées, en tout état de cause, en cas de perte de valeur du titre de plus de 30 % sur une période de 12 mois.

Une méthode similaire à la fois quantitative et qualitative est appliquée pour les titres non cotés à revenu variable.

Pour les titres à revenu fixe, les critères de dépréciation sont les mêmes que ceux s'appliquant aux dépréciations des prêts et créances au niveau individuel.

La dépréciation d'un titre à revenu variable est enregistrée au sein du produit net bancaire sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est enregistrée au sein de la rubrique « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

1.c.6 Reclassements d'actifs financiers

Les reclassements d'actifs financiers possibles sont les suivants :

- de la catégorie « actifs financiers à la valeur de marché par résultat », pour un actif financier non dérivé qui n'est plus détenu en vue d'être vendu dans un avenir proche :
 - vers la catégorie « prêts et créances » dès lors qu'il répond à cette définition à la date du reclassement et que le Groupe a l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance,
 - vers les autres catégories dès lors que des circonstances exceptionnelles le justifient et pour autant que les actifs transférés respectent les conditions applicables au portefeuille d'accueil,
- de la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » :
 - vers la catégorie « prêts et créances » selon les mêmes conditions que celles définies ci-dessus pour les « actifs financiers à la valeur de marché par résultat »,
 - vers la catégorie « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », pour les actifs présentant une échéance ou « actifs financiers au coût » pour les actifs à revenu variable non cotés.

Les reclassements s'effectuent à la valeur de marché ou de modèle de l'instrument financier à la date du reclassement. Les dérivés incorporés aux actifs financiers transférés sont, le cas échéant, comptabilisés de manière séparée et les variations de valeur portées en résultat.

Postérieurement au reclassement, les actifs sont comptabilisés selon les dispositions applicables au portefeuille d'accueil, le prix de transfert à la date du reclassement constituant le coût initial de l'actif pour la détermination des dépréciations éventuelles.

Dans le cas de reclassement de la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » vers une autre catégorie, les profits ou pertes antérieurement constatés en capitaux propres sont amortis par le résultat sur la durée de vie résiduelle de l'instrument en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les révisions à la hausse des flux estimés recouvrables seront comptabilisées en tant qu'ajustement du taux d'intérêt effectif à compter de la date de changement d'estimation. Les révisions à la baisse se traduiront par un ajustement de la valeur comptable de l'actif financier.

1.c.7 Dettes émises représentées par un titre

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

1.c.8 Actions propres et dérivés sur actions propres

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante BNP Paribas SA et de ses filiales consolidées par intégration globale.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les actions émises par les filiales du Groupe contrôlées de manière exclusive étant assimilées aux actions émises par la société consolidante, lorsque le Groupe rachète les titres émis par ces filiales, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net rachetée est enregistrée dans les réserves consolidées, part du Groupe. De même la valeur de la dette, ainsi que ses variations, représentative d'options de vente consenties, le cas échéant, aux actionnaires minoritaires de ces filiales, est imputée sur les intérêts minoritaires et, à défaut, sur les réserves consolidées, part du Groupe. Tant que ces options ne sont pas exercées, les résultats liés aux intérêts minoritaires sont affectés aux intérêts minoritaires au compte de résultat consolidé. L'incidence d'une baisse du pourcentage d'intérêt du groupe dans une filiale consolidée par intégration globale, est traitée comptablement comme un mouvement des capitaux propres.

Les dérivés sur actions propres, sont considérés, selon leur mode de dénouement :

- soit comme des instruments de capitaux propres si le dénouement se fait par livraison physique d'un nombre fixe d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie ou un autre actif financier ; ces instruments dérivés ne sont dans ce cas pas réévalués ;
- soit comme des dérivés si le dénouement se fait en numéraire ou au choix par la livraison physique d'actions propres ou la remise de numéraire. Les variations de valeur de ces instruments sont dans ce cas enregistrées en résultat.

En outre, si le contrat contient une obligation, même si celle-ci n'est qu'éventuelle, de rachat par la banque de ses propres actions, la valeur présente de la dette est comptabilisée par la contrepartie des capitaux propres.

1.c.9 Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

Dérivés détenus à des fins de transaction

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des

portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de résultats futurs est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 % et 125 %. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (excluant certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture d'un portefeuille), des relations de couverture de valeur du risque de taux d'intérêt sur base de portefeuille d'actifs ou de passifs sont utilisées. Dans ce cadre :

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux d'intérêt associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle, d'épargne et de dépôts à vue ;
- les instruments réputés couverts correspondent, pour chaque bande de maturité, à une fraction de la position constitutive des impasses associées aux sous-jacents couverts ;
- les instruments de couverture sont uniquement des swaps de taux simples ;
- l'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés doivent avoir à la date de leur mise en place pour effet de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants (du fait des remboursements anticipés des prêts ou des retraits des dépôts).

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de résultats futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « Gains et pertes latents ou différés ». Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales et succursales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de résultats futurs. Les gains ou pertes comptabilisés en capitaux propres sont transférés en résultat lors de la cession ou de la liquidation de tout ou partie de l'investissement net. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont extraits de la valeur de l'instrument qui les recèle et comptabilisés séparément en tant qu'instrument dérivé lorsque l'instrument composé n'est pas comptabilisé dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat » et lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

1.c.10 Détermination de la valeur de marché

Les actifs et passifs financiers de la catégorie « valeur de marché par résultat » et les actifs de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » sont évalués et comptabilisés à leur valeur de marché, à la date de première comptabilisation, comme en date d'évaluation ultérieure. Celle-ci correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. Lors de sa comptabilisation initiale, la valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation (c'est-à-dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue).

Mode de détermination de la valeur de marché

La valeur de marché est déterminée :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif ;
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à :
 - des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues, et
 - des paramètres dont la valeur est déterminée, pour certains, à partir des prix d'instruments traités sur des marchés actifs et pour d'autres, à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives.

La distinction entre les deux modes de valorisation est opérée selon que le marché sur lequel est traité l'instrument est actif ou non.

La détermination du caractère actif ou non d'un marché, s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions pour un instrument identique ou similaire, la raréfaction des valeurs restituées par les sociétés de service, la forte dispersion des prix disponibles entre les différents intervenants de marché ou l'ancienneté des prix provenant de transactions observées.

La banque distingue trois catégories d'instruments financiers selon les conséquences qu'ont leurs caractéristiques sur leur mode de valorisation et s'appuie sur cette classification pour exposer certaines des informations annexées aux États Financiers telles que prescrites par les normes comptables internationales :

- catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;
- catégorie de niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés, sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

Instruments traités sur des marchés actifs

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options.

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples, est traitée sur des marchés actifs. Leur valorisation est opérée par des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et fondés sur des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires.

La valorisation issue des modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit.

Ainsi, à partir des valorisations produites sur la base d'un cours médian de marché, un ajustement de cours permet de valoriser la position nette de chaque instrument financier au cours acheteur pour les positions vendeuses ou au cours vendeur pour les positions acheteuses. Le cours acheteur reflète le prix auquel une contrepartie achèterait l'instrument financier, le cours vendeur reflète le prix auquel une contrepartie vendrait le même instrument.

De même, afin de refléter la qualité de crédit des instruments dérivés, un ajustement pour risque de contrepartie est intégré à la valorisation issue des modèles.

Instruments traités sur des marchés inactifs

Produits traités sur un marché inactif valorisés avec un modèle interne fondé sur des paramètres directement observables ou déduits de données observables

Certains instruments financiers, bien que n'étant pas traités sur des marchés actifs, sont valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables sur les marchés.

Les modèles utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, les taux de défaut et hypothèses de pertes obtenues à partir de données de consensus ou à partir des marchés actifs de gré à gré. La valorisation issue de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers est immédiatement comptabilisée en résultat.

Produits traités sur un marché inactif dont la valorisation est fondée sur des modèles internes dont les paramètres ne sont pas observables ou ne le sont que partiellement

Certains instruments financiers complexes, peu liquides, sont valorisés avec des techniques développées par l'entreprise et fondées sur des paramètres pour partie non observables sur les marchés actifs.

En l'absence de paramètres observables, ces instruments sont alors valorisés, lors de leur comptabilisation initiale, de manière à refléter le prix de la transaction qui est considéré comme la meilleure indication de la valeur de marché. La valorisation issue de ces modèles est ajustée afin de tenir compte des risques de liquidité, de crédit et de modèle.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers complexes, (« day one profit »), est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

Cas particulier des actions non cotées

La valeur de marché des actions non cotées est déterminée par comparaison avec une transaction récente portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (multiples d'EBIT ou d'EBITDA), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

1.c.11 Actifs et passifs financiers comptabilisés en valeur de marché par résultat sur option

L'amendement à la norme IAS 39 relatif à la comptabilisation des actifs et passifs financiers dans la catégorie « portefeuille évalué en valeur de marché sur option » a été adopté par l'Union Européenne le 15 novembre 2005, avec application à compter du 1er janvier 2005.

Cet amendement permet, lors de la comptabilisation initiale, de désigner des actifs et passifs financiers en valeur de marché par résultat dans les cas suivants :

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément ;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulterait de leur classement dans des catégories comptables distinctes ;
- lorsque le groupe d'actifs et/ou de passifs financiers est géré et évalué sur la base de leur valeur de marché, conformément à une stratégie de gestion et d'investissement dûment documentée.

Le Groupe applique cette option principalement aux actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance, par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs correspondants, ainsi qu'aux émissions structurées recelant des dérivés incorporés significatifs.

1.c.12 Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ». Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte, sous la rubrique « Commissions » ainsi que les commissions rémunérant un service continu qui sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions perçues au titre des engagements de garantie financière sont réputées représenter la valeur de marché initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions au sein du Produit Net Bancaire.

Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

1.c.13 Coût du risque

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties. Sont également comptabilisées

en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

1.c.14 Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

1.c.15 Compensation des actifs et passifs financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

1.d NORMES COMPTABLES PROPRES AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par les contrats d'assurance et les contrats financiers avec une clause de participation à caractère discrétionnaire émis par les sociétés d'assurance consolidées sont établis conformément à la norme IFRS 4 et maintenus dans les comptes consolidés du Groupe.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe et sont présentés dans les postes de même nature du bilan et du compte de résultat consolidés.

1.d.1 Actifs

Les actifs financiers et les immobilisations suivent les modes de comptabilisation décrits par ailleurs, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêté à leur valeur de marché ou leur équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont ainsi présentés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » et évalués en date d'arrêté à la valeur de réalisation des supports de référence.

1.d.2 Passifs

Les engagements vis-à-vis des souscripteurs et des bénéficiaires des contrats figurent dans le poste « Provisions techniques des sociétés d'assurance », et regroupent les passifs des contrats d'assurance soumis à un aléa d'assurance significatif (mortalité, invalidité...) et des contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices, auxquels s'applique la norme IFRS 4. La clause de participation

discrétionnaire octroie aux souscripteurs des contrats d'assurance-vie le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés.

Les passifs relatifs aux autres contrats financiers, qui relèvent de la norme IAS 39, sont comptabilisés dans le poste « Dettes envers la clientèle ».

Les passifs des contrats en unités de compte sont évalués par référence à la valeur de marché ou son équivalent des actifs servant de support à ces contrats à la date d'arrêté.

Les provisions techniques des filiales d'assurance vie sont principalement constituées des provisions mathématiques, qui correspondent, généralement aux valeurs de rachat des contrats.

Les garanties proposées couvrent principalement le risque décès (assurance temporaire, rentes viagères, remboursement d'emprunts ou garanties plancher des contrats en unités de compte) ainsi qu'en assurance des emprunteurs, l'invalidité, l'incapacité de travail et la vacance d'emploi. La maîtrise de ces risques est obtenue grâce à l'utilisation de tables de mortalité adaptées (tables certifiées pour les rentiers), à la sélection médicale plus ou moins poussée selon les garanties octroyées, à la bonne connaissance statistique des populations assurées ainsi qu'aux programmes de réassurance.

En assurance non-vie, des provisions pour primes non acquises (fractions de primes émises correspondant aux exercices futurs) et pour sinistres à payer sont constituées incluant les frais de gestion.

À la date de clôture, un test de suffisance du passif est réalisé : le niveau des provisions techniques est comparé à la valeur moyenne, issue de calculs stochastiques, des flux futurs de trésorerie. L'ajustement éventuel des provisions techniques est constaté en résultat de la période. La réserve de capitalisation dotée dans les comptes sociaux du fait de la vente de valeurs mobilières amortissables, avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements à l'égard des assurés, est pour l'essentiel reclassée en provision pour participation aux bénéfices différée passive dans les comptes consolidés du Groupe, la partie portée dans les capitaux propres donnant lieu à la constatation d'un impôt différé passif.

Cette provision comprend également la provision pour participation différée, résultant de l'application de la « comptabilité reflet » : elle représente la quote-part des assurés, principalement des filiales d'assurance-vie en France, dans les plus et moins-values latentes sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Cette quote-part est une moyenne issue de calculs stochastiques sur les plus et moins-values latentes attribuées aux assurés dans le cadre des scénarii étudiés.

En cas d'existence d'une moins-value latente nette sur les actifs entrant dans le champ d'application de la « comptabilité reflet », il est constaté une participation différée active pour le montant dont l'imputation sur des participations aux bénéfices futures des assurés est fortement probable. L'appréciation de la recouvrabilité de cette participation différée active est effectuée de manière prospective, en tenant compte des participations aux bénéfices différées passives comptabilisées par ailleurs, des plus-values sur actifs financiers non constatées dans les comptes du fait des options retenues pour leur comptabilisation (actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et placements immobiliers évalués au coût) et de la capacité et de l'intention de l'entreprise de détenir les placements en moins-value latente. La participation aux bénéfices différée active est comptabilisée de manière symétrique à celle des actifs correspondants et présentée à l'actif du bilan dans le poste « comptes de régularisation et actifs divers ».

1.d.3 Compte de résultat

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le Groupe sont présentés au compte de résultat sous les rubriques « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

Les autres produits et charges sont présentés sous les rubriques qui leur sont relatives. Ainsi, les variations de la provision pour participation aux bénéfices sont présentées dans les mêmes agrégats que les résultats sur les actifs qui les génèrent.

1.e IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats d'assurance en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêté à leur valeur de marché ou son équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger sa durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survaleurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

1.f CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

1.f.1 La société du groupe est le bailleur du contrat de location

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location-financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de provisions individuelles ou de provisions de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

Contrats de location simple

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

1.f.2 La société du groupe est le preneur du contrat de location

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location-financement

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat. En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

Contrats de location simple

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

1.g ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités

destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession », qui inclut les résultats nets après impôt de l'activité, le résultat net après impôt lié à son évaluation à la valeur de marché minorée des coûts de vente, et le résultat net après impôt de la cession de l'activité.

1.h AVANTAGES BÉNÉFICIAIRE AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel du groupe sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire, et les primes de fin de carrière, et à l'étranger par des régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

1.h.1 Avantages à court terme

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

1.h.2 Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois versées en numéraire, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun corridor n'est appliqué. En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime considérées comme afférentes à des services passés est comptabilisé immédiatement.

1.h.3 Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

1.h.4 Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. Le Groupe applique la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements. Cette méthode autorise à ne reconnaître, à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres du personnel, que la fraction des écarts actuariels qui excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la valeur de marché des actifs de couverture du régime à la fin de l'exercice précédent.

En date de première application, le Groupe a opté pour l'exception offerte par la norme IFRS 1 permettant de provisionner par prélèvement sur les capitaux propres au 1er janvier 2004 l'ensemble des écarts actuariels non encore amortis à cette date.

Les conséquences des modifications de régimes relatives aux services passés sont reconnues en résultat sur la durée d'acquisition complète des droits sur lesquels ont porté lesdites modifications.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

1.i PAIEMENT À BASE D'ACTIONS

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

La norme IFRS 2 prescrit de comptabiliser une charge représentative des paiements à base d'actions octroyés postérieurement au 7 novembre 2002 ; le montant de cette charge correspondant à la valeur de la rémunération à base d'actions accordée au salarié.

BNP Paribas accorde à ses salariés des plans d'options de souscription d'actions, des rémunérations différées versées en actions de l'entreprise et leur offre la possibilité de souscrire des actions de l'entreprise émises à cet effet avec une décote liée à une période d'incessibilité des actions souscrites.

1.i.1 Plans d'attribution d'options de souscription d'actions (stock options)

La charge afférente aux plans attribués est comptabilisée dès l'attribution, si le bénéficiaire en a immédiatement la jouissance, ou étalée sur la période d'acquisition des droits, si l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles mathématiques de valorisation sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option par le nombre estimé d'options acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

Seules les hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance qui ne sont pas liées à la valeur du titre BNP Paribas font l'objet d'une réestimation au cours de la période d'acquisition des droits et donnent lieu à un réajustement de la charge.

La comptabilisation des rémunérations différées versées en actions de l'entreprise suit des principes comptables analogues.

1.i.2 Offre de souscription ou d'achat d'actions proposée aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise

Les souscriptions ou achats d'actions proposées aux salariés avec une décote par rapport au prix moyen de marché sur une période donnée dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une interdiction légale de céder les actions pendant une période de 5 ans dont il est tenu compte dans la valorisation, en diminution de l'avantage accordé aux salariés. Cet avantage est donc mesuré comme la différence, à la date d'annonce du plan aux salariés, entre la valeur de marché de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié, rapporté au nombre d'actions effectivement acquises.

Le coût d'incessibilité pendant 5 ans des actions acquises est équivalent à celui d'une stratégie consistant d'une part à vendre à terme les titres souscrits lors de l'augmentation de capital réservée aux salariés et à acheter d'autre part au comptant sur le marché un nombre équivalent d'actions BNP Paribas en les finançant par un prêt remboursé à l'issue des 5 années par le produit de la vente à terme. Le taux de l'emprunt est celui qui serait consenti, à un acteur du marché sollicitant un prêt personnel ordinaire non affecté remboursable dans 5 ans et présentant

un profil de risque moyen. La valorisation du prix de vente à terme de l'action est déterminée sur la base de paramètres de marché.

1.j PROVISIONS DE PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

1.k IMPÔT COURANT ET DIFFÉRÉ

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de résultats futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les

sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

1.1 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, CCP ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

1.m UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des États Financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la

date d'élaboration des États Financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les États Financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire ;
- de l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés ;
- du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux États Financiers ;
- du caractère actif ou non d'un marché pour utiliser une technique de valorisation ;
- des dépréciations d'actifs financiers à revenu variable classés dans la catégorie « disponibles à la vente » ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture ;
- de l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée ;
- de la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

Il en est de même au titre des hypothèses retenues pour apprécier la sensibilité de chaque type de risque de marché ainsi que la sensibilité des valorisations aux paramètres non observables.

Note 2 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2008

2.a MARGE D'INTÉRÊTS

Le groupe BNP Paribas présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti, ainsi que la rémunération des instruments financiers en valeur de marché qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en valeur de

marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

En millions d'euros	Exercice 2008			Exercice 2007		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	28 381	(11 149)	17 232	26 269	(11 970)	14 299
Comptes et prêts/emprunts	26 695	(10 668)	16 027	24 732	(11 731)	13 001
Opérations de pensions	19	(349)	(330)	29	(157)	(128)
Opérations de location-financement	1 667	(132)	1 535	1 508	(82)	1 426
Opérations interbancaires	4 685	(7 848)	(3 163)	5 283	(8 137)	(2 854)
Comptes et prêts/emprunts	4 371	(6 834)	(2 463)	4 943	(7 363)	(2 420)
Opérations de pensions	314	(1 014)	(700)	340	(774)	(434)
Emprunts émis par le Groupe	-	(7 935)	(7 935)	-	(7 091)	(7 091)
Instruments de couverture de résultats futurs	1 669	(1 627)	42	1 628	(899)	729
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	1 223	(1 300)	(77)	1 028	(685)	343
Portefeuille de transactions	17 189	(15 482)	1 707	20 319	(20 651)	(332)
Titres à revenu fixe	4 631	-	4 631	4 285	-	4 285
Opérations de pensions	12 503	(13 451)	(948)	15 944	(17 564)	(1 620)
Prêts/emprunts	55	(161)	(106)	90	(194)	(104)
Dettes représentées par un titre	-	(1 870)	(1 870)	-	(2 893)	(2 893)
Actifs disponibles à la vente	4 954	-	4 954	3 872	-	3 872
Actifs détenus jusqu'à échéance	738	-	738	742	-	742
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	58 839	(45 341)	13 498	59 141	(49 433)	9 708

Le total des produits d'intérêts sur les créances ayant fait l'objet d'une dépréciation individuelle s'élève à 334 millions d'euros pour l'exercice 2008 contre 316 millions d'euros pour l'exercice 2007.

Le montant relatif aux couvertures de résultats futurs précédemment comptabilisé dans les « Gains ou pertes latents ou différés » et rapporté au résultat de l'exercice 2008 est un profit net de 28 millions d'euros contre 27 millions d'euros pour l'exercice 2007.

2.b COMMISSIONS

Les produits et charges de commissions liés pour les premiers aux actifs financiers et pour les seconds aux passifs financiers qui ne sont pas évalués à la valeur de marché par résultat se sont élevés respectivement à 2 788 millions et 378 millions d'euros pour l'exercice 2008, contre un produit de 2 553 millions d'euros et une charge de 312 millions d'euros pour l'exercice 2007.

En outre, les produits nets de commissions afférentes aux activités de fiducie et assimilées qui conduisent le Groupe à détenir ou à placer des actifs au nom de la clientèle, de fiducies, d'institutions de retraite et de prévoyance ou d'autres institutions se sont élevés à 1 777 millions d'euros pour l'exercice 2008, contre 2 125 millions d'euros pour l'exercice 2007.

2.c GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT

Les gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction et aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en valeur de marché par résultat, y compris les dividendes, et à l'exception des revenus et charges d'intérêts présentés dans la « marge d'intérêts » (Note 2.a).

En millions d'euros	Exercice 2008			Exercice 2007		
	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
Titres à revenu fixe	(5 808)	12 438	6 630	(1 968)	758	(1 210)
Titres à revenu variable	(30 538)	1 040	(29 498)	7 737	643	8 380
Instruments financiers dérivés	22 740		22 740	51		51
Opérations de pension	490	148	638	70	19	89
Prêts	395	730	1 125	(118)	(120)	(238)
Emprunts	(48)	(685)	(733)	(36)	(12)	(48)
Réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2 559		2 559	399		399
Réévaluation des positions de change	(768)		(768)	420		420
TOTAL	(10 978)	13 671	2 693	6 555	1 288	7 843

Dans le cadre des couvertures de valeur, la perte nette de la période sur les instruments financiers de couverture comprise dans les instruments financiers dérivés s'élève à 3 670 millions d'euros (perte nette de 314 millions d'euros en 2007), et le profit net sur les composantes couvertes des instruments financiers ayant fait l'objet de couvertures s'élève à 3 652 millions d'euros (profit net de 275 millions d'euros en 2007).

En outre, les gains nets des portefeuilles de transaction comprennent pour un montant négligeable au titre des exercices 2008 et 2007 l'inefficacité liée aux couvertures de résultats futurs.

Le portefeuille de titres à revenu fixe évalué en valeur de marché sur option est principalement constitué de certificats émis auprès de la clientèle par BNP Paribas Arbitrage Issuance BV dont les conditions de rémunération sont indexées sur des indices de marché actions ; les risques inhérents aux conditions d'indexation de cette rémunération sont couverts au moyen de titres à revenu variable gérés dans le portefeuille de transaction de BNP Paribas Arbitrage. Le résultat dégagé du fait des ajustements de valeur de la dette représentée par ces certificats (9 151 millions d'euros), conséquence de la baisse des valeurs boursières sur l'exercice 2008, trouve sa contrepartie dans les résultats des titres à revenu variable du portefeuille de transaction.

2.d GAINS NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Les gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente regroupent les actifs financiers non dérivés qui ne sont classés ni comme des prêts et des créances, ni comme des placements détenus jusqu'à leur échéance.

En millions d'euros	Exercice 2008	Exercice 2007
Titres à revenu fixe ⁽¹⁾	(17)	31
Plus ou moins-values de cession	(17)	31
Actions et autres titres à revenu variable	481	2 476
Produits de dividendes	637	634
Charge de dépréciation	(1 634)	(55)
Plus-values nette de cession	1 478	1 897
TOTAL	464	2 507

⁽¹⁾ Les produits d'intérêt relatifs aux titres à revenu fixe disponibles à la vente sont compris dans la « marge d'intérêts » (note 2.a) et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein du « coût du risque » (Note 2.f).

Le montant des résultats latents, précédemment portés dans la rubrique « gains et pertes latents ou différés » des capitaux propres, et inscrits en résultat s'établit à 163 millions d'euros au cours de l'exercice 2008, contre 1 886 millions d'euros au cours de l'exercice 2007.

2.e PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

En millions d'euros	Exercice 2008			Exercice 2007		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance	14 004	(10 874)	3 130	16 967	(14 091)	2 876
Produits nets des immeubles de placement	1 048	(430)	618	790	(219)	571
Produits nets des immobilisations en location simple	4 284	(3 635)	649	3 949	(3 237)	712
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	206	(50)	156	189	(36)	153
Autres produits	731	(422)	309	706	(361)	345
TOTAL NET DES PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS	20 273	(15 411)	4 862	22 601	(17 944)	4 657

► PRODUITS NETS DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE

En millions d'euros	Exercice 2008	Exercice 2007
Primes acquises brutes	13 473	14 914
Variation des provisions techniques	5 284	(6 247)
Charges des prestations des contrats	(7 593)	(6 689)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	(245)	(43)
Variations de valeur des actifs supports de contrats en unités de compte	(7 996)	916
Autres produits et charges	207	25
TOTAL DES PRODUITS NETS DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE	3 130	2 876

La rubrique « Charges des prestations des contrats » comprend la charge liée aux rachats, échéances et sinistres sur les contrats d'assurance. La rubrique « variation des provisions techniques » comprend les variations

de valeur des contrats financiers, notamment des contrats en unités de compte. Les intérêts versés sur ces contrats sont comptabilisés dans les charges d'intérêt.

► OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES IMMOBILISATIONS EN LOCATION SIMPLE

En millions d'euros	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables	4 352	4 011
Paiements à recevoir dans moins d'1 an	1 922	1 747
Paiements à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	2 394	2 230
Paiements à recevoir au-delà de 5 ans	36	34

Les paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables correspondent aux paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

2.f COÛT DU RISQUE

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation du Groupe ainsi que des dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers dérivés négociés de gré à gré.

► COÛT DU RISQUE DE LA PÉRIODE

Coût du risque de la période <i>En millions d'euros</i>	Exercice 2008	Exercice 2007
Dotations nettes aux dépréciations	(5 786)	(1 762)
Récupérations sur créances amorties	348	329
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	(314)	(292)
TOTAL DU COÛT DU RISQUE DE LA PÉRIODE	(5 752)	(1 725)

Coût du risque de la période par nature d'actifs <i>En millions d'euros</i>	Exercice 2008	Exercice 2007
Prêts et créances sur les établissements de crédit	(30)	5
Prêts et créances sur la clientèle	(3 783)	(1 472)
Actifs financiers disponibles à la vente	(198)	(130)
Instruments financiers des activités de marché	(1 779)	(44)
Autres actifs	1	(13)
Engagements par signature et divers	37	(71)
TOTAL DU COÛT DU RISQUE DE LA PÉRIODE	(5 752)	(1 725)

► DÉPRÉCIATIONS CONSTITUÉES AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT

Variation au cours de la période des dépréciations constituées <i>En millions d'euros</i>	Exercice 2008	Exercice 2007
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS CONSTITUÉES EN DÉBUT DE PÉRIODE	13 508	14 455
Dotations nettes aux dépréciations	5 786	1 762
Utilisation de dépréciations	(1 792)	(2 409)
Variation des parités monétaires et divers	(286)	(300)
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS CONSTITUÉES EN FIN DE PÉRIODE	17 216	13 508

L'essentiel des variations des dépréciations intervenues en 2008 et en 2007 est relatif aux prêts et créances consentis à la clientèle.

Dépréciations constituées par nature d'actifs <i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Dépréciations des actifs		
Prêts et créances sur les établissements de crédit (Note 5.d)	83	54
Prêts et créances sur la clientèle (Note 5.e)	14 298	12 499
Instruments financiers des activités de marché	1 708	44
Actifs financiers disponibles à la vente (Note 5.c)	422	231
Autres actifs	14	22
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS AU TITRE D'ACTIFS FINANCIERS	16 525	12 850
Provisions inscrites au passif		
Provisions pour engagements par signature		
sur les établissements de crédit	1	-
sur la clientèle	224	202
Autres éléments ayant fait l'objet de provisions	466	456
TOTAL DES PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	691	658
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS CONSTITUÉES	17 216	13 508

2.g IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

	Exercice 2008		Exercice 2007	
	en millions d'euros	en pourcentage	en millions d'euros	en pourcentage
Charge d'impôt sur les bénéfices au taux de droit commun en France	(1 308)	33,3 %	(3 686)	33,3 %
Effet du différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	547	- 13,9 %	542	- 4,9 %
Effet des opérations imposées à taux réduit en France	286	- 7,3 %	266	- 2,4 %
Effet des différences permanentes	9	- 0,2 %	-	0,0 %
Autres effets	(6)	- 0,1 %	131	- 1,2 %
Charge d'impôt sur les bénéfices	(472)	12,0 %	(2 747)	24,8 %
dont				
Charge des impôts courants de l'exercice	(1 736)		(2 390)	
Produit (charge) net des impôts différés de l'exercice (Note 5.h)	1 264		(357)	

L'économie d'impôt résultant de la comptabilisation des impôts différés sur des pertes reportables et sur des différences temporelles antérieures représente 6 millions d'euros au titre de l'exercice 2008 contre 137 millions d'euros au titre de l'exercice 2007.

Note 3 INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe est organisé autour de cinq pôles d'activité principaux :

- Banque De Détail en France (BDDF) ;
- Banque de Détail en Italie (BNL banca commerciale) ;
- International Retail Services (IRS) : ce pôle rassemble les activités de services financiers regroupées en deux sous-ensembles, Personal Finance pour les crédits aux particuliers et Equipment Solutions pour les crédits et services aux entreprises, ainsi que les activités de banque de détail aux États-Unis (BancWest) et dans les marchés émergents ;
- Asset Management and Services (AMS) : ce pôle rassemble la Banque Privée, Investment Partners qui regroupe l'ensemble des expertises du métier Gestion d'Actifs, Personal Investors qui propose à une clientèle de particuliers aisés un conseil financier indépendant et des services d'investissements, Securities Services spécialisé dans les services titres offerts aux sociétés de gestion, aux institutions financières et aux entreprises, ainsi que les activités d'assurance et de services immobiliers ;
- Corporate and Investment Banking (CIB) : ce pôle rassemble les activités de « Conseils et marchés de capitaux » (Métiers Actions et Dérivés Actions, Fixed Income pour les activités de taux et de change, et Corporate Finance en charge des opérations de conseil en fusions et acquisitions et des activités de marché primaire actions) et les « Métiers de financement » (Financements spécialisés, Financements structurés).

Les Autres Activités comprennent essentiellement les activités de Private Equity de BNP Paribas Capital, la foncière immobilière Klépierre ainsi que les fonctions centrales du Groupe.

Les transactions entre les pôles d'activité sont conclues à des conditions commerciales de marché. Les informations sectorielles sont présentées en prenant en compte les prix de transfert négociés entre les différents secteurs en relation au sein du Groupe.

Les actifs et passifs sectoriels regroupent l'ensemble des éléments composant le bilan du Groupe. Les actifs sectoriels sont directement déterminés à partir des éléments comptables de chaque pôle d'activité. Les passifs sectoriels sont déterminés à l'aide des fonds propres normalisés par pôle utilisés pour l'allocation du capital.

Les fonds propres sont alloués par pôles en fonction des risques encourus, sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation en fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative à la solvabilité des établissements de crédit et entreprises d'investissement. Les résultats par pôles d'activité à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des pôles le produit des fonds propres qui lui sont ainsi alloués.

3.a INFORMATIONS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

► RÉSULTATS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ ⁽¹⁾

En millions d'euros	Exercice 2008					
	Produit net bancaire	Charges générales d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Autres résultats hors exploitation	Résultat avant impôt
Banque De Détail en France ⁽²⁾	5 717	(3 868)	(203)	1 646	1	1 647
BNL banca commerciale ⁽²⁾	2 775	(1 737)	(411)	627	1	628
International Retail Services						
Personal Finance	3 792	(2 101)	(1 218)	473	193	666
Autres métiers IRS	4 990	(2 932)	(1 160)	898	149	1 047
Asset Management and Services	4 935	(3 423)	(207)	1 305	5	1 310
Corporate and Investment Banking						
Conseils et marchés de capitaux	2 066	(2 607)	(2 122)	(2 663)	26	(2 637)
Métiers de financement	2 907	(1 104)	(355)	1 448	-	1 448
Autres activités ⁽³⁾	194	(628)	(76)	(510)	325	(185)
TOTAL GROUPE	27 376	(18 400)	(5 752)	3 224	700	3 924

En millions d'euros	Exercice 2007					
	Produit net bancaire	Charges générales d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Autres résultats hors exploitation	Résultat avant impôt
Banque De Détail en France ⁽²⁾	5 640	(3 834)	(158)	1 648	-	1 648
BNL banca commerciale ⁽²⁾	2 616	(1 725)	(318)	573	(1)	572
International Retail Services						
Personal Finance	3 411	(1 949)	(730)	732	76	808
Autres métiers IRS	4 532	(2 676)	(498)	1 358	101	1 459
Asset Management and Services	5 264	(3 369)	(7)	1 888	27	1 915
Corporate and Investment Banking						
Conseils et marchés de capitaux	5 567	(3 588)	(65)	1 914	46	1 960
Métiers de financement	2 604	(1 197)	37	1 444	51	1 495
Autres activités ⁽³⁾	1 403	(426)	14	991	210	1 201
TOTAL GROUPE	31 037	(18 764)	(1 725)	10 548	510	11 058

⁽¹⁾ Compte tenu de l'adoption à partir du 1^{er} janvier 2008 du ratio de solvabilité « Bâle II », le groupe BNP Paribas a adapté son dispositif d'allocation de capital. Cette mesure modifie les revenus à fonds propres normatifs, donc les résultats (avant impôts) des pôles. Aux fins de comparabilité des résultats analytiques entre 2007 et 2008, les soldes intermédiaires de gestion de 2007 ont été retraités en conséquence.

⁽²⁾ Banque de Détail en France et BNL banca commerciale après réaffectation chez AMS d'un tiers de l'activité Banque Privée France et Banque Privée Italie.

⁽³⁾ Y compris Klépierre et les entités usuellement dénommées BNP Paribas Capital.

► ACTIFS ET PASSIFS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ ⁽¹⁾

En millions d'euros	31 décembre 2008			
	Actif	dont écarts d'acquisition liés aux opérations de la période	dont titres mis en équivalence	Passif
Banque De Détail en France ⁽²⁾	147 785	-	6	143 769
BNL banca commerciale ⁽²⁾	76 454	-	14	71 099
International Retail Services	201 766	406	697	185 514
Asset Management and Services	178 483	38	415	171 911
Corporate and Investment Banking	1 422 387	168	7	1 410 971
Autres activités ⁽³⁾	48 676	-	1 504	44 422
TOTAL GROUPE	2 075 551	612	2 643	2 027 686

En millions d'euros	31 décembre 2007			
	Actif	dont écarts d'acquisition liés aux opérations de la période	dont titres mis en équivalence	Passif
Banque De Détail en France ⁽²⁾	135 771	46	6	129 645
BNL banca commerciale ⁽²⁾	72 271	96	13	67 493
International Retail Services	179 197	25	1 123	164 305
Asset Management and Services	199 261	294	403	191 666
Corporate and Investment Banking	1 070 848	22	7	1 057 618
Autres activités ⁽³⁾	37 106	-	1 781	31 138
TOTAL GROUPE	1 694 454	483	3 333	1 641 865

⁽¹⁾ Compte tenu de l'adoption à partir du 1^{er} janvier 2008 du ratio de solvabilité « Bâle II », le groupe BNP Paribas a adapté son dispositif d'allocation de capital. Cette mesure modifie les revenus à fonds propres normatifs, donc les résultats (avant impôts) des pôles. Aux fins de comparabilité des résultats analytiques entre 2007 et 2008, les soldes intermédiaires de gestion de 2007 ont été retraités en conséquence.

⁽²⁾ Banque de Détail en France et BNL banca commerciale après réaffectation chez AMS d'un tiers de l'activité Banque Privée France et Banque Privée Italie.

⁽³⁾ Y compris Klépierre et les entités usuellement dénommées BNP Paribas Capital.

3.b INFORMATIONS PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités et ne reflète pas nécessairement la nationalité de la contrepartie ou la localisation des activités opérationnelles.

► PRODUIT NET BANCAIRE PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

En millions d'euros	Exercice 2008	Exercice 2007
France	12 283	14 446
Autres pays européens	8 461	9 737
Amériques	4 031	4 197
Asie - Océanie	1 255	1 707
Autres pays	1 346	950
TOTAL GROUPE	27 376	31 037

► ACTIFS ET PASSIFS PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

En millions d'euros	31 décembre 2008		31 décembre 2007	
	Total des actifs sectoriels	Écarts d'acquisition liés aux opérations de la période	Total des actifs sectoriels	Écarts d'acquisition liés aux opérations de la période
France	1 224 663	9	969 771	75
Autres pays européens	435 592	54	370 598	381
Amériques	256 833	465	217 777	-
Asie - Océanie	127 933	84	113 306	18
Autres pays	30 530	-	23 002	9
TOTAL GROUPE	2 075 551	612	1 694 454	483

Note 4 GESTION DES RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

L'exercice 2008 est marqué par la mise en œuvre du nouvel accord de Bâle, prescrivant via le Pilier 3 de nouvelles exigences sur la transparence des risques. BNP Paribas choisit dans un souci de lisibilité et de cohérence d'unifier l'information fournie aux titres d'IFRS 7 et du Pilier 3 de Bâle 2.

Les mesures de risques produites par BNP Paribas relatives à ses activités bancaires sont conformes aux méthodes homologuées par le régulateur au titre du Pilier 1. Le périmètre ainsi couvert (dit périmètre prudentiel) est détaillé en note 8.b « Périmètre de consolidation ».

En complément des informations relatives aux risques relevant de la surveillance prudentielle bancaire, BNP Paribas produit une information sur les risques liés à ses activités d'assurance en note 4.i « Risques d'assurance ».

4.a ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

La gestion des risques est inhérente à l'activité bancaire et constitue l'un des fondements du fonctionnement du groupe BNP Paribas. La responsabilité de son contrôle, de sa mesure et plus généralement de sa supervision est essentiellement confiée à une fonction dédiée, Group Risk Management (GRM), indépendante des Pôles, Métiers ou Territoires et rapportant directement à la Direction Générale. La fonction Conformité

Groupe (CG), suit le risque opérationnel et le risque de réputation dans le cadre de ses missions de contrôle permanent.

Si la responsabilité première de la gestion des risques demeure celle des Pôles et Métiers qui les proposent, GRM a pour mission de s'assurer que les risques finalement pris par la Banque sont compatibles avec ses politiques de risques et ses objectifs de rentabilité et de notation. GRM et CG exercent un contrôle permanent des risques, le plus souvent a priori, nettement différencié de celui de l'Audit Interne qui intervient de façon périodique et a posteriori. GRM communique régulièrement au Comité de Contrôle Interne et des Risques du Conseil d'administration de la Banque ses principaux constats et l'informe sur les méthodes de mesure qu'elle met en œuvre pour apprécier et consolider les risques au niveau du Groupe. CG informe le même Comité des sujets inhérents à sa mission et en particulier ceux concernant le risque opérationnel, la sécurité financière, le risque de réputation et le contrôle permanent.

GRM couvre les risques induits par les activités du Groupe et intervient à tous les niveaux de la chaîne de prise et de suivi du risque. Ses missions permanentes consistent notamment à formuler des recommandations en matière de politiques de risques, à analyser le portefeuille de crédit avec une vision prospective, à approuver les crédits aux entreprises et les limites des activités de transaction, à garantir la qualité et l'efficacité des procédures de suivi, à définir ou valider les méthodes de mesure des risques et à assurer la collecte exhaustive et fiable des risques pour la Direction Générale. Enfin, il lui revient de vérifier que toutes les

conséquences en termes de risques du lancement d'activités ou produits nouveaux ont été évaluées de façon adéquate. Cet exercice repose sur l'implication conjointe du Métier promoteur et de l'ensemble des Fonctions concernées (Affaires Fiscales Groupe, Affaires Juridiques Groupe, Finances Développement Groupe, Conformité Groupe, Information Technologies and Processes), GRM veillant à la qualité de l'exercice de validation : analyse de l'inventaire des risques et des moyens mis en œuvre pour les minimiser, définition des conditions minimales à réunir pour assurer un développement sain de l'activité. CG intervient de façon identique pour ce qui concerne les risques opérationnels et de réputation. Il joue un rôle tout particulier de surveillance et de reporting de l'activité de validation des nouveaux produits/activités et des transactions exceptionnelles.

4.b TYPOLOGIE DES RISQUES

La typologie des risques retenue par BNP Paribas évolue au rythme des travaux méthodologiques et des exigences réglementaires.

La totalité des types de risques repris ci-après est gérée par BNP Paribas. Néanmoins, par leur caractère spécifique, deux d'entre eux ne conduisent pas à l'identification d'un besoin en capital dédié, dans la mesure où ils se manifestent par une variation du cours de bourse supportée directement par les actionnaires et pour laquelle le capital de BNP Paribas ne constitue pas une protection.

Ainsi le risque de réputation revêt un caractère contingent aux autres risques et, pour ses effets autres que de rumeur de marché conduisant à une variation du cours, est considéré dans l'estimation des pertes encourues au titre des autres types de risques.

De même le risque stratégique, qui résulte des choix stratégiques que la Banque rend publics au moyen de sa communication financière, et qui peut se traduire par une variation du cours de bourse, relève des dispositifs de gouvernance au plus haut niveau, et incombe à l'actionnaire.

Les modalités d'application des définitions réglementaires conformes à la doctrine développée par le nouvel accord de Bâle (International Convergence of Capital Measurement and Capital Standard) dit Bâle II, sont reprises dans les parties 4.d à 4.f de cette section.

Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit est le risque de pertes de valeur économique des créances de la Banque, existantes ou potentielles du fait d'engagements donnés, lié à la migration de la qualité de crédit de ses débiteurs, pouvant aller jusqu'à se matérialiser par le défaut de ces derniers. L'évaluation de cette probabilité de défaut et de la récupération attendue en cas de défaut est l'élément essentiel de la mesure de la qualité du crédit.

Le risque de crédit au niveau d'un portefeuille intègre le jeu des corrélations entre les valeurs des créances qui le composent.

Le risque de crédit se manifeste tant dans l'activité de prêt qu'à l'occasion des opérations de marché, d'investissement ou de règlement où la Banque est potentiellement exposée au défaut de sa contrepartie : le risque de contrepartie est le risque bilatéral sur un tiers avec lequel une ou plusieurs transactions de marché ont été conclues. Son montant varie au cours du temps avec l'évolution des paramètres de marché affectant la valeur potentielle future des transactions sous-jacentes.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte de valeur économique provoqué par l'évolution défavorable des prix ou paramètres de marché, que ces derniers soient directement observables ou non.

Les paramètres de marché observables sont, sans que cette liste soit exhaustive, les taux de change, les cours des valeurs mobilières et des matières premières négociables (que le prix soit directement coté ou obtenu par référence à un actif similaire), le prix de dérivés sur un marché organisé, le prix d'autres actifs marchands ainsi que tous les paramètres qui peuvent en être induits de cotations de marché comme les taux d'intérêt, les marges de crédit, les volatilités ou les corrélations implicites ou d'autres paramètres similaires.

Les paramètres non observables sont entre autres ceux fondés sur les hypothèses de travail propriétaires tels que les paramètres de modèle ou sur l'analyse statistique ou économique non corroborée par des informations de marché.

L'absence de liquidité est un facteur important de risque de marché. En cas de restriction ou de disparition de la liquidité, un instrument ou un actif marchand peut ne pas être négociable ou ne pas l'être à sa valeur estimée, par exemple du fait d'une réduction du nombre de transactions, de contraintes juridiques ou encore d'un fort déséquilibre de l'offre et de la demande de certains actifs.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de perte économique résultant de processus internes défaillants ou inadaptés ou d'événements externes, qu'ils soient de nature délibérée, accidentelle ou naturelle. Sa gestion repose sur l'analyse de l'enchaînement cause – événement – effet.

Les processus internes sont notamment ceux impliquant le personnel et les systèmes informatiques. Les inondations, les incendies, les tremblements de terre, les attaques terroristes, etc., sont des exemples d'événements externes. Les événements de crédit ou de marché comme les défauts ou les changements de valeur n'entrent pas dans le champ d'analyse du risque opérationnel.

Le risque opérationnel recouvre les risques de ressources humaines, les risques juridiques, les risques fiscaux, les risques liés aux systèmes d'information, les risques de production et les risques inhérents à l'information financière publiée ainsi que les conséquences pécuniaires éventuelles du risque de non-conformité et du risque de réputation.

Risque de non-conformité et de réputation

Le risque de non-conformité est défini dans la réglementation française comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, assorti de pertes financières significatives, qui naissent du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises, notamment, en application des orientations de l'organe délibérant.

Par définition, ce risque est un sous-ensemble du risque opérationnel. Cependant, certains impacts liés au risque de non-conformité peuvent représenter davantage qu'une pure perte de valeur économique et peuvent nuire à la réputation de l'établissement. C'est pour cette raison que la Banque traite le risque de non-conformité en tant que tel.

Le risque de réputation est le risque d'atteinte à la confiance que portent à l'entreprise ses clients, ses contreparties, ses fournisseurs, ses collaborateurs, ses actionnaires, ses régulateurs ou tout autre tiers dont la confiance, à quelque titre que ce soit, est une condition nécessaire à la poursuite normale de l'activité.

Le risque de réputation est essentiellement un risque contingent à tous les autres risques encourus par la Banque.

Précisions concernant les définitions des risques

En dépit de l'abondante littérature sur la classification des risques et l'apparition de définitions généralement reconnues, notamment du fait de la réglementation, il n'existe pas de classification exhaustive des risques auxquels une banque est exposée. La compréhension de la nature exacte des risques et de la façon dont ils se combinent entre eux progresse. L'interaction entre les risques ne fait pas encore l'objet d'une quantification mais est appréhendée dans le cadre des scénarii de crise globaux. Les commentaires suivants visent à préciser l'état de la réflexion du Groupe en la matière.

Risque de marché et risque de crédit et de contrepartie

Dans les portefeuilles de négoce obligataire, les instruments de crédit sont valorisés sur la base des taux obligataires et des marges de crédit, lesquels sont considérés comme des paramètres de marché au même titre que les taux d'intérêt ou les taux de change. Le risque sur le crédit de l'émetteur de l'instrument est ainsi un composant du risque de marché, appelé risque émetteur.

Le risque émetteur est une notion distincte du risque de contrepartie. Ainsi, dans le cas d'une opération sur des dérivés de crédit, le risque émetteur correspond au risque sur le crédit de l'actif sous-jacent alors que le risque de contrepartie représente le risque de crédit sur le tiers avec lequel le dérivé de crédit a été traité. Le risque de contrepartie est un risque de crédit, le risque émetteur est un risque de marché.

Risque opérationnel, risque de crédit et risque de marché

Le risque opérationnel s'extériorise à l'occasion d'un processus de traitement défaillant ou inadapté. Les processus peuvent être de toute nature : octroi de crédit, prise de risques de marché, mise en place d'opérations, surveillance des risques, etc.

À l'inverse, les décisions humaines prises dans les règles ne peuvent être, par principe, à l'origine d'un risque opérationnel, même si elles sont entachées d'une erreur de jugement.

Le risque résiduel, défini par la réglementation sur le Contrôle Interne comme étant celui d'une efficacité moindre qu'attendue des techniques de réduction du risque de crédit, est considéré comme relevant d'une défaillance opérationnelle et donc du risque opérationnel.

Risque de gestion actif-passif

Le risque de gestion actif-passif est le risque de perte de valeur économique lié aux décalages de taux, d'échéances et de nature entre les actifs et passifs. Pour les activités bancaires, ce risque s'analyse hors du portefeuille de négociation et recouvre essentiellement ce qui est appelé le risque global de taux. Pour les activités d'assurance, ce risque comprend également le risque de décalage lié à l'évolution de la valeur des actions et des autres actifs du fonds général tels que les actifs immobiliers.

Risque de refinancement (liquidité)

Le risque de liquidité et de refinancement est le risque que la Banque ne puisse pas honorer ses obligations à un prix acceptable en une place et une devise données.

Risque de souscription d'assurance

Le risque de souscription d'assurance est le risque de perte résultant d'une dérive inattendue de la sinistralité des différents engagements d'assurance. Selon l'activité d'assurance (assurance-vie, prévoyance, ou rentes), ce risque peut être statistique, macro-économique, comportemental, lié à la santé publique ou à des catastrophes. Il n'est pas la composante principale des risques liés à l'assurance-vie où le risque de gestion actif-passif est prédominant.

Risque de point mort

Le risque de point mort correspond au risque de perte d'exploitation résultant d'un changement d'environnement économique entraînant une baisse des recettes, conjugué à une élasticité insuffisante des coûts.

Risque stratégique

Le risque stratégique est le risque que des choix stratégiques de la Banque se traduisent par une baisse du cours de son action.

Risque de concentration

Le risque de concentration et son corollaire, les effets de diversification, sont intégrés au sein de chaque risque notamment en ce qui concerne le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel via les paramètres de corrélation pris en compte par les modèles traitant de ces risques.

Le risque de concentration est apprécié au niveau du Groupe consolidé et du conglomerat financier qu'il représente.

Synthèse des risques

➤ RISQUES SUIVIS PAR LE GROUPE BNP PARIBAS

Risque susceptible d'affecter la solvabilité du Groupe	Risque susceptible d'affecter la valeur du Groupe (cours de Bourse)	Pilier 1		ICAAP ⁽⁴⁾ (Pilier 2)		Risque additionnel défini par BNP Paribas
		Risque couvert	Méthode d'évaluation et de gestion	Risque couvert	Méthode d'évaluation et de gestion	
Risque de crédit		✓	Bâle II	✓	Capital économique	
Risque des participations sur actions		✓	Bâle II	✓	Capital économique	
Risque opérationnel		✓	Bâle II	✓	Capital économique	
Risque de marché		✓	Bâle II	✓	Capital économique	
Risque de concentration ⁽¹⁾				✓	Capital économique	
Risque de gestion actif -passif ⁽²⁾				✓	Capital économique	
Risque de point mort				✓	Capital économique	
Risque des activités d'assurance ⁽³⁾ , y compris le risque de souscription					Capital économique	✓
	Risque stratégique			✓	Procédures ; multiples boursiers	
Risque de liquidité et de refinancement				✓	Règles quantitatives, qualitatives et stress tests	
	Risque de réputation			✓	Procédures	

⁽¹⁾ Le risque de concentration est géré au titre du risque de crédit chez BNP Paribas.

⁽²⁾ Le risque de gestion Actif-Passif est essentiellement celui repris sous la terminologie de risque global de taux d'intérêt chez les régulateurs.

⁽³⁾ Les risques des activités d'assurance sont hors du périmètre des activités bancaires ; les activités d'assurance comportent des risques de marché, opérationnel et de souscription.

⁽⁴⁾ Internal Capital Adequacy Assessment Process.

Les exigences en fonds propres correspondant aux risques suivis au titre du Pilier 1 sont intégrées dans le calcul du ratio de solvabilité.

En termes de systèmes d'information, le système ARC (All Reportings on Capital) consolide l'ensemble des calculs de capital réglementaire et économique produits par les différentes filières de risques et comptables. Il permet la restitution et la diffusion des reportings Bâle II et capital économique pour les besoins de la communication interne et externe.

Le dispositif complémentaire d'évaluation interne du capital (ICAAP)

Le second pilier du nouvel accord de Bâle structure le dialogue entre la banque et son superviseur sur son niveau d'adéquation en capital. Cette appréciation doit porter sur l'ensemble des risques pris par le Groupe, leur sensibilité à des scénarii de crise et leurs évolutions attendues dans le cadre des projets de développement.

Dans cet esprit, BNP Paribas continue d'approfondir ses méthodes de mesure du besoin économique de capital lié à ses activités tout

en les complétant d'une réflexion sur les risques que l'établissement considère ne pas devoir être couverts par du capital mais encadrés par des procédures de gestion et de contrôle appropriées. Ces travaux ont conduit à l'élaboration de la typologie des risques représentée dans le tableau ci-dessus.

Ce dispositif d'évaluation interne est régulièrement intégré dans les processus de décision et de gestion du Groupe via l'extension de l'utilisation des notions de capital réglementaire et progressivement de capital économique complétée d'analyses d'impact des scénarii de crise et des plans de développement. Il est conçu au niveau consolidé et structuré selon les axes d'activités. Les évaluations concernant les entités légales procèdent d'approches simplifiées.

Facteurs de risque

Risques propres à BNP Paribas et liés à l'industrie bancaire

La détérioration des conditions de marché a impacté de manière défavorable l'industrie bancaire et les résultats de la Banque et pourrait dans le futur avoir un effet significatif défavorable sur la liquidité, les revenus et la situation financière de la Banque.

Les métiers de la Banque, établissement financier d'envergure mondiale, sont très sensibles à l'évolution des marchés financiers et à l'environnement économique en Europe (notamment en France et en Italie), aux États-Unis et dans le reste du monde. La dégradation des conditions de marché et de l'environnement économique a pesé de manière croissante depuis la mi-2007 sur les établissements financiers, et pourrait continuer à l'avenir à créer un environnement difficile pour ces établissements. Une telle dégradation a résulté et pourrait à l'avenir résulter notamment d'une détérioration des conditions sur les marchés de la dette, de récessions régionales ou globales, de fluctuations du prix des matières premières (pétrole en particulier) ou de la hausse ou baisse des taux d'intérêt, de l'inflation ou de la déflation, ou encore d'événements géopolitiques (catastrophe naturelle, acte terroriste ou conflit armé).

Le déclin significatif des marchés immobiliers à travers le monde, notamment aux États-Unis, qui a débuté en 2007 et s'est accéléré en 2008 avec la chute des prix de l'immobilier résidentiel et l'augmentation du nombre de saisies immobilières, a eu un impact défavorable sur les taux de recouvrement des prêts hypothécaires et sur la valeur des titres adossés à ces prêts, notamment dans la catégorie des « subprimes », ce qui a conduit les institutions financières à travers le monde à déprécier de manière significative la valeur de leurs actifs. Ces dépréciations, qui ont initialement porté sur les titres adossés à des crédits hypothécaires (*mortgage-backed securities*) puis ont également atteint les *credit default swaps* et autres produits dérivés ainsi que les valeurs mobilières, ont, à leur tour, poussé de nombreuses institutions financières à travers le monde, et notamment aux États-Unis et en Europe, à rechercher des capitaux supplémentaires, à fusionner avec d'autres institutions et, dans certains cas, à faire faillite. Préoccupés par la stabilité des marchés financiers en général et la solidité des contreparties, de nombreux prêteurs et investisseurs institutionnels ont diminué ou cessé l'octroi de prêts, y compris aux autres institutions financières. Les mouvements erratiques sur les marchés ainsi que le resserrement des conditions d'octroi du crédit ont entraîné une augmentation de défaillances d'entreprises et de particuliers, une baisse de la confiance des consommateurs, un accroissement de la volatilité des marchés, de fortes chutes des indices boursiers et une baisse significative de l'activité commerciale générale. La pression économique sur les consommateurs et le manque de confiance dans les marchés financiers a eu un effet défavorable sur les résultats et la situation financière des institutions financières en général.

La persistance ou la dégradation de ces conditions économiques et de marché défavorables pourrait aggraver leur impact sur les institutions financières en général et sur la Banque en particulier. En sus des risques mentionnés dans la présente section, la Banque pourrait être confrontée aux risques suivants liés aux événements décrits ci-dessus :

- l'évolution des marchés et les conditions économiques défavorables pourraient continuer à affecter la confiance des consommateurs et engendrer une diminution du rythme des recouvrements, une augmentation des défaillances et des taux de défauts, ce qui augmenterait le coût du risque de la Banque. Ces évolutions et conditions pourraient mener à une augmentation continue du taux de défaillance des emprunteurs *corporate*, qui constituent une part

substantielle des emprunteurs de la Banque, ainsi qu'une baisse continue de leur solvabilité et demandes de crédit ;

- la capacité de la Banque à émettre de la dette, à emprunter auprès d'autres institutions financières, à effectuer des opérations de titrisation en vue de lever des fonds (ou à le faire à des conditions favorables), pourrait être obérée par de nouvelles perturbations affectant les marchés financiers ou par d'autres événements tels que les mesures prises par les agences de notation (telles que la dégradation récente par Standard & Poors de la note long terme de la Banque de AA+ à AA avec perspective négative) et la dégradation des attentes des investisseurs ;
- les marchés d'actions en France, en Europe et ailleurs pourraient continuer à baisser ou devenir encore plus volatils, ce qui pourrait conduire à des pertes supplémentaires dans les activités de trading et d'investissement ou à une réduction accrue du nombre d'opérations sur les marchés de capitaux et à une diminution des rentrées de liquidités et des commissions liées à la Gestion d'Actifs.

Il n'est pas certain que les mesures législatives et autres mesures prises par le gouvernement et les régulateurs en France ou dans le monde vont permettre de stabiliser complètement et rapidement le système financier, et les actionnaires de la Banque pourraient être affectés défavorablement par ces mesures.

En réponse à la crise financière, les gouvernements et les régulateurs ont pris des mesures visant à stabiliser le système financier et augmenter l'encours des crédits à l'économie. Ces mesures comprennent le rachat ou la garantie d'actifs de mauvaise qualité ou illiquides ; la recapitalisation par voie d'acquisition ou souscription de titres émis par les institutions financières (y compris des actions ordinaires, des actions de préférence ou des titres hybrides) ; l'octroi de la garantie de l'État à la dette émise par les institutions financières ; et des fusions-acquisitions ou scissions d'institutions financières opérées sous l'égide des gouvernements. En France, le gouvernement met en œuvre un plan comprenant deux volets : la mise à disposition de liquidités aux institutions financières via une entité ad hoc bénéficiant de la garantie de l'État ; et la souscription par une autre entité ad hoc bénéficiant de la garantie de l'État d'actions de préférences ou de titres hybrides super subordonnés émis par les institutions financières. Dans tous les cas, les institutions financières doivent en contrepartie s'engager à consentir des prêts pour financer l'activité économique, et prendre des engagements éthiques pour leur compte et pour le compte de leurs dirigeants (notamment concernant leur politique de rémunération). En application de ce plan, la Banque a émis le 11 décembre 2008 2,55 milliards d'euros de titres super-subordonnés perpétuels classés en fonds propres de base (*Tier 1*), qui ont été souscrits par la SPPE, une entité détenue par l'État français. De plus, la Banque a l'intention de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire afin d'approuver l'émission de 5,1 milliards d'euros d'actions de préférence sans droits de vote à une entité détenue par l'État français, qui seront classés en fonds propres « durs » (*Core Tier 1*) et dont le produit sera affecté pour moitié au remboursement des titres super-subordonnés préalablement émis.

L'impact de ces mesures sur la situation des marchés financiers en général et de la Banque en particulier est difficile à apprécier. En particulier, il n'est pas certain que ces mesures permettront de remédier à l'extrême volatilité et à la contraction du crédit qui ont caractérisé les marchés ces derniers temps. L'échec de ces mesures et des actions connexes visant à stabiliser les marchés financiers, ainsi qu'une persistance ou une aggravation de la situation actuelle des marchés, pourraient entraîner une baisse de confiance des investisseurs et consommateurs, une accentuation de la volatilité et de la baisse des marchés, des perturbations économiques

supplémentaires et, en conséquence, obérer de manière significative l'activité de la Banque, sa situation financière, ses résultats, son accès au crédit ou le cours des titres émis par la Banque.

La Banque a de surcroît pris divers engagements vis-à-vis de l'État en relation avec l'émission susmentionnée de titres super subordonnés. La Banque s'est notamment engagée à ne pas racheter ses propres actions pendant la période de détention des titres souscrits par l'État à l'exception des achats permettant d'honorer ou de couvrir les programmes d'actionnariat salarié et les opérations de gestion courante de la Banque, ainsi qu'à augmenter de 4 % les encours des crédits aux emprunteurs situés en France en 2009. L'engagement d'augmenter les encours de crédit pourrait, s'il s'accompagne d'un assouplissement des conditions d'octroi de crédits, exposer la Banque à des risques de crédit supplémentaires. L'engagement de limiter les rachats d'actions propres et potentiellement, ainsi que cela a pu être requis dans des pays autres que la France qui ont octroyé des aides gouvernementales aux institutions financières, les distributions de dividendes, pourrait diminuer la rentabilité des actions de la Banque. Enfin, la Commission européenne a posé certaines conditions à sa décision de considérer le plan français de recapitalisation des banques comme étant compatible avec les règles européennes applicables en matière d'aide d'État. Si ces conditions n'étaient pas respectées, la Banque pourrait devenir inéligible à recevoir une future aide d'État ou être tenue de rembourser les sommes reçues au titre de cette aide.

Les fluctuations de marché et la volatilité exposent la Banque au risque de pertes substantielles dans le cadre de ses activités de trading et d'investissement.

À des fins de trading ou d'investissement, la Banque prend des positions sur les marchés de dette, de devises, de matières premières et d'actions, ainsi que sur des actions non cotées, des actifs immobiliers et d'autres types d'actifs. La volatilité, c'est-à-dire l'amplitude des variations de prix sur une période et un marché donnés, indépendamment du niveau de ce marché, pourrait avoir une incidence défavorable sur ces positions. Les marchés de capitaux connaissent une volatilité et des perturbations sans précédent depuis mi-2007 et plus particulièrement depuis la faillite de Lehman Brothers à la mi-septembre 2008. En conséquence, la Banque a subi des pertes significatives dans le cadre de ses activités de trading et d'investissement au cours du quatrième trimestre de l'année 2008. Il n'est pas certain que cette extrême volatilité et ces perturbations sur les marchés ne perdureront pas dans le futur proche, et que la Banque ne continuera pas en conséquence à subir des pertes importantes dans le cadre de ses activités de trading. La volatilité, si elle s'avérait insuffisante ou excessive par rapport aux anticipations de la Banque, pourrait également engendrer des pertes sur de nombreux autres produits de trading et de couverture utilisés par la Banque, tels que les swaps, les contrats à terme, les options et les produits structurés.

Dans la mesure où la Banque détiendrait des actifs, ou des positions nettes acheteuses, sur l'un de ces marchés, tout repli de celui-ci pourrait occasionner des pertes liées à la dépréciation de ces positions. De même, si la Banque avait vendu des actifs à découvert sur l'un de ces marchés, tout rebond de celui-ci pourrait exposer la Banque à des pertes potentiellement illimitées dans la mesure où elle devra couvrir ses positions à découvert dans un marché haussier. De manière occasionnelle, la Banque pourrait mettre en œuvre une stratégie de trading en constituant une position acheteuse sur un actif et une position vendeuse sur un autre actif, dans l'espoir de tirer profit de la variation de la valeur relative de ces actifs. Si ces valeurs relatives évoluaient contrairement aux anticipations de la Banque, ou de telle manière que celle-ci ne soit pas couverte, cette stratégie pourrait exposer la Banque

à des pertes. Dans la mesure où elles seraient substantielles, ces pertes pourraient obérer le résultat d'exploitation et la situation financière de la Banque.

Toute augmentation substantielle des provisions ou tout engagement insuffisamment provisionné peut peser sur le résultat d'exploitation et sur la situation financière de la Banque.

Dans le cadre de ses activités de prêt, la Banque constitue régulièrement des provisions pour créances douteuses, qui sont comptabilisées au compte de résultat à la rubrique coût du risque. Le niveau global des provisions est établi en fonction de l'historique des pertes, du volume et du type de prêts consentis, des normes sectorielles, des arriérés de prêts, des conditions économiques et d'autres facteurs reflétant le taux de recouvrement de certains prêts. La Banque s'efforce de constituer des provisions adaptées. Pour autant, elle pourrait être amenée à l'avenir à augmenter de manière significative les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour toute autre raison, comme cela a été le cas au second semestre 2008. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de pertes, tel qu'estimé, inhérent au portefeuille de prêts non douteux ou encore la réalisation de pertes supérieures aux montants spécifiquement provisionnés, seraient susceptibles de peser sur le résultat d'exploitation de la Banque et sur sa situation financière.

Les revenus tirés des activités de courtage et des activités générant des commissions sont potentiellement vulnérables à une baisse des marchés.

La récente baisse des marchés financiers a conduit à un recul des volumes de transaction que la Banque exécute pour ses clients, et par conséquent, à une diminution du produit net bancaire de cette activité. Il n'est pas certain que cette tendance ne se poursuivra pas à l'avenir. Par ailleurs, les commissions de gestion que la Banque facture à ses clients étant généralement calculées sur la valeur ou la performance des portefeuilles, toute baisse des marchés qui aurait pour conséquence de diminuer la valeur de ces portefeuilles ou d'augmenter le montant des rachats, réduirait les revenus afférents aux activités de Gestion d'Actifs, de Dérivés sur Actions et de Banque Privée.

Indépendamment de l'évolution du marché, toute sous-performance des organismes de placement collectif de la Banque peut avoir pour conséquence une accélération des rachats et une diminution des souscriptions avec, en corollaire, une contraction des revenus afférents à l'activité de gestion.

Une baisse prolongée des marchés peut réduire la liquidité et rendre plus difficile la cession d'actifs. Une telle situation pourrait engendrer des pertes significatives.

Dans certains des métiers de la Banque, une baisse prolongée du prix des actifs pourrait peser sur le niveau d'activité ou réduire la liquidité sur le marché concerné. Cette situation exposerait la Banque à des pertes significatives si celle-ci n'est pas en mesure de solder rapidement ses positions éventuellement perdantes. Cela est particulièrement vrai des actifs qui sont intrinsèquement peu liquides. Certains actifs qui ne sont pas négociés sur une bourse de valeurs ou sur un marché réglementé, tels que les produits dérivés négociés entre banques, sont généralement valorisés à l'aide de modèles plutôt que sur la base de cours de marché. Compte tenu de la difficulté à suivre l'évolution du prix de ces actifs, la banque pourrait subir des pertes qu'elle n'avait pas prévues.

Toute variation significative des taux d'intérêt est susceptible de peser sur le produit net bancaire ou la rentabilité de la Banque.

Le montant des revenus nets d'intérêts encaissés par la Banque sur une période donnée influe de manière significative sur le produit net bancaire et la rentabilité de cette période. Les taux d'intérêt réagissent à de nombreux facteurs sur lesquels la Banque n'a aucune emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché peut affecter différemment les taux d'intérêt appliqués aux actifs porteurs d'intérêt et les taux d'intérêt payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux peut diminuer les revenus nets d'intérêts des activités de prêt. En outre, l'augmentation des taux d'intérêt sur les financements à court terme de la Banque et le non-adossement des échéances sont susceptibles de peser sur sa rentabilité.

La solidité financière et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un effet défavorable sur la Banque.

La capacité de la Banque à effectuer des opérations de financement ou d'investissement ou à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée par la solidité financière des autres institutions financières et acteurs du marché. Les établissements financiers sont étroitement interconnectés, en raison notamment de leurs activités de trading, de compensation, de contrepartie et de financement. La défaillance d'un acteur du secteur, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers ou l'industrie financière de manière plus générale, ont conduit à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché au cours du second semestre de l'année 2008 et pourraient à l'avenir conduire à des pertes ou défaillances supplémentaires. La Banque est exposée à de nombreuses contreparties financières telles que des prestataires de services d'investissement, des banques commerciales ou d'investissement, des fonds communs de placement, des fonds spéculatifs (hedge funds), ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels elle conclut de manière habituelle des transactions. Un grand nombre de ces transactions exposent la Banque à un risque d'insolvabilité si un ensemble de contreparties ou de clients de la Banque venait à manquer à ses engagements. Ce risque serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par la Banque ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition de la Banque au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

En outre, les fraudes ou malversations commises par les acteurs du secteur financier peuvent avoir un effet significatif défavorable sur les institutions financières en raison notamment des interconnexions entre les institutions opérant sur les marchés financiers. La fraude dont est accusé Bernard Madoff, qui a conduit un certain nombre d'institutions financières, dont la Banque, à annoncer des pertes ou des expositions significatives, en est un exemple récent. Des pertes supplémentaires potentiellement significatives pourraient être constatées dans le cadre de contentieux de différentes sortes, notamment d'actions intentées dans le cadre de la liquidation de Bernard Madoff Investment Services (BMIS), ou d'autres actions potentielles ayant trait aux investissements réalisés directement ou indirectement par des contreparties ou clients dans BMIS ou à d'autres entités contrôlées par Bernard Madoff.

Les pertes pouvant résulter des risques susmentionnés pourraient peser de manière significative sur les résultats de la Banque.

Tout préjudice porté à la réputation de la Banque pourrait nuire à sa compétitivité.

Dans un contexte hautement concurrentiel du fait de la mondialisation et de la convergence de l'industrie des services financiers, la réputation de solidité financière et d'intégrité de la Banque est capitale pour

séduire et fidéliser ses clients. L'utilisation de moyens inadaptés pour promouvoir et commercialiser ses produits et services pourrait entacher la réputation de la Banque. De même, à mesure que ses portefeuilles de clientèle et d'activités s'élargissent, le fait que les procédures et les contrôles exhaustifs mis en œuvre pour prévenir les conflits d'intérêt puissent s'avérer inopérants, ou être perçus comme tels, pourrait porter préjudice à la réputation de la Banque. Pourraient également nuire à sa réputation tout comportement inapproprié d'un employé, toute fraude ou malversation commise par des acteurs du secteur financier auxquels la Banque est exposée, toute diminution, retraitement ou correction des résultats financiers, ou toute action juridique ou réglementaire à l'issue potentiellement défavorable. Tout préjudice porté à la réputation de la Banque pourrait s'accompagner d'une perte d'activité, susceptible de peser sur son résultat d'exploitation et sa situation financière.

Toute interruption ou défaillance des systèmes informatiques de la Banque peut entraîner un manque à gagner et engendrer des pertes.

Comme la plupart de ses concurrents, la Banque dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information. Toute panne, interruption ou défaillance dans ces systèmes pourrait entraîner des erreurs ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion de la clientèle, de comptabilité générale, de dépôts, de services et/ou de traitement des prêts. La Banque ne peut garantir que de telles pannes ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisent, qu'elles seront résolues de manière adéquate. Toute panne ou interruption de cette nature est susceptible de peser sur le résultat d'exploitation et la situation financière de la Banque.

Des événements externes imprévus peuvent provoquer une interruption des activités de la Banque et entraîner des pertes substantielles ainsi que des coûts supplémentaires.

Des événements imprévus tels qu'une catastrophe naturelle sérieuse, des attentats, ou toute autre situation d'urgence, pourraient provoquer une brusque interruption des activités de la Banque et entraîner des pertes substantielles dans la mesure où ils ne seraient pas couverts par une police d'assurance. Ces pertes pourraient concerner des biens matériels, des actifs financiers, des positions de marché ou des collaborateurs clés. De tels événements pourraient également engendrer des coûts supplémentaires (liés notamment au déplacement du personnel concerné) et alourdir les charges de la Banque (en particulier les primes d'assurance).

La Banque est soumise à une réglementation importante dans les pays et régions où elle exerce ses activités.

Le risque réglementaire représente le risque de non-conformité ou l'incapacité à respecter intégralement la législation, la réglementation ou les Codes applicables au secteur financier. Outre le préjudice porté à sa réputation, le non-respect de ces textes exposerait la Banque à des amendes, à des avertissements des autorités, à des suspensions d'activité, voire dans des cas extrêmes, au retrait de l'agrément des autorités.

Les activités du Groupe et ses résultats peuvent être affectés par diverses mesures ou décisions, notamment fiscales, prises par les autorités réglementaires françaises, par l'Union européenne, par des gouvernements étrangers ou des organismes internationaux. Les organismes régulant l'industrie des services financiers pourraient également modifier leurs politiques et leur réglementation. La nature et l'impact de ces éventuels changements de politiques et décisions réglementaires ne sont pas prévisibles et le Groupe n'a aucun moyen de les contrôler. Au regard de la situation actuelle sur les marchés financiers, les régulateurs portent un intérêt accru à la réglementation applicable à l'industrie des services financiers de sorte que des modifications substantielles des

règles applicables sont à l'étude. La Banque n'est pas en mesure de prévoir la nature et la portée des éventuels changements futurs de la réglementation qui lui est applicable. De tels changements pourraient avoir des conséquences significatives et imprévisibles pour la Banque, et avoir un effet défavorable sur ses activités, sa situation financière et son résultat d'exploitation. Le respect de telles réglementations pourrait augmenter les coûts de la Banque et réduire sa capacité à s'engager dans certains types d'activité. Ces changements concernent, entre autres :

- les politiques monétaire, politique de taux d'intérêt et autres politiques des banques centrales et des autorités réglementaires ;
- l'évolution générale des politiques gouvernementales ou réglementaires susceptible d'influer sur les décisions des investisseurs, en particulier sur les marchés où le Groupe est présent ;
- l'évolution générale des exigences réglementaires, notamment des règles prudentielles en matière d'adéquation des fonds propres ;
- l'évolution de la législation fiscale ou des modalités de sa mise en œuvre ;
- l'évolution de l'environnement concurrentiel et des prix ;
- l'évolution des règles de reporting financier ; et
- l'expropriation, la nationalisation, la confiscation d'actifs et l'évolution de la législation relative au droit de propriété des étrangers.

Malgré les politiques, procédures et méthodes de gestion du risque mises en œuvre, la Banque peut être exposée à des risques non identifiés ou imprévus, susceptibles d'occasionner des pertes significatives.

La Banque a investi des ressources considérables pour élaborer des politiques, procédures et méthodes de gestion du risque et entend poursuivre ses efforts en la matière. Pour autant, les techniques et stratégies utilisées ne permettent pas de garantir une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché. Ces techniques et stratégies pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que la Banque n'aurait pas préalablement identifiés ou anticipés. La Banque pourrait avoir des difficultés à évaluer la solvabilité de ses clients ou la valeur de ses actifs si, en raison des perturbations sur les marchés telles que celles qui prévalent à l'heure actuelle, les modèles et les approches utilisés ne permettaient plus d'anticiper les comportements, les évaluations, les hypothèses et les estimations futurs. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que la Banque utilise pour gérer le risque s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour quantifier son exposition au risque, la Banque procède ensuite à une analyse, généralement statistique, de ces observations. Les procédures utilisées par la Banque pour évaluer les pertes liées à son exposition au risque de crédit ou la valeur de certains actifs sont fondées sur des analyses complexes et subjectives qui reposent notamment sur des prévisions concernant les conditions économiques et l'impact de ces conditions sur la capacité de remboursement des emprunteurs et la valeur des actifs. En période de perturbation sur les marchés, de telles analyses pourraient aboutir à des estimations inexactes et en conséquence mettre en cause la fiabilité de ces procédures d'évaluation. Les outils et indicateurs utilisés pourraient livrer des conclusions erronées quant à la future exposition au risque, en raison notamment de facteurs que la Banque n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques, ou de la réalisation d'un événement considéré comme extrêmement improbable par les outils et les indicateurs. Cela diminuerait la capacité de la Banque à gérer ses risques. En conséquence, les pertes subies pourraient s'avérer nettement supérieures à la moyenne historique. Par ailleurs, les modèles quantitatifs de la Banque n'intègrent pas l'ensemble des risques. Certains risques font en effet l'objet d'une analyse plus qualitative qui pourrait s'avérer

insuffisante et exposer ainsi la Banque à des pertes significatives et imprévues.

Les stratégies de couverture mises en place par la Banque n'écartent pas tout risque de perte.

La Banque pourrait subir des pertes si l'un des instruments ou l'une des stratégies de couverture qu'elle utilise pour couvrir les différents types de risque auxquels elle est exposée s'avérait inopérant. Nombre de ces stratégies s'appuient sur l'observation du comportement passé des marchés et l'analyse des corrélations historiques. À titre d'exemple, si la Banque détient une position longue sur un actif, elle pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Il se peut cependant que cette couverture soit partielle, que ces stratégies ne couvrent pas tous les risques futurs ou qu'elles ne permettent pas une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché. Toute évolution inattendue du marché peut également diminuer l'efficacité de ces stratégies de couverture. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant de couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par la Banque.

La Banque pourrait rencontrer des difficultés pour mettre en œuvre sa politique de croissance externe, ce qui pourrait peser fortement sur son résultat d'exploitation.

La Banque considère la croissance externe comme étant l'une des composantes de sa stratégie globale. Cette stratégie comporte de nombreux risques. Bien que celle-ci procède à une analyse approfondie des sociétés qu'elle envisage d'acquérir, il n'est généralement pas possible de conduire un examen exhaustif. Par conséquent, la Banque pourrait avoir à supporter des engagements non prévus initialement. De même, les résultats de la société acquise peuvent s'avérer décevants et les synergies attendues peuvent ne pas être réalisées en totalité ou en partie, ou bien engendrer des coûts plus élevés que prévu. La Banque pourrait également rencontrer des difficultés lors de l'intégration d'une nouvelle entité. L'échec d'une opération de croissance externe annoncée ou l'échec de l'intégration d'une nouvelle entité est susceptible d'obérer significativement la rentabilité et les perspectives de la Banque. Cette situation peut également provoquer le départ de collaborateurs clés. Dans la mesure où, pour conserver ces collaborateurs, la Banque se voit contrainte de leur proposer des avantages financiers, cette situation peut également se traduire par une augmentation des coûts et une érosion de la rentabilité.

Une intensification de la concurrence, en particulier en France, premier marché de la Banque, pourrait peser sur le produit net bancaire et la rentabilité.

Les principaux pôles d'activité de la Banque sont tous confrontés à une vive concurrence, que ce soit en France ou dans d'autres parties du monde où elle est solidement implantée, notamment l'Europe et les États-Unis. En outre, la concurrence dans l'industrie bancaire pourrait s'intensifier du fait du mouvement de concentration des sociétés de services financiers engendré par les conditions actuelles du marché. Si la Banque ne parvenait pas à préserver sa compétitivité en France ou sur ses autres grands marchés en proposant une palette de produits et de services attractive et rentable, elle pourrait perdre des parts de marché dans certains métiers importants, ou subir des pertes dans toutes ou certaines de ses activités. Par ailleurs, tout ralentissement de l'économie est susceptible d'accroître la pression concurrentielle, avec à la clé une intensification de la pression sur les prix et une contraction du volume d'activité de la Banque et de ses concurrents. Pourraient également faire leur entrée sur le marché de nouveaux concurrents plus compétitifs,

soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels. Ces nouveaux entrants seraient ainsi en mesure de proposer une offre de produits et services plus compétitifs. Il est également possible que la présence grandissante sur le marché mondial d'institutions financières nationalisées ou d'institutions financières bénéficiant de garanties étatiques ou d'avantages similaires, engendre des distorsions de concurrence préjudiciables aux intérêts d'institutions du secteur privé, et notamment de la Banque.

4.c GESTION DU CAPITAL ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Le groupe BNP Paribas est soumis au respect de la réglementation prudentielle française qui transpose en droit français les directives européennes « Adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « Conglomerats financiers ».

Dans de nombreux pays où le Groupe opère, il est soumis, en outre, au respect de ratios particuliers selon des modalités contrôlées par les autorités de supervision compétentes. Il s'agit notamment de ratios de solvabilité, ou de ratios portant sur la division des risques, la liquidité ou les équilibres du bilan (transformation).

Jusqu'au 31 décembre 2007, le ratio de solvabilité du Groupe était égal, conformément aux dispositions du règlement 91-05 du Comité de la réglementation bancaire et financière du 15 février 1991, au rapport entre les fonds propres prudentiels globaux et la somme :

- du montant des expositions pondérées au titre du risque de crédit ;
- des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle des risques de marché, multipliées par un facteur de 12,5.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, l'arrêté du 20 février 2007 du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, instaurant les méthodes de calcul dites « Bâle II » du ratio de solvabilité, définit ce dernier comme le rapport entre les fonds propres prudentiels globaux et la somme :

- du montant des expositions pondérées au titre du risque de crédit calculé en utilisant l'approche standard ou l'approche avancée de notations internes selon l'entité ou l'activité du Groupe concernée ;
- des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle des risques de marché et du risque opérationnel, multipliées par un facteur de 12,5. L'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel est calculée conformément à l'approche de base, l'approche standard ou aux approches de mesure avancée, selon l'entité du Groupe concernée.

Fonds propres

Composition des fonds propres

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément au règlement n° 90-02 du Comité de la réglementation bancaire du 23 février 1990. Ils sont répartis en trois catégories (les fonds propres de base, les fonds propres complémentaires et les fonds propres surcomplémentaires) desquelles sont réalisées un certain nombre de déductions :

- les fonds propres de base sont déterminés à partir des capitaux propres comptables du Groupe (hors gains et pertes latents ou différés) ajustés d'éléments connus sous le nom de « filtres prudentiels ». Ces ajustements consistent principalement en l'anticipation d'une distribution de dividende, la déduction des écarts d'acquisition et autres actifs incorporels, les retraitements liés à la différence entre le périmètre prudentiel de consolidation et le périmètre comptable, notamment s'agissant des sociétés d'assurance, et à l'application de limites à l'éligibilité de certains titres comme les titres super subordonnés à durée indéterminée ;
- les fonds propres complémentaires sont composés de certaines dettes subordonnées et des différences positives d'évaluation du risque de crédit et de contrepartie entre la méthode comptable reposant sur le provisionnement des pertes encourues et les pertes attendues des encours de crédit traités en approche avancée de notations internes ;
- une décote est appliquée aux dettes subordonnées de maturité inférieure à 5 ans. Les dettes subordonnées datées sont limitées en montant à 50 % des fonds propres de base. Les fonds propres complémentaires sont globalement limités à 100 % du montant des fonds propres de base ;
- les fonds propres surcomplémentaires sont composés de dettes subordonnées à maturité plus courte et ne peuvent couvrir dans certaines limites que des positions de risque de marché ;
- sont déduits pour la détermination des fonds propres prudentiels, pour moitié des fonds propres de base et pour moitié des fonds propres complémentaires : les valeurs représentatives des titres d'établissements de crédit et de sociétés financières mis en équivalence, les éléments constitutifs de fonds propres prudentiels dans des établissements de crédit et sociétés financières détenues à plus de 10 % par le Groupe, ainsi que la part des pertes attendues sur les encours de crédit traités selon l'approche avancée de notations internes non couverte par des provisions et ajustements de valeur.

► MONTANT DES FONDS PROPRES

En millions d'euros	31 décembre 2008 (Bâle II)	31 décembre 2007 (Bâle I) ⁽²⁾
Capitaux propres part du Groupe avant affectation	53 228	53 799
Actions ordinaires, réserves et assimilés	42 707	47 056
Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée	10 521	6 743
Capitaux propres part des minoritaires avant affectation du résultat	5 740	5 594
Actions ordinaires, réserves et assimilés	3 492	3 302
Preferred Shares	2 248	2 292
Autres éléments et déductions prudentielles	(17 169)	(21 792)
Déductions immobilisations incorporelles (yc écarts d'acquisitions)	(12 854)	(12 342)
Autres déductions prudentielles ⁽¹⁾	(4 315)	(9 450)
FONDS PROPRES TIER 1	41 799	37 601
Total des fonds propres complémentaires (Tier 2)	17 951	19 224
dont différence positive entre les provisions et les pertes attendues	1 620	
Déductions prudentielles du Tier 2	(1 003)	(3 254)
Fonds propres surcomplémentaires (Tier 3) alloués	752	1 013
FONDS PROPRES PRUDENTIELS	59 499	54 584

⁽¹⁾ Déductions au titre des sociétés d'assurance, participations dans les établissements de crédit ou financiers, créances subordonnées détenues dans les établissements de crédit et autres éléments, y compris projet de dividende soumis à l'Assemblée Générale des actionnaires.

⁽²⁾ Ratio de Solvabilité Européen.

Dans le cadre du passage à Bâle II, la différence positive résultant de provisions supérieures aux pertes attendues à un an est considérée comme une composante des fonds propres complémentaires.

Au 31 décembre 2008, cette différence s'élevait à 1 620 millions d'euros.

Adéquation des fonds propres

En application de la réglementation européenne transposée en droit français par le règlement n° 91-05, le Groupe est tenu de respecter en permanence un ratio de fonds propres de base au moins égal à 4 % et un ratio de solvabilité au moins égal à 8 %. Il doit également, en raison de son statut de Financial Holding Company aux États-Unis, respecter un ratio de fonds propres de base de 6 % et un ratio de solvabilité de 10 %.

Les ratios du groupe BNP Paribas sont suivis et gérés de façon centralisée et consolidée au niveau du Groupe. Chaque entité lorsqu'elle est régulée à titre individuel, en France ou à l'étranger, est par ailleurs responsable du respect des contraintes qui lui sont propres.

Gestion et anticipation des besoins en capital

Le Groupe gère de manière prospective ses ratios de solvabilité, en alliant des objectifs de prudence, de rentabilité et de croissance. Ainsi, le Groupe maintient une structure financière appropriée destinée à lui permettre de financer le développement de ses activités dans les meilleures conditions en tenant compte, notamment, d'un objectif de notation de très haute qualité. BNP Paribas a également pour objectif permanent de maximiser la rentabilité des fonds qui lui sont confiés par ses actionnaires, en optimisant l'utilisation des fonds propres ainsi recueillis et en gérant de

manière permanente l'équilibre entre solidité financière et rendement pour l'actionnaire. Au cours des exercices 2007 et 2008, le groupe BNP Paribas a respecté les niveaux de solvabilité fixés réglementairement de même que les objectifs qu'il s'était fixés.

La gestion du niveau des fonds propres prudentiels est réalisée sur la base des informations collectées dans le cadre du processus budgétaire, en tenant compte en particulier des prévisions de résultat et de croissance des encours pondérés, ainsi que des acquisitions anticipées, des programmes d'émission de fonds propres hybrides et des anticipations de cours de change. L'évolution des ratios est suivie par la Direction Générale du Groupe sur base trimestrielle et à tout moment dès lors qu'un événement ou une décision est de nature à produire un effet significatif sur les ratios au niveau du Groupe.

4.d RISQUE DE CRÉDIT ET RISQUE DE CONTREPARTIE

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des actifs financiers du groupe BNP Paribas, y compris les titres à revenu fixe, exposés au risque de crédit et de contrepartie. Cette exposition ne tient pas compte des garanties et des sûretés obtenues par le Groupe dans le cadre de son activité de crédit, ni des achats de protection. L'exposition au risque de crédit s'appuie sur la valeur comptable des actifs financiers inscrits au bilan. L'exposition au risque de contrepartie correspond au montant de l'exposition au défaut des contrats sur instruments dérivés et des opérations de prêts/emprunts de titres.

➤ EXPOSITIONS RELATIVES AU RISQUE DE CRÉDIT ET CONTREPARTIE PAR CLASSE D'EXPOSITION BÂLOISE

En millions d'euros	Approche Standard		IRBA		Total		Total
	Risque de crédit	Risque de contrepartie ^(***)	Risque de crédit	Risque de contrepartie ^(***)	Risque de crédit	Risque de contrepartie ^(***)	
Administrations centrales et banques centrales	16 678	12	82 310	11 342	98 988	11 354	110 342
Entreprises	130 434	1 489	317 213	56 043	447 647	57 532	505 179
Établissements ^(*)	33 828	966	95 996	37 022	129 824	37 988	167 812
Clientèle de détail	144 312	-	121 128	-	265 440	-	265 440
Positions de titrisation	5 412	-	25 499	-	30 911	-	30 911
Autres Actifs Risqués ^(**)	76 766	-	-	-	76 766	-	76 766
TOTAL DES EXPOSITIONS	407 430	2 467	642 146	104 407	1 049 576	106 874	1 156 450

Le tableau ci-dessus représente le périmètre prudentiel complet suivant les catégories définies par l'article 40-1 de l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicable aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement.

^(*) La classe d'exposition « Établissements » en Bâle II correspond aux établissements de crédit et entreprises d'investissement y compris ceux reconnus de pays tiers.

En outre cette classe regroupe certaines expositions sur des administrations régionales et locales, des entités du secteur public et des banques multilatérales de développement qui ne sont pas traitées comme des administrations centrales.

^(**) Les Autres Actifs Risqués recouvrent les immobilisations et les comptes de régularisation, lesquels ne sont pas ventilés par classe d'exposition.

^(***) La mesure de cette exposition, conforme aux méthodes homologuées par le régulateur, ne fait pas l'objet d'un audit de la part des Commissaires aux comptes.

L'exposition au risque de crédit présentée ci-dessus concerne les valeurs avant dépréciation des comptes de dépôt auprès des banques centrales et CCP (39 milliards d'euros), des prêts consentis à la clientèle (509 milliards d'euros), aux établissements de crédit (69 milliards d'euros), des titres à revenu fixe classés en « Actifs disponibles à la vente », « Actifs financiers détenus jusqu'à échéance » ou évalués en valeur de marché sur option (135 milliards d'euros), des éléments de réévaluation des portefeuilles couverts en taux (3 milliards d'euros), des immobilisations corporelles et de placement (25 milliards d'euros), des comptes de régularisations et actifs divers (82 milliards d'euros), ainsi que des engagements de financement et de garantie donnés (307 milliards d'euros).

De ces valeurs sont déduits les encours relatifs aux opérations de pension (- 33 milliards d'euros) et les encours exclus du périmètre prudentiel couvert (- 86 milliards d'euros).

Le risque de crédit

La gestion du risque de crédit sur l'activité de financement

La politique générale de crédit et les procédures de contrôle et de provisionnement

L'activité de crédit de la banque doit s'inscrire dans le cadre de la politique générale du crédit approuvée par le Risk Policy Committee, instance présidée par le Directeur Général de la Banque, dont l'objet est de définir la stratégie et les grandes politiques de risque. Parmi les principes directeurs énoncés figurent les exigences du Groupe en matière de déontologie, d'attribution des responsabilités, d'existence et de respect des procédures et de rigueur dans l'analyse du risque. Cette politique générale est déclinée en politiques spécifiques adaptées à la nature des activités ou des contreparties.

Les procédures de décision

Le dispositif de décision en matière de crédit repose sur un ensemble de délégations qui implique de recueillir l'avis conforme d'un représentant de GRM nommément désigné. L'accord est toujours donné par écrit, que ce soit au moyen d'un processus de recueil de signatures ou par la

tenu formelle d'un Comité de crédit. Les délégations se déclinent en montant de risques par groupes d'affaires variant selon les catégories de notes internes et les spécificités des métiers. Certains types de crédit – prêts aux banques, risques souverains ou risques relatifs à des secteurs particuliers de l'économie – sont l'objet de restrictions en matière de pouvoirs de décision et impliquent, le cas échéant, le respect de procédures d'encadrement ou de consultation d'experts sectoriels ou de spécialistes désignés. Des procédures simplifiées faisant place à des outils statistiques d'aide à la décision sont appliquées dans la banque de détail.

Les propositions de crédit doivent respecter les principes de la politique générale de crédit et, le cas échéant, des politiques spécifiques applicables, ainsi que, dans tous les cas, les lois et réglementations en vigueur. En particulier, BNP Paribas subordonne ses engagements à l'examen en profondeur des plans de développement connus de l'emprunteur, à la compréhension de tous les aspects structurels des opérations et à sa capacité à en assurer le suivi.

Présidé par l'un des Directeurs Généraux ou le Directeur de GRM, le Comité de crédit de la Direction Générale est l'instance ultime de décision du Groupe en matière de prises de risques de crédit et de contrepartie.

Les procédures de surveillance

Un dispositif de surveillance et de reporting est en œuvre sur l'ensemble du Groupe et repose sur les équipes de « Control & Reporting » dont la responsabilité est de garantir, en permanence, la conformité aux décisions, la fiabilité des données de reporting et la qualité du suivi des risques. La production journalière des situations irrégulières de crédit et l'utilisation de diverses techniques d'alertes fondées sur des outils d'anticipation ou des études prospectives facilitent l'identification précoce des dégradations de situation. Les différents niveaux de surveillance, généralement induits de l'organisation des délégations de pouvoirs, s'exercent sous le contrôle de GRM jusqu'au Comité des Débiteurs de la Direction Générale. Réuni mensuellement, ce Comité examine, au-dessus d'un certain seuil, les dossiers placés sous surveillance ou considérés comme douteux. Pour ces derniers, il décide, sur proposition des métiers et avec l'accord de GRM, du montant des dépréciations à constituer ou à reprendre. Un dispositif adapté est appliqué dans la Banque de Détail.

Les procédures de dépréciation

Tous les concours accordés aux entreprises, banques ou pays souverains en défaut font l'objet mensuellement, et sous la responsabilité de GRM, d'un examen visant à déterminer l'éventuelle réduction de valeur qu'il conviendrait d'appliquer, qu'elle soit directe ou par voie de dépréciations, selon les modalités d'application des règles comptables retenues. La réduction de valeur est établie à partir de l'évaluation actualisée des flux nets probables de recouvrement tenant compte de la réalisation des garanties détenues.

Une dépréciation collective, sur base statistique, est également constituée par chacun des Pôles et déterminée trimestriellement par un comité réunissant le responsable du Pôle, le Directeur Financier du Groupe et le Directeur de GRM. Ce comité décide de la dépréciation collective à constituer sur la base des simulations de pertes encourues à maturité sur les portefeuilles de crédits dont la qualité de crédit est considérée comme détériorée, sans pour autant que les clients soient identifiés comme en défaut et relèvent, en conséquence, de dépréciations spécifiques. Les simulations faites par GRM s'appuient sur les paramètres du dispositif de notation décrit ci-dessous.

Le dispositif de notation

Le groupe BNP Paribas utilise l'approche notations internes avancées du risque de crédit pour les catégories d'exposition « clientèle de détail », « administrations centrales et banques centrales », « établissements », « entreprises » et « actions » pour le calcul des exigences des fonds propres réglementaires sur les périmètres de CIB, BDDF, Personal Finance France et BNP Paribas Securities Services (BP2S). Sur les autres périmètres, la méthode de calcul du capital réglementaire utilise la méthode « Standard » de Bâle II, et donc les notations externes des tiers. Chaque opération et chaque tiers sont notés selon les méthodes communes au Groupe quelle que soit la méthode de calcul de capital réglementaire.

La banque a défini un système de notation complet, en ligne avec les exigences des superviseurs bancaires au titre de l'adéquation des fonds propres. Son caractère approprié et l'adéquation de sa mise en œuvre sont évalués et vérifiés par le contrôle périodique de la Banque. Sa conformité réglementaire a été attestée par la Commission Bancaire en décembre 2007.

Pour le cas des crédits aux entreprises, il prend en compte trois paramètres fondamentaux : la probabilité de défaut de la contrepartie, qui s'exprime au moyen d'une note, le taux de récupération global (ou la perte en cas de défaut), qui est attaché à la structure des transactions et le facteur de conversion (CCF, Credit Conversion Factor) qui estime la part en risque des engagements hors bilan.

L'échelle des notes de contrepartie comprend douze niveaux : dix niveaux pour les clients sains qui couvrent tous les niveaux de qualité de crédit de « excellent » à « très préoccupant » ; deux niveaux pour ce qui concerne les clients considérés comme en défaut selon la définition du superviseur bancaire.

Cette évaluation intervient, au moins une fois l'an, dans le cadre du processus d'approbation des crédits. Elle repose avant tout sur l'expertise des intervenants, commerciaux et en dernier ressort des représentants de GRM. Elle peut aussi s'appuyer sur des outils adaptés, que ce soient des aides à l'analyse ou des scores, le choix des techniques et leur caractère automatique au plan de la décision variant selon la nature des risques considérés.

Lorsque des ratings externes existent, ceux-ci sont pris en compte par les notateurs grâce à une correspondance indicative entre l'échelle de notation interne et les échelles des agences de notation. Cette correspondance est fondée sur les probabilités de défaut à un an de chacune des notes.

⁽¹⁾ Ce terme désigne les contreparties bénéficiant d'une notation externe allant de AAA à BBB-.

⁽²⁾ Selon la politique Groupe, le dispositif de notation « Corporate » s'applique aux banques, aux entreprises, aux financements spécialisés et aux souverains.

L'appréciation interne du risque ne converge pas nécessairement avec celle des agences de notation et il n'y a pas d'identité stricte entre l'appréciation du caractère « investment grade ⁽¹⁾ » d'une transaction par les agences externes et l'attribution d'une note interne supérieure ou égale à 5. Ainsi des contreparties notées BBB- en externe peuvent être notées 6, alors que la correspondance indicative entre note externe et note interne pour un BBB- est 5. Des exercices annuels de « benchmarking » sont conduits afin de comparer les notes internes et externes.

Diverses méthodes, dont certaines purement quantitatives, sont mises en œuvre pour vérifier la cohérence et la solidité du dispositif. Une approche adaptée, reposant sur la définition de classes homogènes de risque et faisant une large part aux analyses statistiques, est mise en œuvre pour ce qui concerne les crédits aux particuliers et aux très petites entreprises. GRM est globalement responsable de la qualité d'ensemble du dispositif, soit en le définissant elle-même, soit en le validant, soit enfin en en contrôlant la performance.

La détermination de la perte en cas de défaut est réalisée soit par mise en œuvre de méthodes statistiques pour les portefeuilles dont la granularité est la plus fine, soit à dire d'expert sur la base de valeurs comparées, selon un processus similaire à celui qui conduit à déterminer la note de contrepartie, pour les portefeuilles « corporate ⁽²⁾ ». La perte en cas de défaut reflète la perte que subirait la Banque en cas de défaut de la contrepartie dans un scénario de ralentissement économique (downturn), conformément aux dispositions de la réglementation.

Elle est évaluée, pour chaque opération, à partir du taux de récupération d'une transaction « senior unsecured » sur la contrepartie concernée, corrigée, d'une part, des effets relatifs à la structure de la transaction (subordination par exemple) et, d'autre part, des effets des techniques de réduction des risques de crédit (garanties et sûretés réelles). Les récupérations sur les garanties et sûretés sont estimées chaque année sur la base de valorisations prudentes et de décotes prenant en compte la réalisation desdites sûretés en période de stress.

La Banque a modélisé ses propres facteurs de conversion lorsque la réglementation le permettait (c'est-à-dire à l'exclusion des opérations de risque élevé pour lequel le facteur de conversion est de 100 %), soit par exploitation des chroniques internes de défaut, soit par d'autres techniques lorsque l'historique n'était pas suffisant. Les facteurs de conversion sont destinés à mesurer la quote-part des engagements hors bilan de la banque qui seraient en risque en cas de défaillance de chacun des emprunteurs. Par opposition à la notation et au taux de récupération global, ce paramètre est affecté automatiquement en fonction de la nature de la transaction et n'est pas décidé par les Comités de crédit.

Chacun des trois paramètres de risque de crédit fait l'objet chaque année de tests de mise à l'épreuve (backtesting) et de comparabilité externe (benchmarking) destinés à contrôler la performance du dispositif sur chacun des segments d'activité de la Banque. Le backtesting consiste à comparer les paramètres estimés et leur réalisation. Lors d'un benchmarking, les paramètres estimés en interne sont comparés aux estimations d'organismes externes.

Sur l'axe de notation, dans le cadre des travaux de backtesting, le taux de défaillance des populations classées dans chacune des notes, ou dans chaque classe homogène de risque pour l'activité de détail, est comparé au taux de défaut constaté, année par année. Une analyse par politique de notation, par note, par zone géographique, par filière de notation, etc - est réalisée afin d'identifier de possibles zones de sous-performance des modèles. La stabilité de la notation et de la population est vérifiée. Le Groupe a par ailleurs développé des techniques de backtesting adaptées aux portefeuilles de faibles pertes « low default portfolios » qui permettent

de qualifier la pertinence du dispositif, même lorsque le nombre de défauts constatés est très faible (c'est le cas pour le dispositif applicable aux souverains ou aux banques par exemple). Les effets des cycles économiques sont aussi pris en compte. Ces travaux ont montré jusqu'à présent que les notes attribuées étaient bien « à travers le cycle » et que, même après prise en compte du caractère favorable du cycle économique récent, le taux de défaut prévisionnel était très conservateur.

Lors du benchmarking, sur le périmètre autre que clientèle de détail, les notes internes sont comparées aux notes de plusieurs agences de notation externe, sur la base de la correspondance indicative entre notes internes et notes externes. Pour la population « corporate » du Groupe bénéficiant d'une note externe (entre 10 % et 15 % de cette population), l'analyse comparative des données sur laquelle repose la notation interne fait apparaître une approche conservatrice du dispositif retenu.

Pour ce qui concerne le taux de récupération global, l'exercice de backtesting porte pour l'essentiel sur l'analyse des récupérations sur les opérations en défaut. Lorsque les dossiers sont clos, chacun des flux de récupération est actualisé à la date d'entrée en défaut et rapporté au montant de l'exposition. Lorsque les dossiers ne sont pas clos, le montant des provisions est pris comme approximation des récupérations futures. Le taux de récupération ainsi mesuré est comparé au taux de récupération prévu. Sur ce paramètre, à l'identique de ce qui est pratiqué sur l'axe de notation, des analyses globales et selon les politiques de notation et les sites géographiques sont pratiquées. Les différences ligne à ligne et en moyenne sont analysées en tenant compte du caractère bimodal de ce paramètre. Les résultats de ces analyses prouvent le caractère downturn des estimations, ainsi que leur caractère conservateur en moyenne. Le benchmarking de ce paramètre est réalisé en particulier à l'aide d'initiatives de mise en commun de données (« data pooling ») auxquelles participe le Groupe.

Le facteur de conversion fait lui aussi l'objet d'un backtesting annuel, celui-ci est toutefois moins approfondi compte tenu de la faible volumétrie des données disponibles.

L'ensemble de ces travaux est présenté chaque année au Chief Risk Officer ainsi qu'aux organes de pilotage du dispositif de notation et aux praticiens du risque à travers le monde. L'analyse des résultats de ces études, et les échanges qui s'en suivent, contribuent à définir les priorités en matière de développement méthodologique et de déploiement d'outils.

Les estimations internes des paramètres de risque sont utilisées dans la gestion quotidienne de la Banque conformément aux préconisations de la réglementation Bâle II. Ainsi, au-delà du calcul des exigences en fonds propres, ils sont utilisés, par exemple, à l'octroi des crédits ou lors de leur renouvellement, pour les mesures de rentabilité, pour déterminer les provisions sur base de portefeuille, et pour les reportings internes et externes.

La gestion de portefeuille

La sélection et l'évaluation précise des risques pris individuellement sont complétées d'une gestion collective, objet de la politique de gestion d'ensemble des portefeuilles. Celle-ci traduit les bénéfices de la diversification du portefeuille au plan des débiteurs, à celui des secteurs, comme à la dimension pays. Les résultats de cette politique sont régulièrement examinés par le Risk Policy Committee qui peut alors en modifier ou préciser les orientations générales, à partir du cadre d'analyse et des axes de réflexion proposés par GRM. Dans ce cadre, BNP Paribas utilise des instruments de transfert du risque de crédit, comme les opérations de titrisation et les dérivés de crédit, pour couvrir les risques pris individuellement, réduire la concentration du portefeuille ou les pertes maximales qui seraient liées à des scénarii de crise. En outre, des opérations

d'achat de risque sont effectuées dans le cadre d'une stratégie de diversification du portefeuille et d'utilisation du capital, en veillant à obtenir un rapport adéquat entre risque et rendement.

Champ et nature des systèmes de déclarations et de mesure des risques

L'ensemble des processus et systèmes d'information utilisés par la filière de reporting risque de crédit consolidé pour produire le reporting Bâle II a été soumis à l'examen de la Commission bancaire dans le cadre de l'homologation à la méthode IRBA.

L'architecture actuelle des systèmes risques de crédit comporte deux niveaux :

- le niveau central composé principalement du système de consolidation des encours risques de crédit, des référentiels centraux et de l'outil de moteur de calcul du capital, développés en interne ;
- le niveau local composé des systèmes de monitoring et de reporting des risques de crédit dont GRM assure la maîtrise d'ouvrage.

Les techniques de réduction des risques

Les garanties et sûretés

La politique générale de crédit de BNP Paribas stipule la manière dont les opérations doivent être structurées pour réduire le risque. Les garanties et sûretés sont prises en compte pour leur valeur économique et ne sont acceptées en tant que source principale de remboursement que par exception, dans le contexte de financement de matières premières par exemple, la capacité de remboursement de l'emprunteur devant être avant tout constituée de ses flux opérationnels. Les garants sont soumis aux mêmes exigences d'analyse préalable que les débiteurs primaires.

La réglementation prudentielle relative à la mise en place des approches avancées pour le calcul du ratio de solvabilité Bâle II définit un cadre précis d'évaluation des garanties et des sûretés. De par la diversité de ses activités, le Groupe évalue un très large éventail de garanties et de sûretés en particulier pour son activité de financement d'actifs (aéronefs, navires, biens immobiliers...). En outre, l'appréciation du risque tient compte des garanties personnelles consenties par la maison mère de la contrepartie ou par d'autres entités telles que des institutions financières. Les couvertures par dérivés de crédit, le recours à des assureurs crédit publics pour le financement export ou à des assureurs crédit privés constituent d'autres exemples de garanties évaluées par le Groupe. Une garantie ne peut être éligible pour améliorer les paramètres de risque d'une transaction que si le garant est mieux noté que la contrepartie concernée. Pour pouvoir être prise en compte dans l'estimation des paramètres de risque, la valeur d'une sûreté ne doit pas présenter un caractère de corrélation forte avec le risque du débiteur primaire.

La Commission bancaire a validé le dispositif de BNP Paribas dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau ratio de solvabilité réglementaire dit Bâle II.

Les achats de protection

Afin de réduire le risque de crédit attaché à certains portefeuilles, le Groupe procède à des opérations de titrisation synthétique en transférant au marché une partie du risque de crédit attaché à ces portefeuilles au moyen d'instruments dérivés de crédit (achats d'options ou « credit default swaps ») contractés soit par l'intermédiaire de structures dédiées, soit directement auprès d'établissements de crédit.

Dans le cadre des achats de protection, les crédits protégés restent dans le bilan du Groupe, en étant couverts par des dérivés de crédit. BNP Paribas porte un risque de contrepartie sur les vendeurs de

protection. Ce risque fait l'objet des mêmes procédures de décision et de gestion que celles appliquées aux produits dérivés.

Dans le cadre d'opérations portant sur des portefeuilles, BNP Paribas conserve une partie du risque sous forme de tranches généralement junior ou mezzanine.

Diversification de l'exposition au risque de crédit

En Bâle II, le montant brut prudentiel du portefeuille du risque de crédit du Groupe, s'élève à 942 milliards d'euros au 31 décembre 2008 (923 milliards d'euros au 31 décembre 2007). Ce portefeuille, analysé ci-après en termes de diversification, recouvre l'ensemble des expositions au risque de crédit présenté dans le tableau en tête de chapitre, hors positions de titrisation et autres actifs risqués ⁽¹⁾.

Les éléments constituant ce portefeuille ne présentent pas de caractère de concentration excessif par contrepartie au regard de la taille du Groupe et apparaissent très diversifiés tant sur le plan sectoriel que géographique, ainsi qu'il peut être observé sur les graphiques suivants présentés en pourcentage.

Diversification par contrepartie

Évaluée en tenant compte de l'ensemble des engagements portés sur un même groupe d'affaires, la diversification est une constante de la politique de la Banque. L'étendue et la variété des activités de BNP Paribas comme la forte hiérarchie des délégations participent largement à la diversification recherchée.

La diversification par contrepartie du portefeuille fait l'objet d'un suivi régulier. Le contrôle des grands risques s'assure que le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques dépassent pour chacun d'eux 10 % des fonds propres nets consolidés du Groupe n'excède pas huit fois les fonds propres.

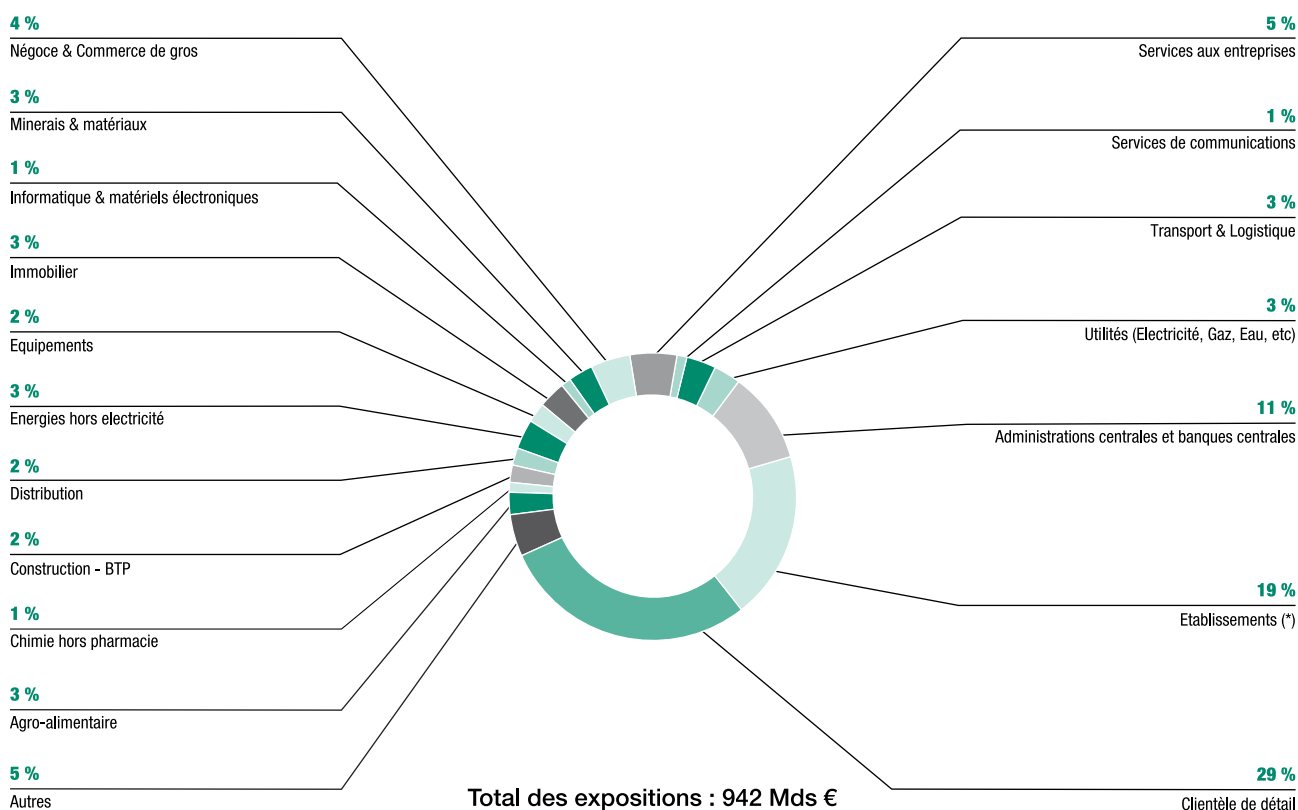
BNP Paribas reste très en deçà des seuils de concentration de la directive européenne sur les Grands Risques. Les 10 premiers groupes-clients concentrent moins de 4 % du total des engagements au 31 décembre 2008 (part stable par rapport au 31 décembre 2007).

DIVERSIFICATION SECTORIELLE

La répartition des risques, par secteur économique, fait l'objet d'une même attention et se double d'une analyse prospective permettant une gestion dynamique de l'exposition de la Banque. Elle s'appuie sur la connaissance approfondie d'experts sectoriels indépendants qui formulent une opinion sur l'évolution des secteurs qu'ils supervisent et identifient les facteurs qui expliquent les risques encourus par leurs principaux constituants. Cette intervention est modulée selon les secteurs en fonction de leur poids dans les engagements du Groupe, de la technicité nécessaire à leur appréhension, de leur cyclicité, de leur degré de mondialisation ou encore de l'existence d'une problématique particulière de risque.

⁽¹⁾ Le périmètre couvert concerne les prêts consentis à la clientèle et aux établissements de crédit, les comptes débiteurs des établissements de crédit et des banques centrales, les comptes créditeurs du Groupe dans les autres établissements de crédit et des banques centrales, les engagements de financement donnés (hors opération de pension) et de garantie financière, ainsi que les titres à revenu fixe compris dans le portefeuille d'intermédiation bancaire.

► RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE DE RISQUE DE CRÉDIT PAR CLASSE D'EXPOSITION BÂLOISE ET PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ DE LA CLIENTÈLE ENTREPRISES AU 31 DÉCEMBRE 2008



Périmètre prudentiel : exposition hors risque de contrepartie, hors autres actifs risqués et hors positions de titrisation.

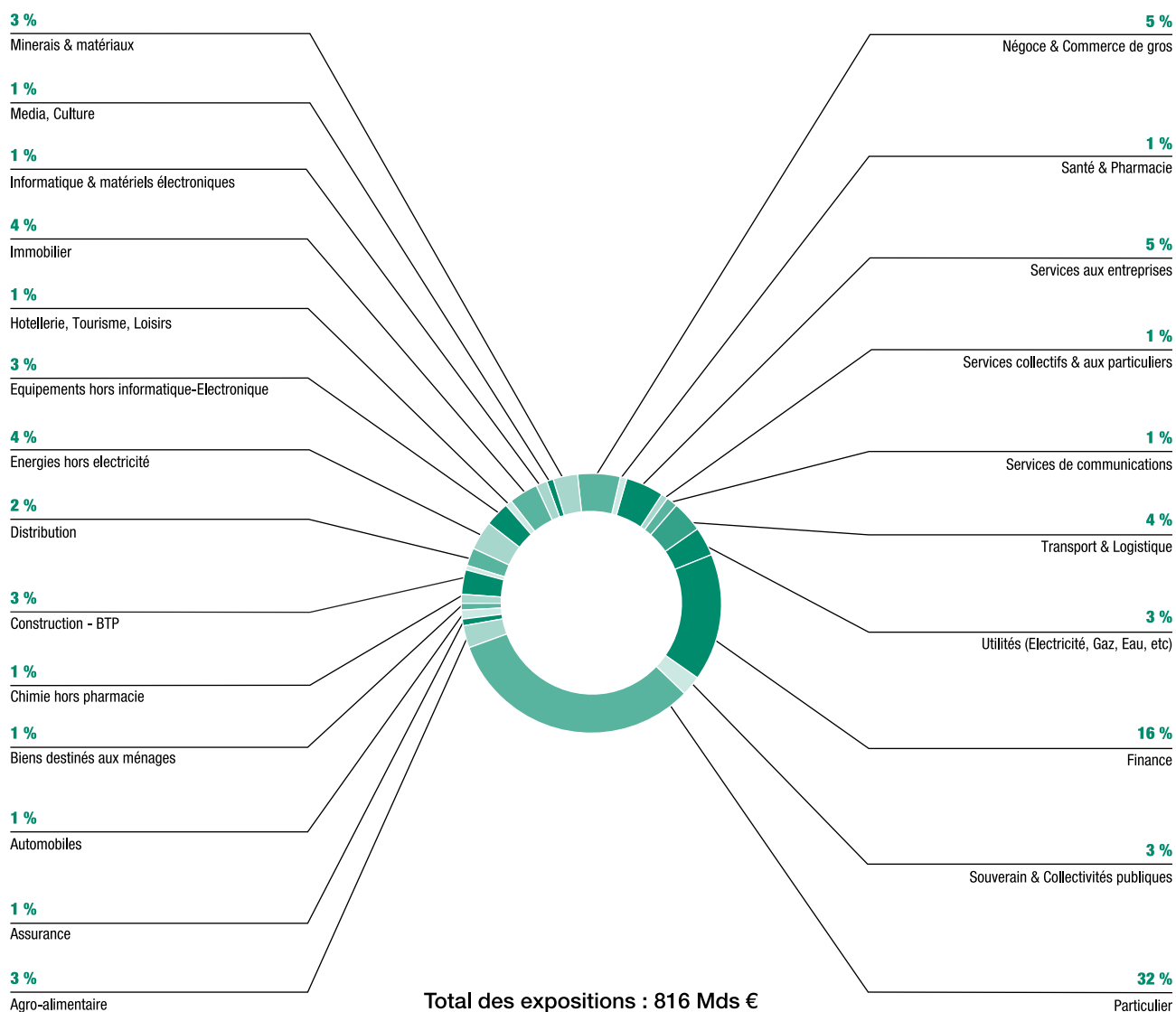
^(*) La classe d'exposition « Etablissements » en Bâle II correspond aux établissements de crédit et entreprises d'investissement y compris ceux reconnus de pays tiers. En outre cette classe regroupe certaines expositions sur des administrations régionales et locales, des entités du secteur public et des banques multilatérales de développement qui ne sont pas traités comme les administrations centrales.

L'analyse ci-dessus, réalisée sur périmètre prudentiel, étend et complète l'analyse sur le périmètre des crédits et engagements commerciaux telle que présentée au 31 décembre 2007.

Sur ce périmètre des crédits et engagements commerciaux la comparaison du 31 décembre 2007 au 31 décembre 2008 s'établit comme suit :

➤ RÉPARTITION SECTORIELLE DU PORTEFEUILLE DES CRÉDITS ET ENGAGEMENTS COMMERCIAUX

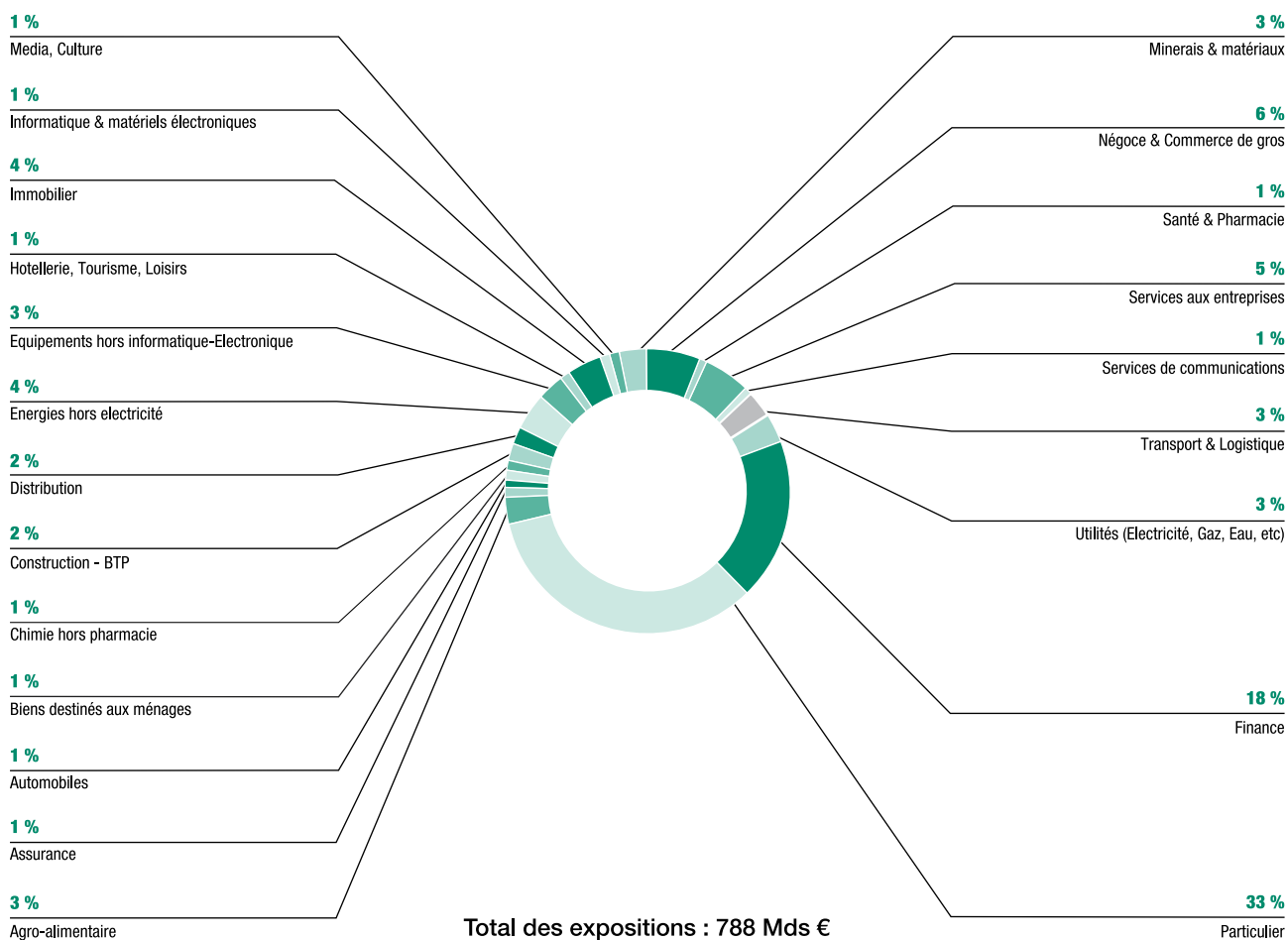
AU 31 DÉCEMBRE 2008



Périmètre des crédits et engagements commerciaux.

Le périmètre couvert concerne les prêts consentis à la clientèle et les comptes débiteurs des établissements de crédit et des banques centrales, ainsi que les engagements de financement donnés (hors opération de pension) et de garantie financière. Il exclut notamment les titres à revenu fixe.

➤ RÉPARTITION SECTORIELLE DU PORTEFEUILLE DES CRÉDITS ET ENGAGEMENTS COMMERCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2007



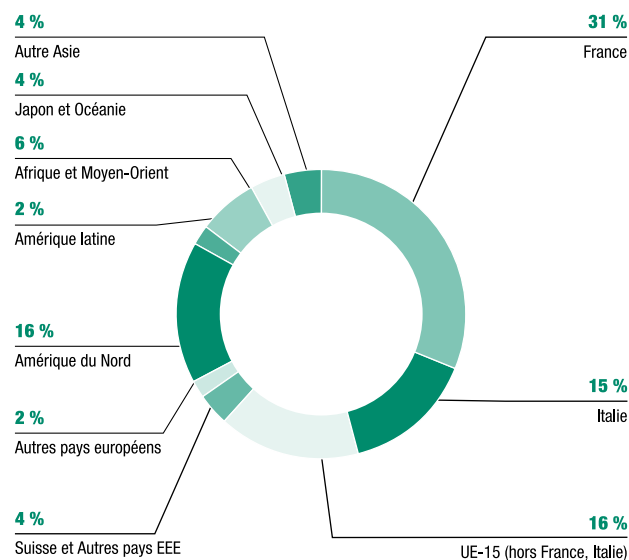
Périmètre des crédits et engagements commerciaux

DIVERSIFICATION GÉOGRAPHIQUE

Le risque « pays » se définit comme la somme des risques portés sur les débiteurs opérant dans le pays considéré. Il se distingue du risque souverain qui est celui de la puissance publique et de ses démembrements ; il traduit l'exposition de la Banque à un environnement économique et

politique homogène qui doit faire partie de l'appréciation de la qualité de la contrepartie. La prise en compte de ces considérations dans la note de risque a été à ce titre récemment révisée et précisée.

➤ RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU PORTEFEUILLE DE RISQUE DE CRÉDIT AU 31 DÉCEMBRE 2008 SUR LA BASE DU PAYS OÙ LA CONTREPARTIE EXERCE SON ACTIVITÉ PRINCIPALE



Total des expositions : 942 Mds €

Périmètre Prudentiel : expositions hors risque de contrepartie, hors autres actifs risqués et hors positions de titrisation.

La répartition géographique du portefeuille est équilibrée et relativement stable et reflète l'implantation majoritairement européenne du Groupe.

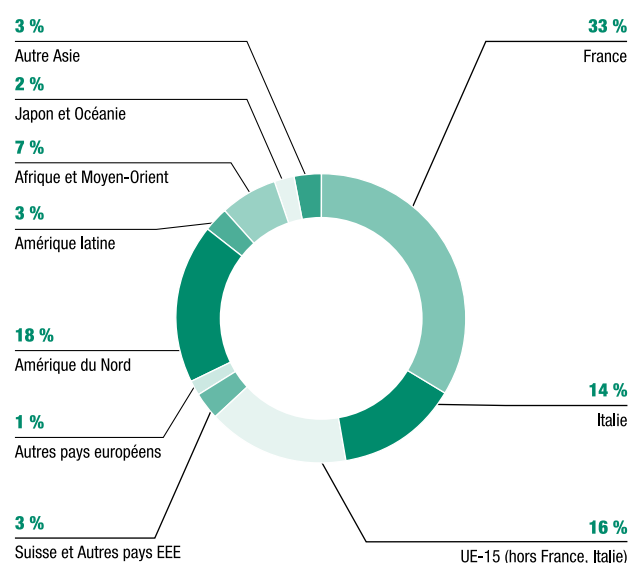
Le Groupe, naturellement présent dans la plupart des zones économiquement actives, s'attache à éviter les concentrations excessives de risques sur des pays dont les infrastructures politiques et économiques sont reconnues

comme faibles. Les engagements dans ces pays recouvrent en large majorité du crédit export et des engagements commerciaux court terme.

L'analyse ci-dessus, réalisée sur périmètre prudentiel, étend et complète l'analyse sur le périmètre des crédits et engagements commerciaux telle que présentée au 31 décembre 2007.

Sur ce périmètre des crédits et engagements commerciaux la comparaison du 31 décembre 2007 au 31 décembre 2008 s'établit comme suit :

➤ RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU PORTEFEUILLE DES CRÉDITS ET ENGAGEMENTS COMMERCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2008 SUR LA BASE DU PAYS OÙ L'ACTIVITÉ DE BNP PARIBAS EST EXERCÉE

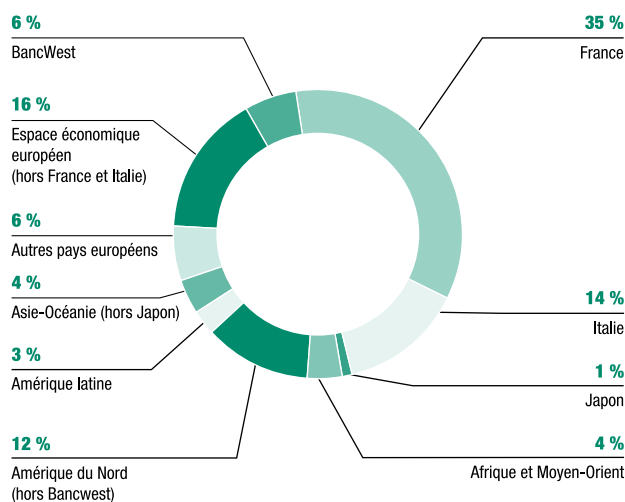


Total des expositions : 816 Mds €

Périmètre des crédits et engagements commerciaux.

Le périmètre couvert concerne les prêts consentis à la clientèle et les comptes débiteurs des établissements de crédit et des banques centrales, ainsi que les engagements de financement donnés (hors opération de pension) et de garantie financière. Il exclut notamment les titres à revenu fixe.

➤ **RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU PORTEFEUILLE DES CRÉDITS ET ENGAGEMENTS COMMERCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2007**



Total des expositions : 788 Mds €

Périmètre des crédits et engagements commerciaux

Qualité du portefeuille exposé au risque de crédit

Approche Notation Interne Avancée (IRBA - Internal Ratings Based Approach)

La politique de notation mise au point par le Groupe couvre l'ensemble de la Banque. Le dispositif IRBA, validé en décembre 2007, couvre les portefeuilles de « Corporate Investment Banking » (CIB), de la Banque de Détail en France (BDDF) ainsi que de BNP Paribas Securities Services (BP2S) et une partie de l'activité de Personal Finance. Un plan de déploiement a été présenté et validé par la Commission bancaire dans le cadre du dossier d'homologation. Il vise, à terme, à couvrir la grande majorité des entités du Groupe par un dispositif IRBA.

Dispositif « Corporate »

Le périmètre IRBA concerné par le dispositif de notation « Corporate », c'est-à-dire applicable selon la politique Groupe aux banques, aux entreprises, aux financements spécialisés et aux souverains est couvert selon une procédure de notation homogène dans laquelle GRM est le responsable final de la notation attribuée aux contreparties et du taux de recouvrement global (TRG) affecté aux transactions. Le facteur de conversion (CCF) est affecté en central en fonction des caractéristiques du tiers et de la transaction.

Le processus générique d'affectation des notes sur chacun des segments du dispositif « Corporate » est défini comme suit :

- sur les entreprises et les financements spécialisés, les analyses sont réalisées par le métier qui propose une note et un taux de recouvrement global (TRG) en Comité de Crédit conformément aux méthodologies de notation et sur la base des outils développés par GRM. La note et le taux de recouvrement global (TRG) sont validés ou modifiés en Comité de Crédit par le représentant de GRM. Ces Comités décident de l'octroi ou du renouvellement des engagements et révisent le cas échéant sur une base au moins annuelle, la note de contrepartie ;

- sur le périmètre des banques, l'analyse est réalisée par des analystes de la fonction Risques. Les notes de contrepartie et les taux de recouvrement global (TRG) sont déterminés à l'occasion de Comités de revue organisés par zone géographique assurant la comparabilité entre établissements similaires ;
- sur le périmètre des souverains, les notes sont déterminées lors de Comités pays qui réunissent des membres de la Direction Générale, des Risques et des métiers plusieurs fois par an. Les notes y sont proposées par la Direction des Études Économiques ;
- sur le périmètre des moyennes entreprises, un score est mis en œuvre par des analystes risque au sein du métier, sous la supervision ultime de GRM ;
- sur chacun de ces sous-portefeuilles, la détermination des paramètres de risque suit une méthodologie certifiée et validée par les équipes GRM qui repose en priorité sur l'analyse des données historiques de la Banque. Cette méthodologie est autant que possible supportée par des outils mis en réseau afin d'en garantir une application homogène. Le jugement expert reste toutefois fondamental, chacune des notes et chacun des taux de recouvrement (TRG) faisant appel au jugement humain qui peut s'écarter, sous réserve de justification, de l'application stricte des modèles.

Le mode de détermination des paramètres de risque répond à des principes communs, en particulier celui des « quatre yeux » qui préconise qu'au moins deux personnes différentes, dont une indépendante des objectifs commerciaux, se prononcent sur chaque note de contrepartie et chaque taux de recouvrement global (TRG) de transaction.

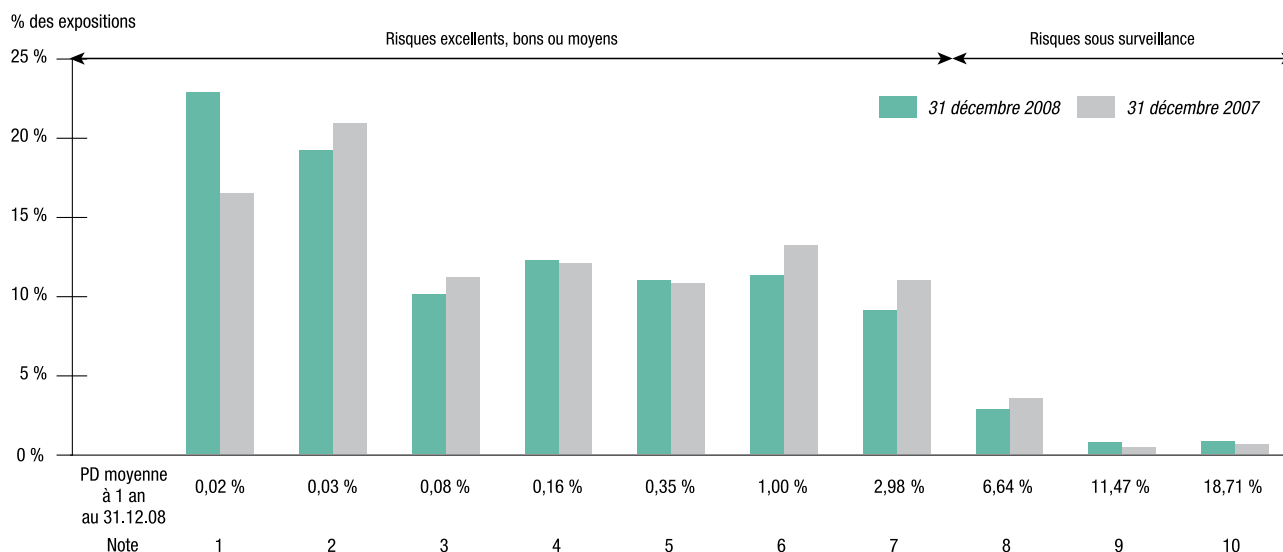
La définition du défaut est uniformément appliquée au sein du Groupe.

Le graphique ci-dessous présente la répartition par note des encours sains relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties de type « Corporate » (classes d'expositions : entreprises, administrations centrales et banques centrales, établissements) pour tous les métiers du Groupe, utilisant l'approche de notation interne avancée. Cette exposition représente 491 milliards d'euros du montant brut du risque de crédit.

Ce portefeuille présente une large majorité d'engagements sur des emprunteurs dont les risques sont considérés comme de bonne, voire d'excellente qualité, en raison du poids des relations de la Banque avec les grandes entreprises multinationales et institutions financières. Une part importante des engagements sur des emprunteurs de moindre qualité est

associée à des structures de financement permettant une récupération élevée en cas de défaut de la contrepartie (financements exports bénéficiant de garanties de la part des agences internationales d'assurance-crédit et financements de projets, structurés ou transactionnels).

► RÉPARTITION DES EXPOSITIONS PAR NOTE DE CONTREPARTIE SUR LE PÉRIMÈTRE « CORPORATE (*) » IRBA



La part des expositions notées « 1 » est en hausse significative en particulier du fait de l'accroissement des dépôts et réserves obligatoires auprès des banques centrales, notamment aux États-Unis, en France et au Japon.

Hors engagements souverains et banques centrales, l'évolution de la répartition des expositions « Corporate » du 31 décembre 2007 au 31 décembre 2008 est concentrée sur les notes 6 à 8, consécutive en premier lieu à la forte diminution des expositions du métier CIB - Energy and Commodities.

En dehors de ces deux effets structurels, aucune déformation notable de la qualité du portefeuille « Corporate » n'est constatée en 2008.

Dispositif propre à la clientèle de détail

La banque de détail est exercée, soit au sein de BNP Paribas via son réseau d'agences en France, soit au travers de certaines de ses filiales, notamment Personal Finance.

Pour l'ensemble de ces activités, la Politique Générale de Notation Retail (PGNR) fixe le cadre permettant aux Pôles et à la Direction des Risques de mesurer, hiérarchiser et suivre de manière homogène l'évolution des risques de crédit encourus par le Groupe. Cette politique s'applique aux transactions caractérisées par une forte granularité, une faible volumétrie unitaire et un traitement standardisé du risque de crédit. La politique générale représente le cadre d'ensemble dans lequel se déploient les scores ; elle précise notamment :

- les principes généraux du dispositif de notation interne, soulignant l'importance de la qualité de ce dispositif et de son adaptation aux évolutions ;
- les principes propres à la définition des Classes Homogènes de Risque (CHR) ;

- les principes relatifs aux modèles, notamment la nécessité de développer des modèles discriminants et interprétables, de s'appuyer sur la modélisation ou l'observation a posteriori des indicateurs de risque pour paramétrer les engagements. Les indicateurs de risque doivent être quantifiés sur la base d'un historique d'au moins cinq ans et d'un échantillonnage important et représentatif. Enfin, les modèles doivent être précisément documentés.

L'essentiel des contreparties du portefeuille « Banque de Détail » de BDDF fait l'objet d'un score de comportement servant à déterminer la probabilité de défaut et pour chaque transaction, le taux de recouvrement (GRR) et la valeur exposée au risque (EAD). Ces paramètres sont calculés chaque mois sur la base des informations les plus récentes et déclinés en différents scores d'octroi mis à disposition de la fonction commerciale. Celle-ci n'intervient pas dans la détermination des paramètres de risque. Ces méthodes sont appliquées de manière homogène sur l'ensemble de la clientèle de détail.

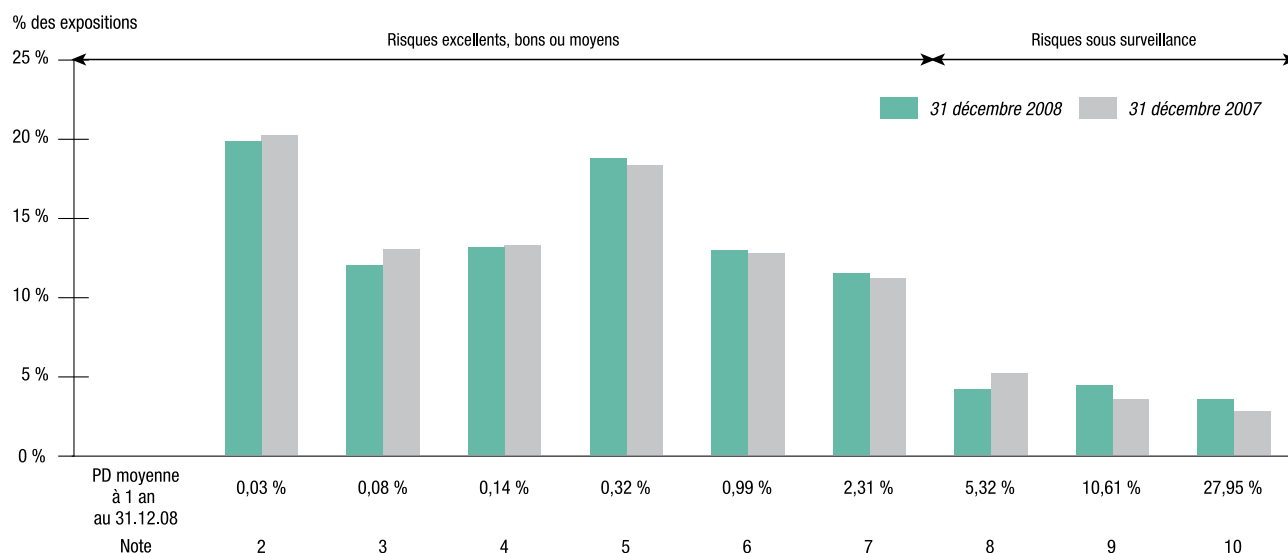
Sur le périmètre de Personal Finance éligible aux méthodes IRBA, les paramètres de risque sont déterminés par la fonction Risques, sur base statistique en fonction des caractéristiques des clients et de l'historique de la relation.

La méthodologie de construction et de suivi des scores permet d'affecter les clients individuels à des classes homogènes en termes de risque de défaillance. Il en est de même pour les autres paramètres : « valeur exposée au risque ou EAD » et « Perte en cas de défaut ou LGD ».

Le graphique ci-dessous présente la répartition par note des encours sains relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties de la clientèle de détail pour tous les métiers du Groupe, utilisant l'approche de notation interne avancée. Cette exposition représente 116 milliards d'euros du montant brut du risque de crédit.

(*) Le périmètre « Corporate » présenté dans le graphique ci-dessus inclut les classes d'expositions entreprises, administrations centrales et banques centrales et établissements.

➤ RÉPARTITION DES EXPOSITIONS PAR NOTE DE CONTREPARTIE SUR LE PÉRIMÈTRE CLIENTÈLE DE DÉTAIL IRBA



Le profil de risque demeure stable, avec près de 75 % des engagements accordés à des contreparties de bonne qualité de crédit (équivalentes à des notes 1 à 6).

Approche Standard

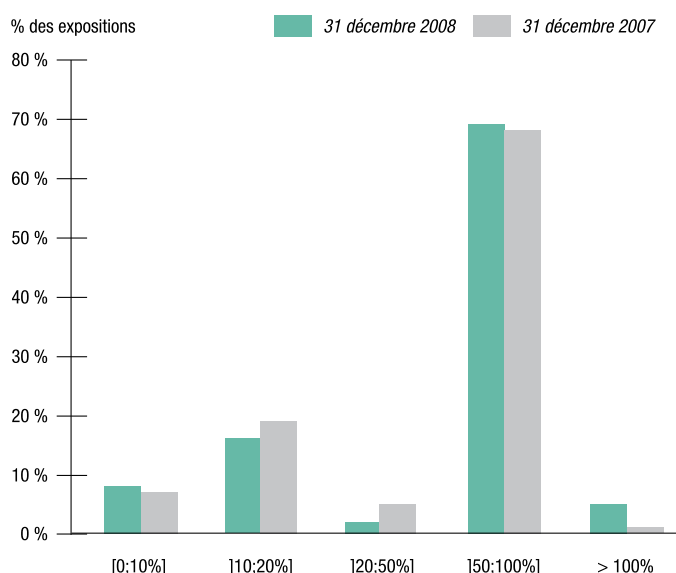
Pour les encours traités en méthode Standard, BNP Paribas utilise les notations externes des agences Standard & Poor's, Moody's et Fitch ratings. La mise en correspondance de ces notations avec les échelons de qualité de crédit prévus par la réglementation est conforme aux prescriptions de la Commission bancaire.

Lorsqu'une exposition du portefeuille bancaire ne dispose pas d'une évaluation externe de crédit qui lui soit directement applicable, les référentiels tiers de la Banque permettent, dans certains cas, d'utiliser pour la pondération l'évaluation externe « senior unsecured » de l'émetteur, si celle-ci est disponible.

Il représente 35 % du montant total des expositions brutes du groupe BNP Paribas. Les principales entités traitées en approche Standard au 31 décembre 2008 sont BNL, BancWest, Cetelem hors France, UCB, BPLG, TEB, Ukrsibbank et les filiales des pays émergents.

Le graphique ci-dessous présente la répartition par note des encours sains relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties de type « Corporate » (classes d'expositions : entreprises, administrations centrales et banques centrales, établissements) pour tous les métiers du Groupe, utilisant l'approche standard. Cette exposition représente 176 milliards d'euros du montant brut du risque de crédit.

➤ RÉPARTITION DES EXPOSITIONS « CORPORATE⁽¹⁾ » PAR TAUX DE PONDÉRATION EFFECTIF SUR LE PÉRIMÈTRE STANDARD



La répartition des expositions « Corporate » par taux de pondération effectif sur le périmètre standard est globalement stable.

⁽¹⁾ Le périmètre « Corporate » présente dans le graphique ci-dessus inclut les classes d'expositions entreprises, administrations centrales et banques centrales et établissements.

Encours dépréciés ou non présentant des impayés et garanties reçues au titre de ces encours

Le tableau ci-dessous présente la valeur nette comptable des encours de créances non dépréciées présentant des impayés (par antériorité d'impayés), des encours douteux dépréciés, ainsi que les garanties reçues en couverture de ces actifs. Il n'est pas tenu compte dans ce tableau des dépréciations de portefeuille éventuellement constituées.

En millions d'euros	31 décembre 2008							
	Échéancement des encours non dépréciés présentant des impayés					Encours douteux (actifs dépréciés et engagements provisionnés)	Total des encours	Garanties reçues au titre de ces encours
	Total	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1 an	> 1 an			
Actifs financiers en valeur de marché par résultat (hors titres à revenu variable)	18	15	-	-	3	-	18	-
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	1	1	-	-	-	114	115	4
Prêts et créances sur les établissements de crédit	137	87	2	18	30	33	170	20
Prêts et créances sur la clientèle	9 518	8 796	547	94	81	8 407	17 925	9 494
Total des encours douteux et présentant des impayés nets de dépréciation	9 674	8 899	549	112	114	8 554	18 228	9 518
Engagements de financements donnés						223	223	10
Engagements de garantie financière donnés						460	460	67
Total des engagements douteux hors-bilan nets des provisions						683	683	77
TOTAL	9 674	8 899	549	112	114	9 237	18 911	9 595

En millions d'euros	31 décembre 2007							
	Échéancement des encours non dépréciés présentant des impayés					Encours douteux (actifs dépréciés et engagements provisionnés)	Total des encours	Garanties reçues au titre de ces encours
	Total	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1 an	> 1 an			
Actifs financiers en valeur de marché par résultat (hors titres à revenu variable)	6	-	-	-	6	-	6	-
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	2	-	-	-	2	119	121	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	151	66	24	13	48	37	188	35
Prêts et créances sur la clientèle	7 003	6 574	370	30	29	5 753	12 756	6 690
Total des encours douteux et présentant des impayés nets de dépréciation	7 162	6 640	394	43	85	5 909	13 071	6 725
Engagements de financements donnés						149	149	111
Engagements de garantie financière donnés						517	517	12
Total des engagements douteux hors-bilan nets des provisions						666	666	123
TOTAL	7 162	6 640	394	43	85	6 575	13 737	6 848

Le montant déclaré au titre des garanties reçues est la valeur de la garantie, plafonnée par le montant des actifs couverts.

Le risque de contrepartie

Les transactions effectuées dans le cadre des activités de marché exposent BNP Paribas au risque d'un défaut potentiel de ses contreparties. BNP Paribas gère ce risque de contrepartie par la généralisation d'accords contractuels génériques (accords de compensation et de collatéral) et par une politique de couverture dynamique, et tient compte de la variation de valeur de ce risque dans l'évaluation des instruments financiers négociés de gré à gré en procédant à des ajustements de crédit.

Les contrats de compensation

La compensation est une technique utilisée par la banque qui vise à atténuer le risque de contrepartie lié aux opérations sur les produits dérivés. Le principal mode de compensation appliqué par la banque est la compensation par liquidation qui permet, en cas de défaillance de la contrepartie, de mettre fin à toutes les opérations à leur valeur du marché actuelle, puis de faire la somme de toutes ces valeurs, positives et négatives, pour obtenir un seul montant (net) à payer à la contrepartie ou à recevoir de celle-ci. Ce solde (« close-out netting ») peut faire l'objet d'une garantie (« collatéralisation ») consentie sous forme de nantissement d'espèces, de titres ou de dépôts.

La banque a également recours à la compensation des règlements, qui vise à atténuer le risque de contrepartie découlant du règlement de sommes en devises. Il s'agit ici de la compensation de tous les paiements et encaissements dans la même monnaie qui doivent avoir lieu le même jour entre la banque et une même contrepartie. Cette compensation aboutit à un montant unique, dans chaque monnaie, à payer, soit par la banque, soit par la contrepartie.

Les opérations concernées sont traitées conformément à des accords-cadres, bipartites ou multipartites, respectant les principes généraux d'une convention-cadre nationale ou internationale. Les principales formules d'accord bilatéral utilisées sont celles de la Fédération Bancaire Française (FBF) et, sur le plan international, celles de l'International Swaps and Derivatives Association (« ISDA »). BNP Paribas participe également à Echonetting afin de permettre la compensation multilatérale d'opérations contractées avec les autres participants du système en question.

Mesure de l'exposition

La valeur exposée au risque (EAD) pour le risque de contrepartie est mesurée sur la base d'un système interne d'évaluation de l'exposition, intégré par la suite au dispositif de mesure du risque de crédit. En place depuis 10 ans, continuellement mise à jour, cette mesure s'appuie sur des simulations de type « Monte Carlo » permettant d'apprécier les mouvements probables de la valeur des expositions. Les processus stochastiques utilisés sont sensibles à des paramètres y compris volatilités, corrélations, calibrés sur des données de marché historiques. Les variations de valeur sont calculées jusqu'à la maturité des transactions. Pour l'agrégation des expositions, le système prend en compte l'environnement juridique de chaque transaction et contrepartie et donc des éventuels accords de compensation et d'appel de marge.

Les expositions au risque de contrepartie se caractérisent par leur forte variabilité au cours du temps en raison de l'évolution constante des paramètres de marché affectant la valeur des transactions sous-jacentes. Il est donc essentiel de ne pas se limiter au suivi des valeurs actuelles des transactions et d'analyser leurs variations potentielles dans le futur.

Les expositions futures potentielles au risque de contrepartie sont mesurées à l'aide d'un modèle interne (« ValRisk ») qui permet de simuler plusieurs milliers de scénarii potentiels d'évolution des marchés et de réévaluer le portefeuille de transaction de chacune des contreparties à plusieurs centaines de points dans le futur (de 1 jour à plus de 30 ans pour les transactions les plus longues). Pour l'agrégation des transactions par contrepartie, ValRisk prend en compte l'environnement juridique spécifique à chaque contrepartie (notamment, les accords de compensation et d'appel de marge).

Encadrement et suivi du risque de contrepartie

Les expositions futures potentielles calculées par ValRisk sont quotidiennement comparées aux limites allouées à chaque contrepartie. En outre, ValRisk permet la simulation de nouvelles transactions et la mesure de leur impact sur le portefeuille de la contrepartie et représente de ce fait un outil essentiel dans le processus d'approbation du risque. Les Comités suivants (par échelle croissante d'autorité) : Comité de Crédit Régional, Comité de Crédit Global, Comité de Crédit Direction Générale (CCDG), fixent les limites selon leur niveau de délégation.

Ajustements de crédit sur instruments financiers négociés de gré à gré

La valorisation des instruments financiers négociés de gré à gré par BNP Paribas dans le cadre de ses activités de marché (Fixed Income, Global Equity & Commodity Derivatives) intègre des ajustements de crédit. Un ajustement de crédit (ou CVA « Credit Value Adjustment ») est un ajustement de valorisation du portefeuille de transaction pour tenir compte du risque de contrepartie. Il reflète l'espérance de perte sur l'exposition existant sur une contrepartie du fait de la valeur potentielle positive du contrat, de la probabilité de défaut de la contrepartie et de l'estimation du taux de recouvrement.

Gestion dynamique du risque de contrepartie

Le niveau de l'ajustement de crédit effectué change en fonction des variations de l'exposition existante et de celles du niveau de cotation du risque de crédit de la contrepartie concernée, qui peuvent résulter en particulier de variations du spread de Credit Default Swaps (CDS) utilisé dans le calcul des probabilités de défaut.

Afin de réduire le risque associé à la dégradation de la qualité de crédit inhérent à un portefeuille d'instruments financiers, BNP Paribas peut avoir recours à une stratégie de couverture dynamique, consistant en l'achat d'instruments de marché, tels que les instruments dérivés de crédit.

Capital économique et réglementaire

ValRisk est également utilisé pour produire l'information nécessaire au calcul du capital économique (distributions d'expositions futures potentielles par contrepartie) et au calcul du capital réglementaire Bâle II (exposition positive attendue effective).

Activité de BNP Paribas en matière de titrisation

Le groupe BNP Paribas est engagé dans des opérations de titrisation en tant qu'originateur, arrangeur ou investisseur au sens de la typologie Bâle II. La part respective du Groupe dans chacun de ces rôles se traduit comme suit :

En milliards d'euros		
Rôle BNP Paribas	Expositions titrisées originées par BNP Paribas	Positions de titrisations conservées ou acquises (EAD)
Originateur	4,83	0,36
Arrangeur	0,03	17,13
Investisseur	-	13,42
TOTAL	4,86	30,91

Activité en matière de titrisation pour compte propre (originateur au sens Bâle II)

Dans le cadre de la gestion courante de la liquidité de la Banque, des actifs réputés moins liquides peuvent être rapidement mobilisés, au moyen de titrisations de crédits (crédits immobiliers, crédits à la consommation) accordés à la clientèle des réseaux bancaires, ou de titrisation de prêts accordés aux entreprises.

Plusieurs opérations de titrisation ont été réalisées en 2008 par des filiales de BNP Paribas, Personal Finance en France, BNL en Italie et UCI en Espagne, pour un encours total titrisé de 13 milliards d'euros. Ces opérations ont toutes été auto-souscrites par les filiales.

Compte tenu du faible appétit des marchés pour les produits de titrisation depuis août 2007, la stratégie du Groupe concernant la titrisation de ses actifs de financement des particuliers a été d'élaborer des titrisations auto-souscrites, qui servent de collatéral auprès de la Banque Centrale Européenne en échange de liquidité à court terme.

Au total, le stock de parts de créances titrisées (part du Groupe) s'élevait à 23,5 milliards d'euros pour 33 opérations au 31 décembre 2008, dont 12 milliards d'euros pour Personal Finance, 1 milliard d'euros pour « Equipment Solutions » et 10,5 milliards d'euros pour BNL. Seules 9 opérations (représentant un montant de parts d'exposition titrisées Groupe de 4,8 milliards d'euros) sont déconsolidantes prudemment en Bâle II et reprises dans le tableau ci-dessus.

Activité en matière de titrisation pour compte de la clientèle en tant qu'arrangeur

Au cours de l'exercice 2008, BNP Paribas a poursuivi au sein du métier Structured Finance son activité de gestion de CLO pour compte de tiers mais n'a originé aucune nouvelle émission de CLO de Leveraged Loans européens compte tenu de la situation du marché.

Les opérations de titrisation de CIB Fixed Income réalisées par le groupe BNP Paribas et conduisant à la création d'entités spécifiques effectuées pour le compte de sa clientèle s'accompagnent de lignes de liquidités et le cas échéant de l'octroi de garanties. Ces entités spécifiques ne sont pas consolidées lorsque le Groupe n'en a pas le contrôle.

Opérations refinancées à court terme : au 31 décembre 2008, six fonds non consolidés multicédants (Eliopée, Thésée, Starbird, J Bird, J Bird 2 et Matchpoint) sont gérés par le Groupe pour le compte de la clientèle. Ces entités se refinancent sur le marché local à court terme des billets de trésorerie. Le Groupe garantit, par l'émission de lettres de crédit, le risque de deuxième perte attaché aux créances titrisées par les clients pour le compte desquels ces fonds sont gérés à hauteur de 0,7 milliard d'euros (stable au 31 décembre 2007) et consent aux fonds des lignes

de liquidité à hauteur de 15,2 milliards d'euros (15 milliards d'euros au 31 décembre 2007).

Opérations refinancées à moyen et long terme : le Groupe intervient également en tant qu'arrangeur pour la constitution de fonds recevant les actifs titrisés de la clientèle et émettant des obligations à moyen et long terme placées par la Banque. La gestion de ces fonds non consolidés n'est pas assurée par la Banque. Celle-ci a été conduite à ouvrir des lignes de liquidité totalisant 0,3 milliard d'euros au 31 décembre 2008 (0,3 milliard d'euros au 31 décembre 2007) à treize d'entre eux (Meliadi SARL, Tenzing CFO, Forest Finance, Italfinance, Emerald Assets, LFE Capital III, Cavendish, CR Ferrara, Halcyon, Aurelius CDO, FCC 130, BB Air Funding, Wilmington Trust) qui représentent ensemble 3,9 milliards d'euros d'encours titrisés (4,6 milliards d'euros au 31 décembre 2007).

Dans un contexte nouveau de crise financière, grâce à une capacité de structuration de BNP Paribas restée intacte, l'activité de titrisation en tant qu'arrangeur a continué de servir ses clients afin de répondre à leurs besoins de financement, sur la base de produits plus adaptés aux contraintes actuelles en matière de risque et de liquidité. Ces produits peuvent s'accompagner de facilités bancaires spécifiques comme les financements relais, les prêts seniors, les facilités de trésorerie, et représentant un montant de 1,6 milliard d'euros de positions de titrisation.

Activité en matière de titrisation en tant qu'investisseur

L'activité de titrisation de BNP Paribas en tant qu'investisseur est principalement exercée dans les pôles (CIB, AMS et IRS).

CIB Fixed Income a poursuivi également une activité de titrisation en tant qu'investisseur qui consiste à suivre et à gérer le portefeuille d'ABS (détenus ou bien couverts par des CDO) transféré en banking book prudentiel, représentant 5,9 milliards d'euros d'actifs ABS. Cette activité recouvre également la gestion de lignes de liquidités accordées, dans le cadre d'un syndicat de banques, à des conduits ABCP gérés par certains grands groupes industriels internationaux, clients de BNP Paribas, représentant 1,3 milliard d'euros.

CIB Loan and Portfolio Management (LPM) a poursuivi son activité de titrisation en tant qu'investisseur en 2008. Depuis le premier trimestre 2007, aucune nouvelle opération n'a été mise en place et le portefeuille a décliné de plus de 50 % en deux ans.

Au 31 décembre 2008, le montant notionnel du portefeuille géré par LPM est ramené, sous l'effet conjoint de l'arrivée à maturité de certains investissements et de l'arrêt ou la cession de certains programmes consécutifs aux difficultés rencontrées en 2008 par Lehman Brothers, Fannie Mae et Freddie Mac, à 0,15 milliard d'euros. En outre, ces

événements ont conduit à l'enregistrement de pertes pour un montant total de 53 millions d'euros.

En 2008, le pôle Asset Management Et Services a investi dans des programmes de titrisation afin d'apporter un support en liquidité à certains fonds d'investissement. Ces investissements ont été principalement réalisés aux deuxième et quatrième trimestres 2008. Les positions de titrisations acquises représentaient 3,1 milliards d'euros au 31 décembre 2008. Ils ont été effectués dans le strict respect des disciplines du Groupe en matière de gestion des risques.

Au sein du pôle IRS, BancWest est la seule entité ayant une activité de titrisation en tant qu'investisseur, gérée par ses deux filiales Bank of the West (BoW) et First Hawaiian Bank (FHB).

Les éléments traditionnels des politiques de refinancement et de placement des fonds propres de BancWest sont des investissements dans des positions de titrisation exclusivement réalisés sur des titres cotés. Fin 2008, les positions de titrisation acquises par BancWest représentaient 2,1 milliards d'euros.

Dispositif de gestion des risques en matière de titrisation

Compte tenu de leur spécificité et de la technicité requise pour leur analyse, les transactions de titrisation arrangées de BNP Paribas pour compte de client font l'objet d'une analyse et d'un suivi indépendants par une équipe dédiée du Département des Risques : Transaction Analysis Team présente au sein de Risk-Capital Markets (« R-CM »). Elle fait appel aux expertises complémentaires en termes de liquidité, de valorisation des tranches de titrisation, de crédit, de risque comptable et de conformité.

Pour assurer une approche cohérente et exhaustive à l'échelle de la banque, le périmètre couvert par cette équipe porte sur les opérations de titrisation cash, sur les risques de crédit issus des phases amont (bridge/warehouse, i.e. lignes de portage en attente de titrisation), sur les facilités connexes (lignes de liquidité et de dérivés aux SPV de titrisation), ainsi que des risques sur les conduits sponsorisés par BNP Paribas.

Tout en s'insérant dans le cadre général d'approbation et de suivi des risques de BNP Paribas, le dispositif de risques pour la titrisation bénéficie en complément d'instances et de procédures spécifiques pour un suivi adapté :

- procédure spécifique pour la préparation des dossiers de crédit ABCP ;
- politiques de notation spécifiques aux ABS et ABCP ;
- Comités de crédit spécifiques pour approbation et revue (RSCC et GSCC - Regional et Global Securitisation Credit Committee ; éventuellement Screening Committees, FICC pour underwriting). Les revues annuelles sont requises pour chacun des ABS ou programmes, mais aussi au niveau du conduit consolidé ; s'y rajoutent des Comités watchlist/doubtful, le cas échéant, dans le cadre de la revue globale des risques ;
- politique spécifique de crédit sur les opérations structurées ABS et les participations ABS d'ASG (au bilan ou via conduits).

Compte tenu de la crise qui frappe le marché de la titrisation depuis 2007, le dispositif ci-dessus a été en outre renforcé par un dispositif de reporting de crise, comprenant des sections spécifiques dédiées aux positions ABS et aux conduits, pour permettre le suivi au niveau de la Direction Générale (à travers les forums Capital Market Risk Committees, Corporate Communication, CCIRC, rapports stress testing etc...).

4.e RISQUE DE MARCHÉ

Risque de marché relatif aux activités de transaction sur instruments financiers

Définitions

Les risques de profits ou de pertes induits par des variations de paramètres de marché tels que les taux d'intérêt, les taux de change ou les prix des actions et matières premières sont qualifiés de risques de marché. Les paramètres se définissent comme suit :

- le risque de taux recouvre la variation de valeur éventuelle d'un instrument financier à taux fixe ou indexé sur des références de taux de marché en raison des variations des taux d'intérêt ainsi que des éléments de résultat futurs d'un instrument financier à taux variable ;
- le risque de change traduit le risque que la valeur d'un instrument ou de ses éléments de résultats futurs fluctue en raison des variations des cours des monnaies étrangères ;
- le risque de prix résulte des variations de prix de marché, qu'elles soient causées par des facteurs propres à l'instrument ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments négociés sur le marché. Il résulte entre autres des variations de prix et de volatilité des actions, des indices sur actions et des matières premières. Les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments financiers dérivés sur matières premières sont soumis à ce risque ;
- le risque de spread de crédit du portefeuille de transaction : BNP Paribas négocie des dérivés de crédit pour répondre aux besoins de sa clientèle, soit sous forme de transactions portant sur des instruments simples (tels que les « *credit default swaps* »), soit en structurant des profils de risque complexes répondant à des stratégies ciblées. Dans le cadre de cette activité de transactions, elle procède notamment à des achats et des ventes de protection, la position d'ensemble nette étant encadrée par des limites précises ;
- les produits optionnels portent intrinsèquement un risque de volatilité et de corrélation, dont les paramètres peuvent être déduits des prix observables d'options traitées dans un marché actif.

Notes :

- les risques de marché s'expriment principalement dans le cadre des activités de transactions des portefeuilles de négociation menées par les métiers Fixed Income et Actions du pôle Corporate Investment Banking mais sont suivis dans le cadre du risque de crédit ;
- des instruments similaires (de taux de change ou de crédit) sont présents dans les portefeuilles bancaires mais ne font pas l'objet du même suivi ;
- le risque de contrepartie (cf. 4.d) couvre les dérivés et les opérations de pensions « repos » à la fois dans le portefeuille de négociation et le portefeuille bancaire.

Processus de prise de risques

Gouvernance

Le Capital Markets Risk Committee (CMRC) est le principal Comité gouvernant les risques liés aux activités de Marchés des Capitaux (Capital Markets). Il a pour mission d'aborder de façon cohérente les problématiques de risques de marché et de risques de contrepartie. Il est présidé par le CEO de la Banque deux fois par an, et à certaines occasions par l'un des deux COO de la Banque. C'est au CMRC que sont décidés notamment les limites de trading au plus haut niveau (risques de marché et de trésorerie) ainsi que les processus d'autorisation de prise de risque.

Les déclarations de pertes et les estimations de risques de stress testing sont également étudiées au CMRC.

La mission de GRM en matière de suivi des risques de marché des activités se décline autour des actions suivantes :

- définition, mesure et analyse des différentes sensibilités qui sont une traduction du risque de marché de base ;
- mise en place, en concertation avec les métiers, d'un système de limites sur ces sensibilités et d'autres indicateurs plus globaux (GEaR Gross Earnings at Risk, aussi connu sous l'appellation générique de VaR Value-at-Risk) ;
- approbation des nouvelles activités, des transactions les plus importantes ;
- revue et approbation des modèles de valorisation des positions de marché ;
- production de rapports de synthèse destinés à la Direction Générale et au Senior Management des lignes métier ;
- conduite à chaque fin de mois d'une revue des paramètres de marché (« MAP ») en partenariat avec la fonction Group Product Control.

Mise en place et suivi des limites

Le cadre actuel de définition et de gestion des limites validé par le CMRC s'établit sur trois niveaux de délégation :

- limites Activité – sous l'autorité du Responsable de Trading ;
- limites Métier – sous l'autorité du Responsable du Métier ;
- limites CMRC – sous l'autorité exclusive du CMRC.

Autorisations de dépassement : Les changements de limites peuvent être temporaires ou définitifs, et feront l'objet d'une autorisation particulière dans chaque cas. Les excès de limites doivent être déclarés selon la procédure, et des actions doivent être entreprises selon le niveau de délégation de la limite en question. Les événements de limites sont rapportés au CMRC.

Mesure des risques de marché des activités de négociation

Présentation générale

L'évaluation des risques de marché repose sur trois types d'indicateurs (VaR, sensibilités et stress tests), visant à capter l'ensemble des risques, y compris l'évolution qui résulterait d'un changement brutal et significatif des conditions de marché.

Mesures en conditions de marchés normales

La VaR (ou GEaR) – Cet indicateur est le résultat du modèle interne approuvé par les autorités de supervision bancaire. Il mesure la variation quotidienne possible de valeur du portefeuille de négociation : dans les conditions de marché normales, pour une durée d'un jour de bourse, sur la base des évolutions constatées pendant les 260 jours précédents et avec un intervalle de confiance de 99 %. Le modèle interne a été validé par les autorités de supervision bancaire à la fois pour le risque général et le risque spécifique (risque spécifique action et risque spécifique de taux). Cette validation recouvre notamment les méthodologies suivantes :

- prise en compte des facteurs de risque usuels : les taux d'intérêt, les spreads de crédit, les taux de change, la valeur des titres, le prix des matières premières et les volatilités associées ;
- prise en compte de la corrélation entre catégories de facteurs de risque permettant l'intégration des effets induits de diversification du risque.

Les algorithmes et méthodologies sont revus et améliorés constamment pour rester au meilleur niveau technique de l'industrie, en cohérence avec les innovations produites et l'évolution des portefeuilles des activités de marché.

Le système global de suivi des risques (« MRX ») inclut les calculs de sensibilités des positions aux différents paramètres de marché. Ce système est décrit ci-après et complète continuellement la série d'indicateurs utilisés, de manière à s'adapter à la complexité croissante de certains marchés.

Mesures en conditions de marchés extrêmes

Stress Testing – des stress tests sont réalisés visant à simuler la variation de valeur des portefeuilles de négociation dans des conditions extrêmes. Ces conditions sont définies par des scénarii de rupture dont les composantes sont ajustées en fonction des évolutions économiques. GRM a défini pour l'ensemble des activités de marché les scénarii de stress tests : 15 scénarii couvrent les activités de taux, de change, de dérivés actions, de matières premières et de trésorerie. Ces scénarii sont présentés, analysés et discutés chaque mois au CMRC.

Ces scénarii sont revus à intervalle régulier. En ce qui concerne les activités de taux et de crédit, une grande partie des résultats de ces scénarii de crise sont obtenus sur les mêmes bases que les valorisations quotidiennes des positions. Pour certaines classes d'actifs, tels les ABS, des scénarii spécifiques ont été intégrés au sein de ces schémas d'évolution globale.

Parallèlement, le Groupe définit quelques scénarii spécifiques visant à encadrer très précisément certains types de risques, en particulier des risques complexes nécessitant aussi une réévaluation complète plutôt qu'une estimation fondée sur les indicateurs de sensibilité (delta, gamma, vega...). Les résultats de ces stress tests sont présentés aux responsables des lignes métier et des limites en stress test peuvent être définies.

Système global de suivi des risques

Le suivi quotidien des positions est en partie réalisé à partir de l'outil intégré Market Risk Explorer (« MRX »), qui est l'application de calcul de la VaR (GEaR). Ces dernières années, MRX a amélioré sa couverture des risques :

- développement d'un calcul de risque au niveau de chaque transaction, ce qui permet une analyse plus fine ;
- champ accru où le calcul du risque est effectué par réévaluation complète des valeurs présentes lors des simulations VaR (GEaR) ou stress testings, en remplacement des estimations fondées sur les indicateurs de sensibilité (delta, gamma, vega...),
- déploiement d'une gamme étendue d'écrans disponibles dans l'application afin de répondre à des besoins d'analyse spécifiques,
- l'équipe en charge du système MRX et les équipes de suivi des positions ont mis en place un reporting quotidien des variations les plus significatives des indicateurs de risques (VaR, stress tests, réserves...) couvrant toutes les activités de marchés de capitaux. Cela permet d'optimiser la qualité des données dans un cadre plus formalisé.

Analyse des sensibilités aux paramètres de marché

Le risque des activités de marché est analysé en premier lieu par une mesure systématique des sensibilités du portefeuille par rapport aux différents paramètres de marché. L'information obtenue permet une mesure par borne de maturité ou de prix d'exercice pour les options. Ces mesures de sensibilité faites avec différents niveaux d'agrégation de positions sont comparées aux limites de marché.

MRX inclut dans les indicateurs de sensibilité suivis :

- risques par contrepartie sur un nombre croissant d'indicateurs de sensibilité, intégration du risque inflation, amélioration de la représentation du risque de change ainsi que des indicateurs de volatilité ;
- intégration du risque ABS (corrélations, recouvrement scénarii, rapport de risque émetteur) ;
- intégration du risque de corrélation de base (Base corrélation).

Les méthodes de calcul de la VaR sont continuellement affinées de manière à intégrer de nouveaux risques induits par l'évolution de la structure des marchés et des produits.

Historique de VaR (10 jours, 99 %) en 2008

Les Valeurs en Risque présentées ci-dessous sont établies sur la base du modèle interne paramétré conformément à la méthode préconisée par les superviseurs bancaires internationaux pour estimer les montants exposés au risque (« Amendement à l'accord sur les fonds propres pour son extension aux risques de marché »). Elles portent sur des périodes de 10 jours avec un intervalle de confiance de 99 %.

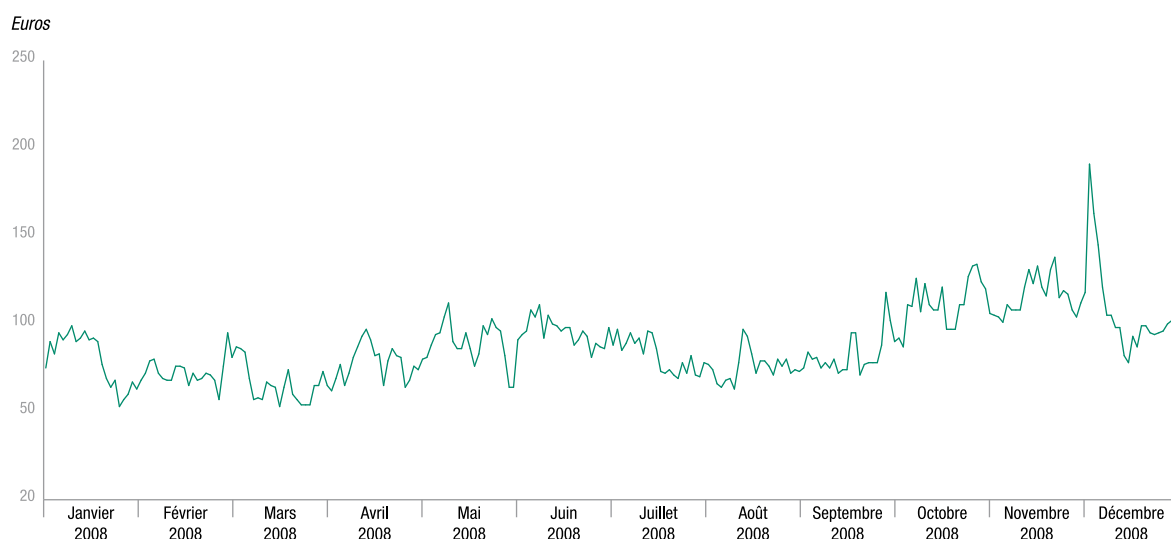
La Valeur en Risque moyenne totale de l'exercice 2008 ressort ainsi à 278 millions d'euros (avec un minimum de 167 millions d'euros et un maximum de 604 millions d'euros) après prise en compte de l'effet des compensations entre différentes natures de risque (255 millions d'euros). Elle s'analyse comme suit :

Nature du risque	Exercice 2008			31 décembre 2008	Exercice 2007	31 décembre 2007
	Moyenne	Minimum	Maximum		Moyenne	
Risque de taux	129	71	374	261	61	82
Risque de crédit	176	97	309	198	79	147
Risque de change ⁽¹⁾	42	14	102	69	17	41
Risque de prix attaché aux actions	169	52	400	119	134	152
Risque de prix attaché aux matières premières	17	7	38	13	17	12
Effet des compensations	(255)			(357)	(152)	(189)
TOTAL DE LA VALEUR EN RISQUE	278	167	604	303	156	245

⁽¹⁾ La composante VaR risque de change est hors périmètre du Pilier 1 Bâle II.

Expositions en 2008

➤ ÉVOLUTION DE LA VaR (1 JOUR, 99 %) EN MILLIONS D'EUROS



Sous l'effet de l'extrême volatilité des marchés financiers, notamment au quatrième trimestre, la VaR a cru très sensiblement en dépit d'une politique de réduction des positions de marché.

GRM évalue constamment la pertinence de son modèle interne de calcul au moyen de différentes techniques dont une comparaison régulière et sur une longue période entre les pertes quotidiennes constatées dans les activités de marché avec la VaR (1 jour). Le choix d'un intervalle de

confiance de 99 % signifie, du point de vue théorique, que des pertes quotidiennes supérieures à la VaR sont attendues deux à trois fois par an.

En 2008, les pertes quotidiennes ont dépassé la VaR sept fois, dans un contexte de chocs sans précédent et de volatilité très exceptionnelle des marchés financiers.

Contrôle de la valorisation des portefeuilles

Le contrôle de la valorisation des portefeuilles a été renforcé depuis 2007 grâce à la mise en place d'une équipe Group Product Control dont une charte précise les différentes responsabilités (vis-à-vis de GRM, Finances Développement Groupe, le front-office, IT, Opérations...) en termes de valorisation des instruments financiers, de résultat sur les activités des marchés de capitaux et des processus de contrôle.

Les principales zones de contrôle de valorisation sont :

- enregistrement des transactions ;
- MAP review (contrôle mensuel de la valorisation des livres) revue ou contrôle des paramètres de marché ;
- contrôle des modèles ;
- détermination des réserves.

Les procédures les régulant sont résumées ci-après.

Gouvernance

Un comité senior appelé le Product and Financial Control Committee (PFCC) se réunit une fois par trimestre afin de passer en revue les sujets de valorisation et prendre les décisions qui s'imposent. Ce Comité est présidé conjointement par le responsable de CIB et le Directeur Financier du Groupe en présence du CRO (Chief Risk Officer) ainsi que des représentants de Finance Groupe et du département des risques.

Au niveau « Métier », le Valuation Review Committee (VCR), présidé par le responsable trader senior, examine et valide chaque mois les résultats des revues de paramètres de marché (MAP Reviews) ainsi que l'évolution des réserves en présence des représentants du trading, de GRM, de Product Control Group et de Finances Développement Groupe. Le Comité peut avoir la fonction d'arbitre en cas de désaccord entre le trading et les fonctions.

Contrôle de l'enregistrement comptable des transactions

Ce contrôle est de la responsabilité des Opérations (Middle-Office). Toutefois, les opérations complexes nécessitant une attention particulière, sont vérifiées par GRM.

Market Parameter (MAP) Review – contrôle des paramètres de marché

Cette tâche est de la responsabilité conjointe de GRM et Product Control Group. Une vérification complète et formelle des paramètres est effectuée chaque mois, et des contrôles journaliers sont également effectués sur les paramètres les plus liquides. Product Control Group est assigné à la vérification des paramètres lorsque les processus sont automatisés. GRM conserve l'autorité sur les paramètres de risque et de marché nécessitant une analyse plus approfondie. L'information est obtenue par consultation des courtiers ainsi que des services spécialisés fournissant des prix de consensus de marché.

Les méthodologies de MAP Review sont décrites dans des procédures organisées par grandes lignes de produits. Une fois les paramètres vérifiés, les conclusions des analyses sont documentées. Les ajustements sont passés sur les livres par le Middle-Office. Les résultats sont présentés au management des activités durant le Valuation Review Committee.

Calcul des réserves

Depuis 2007, d'importants efforts ont été déployés pour l'intégration et la centralisation du calcul des réserves, au sein de MRX en particulier dans le cas où ces dernières sont dérivées de sensibilités déjà présentes dans le système en remplacement des calculs effectués précédemment par les équipes de suivi des positions.

Généralement les réserves peuvent être calculées de façon quotidienne.

Revue des modèles

Le contrôle et l'analyse des modèles de valorisation sont de la responsabilité de GRM. Les processus principaux sont :

- validation des modèles : processus par lequel une revue formelle d'un modèle est effectuée quand un modèle a subi des modifications de méthodologie. L'analyse est documentée dans un « rapport de validation de modèle », qui détaille les raisons et conditions de la validation ;
- revue des modèles : processus qui permet de tester la qualité et la robustesse d'un modèle ;
- mapping Produit/Modèle : processus de vérification de l'adéquation des produits à leur modèle de détermination du prix et de leur bonne implémentation dans les systèmes.

Day-one-profit

Certaines transactions complexes nécessitent l'utilisation de paramètres considérés comme non observables dont la conséquence est un résultat immédiat que les normes comptables internationales (IAS 39) ne permettent pas de reconnaître (Day-One Profit). Le Middle-Office calcule les ajustements permettant de neutraliser ce résultat.

GRM est associé conjointement à Finances Développement Groupe, aux Middle-Offices et aux Métiers pour le processus de détermination du Day-One Profit, en travaillant notamment sur les aspects suivants :

- statuer sur la qualité observable ou non d'un paramètre ;
- documenter les démonstrations d'observabilité ;
- statuer sur la qualité observable ou non d'une transaction quand cette qualification ne peut reposer sur les processus automatiques gérés par le Middle-Office.

Le Middle-Office calcule les ajustements de Day-One Profit, et s'assure de la nature d'observabilité de chaque transaction.

Reporting et informations destinés à la Direction Générale

Le reporting est assuré par une équipe dédiée (« GRAR », Global Risk Analysis and Reporting).

Reporting régulier

Il est articulé autour des analyses suivantes :

- rapports hebdomadaires (« MainPosition reports ») par activité (dérivés actions, les matières premières, les crédits, dérivés de taux d'intérêt et change) destinés aux Responsables des lignes métier. Ces rapports proposent une synthèse de l'ensemble des positions, ainsi que des points devant faire l'objet d'une attention particulière ;
- l'« *Over € 15m at risk report* », rapport bimensuel adressé à la Direction Générale ;
- les « *CMRC events summary* » mensuels utilisés comme base de discussion lors des réunions CMRC ;
- les « *Positions highlights* » traitant de problématiques spécifiques ;
- les tableaux de bord territoriaux tels le « *UK risk dashboard* ».

Reporting de crise

Depuis le début de la crise des « *subprimes* » et du « *credit crunch* » en août 2007, GRM a élargi sa gamme de rapports et analyses :

- réunion hebdomadaire entre les responsables de CIB et de GRM afin d'assurer un contrôle joint de la situation et prendre les décisions

nécessaires, considérant à la fois l'évolution de marché et l'évolution des contreparties ;

- publication quotidienne de résultats de stress testing de l'activité Dérivés Actions, et mise en place de stress test ABS (sur les portefeuilles de négociation et d'investissement) ;
- rapports journaliers ou hebdomadaires sur la crise, résumant le résultat, les mouvements de marché, le risque de contrepartie sur les noms sensibles, les monolines, les SIV et CDPC, les fonds mutuels, les institutions financières et les *hedge funds*, les marchés émergents ;
- analyses de concentration de risques de marché et de contrepartie (par exemple volatilité, dividendes) ;
- analyses spécifiques des contreparties.

Risque de marché relatif aux activités bancaires

Le risque de marché relatif aux activités bancaires recouvre le risque de participation en actions d'une part, et le risque de taux et de change relatifs aux activités d'intermédiations bancaires d'autre part. Seul le risque de participation en actions et le risque change donnent lieu à un calcul des actifs pondérés au titre du Pilier 1 avec la réglementation Bâle II. Le risque de taux relève pour sa part du Pilier 2.

Les risques de taux et de change relatifs aux activités d'intermédiation bancaire et aux investissements procèdent principalement des opérations de Banque de Détail en France et à l'International, des filiales de financement spécialisé et de collecte d'épargne, des opérations des Métiers de financement de CIB ainsi que des investissements réalisés par le Groupe. Ces risques sont gérés par le métier ALM Trésorerie.

Au niveau du Groupe, l'ALM Trésorerie est rattachée à « *Corporate Investment Banking* », sous la supervision directe d'un Directeur Général délégué. L'ALM Trésorerie Groupe exerce une autorité fonctionnelle sur les équipes ALM et Trésorerie de chaque filiale. Les décisions à caractère stratégique sont adoptées dans le cadre de Comités (*Asset and Liability Committee* - ALCO) qui supervisent l'action de l'ALM Trésorerie. Ces Comités sont déclinés au niveau de chaque pôle ou entité opérationnelle (CIB, BDDF, BNL, BancWest, Personal Finance, Equipment Solutions, Marchés Émergents, AMS).

Risque de participations en actions

Périmètre

Les actions détenues par le Groupe hors portefeuille de négociation sont constituées de titres détenus « conférant des droits résiduels et

subordonnés sur les actifs ou le revenu de l'émetteur ou qui représentent une nature économique similaire ». Il s'agit :

- des actions cotées et non cotées et des parts dans des fonds d'investissements ;
- des options implicites des obligations convertibles, remboursables ou échangeables en actions ;
- des options sur actions ;
- des titres super subordonnés ;
- des engagements donnés et des couvertures sur titres de participation ;
- et des titres de sociétés consolidées par mise en équivalence.

Modélisation du risque sur les participations en actions

Le Groupe a recours à un modèle interne, dérivé de celui utilisé pour le calcul de VaR (GeaR) quotidien du portefeuille de négociation, il s'en démarque cependant pour l'application des paramètres d'horizon et d'intervalles de confiance différents conformément à l'article 59.1-c alinéa ii). Ce modèle permet d'estimer la contribution de chaque ligne de participation à la perte économique dans le ou les scénarii les plus défavorables à la Banque, puis d'en déduire le niveau des pertes réellement encouru par la Banque.

Les facteurs de risque retenus pour la mesure du risque sur le portefeuille des participations actions sont de natures diverses et dépendent du niveau d'information disponible ou utilisable sur les cours des titres du portefeuille :

- pour les titres cotés, dont les historiques de cours sont suffisamment longs, ces derniers sont directement sélectionnés comme facteurs de risque ;
- pour les autres titres cotés ou pour les « non cotés », chacun est rattaché à un facteur de risque systémique représentatif du secteur d'activité et de la zone géographique dans lequel opère l'émetteur du titre, complété d'un risque spécifique propre à chaque ligne ;
- lorsque le titre appartient à une zone géographique hors zone euro, un facteur de risque correspondant au taux de change lui est également adjoint.

Ce modèle a été validé par les autorités de supervision bancaire dans le cadre de l'homologation Bâle II pour le calcul des exigences de fonds propres pour le risque relatif aux participations.

Techniques Comptables et méthodes de valorisation

Les techniques comptables et méthodes de valorisation sont présentées en note 1. – Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe – 1.c.9 Détermination de la valeur de marché.

Expositions au risque de participations en actions

En millions d'euros	Exposition en valeur de marché
Méthode des modèles internes	10 128
<i>capital investissement dans des portefeuilles diversifiés</i>	3 020
<i>actions cotées</i>	4 793
<i>autres expositions sur actions</i>	2 315
TOTAL	10 128

La valeur de marché des expositions prises en compte au 31 décembre 2008 dans le modèle interne s'élève à 10,1 milliards d'euros contre 13,9 milliards d'euros à fin décembre 2007. Les portefeuilles ont en effet souffert de la baisse généralisée des marchés d'actions en 2008.

Montant total des gains et pertes

Le montant total des gains et pertes est présenté en note 5.c. – Actifs Financiers disponibles à la vente.

Risque de change (Pilier 1)

Calculs des actifs pondérés

Le risque de change concerne l'ensemble des opérations qu'elles appartiennent ou non au portefeuille de négociation. Le traitement est identique en Bâle II et en Bâle I.

Les actifs pondérés au titre du risque de change sont aujourd'hui déterminés selon l'approche standard (un modèle interne fonctionnant aujourd'hui au sein du Groupe mais sur le seul périmètre du trading book) en utilisant la faculté laissée par l'autorité de supervision bancaire de limiter le périmètre au seul risque de change opérationnel.

Les entités du Groupe calculent leur position nette dans chaque devise, y compris l'euro. Cette position nette correspond à la somme des éléments d'actif, moins les éléments de passif, plus les éléments de hors-bilan (y compris la position nette des opérations de change à terme et l'équivalent delta net des options de change), moins les actifs durables et structurels (titres de participation, immobilisations corporelles et incorporelles). Ces positions sont converties en euros au cours de la clôture en date d'arrêt. Elles sont alors additionnées pour former la position nette globale du Groupe dans chaque devise. La position nette dans une devise est qualifiée de position longue lorsque les avoirs excèdent les dettes ; elle est qualifiée de position courte lorsque les dettes excèdent les avoirs. Pour chaque entité du Groupe, la position nette en devises est équilibrée dans la devise pertinente (ie la devise de reporting de l'entité) de sorte que la somme des positions longues égale celle des positions courtes.

L'exigence de fonds propres au titre du risque de change correspond à la somme des éléments suivants :

- les positions compensées dans les monnaies des États participant au système monétaire européen sont soumises à une exigence de fonds propres égale à 1,6 % de la valeur de ces positions compensées ;
- les francs CFA et CFP sont compensés avec l'euro sans exigence de fonds propres ;
- les positions en devises présentant une corrélation étroite sont soumises à une exigence de fonds propres égale à 4 % du montant compensé ;
- les autres positions, y compris le solde des positions non compensées dans les devises mentionnées ci-dessus, sont soumises à une exigence de fonds propres égale à 8 % de leur montant.

Risque de change et couverture du résultat réalisé en devises

L'exposition au risque de change procède notamment du résultat net dégagé par les filiales et succursales étrangères. L'ALM du Groupe est chargée de couvrir la variabilité du résultat net du Groupe aux cours de change des monnaies étrangères, y compris les positions liées aux résultats réalisés en devises par les activités conduites en métropole. Les trésoreries locales des sites étrangers gèrent le risque de change par rapport à leur devise fonctionnelle. Les positions liées aux dépréciations de portefeuille sont gérées de manière centralisée par l'ALM.

Risque de change et couverture d'investissements nets en devises

La position de change du Groupe liée à ses investissements en devises résulte pour l'essentiel des dotations des succursales et des titres de participations en monnaies étrangères financés par l'achat de la devise d'investissement.

La politique du Groupe consiste, le plus souvent, à emprunter la devise d'investissement de façon à immuniser cet investissement contre le risque de change. Dans ce cas, les emprunts sont documentés en tant qu'instruments de couverture de l'investissement. Toutefois, le

financement peut être aussi réalisé par achat des devises concernées, notamment pour la plupart des devises peu liquides.

Risque de taux (Pilier 2)

Organisation de la gestion du risque de taux dans le Groupe

Le risque de taux lié aux opérations commerciales de la Banque de Détail en France et à l'international, des filiales de financement spécialisé, des Métiers de gestion d'épargne du pôle AMS et des Métiers de financement, est géré par l'ALM Trésorerie dans le cadre du portefeuille des activités d'intermédiation clientèle. Le risque de taux lié aux fonds propres et aux investissements est également géré par l'ALM Trésorerie, dans le portefeuille des activités fonds propres et investissements.

Les opérations initiées au sein de BNP Paribas SA Métropole sont transférées vers l'ALM Groupe au moyen de contrats internes analytiques. Les opérations initiées dans les filiales ou succursales sont transférées vers l'ALM Trésorerie locale, qui adosse la position nette de l'entité, principalement sous forme de prêts et emprunts avec l'ALM Trésorerie Groupe.

Les principales décisions de gestion relatives aux positions de taux issues des activités d'intermédiation bancaire sont prises lors de comités mensuels ou trimestriels par métier, au sein desquels sont représentées la Direction du métier, l'ALM Trésorerie Groupe et l'ALM Trésorerie locale.

Mesure des risques de taux

Les positions de taux sont mesurées sous forme d'impasses, dans lesquelles les risques optionnels, liés en particulier aux options comportementales, sont intégrés sur la base de leur équivalent delta. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des comportements historiques de la clientèle. Ainsi, pour les produits de la Banque de Détail, les modélisations des comportements s'appuient sur des données historiques et des études économétriques. Elles portent notamment sur les remboursements anticipés, les comptes courants créditeurs et débiteurs ainsi que les comptes d'épargne. L'échéancement des fonds propres relève d'une approche conventionnelle.

Pour les activités de Banque de Détail, le risque de taux structurel est également mesuré à travers un indicateur de sensibilité des revenus, avec une logique de continuité de l'activité en intégrant l'évolution dynamique du bilan. En effet, du fait de l'existence de corrélations partielles ou nulles entre les taux clientèle et les taux de marché et d'une sensibilité des volumes due en particulier aux options comportementales, le renouvellement du bilan engendre une sensibilité structurelle des revenus aux variations de taux. Enfin, un indicateur spécifique aux risques de nature optionnelle est analysé lorsque des options comportementales sont présentes dans les produits vendus aux clients, afin d'affiner les stratégies de couverture.

Le choix des indicateurs, la modélisation des risques ainsi que la production des indicateurs sont contrôlés par des équipes indépendantes de *Product Control* et par des équipes dédiées de *Group Risk Management*. Les conclusions de ces contrôles sont présentées régulièrement dans des comités *ad hoc* et une fois par an au Conseil d'administration.

Ces indicateurs sont systématiquement présentés aux ALCO et servent ainsi de base aux décisions de couvertures, en fonction de la nature des risques.

Limites de risque

Sur les activités d'intermédiation clientèle, la gestion du risque de taux global des entités de Banque de Détail est encadrée par une limite principale, fondée sur la sensibilité des revenus à une variation des taux

nominaux, des taux réels ainsi que de l'inflation sur un horizon minimum de 3 ans. Cette limite est établie en fonction du revenu annuel, ce qui permet d'encadrer l'incertitude sur le revenu futur lié aux évolutions de taux d'intérêt. Au-delà de la maturité retenue pour la limite de sensibilité des revenus, l'encadrement est complété par une limite sur les impasses de taux, fixée en pourcentage des ressources clientèle. Ce pourcentage est une fonction décroissante de l'horizon de gestion. Cette limite permet d'encadrer le risque sur les échéances à long terme.

Le risque de taux des métiers des filiales spécialisées, très faible compte tenu de la centralisation des risques à l'ALM-Trésorerie, est encadré par des limites techniques sur les impasses de taux, suivies par les ALCO des métiers.

Sensibilité de la valeur des portefeuilles d'intermédiation bancaire

Les portefeuilles d'instruments financiers résultant de l'activité d'intermédiation bancaire du Groupe n'étant pas destinés à être cédés ne font pas l'objet d'une gestion sur la base de leur valeur. Pour les besoins de l'information financière prescrite par les normes comptables

internationales, la Banque détermine une valeur pour les instruments financiers composant ces portefeuilles (cf. note 8g) et une sensibilité de la valeur donnée à ces portefeuilles aux fluctuations de taux d'intérêt qui est reprise dans le tableau ci-dessous.

Celui-ci présente la sensibilité de la valeur des livres des activités d'intermédiation consolidés par devise et par bande d'échéances, pour un choc instantané d'un point de base de l'ensemble de la courbe des taux. Cette mesure permet de prendre en compte l'ensemble des flux futurs générés par les opérations en vie à la date d'analyse, quelle que soit leur maturité. Cette sensibilité tient compte des portefeuilles de réplication utilisés pour modéliser les échéanciers conventionnels, en particulier sur les fonds propres.

La sensibilité de la valeur des livres des activités d'intermédiation à une variation instantanée d'un point de base des taux d'intérêt se traduit par une augmentation de valeur en cas de baisse et une réduction de valeur en cas de hausse d'environ 3 629 000 euros au 31 décembre 2008 (2 146 000 euros au 31 décembre 2007).

Sensibilité aux variations de taux d'intérêt de la valeur des portefeuilles d'intermédiation clientèle et des capitaux propres du Groupe :

En milliers d'euros, au	31 décembre 2008					
	moins de 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 3 ans	de 3 à 5 ans	au-delà de 5 ans	Total
EUR	(20)	(445)	(833)	(1 098)	2 128	(268)
USD	33	57	1 125	(693)	(3 825)	(3 303)
GBP	(1)	7	5	2	11	24
Autres devises	13	(41)	(148)	(69)	163	(82)
TOTAL	25	(422)	149	(1 858)	(1 523)	(3 629)

En milliers d'euros, au	31 décembre 2007					
	moins de 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 3 ans	de 3 à 5 ans	au-delà de 5 ans	Total
EUR	550	(1 274)	(646)	(2 022)	3 244	(148)
USD	74	(309)	(856)	(209)	(1 197)	(2 497)
GBP	85	(25)	(59)	(20)	(7)	(26)
Autres devises	4	(11)	(22)	(12)	566	525
TOTAL	713	(1 619)	(1 583)	(2 263)	2 606	(2 146)

Couverture des risques de taux et de change

Les relations de couverture initiées par le Groupe portent essentiellement sur la couverture du risque de taux d'intérêt et du risque de change réalisée au moyen de swaps, d'options, et d'opérations de change à terme.

En fonction de l'objectif poursuivi, les instruments financiers dérivés utilisés sont désignés en couverture de valeur, en couverture de résultats futurs ou encore en couverture d'un investissement net en devises. Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle dès l'origine, décrivant la stratégie poursuivie, désignant l'instrument couvert et l'instrument de couverture, la nature du risque couvert, ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité, tant au plan prospectif que rétrospectif.

Risque de taux d'intérêt global

La stratégie de gestion du risque de taux d'intérêt global est fondée sur le pilotage de la sensibilité des revenus de la Banque aux variations de

taux d'intérêt. Cela permet en particulier d'optimiser la prise en compte des compensations entre les différents risques. L'optimisation de ce pilotage nécessite une appréhension fine des différents risques, afin de déterminer la meilleure stratégie de couverture, après prise en compte des compensations.

Ces stratégies sont définies et mises en place par portefeuille – clientèle et fonds propres – et par devise. Dans les portefeuilles clientèle, le déséquilibre entre les productions nouvelles de crédits à la clientèle à taux fixe et la collecte de ressources longues s'est accru en 2008 dans la plupart des entités de Banque de Détail, en France comme à l'international. En France, l'année a été principalement marquée par la poursuite de la décollecte sur les plans d'épargne logement et le transfert d'encours significatifs depuis les comptes d'épargne vers les dépôts à terme mieux rémunérés. Parallèlement, les productions nouvelles de crédits à la clientèle à moyen/long terme à taux fixe sont restées très élevées.

Le contexte de marché en 2008 a été caractérisé par deux périodes distinctes : au premier semestre, tandis que la Réserve Fédérale américaine baissait ses taux directeurs, la Banque Centrale Européenne s'inquiétait toujours des risques inflationnistes. À partir de l'été, la contagion progressive à l'économie réelle de la crise financière a modifié sensiblement les prévisions économiques dans l'ensemble des pays développés et émergents, se traduisant par une forte baisse des taux d'intervention des banques centrales. À la suite de la faillite de la banque américaine Lehman Brothers, les tensions sur la liquidité se sont encore aggravées, avec des hausses des taux monétaires à court terme jusqu'au début du quatrième trimestre.

Les opérations de couverture mises en place en 2008 ont été principalement des stratégies emprunteuses à taux fixe. Ces couvertures sont mises en place sous forme de dérivés fermes ou optionnels, qui sont quasi systématiquement comptabilisés en couverture des variations de valeur des éléments couverts à taux fixe (en application de la norme européenne dite « carved out fair value hedge ») ou en couverture de la variation des produits et charges attachés aux actifs et aux passifs à taux révisable (cash flow hedge). Les titres d'État en portefeuille sont majoritairement comptabilisés dans la catégorie « Disponible à la vente ».

Au cours de l'exercice 2008, aucune relation de couverture n'a été déqualifiée.

Risque de change structurel

Les relations de couverture du risque de change initiées par l'ALM portent sur les investissements nets en devises et sur les revenus futurs en devises du Groupe. Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle dès l'origine, décrivant la stratégie poursuivie, désignant l'élément couvert et l'instrument de couverture, la nature du risque couvert, ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité, tant au plan prospectif qu'au plan rétrospectif.

Les investissements financés par emprunts de devises font l'objet d'une documentation de relation de couverture, pour conserver la symétrie dans l'enregistrement des variations de change et éviter les impacts en résultat. Dans ce cadre, les emprunts sont documentés en tant qu'instrument de couverture d'investissement.

Une relation de couverture de même nature est mise en place pour couvrir le risque de change relatif aux actifs nets en devises des succursales et des filiales consolidées. Une relation de couverture de type Fair Value Hedge est mise en place pour couvrir le risque de change relatif aux titres des entités non consolidées. Au cours de l'exercice 2008, aucune relation de couverture d'investissements nets n'a été déqualifiée.

Le Groupe couvre la variabilité des composantes du résultat du Groupe. En particulier, les flux de revenus futurs hautement probables (intérêts et commissions externes notamment), en devises différentes de l'euro, générés par les principales activités, filiales ou succursales du Groupe, peuvent faire l'objet d'une couverture.

Couverture de valeur des instruments financiers inscrits au bilan (Fair Value Hedge)

En matière de risque de taux, les couvertures de valeur portent soit sur des actifs ou des passifs à taux fixe identifiés, soit sur des portefeuilles d'actifs ou de passifs à taux fixe. Les instruments financiers dérivés contractés

permettent de réduire l'exposition de la valeur de ces instruments induite par l'évolution des taux d'intérêt.

Les couvertures d'actifs ou de passifs identifiés concernent pour l'essentiel les titres disponibles à la vente et les émissions du Groupe.

Les couvertures de portefeuilles d'actifs ou de passifs financiers, constitués par devises, concernent :

- d'une part des crédits à taux fixe : crédits immobiliers, crédits à l'investissement, crédits à la consommation et crédits export ;
- d'autre part des ressources clientèle à taux fixe (dépôts à vue, ressources issues des contrats d'épargne logement).

La désignation du montant couvert s'effectue en échangeant les encours restant dus des éléments couverts et en désignant un montant par bande d'échéance considérée. Ces échéancements sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des comportements historiques de la clientèle (hypothèses de remboursement anticipé, taux de défaut estimés).

Les dépôts à vue, qui ne portent pas d'intérêts contractuels, s'analysent comme des passifs financiers à taux fixe à moyen terme. La valeur de ces passifs est donc sensible à l'évolution des taux d'intérêts. La loi d'écoulement utilisée s'appuie sur des analyses historiques, sans prendre en compte prospectivement les effets liés à l'enrichissement potentiel des clients ou à l'inflation.

Pour chaque relation de couverture, l'efficacité prospective est mesurée en s'assurant que pour chaque bande d'échéance, l'encours des éléments couverts est supérieur à l'encours des instruments financiers dérivés de couverture désignés.

L'efficacité rétrospective est mesurée en s'assurant que l'évolution mensuelle de l'encours couvert en début de période ne met pas en évidence de surcouverture *a posteriori*.

Couverture de résultat (Cash Flow Hedge)

En matière de risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés en couverture de la variation des produits et charges attachés aux actifs et aux passifs à taux révisable. Des transactions futures hautement probables sont également couvertes. Les éléments couverts sont positionnés dans des échéanciers, par devise et par index de taux. Après prise en compte des hypothèses de remboursement anticipé et des taux de défaut estimés, le Groupe couvre au moyen d'instruments financiers dérivés tout ou partie de l'exposition aux risques induite par ces instruments à taux révisable.

En matière de risque de change, le Groupe couvre la variabilité des composantes du résultat du Groupe. En particulier, les flux de revenus futurs (intérêts et commissions notamment) générés par les activités des principales filiales ou succursales du Groupe dans une devise différente de leur monnaie fonctionnelle peuvent faire l'objet d'une couverture. Comme en matière de couverture du risque de taux, la documentation et l'appréciation de l'efficacité de ces relations de couverture s'appuient sur des échéanciers prévisionnels.

Le tableau suivant présente sur le périmètre des opérations à moyen et long terme de BNP Paribas SA Paris le montant, ventilé par date prévisionnelle d'échéance, des flux de trésorerie qui font l'objet d'une couverture, ce qui représente l'essentiel des opérations du Groupe.

En millions d'euros, au	31 décembre 2008				31 décembre 2007			
	Inférieure à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Inférieure à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Durée restant à courir								
Flux de trésorerie couverts	892	1 027	1 543	3 462	1 042	2 080	3 445	6 567

Au cours de l'exercice 2008, aucune relation de couverture de transactions futures n'a été déqualifiée au motif que la réalisation de cet événement futur ne serait plus hautement probable.

4.f RISQUE OPÉRATIONNEL

Dispositif de gestion

Cadre réglementaire

Le contrôle opérationnel permanent s'inscrit dans un cadre réglementaire strict :

- la réglementation issue du Comité de Bâle (dite « Bâle II »), qui impose l'allocation de fonds propres au titre du risque opérationnel ;
- le règlement CRBF 97-02 modifié, qui prévoit la mise en œuvre d'un système de contrôle interne assurant l'efficacité et la qualité du fonctionnement interne de la Banque, la fiabilité de l'information interne et externe, la sécurité des opérations, enfin la conformité aux lois, aux règlements et aux politiques internes.

Objectifs et principes

Afin d'atteindre ce double objectif de mesure et de gestion, BNP Paribas met en œuvre un dispositif de contrôle opérationnel permanent, processus fonctionnant en boucle et reposant sur 5 étapes :

- l'identification et l'évaluation des risques ;
- la formalisation, la mise en œuvre et le suivi du dispositif de contrôle permanent (procédures, vérifications et tous éléments d'organisation concourant à la maîtrise des risques : ségrégation des tâches, gestion des droits d'accès, etc.) ;
- la production des mesures de risque et le calcul du capital associé au risque opérationnel ;
- le reporting et l'analyse des informations de gestion relatives au dispositif de contrôle opérationnel permanent ;
- enfin la gestion du dispositif, via une gouvernance impliquant le management et débouchant sur la détermination et le suivi de plans d'actions.

Deux volets en particulier sont à souligner : structurants par leur ampleur, ils illustrent la complémentarité des approches du risque opérationnel et du contrôle permanent au sein du groupe BNP Paribas :

- Le calcul du capital. Il repose sur une approche hybride, combinant un modèle interne (couvrant 68 % du PNB du Groupe à la fin 2008), et l'approche dite « standard » (pour les autres entités du périmètre consolidé). Le modèle interne AMA (« *Advanced Measurement Approach* ») repose sur la modélisation de distributions de pertes, dont le calibrage utilise un double jeu de données : des historiques d'incidents survenus depuis 2002 dans le groupe BNP Paribas et les grandes banques internationales, et des scénarii d'incidents potentiels, construits en interne, afin notamment de mieux tenir compte des risques extrêmes auxquels la Banque est exposée. Ce modèle a été homologué par la Commission bancaire le 1^{er} janvier 2008 ;

- La généralisation des plans de contrôles : BNP Paribas s'est engagé dans une démarche de formalisation de « plans de contrôles », qui vise un triple objectif : homogénéiser les pratiques, rationaliser le dispositif, standardiser les contrôles. Le projet doit, à ce titre, faciliter la couverture des sites à l'international et accompagner la croissance du Groupe. S'appuyant sur les cartographies de risques qui ont conduit à l'identification et à la quantification des scénarii de risques potentiels, il implique l'ensemble des Pôles et des Fonctions du Groupe.

Acteurs et gouvernance

Le dispositif de contrôle opérationnel permanent est animé par une filière d'analystes présente à tous les niveaux du Groupe (Pôles, Fonctions, Métiers, Filiales et Territoires). Les effectifs dédiés ont fortement progressé au cours des dernières années : à la mi-2008, ils représentaient près de 500 ETP (équivalent temps plein), dont près de 10 % dédiés à la coordination de la continuité d'activité. Leur mission est double :

- coordonner, sur leur périmètre de responsabilité, la déclinaison du dispositif, de ses normes et méthodologies, des reportings et des outils ;
- alerter le management et contrôler le bon fonctionnement du dispositif.

Le pilotage du système repose, de fait, sur une implication forte des opérationnels, premiers responsables de la maîtrise de leurs risques. Ainsi les sujets liés au contrôle opérationnel permanent et à la continuité d'activité sont-ils présentés trois fois par an au Comité Exécutif du Groupe, et mensuellement au Comité de coordination du Contrôle Interne (instance réunissant les acteurs du Contrôle Interne, sous la présidence du Coordinateur du Contrôle Interne). Les entités du Groupe ont été invitées à décliner sur leur périmètre cette structure de gouvernance.

Champ et nature des systèmes de déclaration et de mesure des risques

Les Comités Exécutifs du Groupe et des Pôles ont notamment pour mission de superviser la bonne gestion des risques et des contrôles sur leur périmètre de responsabilité, dans le cadre de l'infrastructure mise en place au niveau du Groupe. Ils valident la qualité et la cohérence des données de gestion, examinent leur profil de risque par rapport aux seuils de tolérance qu'ils se sont fixés et évaluent la qualité de leur dispositif de contrôle, à l'aune de leurs objectifs et des risques qu'ils encourent.

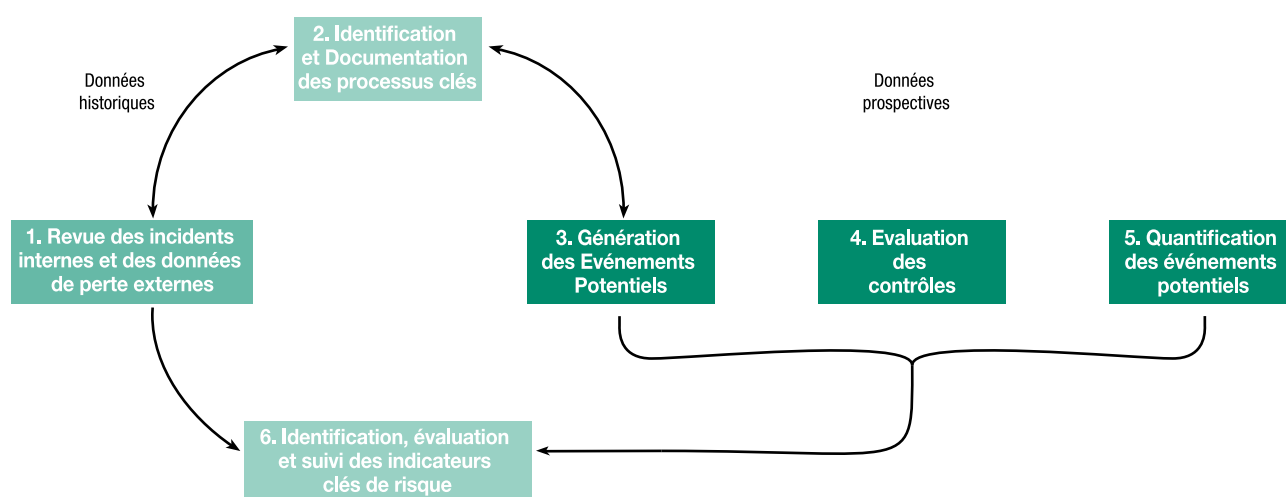
Un Protocole d'Analyse des risques Opérationnels a été élaboré en 2003 afin de structurer la méthode à suivre pour mettre en œuvre ces composantes réglementaires et évaluer les processus clés (Cf. schéma ci-dessous).

Il a donné lieu à la fois à des précisions méthodologiques au fil de la construction du dispositif et au développement pour l'ensemble des utilisateurs du Groupe d'une suite d'outils intégrés (OREX), sous intranet, répondant à la méthodologie d'ensemble.

Ces outils comprennent aujourd'hui un module d'enregistrement et de gestion des incidents survenus, un module de description et de gestion des processus clés, un module d'analyse prospective des incidents et un module de collecte des plans d'action.

La collecte des données internes d'incidents historiques et d'incidents potentiels s'appuie sur la hiérarchie des processus clés de BNP Paribas ainsi que sur l'organisation des métiers/territoires, permettant ainsi une analyse et un reporting complets et cohérents.

➤ PRODUCTION DE L'INFORMATION DE GESTION, PRISE DE DÉCISION ET PLANS D' ACTIONS



Les composantes du risque opérationnel liées au risque juridique, au risque fiscal et à la sécurité de l'information

Risque juridique

BNP Paribas est soumis, dans chacun des pays où le Groupe est présent, aux réglementations applicables aux entreprises de ses secteurs d'activité, notamment la banque, l'assurance et les services financiers. Le Groupe est notamment tenu au respect de l'intégrité des marchés et au respect de la primauté des intérêts des clients.

De longue date les Affaires Juridiques Groupe (AJG) ont développé un dispositif de Contrôle Interne dont la vocation est de prévenir, détecter, mesurer et maîtriser les risques de nature juridique. Ce dispositif consiste en :

- des Comités ad hoc, dont notamment :
 - le Comité Exécutif de la fonction juridique,
 - le Comité de la fonction juridique mondiale qui coordonne la fonction juridique au sein de toutes les composantes du Groupe dans ses pays d'implantation, et qui assure la cohérence et la mise en œuvre des politiques juridiques du Groupe,
 - le Comité de veille juridique qui s'assure de l'analyse, de l'interprétation et de la diffusion des textes législatifs, réglementaires et des évolutions jurisprudentielles françaises et européennes au sein du Groupe,
 - le Comité de Contrôle Interne de la fonction juridique, incluant la supervision des risques opérationnels,
 - le Comité Contentieux où sont évoqués les dossiers significatifs en défense ou en demande,
 - par ailleurs, la Fonction Juridique est membre permanent du Comité de la Conformité et du Comité de coordination du Contrôle Interne ;
- des procédures et référentiels internes qui encadrent d'une part la maîtrise du risque juridique, en liaison étroite avec la Conformité pour

tous les sujets qui sont aussi de son ressort, d'autre part l'intervention des juristes au sein du Groupe. Ces procédures sont réunies depuis fin 2004 dans une base de données accessible à tous les salariés du Groupe, en français et en anglais ;

- des missions de diagnostic juridique dans les entités du Groupe, afin de s'assurer de la pertinence des dispositifs locaux de maîtrise du risque juridique, de la maîtrise effective des risques juridiques et de l'utilisation correcte des outils. Des visites régulières, notamment des territoires vulnérables, sont organisées afin de superviser les dispositifs juridiques développés à l'étranger ;
- des outils internes de reporting, de modèles de documents et d'analyse que les AJG continuent de développer et qui contribuent à l'analyse du risque opérationnel.

La réorganisation de la Fonction Juridique, décidée dans le courant de l'année 2007 est maintenant effective. La décentralisation des juristes au sein des équipes opérationnelles des pôles et des métiers a permis une meilleure appréhension des métiers et une plus grande réactivité, le tout au service d'une maîtrise accrue des risques juridiques. La réunion régulière des divers Comités (cf. supra) permet de préserver la cohérence et d'assurer une supervision d'ensemble.

Risque fiscal

BNP Paribas est soumis aux réglementations fiscales en vigueur dans les différents pays où le Groupe est présent et qui s'appliquent aux secteurs d'activité dont relèvent les différentes entités du Groupe, comme la banque, l'assurance et les services financiers.

Les Affaires Fiscales Groupe (AFG) sont une fonction à compétence mondiale chargée de la cohérence des solutions fiscales du Groupe et du suivi du risque fiscal global, dont elle assure la responsabilité avec la fonction Finances Développement Groupe (FDG). Les AFG veillent, au titre d'un deuxième regard, à ce que les risques pris en matière fiscale se situent à un niveau acceptable pour le Groupe en cohérence avec ses objectifs de réputation.

Pour exercer sa mission, la fonction AFG a mis en place :

- un réseau de correspondants fiscaux dans l'ensemble des pays où le Groupe est implanté, auquel s'ajoutent des fiscalistes locaux présents dans 12 pays ;
- un processus de remontée d'informations qualitatives permettant de contribuer au contrôle du risque fiscal et de pouvoir juger du respect de la réglementation fiscale locale ;
- un reporting régulier à la Direction Générale sur l'exercice des délégations accordées et le respect des référentiels internes.

Elle participe à un Comité de coordination fiscale animé par la fonction FDG, élargi à la fonction Conformité et, en cas de besoin, aux pôles. Ce Comité a pour vocation d'analyser les éléments concernant les principales problématiques fiscales du Groupe et de prendre des décisions idoines. FDG a l'obligation de recourir au conseil des AFG pour les aspects fiscaux de l'ensemble des opérations traitées.

Les AFG sont, par ailleurs, dotées de procédures couvrant l'ensemble des pôles et destinées à assurer l'identification, la maîtrise et le contrôle du risque fiscal. Il s'agit autant du risque fiscal du Groupe que du risque fiscal des produits ou transactions proposés par les sociétés du Groupe à la clientèle. Les moyens d'atteindre ces objectifs sont des plus variés puisque les procédures concernent, entre autres :

- le cadre d'exercice des responsabilités liées aux problématiques fiscales : c'est notamment l'objet de la Charte du risque fiscal déclinée soit sous la forme d'une lettre de mission adressée aux responsables locaux de la fonction fiscale, soit sous la forme d'une lettre de délégation aux responsables des pôles pour les entités non couvertes par des fiscalistes locaux. Cette lettre est revue en fonction de l'évolution de la Charte du Directeur de Territoire ;
- la validation par les AFG de tout nouveau produit à contenu fiscal marqué, de toutes nouvelles activités ainsi que des opérations « spécifiques » qui sont structurées en France et à l'étranger ;
- les modalités de recours à un conseil fiscal externe ;
- la définition des incidents opérationnels à caractère fiscal et des standards communs de déclaration et de reporting ;
- la définition et la diffusion des règles et normes applicables dans le Groupe et la validation de toute convention-cadre ou de place et toute circulaire ou texte organique interne présentant une problématique fiscale marquée ;
- un reporting portant sur les contrôles fiscaux ;
- les modalités de contrôle de la délivrance des avis et conseils dans le domaine fiscal.

Sécurité de l'information

L'information est la matière première principale des activités d'une banque. La dématérialisation quasi achevée, le besoin de rapidité des opérations et leur automatisation toujours plus poussée, l'interconnexion entre la Banque et ses clients – via Internet pour les particuliers et par de multiples réseaux pour les entreprises et institutionnels – renforcent continuellement le besoin de maîtrise du risque relatif à la sécurité de l'information.

L'évolution des incidents de la profession bancaire et de l'industrie des cartes de crédit/paiement, rendus publics dans différents pays, implique une vigilance accrue confirmée par la réglementation et la jurisprudence en matière de données personnelles et bancaires.

La maîtrise de la sécurité de l'information de BNP Paribas s'articule autour d'un ensemble de documents de référence organisés selon plusieurs catégories : politique générale de sécurité, différentes politiques plus

spécifiques, notamment à certaines thématiques liées à la sécurité des Systèmes d'Information, la formulation d'exigences structurées selon les axes de la norme ISO 27001, des Guides pratiques qui accompagnent les exigences de sécurité, des procédures opérationnelles plus ou moins spécifiques au contexte visé.

Ce cadre de référence « sécurité » est décliné métier par métier, prenant en compte les contraintes réglementaires et l'appétence au risque du métier et s'appuyant sur le cadre général de la politique du Groupe fondée sur la norme ISO 27001. Chaque métier utilise la même démarche de gestion de ce risque (la méthodologie retenue est l'ISO 27005 complétée de la méthodologie gouvernementale française EBIOS, des indicateurs objectifs et partagés, des contrôles, une évaluation du risque résiduel et le suivi du plan d'action). Cette démarche s'inscrit dans le Contrôle Permanent et le Contrôle Périodique au sein de chaque activité bancaire, en particulier pour la directive CRBF 97-02 modifiée en 2004 en France et d'autres réglementations similaires ailleurs.

Chaque métier du groupe BNP Paribas possède des facteurs de risques liés à la sécurité de l'information qui lui sont spécifiques tandis que d'autres sont communs à tous. La politique de maîtrise du risque informatique prend en compte les dimensions propres aux métiers, souvent rendues plus complexes par les spécificités nationales – culturelles et légales – des pays dans lesquels ces métiers exercent leurs activités.

Comme la plupart des établissements bancaires mondiaux et comme les années précédentes, les métiers de banque en ligne pour les particuliers du Groupe continuent à être victimes en 2008 de plusieurs tentatives d'attaques informatiques (par usurpation d'identité « phishing/pharming » via Internet). Les attaques de masse ont toutes été parées – sans aucun dommage pour nos clients – grâce au renforcement continu des mesures de sensibilisation, de prévention, de détection et de réaction en place. Bien que ces attaques n'aient pas significativement augmenté en 2008 (en nombre et en nature), les métiers de BNP Paribas restent vigilants et poursuivent leurs investissements pour rester en avance sur les menaces sans inutilement complexifier l'utilisation du canal Internet. BNP Paribas participe activement – directement auprès de ses clients et en étroite collaboration avec les pouvoirs publics et les associations professionnelles et citoyennes dans les pays où elle est présente dans la Banque de Détail aux particuliers – à la sensibilisation des internautes et à leur formation aux dangers de l'Internet et aux bons réflexes, pour toutes leurs activités sur le Net.

La disponibilité des systèmes d'information est un élément constitutif clé de la continuité des opérations bancaires en cas de sinistre ou de crise. Le groupe BNP Paribas maintient, développe et vérifie régulièrement ses dispositifs de secours et de fiabilité (robustesse) de ses outils informatiques conformément à ses valeurs d'excellence opérationnelle, au renforcement de la réglementation et à la prise en compte de risques extrêmes (catastrophe naturelle ou non, crise sanitaire, etc.) et en cohérence avec la politique globale de continuité des opérations.

BNP Paribas poursuit une démarche de limitation du risque et d'optimisation des moyens mis en œuvre par :

- un cadre procédural propre à chaque métier, qui encadre les pratiques quotidiennes (production informatique) et la gestion du patrimoine applicatif (existant et nouveaux systèmes) ;
- la sensibilisation de l'ensemble du personnel aux enjeux de la sécurité de l'information et la formation des acteurs clés aux procédures et attitudes de maîtrise du risque lié aux moyens informatiques ;
- une démarche formelle, pour les projets des métiers ainsi que pour les infrastructures et les systèmes partagés, d'évaluation de l'état courant et de l'amélioration de sa maîtrise de leurs risques, par des

indicateurs, mesurables, de progrès et un plan d'actions pour l'atteinte de ces objectifs, intégré dans la démarche de Contrôle Permanent et Périodique du Groupe ;

- la surveillance des incidents et une veille technologique sur les vulnérabilités et les attaques.

Polices d'assurance

La couverture des risques du groupe BNP Paribas est réalisée dans la double perspective de protéger son bilan et son compte de résultat.

Elle repose sur une identification fine des risques, via notamment le recensement des pertes opérationnelles subies par le Groupe. Cette identification faite, les risques sont cartographiés et partiellement transférés au marché de l'assurance, auprès d'acteurs de premier plan.

Elle repose également sur l'achat de polices d'assurance permettant de remédier aux éventuelles atteintes significatives, résultant de fraudes, de détournements et de vols, de pertes d'exploitation ou de mise en cause de la responsabilité civile du Groupe ou des collaborateurs dont il a la charge.

Aussi, afin d'optimiser ses coûts d'assurance et d'avoir une parfaite maîtrise de ses risques, le groupe BNP Paribas conserve dans ses comptes un certain nombre de risques dont la connaissance, la fréquence et l'impact financier permettent une bonne visibilité sur les coûts.

Le Groupe a été, par ailleurs, attentif dans le cadre de la couverture de ses risques à la qualité, à la notation et donc à la solvabilité de ses partenaires assureurs.

Enfin, il est à noter que des informations détaillées sur les risques encourus ainsi que des visites de sites permettent aux assureurs d'apprécier la qualité de la prévention au sein de BNP Paribas, ainsi que des moyens de sécurité mis en place et régulièrement adaptés aux nouvelles normes et réglementations.

4.g RISQUE DE NON-CONFORMITÉ ET DE RÉPUTATION

La maîtrise du risque de non-conformité est au cœur du dispositif de Contrôle Interne du groupe BNP Paribas : celui-ci vise au respect des lois, réglementations, règles déontologiques et instructions, à la protection de la réputation du Groupe, de ses investisseurs et de ses clients, à l'exactitude et l'exhaustivité des informations diffusées, à l'éthique dans les comportements professionnels, à la prévention des conflits d'intérêts, à la protection de l'intérêt des clients et de l'intégrité des marchés, à la lutte contre le blanchiment d'argent, la corruption et le financement du terrorisme ainsi qu'au respect des embargos financiers.

Conformément à la réglementation française, la fonction Conformité est chargée du dispositif, sur le périmètre du Groupe dans son ensemble, quelles que soient les activités en France et à l'étranger. Placée sous l'autorité directe du Directeur Général, elle bénéficie d'un accès direct et indépendant au Comité de Contrôle Interne et des Risques du Conseil d'administration.

La fonction se compose d'une structure centrale à Paris, qui assure un rôle de pilotage et de contrôle, et d'équipes décentralisées dans les différents pôles d'activité, métiers et fonctions du Groupe, qui agissent par délégation de la fonction centrale. Ce dispositif est en augmentation constante depuis 2004.

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité et de réputation repose sur un système de contrôle permanent, structuré autour de quatre axes :

- des procédures générales et spécifiques ;
- la coordination des actions menées dans le Groupe, afin d'assurer la cohérence d'ensemble et l'efficacité des systèmes et outils de surveillance ;
- le déploiement d'outils de prévention et de détection (outils de lutte contre le blanchiment, le terrorisme et la corruption, etc.) ;
- des actions de formation, tant à l'échelle du Groupe que des pôles d'activité et métiers.

La préservation de sa réputation est un souci constant du groupe BNP Paribas. Elle demande une adaptation constante de sa politique de gestion des risques, en fonction des évolutions de l'environnement externe. Ainsi, le contexte international, la multiplication des pratiques délictueuses et le renforcement des réglementations dans de nombreux pays ont amené le Groupe à renforcer son dispositif de contrôle dans le domaine clé de la lutte contre le blanchiment, le terrorisme et la corruption.

4.h RISQUE DE LIQUIDITÉ ET DE REFINANCEMENT

Le risque de liquidité et de refinancement se définit comme le risque de ne pas pouvoir faire face à des flux sortants de trésorerie ou à des besoins en collatéral, attendus ou inattendus, dans le présent ou dans le futur, sans affecter ni les opérations quotidiennes ni la situation financière de la Banque.

Le risque de liquidité et de refinancement du Groupe est suivi dans le cadre d'une « politique de liquidité » globale validée par la Direction Générale. Celle-ci repose sur des principes de gestion définis pour s'appliquer en situation courante comme dans l'hypothèse de crises de liquidité. La situation de liquidité du Groupe est appréciée à partir de normes internes, d'indicateurs d'alerte et de ratios réglementaires.

La politique de gestion du risque de liquidité

Objectifs de la politique

Les objectifs de la politique de liquidité du Groupe consistent à assurer le financement équilibré de la stratégie de développement de BNP Paribas, à faire en sorte que le Groupe soit à tout moment en mesure d'honorer ses obligations vis-à-vis de sa clientèle, à veiller à ce qu'il ne se trouve pas de son seul fait à l'origine d'un événement de caractère systémique, à satisfaire les normes imposées par les superviseurs bancaires locaux, à faire face à d'éventuelles crises de liquidité et à maintenir au niveau le plus faible possible le coût de son refinancement.

Acteurs intervenant dans la gestion du risque de liquidité

Le Comité Exécutif du Groupe définit la politique générale de gestion du risque de liquidité : à savoir les principes de mesure des risques, le niveau de risque accepté et le système de facturation interne. Le Conseil d'administration est informé trimestriellement des principes de la politique de liquidité ainsi que de la situation de la Banque, via le Comité de Contrôle Interne, des Risques et de la Conformité.

Le Comité ALM CIB autorise la mise en œuvre de la politique de liquidité proposée par l'ALM Trésorerie, définie en conformité avec les principes édictés par le Comité Exécutif. Il suit régulièrement les résultats des

indicateurs et est informé des résultats des simulations de crise, ainsi que de la réalisation des programmes de financement. Enfin, le Comité est informé de toute situation de crise ; il définit la répartition des rôles dans leur pilotage et valide les plans d'urgence.

Après validation par le Comité ALM CIB, l'ALM Trésorerie est en charge de la mise en œuvre en central et dans chaque entité de cette politique.

Les Comités ALM Trésorerie des métiers et entités sont le relais, au plan local, de la stratégie définie par le Comité ALM CIB.

GRM participe à la définition des principes de la politique de liquidité. Au titre du contrôle de second niveau, il valide les modèles, les indicateurs de risques, les limites et les paramètres de marché utilisés. GRM est présent au Comité ALM CIB et aux Comités métiers et entités.

Centralisation de la gestion du risque de liquidité du Groupe

L'ALM Trésorerie centralise la gestion de la liquidité, quelle que soit l'échéance considérée. Elle est responsable du refinancement et des émissions à moins d'un an (certificats de dépôt, commercial paper...), des programmes d'émission de dette senior et subordonnée (MTN, obligations, dépôts à moyen ou long terme, obligations sécurisées de banque...), des émissions d'actions de préférence et de la titrisation des créances des métiers de la Banque de Détail et des Métiers de financement. L'ALM Trésorerie a ainsi la charge de financer les pôles et métiers du Groupe et d'assurer le remplacement de leurs excédents de trésorerie.

Les dispositifs de pilotage et de surveillance du risque de liquidité

Dans la gestion courante, le pilotage de la liquidité repose sur une gamme complète de normes internes et d'indicateurs d'alerte à différentes échéances.

Un niveau cible *overnight* (au jour le jour) est fixé à chaque Trésorerie, afin de limiter le montant que la Banque prélève sur les marchés interbancaires *overnight*. Il s'applique aux principales monnaies sur lesquelles le Groupe intervient.

La capacité de refinancement, nécessaire pour faire face à une évolution non prévue des besoins de liquidité, est régulièrement estimée au niveau du Groupe ; elle repose principalement sur les titres et créances disponibles éligibles au refinancement des Banques Centrales, les titres disponibles non éligibles pouvant être donnés en pension ou vendus rapidement dans le marché et les prêts *overnight* susceptibles de ne pas être renouvelés.

Des indicateurs de suivi de la diversification des ressources à moins d'un an au plan mondial permettent à la Banque de veiller à ce que son financement ne dépende pas d'un nombre trop réduit de pourvoyeurs de sources de financement.

Le pilotage de la liquidité à moyen et long terme est fondé principalement sur l'analyse des ressources à moyen et long terme disponibles pour financer les emplois de même maturité.

Sur l'échéance à un an, le ratio ressources sur emplois doit être supérieur à 80 %. Il fait également l'objet d'un suivi sur les échéances entre 2 et 5 ans. Ce ratio s'appuie sur les échéanciers de liquidité des postes du bilan et du hors bilan de toutes les entités du Groupe, tant contractuels que conventionnels, sur la base des comportements de la clientèle (remboursements anticipés pour les crédits, modélisation des comportements de la clientèle pour l'épargne réglementée...) ou de conventions.

La situation de liquidité consolidée du Groupe par maturité (à 1 mois, 3 mois, 6 mois puis annuellement jusqu'à 15 ans) est régulièrement mesurée par métier et par devise.

En outre, des simulations de crise de liquidité, prenant en compte les facteurs généraux de marché ou spécifiques à la Banque, susceptibles d'affaiblir la situation de liquidité du Groupe, sont régulièrement réalisées.

Les ratios réglementaires complètent le dispositif de surveillance du risque de liquidité.

Le coefficient de liquidité réglementaire à 1 mois ainsi que les ratios d'observation réglementaires sont calculés tous les mois. Ils concernent le périmètre BNP Paribas SA (Métropole et succursales). Les Filiales du Groupe soumises au ratio le calculent indépendamment de la société tête du Groupe.

Les filiales ou succursales étrangères peuvent par ailleurs être soumises à des coefficients réglementaires locaux.

Expositions en 2008

Évolution du bilan du Groupe

L'encours du bilan du Groupe est de 2 075,6 milliards d'euros au 31 décembre 2008. Les actifs du bilan devant être refinancés hors établissements de crédit représentent environ 895 milliards d'euros, soit une augmentation de 77 milliards d'euros par rapport à décembre 2007, provenant principalement des prêts à la clientèle (49 milliards d'euros).

Cette augmentation a été refinancée principalement par une augmentation des dépôts de la clientèle à hauteur de 67 milliards d'euros.

Les ratios réglementaires de liquidité

La moyenne du coefficient de liquidité réglementaire à 1 mois de BNP Paribas SA (qui regroupe la Métropole et les succursales) est de 114 % pour l'année 2008 pour un minimum exigé de 100 %.

Les ratios de surveillance interne de la liquidité à moyen et long terme

Le ratio des ressources à plus d'un an par rapport aux emplois de même maturité s'élevait à 84 % à fin décembre 2008, pour l'ensemble du groupe BNP Paribas, contre 88 % à fin décembre 2007.

Les techniques de réduction des risques

Dans le cadre de la gestion courante comme dans l'hypothèse d'une crise de liquidité ponctuelle, les actifs les plus liquides constituent une réserve de financement permettant d'ajuster la position en trésorerie de la Banque par mise en pension d'instruments financiers dans le marché ou par leur mobilisation auprès de la Banque Centrale. En situation de crise prolongée, la Banque peut être amenée à réduire progressivement la taille de son bilan par cession définitive d'actifs.

Dans la gestion courante, des actifs moins liquides peuvent être transformés en titres liquides ou collatéralisables, au moyen de titrisation des crédits accordés à la clientèle de détail des réseaux bancaires ainsi que de prêts accordés aux entreprises.

Enfin, la diversification des sources de financement en termes de structures, d'investisseurs, de financements collatéralisés ou non contribue à la réduction du risque de liquidité.

Stratégies de couverture

La politique de diversification des sources de financement, en termes de structures, d'investisseurs, de financements collatéralisés a été poursuivie au cours de l'année 2008. La ligne de produit « dépôt », créée en 2007 a contribué à diversifier la base de déposants corporates et institutionnels et à limiter les emprunts interbancaires. Sur l'année 2008, la collecte sur la ligne de produit « dépôt » a progressé de 20 %, soit 23 milliards d'euros.

La création d'un nouveau programme de Certificats de Dépôt de 10 milliards d'euros a ouvert de nouvelles opportunités de placement pour les Fonds auprès du groupe BNP Paribas et contribue d'autant à améliorer sa liquidité. Au 31 décembre 2008, l'encours était de 2 milliards d'euros.

Par ailleurs, la gestion des créances comme collatéral (augmentation des volumes et stratégie d'allocation des gisements) a permis d'élargir les sources de financement. Le Groupe a créé fin 2008 BNP Paribas SCF, véhicule permettant de lever de la liquidité en utilisant des crédits garantis par des agences de crédit export ou des prêts au secteur public. Au dernier trimestre 2008, la création de la Société de Financement de l'Économie Française (SFEF) a permis d'accéder au refinancement collatéralisé garanti de manière inconditionnelle et irrévocable par l'État français.

Enfin, tout au long de l'année 2008, le Groupe a augmenté significativement ses capacités de mobilisation des titres et créances auprès des différentes Banques Centrales, tant pour obtenir du financement que pour augmenter sa réserve de liquidité.

Le Ratio Prêts/Dépôts s'est fortement amélioré en 2008 grâce à une augmentation des dettes envers la clientèle (+ 67 milliards d'euros) plus forte que celle des prêts et créances sur la clientèle (+ 49 milliards d'euros). Il est passé de 128 % en décembre 2007 à 119 % en décembre 2008.

Émissions de Dette senior

Le montant total des émissions senior, dont la durée de vie économique est supérieure à un an, réalisées par BNP Paribas SA et les filiales du Groupe a atteint 48,7 milliards d'euros en 2008, contre 39,4 milliards d'euros en 2007.

- En 2008, la part des émissions de dette garanties par des créances en collatéral a augmenté comme suit :
 - Covered Bonds BNP Paribas : de 9 milliards d'euros à 12,7 milliards d'euros,
 - CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat) : de 2,7 milliards d'euros à 3,3 milliards d'euros,
 - SFEF (Société de Financement de l'Économie Française) : de 0 à 1,8 milliard d'euros.

Émissions de Dette subordonnée et titres hybrides

Par ailleurs, le Groupe a réalisé en 2008 des émissions subordonnées pour un montant total de 0,6 milliard d'euros et des émissions perpétuelles prenant la forme de titres super subordonnés à durée indéterminée (TSSDI) pour un montant total de 3,8 milliards d'euros.

Titrisations pour compte propre

(Voir Activité en matière de titrisation pour compte propre décrite en Note 4.d).

4.i RISQUES D'ASSURANCE

Les risques supportés par les filiales d'Assurance trouvent leur origine dans la commercialisation en France et à l'international de contrats d'épargne et de prévoyance.

Risques financiers

Les risques financiers concernent l'activité Épargne, dont les passifs représentent plus de 95 % des passifs des filiales d'Assurance du Groupe.

Ces risques sont de trois ordres :

Risque de taux

Les contrats d'assurance-vie commercialisés sont rémunérés soit sur la base d'un taux contractuel fixe, soit sur la base d'un taux variable avec ou sans garantie d'un taux minimum (TMG). Quel que soit le type de contrat, il convient de gérer le risque de taux qui résulterait d'une performance des investissements réalisés en représentation des primes reçues inférieure à l'obligation de rémunération contractuelle.

Ce risque est géré de manière centralisée par la gestion actif-passif au sein de BNP Paribas Assurance en liaison avec la Direction de la Gestion Actif-Passif et de la Trésorerie du Groupe. Des études d'adossement actif-passif sont faites régulièrement afin de mesurer et de maîtriser les risques financiers encourus. Elles se fondent sur une projection du compte de résultat et du bilan à moyen et/ou long terme dans différents scénarii économiques. L'analyse des résultats ainsi obtenus permet de prendre des mesures d'ajustement des actifs (diversification, produits dérivés...) pour réduire les risques liés aux variations de taux et valeur des actifs.

En France, les pertes financières futures éventuelles, estimées sur la durée de vie des contrats font l'objet d'une provision pour aléas financiers. Cette provision est constituée lorsque le quotient du montant total des intérêts techniques et du minimum contractuellement garanti par le montant moyen des provisions techniques constituées devient supérieur à 80 % du taux de rendement des actifs de l'entreprise. Aucune provision pour aléas financiers n'a été constituée au 31 décembre 2008 et 2007 du fait de la faible exposition au risque de taux garanti, la durée des engagements étant courte et les taux garantis peu élevés.

Risque de rachat

Les contrats d'épargne présentent une clause de rachat, qui permet au souscripteur de demander le remboursement, total ou partiel, de l'épargne accumulée. L'assureur court alors le risque que le nombre de rachats soit supérieur à la provision retenue dans les modèles de gestion actif-passif, conduisant celui-ci à constater des moins-values sur les cessions des actifs nécessaires au financement des rachats excédant ses provisions.

Le risque de rachat est cependant limité. En effet :

- la plupart des contrats prévoient la suspension temporaire des rachats si la situation financière du moment est très dégradée et porte potentiellement préjudice à la mutualité des assurés ;
- le comportement des souscripteurs fait l'objet d'un suivi permanent afin d'ajuster régulièrement la duration des actifs à celle des passifs, ce qui réduit le risque de cessions massives et instantanées des actifs. Les études portent notamment sur les flux prévisionnels des passifs et des actifs sur des périodes pouvant aller jusqu'à 40 ans afin de déterminer les décalages de trésorerie prévisionnels permettant d'identifier les échéances sur ou sous couvertes représentant un risque de liquidité et ainsi d'orienter le choix des échéances des nouveaux investissements et des arbitrages à réaliser ;
- la revalorisation garantie des contrats est complétée par une participation aux bénéfices, partiellement discrétionnaire, qui procure aux contrats une rémunération globale en ligne avec les références de marché limitant ainsi le risque d'une augmentation des rachats ;
- la protection du rendement des actifs financiers est assurée notamment par le recours à des instruments de couverture financière.

Garantie plancher des contrats en unités de compte

Certains contrats en unités de compte prévoient que le capital versé aux bénéficiaires en cas de décès de l'assuré ne peut pas être inférieur à la

somme des primes investies sur le contrat, quelle que soit la situation des marchés financiers au moment du décès. Le risque se caractérise donc par une composante statistique (probabilité de sinistre) et par une composante financière (valeur de marché des unités de compte).

En règle générale, des limites sont apportées à la mise en œuvre de cette garantie plancher. Ainsi, en France, la plupart des contrats commercialisés prévoient une durée de la garantie limitée à 1 an, un âge limite de 80 ans pour bénéficier de la garantie, et un plafond individuel de la garantie à 765 000 euros par assuré.

La valeur des passifs en unités de compte est égale à la somme des valeurs de marché des actifs supports des unités de compte. Les obligations de l'assureur inscrites au passif sont donc couvertes par la détention à l'actif des instruments correspondants. La cohérence de cette couverture fait l'objet de contrôles mensuels.

La provision constituée pour garantie plancher, revue chaque trimestre, tient compte de la survenance des décès sur la base d'un scénario déterministe et de la variation des marchés financiers à partir d'une approche stochastique. Au 31 décembre 2008, la provision s'élève à 27 millions d'euros (stable par rapport au 31 décembre 2007).

Risques de souscription d'assurance

Les risques de souscription d'assurance concernent principalement l'activité Prévoyance, dont les passifs représentent environ 5 % des passifs des filiales d'Assurance du Groupe.

Ces risques procèdent essentiellement de la commercialisation de contrats de rentes viagères en France et, plus généralement, de contrats d'assurance des emprunteurs dans le monde.

La gouvernance mise en place afin de prévenir et de contrôler les risques actuariels en France et à l'international repose sur des documents de référence et des outils, qui définissent les principes, les règles, les méthodologies et les meilleures pratiques devant être suivies par les équipes d'actaires tout au long du cycle de vie des contrats ainsi que les travaux à réaliser et les rapports à produire. Elle précise également les pratiques interdites ou acceptées sous conditions.

La souscription des risques répond à des règles de délégation précises faisant intervenir plusieurs niveaux, à la fois, locaux et centraux en fonction, notamment du montant des capitaux sous risque, de l'évaluation de la perte maximale acceptable et de la rentabilité estimée des contrats considérés. L'expérience acquise par la gestion de portefeuilles diversifiés géographiquement permet d'actualiser régulièrement les bases de données utilisées pour la tarification des risques en tenant compte de nombreux paramètres (crédit, garantie, population...). Chaque tarif est élaboré en considérant les objectifs de rentabilité et de rémunération sur fonds propres fixés par la Direction Générale de BNP Paribas Assurance.

Le suivi trimestriel des risques par le Comité Exécutif de BNP Paribas Assurance repose sur le suivi de la sinistralité des contrats, qu'il s'agisse de contrats de rentes viagères ou d'assurance des emprunteurs.

La sinistralité des contrats de rentes viagères est fondée sur des tables de mortalité réglementaires, corrigées en certaines circonstances par des actaires indépendants. Il en résulte un risque faible.

L'assurance des emprunteurs couvre les risques de décès, de perte totale et irréversible d'autonomie, d'incapacité de travail, de perte d'emploi et de pertes financières sur des crédits permanents, personnels et immobiliers. Cette activité est assise sur une multitude de contrats individuels de montants de risques et de primes faibles dont la rentabilité dépend de l'importance de la base de contrats et de la mutualisation effective des risques ainsi que de la maîtrise des frais de gestion.

L'adéquation entre la sinistralité attendue et la sinistralité observée est régulièrement suivie par les services d'actariat et la tarification revue en conséquence.

Les risques de souscription d'assurance sont couverts par différentes provisions : une provision pour primes non acquises généralement calculée prorata temporis et par contrat ; une provision pour sinistres connus déterminée à partir de l'inventaire des sinistres déclarés ; une provision pour sinistres inconnus déterminée soit à partir des cadences de règlement constatées, soit à partir du nombre de déclarations attendu et du coût moyen d'un sinistre.

4.j PROLONGEMENT SUR L'EXERCICE 2008 DE LA CRISE FINANCIÈRE AMORCÉE AU DEUXIÈME SEMESTRE 2007

Contexte

Le retournement du cycle du marché immobilier aux États-Unis, intervenu au deuxième semestre 2007, s'est poursuivi sur 2008, entretenant la défiance des investisseurs à l'égard des instruments financiers structurés résultant d'opérations de titrisation. Les prix de marché et les valeurs des paramètres servant à valoriser ces instruments s'en sont trouvés durablement affectés et ont continué à se dégrader.

Le prolongement et l'extension de la crise immobilière aux États-Unis ont aussi accentué la fragilité de la situation financière des sociétés de rehaussement de crédit, qui se sont portées caution des actifs immobiliers titrisés, en particulier à composante « subprime ». Certaines d'entre elles ont vu leur notation abaissée par les agences de notation avec pour effet d'augmenter la prime de risque servant de paramètre d'évaluation aux instruments financiers émis par ces entreprises, et de ce fait la dépréciation de ces instruments. À l'issue de négociations conduites par deux de ces sociétés avec leurs contreparties, la partie la plus risquée de leurs engagements a fait l'objet d'accords de commutation sur la base d'une valeur fortement décotée.

La crise financière a connu une amplification majeure à partir du 15 septembre 2008, date à laquelle le groupe bancaire américain Lehman a été déclaré en cessation de paiement. Alors que se multipliaient les plans de soutien publics aux établissements financiers fragilisés par la crise, les autorités fédérales américaines ont refusé leur soutien à cet intervenant sans considérer le risque systémique résultant de sa taille critique ni l'imbrication de ses relations financières avec l'ensemble des acteurs du secteur de la finance. Les pertes directes subies par ces derniers au titre du risque « Lehman » ont fortement pesé sur leurs comptes du deuxième semestre 2008.

Les effets induits par cette décision ont été considérables. La défiance entre établissements s'est traduite par un accroissement de leurs difficultés pour accéder à la liquidité. Les banques centrales ont dû se substituer au marché interbancaire, en acceptant d'accroître significativement leur bilan par un assouplissement des critères de prise en pension d'actifs financiers ou bancaires. Ces mesures ont permis de réduire la tension sur les taux interbancaires en fin d'année, après un pic observé des spreads interbancaires à 400 points de base pour le dollar et 150 points de base pour l'euro. En parallèle, les spreads sur dette moyen terme se sont fortement écartés mais avec une différenciation marquée selon l'appréciation par le marché de la solidité respective de chaque intervenant au regard de son parcours au travers de la crise.

La fragilisation du bilan des banques due aux pertes de valeurs subies a conduit à un besoin de reconstitution de fonds propres, auquel le

marché ne fait plus face dans un contexte d'aversion au risque bancaire. Des mesures exceptionnelles par leur ampleur ont été adoptées par les autorités des principaux pays concernés, conduisant à un effort financier considérable sous forme de recapitalisation et de garanties accordées. Des pans entiers de l'industrie financière sont de fait passés sous contrôle étatique. Les établissements moins exposés ont été conduits à renforcer plus marginalement leurs fonds propres pour répondre à une exigence prudentielle plus stricte dans un contexte d'incertitude inédit.

Au-delà du seul secteur financier, la crise s'est propagée à l'ensemble de l'économie. Le ralentissement de l'activité, amorcé au premier semestre dans les pays développés, s'est généralisé avec une intensité exceptionnelle. Toutes les grandes zones développées sont entrées en récession. Les difficultés rencontrées par les acteurs économiques ont conduit à leur affaiblissement financier, provoquant un accroissement des situations d'impayés et de cessation des paiements. Le coût du risque des banques a connu un accroissement au 4^e trimestre 2008 d'autant plus remarquable qu'il se situait à un niveau très faible au cours des dernières années ayant précédé la crise.

À la suite de la faillite de Lehman, la baisse des marchés d'actions s'est fortement accélérée. En moyenne, les indices boursiers ont perdu environ 20 % sur le seul dernier trimestre, après une baisse d'environ 30 % sur les trois premiers trimestres. Les banques, comme l'ensemble des acteurs

économiques, ont dû constater des dépréciations significatives de leur portefeuille d'actions.

Mais au-delà de cette baisse des marchés des actions, l'effet « Lehman » a provoqué une dislocation sans précédent de l'ensemble des marchés financiers matérialisée par des chocs extrêmes dus à une volatilité accrue et à une hausse des facteurs de corrélation d'un niveau jamais observés auparavant. Ces phénomènes ont lourdement pesé sur les performances des intervenants sur les marchés financiers. Parmi ceux-ci, les fonds de gestion alternative – ou *hedge funds* – ont subi des pertes importantes, qui les ont conduits à réduire massivement leurs investissements pour rétablir leur ratio d'endettement sur fonds propres. Ils ont aussi dû faire face à des demandes de remboursement de la part de leurs investisseurs. Ce faisant, ils ont contribué à l'accélération de la chute des marchés. La fragilisation de la situation des fonds a révélé des situations de fraude, d'une ampleur inégalée dans la fraude Madoff.

Revue des principales positions exposées aux effets directs de la crise

Les équipes de surveillance des risques et de contrôle financier continuent de suivre attentivement les positions du Groupe susceptibles d'être affectées par la crise et, en particulier, leur méthode de valorisation ainsi que les paramètres retenus.

Exposition au risque « monolines »

Exposition au risque de contrepartie des sociétés américaines de rehaussement de crédit par catégorie de sous-jacent :

Exposition brute au risque de contrepartie ⁽¹⁾ En millions d'euros, au	31 décembre 2008	31 décembre 2007
CDO's ⁽¹⁾ de RMBS ⁽²⁾ subprime aux États-Unis	1 737	1 336
CDO's ⁽¹⁾ de RMBS ⁽²⁾ en Europe	21	13
CDO's ⁽¹⁾ de CMBS ⁽²⁾	237	122
CDO's ⁽¹⁾ de dettes émises par des entreprises	1 182	227
CLO's ⁽¹⁾	266	166
Instruments non porteurs d'un risque de crédit	-	19
TOTAL DE L'EXPOSITION BRUTE AU RISQUE DE CONTREPARTIE	3 443	1 883

⁽¹⁾ Titres adossés à des obligations et des dettes : CDO's (Collateralized Debt Obligations) et CLO's (Collateralized Loan Obligations).

⁽²⁾ RMBS : Residential Mortgage Backed Securities.

CMBS : Commercial Mortgage Backed Securities.

⁽³⁾ L'exposition brute au risque de contrepartie est définie comme la valeur de marché des instruments financiers considérés (pour le 31 décembre 2008, après prise en compte de la restructuration en janvier 2009 des expositions sur l'une des contreparties).

Ajustements de valeur des instruments de protection émis par les sociétés américaines de rehaussement de crédit détenus par le groupe BNP Paribas.

En millions d'euros, au	31 décembre 2008	31 décembre 2007
EXPOSITION BRUTE AU RISQUE DE CONTREPARTIE	3 443	1 883
Instruments de couverture	(727)	(773)
EXPOSITION RÉSIDUELLE NON COUVERTE	2 716	1 110
Ajustements de valeur liés au risque de contrepartie	(1 827)	(420)
EXPOSITION NETTE AU RISQUE DE CONTREPARTIE	889	690

Exposition sur les encours de dette à effet de levier en cours de syndication

L'exposition brute, de l'ordre de 2 500 millions d'euros au 31 décembre 2007, a été réduite à 1 800 millions d'euros au 30 septembre 2008. Ces encours ont fait l'objet d'un reclassement en « Prêts et créances à la clientèle » au 1^{er} octobre 2008 tels que présentés dans la note 5a « Actifs, passifs et instruments financiers dérivés en valeur de marché par

résultat ». Des ajustements de valeur négatifs à hauteur de 102 millions d'euros ont été effectués en 2008 jusqu'à la date de reclassement, contre 238 millions d'euros pour l'exercice 2007.

Exposition sur les conduits sponsorisés

Le groupe BNP Paribas gère six fonds de titrisation d'actifs de clients, pour un encours global de l'ordre de 12 800 millions d'euros (11 000 millions

d'euros au 31 décembre 2007). Les actifs détenus par ces fonds ne présentent pas un profil particulièrement risqué. Les encours aux États-Unis sont de l'ordre de 5 800 millions d'euros (4 200 millions d'euros au 31 décembre 2007), et ne présentent pas d'exposition au marché de crédit immobilier, contre environ 200 millions d'euros et un encours « *subprime* » négligeable au 31 décembre 2007.

Ces conduits n'appellent pas de consolidation car ils ne répondent pas aux critères de consolidation définis en note 1.b.1 « Périmètre de consolidation ». Même si le Groupe a pu faciliter la liquidité de certains d'entre eux à certaines périodes (les titres de créance émis par ces conduits et temporairement portés par le Groupe s'élevaient à 1 286 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 4 095 millions d'euros au 31 décembre 2007), l'analyse des critères conduisant à l'absence de contrôle du Groupe n'a pas été substantiellement modifiée.

Effets directs de la crise sur le résultat consolidé de l'exercice

En millions d'euros	Exercice 2008	Exercice 2007
EFFETS SUR LE PRODUIT NET BANCAIRE		
Ajustements de valeur des actifs		
Prêts en cours de syndication	(102)	(238)
Titrisation et autres investissements	(354)	(88)
Dépréciation du portefeuille d'actions	(851)	-
Ajustements de crédit liés au risque de contrepartie sur instruments financiers dérivés négociés de gré à gré		
Assureurs « monoline »	(914)	(468)
Autres contreparties	(721)	(57)
TOTAL DES EFFETS SUR LE PRODUIT NET BANCAIRE	(2 942)	(851)
EFFETS SUR LE COÛT DU RISQUE		
Prêts à la clientèle	(57)	(231)
Portefeuille d'investissement	(181)	(131)
Contreparties de marché	(2 060)	(62)
dont Monolines classés en douteux	(974)	(44)
dont Lehman	(540)	-
dont banques islandaises	(150)	-
Risque Madoff	(345)	-
TOTAL DES EFFETS SUR LE COÛT DU RISQUE	(2 643)	(424)

Note 5 NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2008

5.a ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT

Les actifs et passifs financiers enregistrés en valeur de marché ou de modèle par résultat sont constitués des opérations négociées à des fins de transactions – y compris les instruments financiers dérivés – et de certains actifs et passifs que le Groupe a choisi de valoriser sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat dès la date de leur acquisition ou de leur émission.

Actifs financiers

Les actifs financiers du portefeuille de transaction comportent notamment les opérations sur titres que le Groupe effectue pour son propre compte, les pensions ainsi que les instruments financiers dérivés négociés dans le cadre des activités de gestion de position du Groupe. Les actifs valorisés

sur option à la valeur de marché ou de modèle par résultat comprennent en particulier les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance et dans une moindre mesure des actifs avec dérivés incorporés pour lesquels le principe d'extraction de ces dérivés n'a pas été retenu.

Passifs financiers

Au passif, le portefeuille de transaction se compose des emprunts de titres et opérations de vente à découvert, d'opérations de pension et des instruments financiers dérivés négociés dans le cadre des activités de gestion de positions du Groupe. Les passifs financiers valorisés sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat enregistrent principalement les émissions originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et leur couverture sont gérés dans un même ensemble. Ces émissions recèlent des dérivés incorporés significatifs

dont les variations de valeur sont neutralisées par celles des instruments dérivés de couverture.

La valeur nominale des passifs évalués sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat s'établit à 68 291 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 79 680 millions d'euros au 31 décembre 2007. Leur valeur de marché ou de modèle tient compte de la variation imputable au risque émetteur du groupe BNP Paribas dans la mesure où cette variation

est jugée significative au regard des conditions d'émission du Groupe. Le Groupe a été conduit à reconnaître une réduction de la valeur de sa dette évaluée en valeur de marché ou de modèle de 734 millions d'euros (141 millions d'euros au 31 décembre 2007), compte tenu de l'augmentation du spread de crédit propre de la banque et du coût de la liquidité observée dans le contexte de la crise ayant affecté les marchés financiers depuis le deuxième semestre 2007.

En millions d'euros, au	31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	TOTAL	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	TOTAL
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT						
Titres de créance négociables	64 736	410	65 146	82 476	554	83 030
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	45 155	7	45 162	65 077	12	65 089
Autres titres de créance négociables	19 581	403	19 984	17 399	542	17 941
Obligations	115 374	5 774	121 148	121 314	6 488	127 802
Obligations d'État	80 857	413	81 270	56 294	491	56 785
Autres Obligations	34 517	5 361	39 878	65 020	5 997	71 017
Actions et autres titres à revenu variable	52 840	33 944	86 784	100 709	43 975	144 684
Opérations de pension	350 282	106	350 388	334 033	95	334 128
Prêts	465	1 420	1 885	2 791	2 351	5 142
aux établissements de crédit	108	1 322	1 430	-	2 240	2 240
à la clientèle entreprises	350	98	448	2 781	111	2 892
à la clientèle particuliers	7	-	7	10	-	10
Instruments financiers dérivés de transaction	566 920		566 920	236 920		236 920
Instruments dérivés de cours de change	50 586		50 586	23 627		23 627
Instruments dérivés de taux d'intérêt	297 600		297 600	99 308		99 308
Instruments dérivés sur actions	116 679		116 679	75 243		75 243
Instruments dérivés de crédit	85 531		85 531	30 342		30 342
Autres instruments dérivés	16 524		16 524	8 400		8 400
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT	1 150 617	41 654	1 192 271	878 243	53 463	931 706
dont titres prêtés	30 592		30 592	40 530		40 530
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT						
Emprunts de titres et ventes à découvert	83 736	-	83 736	116 073	-	116 073
Opérations de pension	369 315		369 315	357 386	451	357 837
Emprunts	1 276	1 501	2 777	1 517	2 254	3 771
Établissements de crédit	1 190	669	1 859	811	1 475	2 286
Clientèle Entreprises	86	832	918	706	779	1 485
Dettes représentées par un titre	-	53 940	53 940	-	73 973	73 973
Instruments financiers dérivés de transaction	545 034		545 034	244 471		244 471
Instruments dérivés de cours de change	45 151		45 151	26 017		26 017
Instruments dérivés de taux d'intérêt	291 457		291 457	97 412		97 412
Instruments dérivés sur actions	104 195		104 195	83 455		83 455
Instruments dérivés de crédit	82 380		82 380	30 180		30 180
Autres instruments dérivés	21 851		21 851	7 407		7 407
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT	999 361	55 441	1 054 802	719 447	76 678	796 125

Les instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent majoritairement d'opérations initiées par les activités de gestion de positions. Ils peuvent être contractés dans le cadre d'activités de mainteneur de marché ou d'arbitrage. BNP Paribas est un négociant actif d'instruments financiers dérivés, soit sous forme de transactions portant sur des instruments « élémentaires » (tels que les « credit default swaps ») soit en structurant des profils de risque complexe adaptés aux besoins de sa clientèle. Dans tous les cas, la position nette est encadrée par des limites.

D'autres instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent d'opérations négociées à des fins de couverture d'instruments d'actif ou de passif que le Groupe n'a pas documentées comme telles ou que la réglementation comptable ne permet pas de qualifier de

couverture. Il s'agit en particulier d'opérations sur instruments financiers dérivés de crédit conclues pour l'essentiel en protection des portefeuilles de prêts du Groupe.

La valeur de marché positive ou négative des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction représente la valeur de remplacement de ces instruments. Cette valeur peut fortement fluctuer en fonction de l'évolution des paramètres de marché (tels que les taux d'intérêt ou de change).

Le tableau ci-après présente les montants notionnels des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

En millions d'euros, au	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Instruments financiers dérivés de transaction	36 349 436	29 510 170
Instruments dérivés de cours de change	1 688 447	1 519 922
Instruments dérivés de taux d'intérêt	30 477 544	23 593 404
Instruments dérivés sur actions	2 248 303	2 085 374
Instruments dérivés de crédit	1 770 439	2 143 613
Autres instruments dérivés	164 703	167 857

Les opérations sur instruments financiers dérivés réalisés sur des marchés organisés représentent au 31 décembre 2008 38 % des opérations portant sur des instruments financiers dérivés (42 % au 31 décembre 2007).

Répartition des instruments financiers par nature de prix de marché ou de modèle utilisée pour leur valorisation

La répartition des instruments financiers par nature de prix de marché ou de modèle donnée dans le tableau ci-dessous est établie conformément aux catégories d'instruments définies en Note 1.c.9 « Détermination de la valeur de marché ».

En millions d'euros, au	31 décembre 2008				31 décembre 2007			
	Prix de marché (cat 1)	Modèle avec paramètres observables (cat 2)	Modèle avec paramètres non observables (cat 3)	TOTAL	Prix de marché (cat 1)	Modèle avec paramètres observables (cat 2)	Modèle avec paramètres non observables (cat 3)	TOTAL
ACTIFS FINANCIERS								
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	627 928	495 977	26 712	1 150 617	624 082	250 518	3 643	878 243
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	35 725	5 929	-	41 654	46 790	6 673	-	53 463
PASSIFS FINANCIERS								
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	510 407	463 078	25 876	999 361	481 831	229 788	7 828	719 447
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	-	55 441	-	55 441	451	76 227	-	76 678

La première catégorie regroupe les instruments financiers liquides négociés sur des marchés organisés.

Au cours de l'exercice 2008, les marchés de certaines catégories d'obligations convertibles, de titres adossés à des obligations (CDO's)

d'ABS et de dérivés structurés à long terme sont devenus inactifs. En l'absence de transaction significative, et en conséquence de références de marché, ces instruments ont dû être valorisés au 31 décembre 2008 à l'aide de modèles utilisant des paramètres non observables.

Marge différée et sensibilité des valeurs de modèle aux changements d'hypothèses raisonnablement possibles

La juste valeur de certains dérivés complexes est déterminée au moyen de techniques de valorisation, ou modèles internes, utilisant des hypothèses qui ne reposent pas directement sur des données de marché courantes observables. Ces modèles sont fondés sur des méthodologies largement partagées par la communauté financière ; ils font l'objet d'une procédure d'approbation interne et sont revus régulièrement par le département des Risques.

L'incertitude inhérente à l'utilisation de ces modèles est quantifiée par des analyses de sensibilités aux paramètres non observables ainsi que par comparaison avec les valorisations issues de modèles alternatifs. Cette incertitude fait l'objet d'une politique de réserves qui conduit à ajuster la valeur de modèle comptabilisée des instruments concernés.

La marge non enregistrée en résultat au jour de la transaction (*Day One Profit*) est déterminée après constitution de ces réserves. Cette marge est reprise en résultat sur la durée anticipée d'inobservabilité des paramètres (note 1.c.9). Le montant non encore amorti s'impute au bilan en déduction de la juste valeur de ces opérations complexes.

La marge non enregistrée en résultat contenue dans le prix des instruments financiers dérivés vendus à la clientèle et valorisés selon des modèles internes dont les paramètres ne sont pas observables, (« *Day One Profit* ») évolue sur les deux exercices de la manière suivante :

En millions d'euros	Exercice 2008	Exercice 2007
Marge différée en début de période	673	731
Marge différée sur les transactions de l'exercice	542	411
Marge comptabilisée en résultat au cours de l'exercice	(505)	(469)
Marge différée en fin de période	710	673

Cette marge différée est imputée dans la rubrique « Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction », évalués par des modèles dont les paramètres ne sont pas observables.

Au 31 décembre 2008, la sensibilité des valeurs de modèle retenues qui résulterait d'hypothèses alternatives raisonnables susceptibles d'être faites pour quantifier les paramètres utilisés peut être estimée à environ 545 millions d'euros, contre 270 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Reclassification d'instruments financiers initialement comptabilisés en valeur de marché par résultat à des fins de transaction

Le développement de la crise financière qui affecte l'ensemble des marchés financiers dans le monde depuis le début du deuxième semestre 2007 s'est poursuivi en 2008 et a atteint une ampleur et une intensité inégalées au quatrième trimestre. Les effets de la crise ont

été particulièrement sensibles sur le volume et la durée des opérations de financement interbancaires, sur le volume et les conditions des syndications entre banques d'opérations à effet de levier ainsi que sur les échanges des instruments structurés issus d'opérations de titrisations. Ils ont conduit à la raréfaction de la liquidité sur un grand nombre de marchés ou de segments de marché et à la disparition totale ou quasi-totale des transactions ou des références de marché fiables sur un nombre important d'instruments financiers.

Ces circonstances exceptionnelles ont entraîné une évolution du mode de gestion d'instruments initialement détenus à des fins de transaction car destinés à être cédés et désormais conservés et gérés au sein de portefeuilles de crédit à la clientèle ou de titres disponibles à la vente. Ces instruments ont donc été reclassés dans les catégories comptables correspondantes conformément à la faculté offerte par les amendements aux normes IAS 39 et IFRS 7 adoptés par l'Union Européenne le 15 octobre 2008.

Ces reclassements ont été réalisés au 4^e trimestre de l'année 2008 et sont résumés dans le tableau suivant :

En millions d'euros	Montant à la date du reclassement	31 décembre 2008	
		Valeur au bilan	Valeur de marché ou de modèle
Actifs financiers extraits du portefeuille de transaction et reclassés	7 844	7 816	7 405
En prêts et créances sur la clientèle	7 077	7 079	6 668
En actifs financiers disponibles à la vente	767	737	737

À la date du reclassement, les flux de trésorerie attendus et jugés recouvrables s'élèvent à 7 904 millions d'euros pour les actifs reclassés en prêts et créances sur la clientèle et 790 millions d'euros pour les actifs reclassés en actifs disponibles à la vente. Les taux moyens d'intérêt effectif déterminés sur ces actifs s'élèvent respectivement à 7,6 % et 6,7 %.

Le tableau ci-dessous présente les éléments de résultats afférents à ces actifs reclassés tels que comptabilisés au cours de l'exercice 2008, ainsi que ceux qui auraient été comptabilisés si ces actifs n'avaient pas été reclassés.

En millions d'euros	Exercice 2008			Exercice 2007
	Jusqu'à la date du reclassement	Après la date du reclassement	Total	
Éléments de résultats et de capitaux propres (avant impôts) afférents aux actifs reclassés, comptabilisés	(487)	43	(444)	(211)
- en résultat				
en gains ou pertes sur instruments financiers en valeur de marché par résultat	(487)	42 ⁽¹⁾	(445)	(211)
en intérêts et produits assimilés		64	64	
en coût du risque		(28)	(28)	
- en capitaux propres				
Variation de valeur des instruments reclassés en AFS, postérieure au reclassement et enregistrée en capitaux propres		(35)	(35)	
Résultat (avant impôts) qui aurait été comptabilisé si le reclassement n'avait pas été effectué	(487)	(424)	(911)	
en gains ou pertes sur instruments financiers en valeur de marché par résultat	(487)	(424)	(911)	

⁽¹⁾ Élément de résultat relatif à la composante des instruments financiers reclassés faisant l'objet d'une couverture de juste valeur.

5.b INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS À USAGE DE COUVERTURE

Le tableau suivant présente les valeurs de marché des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture.

En millions d'euros, au	31 décembre 2008		31 décembre 2007	
	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS UTILISÉS EN COUVERTURE DE VALEUR D'INSTRUMENTS FINANCIERS NON DÉRIVÉS				
Instruments dérivés de cours de change	5	2	-	22
Instruments dérivés de taux d'intérêt	5 195	2 409	655	1 487
Autres instruments dérivés	-	52	14	43
COUVERTURES DE VALEUR	5 200	2 463	669	1 552
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS UTILISÉS EN COUVERTURE DE RÉSULTATS FUTURS D'INSTRUMENTS FINANCIERS NON DÉRIVÉS				
Instruments dérivés de cours de change	378	313	162	173
Instruments dérivés de taux d'intérêt	542	1 719	418	428
Autres instruments dérivés	52	-	2	-
COUVERTURES DE RÉSULTATS FUTURS	972	2 032	582	601
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS UTILISÉS EN COUVERTURE DES INVESTISSEMENTS NETS EN DEVISES				
Instruments dérivés de cours de change	-	60	10	1
COUVERTURE DES INVESTISSEMENTS NETS	-	60	10	1
DÉRIVÉS UTILISÉS EN COUVERTURE	6 172	4 555	1 261	2 154

Le montant total des notionnels des instruments dérivés utilisés en couverture s'établit à 459 134 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 371 339 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Les opérations sur instruments financiers dérivés contractés à des fins de couverture sont pour l'essentiel conclues de gré à gré et sont valorisées selon des modèles dont les paramètres sont observables.

5.c ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

En millions d'euros, au	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Titres de créance négociables	19 487	17 499
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	14 110	12 762
Autres titres de créance négociables	5 377	4 737
Obligations	94 946	73 457
Obligations d'État	61 014	48 802
Autres Obligations	33 932	24 655
Actions et autres titres à revenu variable	18 849	22 670
dont titres cotés	9 717	14 454
dont titres non cotés	9 132	8 216
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE AVANT DÉPRÉCIATION	133 282	113 626
dont titres prêtés	374	1 729
Provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente	(2 557)	(1 032)
Titres à revenu fixe	(422)	(231)
Titres à revenu variable	(2 135)	(801)
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE, NETS DE DÉPRÉCIATIONS	130 725	112 594
dont pertes latentes nettes sur titres de créance négociables et obligations	(1 893)	(769)
dont gains latents nets sur actions et autres titres à revenu variable	162	5 794

5.d OPÉRATIONS INTERBANCAIRES, CRÉANCES ET DETTES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

➤ PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT :

En millions d'euros, au	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Comptes à vue	13 514	15 497
Prêts	49 648	48 901
Opérations de pension	6 074	6 772
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AVANT DÉPRÉCIATION	69 236	71 170
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit (note 2f)	(83)	(54)
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT NETS DE DÉPRÉCIATION	69 153	71 116

➤ DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT :

En millions d'euros, au	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Comptes à vue	8 673	8 165
Emprunts	154 292	130 370
Opérations de pension	23 222	31 647
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	186 187	170 182

5.e PRÊTS, CRÉANCES ET DETTES SUR LA CLIENTÈLE

► PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

En millions d'euros, au	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Comptes ordinaires débiteurs	28 519	29 794
Prêts consentis à la clientèle	454 237	403 295
Opérations de pension	885	247
Opérations de location-financement	25 058	24 266
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AVANT DÉPRÉCIATION	508 699	457 602
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle (note 2f)	(14 298)	(12 499)
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE NETS DE DÉPRÉCIATION	494 401	445 103

► DÉTAIL DES OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCEMENT

En millions d'euros, au	31 décembre 2008	31 décembre 2007
INVESTISSEMENT BRUT	28 313	27 294
A recevoir dans moins d'1 an	7 753	7 407
A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	15 140	14 671
A recevoir au-delà de 5 ans	5 420	5 216
Produits financiers non acquis	(3 255)	(3 028)
INVESTISSEMENT NET AVANT DÉPRÉCIATION	25 058	24 266
A recevoir dans moins d'1 an	6 946	6 258
A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	13 256	13 453
A recevoir au-delà de 5 ans	4 856	4 555
Dépréciations	(508)	(431)
INVESTISSEMENT NET APRÈS DÉPRÉCIATION	24 550	23 835

► DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

En millions d'euros, au	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Comptes ordinaires créditeurs	198 926	159 842
Comptes à terme et bons de caisse	161 705	140 259
Comptes d'épargne à taux administré	42 226	40 198
Opérations de pension	11 098	6 405
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	413 955	346 704

5.f DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

En millions d'euros, au	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Dettes représentées par un titre en valeur de marché par résultat (note 5.a)	53 940	73 973
Autres dettes représentées par un titre	157 508	141 056
Titres de créance négociables	129 506	106 381
Emprunts obligataires	28 002	34 675
Dettes subordonnées	18 323	18 641
Dettes subordonnées remboursables	17 209	17 393
Dettes subordonnées perpétuelles	1 114	1 248
TOTAL	229 771	233 670

Dettes subordonnées remboursables

Les emprunts subordonnés remboursables émis par le Groupe sont des titres à moyen et long terme assimilables à des créances de rang subordonné simple dont le remboursement avant l'échéance contractuelle interviendrait, en cas de liquidation de la société émettrice, après les autres créanciers mais avant les titulaires de prêts participatifs et de titres participatifs.

Ils peuvent faire l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachat en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées.

Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par BNP Paribas SA ou par les filiales étrangères du Groupe, peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission (call option), ou dans l'hypothèse où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du groupe l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 15 à 60 jours selon les cas, et en toute hypothèse sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

Dettes subordonnées perpétuelles

Les dettes subordonnées perpétuelles se composent de titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI), d'autres titres subordonnés perpétuels, ainsi que de titres participatifs :

En millions d'euros, au	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Titres subordonnés à durée indéterminée	780	757
Autres titres subordonnés perpétuels	63	140
Titres participatifs	270	274
Frais et commissions, dettes rattachées	-	77
TOTAL	1 114	1 248

Titres subordonnés à durée indéterminée et autres titres subordonnés perpétuels

Les titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) et les autres titres subordonnés perpétuels émis par la banque sont des obligations

subordonnées « perpétuelles » remboursables à la liquidation de la société, après le remboursement de toutes les autres dettes mais avant celui des titres participatifs. Ils ne donnent aucun droit aux actifs résiduels.

Titres subordonnés à durée indéterminée

Les émissions successives de TSDI se présentent de la façon suivante :

En millions d'euros, au					31 décembre 2008	31 décembre 2007
Émetteur	Date d'émission	Devise	Montant en devises à l'origine	Taux		
Paribas SA	septembre 1984	USD	24 millions	Libor 3 mois + 3/8 %	17	16
BNP SA	octobre 1985	EUR	305 millions	TMO – 0,25 %	290	290
Paribas SA	juillet 1986	USD	165 millions	Libor 3 mois + 1/8 %	115	109
BNP SA	septembre 1986	USD	500 millions	Libor 6 mois + 0,75 %	358	342
TOTAL					780	757

Les TSDI émis en dollar des États-Unis présentent la particularité de pouvoir être remboursés au pair par anticipation, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission, mais après accord des autorités de surveillance bancaire (call option). Ils ne sont pas assortis de clause de majoration d'intérêt. Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a validé la décision de ne pas procéder à une distribution de dividendes, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts.

Pour le TSDI émis en octobre 1985, de nominal 305 millions d'euros, le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a constaté qu'il n'existe pas de bénéfice

distribuable, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts.

Autres titres subordonnés perpétuels

Les autres titres subordonnés perpétuels émis par le Groupe en 1998 et 1999 présentent la particularité de pouvoir être remboursés au pair par anticipation à une date prévue par la notice d'émission (après accord des autorités de surveillance bancaire) et d'être assortis d'une majoration d'intérêt à partir de cette date dans l'hypothèse où le remboursement n'est pas intervenu. Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a validé la décision de ne pas procéder à une distribution de dividendes, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts.

En millions d'euros, au							31 décembre 2008	31 décembre 2007
Émetteur	Date d'émission	Devise	Montant en devises à l'origine	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	Majoration d'intérêt (en points de base)		
BNP SA	avril 1998	EUR	77 millions	avril 2008	Libor 3 mois + 0,70 %	150 pb	-	77
Laser	mai 1999	EUR	110 millions ⁽¹⁾	mai 2009	5,935 %	250 pb ⁽²⁾	55	55
Autres							8	8
TOTAL							63	140

⁽¹⁾ Avant application du pourcentage d'intégration proportionnelle.

⁽²⁾ Au-dessus de l'Eurolibor 3 mois.

Le titre perpétuel de 77 millions d'euros émis en avril 1998 a été remboursé par anticipation en avril 2008, à la date prévue par la notice d'émission.

Titres participatifs

Les titres participatifs émis par la banque entre 1984 et 1988 pour un montant global de 337 millions d'euros ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société mais peuvent faire l'objet de rachats dans les conditions prévues par la loi du 3 janvier 1983. Dans ce cadre, il a été procédé en 2004 et en 2006 au rachat de 325 560 titres et au mois de mars 2007 au rachat de 108 707 titres qui ont fait l'objet d'une annulation. Le paiement d'intérêts est obligatoire, bien que le Conseil d'administration puisse décider de différer la rémunération lorsque

l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes constate qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable.

Echéancement des dettes représentées par un titre et des dettes subordonnées

La valeur comptable des dettes représentées par un titre (hors Titres de Créance Négociables enregistrés en « Autres dettes représentées par un titre » dont l'échéance est majoritairement considérée comme à moins d'un an) est échéancée dans le tableau suivant en fonction de leur date de maturité contractuelle, à l'exception des titres perpétuels qui sont échéancés, le cas échéant, selon leur date de majoration d'intérêt. La dette de BNP Paribas est globalement convertie à taux variable, quel que soit le mode de rémunération contractuel.

Date d'échéance ou d'option de remboursement en millions d'euros (sauf indication contraire)	2009	2010	2011	2012	2013	2014-2018	Au-delà de 2018	Total 31 déc. 2008
TOTAL DES DETTES SENIOR ET SUBORDONNÉES	17 778	13 843	11 385	12 719	5 865	29 407	9 268	100 265

Date d'échéance ou d'option de remboursement en millions d'euros (sauf indication contraire)	2008	2009	2010	2011	2012	2013-2017	Au-delà de 2017	Total 31 déc. 2007
TOTAL DES DETTES SENIOR ET SUBORDONNÉES	28 925	17 158	11 376	11 773	13 255	32 961	11 841	127 289

5.g ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

En millions d'euros, au	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Titres de créance négociables	3 089	2 904
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	3 031	2 848
Autres titres de créance négociables	58	56
Obligations	10 987	11 904
Obligations d'État	10 733	11 564
Autres Obligations	254	340
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE	14 076	14 808

5.h IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

En millions d'euros, au	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Impôts courants	2 036	1 297
Impôts différés	4 019	1 668
Actifs d'impôts courants et différés	6 055	2 965
Impôts courants	2 166	1 189
Impôts différés	1 805	1 286
Passifs d'impôts courants et différés	3 971	2 475

Les impôts différés déterminés sur les différences temporelles sont afférents aux principales différences suivantes :

Variation au cours de la période des impôts différés en millions d'euros	Exercice 2008	Exercice 2007
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS EN DÉBUT DE PÉRIODE	382	520
Produit (charge) d'impôt différé	1 264	(357)
Variation des parités monétaires et divers	568	219
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS EN FIN DE PÉRIODE	2 214	382

Ventilation des impôts différés nets par différences temporelles en millions d'euros	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Provisions pour engagements sociaux	363	373
Autres provisions	857	1 537
Réserve latente de location-financement	(801)	(755)
Actifs disponibles à la vente	557	(552)
Autres	1 238	(221)
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	2 214	382
dont		
Impôts différés actifs	4 019	1 668
Impôts différés passifs	(1 805)	(1 286)

Le montant des reports fiscaux déficitaires contribue à hauteur de 1 166 millions d'euros au total des impôts différés actifs au 31 décembre 2008 contre 478 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés s'élèvent à 552 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 529 millions d'euros au 31 décembre 2007.

5.i COMPTES DE RÉGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

En millions d'euros, au	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	24 249	16 358
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	25 677	16 066
Comptes d'encaissement	4 416	2 517
Part des réassureurs dans les provisions techniques	2 226	2 554
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	5 731	3 919
Autres débiteurs et actifs divers	20 158	19 194
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	82 457	60 608
Dépôts de garantie reçus	31 423	16 818
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	21 036	23 151
Comptes d'encaissement	3 362	401
Charges à payer et produits constatés d'avance	7 743	5 509
Autres créditeurs et passifs divers	19 870	12 936
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	83 434	58 815

La variation de la part des réassureurs dans les provisions techniques s'analyse ainsi :

En millions d'euros, au	31 décembre 2008	31 décembre 2007
PART DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES EN DÉBUT DE PÉRIODE	2 554	2 414
(Diminution) augmentation des provisions techniques à la charge des réassureurs	(18)	353
Encaissements des prestations mis à la charge des réassureurs	(301)	(232)
Effets des variations de change et de périmètre	(9)	19
PART DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES EN FIN DE PÉRIODE	2 226	2 554

5.j PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence supérieures à 100 millions d'euros concernent les sociétés suivantes :

En millions d'euros, au	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Erbe	1 121	1 396
Verner Investissement	334	334
Société de Paiement Pass	194	203
Banque de Nankin	172	136
BNL vita	152	179
Servicios Financieros Carrefour EFC SA	104	105
BNPP Personal Finance AED (ex Jet Finance International)	-	172
Banque du Sahara LSC	-	148
Autres participations mises en équivalence	566	660
PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	2 643	3 333

Les données financières publiées par les principales sociétés mises en équivalence sont les suivantes :

En millions d'euros	Normes de publication	Total Bilan	Produit net bancaire - Chiffre d'affaires	Résultat net, part du Groupe
Erbe ⁽¹⁾	Normes IFRS	3 138	-	210
Verner Investissement ⁽¹⁾	Normes IFRS	8 194	495	110
Société de Paiement Pass	Normes Française	3 106	281	70
Bank de Nankin ⁽²⁾	Normes Chinoises	8 337	136	73
BNL Vita	Normes Italiennes	9 857	1 534	(87)
Servicios Financieros Carrefour EFC SA	Normes IFRS	1 360	149	40

⁽¹⁾ Données relatives à l'exercice 2007 ou au 31 décembre 2007.

⁽²⁾ Données relatives au premier semestre 2008 ou au 30 juin 2008.

5.k IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION

En millions d'euros, au	31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
IMMEUBLES DE PLACEMENT	11 125	(1 205)	9 920	7 738	(1 045)	6 693
Terrains et constructions	4 955	(998)	3 957	5 010	(925)	4 085
Équipement, Mobilier, Installations	4 376	(2 583)	1 793	4 055	(2 465)	1 590
Biens mobiliers donnés en location	10 343	(3 377)	6 966	9 367	(3 086)	6 281
Autres immobilisations	2 685	(594)	2 091	1 830	(621)	1 209
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 359	(7 552)	14 807	20 262	(7 097)	13 165
Logiciels informatiques acquis	1 668	(1 156)	512	1 505	(1 018)	487
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	1 332	(815)	517	1 123	(661)	462
Autres immobilisations incorporelles	943	(162)	781	908	(170)	738
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 943	(2 133)	1 810	3 536	(1 849)	1 687

Au cours de l'exercice 2008, les principaux mouvements ayant affecté les immeubles de placement résultent de l'acquisition par Klépierre du groupe Steen Et Strøm.

Immeubles de placement

Les terrains et immeubles donnés en location simple, de même que les terrains et immeubles représentatifs des actifs investis dans le cadre de l'activité d'assurance-vie sont regroupés sous la rubrique « Terrains et immeubles de placement ».

La valeur de marché estimée des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti s'établit à 16 437 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 12 605 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les droits au bail, les fonds de commerce ainsi que les marques acquises par le Groupe.

Amortissements et provisions

Le montant net des dotations et reprises d'amortissement effectuées au cours de l'exercice 2008 s'établit à 1 062 millions d'euros contre 987 millions d'euros au titre de l'exercice 2007.

Le montant des dotations nettes de dépréciation sur immobilisations corporelles et incorporelles porté en résultat s'élève à 14 millions d'euros pour l'exercice 2008 contre une dotation nette de 4 millions d'euros pour l'exercice 2007.

5.l ÉCARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros	Exercice 2008	Exercice 2007
VALEUR NETTE COMPTABLE EN DÉBUT DE PÉRIODE	10 244	10 162
Acquisitions	612	483
Cessions	(14)	(2)
Dépréciations comptabilisées pendant la période	-	(1)
Écarts de conversion	(222)	(475)
Filiales précédemment mises en équivalence	302	64
Autres mouvements	(4)	13
VALEUR NETTE COMPTABLE EN FIN DE PÉRIODE	10 918	10 244
dont		
Valeur brute comptable	10 932	10 277
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	(14)	(33)

Les écarts d'acquisition se répartissent par pôles de la manière suivante :

En millions d'euros, au	Valeur nette comptable au 31 décembre 2008	Valeur nette comptable au 31 décembre 2007
IRS	6 659	6 108
dont BancWest	3 574	3 412
dont Personal Finance	2 003	1 559
dont Équipement Solutions	728	788
dont UkrSibBank	119	182
Banque De Détail en Italie – BNL bc	1 698	1 698
AMS	1 673	1 705
dont BNP Paribas Personal Investors	400	403
CIB	624	445
Banque de Détail en France	68	68
Autres activités	196	220
TOTAL GROUPE	10 918	10 244

5.m PROVISIONS TECHNIQUES DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

En millions d'euros, au	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	77 465	82 471
Provisions techniques brutes :		
- Contrats d'assurance en unités de compte	26 307	36 226
- Autres contrats d'assurance	51 158	46 245
Passifs relatifs aux contrats financiers	9 049	8 014
Passifs relatifs aux contrats financiers avec participation discrétionnaire	9 049	8 014
Participation aux bénéfices différée passive	-	2 835
TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE	86 514	93 320
Participation aux bénéfices différée active ⁽¹⁾	(531)	-
Passifs relatifs aux contrats financiers en unités de compte ⁽²⁾	3 520	5 450
TOTAL DES ACTIFS ET DES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS ÉMIS PAR LES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE	89 503	98 770

⁽¹⁾ La participation aux bénéfices différée active est présentée dans la rubrique « Autres débiteurs et actifs divers » (note 5.i).

⁽²⁾ Les passifs relatifs aux contrats financiers en unités de compte sont présentés dans la rubrique « Dettes envers la clientèle » (note 5.e).

La provision pour participation aux bénéfices différée résulte de l'application de la « comptabilité reflet » : elle représente la quote-part des assurés, principalement des filiales d'assurance-vie en France, dans les plus et moins values latentes sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Cette quote-part, fixée à 92,5 % (95 % en 2007) pour la France, est une moyenne issue de calculs stochastiques sur les plus et moins values latentes attribuées aux assurés dans le cadre des scénarii étudiés.

Les conditions de marché inhérentes à l'extension de la crise financière en 2008 ayant conduit à la formation d'une moins-value latente globale nette sur les portefeuilles classés en « Actifs disponibles à la vente » et en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat », une provision pour participation aux bénéfices différée active a été comptabilisée à hauteur de 531 millions euros. Cette participation est

jugée recouvrable sur le fondement d'une analyse stochastique des flux futurs de trésorerie sur 15 ans et en tenant compte d'hypothèses de taux servis à la clientèle et de collecte cohérentes entre elles. En outre, les portefeuilles d'« Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et les actifs immobiliers comptabilisés au coût amorti présentent une plus-value latente de 1 347 millions euros (non enregistrée au bilan consolidé), représentative de rendements futurs supérieurs aux taux actuels du marché.

Le montant de la provision pour participation aux bénéfices différée active est sensible à l'évolution de la collecte et des rachats : le montant recouvrable serait inférieur de 9 millions d'euros si les hypothèses de rachats et de collecte étaient respectivement augmentées et diminuées de 10 % chaque année.

La variation des passifs relatifs aux contrats émis par les entreprises d'assurance s'analyse ainsi :

En millions d'euros	Exercice 2008	Exercice 2007
PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS EN DÉBUT DE PÉRIODE	98 770	91 391
Dotation aux provisions techniques des contrats d'assurance et collecte réalisée sur les contrats financiers liés à l'activité d'assurance-vie	7 386	13 802
Prestations payées	(7 686)	(6 744)
Cessions de portefeuille de contrats	(338)	(294)
Effet des variations de périmètre	(18)	63
Effets des variations de change	(615)	(364)
Effets des variations de valeur des actifs des contrats en unités de compte	(7 996)	916
PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS EN FIN DE PÉRIODE	89 503	98 770

La part réassurée des passifs relatifs aux contrats émis par les entreprises d'assurance est présentée dans la note 5.i.

5.n PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En millions d'euros	Exercice 2008	Exercice 2007
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN DÉBUT DE PÉRIODE	4 738	4 718
Dotations aux provisions	1 123	1 050
Reprises de provisions	(905)	(534)
Utilisation des provisions	(769)	(758)
Incidence de la consolidation de Banca Nazionale del Lavoro	-	260
Variation des parités monétaires et divers	201	2
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN FIN DE PÉRIODE	4 388	4 738

Les provisions pour risques et charges enregistrent principalement au 31 décembre 2008 comme au 31 décembre 2007 des provisions constituées pour couvrir les engagements sociaux (note 7.b), les

dépréciations afférentes au risque de crédit (note 2.f), les risques sur produits d'épargne à taux administré et les litiges liés à l'exploitation bancaire.

► PROVISIONS POUR RISQUES SUR PRODUITS D'ÉPARGNE À TAUX ADMINISTRÉ

► Encours et provisions relatifs aux comptes et plans d'épargne-logement

En millions d'euros, au	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	14 366	15 995
dont au titre des plans d'épargne-logement	11 330	12 890
<i>ayant une ancienneté supérieure à 10 ans</i>	3 929	4 476
<i>ayant une ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans</i>	5 343	6 542
<i>ayant une ancienneté inférieure à 4 ans</i>	2 058	1 872
Crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	586	552
dont au titre des plans d'épargne-logement	161	150
Provisions et assimilées constituées au titre des comptes et plans d'épargne-logement	128	135
dont au titre des plans d'épargne-logement	91	97
<i>ayant une ancienneté supérieure à 10 ans</i>	45	51
<i>ayant une ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans</i>	33	33
<i>ayant une ancienneté inférieure à 4 ans</i>	13	13

► Variation des provisions relatives aux produits d'épargne à taux administrés

En millions d'euros	Exercice 2008		Exercice 2007	
	Provisions et assimilées constituées au titre des plans d'épargne-logement	Provisions et assimilées constituées au titre des comptes d'épargne-logement	Provisions et assimilées constituées au titre des plans d'épargne-logement	Provisions et assimilées constituées au titre des comptes d'épargne-logement
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN DÉBUT DE PÉRIODE	97	38	171	45
Dotations aux provisions	2	-	-	2
Reprises de provisions	(8)	(1)	(74)	(9)
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN FIN DE PÉRIODE	91	37	97	38

Note 6 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

6.a ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Valeur contractuelle des engagements de financement donnés ou reçus par le Groupe :

En millions d'euros, au	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Engagements de financements donnés :		
- Aux établissements de crédit	27 659	25 933
- A la clientèle :	194 082	205 294
Ouverture de crédits confirmés	166 127	177 907
Autres engagements en faveur de la clientèle	27 955	27 387
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS (NOTE 4.a)	221 741	231 227
Engagements de financements reçus :		
- Des établissements de crédit	124 411	100 593
- De la clientèle :	9 756	6 888
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS REÇUS	134 167	107 481

6.b ENGAGEMENTS DE GARANTIE

Instruments financiers donnés ou reçus en garantie

Les instruments financiers donnés en garantie par le Groupe comprennent ceux donnés en garantie de passifs ou de passifs éventuels pour une valeur de 75 145 millions d'euros au 31 décembre 2008 (contre 43 621 millions d'euros au 31 décembre 2007), ceux donnés en garantie dans le cadre des effets, titres et créances mobilisés auprès des banques centrales pour une valeur de 48 169 millions d'euros au 31 décembre 2008 (contre 7 480 millions d'euros au 31 décembre 2007), et ceux donnés dans le cadre d'opérations de mise en pension de titres pour une valeur de 412 848 millions d'euros au 31 décembre 2008 (contre 395 889 millions d'euros au 31 décembre 2007).

La part des instruments financiers donnés par le Groupe en garantie et que le bénéficiaire est autorisé à vendre ou à redonner en garantie s'élève à 429 164 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Le montant des instruments financiers reçus en garantie par le Groupe que celui-ci est autorisé à vendre ou à redonner en garantie s'élève à 42 594 millions d'euros au 31 décembre 2008 (contre 38 014 millions d'euros au 31 décembre 2007), auquel s'ajoute le montant des instruments financiers reçus dans le cadre d'opérations de prise en pension de titres pour une valeur de 356 421 millions d'euros au 31 décembre 2008 (contre 341 147 millions d'euros au 31 décembre 2007).

La part de ces instruments qui ont effectivement été vendus ou redonnés en garantie s'élève à 309 776 millions d'euros au 31 décembre 2008.

► ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

En millions d'euros, au	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Engagements de garantie donnés :		
- D'ordre des établissements de crédit	7 680	10 436
- D'ordre de la clientèle :	77 287	80 663
Cautions immobilières	1 590	2 142
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	40 072	36 172
Autres garanties d'ordre de la clientèle	35 625	42 349
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS (NOTE 4.a)	84 967	91 099

Note 7 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

7.a FRAIS DE PERSONNEL

Le montant des frais de personnel s'élève à 10 227 millions d'euros sur l'exercice 2008 contre 11 105 millions d'euros sur l'exercice 2007.

Les salaires et traitements fixes et variables, ainsi que l'intéressement et la participation, s'élèvent à 7 275 millions d'euros (8 391 millions d'euros en 2007), les indemnités de départ à la retraite, charges de retraite et autres charges sociales à 2 588 millions d'euros (2 368 millions d'euros en 2007), et les impôts, taxes et versements assimilés sur les rémunérations à 364 millions d'euros (346 millions d'euros en 2007).

7.b ENGAGEMENTS SOCIAUX

Avantages postérieurs à l'emploi relevant de régimes à cotisations définies

En France, le groupe BNP Paribas cotise à différents organismes nationaux et interprofessionnels de retraites de base et complémentaires. BNP Paribas SA et certaines filiales ont mis en place, par accord d'entreprise, une retraite par capitalisation. À ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'une rente venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

À l'étranger, les plans à prestations définies ayant été fermés dans la plupart des pays (États-Unis, Allemagne, Luxembourg, Royaume-Uni, Irlande, Norvège, Australie principalement) aux nouveaux collaborateurs, ceux-ci se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisations définies. Dans le cadre de ces plans, l'engagement de l'entreprise consiste essentiellement à verser, au plan de pension, un pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire.

Les montants versés au titre des régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies français et étrangers sont de l'ordre de 418 millions d'euros pour l'exercice 2008 contre 362 millions d'euros pour l'exercice 2007.

Avantages postérieurs à l'emploi relevant de régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies subsistant en France et à l'étranger font l'objet d'évaluations actuarielles indépendantes selon la méthodologie des unités de crédit projetées afin de déterminer la charge correspondant aux droits acquis par les salariés et aux prestations restant à verser aux préretraités et retraités. Les hypothèses démographiques et financières

utilisées pour estimer la valeur actualisée des obligations et des actifs de couverture de ces régimes tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe. La fraction des écarts actuariels à amortir, après application de la limite conventionnelle de 10 % (méthode du corridor), est calculée séparément pour chaque plan à prestations définies.

Les provisions constituées au titre des régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies s'élèvent à 1 365 millions d'euros au 31 décembre 2008 (1 391 millions d'euros au 31 décembre 2007), dont 561 millions d'euros pour les engagements français et 804 millions d'euros pour les engagements étrangers.

Régimes de retraite et autres avantages liés à la retraite

Régimes de retraite

En France, BNP Paribas verse un complément de pension bancaire au titre des droits acquis jusqu'au 31 décembre 1993 par les retraités et les salariés en activité à cette date. Ces engagements résiduels sont couverts par une provision constituée dans les comptes du Groupe, ou sont externalisés auprès d'une compagnie d'assurance.

Les régimes de retraite à prestations définies dont bénéficiaient les cadres supérieurs du Groupe issus de la BNP, de Paribas et de la Compagnie Bancaire, ont tous été fermés et transformés en régimes de type additif. Les montants attribués aux bénéficiaires, sous réserve de leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite, ont été définitivement déterminés lors de la fermeture des régimes antérieurs. Ces régimes de retraite ont été externalisés auprès de compagnies d'assurance, dans le bilan desquelles la valeur de marché des actifs investis en représentation de ces régimes se répartit à hauteur de 83 % en obligations, 8 % en actions et 9 % en immobilier.

À l'étranger, les régimes de retraite reposent, soit sur l'acquisition d'une pension définie en fonction du dernier salaire et du nombre d'années de service (Royaume-Uni), soit sur l'acquisition annuelle d'un capital constitutif d'une pension exprimée en pourcentage du salaire annuel et rémunéré à un taux prédéfini (États-Unis). Certains régimes sont des plans de retraite complémentaires liés aux pensions légales (Norvège). La gestion de certains régimes est assurée par une compagnie d'assurance (Espagne), une fondation (Suisse) ou par des organismes de gestion indépendants (Royaume-Uni). Au 31 décembre 2008, 86 % des engagements bruts de ces régimes sont concentrés sur une vingtaine de plans situés au Royaume-Uni, aux États-Unis et en Suisse. La valeur de

marché des actifs de ces régimes se répartit à hauteur de 34 % en actions, 47 % en obligations, et 19 % en autres instruments financiers.

Autres avantages liés à la retraite

Le personnel des différentes sociétés du Groupe bénéficie de diverses prestations contractuelles telles que les indemnités de départ ou de fin de carrière. En France, la couverture de ces indemnités fait l'objet d'un contrat externalisé auprès d'une compagnie d'assurance extérieure

au Groupe. À l'étranger, les engagements bruts au titre de ces autres avantages sont concentrés en Italie (82 %) où un changement de loi a transformé le régime italien des indemnités de fin de carrière (TFR) en régime à cotisations définies à compter du 1^{er} janvier 2007. Les droits acquis jusqu'au 31 décembre 2006 demeurent à prestations définies.

Les tableaux présentés ci-après concernent à la fois les régimes de retraite et autres avantages liés à la retraite :

➤ RAPPROCHEMENT ENTRE LES ACTIFS ET LES PASSIFS COMPTABILISÉS AU BILAN

En millions d'euros, au	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Valeur actualisée des obligations	4 189	4 047
Valeur actualisée des obligations pour tout ou partie financées par des actifs	3 323	3 156
Valeur actualisée des obligations non financées	866	891
Valeur de marché des actifs des régimes	(2 129)	(2 474)
Valeur de marché des actifs excédentaires	(76)	(68)
Valeur de marché des actifs distincts ⁽¹⁾	(15)	(14)
Coûts non encore comptabilisés en application des dispositions de la norme IAS 19	(751)	(280)
Coût des services passés	(193)	(245)
Pertes ou gains nets actuariels	(558)	(35)
Autres montants comptabilisés au bilan	5	50
OBLIGATION NETTE COMPTABILISÉE AU BILAN POUR LES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES	1 223	1 261

⁽¹⁾ Les actifs distincts sont cantonnés dans le bilan des filiales d'assurance du Groupe en couverture des engagements d'autres entités du Groupe qui leur ont été transférés pour couvrir les avantages postérieurs à l'emploi de certaines catégories de salariés.

➤ VARIATION DE LA VALEUR ACTUALISÉE DES OBLIGATIONS ET DES ACTIFS EXCÉDENTAIRES

En millions d'euros	Exercice 2008	Exercice 2007
VALEUR ACTUALISÉE DES OBLIGATIONS EN DÉBUT DE PÉRIODE	3 979	3 814
Valeur actualisée brute des obligations en début de période	4 047	3 884
Valeur de marché des actifs excédentaires en début de période	(68)	(70)
Coût des services rendus au cours de l'exercice	149	117
Charge liée à l'actualisation des engagements	181	166
Coût des modifications de régime de la période	(40)	192
Effets des réductions ou liquidations de régime	16	(80)
Gains actuariels de la période	240	(117)
Cotisations des membres des régimes	11	11
Prestations versées aux bénéficiaires	(285)	(205)
Effet des variations de change	(117)	(120)
Effet des variations de périmètre	(3)	222
Autres variations	(18)	(21)
VALEUR ACTUALISÉE DES OBLIGATIONS EN FIN DE PÉRIODE	4 113	3 979
Valeur actualisée brute des obligations en fin de période	4 189	4 047
Valeur de marché des actifs excédentaires en fin de période	(76)	(68)

► VARIATION DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES ACTIFS DE RÉGIME ET DES ACTIFS DISTINCTS

En millions d'euros	Exercice 2008	Exercice 2007
VALEUR DE MARCHÉ DES ACTIFS EN DÉBUT DE PÉRIODE	2 488	2 225
Valeur de marché des actifs des régimes en début de période	2 474	2 213
Valeur de marché des actifs distincts en début de période	14	12
Rendement attendu des actifs de régime	119	123
Effets des réductions ou liquidations de régime	(2)	(1)
Gains actuariels de la période	(327)	15
Cotisations des membres des régimes	11	11
Cotisations versées par BNP Paribas aux actifs de régimes	81	122
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(139)	(120)
Effet des variations de change	(83)	(105)
Effet des variations de périmètre	1	218
Autres variations	(5)	-
VALEUR DE MARCHÉ DES ACTIFS EN FIN DE PÉRIODE	2 144	2 488
Valeur de marché des actifs des régimes en fin de période	2 129	2 474
Valeur de marché des actifs distincts en fin de période	15	14

► COMPOSANTES DE LA CHARGE DE RETRAITE

En millions d'euros	Exercice 2008	Exercice 2007
Coût des services rendus au cours de l'exercice	149	117
Charge liée à l'actualisation des engagements	181	166
Rendement attendu des actifs de régime	(119)	(123)
Amortissement des écarts actuariels	1	4
Amortissement des services passés	11	3
Effets des réductions ou liquidations de régime	18	(77)
TOTAL PORTÉ DANS LES « FRAIS DE PERSONNEL »	241	90

► PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES UTILISÉES POUR LE CALCUL DES ENGAGEMENTS EN FIN DE PÉRIODE

En pourcentage	31 décembre 2008				31 décembre 2007			
	France	zone Euro hors France	Royaume-Uni	États-Unis	France	Zone Euro hors France	Royaume-Uni	États-Unis
Taux d'actualisation	3,11 %- 4,05 %	2,75 %- 4,19 %	4,50 %	6,00 %	4,11 %- 4,60 %	4,15 %- 4,70 %	5,69 %	6,00 %
Taux d'augmentation future des salaires	3,00 %- 5,00 %	2,00 %- 4,00 %	3,50 %- 4,40 %	4,00 %	2,50 %- 5,00 %	2,00 %- 5,00 %	4,30 %- 4,75 %	4,00 %- 5,00 %

► RENDEMENT DES ACTIFS DE RÉGIME AU COURS DE LA PÉRIODE

En pourcentage	31 décembre 2008				31 décembre 2007			
	France	zone Euro hors France	Royaume-Uni	États-Unis	France	Zone Euro hors France	Royaume-Uni	États-Unis
Rendement attendu des actifs de régime ⁽¹⁾	4,20 %	3,25 %- 5,15 %	4,50 %- 6,60 %	6,00 %- 7,00 %	4,20 %	2,00 %- 6,90 %	4,80 %- 7,30 %	6,50 %- 8,25 %
Rendement effectif des actifs de régime ⁽¹⁾	4,00 %- 4,15 %	(33,00 %-) 0,00 %	(20,00 %-) (1,38 %)	(32,00 %-) (15,60 %)	4,50 %- 4,70 %	3,00 %- 6,00 %	6,00 %- 9,00 %	5,00 %- 12,00 %

⁽¹⁾ Fourchette de taux représentative de l'existence de plusieurs plans au sein d'un même pays ou d'une même zone géographique ou monétaire.

En France, les pertes actuarielles apparues au cours de l'exercice 2008 ont augmenté la valeur des engagements nets de l'ordre de 110 millions d'euros. Elles relèvent essentiellement de la mise à jour des paramètres utilisés pour l'évaluation des engagements sociaux et en particulier des taux d'actualisation et des taux d'augmentation future des salaires.

À l'étranger, les pertes actuarielles apparues au cours de l'exercice 2008 ont augmenté la valeur des engagements nets de l'ordre de 456 millions d'euros du fait de la baisse des rendements des actifs, pour 430 millions d'euros et de la mise à jour des valeurs des paramètres utilisés pour l'évaluation des engagements.

Régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi

En France, BNP Paribas n'a plus d'engagement au titre des régimes de couverture médicale à l'égard de ses retraités.

À l'étranger, il existe plusieurs régimes de couverture médicale pour les retraités dont les principaux se situent aux États-Unis. Les provisions constituées au titre des engagements existant à l'égard des ayants droit s'élèvent à 51 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 48 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Les engagements existant au titre des régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi sont évalués en utilisant les tables de mortalité en vigueur dans chaque pays et les hypothèses d'évolution des coûts médicaux. Ces hypothèses, basées sur des observations historiques, tiennent compte des évolutions futures estimées du coût des services médicaux résultant à la fois du coût des prestations médicales et de l'inflation.

Indemnités de fin de contrat de travail

La banque favorise en France le départ anticipé fondé sur le volontariat de salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Les charges liées aux plans de départ volontaires font l'objet de provisions au titre des personnels en activité éligibles dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire. Les plans en cours d'exécution concernent en France principalement BNP Paribas métropole, BNP Paribas Personal Finance et BNP Paribas Lease Group, et à l'étranger principalement BNL.

Au 31 décembre 2008, les provisions existant au sein du Groupe au titre des plans de départ volontaire et de préretraite s'élèvent à 150 millions d'euros (264 millions d'euros au 31 décembre 2007) dont 108 millions d'euros (171 millions d'euros au 31 décembre 2007) relatives aux activités développées à l'étranger, et 42 millions d'euros en France.

En outre le groupe BNP Paribas a annoncé le 16 décembre 2008 qu'une étude était lancée pouvant conduire à une réduction des effectifs de CIB de l'ordre de 5 % au niveau mondial.

À ce titre des licenciements ont été annoncés et des provisions pour restructuration ont déjà été constituées au Royaume-Uni, aux États-Unis et à Hong Kong pour des montants respectifs de 10 millions d'euros, 5 millions d'euros et 3 millions d'euros.

7.c PAIEMENTS À BASE D'ACTIONS

Plans de fidélisation et d'intéressement en actions

BNP Paribas a mis en place, au bénéfice de certains de ses collaborateurs, des rémunérations à base d'actions, des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et des attributions d'actions gratuites qui s'intègrent dans des plans de fidélisation ainsi que dans un Plan Global d'Intéressement en Actions.

Plans de fidélisation

Dans le cadre de la politique de rémunération variable mise en œuvre au sein du Groupe, des plans de fidélisation au bénéfice de certains collaborateurs, dont la performance est significative ou nouvellement recrutés, prévoient, sous condition de présence, une rémunération spécifique sur une période pluriannuelle et payable sous diverses formes (actions, montants en espèces indexés sur le cours de l'action). La norme IFRS 2 prescrivant de constater la charge de ces rémunérations sur la période d'acquisition des droits, la charge enregistrée en 2008 est relative aux attributions effectuées entre les années 2005 et 2008.

Plan Global d'Intéressement en Actions

Jusqu'en 2005, divers plans d'options de souscription ou d'achat d'actions ont été attribués par BNP, Paribas ou ses filiales, puis par BNP Paribas au personnel du Groupe, dans le cadre des autorisations successives données par les Assemblées Générales Extraordinaires.

Les plans d'options mis en œuvre, sur un rythme annuel depuis 2005, ont pour objectif d'associer différentes catégories de cadres au développement de la valorisation du Groupe et de favoriser de ce fait la convergence de leurs intérêts avec ceux des actionnaires. Ces personnels sont représentatifs des talents du Groupe et de la relève de son encadrement : cadres dirigeants, cadres occupant un poste clé, responsables opérationnels ou experts, cadres à potentiel, jeunes cadres identifiés en raison de leurs performances et de leurs perspectives d'évolution professionnelle, et contributeurs clés aux résultats du Groupe.

Le prix d'exercice de ces plans, déterminé lors de chaque émission conformément aux dispositions des autorisations des Assemblées Générales Extraordinaires correspondantes, ne comporte pas de décote. La durée de vie des options a été ramenée à 8 ans à compter du plan attribué en 2005.

Les conditions d'exercice d'une fraction (30 %) des options attribuées, au-delà d'un nombre minimum d'options non sujettes à cette condition (3 000 options), dépendent de la performance relative du titre BNP Paribas par rapport à l'indice Dow Jones Euro Stoxx Bank. La performance relative est mesurée en fin de seconde, troisième et quatrième années de la période d'indisponibilité et s'applique, à chaque date de calcul, au tiers des options sujettes à cette condition.

La performance relative de BNP Paribas par rapport à l'indice est constatée en comparant d'une part le rapport en pourcentage entre la moyenne des cours d'ouverture du titre BNP Paribas de chaque année d'indisponibilité et ceux de l'année d'indisponibilité précédente, et d'autre part le rapport en pourcentage entre la moyenne des cours d'ouverture de l'indice sur les mêmes périodes.

Si la performance constatée du titre BNP Paribas est supérieure à celle de l'indice, alors le prix d'exercice de la fraction des options correspondantes demeure inchangé. À l'inverse, si cette performance est inférieure de 20 points ou plus à celle de l'indice, alors les options correspondant à la fraction sujette à la condition de performance sont caduques et ne pourront pas être exercées.

En outre, si la performance constatée du titre BNP Paribas est inférieure de moins de 5 points, de 5 à moins de 10 points, ou de 10 à moins de 20 points à celle de l'indice, alors le prix d'exercice initial est majoré respectivement de 5 %, 10 %, ou 20 % pour la fraction attribuée des options correspondantes.

Dans le cadre des plans d'options mis en place depuis 2003, à 6 reprises sur 9 mesures de performance réalisées, la condition de performance n'a pas été intégralement remplie et les modalités d'ajustement prévues ont été mises en œuvre.

À compter de 2006, et dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mai 2005, BNP Paribas a mis en place un Plan Global d'Intéressement en Actions, comportant, au bénéfice des catégories ci-dessus, attribution d'options de souscription d'actions et attribution d'actions gratuites. Les cadres dirigeants et les mandataires sociaux se voient attribuer uniquement des options de souscription d'actions, les cadres occupant un poste clé bénéficient d'une attribution associant options de souscription d'actions et actions gratuites, les cadres à potentiel et les contributeurs clés bénéficient uniquement d'actions gratuites.

Les actions gratuites attribuées jusqu'en 2008 sont acquises à titre définitif, sous condition de présence à l'issue d'une période d'acquisition de 2 ans ou 3 ans selon le cas, et la période de conservation des actions gratuites est de deux ans. Ces actions gratuites n'ont été attribuées qu'à des salariés du Groupe en France.

La condition de performance est réalisée si le Résultat par action du Groupe augmente de 5 % ou plus par rapport à l'exercice précédent, ou, au cas où cette condition n'est pas remplie, en fonction de la performance relative du titre BNP Paribas par rapport à l'indice Dow Jones Euro Stoxx Bank, celle-ci étant mesurée en comparant d'une part le rapport en pourcentage entre la moyenne des cours d'ouverture du titre BNP Paribas de chaque année considérée et ceux de l'année précédente, et d'autre part le rapport en pourcentage entre la moyenne des cours d'ouverture de l'indice sur les mêmes périodes.

En cas de non-réalisation de cette condition, la fraction de l'attribution d'actions gratuites correspondante sera caduque.

Tous les plans non expirés se dénoueront par une éventuelle souscription ou livraison d'actions BNP Paribas.

Charge représentée par les paiements à base d'actions

Au titre de l'ensemble des plans octroyés, la charge comptabilisée en 2008 s'élève à 116 millions d'euros (107 millions d'euros en 2007).

Charge en millions d'euros	2008				2007
	Plans d'options de souscription et d'achat d'actions	Plan d'attribution d'actions gratuites	Autres plans	Charge Totale	Charge Totale
Plans de fidélisation			13	13	19
Plan Global d'Intéressement en actions	50	53		103	88
TOTAL	50	53	13	116	107

Historique des plans attribués

Les caractéristiques et conditions générales attachées à l'ensemble des attributions au titre des plans existants au 31 décembre 2008 sont décrites dans les tableaux ci-après :

➤ PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Caractéristiques du plan							Options en vie à la fin de la période	
Société émettrice du plan	Date d'attribution	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées ⁽¹⁾	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration des options	Prix d'exercice ajusté (en euros) ⁽⁶⁾	Nombre d'options	Durée résiduelle en années jusqu'à l'échéance des options
BNP ⁽¹⁾	03/05/1999	112	670 000	04/05/2004	03/05/2009	37,31	52 586	1
BNL ⁽⁶⁾	13/09/1999	137	614 763	13/09/2001	13/09/2011	82,05	428 647	3
BNP ^{(1) (4)}	22/12/1999	642	5 064 000	23/12/2004	22/12/2009	44,77	1 478 811	1
BNP ^{(1) (4)}	07/04/2000	1 214	1 754 200	08/04/2005	07/04/2010	42,13	350 336	2
BNL ⁽⁶⁾	20/10/2000	161	504 926	20/10/2003	20/10/2013	103,55	465 154	5
BNP Paribas SA ^{(1) (2)}	15/05/2001	932	6 069 000	15/05/2005	14/05/2011	48,57	2 900 350	3
BNL ⁽⁶⁾	26/10/2001	223	573 250	26/10/2004	26/10/2014	63,45	4 740	6
BNL ⁽⁶⁾	26/10/2001	153	479 685	26/10/2004	26/10/2012	63,45	2 074	4
BNP Paribas SA ⁽²⁾	31/05/2002	1 384	2 158 570	31/05/2006	30/05/2012	59,48	1 035 408	4
BNP Paribas SA ⁽³⁾	21/03/2003	1 302	6 693 000	21/03/2007	20/03/2013	36,78	3 446 670	5
BNP Paribas SA ⁽³⁾	24/03/2004	1 458	1 779 850	24/03/2008	21/03/2014	49,36	1 402 831	6
BNP Paribas SA ⁽³⁾	25/03/2005	2 380	4 332 550	25/03/2009	22/03/2013	54,62	4 133 709	5
BNP Paribas SA ⁽³⁾	05/04/2006	2 583	3 894 770	06/04/2010	04/04/2014	75,25	3 707 890	6
BNP Paribas SA ⁽³⁾	08/03/2007	2 023	3 630 165	08/03/2011	06/03/2015	82,70	3 554 690	7
BNP Paribas SA ⁽³⁾	06/04/2007	219	405 680	06/04/2011	03/04/2015	78,50	392 905	7
BNP Paribas SA ⁽³⁾	18/04/2008	2 402	3 985 590	18/04/2012	15/04/2016	66,10	3 945 590	8
TOTAL DES OPTIONS EN VIE À LA FIN DE LA PÉRIODE							27 302 391	

⁽¹⁾ Les nombres d'options et les prix d'exercice ont été ajustés pour tenir compte de la division du nominal de l'action BNP Paribas par deux intervenue le 20 février 2002.

⁽²⁾ Le droit d'exercice attribué aux salariés était conditionné pour partie aux performances financières du Groupe déterminées par le rapport entre le résultat consolidé, part du Groupe, et les capitaux propres moyens part du Groupe de chaque exercice concerné. La performance minimum retenue était de 16 % en moyenne sur les quatre exercices débutant l'année d'attribution du plan ou à défaut sur trois exercices glissants débutant la deuxième année après celle d'attribution du plan. Cette condition a été levée pour les plans concernés.

⁽³⁾ Les modalités d'exercice d'une fraction des options attribuées aux salariés sont subordonnées à la réalisation d'une condition de performance relative du titre BNP Paribas, par rapport à l'indice sectoriel Dow Jones Euro Stoxx Bank, pendant la période d'indisponibilité.

En conséquence de cette condition de performance relative, le prix d'exercice ajusté a été fixé à :

- 38,62 euros pour 404 649 options du plan du 21 mars 2003 en vie en fin de période ;
- 51,83 euros pour 3 028 options du plan du 24 mars 2004 en vie en fin de période ;
- 57,40 euros pour 171 460 options du plan du 25 mars 2005 en vie en fin de période ;
- 79,00 euros pour 164 106 options du plan du 5 avril 2006 en vie en fin de période.

⁽⁴⁾ Plans ayant concerné les collaborateurs des deux groupes rapprochés, BNP et Paribas. Le droit d'exercice était conditionné au non-paiement du certificat de valeur garantie attaché aux actions créées lors du rapprochement des deux groupes. Cette condition a été levée pour les deux plans concernés.

⁽⁵⁾ Les prix d'exercice de chacun des plans attribués avant le 31 mars 2006, ainsi que le nombre d'options non encore exercées à cette date, ont été ajustés à cette date, conformément à la réglementation en vigueur, pour tenir compte du détachement d'un Droit Préférentiel de Souscription intervenu le 7 mars 2006.

⁽⁶⁾ À la suite de la fusion intervenue le 1^{er} octobre 2007 entre BNL et BNP Paribas, les plans d'options attribués par BNL entre 1999 et 2001 donnent aux bénéficiaires depuis la date de la fusion, le droit de souscrire un nombre d'actions BNP Paribas déterminé, conformément au rapport d'échange (1 action BNP Paribas pour 27 actions BNL), à un prix d'exercice ajusté par le même rapport d'échange.

Caractéristiques du plan						Nombre d'actions en vie à la fin de la période
Société émettrice du plan	Date d'attribution	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions attribuées	Date d'acquisition définitive des actions attribuées	Date de fin de période d'incessibilité des actions attribuées	
BNP Paribas SA ⁽¹⁾	05/04/2006	2 034	544 370	07/04/2008	07/04/2010	805
BNP Paribas SA	05/04/2006	253	64 281	06/04/2009	06/04/2011	60 189
BNP Paribas SA	08/03/2007	2 145	834 110	09/03/2009	09/03/2011	818 070
BNP Paribas SA	08/03/2007	327	76 813	28/06/2010	28/06/2012	75 032
BNP Paribas SA	18/04/2008	2 124	820 890	19/04/2010	19/04/2012	819 090
TOTAL DES ACTIONS EN VIE À LA FIN DE LA PÉRIODE						1 773 186

⁽¹⁾ La date d'acquisition définitive de 805 actions a été différée en raison de l'absence des bénéficiaires à la date initialement prévue.

La 21^e résolution soumise à l'Assemblée Générale du 21 mai 2008 a acté le principe de soumettre l'acquisition définitive des actions gratuites à une condition de performance liée aux résultats. Le Conseil d'administration

décidera des conditions de performance applicables dès le prochain plan d'attribution d'actions gratuites qui lui sera présenté.

Mouvements intervenus sur les plans d'option de souscription, d'achat et d'attribution gratuite d'actions au cours des deux derniers exercices

► PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

	2008		2007	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré en euros	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré en euros
OPTIONS EN VIE AU 1^{ER} JANVIER	24 648 283	59,07	24 474 326	50,63
Options attribuées pendant la période	3 985 590	66,10	4 035 845	82,28
Options issues de la conversion des plans BNL en actions BNP Paribas			989 317	
Options exercées pendant la période	(1 040 223)	65,23	(4 488 732)	40,86
Options devenues caduques pendant la période	(291 259)		(362 473)	
OPTIONS EN VIE AU 31 DÉCEMBRE	27 302 391	59,60	24 648 283	59,07
OPTIONS EXERÇABLES AU 31 DÉCEMBRE	10 666 992	45,20	10 154 176	44,16

Le cours de bourse moyen de la période de levée des options en 2008 s'élève à 42,08 euros (contre 81,52 euros en 2007).

► PLANS D'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES

	2008	2007
	Nombre d'actions	Nombre d'actions
ACTIONS EN VIE AU 1^{ER} JANVIER	1 483 630	595 669
Actions attribuées pendant la période	820 890	910 923
Actions acquises à titre définitif pendant la période	(524 208)	(463)
Actions devenues caduques pendant la période	(7 126)	(22 499)
ACTIONS EN VIE AU 31 DÉCEMBRE	1 773 186	1 483 630

Valeur donnée aux options de souscription d'actions et aux actions gratuites attribuées

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2, BNP Paribas évalue les options de souscription d'actions et les actions attribuées et comptabilise une charge, déterminée à la date d'attribution du plan, calculée respectivement à partir de la valeur de marché des options et des actions. Celles-ci sont donc évaluées à leur valeur initiale qui ne pourra

pas être modifiée par la suite en fonction de l'évolution ultérieure du cours de Bourse du titre BNP Paribas. Seules les hypothèses relatives à la population de bénéficiaires (pertes de droit) peuvent faire l'objet d'une révision au cours de la période d'acquisition des droits et donner lieu à un réajustement de la charge. La valorisation des plans du Groupe est effectuée par une société spécialisée indépendante.

Valorisation des options de souscription d'actions

Les modèles retenus pour la valorisation des options de souscription d'actions sont les algorithmes de type arbre (binomial ou trinomial) afin de pouvoir tenir compte de la possibilité d'exercer de façon non optimale les options à partir de la date de disponibilité. Pour la valorisation des caractéristiques de certaines attributions secondaires liées à la performance relative de BNP Paribas par rapport à un indice sectoriel, la méthode dite de Monte Carlo a également été retenue.

La volatilité implicite retenue pour la valorisation des plans a été estimée à partir d'un panel de cotations effectuées par différentes salles de

marché. Le niveau de volatilité retenu tient compte de l'évolution des volatilités historiques mesurées sur l'indice de référence ainsi que sur le titre BNP Paribas couvrant une plage d'observations de 10 ans.

Les options de souscription d'actions attribuées le 18 avril 2008 ont été valorisées à 17,32 euros et 15,35 euros selon qu'elles sont sujettes ou non à une condition de performance (respectivement 14,57 euros et 12,90 euros pour les options de souscriptions d'actions attribuées le 8 mars 2007, respectivement 16,68 euros et 14,47 euros pour les options de souscription d'actions attribuées le 6 avril 2007).

	Exercice 2008	Exercice 2007	
	Plan attribué le 18 avril 2008	Plan attribué le 8 mars 2007	Plan attribué le 6 avril 2007
Cours de l'action BNP Paribas à la date d'attribution (en euros)	67,98	79,31	80,60
Prix d'exercice de l'option (en euros)	66,10	82,70	75,50
Volatilité implicite de l'action BNP Paribas	29,5 %	23,3 %	23,3 %
Exercice anticipé des options	8 ans	7 ans	7 ans
Dividende attendu de l'action BNP Paribas ⁽¹⁾	4,0 %	4,0 %	4,0 %
Taux d'intérêt sans risque	4,5 %	4,1 %	4,3 %
Taux de perte des droits	1,5 %	1,5 %	1,5 %

⁽¹⁾ Le taux de dividende indiqué ci-dessus est une moyenne de la série de dividendes annuels estimés.

Valorisation des actions gratuites

La valeur unitaire des actions gratuites retenue est la valeur au terme de la période de conservation à laquelle s'ajoutent les dividendes postérieurs à la date d'acquisition, actualisée à la date d'attribution.

La valeur des actions gratuites attribuées le 18 avril 2008 est de 60,94 euros (72,43 euros et 65,48 euros pour les actions attribuées en 2007 dont les fins de période de conservation respectives sont le 10 mars 2011 et le 29 juin 2012).

Souscription ou achat d'actions par le personnel dans le cadre du plan d'épargne entreprise

	Exercice 2008	Exercice 2007
Date de l'annonce du plan	13 mai 2008	15 mai 2007
Cours de l'action BNP Paribas à la date d'annonce du plan (en euros)	67,75	92,77
Nombre d'actions émises ou cédées	5 360 439	5 971 476
Prix de souscription ou de cession (en euros)	54,90	69,20
Taux d'intérêt sans risque à 5 ans	4,20 %	4,16 %
Taux d'emprunt 5 ans in fine	8,00 %	8,00 %
Juste valeur de l'incessibilité	16,40 %	16,56 %

Il n'a pas été comptabilisé de charge dans les comptes du Groupe dans la mesure où le coût financier que représente pour la banque la décote consentie lors de la souscription d'actions par le personnel dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise, valorisé en tenant compte de l'incessibilité

pendant cinq années des titres émis, est nul. De fait, parmi les employés du groupe BNP Paribas à qui la possibilité de souscrire à cette offre a été proposée, 44 % ont décidé de réaliser cet investissement, 56 % ayant donc renoncé à donner suite à cette proposition en 2008.

Note 8 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

8.a ÉVOLUTION DU CAPITAL ET RÉSULTAT PAR ACTION

Résolutions de l'Assemblée Générale des actionnaires utilisables au cours de l'exercice 2008

Les délégations suivantes en cours de validité en 2008, ont été accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'administration pour procéder à des augmentations ou réductions de capital :

Assemblée Générale au cours de laquelle a été donnée délégation au Conseil d'administration		Utilisation faite au cours de l'exercice 2008
Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2006 (22 ^e résolution)	Autorisation donnée au Conseil d'administration d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise de groupe de BNP Paribas. <i>L'autorisation est donnée d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital social d'un montant nominal maximal fixé à 36 millions d'euros avec suppression du droit préférentiel de souscription. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois.</i>	Émission de 5 360 439 actions nouvelles d'un nominal de 2 euros, constatée le 31 juillet 2008
Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2007 (10 ^e résolution)	Adaptation à la loi du 30 décembre 2006 pour le développement de la participation et de l'actionnariat salarié, de la vingt-deuxième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2006 relative à l'autorisation donnée au Conseil d'administration d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise de groupe de BNP Paribas. <i>Les opérations envisagées pourront prendre la forme de cessions d'actions aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise de groupe de BNP Paribas.</i>	-
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (20 ^e résolution)	Autorisation donnée au Conseil d'administration de réaliser des opérations réservées aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise de groupe de BNP Paribas pouvant prendre la forme d'augmentations de capital et/ou de cessions de titres réservées. <i>L'autorisation est donnée d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social d'un montant nominal maximal de 36 millions d'euros, par l'émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription réservées aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise du groupe BNP Paribas.</i> <i>Les opérations envisagées au sein de cette résolution peuvent également prendre la forme de cessions d'actions aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise du groupe BNP Paribas. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois.</i>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution.
Assemblée Générale Mixte du 18 mai 2005 (14 ^e résolution)	Autorisation de consentir aux mandataires sociaux et à certains membres du personnel des options de souscription ou d'achat d'actions. <i>Cette autorisation porte sur un nombre d'actions représentant au maximum 1,5 % du capital social de BNP Paribas, soit moins de 0,5 % par an.</i> <i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois.</i>	Attribution de 3 985 590 options de souscription lors du Conseil d'administration du 19 mars 2008
Assemblée Générale Mixte du 18 mai 2005 (15 ^e résolution)	Autorisation de procéder à l'attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux de BNP Paribas et des sociétés liées. <i>Les actions attribuées pourront être existantes ou à émettre et représenteront au maximum 1,5 % du capital social de BNP Paribas, soit moins de 0,5 % par an.</i> <i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois.</i>	Attribution de 820 890 actions gratuites lors du Conseil d'administration du 19 mars 2008
Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2007 (9 ^e résolution)	Adaptation à la loi du 30 décembre 2006 pour le développement de la participation et de l'actionnariat salarié, de la quinzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 18 mai 2005 relative à l'autorisation de procéder à l'attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux de BNP Paribas et des sociétés liées. <i>Ladite adaptation est destinée à permettre la fin anticipée des périodes d'acquisition et de conservation, sous réserve du respect des conditions légales en cas d'invalidité du bénéficiaire.</i>	-
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (21 ^e résolution)	Autorisation de procéder à l'attribution d'actions gratuites aux salariés de BNP Paribas et aux salariés et mandataires sociaux des sociétés liées. <i>Les actions attribuées pourront être existantes ou à émettre et représenteront au maximum 1,5 % du capital social de BNP Paribas, soit moins de 0,5 % par an.</i> <i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois.</i>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution.

Assemblée Générale au cours de laquelle a été donnée délégation au Conseil d'administration		Utilisation faite au cours de l'exercice 2008
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (22 ^e résolution)	Autorisation de consentir à certains membres du personnel et aux mandataires sociaux des options de souscription ou d'achat d'actions. <i>Cette autorisation porte sur un nombre de titres représentant au maximum 3 % du capital social de BNP Paribas, soit moins de 1 % par an. Ce plafond est global, commun aux 21^e et 22^e résolutions.</i> <i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois.</i>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution.
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (13 ^e résolution)	Émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital. <i>Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 1 milliard d'euros (soit 500 millions d'actions).</i> <i>Le montant nominal des titres de créance donnant accès au capital de la société, susceptibles d'être émis en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 10 milliards d'euros. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois.</i>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution.
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (14 ^e résolution)	Émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription et octroi d'un délai de priorité, d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital. <i>Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 350 millions d'euros (soit 175 millions d'actions).</i> <i>Le montant nominal des titres de créance donnant accès au capital de la société, susceptibles d'être émis en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 7 milliards d'euros.</i> <i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois.</i>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution.
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (15 ^e résolution)	Émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital, destinées à rémunérer les titres apportés dans le cadre d'offres publiques d'échange. <i>Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, en une ou plusieurs fois, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 250 millions d'euros (soit 125 millions d'actions).</i> <i>Cette délégation est donnée pour une durée de 26 mois.</i>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution.
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (16 ^e résolution)	Émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital, destinées à rémunérer des apports de titres non cotés dans la limite de 10 % du capital. <i>Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, en une ou plusieurs fois, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 10 % du capital social de BNP Paribas.</i> <i>Cette délégation est donnée pour une durée de 26 mois.</i>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution.
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (17 ^e résolution)	Limitation globale des autorisations d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription. <i>La décision est prise de limiter le montant global des émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription, susceptibles d'être réalisées dans le cadre des autorisations conférées par les quatorzième, quinzième et seizième résolutions susmentionnées, d'une part à hauteur de 350 millions d'euros le montant nominal maximal des augmentations de capital, immédiates et/ou à terme, et d'autre part à hauteur de 7 milliards d'euros le montant nominal maximal des titres de créance.</i>	-
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (18 ^e résolution)	Augmentation de capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission ou d'apport. <i>L'autorisation est donnée d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social dans la limite d'un montant nominal maximum de 1 milliard d'euros par l'incorporation, successive ou simultanée, au capital, de tout ou partie des réserves, bénéfices ou primes d'émission, de fusion ou d'apport, à réaliser par création et attribution gratuite d'actions ordinaires ou par élévation du nominal des actions ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés.</i> <i>Cette délégation est donnée pour une durée de 26 mois.</i>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution.

Assemblée Générale au cours de laquelle a été donnée délégation au Conseil d'administration		Utilisation faite au cours de l'exercice 2008
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (19 ^e résolution)	Limitation globale des autorisations d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription. <i>La décision est prise de limiter le montant global des autorisations d'émissions, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, d'une part à hauteur de 1 milliard d'euros le montant nominal maximal des augmentations de capital, immédiates et/ou à terme susceptibles d'être réalisées dans le cadre des autorisations conférées par les treizième, quatorzième, quinzième et seizième résolutions susmentionnées, et d'autre part, à hauteur de 10 milliards d'euros le montant nominal maximal des titres de créance, susceptibles d'être réalisées en vertu des autorisations conférées par les treizième, quatorzième, quinzième et seizième résolutions ci-dessus.</i>	-
Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 (23 ^e résolution)	Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions. <i>L'autorisation est donnée d'annuler, en une ou plusieurs fois, par voie de réduction du capital social, tout ou partie des actions que BNP Paribas détient et qu'elle pourrait détenir dans le cadre de l'autorisation donnée par ladite Assemblée Générale, dans la limite de 10 % du nombre total d'actions composant le capital social existant à la date de l'opération, par période de 24 mois. Délégation de tous pouvoirs pour réaliser cette réduction de capital, et d'imputer la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, y compris sur la réserve légale à concurrence de 10 % du capital annulé. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois.</i>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution.

Opérations réalisées sur le capital

Opérations sur le capital	En nombre	Valeur unitaire (en euros)	En euros	Date d'autorisation par l'Assemblée Générale	Date de décision du Conseil d'administration	Date de jouissance
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2006	930 467 477	2	1 860 934 954			
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	5 647 059	2	11 294 118	(1)	(1)	01-janv-06
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	817 549	2	1 635 098	(1)	(1)	01-janv-07
Augmentation de capital résultant de l'opération de fusion avec BNL	439 358	2	878 716	15-mai-07	31-juil-07	01-janv-07
Réduction de capital par annulation d'actions détenues par BNP Paribas	(32 111 135)	2	(64 222 270)	15-mai-07	31-juil-07	-
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2007	905 260 308	2	1 810 520 616			
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	1 115 091	2	2 230 182	(1)	(1)	01-janv-07
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	360 269	2	720 538	(1)	(1)	01-janv-08
Augmentation de capital réservée aux adhérents du Plan d'Épargne Entreprise	5 360 439	2	10 720 878	23-mai-06	13-mai-08	01-janv-08
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2008	912 096 107	2	1 824 192 214			

(1) Diverses résolutions prises par l'Assemblée Générale des actionnaires et décisions du Conseil d'administration autorisant l'attribution des options de souscription d'actions levées au cours de la période.

Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe

En application de la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2007, BNP Paribas a été autorisé à acquérir, pour un prix maximum d'achat de 105 euros par action, un nombre d'actions n'excédant pas 10 % du nombre d'actions composant le capital social de BNP Paribas en vue de leur annulation dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Extraordinaire, dans le but d'honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites aux membres du personnel et aux mandataires sociaux, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, aux fins de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'une opération de croissance externe, dans le cadre d'un contrat de liquidité et à des fins de gestion patrimoniale et financière.

Cette autorisation consentie pour une durée de 18 mois est devenue caduque avec l'adoption de la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2008 qui l'a annulée et remplacée. Par cette dernière résolution, le Conseil a été autorisé à acquérir un nombre d'actions n'excédant pas 10 % du nombre d'actions composant le capital social de BNP Paribas, aux mêmes fins que celles énoncées à la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2007, mais à un prix maximum d'achat de 100 euros par action. Cette autorisation a été consentie pour une durée de dix-huit mois.

En outre, une des filiales du Groupe intervenant sur des opérations de transaction (de négociation et d'arbitrage) sur indices boursiers procède dans le cadre de son activité à des ventes à découvert portant sur des actions émises par BNP Paribas.

Au 31 décembre 2008, le groupe BNP Paribas détenait 3 998 016 actions BNP Paribas représentant 301 millions d'euros qui ont été portées en diminution des capitaux propres.

Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe	Opérations pour compte propre		Opérations de transaction		Total	
	En nombre	Valeur comptable (en millions d'euros)	En nombre	Valeur comptable (en millions d'euros)	En nombre	Valeur comptable (en millions d'euros)
Actions détenues au 31 décembre 2006	19 245 508	1 292	5 966 401	494	25 211 909	1 786
Acquisitions effectuées	26 776 958	2 223			26 776 958	2 223
Réduction de capital	(32 111 135)	(2 428)			(32 111 135)	(2 428)
Actions remises au personnel	(6 971 945)	(568)			(6 971 945)	(568)
Autres mouvements	2 196 728	111	(6 129 863)	(505)	(3 933 135)	(394)
Actions détenues au 31 décembre 2007	9 136 114	630	(163 462)	(11)	8 972 652	619
Acquisitions effectuées	1 304 072	91			1 304 072	91
Actions remises au personnel	(802 472)	(54)			(802 472)	(54)
Livraison d'actions pour l'acquisition de Banco BGN	(3 646 292)	(288)			(3 646 292)	(288)
Autres mouvements	(542 574)	(34)	(1 287 370)	(33)	(1 829 944)	(67)
Actions détenues au 31 décembre 2008	5 448 848	345	(1 450 832)	(44)	3 998 016	301

Au cours de l'exercice 2008, en vertu des autorisations susvisées, BNP Paribas SA a racheté sur le marché, hors contrat de liquidité, 600 000 actions, à un cours moyen de 68,58 euros par action de nominal 2 euros, dans le but d'honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites aux membres du personnel et aux mandataires sociaux, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise. Ces actions ont été subséquemment réaffectées à la rubrique des actions destinées à être annulées.

BNP Paribas SA a également racheté sur le marché, hors contrat de liquidité, 40 662 actions, à un cours moyen de 74,29 euros par action de nominal 2 euros, qui ont été affectées à l'objectif d'annulation.

En outre, dans le cadre du contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'AMF conclu avec Exane BNP Paribas, 272 719 actions ont été achetées au prix moyen de 59,40 euros et 258 903 actions ont été vendues au prix moyen de 60,50 euros. Au 31 décembre 2008, 161 851 titres représentant 9 millions d'euros sont détenus par BNP Paribas SA au titre de ce contrat.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008, 524 208 actions BNP Paribas ont été livrées à la suite de l'attribution définitive d'actions gratuites, dont 610 par anticipation, à leurs bénéficiaires.

Le 1^{er} octobre 2008, ont été remises en échange dans le cadre d'une opération de croissance externe, 3 646 292 actions rachetées.

Preferred shares et Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI)

Preferred shares émises par les filiales étrangères du Groupe

En décembre 1997, le Groupe a effectué une émission de 500 millions de dollars de preferred shares de droit américain sans droit de vote. Cette émission non dilutive sur les actions ordinaires de BNP Paribas a été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP US Funding LLC contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Les actions, qui ont la forme de titres perpétuels non cumulatifs, offrent à leurs souscripteurs un revenu à taux fixe pendant dix ans. À l'issue de cette période, les titres pourront être remboursés au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre civil ; tant que ce remboursement ne sera pas intervenu, le dividende servi sera indexé sur le Libor. Les dividendes sur les preferred shares peuvent ne pas être payés si aucun dividende n'a été versé sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA, ni aucun coupon sur les titres assimilés aux preferred shares (Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée) au cours de l'année précédente. Les dividendes non versés ne sont pas reportés. Les titres de cette émission ont été remboursés à l'initiative de l'émetteur en décembre 2007, à l'issue de la période contractuelle de 10 ans.

Une émission de 500 millions de dollars a été effectuée en octobre 2000, par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust également contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Les titres émis sont de même nature que les précédents et offrent à leur souscripteur un revenu à taux fixe pendant 10 ans. À l'issue de cette période, les titres pourront être remboursés au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre civil ; tant que ce remboursement ne sera pas intervenu, le dividende servi sera indexé sur le Libor.

En octobre 2001 une émission perpétuelle de même nature de 500 millions d'euros a été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust III contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Elle offre à leur souscripteur une rémunération à taux fixe durant 10 ans.

Les titres pourront être remboursés à l'initiative de l'émetteur à l'issue d'une période de dix ans puis à chaque date anniversaire du coupon, la rémunération devenant indexée sur l'Euribor.

En janvier et juin 2002, deux émissions perpétuelles de même nature, respectivement de 660 millions d'euros et 650 millions de dollars, ont été effectuées par l'intermédiaire de deux filiales BNP Paribas Capital Trust IV et V contrôlées de façon exclusive par le Groupe. Elles offrent à leurs souscripteurs une rémunération à taux fixe versée respectivement annuellement sur 10 ans et trimestriellement pendant 5 ans. Les titres de la première de ces deux émissions pourront être remboursés à l'initiative de l'émetteur à l'issue d'une période de dix ans puis à chaque date anniversaire du coupon, la rémunération devenant indexée sur l'Euribor. Les titres de la deuxième de ces deux émissions ont été remboursés à l'initiative de l'émetteur en juin 2007, à l'issue de la période contractuelle de 5 ans.

En janvier 2003, une émission perpétuelle de même nature de 700 millions d'euros a été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust VI contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Elle offre aux souscripteurs une rémunération annuelle à taux fixe. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non-remboursement en 2013, il sera versé trimestriellement un coupon indexé sur l'Euribor.

Le sous-groupe LaSer-Cofinoga, consolidé par intégration proportionnelle, a procédé en 2003 et 2004 à trois émissions de preferred shares, sans échéance et sans droit de vote, par l'intermédiaire de structures dédiées de droit anglais contrôlées de façon exclusive par ce sous-groupe. Les actions donnent droit pendant 10 ans à un dividende prioritaire non cumulatif, à taux fixe pour celle émise en 2003 ou indexé pour celles émises en 2004. À l'issue de cette période de 10 ans, les actions pourront être remboursées au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre anniversaire du coupon, la rémunération de l'émission réalisée en 2003 devenant alors indexée sur l'Euribor.

Émetteur	Date d'émission	Devise	Montant	Taux et durée avant la première date de call		Taux après la première date de call
BNPP Capital Trust	octobre 2000	USD	500 millions	9,003 %	10 ans	Libor 3 mois + 3,26 %
BNPP Capital Trust III	octobre 2001	EUR	500 millions	6,625 %	10 ans	Euribor 3 mois + 2,6 %
BNPP Capital Trust IV	janvier 2002	EUR	660 millions	6,342 %	10 ans	Euribor 3 mois + 2,33 %
BNPP Capital Trust VI	janvier 2003	EUR	700 millions	5,868 %	10 ans	Euribor 3 mois + 2,48 %
Cofinoga Funding I LP	mars 2003	EUR	100 millions ⁽¹⁾	6,820 %	10 ans	Euribor 3 mois + 3,75 %
Cofinoga Funding II LP	janvier et mai 2004	EUR	80 millions ⁽¹⁾	TEC 10 ⁽²⁾ + 1,35 %	10 ans	TEC 10 ⁽²⁾ + 1,35 %

⁽¹⁾ Avant application du pourcentage d'intégration proportionnelle.

⁽²⁾ TEC 10 est l'indice quotidien des rendements des emprunts d'État à long terme correspondant au taux de rendement actuariel d'une obligation du Trésor fictive dont la durée serait de dix ans.

Les capitaux souscrits par le biais de ces émissions ainsi que la rémunération versée aux porteurs des titres correspondants sont repris dans la rubrique « Intérêts minoritaires » au bilan.

Au 31 décembre 2008, le groupe BNP Paribas détenait 60 millions d'euros de preferred shares qui ont été portés en diminution des intérêts minoritaires.

Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés émis par BNP Paribas SA

De 2005 à 2008, BNP Paribas SA a procédé à quinze émissions perpétuelles prenant la forme de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée, pour un montant global de 10 543 millions en contre-valeur euros. Ces émissions offrent aux souscripteurs une rémunération à taux fixe et peuvent être remboursées à l'issue d'une période fixe puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non-remboursement à l'issue de cette période, il sera versé pour certaines de ces émissions un coupon indexé sur Euribor ou Libor.

La dernière de ces émissions, réalisée en décembre 2008, présente la particularité d'avoir été souscrite par la Société de Participation de l'État, société dont l'objet est d'émettre des titres de créance garantis par l'État dont le produit est utilisé pour souscrire à des titres émis par les établissements de crédit et qui constituent réglementairement des fonds

propres Tier one. Elle offre au souscripteur une rémunération majorée d'une prime de remboursement de 1 % à partir de la première date anniversaire d'émission puis de 2 % à partir de chaque date anniversaire suivante pour atteindre 11 % à partir de la sixième.

Les caractéristiques de ces différentes émissions sont reprises dans le tableau suivant :

Date d'émission	Devise	Montant	Périodicité de tombée du coupon	Taux et durée avant la première date de call		Taux après la première date de call
juin 2005	USD	1 350 millions	semestrielle	5,186 %	10 ans	USD Libor 3 mois + 1,680 %
octobre 2005	EUR	1 000 millions	annuelle	4,875 %	6 ans	4,875 %
octobre 2005	USD	400 millions	annuelle	6,250 %	6 ans	6,250 %
avril 2006	EUR	750 millions	annuelle	4,730 %	10 ans	Euribor 3 mois + 1,690 %
avril 2006	GBP	450 millions	annuelle	5,945 %	10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,130 %
juillet 2006	EUR	150 millions	annuelle	5,450 %	20 ans	Euribor 3 mois + 1,920 %
juillet 2006	GBP	325 millions	annuelle	5,945 %	10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,810 %
avril 2007	EUR	750 millions	annuelle	5,019 %	10 ans	Euribor 3 mois + 1,720 %
juin 2007	USD	600 millions	trimestrielle	6,500 %	5 ans	6,50 %
juin 2007	USD	1 100 millions	semestrielle	7,195 %	30 ans	USD Libor 3 mois + 1,290 %
octobre 2007	GBP	200 millions	annuelle	7,436 %	10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,850 %
juin 2008	EUR	500 millions	annuelle	7,781 %	10 ans	Euribor 3 mois + 3,750 %
septembre 2008	EUR	650 millions	annuelle	8,667 %	5 ans	Euribor 3 mois + 4,050 %
septembre 2008	EUR	100 millions	annuelle	7,570 %	10 ans	Euribor 3 mois + 3,925 %
décembre 2008	EUR	2 550 millions	annuelle	7,750 %	5 ans	Euribor 3 mois + 4,550 %

Les intérêts normalement dus sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée peuvent ne pas être payés si aucun dividende n'a été versé sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA, ni aucun dividende sur les titres assimilés aux Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée au cours de l'année précédente. Les coupons non versés ne sont pas reportés.

Du fait de la présence d'une clause d'absorption de pertes, les modalités contractuelles des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée prévoient, qu'en cas d'insuffisance de fonds propres prudentiels – non intégralement compensée par une augmentation de capital ou toute autre mesure équivalente – le nominal des titres émis puisse être réduit pour servir de nouvelle base de calcul des coupons, tant que l'insuffisance n'est pas corrigée et le nominal d'origine des titres reconstitué. En cas de liquidation de BNP Paribas et nonobstant toute réduction éventuelle du nominal d'origine des titres émis, les porteurs produiront leurs créances pour leur montant nominal d'origine.

Les capitaux collectés résultant de ces émissions sont repris sous la rubrique « Réserves consolidées » au sein des capitaux propres. Les

émissions réalisées en devises sont maintenues à la valeur historique résultant de leur conversion en euros à la date d'émission conformément aux prescriptions d'IAS 21. La rémunération relative à ces instruments financiers de capital est traitée comme un dividende.

Au 31 décembre 2008, le groupe BNP Paribas détenait 22 millions d'euros de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui ont été portés en diminution des capitaux propres.

Résultat par action

Le résultat dilué par action correspond au résultat net de l'exercice, part du Groupe, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est tenu compte des options de souscriptions d'actions dans la monnaie ainsi que des actions gratuites allouées dans le Plan Global d'Intéressement en Actions dans le calcul du résultat dilué par action. La conversion de ces instruments n'a pas d'effet sur le résultat net servant au calcul du résultat dilué par action.

	Exercice 2008	Exercice 2007
Résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par <i>(en millions d'euros)</i> ⁽¹⁾	2 762	7 629
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	899 245 437	898 407 216
Effet des actions ordinaires potentiellement dilutives	3 813 197	7 629 130
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	903 058 634	906 036 346
Résultat de base par action <i>(en euros)</i>	3,07	8,49
Résultat dilué par action <i>(en euros)</i>	3,06	8,42

⁽¹⁾ Le résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action correspond au résultat net part du Groupe, ajusté de la rémunération des titres super subordonnés à durée indéterminée assimilés à des actions de préférence émis par BNP Paribas SA, traitée comptablement comme un dividende.

Le dividende par action versé en 2008 au titre du résultat de l'exercice 2007 s'est élevé à 3,35 euros contre 3,10 euros versés en 2007 au titre du résultat de l'exercice 2006.

8.b PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
Société consolidante								
BNP Paribas SA	France					IG	100,00 %	100,00 %
Banque de Détail en France								
Banque de Bretagne (*)	France					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Développement SA	France					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Factor (*)	France					IG	100,00 %	100,00 %
Compagnie pour le Financement des Loisirs – Cofiloisirs	France					ME	33,33 %	33,33 %
Banque de Détail en Italie (BNL Banca Commerciale)								
Artigiancassa SPA	Italie					IG	73,86 %	73,86 %
Artigiansoa – Org. Di Attestazione SPA	Italie	7				ME	12	80,00 %
Banca Nazionale del Lavoro SPA	Italie		5					
BNL Broker Assicurazioni SPA	Italie	8				IG	100,00 %	100,00 %
BNL Direct Services SPA	Italie		5					
BNL Edizioni SRL	Italie	7				ME	12	100,00 %
BNL Finance SPA	Italie					IG	100,00 %	100,00 %
BNL Partecipazioni SPA	Italie					IG	100,00 %	100,00 %
BNL Positivity SRL	Italie					IG	51,00 %	51,00 %
Banca Nazionale del Lavoro SPA (ex BNL Progetto SPA)	Italie	2				IG	100,00 %	100,00 %
Creaimpresa SPA (Groupe)	Italie	7				ME	12	76,90 %
Elep SPA	Italie				4			
International Factors Italia SPA – Ifitalia	Italie					IG	99,64 %	99,64 %
Serfactoring SPA	Italie					ME	27,00 %	26,94 %
Structures Ad Hoc								
Vela ABS	Italie					IG		
Vela Home SRL	Italie					IG		
Vela Public Sector SRL	Italie					IG		

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
International Retail Services								
Banque de Détail aux États-Unis								
1897 Services Corporation	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
AmerUS Leasing, Incorporated.	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
BancWest Corporation	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
Bancwest Investment Services, Incorporated	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
Bank of the West Business Park Association LLC	États-Unis					IG	38,00 %	38,00 %
Bank of the West	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
Bishop Street Capital Management Corporation	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
BW Insurance Agency, Incorporated	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
BW Leasing, Incorporated	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
Center Club, Incorporated	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
CFB Community Development Corporation	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
Claas Financial Services LLC	États-Unis			2		IG	100,00 %	80,45 %
Commercial Federal Affordable Housing, Incorporated.	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
Commercial Federal Community Development Corporation	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
Commercial Federal Insurance Corporation	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
Commercial Federal Investments Services, Incorporated	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
Commercial Federal Realty Investors Corporation	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
Commercial Federal Service Corporation	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
Community First Home Mortgage	États-Unis				4			
Community First Insurance, Incorporated	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
Community Service, Incorporated	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
Contractors Insurance Services	États-Unis			5				
Equity Lending Incorporated	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
Essex Crédit Corporation	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %

⁽¹⁾ Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la réglementation bancaire et financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007.

(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007.

1. Acquisition.

2. Création, franchissement de seuil.

3. Cession.

4. Déconsolidation.

5. Fusion entre entités consolidées.

6. Changement de méthode – Intégration proportionnelle à Intégration globale.

7. Changement de méthode – Intégration globale à Mise en équivalence.

8. Changement de méthode – Mise en équivalence à Intégration globale.

(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008.

(D) Mouvements intervenus au second semestre 2008.

9. Changement de méthode – Intégration globale à Intégration proportionnelle.

10. Changement de méthode – Mise en équivalence à Intégration proportionnelle.

11. Reconsolidation.

12. Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

13. Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de Détail en Italie.

14. Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

15. Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
FHL Lease Holding Company Incorporated	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
FHL SPC One, Incorporated	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
First Bancorp	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
First Hawaiian Bank	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
First Hawaiian Leasing, Incorporated	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
First National Bancorp, Incorporated	États-Unis		4					
First National Bancorporation	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
First Santa Clara Corporation	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
First Savings Investment Corporation	États-Unis				4			
HBC Aviation, LLC	États-Unis			6	5			
KIC Technology1, Incorporated	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
KIC Technology2, Incorporated	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
KIC Technology3, Incorporated	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
Liberty Leasing Company	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
Mountain Fall Acquisition	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
Nabity – Perry Insurance, Incorporated	États-Unis		5					
ORE, Incorporated	États-Unis			4				
Roxborough Acquisition Corporation	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
St Paul Agency Incorporated	États-Unis			4				
The Bankers Club, Incorporated	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
The Voyager HR Group	États-Unis				4			
Ursus Real Estate Inc	États-Unis				2	IG	100,00 %	100,00 %
Structures Ad Hoc								
CFB Capital 3	États-Unis				2	IG		
CFB Capital 4	États-Unis					IG		
Commercial Federal Capital Trust 1	États-Unis					IG		
Commercial Federal Capital Trust 2	États-Unis					IG		
Commercial Federal Capital Trust 3	États-Unis					IG		
C-One Leasing LLC	États-Unis				2	IG		
First Hawaiian Capital 1	États-Unis					IG		
BNP Paribas Personal Finance								
Axa Banque Financement	France					ME	35,00 %	35,00 %
Banco BGN SA	Brésil				1	IG	100,00 %	100,00 %
Banco Cetelem Argentina	Argentine	11				IG	60,00 %	60,00 %
Banco Cetelem Portugal	Portugal					IG	100,00 %	100,00 %
Banco Cetelem SA	Espagne					IG	100,00 %	100,00 %
BGN Holding Financeira Limitada	Brésil				1	IG	100,00 %	100,00 %
Bieffe 5 SPA	Italie	2				ME	100,00 %	50,00 %
BNP Paribas Invest Immo	France			5				
BNP Paribas Personal Finance (ex Cetelem)	France					IG	100,00 %	100,00 %

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
BNP Paribas Personal Finance AED (ex JetFinance International)	Bulgarie		1	8		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Personal Finance Belgium (ex Cetelem Belgium)	Belgique					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Personal Finance SA de CV (ex Cetelem Mexico SA de CV)	Mexique	8				IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Personal Finance SPA (ex Banca UCB SPA)	Italie					IG	100,00 %	100,00 %
Carrefour Administration Cartos de Creditos – CACC	Brésil					ME	40,00 %	40,00 %
Cetelem Algérie	Algérie	8				IG	100,00 %	100,00 %
Cetelem America	Brésil					IG	100,00 %	100,00 %
Cetelem Asia	Hong Kong	2				IG	100,00 %	100,00 %
Cetelem Bank SA	Pologne					IG	100,00 %	100,00 %
Cetelem Benelux BV	Pays-Bas					IG	100,00 %	100,00 %
Cetelem Brésil	Brésil					IG	100,00 %	100,00 %
Cetelem Holding Participações Limitada	Brésil				1	IG	100,00 %	100,00 %
Cetelem CR	République Tchèque					IG	100,00 %	100,00 %
Cetelem IFN SA	Roumanie					IG	100,00 %	100,00 %
Cetelem Maroc	Maroc					IG	99,86 %	93,17 %
Cetelem Polska Expansion SA	Pologne					IG	100,00 %	100,00 %
Cetelem Processing Services (Shanghai) Limited	Chine	8				IG	100,00 %	100,00 %
Cetelem Serviços Limitada	Brésil	2				ME 12	100,00 %	100,00 %
Cetelem Slovensko	Slovaquie					IG	100,00 %	100,00 %
Cetelem Thaïlande	Thaïlande					IG	100,00 %	100,00 %
Cetelem UK	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
Cofica Bail (*)	France					IG	100,00 %	100,00 %
Cofidis France	France				3			
Cofiparc SNC	France					IG	100,00 %	100,00 %
Compagnie Médicale de financement de Voitures et matériels – CMV Médiforce (*)	France					IG	100,00 %	100,00 %
Credial Italie SPA	Italie					IP	50,00 %	50,00 %
Credirama SPA	Italie		2	10		IP	51,00 %	25,50 %
Credisson Holding Limited	Chypre					IG	100,00 %	100,00 %

(*) Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la réglementation bancaire et financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007.

(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007.

1. Acquisition.

2. Création, franchissement de seuil.

3. Cession.

4. Déconsolidation.

5. Fusion entre entités consolidées.

6. Changement de méthode – Intégration proportionnelle à Intégration globale.

7. Changement de méthode – Intégration globale à Mise en équivalence.

8. Changement de méthode – Mise en équivalence à Intégration globale.

(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008.

(D) Mouvements intervenus au second semestre 2008.

9. Changement de méthode – Intégration globale à Intégration proportionnelle.

10. Changement de méthode – Mise en équivalence à Intégration proportionnelle.

11. Reconsolidation.

12. Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

13. Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de Détail en Italie.

14. Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

15. Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
Crédit Moderne Antilles Guyane (*)	France					IG	100,00 %	100,00 %
Crédit Moderne Guyane	France			5				
Crédit Moderne Océan Indien (*)	France					IG	97,81 %	97,81 %
Direct Services	Bulgarie			1		IG	100,00 %	100,00 %
Dresdner-Cetelem Kreditbank	Allemagne					IG	50,10 %	50,10 %
Effico Iberia	Espagne					IG	100,00 %	100,00 %
Effico Participation SA	France			1	5			
Effico Portugal	Portugal			2		ME 12	100,00 %	100,00 %
Effico Soreco	France					IG	99,96 %	99,96 %
Eurocredito	Espagne					IG	100,00 %	100,00 %
Facet (*)	France					IG	100,00 %	100,00 %
Fidem (*)	France					IG	51,00 %	51,00 %
Fidexis	Belgique					IG	100,00 %	100,00 %
Fimestic Expansion SA	Espagne					IG	100,00 %	100,00 %
Findomestic	Italie					IP	50,00 %	50,00 %
Findomestic Banka a.d	Serbie				10	IP	50,00 %	50,00 %
Findomestic Leasing SPA	Italie		2		5	12		
KBC Pinto Systems	Belgique					ME	39,99 %	39,99 %
Laser – Cofinoga (Groupe)	France					IP	50,00 %	50,00 %
Loisirs Finance (*)	France					IG	51,00 %	51,00 %
Magyar Cetelem	Hongrie					IG	100,00 %	100,00 %
Métier Regroupement de Crédits	France	8		5				
Monabank	France					ME	34,00 %	34,00 %
Natixis Financement	France					ME	33,00 %	33,00 %
Norrsken Finance (*)	France					IG	51,00 %	51,00 %
Novacredit	France		5					
Prestacomer SA de CV	Mexique		2			ME 12	100,00 %	100,00 %
Projeo (*)	France					IG	51,00 %	51,00 %
SA Domofinance	France					IP	55,00 %	55,00 %
SAS Prêts et Services (*)	France					IG	100,00 %	100,00 %
Servicios Financieros Carrefour EFC	Espagne					ME	44,08 %	40,00 %
Société de Paiement Pass	France					ME	40,01 %	40,01 %
Submarino Finance Promotora de Credito Limitada	Brésil					IP	50,00 %	50,00 %
Sundaram Home Finance Limited	Inde		1	10		IP	49,90 %	49,90 %
UCB	France			5				
UCB Hypotheken	Pays-Bas					IG	100,00 %	100,00 %
UCB Ingatlanhitel RT	Hongrie				2	IG	100,00 %	100,00 %
UCB Suisse	Suisse	8				IG	100,00 %	100,00 %
Union de Creditos Inmobiliarios – UCI (Groupe)	Espagne					IP	50,00 %	50,00 %
Fonds Communs de Créances								
FCC Master Dolphin	Italie					IP		
FCC Retail ABS Finance – Noria 2005	France					IG	14	

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
FCC Retail ABS Finance – Noria 2008	France					IG		
European Mortgage Finance IT-2008-1 SRL	Italie			2		IG		
FCC Domos 2003	France				4			
FCC Domos 2008	France				2	IG		
FCC Master Domos	France					IG		
FCC Master Domos 4	France				4			
FCC Master Domos 5	France					IG		
FCC U.C.I 18	Espagne				2	IP		
FCC U.C.I 4-14	Espagne					IP		
FCC U.C.I 10-17	Espagne					IP	14	
UCB Service SRL	Italie			2		IG		
Equipment Solutions								
Albury Asset Rentals Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
All In One Allemagne	Allemagne					IG	100,00 %	100,00 %
All In One Vermietung GmbH	Autriche	8				IG	100,00 %	100,00 %
Antin Bail (*)	France					IG	100,00 %	100,00 %
Aprolis Finance	France					IG	51,00 %	51,00 %
Arius SA	France					IG	100,00 %	100,00 %
Artegy Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
Artegy SAS	France					IG	100,00 %	100,00 %
Arval Austria GmbH	Autriche		2	8		IG	100,00 %	100,00 %
Arval Belgium	Belgique					IG	100,00 %	100,00 %
Arval Beneleux BV (ex Arma Beheer BV)	Pays-Bas					IG	100,00 %	100,00 %
Arval Brasil Limitada	Brésil					ME	12	100,00 %
Arval Business Services Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
Arval BV	Pays-Bas					IG	100,00 %	100,00 %
Arval Deutschland GmbH	Allemagne					IG	100,00 %	100,00 %
Arval ECL SAS	France					IG	100,00 %	100,00 %
Arval Hellas Car Rental SA	Grèce			2		ME	12	100,00 %
Arval India Private Limited	Inde		2			ME	12	100,00 %
Arval Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
Arval Luxembourg	Luxembourg					IG	100,00 %	100,00 %

(*) Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la réglementation bancaire et financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007.

(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007.

1. Acquisition.
2. Création, franchissement de seuil.
3. Cession.
4. Déconsolidation.
5. Fusion entre entités consolidées.
6. Changement de méthode – Intégration proportionnelle à Intégration globale.
7. Changement de méthode – Intégration globale à Mise en équivalence.
8. Changement de méthode – Mise en équivalence à Intégration globale.

(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008.

(D) Mouvements intervenus au second semestre 2008.

9. Changement de méthode – Intégration globale à Intégration proportionnelle.
10. Changement de méthode – Mise en équivalence à Intégration proportionnelle.
11. Reconsolidation.
12. Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.
13. Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de Détail en Italie.
14. Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.
15. Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
Arval Maroc	Maroc				2	ME 12	88,73 %	88,73 %
Arval NV	Belgique					IG	100,00 %	100,00 %
Arval PHH Holding SAS	France					IG	100,00 %	100,00 %
Arval PHH Holdings Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
Arval PHH Holdings UK Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
Arval PHH Service Lease CZ	République Tchèque	8				IG	100,00 %	100,00 %
Arval Portugal	Portugal					IG	100,00 %	100,00 %
Arval Russie	Russie					ME 12	100,00 %	100,00 %
Arval Schweiz AG	Suisse					IG	100,00 %	100,00 %
Arval Service Lease	France					IG	100,00 %	100,00 %
Arval Service Lease Espagne	Espagne					IG	99,99 %	99,99 %
Arval Service Lease Italia	Italie					IG	100,00 %	100,00 %
Arval Service Lease Polska SP	Pologne					IG	100,00 %	100,00 %
Arval Service Lease Romania SRL	Roumanie		2			ME 12	100,00 %	100,00 %
Arval Slovakia	Slovaquie				2	ME 12	100,00 %	100,00 %
Arval Trading	France					IG	100,00 %	100,00 %
Arval UK Group Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
Arval UK Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
Barlword Heftruck BV	Pays-Bas					ME	50,00 %	50,00 %
BNP Paribas Fleet Holdings Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Lease Group (*)	France					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Lease Group BV	Pays-Bas					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Lease Group GmbH & Co KG	Autriche	2				IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Lease Group Holding SPA	Italie			5				
BNP Paribas Lease Group KFT	Hongrie					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Lease Group Netherlands BV	Pays-Bas					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Lease Group Polska SP z.o.o	Pologne	8				IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Lease Group RT	Hongrie					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Lease Group SA Belgium	Belgique					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Lease Group SPA	Italie			5				
BNP Paribas Lease Group SPA (ex Locafit SPA)	Italie	13				IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Lease Group UK PLC	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Leasing GmbH	Allemagne					IG	100,00 %	100,00 %
Bureau Services Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
Centro Leasing SPA	Italie		3					
Claas Financial Services (*)	France					IG	60,11 %	60,11 %
Claas Financial Services Incorporated	États-Unis					IG	100,00 %	60,11 %
Claas Financial Services Limited	Royaume-Uni	2				IG	51,00 %	51,00 %
Claas Leasing GmbH	Allemagne					IG	100,00 %	60,11 %

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
CNH Capital Europe (*)	France					IG	50,10 %	50,10 %
CNH Capital Europe Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	50,10 %
Cofiplan (*)	France					IG	99,99 %	99,99 %
Commercial Vehicle Finance Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
Cooperleasing SPA	Italie	13	3					
Dexia Location Longue Durée	France				2	ME 12	51,00 %	51,00 %
Dialcard Fleet Information Services Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
Dialcard Limited	Royaume-Uni				4			
Diamond Finance UK Limited	Royaume-Uni					IG	60,00 %	60,00 %
Equipment Lease BV	Pays-Bas					IG	100,00 %	100,00 %
Gestion et Location Holding	France					IG	100,00 %	100,00 %
Greenval Insurance Company Limited	Irlande			2		IG 15	100,00 %	100,00 %
H.F.G.L Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
Harpur UK Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
Humberclyde Commercial Investments Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
Humberclyde Commercial Investments N° 4 Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
Humberclyde Commercial Investments N° 1 Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
Humberclyde Finance Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
Humberclyde Industrial Finance Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
Humberclyde Investments Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
JCB Finance (*)	France					IG	100,00 %	50,10 %
JCB Finance Holdings Limited	Royaume-Uni				2	IG	50,10 %	50,10 %
Leaseco International BV	Pays-Bas					IG	100,00 %	100,00 %
Locatrice Italiana SPA	Italie	13				IG	100,00 %	100,00 %
Locatrice Strumentale SRL	Italie	13	5					
Manitou Finance Limited	Royaume-Uni					IG	51,00 %	51,00 %
Natiobail 2	France					IG	100,00 %	100,00 %
Natiocrédibail (*)	France					IG	100,00 %	100,00 %
Natiocrédimurs (*)	France					IG	100,00 %	100,00 %
Natioénergie (*)	France					IG	100,00 %	100,00 %

(*) Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la réglementation bancaire et financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007.

(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007.

1. Acquisition.
2. Création, franchissement de seuil.
3. Cession.
4. Déconsolidation.
5. Fusion entre entités consolidées.
6. Changement de méthode – Intégration proportionnelle à Intégration globale.
7. Changement de méthode – Intégration globale à Mise en équivalence.
8. Changement de méthode – Mise en équivalence à Intégration globale.

(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008.

(D) Mouvements intervenus au second semestre 2008.

9. Changement de méthode – Intégration globale à Intégration proportionnelle.
10. Changement de méthode – Mise en équivalence à Intégration proportionnelle.
11. Reconsolidation.
12. Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.
13. Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de Détail en Italie.
14. Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.
15. Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
Overdrive Business Solutions Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
Overdrive Credit Card Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
Paricomi (*)	France					IG	100,00 %	100,00 %
PHH Financial services Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
PHH Holdings (1999) Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
PHH Investment Services Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
PHH Leasing (N° 9) Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
PHH Treasury Services Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
PHH Truck Management Services Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
Pointeuro Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
Same Deutz Fahr Finance Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
Same Deutz-Fahr Finance (*)	France					IG	100,00 %	100,00 %
SAS MFF (*)	France					IG	51,00 %	51,00 %
SREI Equipment Finance Private Limited	Inde				1	IP	50,00 %	50,00 %
The Harpur Group UK Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
UFB Asset Finance Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
United Care (Cheshire) Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
United Care Group Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
Structures Ad Hoc								
Fundo de Investimento EM Direitos Creditorios BGN Life	Brésil				1	IG		
Fundo de Investimento EM Direitos Creditorios BGN Premium	Brésil				1	IG		
Vela Lease SRL	Italie	13				IG		
Marchés Émergents								
Banque de Nankin (ex Nanjing City Commercial Bank Corp Limited)	Chine					ME	12,61 %	12,61 %
Banque de Wallis et Futuna	France				11	IG	50,98 %	50,98 %
Banque du Sahara LSC	Libye		1	8		IG	19,00 %	19,00 %
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Burkina Faso	Burkina Faso					IG	51,00 %	51,00 %
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Cote d'Ivoire	Cote d'Ivoire					IG	59,79 %	59,79 %
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Gabon	Gabon					IG	46,67 %	46,67 %
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Guinée	Guinée					ME	30,83 %	30,83 %
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Mali	Mali	8				IG	85,00 %	85,00 %
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Senegal	Sénégal					IG	54,11 %	54,11 %
Banque Malgache de l'Océan Indien	Madagascar					IG	75,00 %	75,00 %

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie	Maroc					IG	66,21 %	66,21 %
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Crédit Conso	Maroc	2				IG	100,00 %	79,42 %
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Gestion	Maroc					ME 12	100,00 %	66,21 %
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Leasing	Maroc					IG	72,03 %	47,69 %
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Offshore	Maroc					IG	100,00 %	66,21 %
Banque pour le Commerce et l'Industrie de la Mer Rouge	Djibouti		3					
BNP Intercontinentale – BNPI (*)	France					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas BDDI Participations	France					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Cyprus Limited	Chypre					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas El Djazair	Algérie					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Guadeloupe (*)	France					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Guyane (*)	France					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Le Caire	Égypte					IG	95,19 %	95,19 %
BNP Paribas Martinique (*)	France					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Mauritanie	Mauritanie				2	ME 12	59,99 %	59,99 %
BNP Paribas Nouvelle Calédonie (*)	France					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Réunion (*)	France					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Vostok Holdings	France			5				
BNP Paribas Vostok LLC	Russie	8				IG	100,00 %	100,00 %
SIFIDA	Luxembourg	4						
TEB Mali Yatirimlar Anonim Sirketi (Groupe)	Turquie					IP	50,00 %	50,00 %
Ukrainian Insurance Alliance	Ukraine					ME 12	50,00 %	25,50 %
Ukrainian Leasing Company	Ukraine				2	ME 12	100,00 %	51,00 %
Ukrsib Asset Management	Ukraine		2			ME 12	99,94 %	50,97 %
Ukrsib Asset Management PI Fund	Ukraine		2			ME 12	99,94 %	50,97 %
UkrSibbank	Ukraine					IG	51,00 %	51,00 %
Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	Tunisie					IG	50,00 %	50,00 %
Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie Leasing	Tunisie					IG	75,40 %	37,70 %
Vesko	Ukraine			1		ME 12	49,63 %	25,31 %

(*) Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la réglementation bancaire et financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007.

(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007.

1. Acquisition.

2. Création, franchissement de seuil.

3. Cession.

4. Déconsolidation.

5. Fusion entre entités consolidées.

6. Changement de méthode – Intégration proportionnelle à Intégration globale.

7. Changement de méthode – Intégration globale à Mise en équivalence.

8. Changement de méthode – Mise en équivalence à Intégration globale.

(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008.

(D) Mouvements intervenus au second semestre 2008.

9. Changement de méthode – Intégration globale à Intégration proportionnelle.

10. Changement de méthode – Mise en équivalence à Intégration proportionnelle.

11. Reconsolidation.

12. Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

13. Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de Détail en Italie.

14. Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

15. Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
Asset Management & Services								
Assurance								
Assu-Vie SA	France					ME 12	50,00 %	50,00 %
BNL Vita SPA	Italie	13				ME	49,00 %	49,00 %
BNP Paribas Assurance	France		5					
BNP Paribas Assurance (ex Cardif SA)	France					IG 15	100,00 %	100,00 %
Cardif Assicurazioni SPA	Italie					IG 15	100,00 %	100,00 %
Cardif Assurance Vie	France					IG 15	100,00 %	100,00 %
Cardif Assurance Vie Polska	Pologne					IG 15	100,00 %	100,00 %
Cardif Biztosito Magyarorszag	Hongrie			2		ME 12	100,00 %	100,00 %
Cardif Compania de Seguros	Pérou		2			ME 12	100,00 %	100,00 %
Cardif Compania de Seguros de Vida	Argentine		11	8		IG 15	100,00 %	100,00 %
Cardif do Brasil Seguros	Brésil					IG 15	100,00 %	100,00 %
Cardif do Brasil Seguros e Garantias	Brésil					ME 12	100,00 %	100,00 %
Cardif Forsaking AB	Suède			2		ME 12	100,00 %	100,00 %
Cardif Holdings Incorporation	États-Unis		2			IG 15	99,60 %	99,60 %
Cardif Insurance Company	Russie			2		ME 12	100,00 %	100,00 %
Cardif Leven	Belgique					IG 15	100,00 %	100,00 %
Cardif Levensverzekeringen NV	Pays-Bas					IG 15	100,00 %	100,00 %
Cardif Life Insurance Company Corporation	États-Unis		2			IG 15	100,00 %	99,60 %
Cardif Mexico Seguros de Vida	Mexique					ME 12	100,00 %	100,00 %
Cardif Mexico Seguros Generales SA	Mexique					ME 12	100,00 %	100,00 %
Cardif Nederland Holding BV	Pays-Bas					IG 15	100,00 %	100,00 %
Cardif Nordic AB	Suède		2	8		IG 15	100,00 %	100,00 %
Cardif Pinnacle Insurance Holding Limited	Afrique du Sud		8			IG 15	100,00 %	100,00 %
Cardif RD	France					IG 15	100,00 %	100,00 %
Cardif Retraite Assurance Vie	France					IG 15	100,00 %	100,00 %
Cardif Schadeverzekeringen NV	Pays-Bas					IG 15	100,00 %	100,00 %
Cardivida Correduria de Seguros	Espagne					ME 12	100,00 %	100,00 %
Centro Vita Assicurazioni SPA	Italie					IP 15	49,00 %	49,00 %
Closed Joint Insurance Company	Ukraine			2		ME 12	100,00 %	100,00 %
Compagnie Bancaire Uk Fonds C	Royaume-Uni					IG 15	100,00 %	100,00 %
Compania de Seguros Generales	Chili					IG 15	100,00 %	100,00 %
Compania de Seguros Vida SA	Chili					IG 15	100,00 %	100,00 %
Cybele RE	Luxembourg	5						
Darnell Limited	Irlande					IG 15	100,00 %	100,00 %
Direct Life & Pensions Services – DLPS	Royaume-Uni			1		ME 12	100,00 %	100,00 %
European Reinsurance Limited	Royaume-Uni		11			ME 12	100,00 %	100,00 %
Financial Telemarketing Services	Royaume-Uni		11			ME 12	100,00 %	100,00 %

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
Fonds d'Investissement Immobilier pour le Commerce et la Distribution – Fondis	France			2		IP	15	25,00 %
GIE BNP Paribas Assurance	France					IG	15	100,00 %
Global Euro	France	2				IG	15	99,89 %
Investlife Luxembourg SA	Luxembourg					IG	15	100,00 %
Luizaseg	Brésil			2		ME	12	50,00 %
Natio Assurance	France					IP	15	50,00 %
Natio Fonds Athènes Investissement 5	France	2				IG	15	100,00 %
Natio Fonds Collines Investissement 1	France	2				IG	15	100,00 %
Natio Fonds Collines Investissement 3	France	2				IG	15	100,00 %
NCVP Participacoes SA	Brésil			2		IG	15	100,00 %
Patrimoine Management & Associés	France					IG	15	61,50 %
Pinnacle Insurance Holding PLC	Royaume-Uni					IG	15	100,00 %
Pinnacle Insurance Management Services PLC	Royaume-Uni					IG	15	100,00 %
Pinnacle Insurance PLC	Royaume-Uni					IG	15	100,00 %
Pinnafrica Insurance Company Limited	Afrique du Sud					ME	12	100,00 %
Pinnafrica Insurance Life Limited	Afrique du Sud					ME	12	100,00 %
Pocztylion Arka Powszechna (ex Poczta Polska Cardif Arka SA)	Pologne			11		ME		33,33 %
Pojistovna Cardif Pro Vita	République Tchèque			8		IG	15	100,00 %
Pojistovna Cardif Slovakia A.S	Slovaquie		11			ME	12	100,00 %
SARL Carma Grand Horizon	France	2				IG	15	100,00 %
SARL Reumal Investissements	France					IG	15	100,00 %
Rubin SARL	Luxembourg				2	IP	15	50,00 %
SAS Hibernia France	France		1		9	IP	15	60,14 %
SCA Capital France Hotel	France		1		9	IP	15	60,14 %
SCI 104-106 rue Cambronne	France					IG	15	100,00 %
SCI 14 rue Vivienne	France					IG	15	100,00 %
SCI 24-26 rue Duranton	France	3						
SCI 25 rue Abbe Carton	France	3						

⁽¹⁾ Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la réglementation bancaire et financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007.

(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007.

1. Acquisition.

2. Création, franchissement de seuil.

3. Cession.

4. Déconsolidation.

5. Fusion entre entités consolidées.

6. Changement de méthode – Intégration proportionnelle à Intégration globale.

7. Changement de méthode – Intégration globale à Mise en équivalence.

8. Changement de méthode – Mise en équivalence à Intégration globale.

(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008.

(D) Mouvements intervenus au second semestre 2008.

9. Changement de méthode – Intégration globale à Intégration proportionnelle.

10. Changement de méthode – Mise en équivalence à Intégration proportionnelle.

11. Reconsolidation.

12. Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

13. Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de Détail en Italie.

14. Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

15. Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
SCI 25 rue Gutenberg	France	3						
SCI 40 rue Abbe Groult	France	3						
SCI 100 rue Lauriston	France					IG	15 100,00 %	100,00 %
SCI 6 Square Foch	France					IG	15 100,00 %	100,00 %
SCI 8-10 place du Commerce	France					IG	15 100,00 %	100,00 %
SCI Alpha Park	France			2		IP	15 50,00 %	50,00 %
SCI Asnieres 1	France					IG	15 100,00 %	100,00 %
SCI Beausejour	France					IG	15 100,00 %	100,00 %
SCI BNP Paribas Pierre 2	France					IG	15 100,00 %	100,00 %
SCI Boulevard Malesherbes	France					IG	15 100,00 %	100,00 %
SCI Boulogne Centre	France					IG	15 100,00 %	100,00 %
SCI Boulogne Nungesser	France					IG	15 100,00 %	100,00 %
SCI Corosa	France					IG	15 100,00 %	100,00 %
SCI Courbevoie	France					IG	15 100,00 %	100,00 %
SCI Defense Etoile	France					IG	15 100,00 %	100,00 %
SCI Defense Vendôme	France					IG	15 100,00 %	100,00 %
SCI Etoile	France					IG	15 100,00 %	100,00 %
SCI Immeuble Demours	France					IG	15 100,00 %	100,00 %
SCI Le Chesnay 1	France	3						
SCI Levallois 2	France					IG	15 100,00 %	100,00 %
SCI Maisons 1	France	3						
SCI Malesherbes Courcelles	France					IG	15 100,00 %	100,00 %
SCI Montrouge 2	France	3						
SCI Montrouge 3	France	3						
SCI Paris Cours de Vincennes	France	2				IG	15 100,00 %	100,00 %
SCI Moussorgski	France					IG	15 100,00 %	100,00 %
SCI Odysee	France				2	IG	15 99,90 %	99,90 %
SCI Residence le Chatelard	France			4				
SCI rue Mederic	France					IG	15 100,00 %	100,00 %
SCI Rueil 1	France	3						
SCI Rueil Ariane	France					IG	15 100,00 %	100,00 %
SCI Rueil Caudron	France					IG	15 100,00 %	100,00 %
SCI Saint Maurice 2	France	3						
SCI Suresnes 2	France	3						
SCI Suresnes 3	France					IG	15 100,00 %	100,00 %
SCI Vendôme Athènes	France			2		IP	15 50,00 %	50,00 %
SCPI Opéra Rendement	France				2	IG	15 99,12 %	99,12 %
Shinan et Life Corée	Corée du sud					IP	15 50,00 %	50,00 %
State Bank India Life Cy	Inde					ME	26,00 %	26,00 %
Thai Cardif Insurance Life Company Limited	Thaïlande					ME	25,00 %	25,00 %
Valtires	France	2				IG	15 100,00 %	100,00 %
Banque Privée								
Banque Privée Anjou (*)	France	1	5					
Bergues Finance Holding	Bahamas					IG	100,00 %	99,99 %

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
BNL International Luxembourg	Luxembourg	5						
BNP Paribas Bahamas Limited	Bahamas					IG	100,00 %	99,99 %
BNP Paribas España SA	Espagne					IG	99,58 %	99,58 %
BNP Paribas Investment Services LLC	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Private Bank Monaco (*)	Monaco					IG	100,00 %	99,99 %
BNP Paribas Wealth Management (ex BNP Paribas Private Bank) (*)	France					IG	100,00 %	100,00 %
Conseil Investissement	France					IG	100,00 %	100,00 %
Lavoro Bank Ag Zurigo	Suisse	5						
Nachenius, Tjeenk et Co NV	Pays-Bas					IG	100,00 %	100,00 %
Servizio Italia SPA	Italie	4						
Personal Investors								
B*Capital (*)	France					IG	99,96 %	99,96 %
Cortal Consors France (*)	France					IG	100,00 %	100,00 %
Cortal Consors Select	France			2		ME 12	85,00 %	85,00 %
FundQuest	France					IG	100,00 %	100,00 %
Geojit Financial Services Limited (Groupe)	Inde	1	10			IP	27,11 %	27,11 %
Investment Partners								
Antin Infrastructure Partners (ex Infra Capital Investors)	France		2			ME 12	56,50 %	56,50 %
BNL Fondi Immobiliari	Italie	13				IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Asset Management	France					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Asset Management Uruguay SA	Uruguay					ME 12	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Asset Management Australia Limited	Australie			2		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Asset Management Asia	Hong-Kong		2			ME 12	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Asset Management Brasil Limitada	Brésil					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Asset Management GmbH	Allemagne					ME 12	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Asset Management Japan Limited	Japon					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Asset Management Luxembourg	Luxembourg					IG	99,66 %	99,66 %

(*) Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la réglementation bancaire et financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007.

(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007.

1. Acquisition.
2. Création, franchissement de seuil.
3. Cession.
4. Déconsolidation.
5. Fusion entre entités consolidées.
6. Changement de méthode – Intégration proportionnelle à Intégration globale.
7. Changement de méthode – Intégration globale à Mise en équivalence.
8. Changement de méthode – Mise en équivalence à Intégration globale.

(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008.

(D) Mouvements intervenus au second semestre 2008.

9. Changement de méthode – Intégration globale à Intégration proportionnelle.
10. Changement de méthode – Mise en équivalence à Intégration proportionnelle.
11. Reconsolidation.
12. Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.
13. Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de Détail en Italie.
14. Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.
15. Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
BNP Paribas Asset Management SGR Milan SPA	Italie		5					
BNP Paribas Asset Management SGIIC	Espagne					ME 12	100,00 %	99,58 %
BNP Paribas Asset Management SGR Milan (ex BNL Gestioni SGR)	Italie	13				IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Asset Management Singapore Limited	Singapour		2			ME 12	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Asset Management UK Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Investment Partners (ex BNP PAM Group)	France					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Financière AMS (Fin'AMS) (*)	France					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Fund Services France	France					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Private Equity	France					ME 12	100,00 %	100,00 %
Cardif Asset Management	France					IG	100,00 %	100,00 %
Cardif Gestion d'Actifs	France					IG	100,00 %	100,00 %
Charter Atlantic Capital corporation	États-Unis	8				IG	100,00 %	100,00 %
Charter Atlantic Corporation	États-Unis	8				IG	100,00 %	100,00 %
Cooper Neff Alternative Managers	France	8		7		ME 12	99,40 %	99,40 %
Fauchier Partners Management Limited (Groupe)	Royaume-Uni					IP	42,17 %	62,50 %
Fischer Francis Trees & Watts UK	Royaume-Uni	8				IG	100,00 %	100,00 %
Fischer Francis Trees & Watts Incorporation	Etats-Unis	8				IG	100,00 %	100,00 %
Fischer Francis Trees & Watts Kabushiki Kaisha	Japon	8				IG	100,00 %	100,00 %
Fischer Francis Trees & Watts Limited	Royaume-Uni	8				IG	100,00 %	100,00 %
Fischer Francis Trees & Watts Pte Limited	Singapour	8				IG	100,00 %	100,00 %
Fund Quest Incorporation	Etats-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
Impax Group PLC	Royaume-Uni				2	ME	26,82 %	26,82 %
Malbec Partners Incorporation	Etats-Unis			1		IG	100,00 %	100,00 %
Malbec Partners LLC	Royaume-Uni				2	IG	100,00 %	100,00 %
Malbec UK Limited	Royaume-Uni				2	IG	100,00 %	100,00 %
Overlay Asset Management	France			8		IG	100,00 %	100,00 %
Shenyang & Wanguo BNP Paribas Asset Management Company Limited	Chine			2		ME	33,00 %	33,00 %
Shinhan BNP Paribas Investment Trust Management Co Ltd	Corée du Sud	10				IP	50,00 %	50,00 %
Sundaram BNP Paribas Asset Management Company Limited	Inde					ME	49,90 %	49,90 %
Securities Services								
BNP Paribas Fund Services	Luxembourg			5				
BNP Paribas Fund Services Australasia Limited	Australie					IG	100,00 %	100,00 %

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
BNP Paribas Fund Services Dublin Limited	Irlande					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Fund Services Holdings	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Fund Services UK Limited	Royaume-Uni				6			
BNP Paribas Securities Services – BP2S (*)	France					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Securities Services Custody bank Limited (ex Royal Bank of Scotland International Custody Bank Ltd)	Jersey		1			IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Securities Services (Holdings) Limited (ex Royal Bank of Scotland International Securities Services (Holdings Ltd))	Jersey		1			IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Securities Services International Holding SA	France		5					
BNP Paribas Trust Company (Guernsey) Limited (ex Royal Bank of Scotland International Trustee (Guernsey Ltd))	Guernsey		1			ME 12	100,00 %	100,00 %
Banco Excel Bank SA	Espagne	1	5					
Services immobiliers								
Asset Partenaires	France					IG	100,00 %	96,77 %
Atisreal Expertise	France					IG	100,00 %	100,00 %
Atisreal Auguste-Thouard	France					IG	96,01 %	96,01 %
Atisreal Belgium SA	Belgique					IG	100,00 %	100,00 %
Atisreal Benelux SA	Belgique					IG	100,00 %	100,00 %
Atisreal Consult	France					IG	100,00 %	100,00 %
Atisreal Consult GmbH	Allemagne					IG	100,00 %	100,00 %
Atisreal España SA	Espagne					IG	100,00 %	100,00 %
Atisreal GmbH	Allemagne					IG	100,00 %	100,00 %
Atisreal Holding France	France				5			
Atisreal Holding GmbH	Allemagne					IG	100,00 %	100,00 %
Atisreal Hotels (ex SP & Partners)	France		2			IG	96,01 %	96,01 %
Atisreal International	France					IG	100,00 %	100,00 %
Atisreal Irlande	Irlande	1				IG	100,00 %	100,00 %
Atisreal Italia	Italie	1				IG	100,00 %	100,00 %
Atisreal Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %

(*) Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la réglementation bancaire et financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007.

(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007.

1. Acquisition.

2. Création, franchissement de seuil.

3. Cession.

4. Déconsolidation.

5. Fusion entre entités consolidées.

6. Changement de méthode – Intégration proportionnelle à Intégration globale.

7. Changement de méthode – Intégration globale à Mise en équivalence.

8. Changement de méthode – Mise en équivalence à Intégration globale.

(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008.

(D) Mouvements intervenus au second semestre 2008.

9. Changement de méthode – Intégration globale à Intégration proportionnelle.

10. Changement de méthode – Mise en équivalence à Intégration proportionnelle.

11. Reconsolidation.

12. Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

13. Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de Détail en Italie.

14. Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

15. Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
Atisreal Luxembourg SA	Luxembourg					IG	100,00 %	100,00 %
Atisreal Property Management GmbH	Allemagne					IG	100,00 %	100,00 %
Atisreal Property Management Services	Belgique					IG	100,00 %	100,00 %
Atisreal Proplan GmbH	Allemagne					IG	87,59 %	87,59 %
Atisreal USA Incorporated	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Immobilier (ex Meunier Promotion)	France					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Immobilier Promotion Immobilier d'Entreprise (ex SAS Meunier Immobilier d'Entreprise)	France					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Immobilier Promotion Sud Ouest (ex SAS Meunier Habitat Sud Ouest)	France		2			IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Immobilier Promotion Var (ex SAS Meunier Habitat Var)	France				2	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Immobilier Property Management	France					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Immobilier Résidentiel (ex SAS Meunier Habitat)	France					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Promotion Île de France (ex SAS Meunier Habitat Île de France)	France					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Promotion Méditerranée (ex SAS Meunier Méditerranée)	France					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Promotion Rhône Alpes (ex SAS Meunier Rhône Alpes)	France					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Résidences Services (ex SAS Studélites)	France					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Service Clients (ex SNC Meunier Gestion)	France					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Transaction & Conseil (ex SNC Espaces Immobiliers)	France					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Immobilier Résidentiel V2i	France				2	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Participations Financières Immobilières	France					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Real Estate Facilities Management Limited (ex Chancery Lane Management Services Limited)	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Real Estate Investment Management	France					IG	96,77 %	96,77 %
BNP Paribas Real Estate Investment Management Limited	Royaume-Uni				2	IG	100,00 %	100,00 %

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
BNP Paribas Real Estate Investment Management UK Limited (ex BNP Paribas Real Estate Investments Services Limited)	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Real Estate Property Développement Italia	Italie		2			IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Real Estate Property Management Italia	Italie	1				IG	100,00 %	100,00 %
BSA Immobilier	France					IG	100,00 %	100,00 %
Cabinet Claude Sanchez	France	1				IG	100,00 %	100,00 %
Compagnie Tertiaire	France	5						
F G Ingenierie et Promotion Immobilière	France					IG	100,00 %	100,00 %
Genisar Servicios Inmobiliarios	Espagne		5					
Immobilière des Bergues	France					IG	100,00 %	100,00 %
Partenaires Gerance Soprofinance	France		5					
Partner's & Services	France	1				IG	100,00 %	100,00 %
SA Gerer	France					IG	100,00 %	100,00 %
SA Meunier Hispania	Espagne	1				IG	100,00 %	100,00 %
SA Procodis	France	5						
SAS BNP Paribas Real Estate Investment Services (ex SAS ECM Real Estate)	France	1				IG	100,00 %	100,00 %
SAS BNP Paribas Real Estate Property Management España (ex SA Comadim Hispania)	Espagne	1				IG	100,00 %	100,00 %
SAS BNP Paribas Real Estate Property Management France	France					IG	100,00 %	100,00 %
SAS BRSI	France	1				IG	100,00 %	100,00 %
SAS Cristolienne de Participations	France			2		IG	100,00 %	100,00 %
SAS Multi Vest (France) 4	France	1				IG	100,00 %	100,00 %
SAS Newport Management	France	1				IG	100,00 %	100,00 %
SAS Sofiane	France					IG	100,00 %	100,00 %
Sifonte SL	Espagne		5					
SNC Lot 2 Porte d'Asnières	France					IG	100,00 %	100,00 %
Tasaciones Hipotecarias SA	Espagne					IG	100,00 %	100,00 %
Valuation Consulting Limited	Royaume-Uni			4				
Weatheralls Consultancy Services Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %

^(*) Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la réglementation bancaire et financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007.

(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007.

1. Acquisition.

2. Création, franchissement de seuil.

3. Cession.

4. Déconsolidation.

5. Fusion entre entités consolidées.

6. Changement de méthode – Intégration proportionnelle à Intégration globale.

7. Changement de méthode – Intégration globale à Mise en équivalence.

8. Changement de méthode – Mise en équivalence à Intégration globale.

(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008.

(D) Mouvements intervenus au second semestre 2008.

9. Changement de méthode – Intégration globale à Intégration proportionnelle.

10. Changement de méthode – Mise en équivalence à Intégration proportionnelle.

11. Reconsolidation.

12. Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

13. Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de Détail en Italie.

14. Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

15. Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
Corporate and Investment Banking (*)								
France								
BNP Paribas Arbitrage (*)	France					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Equities France (*)	France					IG	99,96 %	99,96 %
BNP Paribas Equity Strategies France	France					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Peregrine Group	France		5					
BNP Paribas Stratégies Actions	France					IG	100,00 %	100,00 %
Capstar Partners SAS France	France					IG	100,00 %	100,00 %
Harewood Asset Management	France			8		IG	100,00 %	100,00 %
Paribas Dérivés Garantis Snc	France					IG	14 100,00 %	100,00 %
Parifergie (*)	France					IG	100,00 %	100,00 %
SAS Esomet	France					IG	100,00 %	100,00 %
SAS Parilease (*)	France					IG	100,00 %	100,00 %
Taitbout Participation 3	France				2	IG	100,00 %	100,00 %
Europe								
BNP Factor Portugal	Portugal					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Ireland	Irlande					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas (Bulgaria) AD	Bulgarie			4				
BNP Paribas Bank (Hungaria) RT	Hongrie			4				
BNP Paribas Bank (Polska) SA	Pologne				4			
BNP Paribas Bank NV	Pays-Bas					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Capital Investments Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Capital Markets Group Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Commodity Futures Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas E & B Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Finance PLC	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Luxembourg SA	Luxembourg					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Net Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Sviluppo	Italie	4						
BNP Paribas Suisse SA	Suisse					IG	99,99 %	99,99 %
BNP Paribas UK Holdings Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas UK Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
BNP PUK Holding Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas ZAO	Russie					IG	100,00 %	100,00 %
Calilux SARL	Luxembourg		2			IG	60,00 %	60,00 %
Capstar Partners Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
Eurassie Finance SARL	Luxembourg				2	IG	100,00 %	100,00 %
Harewood Holdings Limited	Royaume-Uni					IG	100,00 %	100,00 %
ISIS Factor SPA	Italie	4						
Landspire Limited	Royaume-Uni		2			IG	100,00 %	100,00 %
Paribas Trust Luxembourg SA	Luxembourg					IG	100,00 %	100,00 %

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
Utexam Limited	Irlande					IG	100,00 %	100,00 %
Vartry Reinsurance Limited (ex Delta Reinsurance Limited)	Irlande	8				IG	15 100,00 %	100,00 %
Amériques								
BNP Paribas Andes	Pérou	4						
BNP Paribas Asset Management Incorporated	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Brasil SA	Brésil					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Canada	Canada					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Capstar Partners Incorporated	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Commodities Futures Incorporated	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Leasing Corporation	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Mortgage Corporation	États-Unis			2		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas North America Incorporated	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Prime Brokerage Incorporated	États-Unis				1	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Prime Brokerage International Limited	Îles Cayman				1	IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Principal Incorporated	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas RCC Incorporation	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Securities Corporation	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
Capstar Partners LLC	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
Cooper Neff Group Incorporated	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
French American Banking Corporation – F.A.B.C.	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
Harewood Asset Management (US) Incorporated (ex Cooper Neff Advisors Incorporated)	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
Innocap Investment Management Incorporation	Canada			1		ME	25,00 %	25,00 %
Paribas North America	États-Unis					IG	100,00 %	100,00 %
Petits Champs Participações e Serviços SA	Brésil					IG	100,00 %	100,00 %

⁽¹⁾ Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la réglementation bancaire et financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007.

(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007.

1. Acquisition.

2. Création, franchissement de seuil.

3. Cession.

4. Déconsolidation.

5. Fusion entre entités consolidées.

6. Changement de méthode – Intégration proportionnelle à Intégration globale.

7. Changement de méthode – Intégration globale à Mise en équivalence.

8. Changement de méthode – Mise en équivalence à Intégration globale.

(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008.

(D) Mouvements intervenus au second semestre 2008.

9. Changement de méthode – Intégration globale à Intégration proportionnelle.

10. Changement de méthode – Mise en équivalence à Intégration proportionnelle.

11. Reconsolidation.

12. Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

13. Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de Détail en Italie.

14. Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

15. Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
Asie – Océanie								
BNP Equities Asia Limited	Malaisie					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas – (China) Limited	Chine					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Arbitrage (Hong Kong) Limited	Hong Kong					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Capital (Asia Pacific) Limited	Hong Kong					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Capital (Singapore) Limited	Singapour					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Finance (Hong Kong) Limited	Hong Kong					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Futures (Hong Kong) Limited	Hong Kong					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas India Solutions Private Limited	Inde					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Japan Limited	Japon	2				IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Pacific (Australia) Limited	Australie					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Principal Investments Japan Limited	Japon	2				IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas SCM Asia (Hong Kong) Limited – (ex BNP Paribas GRS – (Hong Kong) Limited)	Hong Kong					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Securities (Asia) Limited	Hong Kong					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Securities (Japan) Limited	Hong Kong					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Securities (Taiwan) Co Limited	Taiwan					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Securities Korea Company Limited	Corée du Sud					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Securities – (Singapore) Pte Limited	Singapour					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Services (Hong Kong) Limited	Hong Kong					IG	100,00 %	100,00 %
Paribas Asia Equities Limited	Hong Kong					IG	100,00 %	100,00 %
PT Bank BNP Paribas Indonésia	Indonésie					IG	100,00 %	99,99 %
PT BNP Paribas Securities Indonesia	Indonésie					IG	99,00 %	99,00 %
Structures Ad Hoc								
54 Lombard Street Investments Limited	Royaume-Uni					IG		
Alectra Finance PLC	Irlande					IG		
Altels Investments Limited	Irlande					IG		
APAC Finance Limited	Nouvelle Zelande					IG		
APAC Investments Limited	Nouvelle Zelande					IG		
APAC NZ Holdings Limited	Nouvelle Zelande					IG		
ARV International Limited	Iles Cayman					IG		

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
Austin Finance	France					IG		
BNP Paribas Arbitrage Issuance BV	Pays-Bas					IG		
BNP Paribas Emissions und Handel. GmbH	Allemagne					IG		
BNP Paribas Finance Incorporated	Etats-Unis					IG		
BNP Paribas Islamic Issuance BV	Pays-Bas			2		IG		
BNP Paribas Singapore Funding Partnership	Singapour		2			IG		
Bougainville BV	Pays-Bas					IG		
Crisps Limited	Iles Cayman					IG		
Epimetheus Investments Limited	Iles Cayman	4						
Epping Funding Limited	Iles Cayman		2			IG		
Epsom Funding Limited	Iles Cayman					IG		
Euroliberté PLC	Irlande	4						
European Hedged Equity Limited	Iles Cayman			4				
Fidex PLC	Royaume-Uni					IG		
Financière Paris Haussmann	France					IG		
Financière Taitbout	France					IG		
Fintrack Bayamo	France				2	IG		
Fintrack Foehn	France				2	IG		
Forsete Investments SA	Luxembourg		4					
Global Guaranteed Equity Limited	Iles Cayman				4			
Global Hedged Equity Investment Limited	Iles Cayman	4						
Global Liberté	Irlande					IG	14	
Global Protected Alternative Investments Limited	Iles Cayman				4			
Global Protected Equity Limited	Iles Cayman			4				
Grenache et Cie SNC	Luxembourg		2			IG		
Harewood Investments N°1 à 6 Limited	Iles Cayman					IG		
Henaross Property Limited	Australie					IG		
Highbridge Limited	Iles Cayman		2			IG		
Iliad Investments PLC	Irlande					IG		
Joconde Investments SA	Luxembourg		4					
Laffitte Participation 2	France					IG		

^(*) Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la réglementation bancaire et financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007.

(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007.

1. Acquisition.

2. Création, franchissement de seuil.

3. Cession.

4. Déconsolidation.

5. Fusion entre entités consolidées.

6. Changement de méthode – Intégration proportionnelle à Intégration globale.

7. Changement de méthode – Intégration globale à Mise en équivalence.

8. Changement de méthode – Mise en équivalence à Intégration globale.

(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008.

(D) Mouvements intervenus au second semestre 2008.

9. Changement de méthode – Intégration globale à Intégration proportionnelle.

10. Changement de méthode – Mise en équivalence à Intégration proportionnelle.

11. Reconsolidation.

12. Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

13. Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de Détail en Italie.

14. Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

15. Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
Laffitte Participation 10	France					IG		
Laffitte Participation 12	France					IG		
Leverage Finance Europe Capital V BV	Pays-Bas				2	IG		
Liquidity Trust	Iles Cayman		4					
Lock-In Global equity Limited	Iles Cayman					IG		
Marc Finance Limited	Iles Cayman					IG		
Muscat Investments Limited	Jersey		2			IG		
Omega Capital Investments Plc	Irlande					IG		
Omega Investments Cayman Limited	Iles Cayman		4					
Omega Capital Europe PLC	Irlande		2			IG		
Omega Capital Funding Limited	Irlande		2			IG		
Optichamps	France					IG		
Paregof	France	4						
Paritaye Property Limited	Australie					IG		
Participations Opéra	France					IG		
Ribera del Loira Arbitrage SL	Espagne			2		IG		
Robin Flight Limited	Irlande					IG		
Royal Neuve I Sarl	Luxembourg					IG		
Royal Neuve II Sarl	Luxembourg			2		IG		
Royal Neuve IV Sarl	Luxembourg				2	IG		
Royal Neuve V Sarl	Luxembourg		2			IG		
Royal Neuve VI Sarl	Luxembourg		2			IG		
Royal Neuve Finance SARL	Luxembourg				2	IG		
SAS China Jenna Finance 1 à 3	France					IG		
SAS China Lucie Finance 1 à 3	France					IG		
SAS China Marie Finance 1 et 2	France		2			IG		
SAS China Newine Finance 1 à 4	France		2			IG		
SAS 2007 Panda Finance 2	France			2		IG		
SAS 2008 Marie Finance	France				2	IG		
SAS 2008 Newine Finance 5	France				2	IG		
SAS 2008 Panda Finance 6	France			2		IG		
SAS 2008 Panda Finance 7	France				2	IG		
SAS 2008 Panda Finance 11	France				2	IG		
SAS China Samantha Finance 1 à 10	France					IG		
SAS Esra 1 à 3	France	2				IG		
SAS Financière des Italiens	France	2				IG		
SAS Swan 1	France				2	IG		
SAS Swan 2	France				2	IG		
SAS Swan 3	France				2	IG		
Singapore Emma Finance 1 SAS	France					IG		
Singapore Emma Finance 2 SAS	France					IG		
Sirocco Investments SA	Luxembourg		4					
SNC Atargatis	France					IG		
SNC Compagnie Investissement Italiens	France	2				IG		

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
SNC Compagnie Investissement Opéra	France	2				IG		
SNC Méditerranée	France					IG		
St Maarten CDO Limited	Iles Cayman		4					
Sunny Funding Limited	Iles Cayman					IG		
Swallow Flight Limited	Irlande					IG		
Tender Option Bond Municipal program	Etats-Unis					IG		
Thunderbird Investments PLC	Irlande					IG		
Autres Activités								
Private Equity (BNP Paribas Capital)								
Clairville	Belgique			5				
Cobema	Belgique					IG	100,00 %	100,00 %
Cobepa Technology	Belgique			5				
Compagnie Financière Ottomane	Luxembourg					IG	96,83 %	96,83 %
Erbe	Belgique					ME	47,01 %	47,01 %
Evalis	France	4						
Gepeco	Belgique					IG	100,00 %	100,00 %
Paribas Participation Limitee	Canada					IG	100,00 %	100,00 %
Sociétés Immobilières d'Exploitation								
Capefi	France	5						
Compagnie Immobilière de France	France	5						
Ejesur	Espagne					IG	100,00 %	100,00 %
SAS 5 Avenue Kleber	France			5				
SAS 37 La Perouse	France			5				
SAS Foncière de la Compagnie Bancaire	France					IG	100,00 %	100,00 %
SAS Noria	France					IG	100,00 %	100,00 %
SCI Immobilière Marché Saint-Honoré	France					IG	100,00 %	100,00 %
Société d'Etudes Immobilières de Constructions - Setic	France					IG	100,00 %	100,00 %
Antin Participation 4	France		5					
Antin Participation 5	France					IG	100,00 %	100,00 %

⁽¹⁾ Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la réglementation bancaire et financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007.

(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007.

1. Acquisition.

2. Création, franchissement de seuil.

3. Cession.

4. Déconsolidation.

5. Fusion entre entités consolidées.

6. Changement de méthode – Intégration proportionnelle à Intégration globale.

7. Changement de méthode – Intégration globale à Mise en équivalence.

8. Changement de méthode – Mise en équivalence à Intégration globale.

(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008.

(D) Mouvements intervenus au second semestre 2008.

9. Changement de méthode – Intégration globale à Intégration proportionnelle.

10. Changement de méthode – Mise en équivalence à Intégration proportionnelle.

11. Reconsolidation.

12. Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

13. Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de Détail en Italie.

14. Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

15. Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
Sociétés de portefeuille et autres filiales								
Antin Participation 15	France		5					
Ardi Immo	Luxembourg			2		IG	15	100,00 %
BNL International Investment SA	Luxembourg					IG		100,00 %
BNL Multiservizi SRL	Italie	7				ME	12	100,00 %
BNP Paribas Covered Bonds (*)	France					IG		100,00 %
BNP Paribas de Réassurance au Luxembourg	Luxembourg					IG	15	100,00 %
BNP Paribas International BV	Pays-Bas					IG		100,00 %
BNP Paribas Méditerranée Innovation & Technologies	Maroc		2			IG		100,00 %
BNP Paribas Partners for Innovation (Groupe)	France					ME		50,00 %
BNP Paribas UK Treasury Limited	Royaume-Uni					IG		100,00 %
Compagnie Bancaire UK Fonds B	Royaume-Uni			4				
Compagnie d'Investissements de Paris - C.I.P	France					IG		100,00 %
Financière BNP Paribas	France					IG		100,00 %
Financière Marché Saint Honoré	France					IG		100,00 %
GIE Groupement Auxiliaire et de Moyens - GAM	France					IG		100,00 %
Le Sphinx Assurances Luxembourg SA	Luxembourg					ME	12	100,00 %
Omnium Gestion Développement Immobilier	France					IG		100,00 %
Placement, Gestion & Finance Holding - Plagefin	Luxembourg					IG		99,99 %
Sagip	Belgique					IG		100,00 %
Société Auxiliaire de Construction Immobilière - SACI	France					IG		100,00 %
Société Française Auxiliaire - S.F.A.	France	5						
Société Orbaisienne de Participations	France	2				IG		100,00 %
UCB Bail (*)	France					IG		100,00 %
UCB Entreprises (*)	France					IG		100,00 %
UCB Locabail immobilier (*)	France			7		ME	12	100,00 %
Verner Investissements (Groupe)	France					ME		48,40 %
Structures Ad Hoc								
Antin Participation 7	France		5					
Antin Participation 13	France		5					
BNP Paribas Capital Trust LLC 1 - 3 - 4 - 6	Etats-Unis					IG		
BNP Paribas Capital Trust LLC 5	Etats-Unis	4						
BNP Paribas US Medium Term Notes Program	Etats-Unis					IG		
BNP Paribas US Structured Medium Term Notes LLC	Etats-Unis					IG		
BNP US Funding LLC	Etats-Unis		4					

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
Vela Mortgages SRL	Italie			2		IG		
Klépierre								
Akciova Spolocnost Arcol	Slovaquie					IG	100,00 %	53,10 %
Ségécé Slovensko sro (ex AMAC Sro)	Slovaquie					IG	100,00 %	53,10 %
Amanda Storsenter AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
AMC - Prague SRO	République Tchèque		5					
Anpartsselskabet af 18. september 2007	Danemark				1	IG	100,00 %	29,79 %
Arken Drift AS	Norvège				1	IP	49,90 %	14,87 %
Arken Holding AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Åsane Storsenter DA	Norvège				1	IP	49,90 %	14,87 %
Besloten Vennotschap Capucine BV	Pays-Bas					IG	100,00 %	53,10 %
Bestes	République Tchèque					IG	99,00 %	52,57 %
BPSA 10	Portugal				2	IP	50,00 %	26,55 %
Bruun's Galleri ApS	Danemark				1	IG	100,00 %	29,79 %
Bryggen, Vejle A/S	Danemark				1	IG	100,00 %	29,79 %
Camato AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Carré Jaude 2	France			2		IG	100,00 %	53,10 %
Clivia SPA	Italie			1		IP	50,00 %	26,55 %
Corvin Retail	Hongrie		1			IG	100,00 %	53,10 %
Detaljhandelshuset i Hyllinge AB	Suède				1	IG	100,00 %	29,79 %
Down Town Drift AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Duna Plaza Offices z.o.o	Hongrie	2				IG	100,00 %	53,10 %
Ejendomsselskabet Klampenborgvej I/S	Danemark				1	IP	50,00 %	14,89 %
Entertainment Plaza	République Tchèque					IG	100,00 %	53,10 %
Entreprenorselskabet af 10.04.2001 P/S	Danemark				1	IG	100,00 %	29,79 %
FAB Allum	Suède				1	IG	100,00 %	29,79 %
FAB Borlange Kölpentrum	Suède				1	IG	100,00 %	29,79 %
FAB Centrum Vasterort	Suède				1	IG	100,00 %	29,79 %
FAB CentrumInvest	Suède				1	IG	100,00 %	29,79 %
FAB Emporia	Suède				1	IG	100,00 %	29,79 %

^(*) Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la réglementation bancaire et financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007.

(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007.

1. Acquisition.
2. Création, franchissement de seuil.
3. Cession.
4. Déconsolidation.
5. Fusion entre entités consolidées.
6. Changement de méthode – Intégration proportionnelle à Intégration globale.
7. Changement de méthode – Intégration globale à Mise en équivalence.
8. Changement de méthode – Mise en équivalence à Intégration globale.

(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008.

(D) Mouvements intervenus au second semestre 2008.

9. Changement de méthode – Intégration globale à Intégration proportionnelle.
10. Changement de méthode – Mise en équivalence à Intégration proportionnelle.
11. Reconsolidation.
12. Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.
13. Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de Détail en Italie.
14. Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.
15. Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
FAB Hageby Centrum	Suède				1	IG	100,00 %	29,79 %
FAB Lantmateribacken	Suède				1	IG	100,00 %	29,79 %
FAB Marieberg Centrum	Suède				1	IG	100,00 %	29,79 %
FAB Molndal Centrum	Suède				1	IG	100,00 %	29,79 %
FAB Overby KolPentrum	Suède				1	IG	100,00 %	29,79 %
FAB P Akanten	Suède				1	IG	100,00 %	29,79 %
FAB P Brodalen	Suède				1	IG	100,00 %	29,79 %
FAB P Porthalla	Suède				1	IG	100,00 %	29,79 %
FAB Sollentuna Centrum	Suède				1	IG	100,00 %	29,79 %
FAB Uddevallatorpet	Suède				1	IG	100,00 %	29,79 %
FAB Viskaholm	Suède				1	IG	100,00 %	29,79 %
Farmandstredet ANS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Farmandstredet Eiendom AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Farmanstredet Drift AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Fayesgate 7 Eiendom AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Fields Copenhagen I/S	Danemark				1	IG	100,00 %	29,79 %
Field's Eier I ApS	Danemark				1	IG	100,00 %	29,79 %
Field's Eier II A/S	Danemark				1	IG	100,00 %	29,79 %
Fritzoe Brygge Drift AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Galleries Dranceennes	France				2	IG	100,00 %	53,10 %
GIE Klépierre Services	France			5				
Grytingen Nya AB	Suède				1	IP	64,79 %	19,30 %
Gulskogen Prosjekt & Eiendom AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Gulskogen Senter ANS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Hamar Panorama AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Hamar Storsenter AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Hamar Storsenterdrift AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Holmen Senterdrift AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Hovlandbanen AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
I G C SPA	Italie					IP	50,00 %	26,55 %
ICD SPA	Luxembourg					IG	100,00 %	53,10 %
Immo Dauland	France			1		IG	100,00 %	44,61 %
K2 Fund	Italie			2		IG	85,00 %	45,14 %
Karl Johansgate 16 AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Kleaveiro Imobiliaria SA	Portugal			2		IG	100,00 %	53,10 %
Klecar Italia SPA	Italie					IG	100,00 %	44,07 %
Klefin Italia SPA	Italie					IG	100,00 %	53,10 %
Klépierre Corvin	Hongrie		2			IG	100,00 %	53,10 %
Klépierre Creteil	France				2	IG	100,00 %	53,10 %
Klépierre CZ SRO	République Tchèque					IG	100,00 %	53,10 %
Klépierre Galiera Krakow	Pologne		2			IG	100,00 %	53,10 %
Klépierre Galiera Poznan	Pologne		2			IG	100,00 %	53,10 %
Klépierre Krakow SP z.o.o	Pologne					IG	100,00 %	53,10 %
Klépierre Larissa Limited	Grèce	2				IG	100,00 %	53,10 %
Klépierre Lublin	Pologne	2				IG	100,00 %	53,10 %
Klépierre Luxembourg	Luxembourg	2				IG	100,00 %	53,10 %

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
Klépierre Matera	Italie			2		IG	100,00 %	53,10 %
Klépierre Meteores (ex Leg II Hellenic Holdings)	Luxembourg	2				IG	100,00 %	53,10 %
Klépierre Nordica BV	Pays-Bas				2	IG	100,00 %	53,10 %
Klépierre Novo	République Tchèque				5			
Klépierre Plzen	République Tchèque			2		IG	100,00 %	53,10 %
Klépierre Poznan SP z.o.o	Pologne					IG	100,00 %	53,10 %
Klépierre Rybnik	Pologne	2				IG	100,00 %	53,10 %
Klépierre Sadyba SP z.o.o	Pologne					IG	100,00 %	53,10 %
Klépierre Sosnowiec	Pologne	2				IG	100,00 %	53,10 %
Klépierre Tourville	France				2	IG	100,00 %	53,10 %
Klépierre Trading Energia Kereskedelmi es Szolgaltato KFT	Pologne			1		IG	100,00 %	53,10 %
Klépierre Warsaw Sp z.o.o	Pologne	2				IG	100,00 %	53,10 %
Krakow Plaza SP z.o.o	Pologne					IG	100,00 %	53,10 %
Krokstadelva Senterdrift AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
KS Down Town Senter	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
KS Down Town Senter II	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
KS Markedet	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Kvadrat Drift AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
La Marquayssonne	France		1			IG	100,00 %	40,26 %
Les Boutiques de Saint Maximin	France	1		7		ME	42,50 %	22,57 %
Lille Eiendom AS	Norvège				1	IG	66,00 %	19,66 %
Lokketangen Torv AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Markedet Drift AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Masscenter Torp AB	Suède				1	IG	100,00 %	29,79 %
Metro Drift AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Metro Senter ANS	Norvège				1	IP	50,00 %	14,89 %
Mitt i City i Karlstad FAB	Suède				1	IG	100,00 %	29,79 %
Molndal Centrum Byggnads FAB	Suède				1	IG	100,00 %	29,79 %
Mosseporten Drift AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Movement Poland SA	Pologne		1			IG	100,00 %	53,10 %
Nerstranda AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Nerstranda Drift AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Noblespecialiste	France		1			IG	100,00 %	40,26 %

^(*) Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la réglementation bancaire et financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007.

(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007.

1. Acquisition.

2. Création, franchissement de seuil.

3. Cession.

4. Déconsolidation.

5. Fusion entre entités consolidées.

6. Changement de méthode – Intégration proportionnelle à Intégration globale.

7. Changement de méthode – Intégration globale à Mise en équivalence.

8. Changement de méthode – Mise en équivalence à Intégration globale.

(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008.

(D) Mouvements intervenus au second semestre 2008.

9. Changement de méthode – Intégration globale à Intégration proportionnelle.

10. Changement de méthode – Mise en équivalence à Intégration proportionnelle.

11. Reconsolidation.

12. Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.

13. Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de Détail en Italie.

14. Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

15. Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
Nordal ANS	Norvège				1	IP	50,00 %	14,89 %
Nordbyen Senterforening AS	Norvège				1	IG	69,20 %	20,61 %
Nordica Holdco AB	Suède				2	IG	56,10 %	29,79 %
Norsk Automatdrift AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Norsk Kjøpesenterforvaltning AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
NorthMan Suède AB	Suède				1	IG	100,00 %	29,79 %
Novak Eiendom AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Okern Eiendom ANS	Norvège				1	IP	50,00 %	14,89 %
Okern Holding AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Okern Sentrum Ans	Norvège				1	IP	50,00 %	14,89 %
Okern Sentrum AS	Norvège				1	IP	50,00 %	14,89 %
Okern Sentrum Drift AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Os Alle 3 AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Os Alle Drift AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Ostfoldhallen Drift AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Partille Lexby AB	Suède				1	IG	100,00 %	29,79 %
Pilsen Plaza	République Tchèque				2	IG	100,00 %	53,10 %
Progest	France	1				IG	100,00 %	53,10 %
Prosjektselskabet af 10.04.2001 ApS	Danemark				1	IG	100,00 %	29,79 %
Restorens	France		1			IG	100,00 %	40,36 %
Ruda Slaska Plaza SP z.o.o	Pologne					IG	100,00 %	53,10 %
Rybnik Plaza SP z.o.o	Pologne	2				IG	100,00 %	53,10 %
SA Cap Nord	France	1		5				
SA Cinéma de l'Esplanade	Belgique					IG	100,00 %	53,10 %
SA Coimbra	Belgique					IG	100,00 %	53,10 %
SA Delcis CR	République Tchèque			5				
SA Devimo Consult	Belgique			3				
SA Finascente	Portugal		6			IG	100,00 %	53,10 %
SA Foncière de Louvain la Neuve	Belgique					IG	100,00 %	53,10 %
SA Galiera Parque Nascente	Portugal		6			IG	100,00 %	53,10 %
SA Gondobrico	Portugal		6			IG	100,00 %	53,10 %
SA Klecar Foncier Espana	Espagne					IG	100,00 %	44,07 %
SA Klecar Foncier Iberica	Espagne					IG	100,00 %	44,07 %
SA Klege Portugal	Portugal				2	IP	50,00 %	26,55 %
SA Klelou Immobiliare	Portugal					IG	100,00 %	53,10 %
SA Kleminho	Portugal					IG	100,00 %	53,10 %
SA Klenor Immobiliaria	Portugal					IG	100,00 %	53,10 %
SA Klépierre	France					IG	57,31 %	53,10 %
SA Klépierre Athinon AE	Grèce					IG	100,00 %	44,07 %
SA Klépierre Foncier Makedonia	Grèce					IG	100,00 %	44,07 %
SA Klépierre NEA Efkarpia AE	Grèce					IG	100,00 %	44,07 %
SA Klépierre Peribola Patras AE	Grèce					IG	100,00 %	44,07 %
SA Klépierre Portugal SGPS	Portugal					IG	100,00 %	53,10 %
SA Klépierre Vallecás	Espagne					IG	100,00 %	53,10 %

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
SA Klépierre Vinaza	Espagne					IG	100,00 %	53,10 %
SA Kletel Immobiliaria	Portugal					IG	100,00 %	53,10 %
SA Place de l'accueil	Belgique					IG	100,00 %	53,10 %
SA Poznan Plaza	Pologne					IG	100,00 %	53,10 %
SA Reze Sud	France	1				ME	15,00 %	7,97 %
SA Sadyba Center	Pologne					IG	100,00 %	53,10 %
Sandens Drift AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
SARL Belvedere Invest	France	1				IG	75,00 %	39,83 %
SARL Bois des Fenêtres	France		1			ME	20,00 %	10,62 %
SARL Csepel 2002	Hongrie					IG	100,00 %	53,10 %
SARL Debrecen 2002	Hongrie					IG	100,00 %	53,10 %
SARL Duna Plaza	Hongrie					IG	100,00 %	53,10 %
SARL Effe Kappa	Italie			6		IG	100,00 %	53,10 %
SARL Forwing	France	1				IG	90,00 %	47,79 %
SARL Galiera Commerciale Assago	Italie					IG	100,00 %	53,10 %
SARL Galiera Commerciale Cavallino	Italie					IG	100,00 %	53,10 %
SARL Galiera Commerciale Collegno	Italie					IG	100,00 %	53,10 %
SARL Galiera Commerciale Klépierre	Italie					IG	100,00 %	53,10 %
SARL Galiera Commerciale Seravalle	Italie					IG	100,00 %	53,10 %
SARL Galiera Commerciale Solbiate	Italie					IG	100,00 %	53,10 %
SARL Gyor 2002	Hongrie					IG	100,00 %	53,10 %
SARL Holding Klege	Luxembourg				2	IP	50,00 %	26,55 %
SARL Immobiliare Magnolia	Luxembourg					IG	100,00 %	53,10 %
SARL Kanizsa 2002	Hongrie					IG	100,00 %	53,10 %
SARL Kaposvar 2002	Hongrie					IG	100,00 %	53,10 %
SARL Miskolc 2002	Hongrie					IG	100,00 %	53,10 %
SARL Novate	Luxembourg					IG	100,00 %	53,10 %
SARL Nyiregyhaza Plaza	Hongrie					IG	100,00 %	53,10 %
SARL Proreal	France	1				IG	51,00 %	27,08 %
SARL Szeged Plaza	Hongrie					IG	100,00 %	53,10 %
SARL Szolnok Plaza	Hongrie					IG	100,00 %	53,10 %
SARL Uj Alba	Hongrie					IG	100,00 %	53,10 %
SARL Zalaegerszeg Plaza	Hongrie					IG	100,00 %	53,10 %

⁽¹⁾ Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la réglementation bancaire et financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007.

(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007.

1. Acquisition.
2. Création, franchissement de seuil.
3. Cession.
4. Déconsolidation.
5. Fusion entre entités consolidées.
6. Changement de méthode – Intégration proportionnelle à Intégration globale.
7. Changement de méthode – Intégration globale à Mise en équivalence.
8. Changement de méthode – Mise en équivalence à Intégration globale.

(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008.

(D) Mouvements intervenus au second semestre 2008.

9. Changement de méthode – Intégration globale à Intégration proportionnelle.
10. Changement de méthode – Mise en équivalence à Intégration proportionnelle.
11. Reconsolidation.
12. Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.
13. Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de Détail en Italie.
14. Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.
15. Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
SAS 5 Turin	France		5					
SAS CB Pierre	France					IG	100,00 %	53,10 %
SAS Cecobil	France					IP	50,00 %	26,55 %
SAS Cecoville	France					IG	100,00 %	53,10 %
SAS Centre Jau de Clermont	France					IG	100,00 %	53,10 %
SAS Espace Cordeliers	France		3					
SAS Holding Gondomar 1	France					IG	100,00 %	53,10 %
SAS Holding Gondomar 2	France		1		5			
SAS Holding Gondomar 3	France					IG	100,00 %	53,10 %
SAS Holding Gondomar 4	France		1			IG	100,00 %	53,10 %
SAS KLE 1	France					IG	100,00 %	53,10 %
SAS Kle Projet 1	France	1				IG	100,00 %	53,10 %
SAS Kle Projet 2	France	2				IG	100,00 %	53,10 %
SAS Klecapnor	France	2				IG	100,00 %	44,66 %
SAS Klecar Participations Italie	France					IG	83,00 %	44,07 %
SAS Klépierre Finance	France					IG	100,00 %	53,10 %
SAS Klépierre Participations et Financements	France					IG	100,00 %	53,10 %
SAS Klépierre Pologne	Pologne					IG	100,00 %	53,10 %
SAS Le Havre Capelet	France		5					
SAS Le Havre Tourneville	France		5					
SAS LP7	France					IG	100,00 %	53,10 %
SAS Odysseum Place de France	France					IP	50,00 %	26,55 %
SAS Opale	France		5					
SAS Poitiers Alienor	France			5				
SAS Soaval	France				6	IG	100,00 %	53,10 %
SAS Socoseine	France	4						
SAS Vannes Coutume	France		2			IG	100,00 %	53,10 %
SC Centre Bourse	France					IG	100,00 %	53,10 %
SC Solorec	France					IG	80,00 %	42,48 %
SCA Klemurs	France					IG	84,11 %	44,66 %
SCI Acheres 2000	France	1				ME	30,00 %	15,93 %
SCI Albert 31	France				2	IG	100,00 %	44,07 %
SCI Aulnes Développement	France	1				IG	50,00 %	13,28 %
SCI Bassin Nord	France					IP	50,00 %	26,55 %
SCI Beausevran	France					IG	100,00 %	44,07 %
SCI Bègles Papin	France					IG	100,00 %	53,10 %
SCI Besançon Chalezeule	France		1			IG	100,00 %	53,10 %
SCI Champs de Mais	France	2				ME	40,00 %	21,24 %
SCI Champs des Haies	France	2			6	IG	60,00 %	31,86 %
SCI Combault	France					IG	100,00 %	53,10 %
SCI Des Dunes	France	1				IP	50,00 %	26,55 %
SCI Des Salines	France	1				IP	50,00 %	26,55 %
SCI Du Plateau	France	1				ME	30,00 %	12,74 %
SCI Edamarzy	France			1		IG	100,00 %	53,10 %
SCI Girardin	France	1				IP	33,40 %	17,74 %
SCI Haies Hautes Pommeraie	France	1			8	IG	53,00 %	28,14 %

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
SCI Halles Plerin	France	1			4			
SCI Immobilière de la Pommeraie	France	2				IP	50,00 %	26,55 %
SCI La Française	France	1				IP	50,00 %	26,55 %
SCI La Plaine du Moulin à vent	France					IP	50,00 %	26,55 %
SCI La Rive	France	1				IG	47,30 %	25,12 %
SCI La Rocade	France	1				ME	38,00 %	20,18 %
SCI La Rocade Ouest	France	1				ME	36,73 %	19,50 %
SCI La Roche Invest	France		2	8		IG	100,00 %	53,10 %
SCI LC	France	2				IG	60,00 %	19,12 %
SCI Le Grand Pré	France	1			6	IG	60,00 %	31,86 %
SCI Le Mais	France	2				IG	60,00 %	31,86 %
SCI l'Emperi	France	1				ME	15,00 %	7,97 %
SCI Les Bas Champs	France	1				IP	50,00 %	26,55 %
SCI Les Boutiques d'Osny	France	1				IG	67,00 %	20,32 %
SCI Les Roseaux	France	2	5					
SCI Maximeuble	France	1				IG	100,00 %	53,10 %
SCI Osny Invest	France	1				IG	57,12 %	30,33 %
SCI Plateau de Plerin	France	1			4			
SCI Plateau des Haies	France	1				IG	90,00 %	47,79 %
SCI Pommeraie Parc	France	2			6	IG	60,00 %	31,86 %
SCI Rebecca	France	1				IG	70,00 %	37,17 %
SCI Saint Maximin Construction	France	1			6	IG	55,00 %	29,21 %
SCI Sandri-Rome	France	1				ME	15,00 %	7,97 %
SCI Secovalde	France					IG	55,00 %	29,21 %
SCI Sogegamar	France	1				ME	33,12 %	17,59 %
SCS Begles Arcins	France					IP	50,00 %	26,55 %
SCS Klecar Europe Sud	France					IG	83,00 %	44,07 %
SCS Ségécé	France					IG	100,00 %	53,10 %
Ségécé Ceska Republika (ex SRO FMC Central Europe)	République Tchèque					IG	100,00 %	53,10 %
Ségécé Espana (ex SL Centros Shopping Gestion)	Espagne					IG	100,00 %	53,10 %
Ségécé Hellas Réal Estate Management	Grèce					IG	100,00 %	53,10 %
Ségécé India Private Limited	Inde					IG	100,00 %	53,10 %
Ségécé Italia (ex SARL P S G)	Italie					IG	100,00 %	53,10 %

⁽¹⁾ Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la réglementation bancaire et financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007.

(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007.

1. Acquisition.
2. Création, franchissement de seuil.
3. Cession.
4. Déconsolidation.
5. Fusion entre entités consolidées.
6. Changement de méthode – Intégration proportionnelle à Intégration globale.
7. Changement de méthode – Intégration globale à Mise en équivalence.
8. Changement de méthode – Mise en équivalence à Intégration globale.

(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008.

(D) Mouvements intervenus au second semestre 2008.

9. Changement de méthode – Intégration globale à Intégration proportionnelle.
10. Changement de méthode – Mise en équivalence à Intégration proportionnelle.
11. Reconsolidation.
12. Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.
13. Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de Détail en Italie.
14. Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.
15. Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
Ségécé Magyarország	Hongrie				,	IG	100,00 %	53,10 %
Ségécé Polska	Pologne					IG	100,00 %	53,10 %
Ségécé Portugal (ex SA Sogecaec)	Portugal					IG	100,00 %	53,10 %
Senterdrift Asane Senter AS	Norvège				1	IP	49,90 %	14,87 %
Sjosiden AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Sjosiden Drift AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Skarer Stormarked AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
SNC Angoumars	France					IG	100,00 %	53,10 %
SNC Foncière Saint Germain	France					IG	100,00 %	53,10 %
SNC Galae	France					IG	100,00 %	53,10 %
SNC General Leclerc 11-11bis Levallois	France					IG	100,00 %	53,10 %
SNC Gier Services Entreprises – GSE	France	2	5					
SNC Jardins des Princes	France					IG	100,00 %	53,10 %
SNC KC 1 à 12	France					IG	100,00 %	44,07 %
SNC KC20	France					IG	100,00 %	44,07 %
SNC Kleber la Perouse	France					IG	100,00 %	53,10 %
SNC Klecar France	France					IG	83,00 %	44,07 %
SNC Klegestion	France			5				
SNC Klépierre Conseil	France					IG	100,00 %	53,10 %
SNC Kletransactions	France					IG	100,00 %	53,10 %
SNC Le Barjac Victor	France					IG	100,00 %	53,10 %
SNC Le Havre Lafayette	France					IP	50,00 %	26,55 %
SNC Le Havre Vauban	France					IP	50,00 %	26,55 %
SNC Parc de Coquelles	France	1				IP	50,00 %	26,55 %
SNC Pasteur	France					IG	100,00 %	53,10 %
SNC Ségécé Loisirs Transactions	France			5				
SNC Soccendre	France					IG	100,00 %	53,10 %
SNC Société des Centres d'Oc et d'Oil – SCOO	France					IG	79,94 %	42,45 %
SNC Sodevac	France					IG	100,00 %	53,10 %
SNC Sodirev	France		1			IG	100,00 %	40,26 %
Société des Centres Toulousains	France		1			IG	100,00 %	64,45 %
Sosnowiec Plaza z.o.o	Pologne	2				IG	100,00 %	53,10 %
SSI Amanda Senterdrift AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
SSI Gulskogen Senterdrift AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
SSI Lillestrom Senterdrift AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
SSI Lillestrom Torv AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
SST Stavanger Drift AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Stavanger Storsenter AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Steen & Strøm ASA	Norvège				2	IG	100,00 %	29,79 %
Steen & Strøm CenterDrift A/S	Danemark				1	IG	100,00 %	29,79 %
Steen & Strøm Centerudvikling IV A/S	Danemark				1	IG	100,00 %	29,79 %
Steen & Strøm Centerudvikling V A/S	Danemark				1	IG	100,00 %	29,79 %

Dénomination	Pays	(A)	(B)	(C)	(D)	Méthode	% contrôle	% intérêt
Steen & Strøm CenterUdvikling VI A/S	Danemark				1	IG	100,00 %	29,79 %
Steen & Strøm CenterUdvikling VII A/S	Danemark				1	IG	100,00 %	29,79 %
Steen & Strøm Danemark A/S	Danemark				1	IG	100,00 %	29,79 %
Steen & Strøm Drammen AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Steen & Strøm Drift AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Steen & Strøm Eiendomsforvaltning AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Steen & Strøm Holding AB	Suède				1	IG	100,00 %	29,79 %
Steen & Strøm Holding AS	Danemark				1	IG	100,00 %	29,79 %
Steen & Strøm Invest AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Steen & Strøm Narvik AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Steen & Strøm Norge AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Steen & Strøm Norge Største Senterkjede AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Steen & Strøm Senterservice AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Steen & Strøm Suède AB	Suède				1	IG	100,00 %	29,79 %
Storm Holding Norway AS	Norvège				2	IG	100,00 %	29,79 %
Stovner Senter AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Stovner Senter Holding AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Stovner Senterdrift AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Svenor AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Tillertorget Drift AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Torvbyen Drift AS	Norvège				1	IG	38,00 %	11,32 %
Torvbyen Senter AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Torvbyen Utvikling AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Torvhjørnet Lillestrøm ANS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Vastra Torp Mark AB	Suède				1	IG	100,00 %	29,79 %
Vintebro Senter DA	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %
Vinterbro Eiendomsdrift AS	Norvège				1	IG	100,00 %	29,79 %

⁽¹⁾ Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la réglementation bancaire et financière.

(A) Mouvements intervenus au premier semestre 2007.

(B) Mouvements intervenus au second semestre 2007.

1. Acquisition.
2. Création, franchissement de seuil.
3. Cession.
4. Déconsolidation.
5. Fusion entre entités consolidées.
6. Changement de méthode – Intégration proportionnelle à Intégration globale.
7. Changement de méthode – Intégration globale à Mise en équivalence.
8. Changement de méthode – Mise en équivalence à Intégration globale.

(C) Mouvements intervenus au premier semestre 2008.

(D) Mouvements intervenus au second semestre 2008.

9. Changement de méthode – Intégration globale à Intégration proportionnelle.
10. Changement de méthode – Mise en équivalence à Intégration proportionnelle.
11. Reconsolidation.
12. Entités faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif.
13. Transferts d'activité consécutifs à la création du pôle Banque de Détail en Italie.
14. Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.
15. Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.

8.c REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

► REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES RÉALISÉS EN 2008

Entreprise acquise	Pôle	Pays	Pourcentage acquis	En millions d'euros						
				Prix d'acquisition	Écart d'acquisition provisoire ⁽¹⁾	Impact sur la trésorerie	Chiffres clé du bilan à la date d'acquisition ⁽²⁾			
							Actif		Passif	
SREI Equipment Finance Private Limited	IRS	Inde	50 %	136	69	(113)	Prêts à la clientèle	483	Dettes envers les établissements de crédit	423
									Dettes représentées par un titre	85
Banco BGN	IRS	Brésil	100 %	318	240	(75)	Prêts à la clientèle	617	Dettes envers les établissements de crédit	338
									Dépôts de la clientèle	250
Groupe Steen & Strøm	Autres activités	Norvège, Suède et Danemark	56,1 %	628	-	(578)	Immeubles de placement	2 849	Dettes envers les établissements de crédit	1 478
Activités « prime brokerage » de Bank of America	CIB	États-Unis	100 %	455	176	480	Instruments financiers en valeur de marché par résultat	28 973	Instruments financiers en valeur de marché par résultat	12 537
							Prêts à la clientèle	6 005	Dettes envers les établissements de crédit	2 551
									Dépôts de la clientèle	19 142

⁽¹⁾ En contrevaletur euro à la date de clôture.

⁽²⁾ Données provisoires en valeur de marché ou son équivalent.

SREI Equipment Finance Private Limited

En avril 2008, BNP Paribas Lease Group, filiale de BNP Paribas, a acquis 50 % des actions de la société indienne SREI Equipment Finance Limited, spécialisée dans le financement d'équipements d'infrastructures.

SREI Equipment Finance Private Limited a été consolidée en intégration proportionnelle au deuxième semestre 2008. Sa contribution au résultat net de BNP Paribas n'est pas significative sur l'année 2008.

Banco BGN

En octobre 2008, BNP Paribas SA a acquis la totalité des actions de la société Banco BGN, un des leaders du crédit à la consommation consigné au Brésil via un réseau d'une centaine d'agences complété d'un millier de correspondants bancaires sur l'ensemble du pays, et disposant d'un portefeuille de 600 000 clients.

Banco BGN a été consolidée à partir de sa date d'acquisition. Sa contribution au résultat net du groupe BNP Paribas n'est pas significative sur l'année 2008.

Groupe Steen & Strøm

En octobre 2008, Klépierre, filiale de BNP Paribas, a acquis 56,1 % des actions du groupe Steen & Strøm, première foncière intégrée de centres commerciaux en Scandinavie. Le groupe Steen & Strøm est constitué de 120 sociétés, 77 d'entre elles étant norvégiennes, 27 suédoises et 16 danoises.

Le groupe Steen & Strøm a été consolidé à partir de sa date d'acquisition (111 entités intégrées globalement et 9 proportionnellement). L'écart de première consolidation a été intégralement affecté aux actifs immobiliers. La contribution du groupe Steen & Strøm au résultat net du groupe BNP Paribas n'est pas significative sur l'année 2008.

Activités de courtage de Bank of America

En septembre 2008, BNP Paribas SA a acquis les activités de courtage actions « prime brokerage » de Bank of America qui fournissent une large gamme de services aux hedge funds : financement sécurisé, règlement-livraison et conservation de titres, prêts de titres, présentation aux investisseurs, solutions informatiques sur mesure.

Ces activités ont été essentiellement logées dans deux filiales BNP Paribas Prime Brokerage Inc et BNP Paribas Prime Brokerage International Ltd, qui ont été consolidées à partir de leur date d'acquisition. Leur contribution au résultat net du groupe BNP Paribas n'est pas significative sur l'année 2008.

► REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES RÉALISÉS EN 2007

Entreprise acquise	Pôle	Pays	Pourcentage acquis	En millions d'euros				Chiffres clé du bilan à la date d'acquisition ⁽²⁾	
				Prix d'acquisition	Écart d'acquisition ⁽¹⁾	Impact sur la trésorerie		Actif	Passif
Banque du Sahara LSC	IRS	Libye	19 %	146	96	(146)	Prêts à la clientèle et aux établissements de crédit et prêts et dépôts auprès de la Banque Centrale	3 255 ⁽³⁾	Dépôts de la clientèle 2 525 ⁽³⁾
BNP Paribas Personal Finance AED (ex JetFinance International)	IRS	Bulgarie	100 %	172	172	(172)	Prêts à la clientèle	73	Emprunts obligataires 79
Banque Privée Anjou	AMS et BDDF	France	100 %	183	68	(78)	Prêts à des établissements de crédit	124	Dettes envers les établissements de crédit 38
							Prêts à la clientèle	273	Dépôts de la clientèle 277
RBS International Securities Services Limited	AMS	Royaume-Uni	100 %	174	124	(174)	Prêts à des établissements de crédit	2 580	Dépôts de la clientèle 2 811
Exelbank	AMS	Espagne	100 %	65	39	(65)	Prêts à des établissements de crédit	413	Dépôts de la clientèle 391

⁽¹⁾ En contrevaaleur euro au 31 décembre 2007.

⁽²⁾ Données provisoires en valeur de marché ou son équivalent.

⁽³⁾ Données au coût historique.

Banque du Sahara LSC

En septembre 2007, BNP Paribas SA a acquis 19 % du capital de la Banque du Sahara, banque universelle qui emploie 1 500 salariés et détient en Libye une part de marché de 17 % des prêts et de 22 % des dépôts. La Banque du Sahara a été consolidée à partir du quatrième trimestre 2007. Sa contribution au résultat net de BNP Paribas n'est pas significative sur l'année 2007.

Le Fonds de Développement Économique et Social, principal actionnaire, a transféré le contrôle opérationnel de la Banque du Sahara LSC à BNP Paribas dès l'acquisition des 19 %. Le pacte d'actionnaires liant le Fonds de Développement Économique et Social et BNP Paribas permet en effet au Groupe de nommer la majorité des membres du Conseil d'administration, lui assurant ainsi le contrôle de la Direction Générale de la banque. En outre, BNP Paribas dispose d'une option exerçable d'ici trois à cinq ans sur 32 % du capital de la banque, qui lui donnera alors une majorité de 51 % du capital.

La Banque du Sahara LSC a été consolidée par le groupe BNP Paribas par mise en équivalence en 2007 et par intégration globale à compter du 1^{er} janvier 2008.

BNP Paribas Personal Finance AED (ex JetFinance International)

En novembre 2007, Cetelem SA a acquis la totalité des actions de la société BNP Paribas Personal Finance AED, leader du crédit à la consommation en Bulgarie via un réseau de 3 600 points de vente disposant d'un portefeuille de 500 000 clients.

BNP Paribas Personal Finance AED a été consolidée à partir de sa date d'acquisition. Sa contribution au résultat net de BNP Paribas n'est pas significative en 2007.

BNP Paribas Personal Finance AED a été consolidée par le groupe BNP Paribas par mise en équivalence en 2007 et par intégration globale à compter du 1^{er} janvier 2008.

Banque Privée Anjou

En mai 2007, BNP Paribas SA a acquis la totalité des actions de la société Dexia Banque Privée France, renommée Banque Privée Anjou, qui gère plus de 2,2 milliards d'euros d'actifs pour le compte de particuliers et d'associations notamment à but non lucratif.

Banque Privée Anjou a été consolidée à partir de sa date d'acquisition. Sa contribution au résultat net du groupe BNP Paribas n'est pas significative sur l'année 2007.

Banque Privée Anjou a procédé à la transmission universelle de son patrimoine à BNP Paribas SA le 28 décembre 2007 et, par voie de conséquence, a disparu en tant que filiale du périmètre de consolidation du groupe BNP Paribas à la même date.

RBS International Securities Services Limited

En juin 2007, BNP Paribas a acquis la totalité des actions de la société RBS International Securities Services Limited. Cette société offre des services de conservation globale de titres, d'administration de fonds et de banque dépositaire aux gestionnaires de fonds et de fortunes privées sur les marchés « offshore » de Jersey, Guernesey et de l'île de Man. Elle gère plus de 44 milliards d'euros d'actifs en conservation et 9 milliards d'euros d'actifs sous administration.

RBS International Security Service a été consolidée au deuxième semestre 2007. Sa contribution au résultat net de BNP Paribas n'est pas significative sur l'année 2007.

Exelbank

En juin 2007, BNP Paribas Securities Services, filiale de BNP Paribas, a acquis la totalité des actions d'Exelbank, société qui se consacre aux opérations de règlement-livraison et à la conservation de titres, à la fonction dépositaire ainsi qu'aux services de sous-traitance d'opérations de banque privée en Espagne.

Exelbank a été consolidée au deuxième semestre 2007. Sa contribution au résultat net de BNP Paribas n'est pas significative sur l'année 2007.

Exelbank a été fusionnée avec la succursale en Espagne de BNP Paribas Securities Services en octobre 2007 rétroactivement à sa date d'acquisition puis a été dissoute.

8.d RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX BÉNÉFICIAIRE AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Politique de rémunération et d'attribution des avantages sociaux aux mandataires sociaux

Rémunération des mandataires sociaux ⁽¹⁾

La rémunération des mandataires sociaux est déterminée selon des modalités proposées par le Comité des rémunérations et adoptées par le Conseil d'administration.

La rémunération comprend une partie fixe et une partie variable, dont les niveaux sont définis en considération de références de marché établies sur

la base d'enquêtes de rémunération des dirigeants de banques européennes menées par des cabinets spécialisés.

La partie variable est déterminée à partir d'un bonus de base établi en proportion du salaire fixe. Elle évolue en fonction de critères liés à la performance du Groupe et à la réalisation d'objectifs personnels.

Les critères liés à la performance du Groupe portent sur 70 % du bonus de base et permettent de calculer la partie correspondante de la rémunération variable de manière proportionnelle à l'évolution d'indicateurs chiffrés.

■ Président et Directeur Général

- Évolution du bénéfice net par action (35 % du bonus de base).
- Réalisation du budget de résultat brut d'exploitation du Groupe (35 % du bonus de base).

■ Directeurs Généraux délégués

- Évolution du bénéfice net par action (17,5 % du bonus de base).
- Réalisation du budget de résultat brut d'exploitation du Groupe (17,5 % du bonus de base).
- Évolution du résultat net avant impôt des activités sous responsabilité (17,5 % du bonus de base).
- Réalisation des budgets de résultat brut d'exploitation des activités sous responsabilité (17,5 % du bonus de base).

Les critères personnels concernent la performance managériale évaluée par le Conseil d'administration en considération des capacités d'anticipation, de décision et d'animation mises en œuvre au service de la stratégie du Groupe et de la préparation de son avenir. Ces critères sont définis de manière explicite et portent sur 30 % du bonus de base.

La partie variable de la rémunération des mandataires sociaux est limitée à un montant défini proportionnellement au salaire fixe.

Depuis l'exercice 2005 la rémunération variable est versée en totalité au cours de l'exercice suivant.

Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués ne perçoivent aucune rémunération de la part d'autres sociétés du Groupe que BNP Paribas SA.

Avantages postérieurs à l'emploi

Indemnités de départ⁽²⁾

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune compensation contractuelle au titre de la cessation de leur mandat.

Indemnités de fin de carrière

M. Michel Pébereau ne bénéficie d'aucune indemnité de fin de carrière. M. Baudouin Prot, Directeur Général et MM. Georges Chodron de Courcel et Jean-Laurent Bonnafé, Directeurs Généraux délégués bénéficient au titre de leur contrat de travail⁽³⁾ des dispositions applicables aux collaborateurs de BNP Paribas en matière d'indemnité de fin de carrière. Ce régime prévoit, selon la situation contractuelle initiale des bénéficiaires et le nombre de leurs années de présence dans le Groupe, le paiement, lors du départ en retraite du Groupe, d'une indemnité pouvant aller, selon le cas, jusqu'à 11,66 mensualités, plafonnées à 14 112 euros, du salaire de base.

⁽¹⁾ Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 20-2).

⁽²⁾ Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 20-2-4).

⁽³⁾ Contrat de travail de M. Baudouin Prot Cf. rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise.

Régimes de retraite ⁽¹⁾

- Les régimes de retraite à prestations définies, dont bénéficiaient les cadres supérieurs du Groupe issus de la BNP, de Paribas et de la Compagnie Bancaire, ont tous été transformés en régimes de type additif. Les montants attribués aux bénéficiaires ont été figés lors de la fermeture des régimes antérieurs.
- Une règle analogue a été appliquée à MM. Michel Pébereau, Baudouin Prot, Georges Chodron de Courcel, aujourd'hui respectivement Président du Conseil d'administration, Directeur Général et Directeur Général délégué. MM. Michel Pébereau, Baudouin Prot, Georges Chodron de Courcel relèvent, de ce fait, d'un régime collectif et conditionnel de retraite supplémentaire conforme aux dispositions des articles L. 137.11 et R. 137.16 du Code de la sécurité sociale. Au titre de ce régime, les pensions seraient calculées, sous réserve de leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite, sur la base des rémunérations fixes et variables perçues en 1999 et 2000, sans possibilité d'acquisition ultérieure de droits.
- Les montants de retraite, comprenant les pensions servies par le régime général de la Sécurité Sociale et les régimes complémentaires de l'ARRCO et l'AGIRC, ainsi que, le cas échéant, les compléments bancaires résultant de l'accord professionnel entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994 et les pensions acquises avec le concours de l'entreprise auprès des régimes supplémentaires de capitalisation représenteraient au maximum 50 % des rémunérations ainsi déterminées.
- Ces montants seraient revalorisés du 1^{er} janvier 2002 jusqu'à la date de la liquidation effective des pensions, sur la base du taux moyen annuel d'évolution des pensions versées par la Sécurité Sociale, l'ARRCO et l'AGIRC. L'augmentation des droits potentiels, correspondant à l'année 2008, serait limitée aux effets de cette revalorisation. Au moment de la liquidation, les pensions additives seraient égales au différentiel constaté entre ces montants ainsi revalorisés et les prestations de retraite servies par le régime général et les régimes complémentaires ou supplémentaires précités. Ces pensions additives, alors définitivement calculées, seraient indexées sur le taux de croissance de la valeur de service du point AGIRC.
- Ces engagements avaient fait l'objet de provisions respectivement par BNP et Paribas. Celles-ci ont été ajustées à l'occasion de la fermeture des régimes de retraite antérieurs ci-dessus mentionnée et les engagements ont été transférés à une compagnie d'assurance extérieure au Groupe.
- Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués bénéficient du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA.

Régime de prévoyance

- Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués bénéficient des dispositifs de prévoyance flexible offerts aux salariés et mandataires sociaux de BNP Paribas SA en matière d'assurance décès et invalidité.

- Ils bénéficient par ailleurs du dispositif de la Garantie Vie Professionnelle Accidents (assurance décès et invalidité) en vigueur au bénéfice de l'ensemble des salariés de BNP Paribas SA, ainsi que du dispositif complémentaire mis en place au bénéfice des membres du Comité Exécutif du Groupe, offrant un capital complémentaire de 1,08 million d'euros en cas de décès ou d'infirmité permanente totale liés à l'activité professionnelle.
- Outre les dispositifs ci-dessus, en cas de décès avant l'âge de 60 ans de MM. Baudouin Prot et Georges Chodron de Courcel, leurs ayants droits percevraient une indemnité d'assurance. La prime correspondant à cette assurance est prise en charge par l'entreprise et traitée selon les dispositions relatives au régime social des contributions patronales au financement de la prévoyance complémentaire.

Montant des rémunérations dues au titre de 2008 d'une part et versées en 2008 d'autre part

MM. Michel Pébereau, Baudouin Prot et Chodron de Courcel ont décidé de renoncer à toute rémunération variable au titre de 2008. Le Conseil d'administration a approuvé ces décisions. Les montants non versés, déterminés à titre indicatif selon les principes de la politique de rémunération des mandataires sociaux exposés ci-dessus, s'élèvent à 471 843 euros pour M. Michel Pébereau, 1 255 104 euros pour M. Baudouin Prot et 908 390 euros pour M. Georges Chodron de Courcel. Ces montants ont été déterminés en appliquant, forfaitairement et par convention, à la part de rémunération variable liée aux critères personnels le taux d'évolution qui résulte, pour chaque mandataire social, de la formule utilisée pour calculer la part de rémunération variable liée aux critères chiffrés.

La rémunération variable due au titre de l'exercice 2008 à M. Jean-Laurent Bonnafé a été déterminée selon les principes de la politique de rémunération applicable aux membres du Comité Exécutif pour la période allant du 1^{er} janvier 2008 au 31 août 2008 pendant laquelle M. Jean-Laurent Bonnafé a été responsable du pôle Banque de Détail en France et de BNL banca commerciale en Italie. M. Jean-Laurent Bonnafé a renoncé à toute rémunération variable au titre de la période allant du 1^{er} septembre 2008, date de sa nomination comme Directeur Général délégué, au 31 décembre 2008. Le montant non versé pour cette période et déterminé, à titre indicatif, selon la même méthode que celle utilisée pour MM. Michel Pébereau, Baudouin Prot et Georges Chodron de Courcel, s'élève à 223 933 euros.

Le Conseil d'administration a pris note des montants qui lui ont été présentés par le Comité des rémunérations. Il a souligné que les parts de rémunération variable liée aux critères personnels définies comme décrit ci-dessus, ne sauraient être considérées comme le reflet du jugement positif du Conseil sur les performances managériales des mandataires sociaux dans le contexte de crise qui a caractérisé l'année 2008.

⁽¹⁾ Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (point 20-2-5).

Les tableaux ci-dessous présentent la rémunération brute due au titre de l'exercice 2008 ainsi que les avantages en nature et les jetons de présence de 2008.

Rémunération due au titre de 2008	Rémunérations		Jetons de présence ⁽³⁾	Avantages en nature ⁽⁴⁾	TOTAL Rémunérations ⁽⁵⁾
En euros	Fixe ⁽¹⁾	Variable ⁽²⁾			
Michel PEBEREAU					
Président du Conseil d'administration					
2008	700 000	-	29 728	1 671	731 399
(rappel 2007)	(700 000)	(875 000)	(29 728)	(2 490)	(1 607 218)
Baudouin PROT					
Directeur Général					
2008	945 833	-	118 907	5 064	1 069 804
(rappel 2007)	(900 000)	(2 272 608)	(142 278)	(5 362)	(3 320 248)
Georges CHODRON de COURCEL					
Directeur Général délégué					
2008	595 833	-	117 628	4 370	717 831
(rappel 2007)	(545 833)	(1 772 120)	(147 977)	(4 271)	(2 470 201)
Jean-Laurent BONNAFE					
Directeur Général délégué (période du 1 septembre au 31 décembre 2008)					
2008	166 667	-	18 958	1 445	187 070
(rappel 2007)	-	-	-	-	-
Jean CLAMON					
Directeur Général délégué (période du 1 janvier au 31 août 2008)					
2008	306 667	-	32 461	3 135	342 263
(rappel 2007)	(460 000)	(702 255)	(139 690)	(4 703)	(1 306 648)
Rémunération totale due aux mandataires sociaux au titre de 2008					3 048 367
(en 2007)					(8 704 315)

⁽¹⁾ Salaire effectivement versé en 2008.

⁽²⁾ Ces montants correspondent à la rémunération variable respectivement due au titre de 2007 et de 2008. Ils font, le cas échéant, l'objet d'un paiement l'année suivante.

⁽³⁾ Le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général ne perçoivent pas de jetons de présence au titre des mandats qu'ils exercent dans les sociétés du Groupe, à l'exception de leur mandat d'Administrateur de BNP Paribas SA et, pour le Directeur Général, des mandats d'administrateur de la société Erbé et de BNL. Les jetons de présence perçus par le Directeur Général au titre de ces deux mandats sont habituellement déduits de la rémunération variable versée. M. Georges Chodron de Courcel perçoit des jetons de présence au titre de ses mandats d'administrateur de BNP Paribas Suisse, de BNL et de la société Erbé. Les jetons de présence perçus par M. Georges Chodron de Courcel au titre de ces mandats sont habituellement déduits de la rémunération variable versée. M. Jean Clamon a perçu des jetons de présence au titre de ses mandats d'administrateur chez Cetelem, Paribas International et BNL. M. Jean-Laurent BONNAFE perçoit des jetons de présence au titre de ses mandats d'administrateur de BNL. Pour des raisons pratiques, le principe de la déduction des jetons de présence perçus au titre des mandats exercés dans des sociétés du Groupe de la rémunération variable versée ne sera mis en œuvre qu'à partir du 1er janvier 2009.

⁽⁴⁾ Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués disposent d'une voiture de fonction et d'un téléphone portable.

Les tableaux ci-dessous présentent la rémunération brute versée en 2008 ainsi que les avantages en nature et les jetons de présence du même exercice. La rémunération variable versée en 2008 est relative à l'exercice 2007.

Rémunération versée en 2008	Rémunérations			Jetons de présence ⁽³⁾	Avantages en nature ⁽⁴⁾	TOTAL Rémunérations ⁽⁵⁾
En euros	Fixe ⁽¹⁾	Variable ⁽²⁾	Différée			
Michel PEBEREAU						
Président du Conseil d'administration						
2008	700 000	875 000	109 200	29 728	1 671	1 715 599
(rappel 2007)	(700 000)	(1 051 070)	(247 940)	(29 728)	(2 490)	(2 031 228)
Baudouin PROT						
Directeur Général						
2008	945 833	2 158 918	159 200	118 907	5 064	3 387 922
(rappel 2007)	(900 000)	(2 233 999)	(277 830)	(143 418)	(5 362)	(3 560 609)
Georges CHODRON de COURCEL						
Directeur Général délégué						
2008	595 833	1 623 002	124 000	117 628	4 370	2 464 833
(rappel 2007)	(545 833)	(1 519 045)	(249 030)	(147 117)	(4 271)	(2 467 296)
Jean-Laurent BONNAFE						
Directeur Général délégué (période du 1 septembre au 31 décembre 2008)						
2008	166 667	-	-	18 958	1 445	187 070
(rappel 2007)	-	-	-	-	-	-
Jean CLAMON						
Directeur Général délégué (période du 1 janvier au 31 août 2008)						
2008	306 667	529 862	44 800	32 461	3 135	916 925
(rappel 2007)	(460 000)	(704 122)	(89 030)	(172 393)	(4 703)	(1 430 248)
Rémunération totale due aux mandataires sociaux au titre de 2008						8 672 349
(en 2007)						(9 489 381)

⁽¹⁾ Ces montants correspondent au transfert de la dernière fraction de la rémunération variable différée en espèce au titre de 2004.

⁽²⁾ La rémunération variable de M. Baudouin Prot au titre de 2007 et payée en 2008 a été réduite d'un montant de 113 690 euros correspondant à la reprise de jetons de présence perçus en 2007.

⁽³⁾ La rémunération variable de M. Georges Chodron de Courcel au titre de 2007 et payée en 2008 a été réduite d'un montant de 149 117 euros correspondant à la reprise de jetons de présence perçus en 2007.

⁽⁴⁾ La rémunération variable de M. Jean CLAMON au titre de 2007 et payée en 2008 a été réduite d'un montant de 172 393 euros correspondant à la reprise de jetons de présence perçus en 2007.

⁽⁵⁾ Le taux de charges et contributions sociales moyen sur ces rémunérations en 2008 est de 39,4% (31,6% en 2007).

► AVANTAGES SOCIAUX BÉNÉFICIAIRE AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux	2008	2007
Avantages postérieurs à l'emploi		
Indemnités de fin de carrière		
<i>Valeur actualisée des engagements (hors charges sociales)</i>	470 347 €	524 901 €
Régime collectif et conditionnel de retraite supplémentaire à prestations définies		
<i>Valeur actualisée totale au terme des engagements</i>	28,6 M€	30,5 M€
Régime de retraite à cotisations définies		
<i>Cotisations versées par l'entreprise dans l'année</i>	1 464 €	1 416 €
Prévoyance		
Prévoyance flexible		
<i>Primes versées par l'entreprise dans l'année</i>	10 662 €	10 312 €
Garantie Vie Professionnelle Accidents		
<i>Primes versées par l'entreprise dans l'année</i>	9 376 €	9 365 €
Prévoyance Complémentaire		
<i>Primes versées par l'entreprise dans l'année</i>	209 761 €	229 924 €

Plans d'options de souscription d'actions

Politique d'attribution ⁽¹⁾

Dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée Générale, BNP Paribas met en œuvre un Plan Global d'Intéressement en Actions, combinant attributions d'options de souscriptions d'actions et attributions d'actions gratuites. La politique d'attribution d'options et actions gratuites à l'ensemble des bénéficiaires est décrite dans la note annexe 7 consacrée aux rémunérations et avantages consentis au personnel (paiement à base d'actions). Les dispositions de ce plan, relatives aux attributions d'options, approuvées par le Conseil d'administration, s'appliquent aux mandataires sociaux.

Les mandataires sociaux ne reçoivent pas d'actions gratuites.

Les options de souscription consenties par le Conseil d'administration aux mandataires sociaux, selon une périodicité en principe annuelle, ne sont assorties d'aucune décote.

Les options qui sont attribuées aux mandataires sociaux constituent un facteur de mobilisation à long terme conforme à l'intérêt des actionnaires. Les quantités d'options qui leur sont attribuées sont déterminées par le Conseil d'administration en considération des pratiques de marché telles qu'elles ressortent d'études comparatives externes réalisées par

des cabinets spécialisés sur les dispositifs d'intéressement à long terme et les rétributions globales des dirigeants de banques européennes comparables.

Les mandataires sociaux ne peuvent recourir à des opérations de couverture de leur risque.

Les conditions d'exercice d'une fraction (30 %) des options attribuées en 2008 dépendent, au-delà d'un nombre minimum (3 000) d'options non sujettes à cette condition, de la performance relative du titre par rapport à l'indice Euro Stoxx Bank. La performance relative est mesurée en fin de seconde, troisième et quatrième années de la période d'indisponibilité. Selon l'écart de performance constaté à chaque date de mesure, un prix d'exercice supérieur, selon le cas de 5 %, 10 % ou 20 % peut être appliqué à la fraction correspondante des options attribuées, ou l'exercice de cette fraction peut être caduc.

Le Conseil d'administration a exprimé son intention, lors d'une séance postérieure à la publication des recommandations de l'AFEP et du MEDEF du 6 octobre 2008, d'appliquer l'ensemble des recommandations relatives aux attributions d'options à l'occasion du prochain plan qu'il pourrait éventuellement décider de mettre en place et, à ce titre, de soumettre la totalité des options attribuées aux mandataires sociaux à des conditions de performance.

⁽¹⁾ Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (20-2).

➤ OPTIONS CONSENTIES ET LEVÉES EN 2008

Options de souscription d'actions consenties aux mandataires sociaux et options levées par ces derniers	Nombre d'options	Prix (en euros)	Date d'attribution	Date d'échéance du plan	Valorisation de l'attribution individuelle		Attribution individuelle en pourcentage du nombre d'actions composant le capital
					en euros ⁽¹⁾	en pourcentage de la charge comptable ⁽²⁾	
OPTIONS CONSENTIES EN 2008							
Michel PEBEREAU	50 000	66,10	18/04/2008	15/04/2016	836 450	0,745 %	0,005 %
Baudouin PROT	170 000	66,10	18/04/2008	15/04/2016	2 843 930	2,534 %	0,019 %
Georges CHODRON de COURCEL	100 000	66,10	18/04/2008	15/04/2016	1 672 900	1,491 %	0,011 %
Jean CLAMON	60 000	66,10	18/04/2008	15/04/2016	1 003 740	0,894 %	0,007 %
Ensemble					6 357 020	5,664 %	0,042 %
OPTIONS LEVÉES EN 2008							
Michel PEBEREAU	61 072	36,95	13/05/1998	13/05/2008			
Baudouin PROT	30 626	36,95	13/05/1998	13/05/2008			
Georges CHODRON de COURCEL	4 000	36,78	21/03/2003	20/03/2013			
OPTIONS CONSENTIES EN 2007							
Michel PEBEREAU	50 000	82,70	08/03/2007	06/03/2015	703 450	0,600 %	0,005 %
Baudouin PROT	170 000	82,70	08/03/2007	06/03/2015	2 403 420	2,100 %	0,018 %
Georges CHODRON de COURCEL	90 000	82,70	08/03/2007	06/03/2015	1 266 210	1,100 %	0,010 %
Jean CLAMON	65 000	82,70	08/03/2007	06/03/2015	914 485	0,800 %	0,007 %
Ensemble					5 287 565	4,600 %	0,040 %
OPTIONS LEVÉES EN 2007							
Michel PEBEREAU	60 000	36,95	13/05/1998	13/05/2008			
Baudouin PROT	40 000	36,95	13/05/1998	13/05/2008			
Baudouin PROT	36 000	18,29	22/05/1997	22/05/2007			
Baudouin PROT	14 438	18,29	22/05/1997	22/05/2007			
Georges CHODRON de COURCEL	56 000	36,78	21/03/2003	20/03/2013			
Georges CHODRON de COURCEL	8 069	38,62	21/03/2003	20/03/2013			
Georges CHODRON de COURCEL	8 069	38,62	21/03/2003	20/03/2013			
Jean CLAMON	1 266	48,57	15/05/2001	14/05/2011			
Jean CLAMON	15 000	48,57	15/05/2001	14/05/2001			

⁽¹⁾ Les options consenties en 2008 et non sujettes à condition de performance, ont été valorisées comptablement à 17,32 € (14,57 € en 2007). Les options consenties en 2008 et sujettes à condition de performance, ont été valorisées comptablement à 15,35 € (12,90 € en 2007).

⁽²⁾ En pourcentage de la charge comptable du Plan Global d'Intéressement en Actions, associant options de souscriptions d'actions et actions gratuites.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	2008	2007
Michel PEBEREAU		
Président du Conseil d'administration		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	731 399	1 607 218
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	836 450	703 450
TOTAL	1 567 849	2 310 668
Baudouin PROT		
Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	1 069 804	3 320 248
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	2 843 930	2 403 420
TOTAL	3 913 734	5 723 668
Jean-Laurent BONNAFE		
Directeur Général délégué (période du 1 ^{er} septembre au 31 décembre 2008)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	187 070	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	-
TOTAL	187 070	N/A
Georges CHODRON de COURCEL		
Directeur Général délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	717 831	2 470 201
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	1 672 900	1 266 210
TOTAL	2 390 731	3 736 411
Jean CLAMON		
Directeur Général délégué (période du 1 ^{er} janvier au 31 août 2008)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	342 263	1 306 648
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	1 003 740	914 485
TOTAL	1 346 003	2 221 133

Ce tableau présente le nombre d'options en vie à fin 2008 détenu par les mandataires sociaux.

Société émettrice du plan	BNP	BNP	BNP Paribas	BNP Paribas	BNP Paribas	BNP Paribas	BNP Paribas
Date d'attribution du plan	22/12/1999	15/05/2001	21/03/2003	25/03/2005	05/04/2006	08/03/2007	18/04/2008
Michel PEBEREAU	221 917	221 948	226 959	100 880	100 000	50 000	50 000
Baudouin PROT	131 133	141 240	196 697	151 319	180 000	170 000	170 000
Georges CHODRON de COURCEL	-	-	4 559	60 529	90 000	90 000	100 000
Jean-Laurent BONNAFE	-	-	-	40 353	50 000	60 000	60 000
Nombre d'options en vie à fin 2008 par plan	353 050	363 188	428 215	353 081	420 000	370 000	380 000

Détention d'actions et conservation d'actions issues de levées d'options

À compter du 1^{er} janvier 2008, MM. Michel Pébereau, Baudouin Prot et Georges Chodron de Courcel doivent détenir pendant la durée de leurs fonctions une quantité minimale d'actions déterminée sur la base du cours d'ouverture de l'action et de leur salaire fixe au 2 janvier 2007. Le nombre d'actions détenues doit correspondre à 7 années de salaire fixe pour MM. Michel Pébereau (58 700 actions) et Baudouin Prot (80 000 actions). La mise en conformité avec cette obligation devra être réalisée au plus tard le 13 février 2010.

Le Conseil a fixé pour M. Jean-Laurent Bonnafé une obligation de détention de 30 000 actions, identique à celle à laquelle est tenu M. Georges Chodron de Courcel, également Directeur Général délégué. La mise en conformité avec cette obligation devra être réalisée par M. Jean-Laurent Bonnafé au plus tard le 1^{er} septembre 2013, soit cinq années après sa nomination en qualité de mandataire social.

Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués sont également tenus de conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions une quantité d'actions issues des levées d'options. Cette obligation de conservation est fixée à 50 % de la plus value nette d'acquisition réalisée sur les options attribuées à compter du 1^{er} janvier 2007 pour MM. Michel Pébereau, Baudouin Prot et Georges Chodron de Courcel et à compter du 1^{er} septembre 2008 pour M. Jean-Laurent Bonnafé. Elle sera considérée comme remplie dès lors que le seuil défini au titre de la disposition relative à la détention d'actions sera lui-même atteint au moyen d'actions issues de la levée d'options attribuées à compter des deux dates précitées.

Rémunération et avantages sociaux bénéficiant aux administrateurs salariés élus

L'ensemble des rémunérations versées en 2008 aux administrateurs salariés élus par le personnel s'est élevé au prorata de leur présence à 98 864 euros (81 045 euros en 2007), à l'exclusion des jetons de présence liés à leur mandat. Les jetons de présence versés en 2008 aux administrateurs salariés élus par le personnel se sont élevés au total à 68 275 euros (69 103 euros en 2007). Ils ont été versés directement à leurs organisations syndicales.

Les administrateurs salariés élus par le personnel bénéficient des dispositifs offerts à tous les collaborateurs de BNP Paribas SA en matière d'assurance – décès et invalidité et de Garantie Vie Professionnelle

Accidents. Le montant total des primes versées par BNP Paribas à ces régimes en 2008 pour le compte de ces administrateurs salariés élus a été de 1 041 euros (1 026 euros en 2007).

Les administrateurs salariés élus bénéficient du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA. Le montant total des cotisations versées par BNP Paribas à ce régime en 2008 pour le compte de ces mandataires sociaux a été de 660 euros (649 euros en 2007). Ils bénéficient également des compléments bancaires résultant de l'accord professionnel entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994.

Prêts, avances et garanties accordés aux mandataires sociaux

Au 31 décembre 2008, le montant des prêts en cours consentis directement ou indirectement aux mandataires sociaux s'élève à 7 337 398 euros (6 340 882 euros au 31 décembre 2007).

8.e RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIÉES

Les autres parties liées au groupe BNP Paribas sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, ainsi que les entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant au personnel (exception faite des régimes multi-employeurs et intersectoriels).

Les transactions opérées entre BNP Paribas et les parties qui lui sont liées sont réalisées aux conditions de marché prévalant au moment de la réalisation de ces transactions.

Relations entre les sociétés consolidées du Groupe

La liste des sociétés consolidées du groupe BNP Paribas est présentée dans la note 8.b « Périmètre de consolidation ». Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux suivants les données relatives à ces opérations réciproques lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint (consolidation par intégration proportionnelle) pour la part non éliminée en consolidation, et celles sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, mises en équivalence.

► ENCOURS DES OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

En millions d'euros	31 décembre 2008		31 décembre 2007	
	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence
ACTIF				
Prêts, avances et titres				
Comptes ordinaires	49	13	12	-
Prêts	9 509	1 440	7 132	1 268
Titres	127	-	54	-
Opérations de location-financement	-	29	-	-
Actifs divers	9	17	8	13
TOTAL	9 694	1 499	7 206	1 281
PASSIF				
Dépôts				
Comptes ordinaires	21	216	44	412
Autres emprunts	55	326	12	217
Dettes représentées par un titre	36	29	8	293
Passifs divers	5	39	30	77
TOTAL	117	610	94	999
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE				
Engagements de financement donnés	126	-	84	3
Engagements de garantie donnés	2	-	12	1
TOTAL	128	-	96	4

En outre, dans le cadre de son activité de banque de financement et d'investissement, le Groupe effectue également avec ces parties liées des opérations de négoce aux conditions de marché sur instruments financiers dérivés (swaps, options, contrats à terme...) et sur des instruments financiers émis par celles-ci (actions, titres obligataires...).

► ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

En millions d'euros	Exercice 2008		Exercice 2007	
	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence
Intérêts et produits assimilés	413	95	236	40
<i>Intérêts et charges assimilées</i>	(9)	(11)	(2)	(24)
Commissions (produits)	18	74	22	21
<i>Commissions (charges)</i>	(66)	(18)	(6)	(53)
Prestations de services rendues	6	48	2	117
<i>Prestations de services reçues</i>	-	(320)	-	(308)
Loyers perçus	1	1	2	-
TOTAL	363	(131)	254	(207)

Entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi consentis au personnel

Les principaux avantages postérieurs à l'emploi sont constitués par les indemnités de fin de carrière et les plans de retraites supplémentaires à prestations définies ou à cotisations définies.

En France, certains de ces avantages résultent de prestations historiquement servies par la Caisse de retraite BNP, la Caisse de retraite Paribas et la Caisse de Prévoyance BNP.

La totalité des engagements dans ces trois institutions a été, soit transféré auprès d'une compagnie d'assurance externe au Groupe, soit repris directement par BNP Paribas SA. Devenues sans objet, la Caisse de retraite BNP et la Caisse de Prévoyance BNP ont été dissoutes respectivement au cours du 1^{er} semestre 2007 et du 2^e semestre 2008.

À l'étranger, la gestion des plans d'avantages postérieurs à l'emploi est pour l'essentiel réalisée par des organismes de gestion ou des compagnies d'assurance indépendants et ponctuellement par des sociétés du Groupe, en particulier BNP Paribas Asset Management, BNP Paribas Assurance, Bank of the West et First Hawaiian Bank. En Suisse, une fondation dédiée gère les plans de retraite bénéficiant au personnel de BNP Paribas Suisse.

Au 31 décembre 2008, la valeur des actifs des plans gérés par des sociétés du Groupe s'élève à 827 millions d'euros (991 millions d'euros au 31 décembre 2007). Le montant des prestations perçues (notamment des frais de gestion et de conservation d'actifs) par des sociétés du Groupe au titre de l'exercice 2008 s'élève à six cent quatre-vingt-seize mille euros (1,1 million d'euros au titre de l'exercice 2007).

8.f VENTILATION DU BILAN PAR ÉCHÉANCE

Le tableau qui suit présente les soldes au bilan des actifs et passifs financiers par date d'échéance contractuelle. L'échéance des actifs financiers évalués en valeur de marché par résultat et des passifs financiers en valeur de marché par résultat relevant du portefeuille de transaction est réputée non déterminée dans la mesure où ces instruments financiers sont destinés à être cédés ou remboursés avant leur date de leur maturité contractuelle. Les actifs financiers à revenu variable disponibles à la vente, les instruments de dérivés de couverture, les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux et les dettes subordonnées perpétuelles sont également réputés à échéance non déterminée. Les provisions techniques de sociétés d'assurance, pour l'essentiel considérées comme des dépôts à vue, ne sont pas reprises dans ce tableau.

En millions d'euros 31 décembre 2008	Non déterminé	JJ, et à vue	De JJ (exclu) à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Caisse, Banques centrales et CCP		39 219						39 219
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	1 192 271							1 192 271
Instruments financiers dérivés de couverture	4 555							4 555
Actifs financiers disponibles à la vente	16 714		3 033	6 935	18 233	22 280	63 530	130 725
Prêts et créances sur établissements de crédit	40	22 455	12 314	15 010	5 554	6 500	7 280	69 153
Prêts et créances sur la clientèle		41 844	41 834	40 495	58 571	128 952	182 705	494 401
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2 541							2 541
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			5	322	21	3 239	10 489	14 076
ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	1 216 121	103 518	57 186	62 762	82 379	160 971	264 004	1 946 941
Banques centrales et CCP		1 047						1 047
Passifs financiers en valeur de marché par résultat	1 000 809		567	1 528	7 693	28 562	15 643	1 054 802
Instruments financiers dérivés de couverture	6 172							6 172
Dettes envers les établissements de crédit		19 365	78 749	33 945	25 076	15 376	13 676	186 187
Dettes envers la clientèle		233 319	107 234	39 856	15 604	9 856	8 086	413 955
Dettes représentées par un titre			44 984	47 558	23 201	30 628	11 137	157 508
Dettes subordonnées	1 096		2	542	410	3 749	12 524	18 323
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	282							282
PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	1 008 359	253 731	231 536	123 429	71 984	88 171	61 066	1 838 276

En millions d'euros 31 décembre 2007	Non déterminé	JJ, et à vue	De JJ (exclu) à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Caisse, Banques centrales et CCP		18 542						18 542
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	931 706							931 706
Instruments financiers dérivés de couverture	2 154							2 154
Actifs financiers disponibles à la vente	21 869		2 971	5 034	9 611	21 558	51 551	112 594
Prêts et créances sur établissements de crédit		20 636	16 222	12 656	5 323	8 871	7 408	71 116
Prêts et créances sur la clientèle		36 679	44 959	32 278	57 154	144 893	129 140	445 103
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(264)							(264)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			4	513	625	1 450	12 216	14 808
ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	955 465	75 857	64 156	50 481	72 713	176 772	200 315	1 595 759
Banques centrales et CCP		1 724						1 724
Passifs financiers en valeur de marché par résultat	722 099		1 704	2 718	17 399	32 295	19 910	796 125
Instruments financiers dérivés de couverture	1 261							1 261
Dettes envers les établissements de crédit		23 210	75 262	36 816	11 706	14 249	8 939	170 182
Dettes envers la clientèle		199 009	96 352	36 984	9 858	2 484	2 017	346 704
Dettes représentées par un titre			37 632	39 169	27 606	23 442	13 207	141 056
Dettes subordonnées	1 226		15	534	862	3 416	12 588	18 641
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	20							20
PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	724 606	223 943	210 965	116 221	67 431	75 886	56 661	1 475 713

8.g VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI

Les éléments d'information mentionnés dans cette note doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes :

- ces valeurs de marché représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés au 31 décembre 2008. Elles sont appelées à fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres, dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties. En particulier, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette valeur de marché réévaluée n'est pas destinée à être immédiatement réalisée, et ne pourrait en pratique pas l'être. Elle ne représente donc pas la valeur effective des instruments dans une perspective de continuité de l'activité de BNP Paribas ;

- la plupart de ces valeurs de marché instantanées ne sont pas pertinentes, donc ne sont pas prises en compte, pour les besoins de la gestion des activités de banque commerciale qui utilisent les instruments financiers correspondants ;
- la réévaluation des instruments financiers comptabilisés au coût historique suppose souvent d'utiliser des modèles de valorisation, des conventions et des hypothèses qui peuvent varier d'une institution à l'autre. Par conséquent, la comparaison des valeurs de marché présentées, pour les instruments financiers comptabilisés au coût historique, par différentes institutions financières n'est pas nécessairement pertinente ;
- enfin, les valeurs de marché reprises ci-après ne comprennent pas les valeurs de marché des instruments non financiers tels que les immobilisations et les survaleurs, mais aussi les autres actifs incorporels tels que la valeur attachée aux portefeuilles de dépôts à vue ou à la clientèle en relation avec le Groupe dans ses différentes activités. Ces valeurs de marché ne sauraient donc être considérées comme la valeur contributive des instruments concernés à la valeur du groupe BNP Paribas.

En millions d'euros, au	31 décembre 2008		31 décembre 2007	
	Valeur au bilan ⁽¹⁾	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan ⁽¹⁾	Valeur de marché estimée
ACTIFS FINANCIERS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	69 153	68 944	71 116	70 846
Prêts et créances sur la clientèle	494 401	484 798	445 103	441 939
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	14 076	15 017	14 808	15 083
PASSIFS FINANCIERS				
Dettes envers les établissements de crédit	186 187	185 481	170 182	169 919
Dettes envers la clientèle	413 955	414 111	346 704	346 645
Dettes représentées par un titre	157 508	156 871	141 056	140 495
Dettes subordonnées	18 323	15 874	18 641	18 100

⁽¹⁾ La valeur au bilan n'inclut pas la réévaluation des portefeuilles d'instruments financiers faisant l'objet d'une relation de couverture de valeur, inscrite au 31 décembre 2008 dans le poste « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » à l'actif pour 2 541 millions d'euros et au passif pour 282 millions d'euros (respectivement - 264 millions d'euros et 20 millions d'euros au 31 décembre 2007).

La valeur de marché d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normales.

Les techniques de valorisation utilisées et les hypothèses retenues assurent une mesure homogène de la valeur de marché des instruments financiers actifs et passifs au sein du groupe BNP Paribas : lorsque les prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. À défaut, la valeur de marché est déterminée à l'aide de techniques de valorisation, telles que l'actualisation des flux futurs estimés pour les prêts, les dettes et les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, ou telles que des modèles de valorisation spécifiques pour les autres instruments financiers, ainsi qu'ils sont décrits dans la note 1 relative aux principes comptables appliqués par le Groupe. La valeur de marché retenue pour les prêts, les dettes et les actifs détenus jusqu'à l'échéance dont la maturité initiale est inférieure à un an (y compris exigibles à vue), ou dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ainsi que pour la plupart des produits d'épargne réglementée, est la valeur comptabilisée.

L'évolution des conditions de marché au cours de l'exercice 2008 a conduit à observer un élargissement des marges sur les activités de banque de financement et d'investissement allant d'environ 80 points de base pour les clients situés sur les trois premières notes de l'échelle de notation interne de la banque jusqu'à environ 1 500 points de base pour ceux situés sur la dernière note (respectivement 10 points de base et 200 points de base en 2007). Il a été tenu compte des évolutions ainsi observées dans la valeur de marché estimée donnée aux actifs financiers. Symétriquement les dettes représentées par un titre ayant une échéance résiduelle supérieure à un an et les dettes subordonnées ont fait l'objet d'une évaluation en considérant un élargissement du spread de la banque de l'ordre de 50 points de base pour les premières, cohérent avec l'évolution de celui pris en compte dans l'évaluation de la dette en valeur de marché par résultat, et de 230 points de base pour les secondes (respectivement 10 points de base et 60 points de base sur l'exercice 2007).

8.h PASSIF ÉVENTUEL : PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Plusieurs banques algériennes et internationales, dont BNP Paribas El Djazair, filiale de BNP Paribas SA, font l'objet de poursuites pour des erreurs de traitement administratif de dossiers de commerce international qui n'ont entraîné aucun préjudice pour l'administration algérienne.

Mise en cause dans 7 affaires pour infraction à la réglementation des changes devant les juridictions algériennes, BNP Paribas El Djazair a été condamnée en première instance à un total d'amendes de l'ordre de 200 millions d'euros, pour ensuite obtenir devant la cour d'appel trois relaxes dont l'une portant sur l'amende la plus significative de 150 millions d'euros, pendant que deux autres décisions d'appel ont confirmé à hauteur de 50 millions d'euros les condamnations de première instance. L'ensemble de ces arrêts a fait l'objet de pourvois en cassation qui sont suspensifs sous l'empire du droit algérien.

BNP Paribas El Djazair va continuer à se défendre vigoureusement devant les juridictions algériennes pour voir reconnaître sa bonne foi vis-à-vis de l'administration qui n'a subi aucun préjudice.

En décembre 2006, une plainte, de type « class action », a été déposée au nom de huit citoyens irakiens devant un tribunal fédéral à New York, contre Australian Wheat Board (« AWB »), un exportateur de blé australien, Commodity Specialists Company, un trader de blé de Minneapolis et BNP Paribas. Les demandeurs prétendaient représenter les citoyens irakiens qui résident dans les trois régions du nord de l'Irak et entendent réclamer le recouvrement des sommes que le gouvernement irakien aurait obtenues des exportateurs de biens humanitaires dans le cadre du programme des Nations Unies « Pétrole contre nourriture ». Le 10 octobre 2007, BNP Paribas a déposé une requête contestant la qualité des demandeurs à ester en justice. Dans son jugement en date du 30 septembre 2008, le tribunal a donné droit à la demande de BNP Paribas et rejeté la plainte intégralement. Le 22 octobre 2008, les demandeurs ont interjeté appel. L'appel est actuellement pendant devant le Deuxième Circuit de la Cour d'appel fédérale. L'appel n'indique pas le montant du préjudice allégué et laisse sa détermination au fond.

8.i HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En milliers d'euros	Deloitte				PricewaterhouseCoopers				Mazars				TOTAL			
	Montant		%		Montant		%		Montant		%		Montant (K€)		%	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Audit																
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés dont :																
Émetteur	3 610	4 059	33 %	38 %	5 395	4 243	35 %	38 %	1 125	1 174	13 %	16 %	10 130	9 476	29 %	33 %
Filiales consolidées	6 033	5 828	55 %	53 %	7 939	5 176	51 %	46 %	7 102	6 064	82 %	82 %	21 074	17 068	60 %	58 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes dont :																
Émetteur	55	115	1 %	1 %	990	200	6 %	2 %	75	-	1 %	-	1 120	315	3 %	1 %
Filiales consolidées	1 112	505	10 %	5 %	1 088	1 011	7 %	9 %	284	51	3 %	1 %	2 484	1 567	7 %	5 %
Total Audit	10 810	10 507	99 %	97 %	15 412	10 630	99 %	95 %	8 586	7 289	99 %	99 %	34 808	28 426	99 %	97 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales consolidées par intégration globale et proportionnelle																
Juridiques, fiscal, social	-	-	-	-	32	-	-	-	25	-	-	-	57	-	-	-
Autres	104	309	1 %	3 %	132	515	1 %	5 %	53	46	1 %	1 %	289	870	1 %	3 %
Total autres prestations	104	309	1 %	3 %	164	515	1 %	5 %	78	46	1 %	1 %	346	870	1 %	3 %
TOTAL HONORAIRES	10 914	10 816	100 %	100 %	15 576	11 145	100 %	100 %	8 664	7 335	100 %	100 %	35 154	29 296	100 %	100 %

Le montant total des honoraires d'audit versés aux Commissaires aux comptes n'appartenant pas au réseau de l'un de ceux certifiant les comptes consolidés et individuels de BNP Paribas SA, mentionnés dans le tableau ci-dessus, s'élève à 1 274 milliers d'euros au titre de l'exercice 2008, contre 1 498 milliers d'euros en 2007. Il inclut 315 milliers d'euros versés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences liées à la mission de contrôle légal des comptes (contre 645 milliers d'euros en 2007).

4.6 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Deloitte Et Associés

185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars

61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Aux Actionnaires

BNP Paribas

16, boulevard des Italiens
75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de BNP Paribas, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 « résumé des principes comptables » et la note 5.a de l'annexe, qui exposent le changement de méthode comptable en application de l'amendement d'IAS 39 du 15 octobre 2008 qui autorise le reclassement de certains actifs financiers.

II – Justification des appréciations

Estimations comptables

La crise financière et économique, qui s'est notamment traduite par la hausse exceptionnelle de la volatilité, la forte contraction de la liquidité sur certains marchés, ainsi qu'une difficulté à apprécier les perspectives économiques et financières, a de multiples impacts sur les établissements de crédit, notamment sur leurs activités, leurs résultats, leurs risques et leur refinancement, tel qu'exposé en notes 4.b et 4.j de l'annexe. Cette situation crée des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants:

Provisionnement des risques de crédit et de contrepartie

Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes 1, 4.a, 4.d, 4.j, 5.c, 5.d, 5.e de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et de portefeuille.

Valorisation des instruments financiers

Votre société utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions et l'appréciation de la pertinence de la qualification en opérations de couverture. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la détermination du caractère inactif d'un marché, à la vérification des modèles et à la détermination des paramètres utilisés.

Dépréciations relatives aux actifs disponibles à la vente

Votre société comptabilise des dépréciations sur des actifs disponibles à la vente lorsqu'il existe une indication objective de baisse prolongée ou significative de la valeur de ces actifs (notes 1.c.5, 2.d, 2.f et 5.c de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.

Tests de dépréciation des écarts d'acquisition

Votre société a procédé à des tests de dépréciation de valeur des écarts d'acquisition qui n'ont pas conduit à la constatation de dépréciations (notes 1.b.4 et 5.l de l'annexe). Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les principales hypothèses et paramètres utilisés.

Impôts différés actif

Votre société a comptabilisé des impôts différés actif notamment au titre des déficits fiscaux reportables (notes 1.k, 2.g et 5.h de l'annexe). Nous avons examiné les principales estimations et hypothèses ayant conduit à la reconnaissance de ces impôts différés.

Provisionnement des engagements sociaux

Votre société constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (notes 1.j et 7.b de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les principales hypothèses et paramètres utilisés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 11 mars 2009

Les Commissaires aux comptes

Deloitte Et Associés

Pascal Colin

PricewaterhouseCoopers Audit

Etienne Boris

Mazars

Hervé Hélias

4 ESTADOS FINANCIEROS CONSOLIDADOS

4.1 Cuentas de Resultado del ejercicio 2008	4
4.2 Balance al 31 de diciembre de 2008	5
4.3 Tablas de consolidación de los activos del 1° de enero de 2007 al 31 de diciembre de 2008	5
4.4 Tabla de flujos de tesorería relativos al ejercicio 2008	8
4.5 Anotaciones anexas a los Estados Financieros elaborados de acuerdo a las normas contables IFRS adoptadas por la Unión Europea	9
Nota 1 Resumen de los principios contables aplicados por el Grupo	9
1.a Normas contables aplicables	9
1.b Principios de consolidación	9
1.b.1 Perímetro de consolidación	9
1.b.2 Métodos de consolidación	10
1.b.3 Reglas de consolidación	11
1.b.4 Reagrupación de empresas y evaluación de las diferencias de adquisición	11
1.c Activos y pasivos financieros	13
1.c.1 Créditos	13
1.c.2 Contratos de ahorro y de préstamo reglamentados	13
1.c.3 Títulos	14
1.c.4 Operaciones en divisas	16
1.c.5 Depreciación de los activos financieros	17
1.c.6 Reclasificación de los activos financieros	18
1.c.7 Deudas emitidas representadas por un título	19
1.c.8 Acciones propias y derivadas en acciones propias	19
1.c.9 Instrumentos derivados y contabilidad de financiamiento	20
1.c.10 Determinación del valor de mercado	22
1.c.11 Activos y Pasivos financieros contabilizados en valor de mercado por resultado sobre opción	24
1.c.12 Ingresos y gastos relativos a los activos y pasivos financieros	25
1.c.13 Costo del riesgo	25
1.c.14 Detalle de activos o de pasivos financieros	25
1.c.15 Compensación de activos y pasivos financieros	26
1.d Normas contables propias de actividades de seguros	26
1.d.1 Activos	26
1.d.2 Pasivos	26
1.d.3 Cuenta de resultado	27
1.e Activos fijos	27
1.f Contratos de arrendamiento financiero	29
1.f.1 La sociedad del grupo es el socio capitalista del contrato de arrendamiento financiero	29
1.f.2 La sociedad del grupo es el arrendatario del contrato de arrendamiento financiero	29
1.g Activos no circulantes en espera en vista de la venta y actividad abandonadas	30
1.h Mejoras que benefician al personal	30
1.h1 Beneficios a corto plazo	31
1.h2 Beneficios a largo plazo	31



ESTADOS FINANCIEROS CONSOLIDADOS
Notas anexas a los Estados Financieros Consolidados

1.h.3 Indemnizaciones de fin de contrato de trabajo	31
1.h.4 Beneficios posteriores al empleo	31
1.i Pago a la baja de acciones	32
1.i.1 Planes de atribución de opciones de suscripción de acciones (opciones de acciones)	32
1.i.2 Oferta de suscripción o de compra de acciones propuesta a los asalariados dentro del marco del Plan de Ahorro Empresa	33
1.j Provisiones de pasivo	33
1.k Impuestos pendientes y diferidos	33
1.l Tabla de flujos de tesorería	34
1.m Utilización de estimaciones en la preparación de los Estados Financieros	34
Nota 2 Notas relativas a la cuenta de resultados del ejercicio 2008	35
2.a Margen de intereses	35
2.b Comisiones	36
2.c Ganancias netas sobre instrumentos financieros evaluados en valor de mercado por resultado	36
2.d Ganancias netas sobre activos financieros disponibles a la venta	37
2.e productos y cambios de las otras actividades	38
2.f Costo del riesgo	39
2.g Impuestos sobre los beneficios	40
Nota 3 Informaciones sectoriales	41
3.a Informaciones por polo de actividad	42
3.b Informaciones por sector geográfico	44
Nota 4 Gestión de riesgos y adecuación de los activos	44
4.a Organización de la gestión de riesgos	45
4.b Tipología de riesgos	45
4.c Gestión del capital y adecuación de los activos	58
4.d Riesgo de crédito y riesgo de contraparte	61
4.e Riesgo de mercado	84
4.f Riesgo operacional	99
4.g Riesgo de no conformidad y de reputación	105
4.h Riesgo de liquidez y de refinanciamiento	105
4.i Riesgos de seguros	109
4.j Prolongación en el ejercicio 2008 de la crisis financiera que inició en el segundo semestre de 2007	111
Nota 5 Notas relativas al balance al 31 de diciembre de 2008	114
5.a Activos, pasivos e instrumentos financieros derivados en valor de mercado por resultado	114
5.b Instrumentos financieros derivados para uso de financiamiento	122
5.c Activos financieros disponibles para venta	123
5.d Operaciones interbancarias, cuentas por cobrar y deudas de establecimientos de crédito	123
5.e Préstamos, cuentas por cobrar y deudas de los clientes	124
5.f Deudas representadas por un título y deudas subordinadas	124
5.g Activos financieros en espera hasta el vencimiento	128
5.h Impuestos disponibles y diferidos	128
5.i Cuentas de regularización, activos y pasivos diversos	128
5.j Participaciones en las sociedades de capital social	129
5.k Activos fijos de inversión y de explotación	131
5.l Diferencias de adquisición	131
5.m Provisiones técnicas de las aseguradoras	132
5.n Provisiones para riesgos y cargos	133
Nota 6 Obligaciones de financiamiento y de garantía	135
6.a Obligaciones de financiamiento	135



ESTADOS FINANCIEROS CONSOLIDADOS
Notas anexas a los Estados Financieros Consolidados

6.b Obligaciones de garantía	135
Nota 7 Remuneración y beneficios otorgados al personal	136
7.a Honorarios del personal	136
7.b Obligaciones sociales	136
7.c Pagos en base de acciones	140
Nota 8 Informaciones complementarias	147
8.a Evolución del capital y resultados por acción	147
8.b Perímetro de consolidación	155
8.c Reagrupamiento de empresas	193
8.d Remuneraciones y beneficios sociales que benefician a los apoderados de las sociedades	197
8.e Relación intercompañías	208
8.f Desglose del balance por vencimiento	209
8.g Valor de mercado de los instrumentos financieros contabilizados a costo amortizado	211
8.h Pasivo eventual: procedimientos judiciales y de arbitraje	213
8.i Honorarios de los auditores	214
4.6 Informe de los auditores sobre las cuentas consolidadas	214



ESTADOS FINANCIEROS CONSOLIDADOS
Notas anexas a los Estados Financieros Consolidados

Los Estados Financieros consolidados del grupo BNP Paribas se presentan a título de los dos ejercicios 2008 y 2007. Conforme al artículo 20.1 del anexo I al reglamento europeo Prospectus (reglamento EU 809/2004), se precisa que el ejercicio 2006 se puede consultar en el documento de referencia presentado ante las autoridades de Mercados Financieros el 13 de marzo de 2008 bajo el número D.08-0108.

4.1 Cuenta de resultados del ejercicio 2008

En millones de euros	Notas	Ejercicio 2008	Ejercicio 2007
Intereses y productos integrados	2.a	58 839	59 141
Intereses y cargos integrados	2.a	(45 341)	(49 433)
Comisiones (productos)	2.b	10 713	10 721
Comisiones (cargos)	2.b	(4 854)	(4 299)
Ganancias o pérdidas netas sobre instrumentos financieros a valor del mercado por resultado	2.c	2 693	7 843
Ganancias o pérdidas netas sobre activos financieros disponibles a la venta	2.d	464	2 507
Productos de otras actividades	2.e	20 273	22 601
Cargos de otras actividades	2.e	(15 411)	(17 944)
PRODUCTO NETO BANCARIO		27 376	31 037
Cargos generales de explotación		(17324)	(17 773)
Asignaciones a las amortizaciones y a las provisiones para depreciación de los activos fijos tangibles e intangibles	5.k	(1 076)	(991)
RESULTADO BRUTO DE EXPLOTACIÓN		8 976	12 273
Costo del riesgo	2.f	(5 752)	(1 725)
RESULTADO DE EXPLOTACIÓN		3 224	10 548
Cuota del resultado neto de la contabilidad del capital social		217	358
Ganancias netas sobre otros activos fijos		481	153
Variación del valor de las diferencias de adquisición		2	(1)
RESULTADO ANTES DE IMPUESTOS		3 924	11 058
Impuestos sobre los beneficios	2.g	(472)	(2 747)
RESULTADO NETO		3 452	8 311
De intereses minoritarios		431	489
RESULTADO NETO, PARTE DEL GRUPO		3 021	7 822
Resultado por acción	8.a	3.07	8.49
Resultado diluido por acción	8.a	3.06	8.42



4.2 Balance al 31 de diciembre de 2008

<i>En millones de euros</i>	Notas	31 diciembre, 2008	31 diciembre, 2007
ACTIVOS			
Caja, bancos centrales, CCP		39 219	18 542
Instrumentos financieros en valor de mercado por resultado	5.a	1 192 271	931 706
Instrumentos financieros derivados de financiamiento	5.b	4 555	2 154
Activos financieros disponibles a la venta	5.c	130 725	112 594
Préstamos y cuentas por cobrar sobre los establecimientos de crédito	5.d	69 153	71 116
Préstamos y cuentas por cobrar de los clientes	5.e	494 401	445 103
Diferencia de reevaluación de los portafolios de financiamiento		2 541	(264)
Activos financieros en espera hasta el vencimiento	5.g	14 076	14 808
Activos de impuestos disponibles y diferidos	5.h	6 055	2 965
Cuentas de regularización y activos diversos	5.i	82 457	60 608
Participaciones en las sociedades de capital social	5.j	2 643	3 333
Bienes de inversión	5.k	9 920	6 693
Activos fijos tangibles	5.k	14 807	13 165
Activos fijos intangibles	5.k	1 810	1 687
Diferencias de adquisición	5.l	10 918	10 244
TOTAL ACTIVOS		2 075 551	1 694 454
DEUDAS			
Bancos centrales, CCP		1 047	1 724
Instrumentos financieros en valor de mercado por resultado	5.a	1 054 802	796 125
Instrumentos Financieros derivados de financiamiento	5.b	6 172	1 261
Deudas con los establecimientos de crédito	5.d	186 187	170 182
Deudas con los clientes	5.e	413 955	346 704
Deudas representadas por un título	5.f	157 508	141 056
Diferencias de reevaluación de los portafolios de financiamiento en tasas		282	20
Pasivos de impuestos disponibles y diferidos	5.h	3 971	2 475
Cuentas de regularización y pasivos diversos	5.i	83 434	58 815
Provisiones técnicas de las sociedades de seguros	5.m	86 514	93 320
Provisiones para riesgo y cargos	5.n	4 388	4 738
Deudas subordinadas	5.f	18 323	18 641
TOTAL DEUDAS		2 016 583	1 635 061
ACTIVOS			
<i>Capital y reservas vinculadas</i>		<i>13 828</i>	<i>13 472</i>
<i>Reservas consolidadas</i>		<i>37 909</i>	<i>29 233</i>
<i>Resultado del ejercicio, parte del Grupo</i>		<i>3 021</i>	<i>7 822</i>
Total capital, reservas consolidadas y resultado del periodo, parte del Grupo		54 758	50 527
Pérdidas y ganancias latentes o diferidas		(1 530)	3 272
Total de intereses minoritarios		5 740	5 594
TOTAL ACTIVOS CONSOLIDADOS		58 968	59 393
TOTAL PASIVO		2 075 551	1 694 454

4.3 Tablas de consolidación de los activos Del 1° de enero de 2007 al 31 de diciembre de 2008

ESTADOS FINANCIEROS CONSOLIDADOS
Notas anexas a los Estados Financieros Consolidados

➤ CAPITAL Y RESERVAS

<i>En millones de euros</i>	Parte del Grupo					Intereses minoritarios
	Capital y reservas vinculadas	Eliminación de acciones auto detentadas	Títulos Súper subordinados de duración indeterminada	Reservas y resultado del periodo	Total parte del grupo	
Capital y reservas al 31 de diciembre de 2006	15 589	(1 786)	4 447	26 237	44 487	5 351
Distribución del resultado Del ejercicio 2006				(2 801)	(2 801)	(164)
Aumentos de capital y emisiones	281		2 296		2 577	
Reducciones de capital y reembolsos	(2 428)	2 428				(891)
Movimientos en títulos de capital		(1 236)		(1)	(1 237)	
Operaciones que resultan de planes de pago en acciones		(25)		51	26	
Remuneración de acciones preferidas y de Títulos Súper Subordinados de Duración Indeterminada				(176)	(176)	(150)
Cantidades distribuidas sobre el resultado del ejercicio					-	(42)
Incidencia complementaria en la Adquisición de Banca Nazionale del Lavoro				(134)	(134)	
Otras operaciones que afectan a los accionistas minoritarios	18			(21)	(3)	1 112
Otras variaciones	12			(46)	(34)	7
Resultado del ejercicio 2007				7 822	7 822	489
Capital y reservas al 31 de diciembre de 2007	13 472	(619)	6 743	30 931	50 527	5 712
Distribución del resultado Del ejercicio 2007				(3 016)	(3 016)	(193)
Aumento de capital y emisiones	356		3 800		4 156	
Movimientos en títulos de capital		270	(22)	(37)	211	
Operaciones que resultan de planes de pago en acciones		48		74	122	
Remuneración de acciones preferidas y de Títulos Súper Subordinados de duración Indeterminada				(232)	(232)	(185)
Cantidades distribuidas sobre el resultado del ejercicio				-	-	(80)
Otras operaciones que afectan a los accionistas minoritarios				(23)	(23)	496
Otras variaciones				(8)	(8)	(2)
Resultado del ejercicio 2008				3 021	3 021	431
Capital y reservas Al 31 de diciembre de 2008	13 828	(301)	10 521	30 710	54 758	6 179



➤ GANANCIAS O PÉRDIDAS LATENTES O DIFERIDAS

<i>En millones de euros</i>	Parte del Grupo				Intereses minoritarios
	En diferencias de conversión	En activos disponibles A la venta	En instrumentos de cobertura	Total parte del grupo	
Ganancias o pérdidas latentes o diferidas al 31 de diciembre de 2006	(298)	5 431	(108)	5 025	(39)
Variaciones de valor de los instrumentos financieros que afectan a los activos		525	173	425	
Variaciones de valor de los instrumentos financieros trasladados al resultado		(1 330)	(27)	(1 357)	
Efecto de la variación de las paridades monetarias	(924)			(924)	(95)
Cuota en las variaciones de activos de la contabilidad del capital social	(10)	69		59	
Otras variaciones		44		44	
Ganancias o pérdidas latentes o diferidas al 31 de diciembre de 2007	(1 232)	4 466	38	3 272	(118)
Variaciones de valor de los instrumentos financieros que afectan los activos		(4 686)	723	(3 963)	(118)
Variaciones de valor de los instrumentos financieros trasladados al resultado		(11)	(28)	(39)	-
Efecto de la variación de las paridades monetarias	(434)			(434)	(203)
Cuota en las variaciones de activos de la contabilidad del capital social	(14)	(337)	(15)	(366)	
Ganancias o pérdidas latentes o diferidas al 31 de diciembre de 2008	(1 680)	(568)	718	(1 530)	(439)

4.4 Tabla de los flujos de tesorería relativos al ejercicio 2008

En millones de euros	Notas	Ejercicio 2008	Ejercicio 2007
Resultado antes de impuestos		3 924	11 058
Elementos no monetarios incluidos en el resultado neto antes de impuestos y otros ajustes fuera de resultado		18 849	4 478
Asignaciones netas a las amortizaciones de flujos fijos tangibles e intangibles		3 074	2 685
Depreciación de las diferencias de adquisición y de otros flujos fijos		12	1
Asignaciones netas a los beneficios		8 225	8 385
Cuota de resultado en relación a la contabilidad del capital social		(217)	(358)
Productos netos de las actividades de inversión		(436)	(141)
Productos netos de las actividades de financiamiento		(114)	(750)
Otros movimientos		8 305	(5 344)
Aumento (disminución) neto en relación a los activos y pasivos provenientes de las actividades operativas		7 301	(2 459)
Aumento neto en relación a las operaciones con los establecimientos de crédito		8 204	32 022
Aumento neto en relación a las operaciones con los clientes		34 362	19 670
Disminución neta en relación a las operaciones que afectan a los otros activos o pasivos financieros		(30 127)	49 782)
Disminución neta en relación a las operaciones que afectan a los activos o pasivos no financieros		(3 452)	(2 475)
Impuestos pagados		(1 686)	(1 894)
AUMENTO NETO DE LA TESORERÍA GENERADO POR LA ACTIVIDAD OPERATIVA		30 074	13 077
Aumento (disminución) neta en relación a los activos financieros y a las participaciones	8.c	(3 046)	(2 938)
Disminución neta en relación a los activos fijos tangibles e intangibles		(9 709)	1 066
AUMENTO (DISMINUCIÓN) NETO DE LA TESORERÍA EN RELACIÓN A LAS OPERACIONES DE INVERSIÓN		1 347	(2 593)
Disminución de tesorería en relación a las operaciones realizadas con los accionistas		(3 046)	(2 938)
(Disminución) aumento de tesorería proveniente de las otras actividades de financiamiento		(9 709)	1 066
DISMINUCIÓN NETA DE LA TESORERÍA EN RELACIÓN A LAS OPERACIONES DE FINANCIAMIENTO		(12 755)	(1 872)
EFFECTO DE LA VARIACIÓN DE TASAS DE CAMBIO EN LA TESORERÍA E INTEGRADO		257	(648)
AUMENTO NETO DE LA TESORERÍA		18 923	7 964
Saldo de las cuentas de tesorería e integrado a la apertura del periodo		24 038	16 074
Cuentas activas de caja, bancos centrales y CCP		18 542	9 642
Cuentas pasivas de bancos centrales y CCP		(1 724)	(939)
Préstamos a la vista a los establecimientos de crédito	5.d	15 497	15 230
Empréstitos a la vista de los establecimientos de crédito	5.d	(8 165)	(7 892)
Deducción de cuentas por cobrar y deudas incorporados a las cuentas de tesorería e integrados		(112)	33
Saldo de las cuentas de tesorería e integrado al cierre del periodo		42 961	24 038
Cuentas activas de caja, bancos centrales y CCP		39 219	18 542
Cuentas pasivas de bancos centrales y CCP		(1 047)	(1 724)
Préstamos a la vista a los establecimientos de crédito	5.d	13 514	15 497
Empréstitos a la vista de los establecimientos de crédito	5.d	(8 673)	(8 165)
Deducción de cuentas por cobrar y deudas incorporados a las cuentas de tesorería e integrados		(52)	(112)
AUMENTO DE LOS SALDOS DE LAS CUENTAS DE TESORERÍA E INTEGRADOS		18 923	7 964

4.5 ANOTACIONES ANEXAS A LOS ESTADOS FINANCIEROS ELABORADOS DE ACUERDO A LAS NORMAS CONTABLES IFRS ADOPTADAS POR LA UNIÓN EUROPEA.

Nota 1. RESUMEN DE LOS PRINCIPIOS CONTABLES APLICADOS POR EL GRUPO

1.a NORMAS CONTABLES APLICABLES

Las normas contables internacionales (International Financial Reporting standards - IFRS) se aplicaron a las cuentas consolidadas a partir del primero de enero de 2005, (fecha de primera aplicación) de conformidad con las disposiciones enunciadas por la norma IFRS "Primera aplicación de las normas de información financiera internacional" y por las demás normas de la referencia IFRS, tomando en cuanto la versión y las interpretaciones de las normas tales como fueron adoptadas en el seno de la Unión Europea¹, y por ello excluyendo algunas disposiciones de la norma IAS 39 relativa a la contabilidad de cobertura.

El Grupo aplicó al cuarto trimestre 2008, la enmienda de IAS 39 y IFRS 7 adoptado por la Unión Europea el 15 de octubre 2008 relativo a las nuevas clasificaciones de activos financieros. Los efectos se desglosan en la anotación 5a, "Activos, pasivos e instrumentos financieros derivados en valor de mercado por resultado".

El Grupo no anticipó la aplicación de nuevas normas, enmiendas e interpretaciones adoptadas por la Unión Europea ya que la aplicación en 2008 es sólo opcional y en especial IFRS8 "Sectores operacionales" de los cuales no se cuenta con un efecto significativo sobre las informaciones sectoriales proporcionadas en los anexos de los Estados Financieros.

1.b PRINCIPIOS DE CONSOLIDACIÓN

1.b.1 Perímetro de consolidación

Las cuentas consolidadas de BNP Paribas agrupan el conjunto de las empresas bajo control exclusivo, control conjunto o bajo la influencia notable salvo las empresas cuya consolidación presenta un carácter despreciable para la elaboración de cuentas consolidadas del Grupo.

Se presume que una empresa tiene un carácter despreciable para la elaboración de cuentas consolidadas del Grupo cuando no rebasa en contribución en cuentas consolidadas uno de los puntos siguientes: 8 millones de euros por el producto neto bancario, 1 millón de euros por el resultado bruto de explotación o el resultado neto ante impuesto y 40 millones de euros por el total del balance. Son también consolidadas las entidades llevando a su activo títulos de participación de sociedades consolidadas.

Una filial está consolidada a partir de la fecha a la cual el Grupo obtiene efectivamente su control. Las entidades temporalmente controladas se integran también en las cuentas consolidadas hasta la fecha de su cesión.

Por fin, el Grupo consolida las estructuras jurídicas distintas creadas, de manera específica, para manejar una operación o un grupo de operaciones similares (entidades "ad hoc"), y ello aun en ausencia de vínculo en capital, en la medida en que ejerce substancialmente el control, respecto a los criterios siguientes:

- las actividades de la entidad se llevan por la cuenta exclusiva del Grupo, de manera que éste saca ventajas de ello;
- el Grupo dispone de poder de decisión y de gestión con el fin de obtener la mayoría de las ventajas vinculadas a las actividades normales de la entidad. Este poder se caracteriza en especial por la

¹ la referencia integra de las normas adoptas en el seno de la Unión europea puede ser consultarse en el sitio internet de la Comisión Europea a la dirección siguiente: http://ec.europa.eu/internal/_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-comission.



capacidad de disolver la entidad, cambiar los estatutos u oponerse formalmente a su modificación;

- El Grupo tiene la capacidad de obtener la mayoría de las ventajas de la entidad y por ello puede estar expuesto a los riesgos vinculados a la actividad de dicha entidad. Las ventajas pueden corresponder a un derecho de recibir todo o parte del resultado, evaluado en una base anual, una parte proporcional del activo neto, disponer de uno o varios activos o aprovechar de la mayoría de los activos residuales en caso de liquidación;
- el Grupo conserva la mayoría de los riesgos tomados por la entidad a fines de sacar una ventaja, puede ser el caso si el Grupo queda expuesto a las primeras pérdidas del portafolio de activos incluido en la entidad.

1.b.2 Métodos de consolidación

Las empresas sobre las cuales el Grupo ejerce un control exclusivo se consolidan por integración global. El Grupo tiene el control exclusivo de una filial cuando se encuentre en la medida de dirigir las políticas financieras y operacionales de una entidad con el fin de aprovechar de estas actividades. Se presume que existe el control exclusivo cuando el grupo BNP Paribas detenta, directa o indirectamente más de la mitad de los derechos de voto de la filial;

se comprueba cuando el Grupo disponga del poder de dirigir las políticas financieras y operacionales de la entidad en virtud de un acuerdo, o nombrar, revocar o reunir la mayoría de los miembros del Consejo de administración o del órgano de dirección equivalente.

La determinación del porcentaje de control toma en cuenta los derechos de voto potenciales que dan acceso a derechos de voto adicionales, tan pronto como pueden ejercitarse o convertirse de inmediato.

Las empresas bajo control conjunto se consolidan por integración proporcional. El Grupo tiene un control conjunto cuando, en virtud de un acuerdo contractual, las decisiones financieras y operacionales estratégicas vinculadas a la actividad requieran un acuerdo unánime de las partes que comparten el control.

Las empresas bajo influencia notable se ponen en convalidación. La influencia notable es el poder de participar a las decisiones de política financiera y operacional de una entidad, sin detentar el control. Se presume cuando el Grupo detenta, directa o indirectamente, el 20% o más de los derechos de votos de una entidad. Las participaciones inferiores a este punto se excluyen del perímetro de consolidación, excepto cuando representen una inversión estratégica, y cuando el Grupo ejercite en ello una influencia notable y efectiva. Tal es el caso de las sociedades que se desarrollan en colaboración con otros grupos en los cuales BNP PARIBAS participa a las decisiones estratégicas de la empresa asociada, siendo representada en los órganos de Dirección, ejerce una influencia sobre la gestión operacional de la empresa asociada por la puesta a disposición de sistemas de gestión o de ayuda a la decisión, y brinda su colaboración técnica para el desarrollo de esta empresa.

Las variaciones de capitales sociales de las sociedades puestas en convalidación se contabilizan con el activo del balance bajo el rubro "Participaciones en las sociedades puestas en convalidación" y con el pasivo bajo el rubro de capitales sociales apropiados. la diferencia de adquisición sobre una sociedad consolidada por puesta en equivalencia aparece también bajo la rúbrica "Participaciones en las sociedades puestas en equivalencia".

Cuando la parte proporcional del Grupo en las pérdidas de una empresa puesta en convalidación es igual o superior a sus intereses en esta empresa, el Grupo deja de tomar en cuenta su parte proporcional en las pérdidas futuras. En este caso, la participación está presentada como un valor nulo. Se proporciona provisiones para las pérdidas adicionales de la empresa asociada sólo cuando el Grupo tiene una obligación legal o implícita de hacerlo o cuando realizó pagos por cuenta de la empresa.

Los intereses minoritarios se presentan por separado en el resultado consolidado así como en el balance consolidado dentro de los capitales sociales. La determinación de los intereses minoritarios toma en cuenta, en su caso, acciones preferenciales acumulativas en circulación emitidas por las filiales y clasificadas como instrumentos de capitales sociales, cuando empresas fuera del Grupo las detentan.

Los resultados de cesión obtenidos sobre los títulos consolidados se registran a la cuenta de resultado bajo el rubro: Beneficios netos sobre otros activos inmovilizados".

1.b.3 Reglas de consolidación

Los Estados financieros consolidados se elaboran utilizando métodos contables uniformes en lo que se refiere a transacciones y otros eventos parecidos en circunstancias similares.

Eliminación de operaciones recíprocas

Los saldos recíprocos que resultan de operaciones realizadas entre sociedades consolidadas del Grupo así como las operaciones mismas, incluyendo los productos, los cargos y los dividendos se eliminan. Los beneficios y las pérdidas realizadas debido a cesiones de activos dentro del Grupo se eliminan salvo en el caso en que el activo cedido se considera como durablemente depreciado. Los beneficios y las pérdidas latentes incluidos en el valor de los activos disponibles a la venta se conservan a nivel del Grupo.

Conversión de las cuentas en divisas extranjeras

Las cuentas consolidadas de BNP Paribas se elaboran en euros.

La conversión de las cuentas de entidades cuya moneda funcional es diferente del euro se elabora aplicando el método del cambio de cierre. De acuerdo a este método, todos los elementos activos y pasivos, monetarios o no monetarios, se convierten a la tasa de cambio vigente a la fecha de cierre del ejercicio. Los productos y los cargos se convierten a la tasa promedio del período.

El mismo método se aplica a las cuentas de filiales del Grupo ubicadas en países que tienen una economía de carácter hiperinflacionista, previamente rectificadas de los efectos de la inflación mediante indicios que reflejan variaciones generales de los precios.

Las diferencias de conversión que aparecen, tanto en los elementos del balance que del resultado, se llevan, por la parte ingresada al Grupo en sus capitales sociales bajo el rubro "Diferencias de conversión" y por la parte de terceros bajo el rubro "intereses minoritarios". Aplicando la opción oferta por la norma IFRS 1, el Grupo procedió, mediante transferencia a las reservas consolidadas, a poner en cero el conjunto de las diferencias de conversión en parte del Grupo y en intereses minoritarios en el balance de apertura del primero de enero de 2004.

En caso de liquidación o cesión de todo o parte de la participación detentada en la empresa extranjera, la diferencia de conversión que aparece en los capitales sociales, se reintegra a la cuenta de resultado en relación a la fracción de su monto correspondiente a la participación traspasada.

1.b.4 Reagrupación de empresas y evaluación de las diferencias de adquisición

Reagrupación de empresas

Las reagrupaciones de empresas se contabilizan de acuerdo al método de adquisición. Según este método, los activos, pasivos y pasivos eventuales identificables de la entidad adquirida que satisfacen los criterios de contabilidad en las normas IFRS, se contabilizan al valor de mercado o su equivalente, determinado a la fecha de adquisición, excepto los activos inhabituales clasificados como activos detentados con vista a la venta que se contabilizan al valor de mercado neto de las cotizaciones de cierre. El Grupo dispone de un

término de doce meses a la fecha de adquisición para finalizar la contabilidad de la reagrupación de empresas considerada.

El costo de adquisición es igual al valor de mercado o a su equivalente, a la fecha de cambio de los activos entregados, de los pasivos incurridos o asumidos o de los instrumentos de capitales sociales emitidos para obtener el control de la sociedad adquirida. Los costos relacionados, en forma directa, a la operación se incluyen en el costo de adquisición.

La diferencia de adquisición o sobrevalor corresponde a la diferencia entre el costo de adquisición y la parte proporcional de interés del comprador en el valor de mercado o su equivalente de activos, pasivos y pasivos eventuales identificables a la fecha de adquisición. A esta fecha, esta diferencia se inscribe en el activo del comprador si es positivo y se contabiliza de inmediato en resultado si es negativo.

Las diferencias de adquisición se registran en la moneda funcional de la sociedad adquirida y se convierten al tipo de cambio vigente a la fecha del cierre.

El grupo BNP Paribas procede, con regularidad, a pruebas de depreciación de las diferencias de adquisición.

Aplicando la excepción brindada por la norma IFRS 1, las reagrupaciones de empresas que se hicieron antes del primero de enero de 2004 y fueron contabilizadas de acuerdo a las reglas contables francesas que era vigentes en aquella época, no han sido reprocesados de acuerdo a los principios expuestos arriba.

Conjunto homogéneo de funciones

El Grupo repartió el conjunto de sus actividades en "conjuntos homogéneos de funciones"¹. Este reparto, realizado de manera coherente con el modo de organización y de gestión de los funciones del Grupo, toma en cuenta a la vez el carácter independiente de los resultados producidos y el modo de gestión y de dirección de estos conjuntos. Este reparto se revisa con regularidad con el fin de tomar en cuenta los eventos susceptibles de tener una consecuencia sobre la composición de los conjuntos homogéneos de funciones (operaciones de adquisición y de cesión, reorganización importante, etc.)

Pruebas de depreciación de un conjunto homogéneo de funciones

Pruebas de depreciación que consisten en asegurarse que las diferencias de adquisición afectadas a cada conjunto homogéneo de funciones no están gravadas por una depreciación duradera se realizan cuando aparece un riesgo de depreciación duradera y, en todo caso, una vez al año. El valor contable del conjunto homogéneo de funciones se compara entonces a su valor recuperable.

Cuando el valor recuperable es inferior al valor contable, se procede a una depreciación irreversible de la diferencia de adquisición igual a la diferencia entre el valor contable y el valor recuperable del conjunto homogéneo del que se trata.

Valor recuperable de un conjunto homogéneo de funciones

El valor recuperable de un conjunto homogéneo de funciones se define como el valor más alto entre su valor de mercado y su valor de utilidad.

El valor de mercado corresponde al monto susceptible de obtenerse de la cesión del conjunto homogéneo de funciones en las condiciones del mercado predominantes a la fecha de evaluación. Las referencias al mercado están básicamente constituidas por los precios observados durante transacciones recientes sobre las entidades comparables o elaboradas en relación a numerosos bolsistas de sociedades comparables cotizados.

¹ El término que se confiere a los conjuntos homogéneos de funciones por la norma IAS 36 es el de "Unidad Generadora de tesorería"



El valor de utilidad se basa en una estimación de los flujos futuros liberados por el conjunto homogéneo de funciones tales como resultan de planes de previsiones elaborados cada año por los responsables de los conjuntos homogéneos y aprobados por la Dirección general del Grupo, y de los análisis de evolución a largo plazo del posicionamiento relativo a las actividades en el mercado. Estos flujos se actualizan a una tasa que refleja el nivel de rendimiento con el cual pudiera contar un inversionista en relación al tipo de actividad y en la zona geográfica de que se trata.

1.c ACTIVOS Y PASIVOS FINANCIEROS

1.c.1 Créditos

La categoría "Préstamos y créditos" incluye los créditos consentidos por el Grupo, las participaciones del Grupo en los créditos sindicalizados, y los créditos adquiridos, no cotizados en un mercado activo, cuando no estén detentados a fines de transacción. Los préstamos cotizados en el mercado activo se incluyen en la categoría "activos financieros disponibles a la venta" y valorizados de conformidad con las reglas aplicándose a la misma.

Los préstamos y créditos se contabilizan al principio a su valor de mercado o su equivalente que es, en general, el monto neto desembolsado al origen, e incluye los costos de origen directamente imputables a la operación así como algunas comisiones recibidas (comisiones de participación y de las obligaciones, gastos de expediente, considerados como un ajuste del rendimiento efectivo del préstamo.

Ulteriormente, los préstamos y créditos se evalúan al costo amortizado y los intereses así como los costos de transacción y comisiones incluidos en el valor inicial de los créditos participan a la formación del resultado de estas operaciones por la duración del crédito calculado según el método de la tasa de interés efectiva.

Las comisiones recibidas sobre obligaciones de financiamiento previas a colocaciones de un crédito están diferidas y después integradas al valor del crédito cuando se atribuye.

Las comisiones recibidas sobre los compromisos de financiamiento cuya probabilidad de dar lugar a la emisión de un préstamo es muy reducido, o cuyas utilizaciones son aleatorias en el tiempo y en su monto, se alarga en forma lineal en la duración del compromiso.

1.c.2 Contratos de ahorro y de préstamos reglamentados

Las cuentas de ahorro vivienda (CEL) y los planes de ahorro vivienda (PEL) son productos de ahorro reglamentados por los órganos públicos, destinados a los particulares. Asocian una fase de ahorro y una fase de crédito, vinculados de manera indisociable, la fase de crédito siendo contingente a la fase de ahorro.

Estos productos incluyen dos tipos de obligaciones para el Grupo que se comprometió por una parte a remunerar el ahorro por una duración indeterminada, con una tasa de interés fijada a la apertura del contrato por los órganos públicos en cuanto a los PEL o a una tasa fijada cada semestre en función de una formula de ajustamiento fijada por la ley en cuanto al los CEL.

Por otra parte, al prestar al cliente, si lo solicita, un monto en función de los derechos adquiridos durante la fase de ahorro, a una tasa fijada a la apertura del contrato en cuanto a los PEL o a una tasa en función de la fase de ahorro por los contratos de CEL.

Las obligaciones futuras del Grupo relativas a cada generación - las PEL de la misma tasa a la apertura constituyendo una generación, y las CEL constituyendo en su conjunto una generación - se miden mediante



la actualización de los resultados potenciales futuros asociados a los efectos por recibir a riesgo de la generación de que se trata.

Los efectos por recibir a riesgo se estiman con base en un análisis de los antecedentes de los comportamientos de los clientes y corresponden a:

- En cuanto a la fase crédito, a los efectos por recibir probables estadísticamente para los créditos así como a los efectos por recibir de crédito ya colocados.
 - En cuanto a la fase ahorro, a la diferencia entre los efectos por recibir probables estadísticamente y los efectos por recibir mínimos esperados;
- los efectos por recibir mínimos esperados se asimilan a depósitos a plazo seguro.

Los resultados de los períodos futuros relativos a la fase ahorro se estiman mediante la diferencia entre la tasa de reemplazo y la tasa fija de remuneración del ahorro sobre el efecto por recibir en riesgo de ahorro del período de que se trata. Los resultados de los períodos futuros relativos a la fase crédito se calculan mediante la diferencia entre la tasa de refinanciamiento y la tasa fija de remuneración de los créditos sobre el efecto por recibir en riesgo de crédito del período de que se trata.

Las tasas de colocación del ahorro y las tasas de refinanciamiento de los créditos se deducen de la curva de tasa de swap y de las márgenes con las cuales se cuentan sobre los instrumentos financieros de naturaleza y vencimientos comparables. Los márgenes se determinan a partir de las observadas sobre los créditos a la vivienda a tasa fija en cuanto a la fase crédito y las observadas sobre los productos de seguros de vida en euros en cuanto a la fase ahorro. Para reflejar la incertidumbre respecto a las evoluciones potenciales de las tasas y sus consecuencias sobre los comportamientos futuros amoldados a los clientes y sobre los efectos por recibir de riesgo, las obligaciones se calculan aplicando el método llamado Monte Carlo.

Cuando la suma algebraica de la medida de las obligaciones futuras en cuanto a la fase ahorro y en cuanto a la fase crédito de una misma generación de contratos resulte en una posición potencialmente desfavorable para el Grupo, se constituye una provisión, sin compensación entre las generaciones, y registrada bajo el rubro "Provisiones por riesgos y cargos" del balance.

Las variaciones de esta provisión se registran a la cuenta del resultado en "Productos y cargos de intereses y asimilados".

1.c.3 Títulos

Categorías de títulos

Los títulos detentados por el Grupo pueden clasificarse en 4 categorías.

Activos financieros al valor de mercado por resultado

La categoría "Activos financieros al valor de mercado por resultado" incluye:

- los activos financieros sometidos a operaciones de negocio (operaciones llamadas de transacción)
- Los activos financieros que el Grupo escogió, de manera discrecional, contabilizar y evaluar al valor de mercado por resultado desde el origen, de conformidad con la opción brindada por la norma IAS 39, cuyas condiciones se indican en el párrafo 1.c.10.

Los títulos clasificados en esta categoría se contabilizan inicialmente a su valor de mercado, los gastos de transacciones siendo directamente contabilizados en cuenta de resultado. A la fecha de cierre, se evalúan a su valor de mercado y a las variaciones del mismo, los gastos de transacciones, aparte de los ingresos

pasados de los títulos a interés fijo, se presentan así como los dividendos de los títulos a interés variable y las plusvalías o minusvalías de cesión efectuadas bajo el rubro: "Beneficios o pérdidas netos sobre los instrumentos financieros al valor de mercado por resultado" de la cuenta de resultado.

Los ingresos percibidos sobre los títulos con ingreso fijo clasificados en esta categoría se presentan bajo el rubro "Intereses y productos asimilados" de la cuenta de resultado.

La evaluación del riesgo de contraparte sobre estos títulos está incluida en el valor de mercado.

Préstamos y créditos

Los títulos a tasa fija o determinable, no cotizados en el mercado activo, aparte de los por los cuales el portador puede no recobrar la totalidad de su inversión inicial por motivos otros que la deterioración del crédito, se clasifican como "Préstamos y créditos" cuando no respondan a las condiciones de clasificación en activos financieros al valor de mercado por resultado. Se contabilizan y evalúan como indicado en el párrafo 1.c.1.

Activos financieros detentados hasta el vencimiento

La categoría "activos financieros detentados hasta el vencimiento" incluye los títulos a interés fijo o determinable, a plazo fijo, que el Grupo tiene la intención y la capacidad de detentar hasta su vencimiento. Las operaciones de cobertura del riesgo de la tasa de interés eventualmente colocadas en esta categoría de títulos no son contabilizados en la cobertura definida por la norma IAS 39.

Los títulos clasificados en esta categoría se contabilizan al costo amortizado según el método de la tasa de interés efectiva que integra la amortización de las primas y exoneraciones correspondientes a la diferencia entre el valor de adquisición y el valor de reembolso de estos títulos así como los gastos de adquisición de los títulos cuando estén importantes. Los ingresos recibidos sobre estos títulos se presentan bajo el rubro "Intereses y productos asimilados" de la cuenta de resultado.

Activos financieros disponibles a la venta

La categoría de los "activos financieros disponibles a la venta" incluye los títulos a tasa fija o a tasa variable que no forman parte de las tres categorías anteriores.

Los títulos clasificados en esta categoría se contabilizan inicialmente a su valor de mercado, gastos de transacción incluso cuando estos últimos sean significativos. A la fecha del cierre, se evalúan a su valor de mercado y las variaciones del mismo, fuera de ingresos pagados, presentadas bajo el rubro específico de los capitales sociales ("beneficios y pérdidas latentes o diferidas"). Al momento de la cesión de los títulos, estos beneficios o pérdidas latentes, previamente contabilizados en capitales sociales aparecen en cuenta de resultado bajo el rubro: "beneficios o pérdidas netos sobre activos financieros disponibles a la venta".

Los ingresos contabilizados según el método de la tasa de interés efectiva sobre los títulos con ingreso fijo de esta categoría se presentan en el agregado "beneficios y pérdidas netos activos financieros disponibles a la venta" cuando está establecido el derecho del Grupo a cobrarlos.

Operaciones de pensiones y préstamos de títulos

Los títulos cedidos temporalmente en el caso de una puesta en pensión quedan contabilizados en el balance del Grupo en su portafolio de origen. El pasivo correspondiente se contabiliza bajo el rubro "Deudas" apropiado excepto las operaciones de pensión empezadas por actividades de negocio del Grupo para las cuales el pasivo correspondiente se contabiliza en "pasivos financieros al valor de mercado por resultado".

Los títulos adquiridos temporalmente en el caso de una toma de pensión no se contabilizan en el balance del Grupo. El crédito correspondiente se contabiliza bajo el rubro "préstamos y créditos", excepto las operaciones de pensión empezadas en relación a las actividades de negocio del Grupo, para las cuales el crédito correspondiente se contabiliza en "activos financieros al valor de mercado por resultado".

Las operaciones de préstamos de títulos no se descuentabilizan de los títulos prestados y las operaciones de préstamos de títulos no dan lugar a la contabilidad en el balance de los títulos prestados, excepto los casos cuando los títulos prestados son vendidos ulteriormente por el Grupo. En este caso, la obligación de entregar los títulos al vencimiento del préstamo se materializa por un pasivo financiero presentado en el balance bajo el rubro "pasivos financieros al valor de mercado por resultado".

Fecha de contabilidad de operaciones sobre títulos

Los títulos en valor de mercado por resultado o clasificados en activos financieros detentados hasta el vencimiento o en activos financieros disponibles a la venta se contabilizan a la fecha de negociación.

Las operaciones de cesión temporal de títulos (que sean contabilizadas a su justo valor por el resultado, en préstamos y créditos o en deudas) así como las ventas de títulos prestados se contabilizan inicialmente a la fecha de pago de entrega.

Estas operaciones se mantienen en el balance hasta la extinción de los derechos del Grupo para recibir los flujos que le sean agregados o hasta que el Grupo haya transferido, de manera substancial, todos los riesgos y ventajas que les son vinculados.

1.c.4 Operaciones de divisas

El modo de registro contable y de evaluación del riesgo de cambio inherente a los activos y a los pasivos relacionado con las operaciones en divisas hechas por el Grupo depende del carácter monetario o no monetario de estos activos y de estos pasivos.

Activos y pasivos monetarios¹ elaborados en divisas

Los activos y pasivos monetarios redactados en divisas se convierten en la moneda funcional de la entidad del Grupo de que se trata a la cotización del cierre. Las diferencias de cambio se contabilizan en resultado, salvo las diferencias de cambio relativas a los instrumentos financieros designados como instrumentos de cobertura de resultados futuros o de cobertura de inversión neta en divisas que, en este caso, se contabilizan en capitales sociales.

Activos no monetarios elaborados en divisas

Los activos no monetarios pueden contabilizarse al costo histórico o al valor de mercado. Los activos no monetarios redactados en divisas están, en el primer caso, evaluados a la tasa del día de la transacción y en el segundo caso, evaluados al tipo de cambio válido a la fecha del cierre.

Las diferencias de cambio relativas a los activos no monetarios redactados en divisas y contabilizadas a la valor del mercado (títulos de ingresos variables) aparecen en el resultado cuando el activo se clasifique en el rubro "activos financieros al valor de mercado por resultado" y en capitales sociales cuando el activo se clasifique en el rubro "activos financieros disponibles a la venta", a menos que el activo financiero no sea

¹ los activos y los pasivos monetarios corresponden a los activos y pasivos que deben ser recibidos o pagados por un monto en numerario determinado o determinable



designado como elemento cubierto por riesgo de cambio en una relación de cobertura de valor, las diferencias de cambio siendo entonces contabilizadas en resultado.

1.c.5 Depreciación de los activos financieros

Depreciaciones sobre préstamos y créditos y sobre activos financieros detentados hasta el vencimiento, provisiones sobre compromisos de financiamiento y de garantía

Depreciaciones se constituyen sobre los créditos y sobre los activos financieros detentados hasta el vencimiento al momento en que existe una indicación objetiva de pérdida de valor vinculada a un evento ocasionado ulteriormente a la colocación del préstamo o adquisición del activo, que este evento afecta los flujos de tesorería futuros en su monto o su registro de vencimientos y que sus consecuencias puedan ser estimadas de manera fiable. El análisis de la existencia eventual de una depreciación se lleva a cabo primero a nivel individual, segundo a nivel de un portafolio. Las provisiones relativas a los compromisos de financiamiento y de garantía proporcionadas por el Grupo siguen principios análogos, tomando en cuenta, respecto a los compromisos de financiamiento de su probabilidad de emisión.

A nivel individual, en especial, constituye una indicación objetiva de pérdida de valor cualquier dato que se pueden observar en relación a los eventos siguientes :

- la existencia de impagados desde por lo menos tres meses (6 meses por los créditos inmobiliarios y los créditos a las órganos administrativos locales),
- el conocimiento o la observación de dificultades financieras importantes de la contraparte tales como es posible concluir la existencia de un riesgo probado, que un impagado haya sido comprobado o no.
- las concesiones consentidas de acuerdo a los términos de créditos que no lo hubieran sido en ausencia de dificultades financieras del prestamista.

La depreciación se mide como la diferencia entre el valor contable antes de la depreciación y el valor, actualizado a la tasa de interés efectiva de origen del activo, de los componentes considerados recuperables (principal, intereses, garantías...) . Las modificaciones de valor de los activos así depreciados se registran en la cuenta de resultado, en el rubro "costo del riesgo". Toda nueva apreciación posterior debido a una causa objetiva que interviene después de la depreciación aparece en la cuenta de resultado así como en el rubro "costo del riesgo". A partir de la depreciación del activo, el rubro "intereses y productos asimilados" de la cuenta de resultado registra la remuneración teórica del valor neto contable del activo calculado a la tasa de interés efectiva de origen utilizada para actualizar los flujos considerados recuperables.

La depreciación de un préstamo o de un crédito es, a menudo, registrada en una cuenta de provisión distinta que reduce el valor de origen del crédito registrado en el activo. Las provisiones relacionadas a un instrumento financiero registrado fuera del balance, un compromiso de financiamiento o de garantía, o aun un litigio, se inscriben en el pasivo. Un crédito depreciado se registra en todo o en parte en pérdidas y su provisión vuelve a tomarse hasta el importe adeudado de la pérdida cuando todas las vías de recurso brindadas al banco son agotadas para recuperar los constituyentes del crédito así como las garantías o cuando fue objeto de un abandono total o parcial.

Las contrapartes no depreciadas, de manera individual, son objeto de un análisis del riesgo por portafolios homogéneos que se apoya sobre el sistema de notación interno del Grupo fundado en antecedentes, ajustadas, de ser necesario, para tomar en cuenta las circunstancias que prevalecen a la fecha del cierre. Este análisis permite identificar los grupos de contrapartes que, tomando en cuenta los eventos que sobrevinieron desde la colocación de créditos, han alcanzado, en su conjunto, una probabilidad de defecto a vencimiento, lo que proporciona una indicación objetiva de pérdida de valor en todo el portafolio, sin que esta pérdida de valor pueda, en este momento, concedida individualmente a las diferentes contrapartes constituyendo el portafolio. Este análisis proporciona también una estimación de las pérdidas



correspondientes a los portafolios de los cuales se trata, tomando en cuenta la evolución del ciclo económico en el período analizado. Las modificaciones de valor de la depreciación de portafolio se registran en la cuenta de resultado, en el rubro "costo del riesgo".

El ejercicio del juicio experimentado de los funciones o de la Dirección de los Riesgos puede llevar al Grupo a hacer constar la necesidad de provisiones colectivas adicionales en relación a un sector económico o a una zona geográfica afectados por eventos económicos excepcionales; esto puede ser el caso cuando las consecuencias de estos eventos no pudieron ser medidos con la precisión requerida para ajustar los parámetros que sirven a determinar la provisión colectiva sobre los portafolios homogéneos no depreciados, específicamente.

Depreciación de los activos financieros disponibles a la venta

"Los activos financieros disponibles a la venta", incluyendo principalmente títulos, se deprecian individualmente por contraparte de la cuenta de resultado cuando existe una indicación objetiva de depreciación durable resultando de uno o varios eventos sobrevenidos desde la adquisición.

Tratándose de un título con ingreso variable cotizado en el mercado activo, una baja significativa (superior al 20%) de las cotizaciones abajo del valor de adquisición o prolongado de éste, constituye una indicación de depreciación posible que lleva el Grupo a proceder a un análisis cualitativa. En su caso, una depreciación se determina sobre la base de la cotización. También se comprueban depreciaciones, en todas formas, en caso de pérdida de valor del título de más del 30% en un período de 12 meses.

Un método similar a la vez cuantitativa y calificativa se aplica a los títulos no cotizados de ingreso variable.

Para los títulos de ingreso fijo, los criterios de depreciación son los mismos que los aplicándose a las depreciaciones de los préstamos y créditos a nivel individual.

La depreciación de un título de ingreso variable se registra dentro del producto neto bancario bajo el rubro "Beneficios o pérdidas netos sobre activos financieros disponibles a la venta" y no puede volverse a tomar en la cuenta del resultado, en su caso, sólo a la fecha de cesión del título.

Además, toda baja ulterior del valor de mercado constituye una depreciación reconocida en el resultado.

Una depreciación constituida sobre un título de ingreso fijo se registra dentro del rubro "costo del riesgo" y puede volverse a tomar en cuenta de resultado cuando el valor de mercado del título resultó de un motivo objetivo que sucedió posteriormente a la última depreciación.

1.c.6 Nueva clasificación de activos financieros

Las nuevas clasificaciones de activos financieros posibles son los siguientes:

- de la categoría "activos financieros al valor de mercado por resultado", por un activo financiero no derivado que ya no se detenta con vistas a ser vendido en un futuro próximo:
 - hacia la categoría "préstamos y créditos" cuando responde a esta definición a la fecha de la nueva clasificación y que el Grupo tiene la intención y la capacidad de detentarlo en un futuro previsible o hasta su vencimiento,
 - hacia las demás categorías cuando las circunstancias excepcionales lo justifican y por lo tanto los activos transferidos respetan las condiciones aplicables al portafolio de recepción,
- de la categoría "activos financieros disponibles a la venta":
 - hacia la categoría "préstamos y créditos" de acuerdo a las mismas condiciones que las definidas



arriba para los "activos financieros al valor de mercado por resultado",

- hacia la categoría "activos financieros detentados hasta el vencimiento" para los activos que presentan un vencimiento o "activos financieros al costo" por los activos de ingreso variable no cotizados.

Las nuevas clasificaciones se realizan al valor de mercado o de modelo del instrumento financiero a la fecha de la nueva clasificación. Los derivados incorporados a los activos financieros transferidos son, en su caso, contabilizados, de manera separada, y las variaciones de valor inscritas en el resultado.

Basados en la nueva clasificación, los activos se contabilizan de acuerdo a las disposiciones aplicables al portafolio de recepción, el precio de transferencia a la fecha de la nueva clasificación constituye el costo inicial del activo para determinar depreciaciones eventuales.

En caso de nueva clasificación de la categoría "activos financieros disponibles a la venta" hacia otra categoría, los beneficios o pérdidas comprobadas anteriormente en capitales sociales se amortizan mediante el resultado sobre la duración residual del instrumento, usando el método de la tasa de interés efectiva.

Las revisiones a la alza de los flujos consideradas recobrables se contabilizarán como ajuste de la tasa de interés efectiva a partir de la fecha de cambio de estimación. Las revisiones a la baja se reflejarán en un ajuste de la tasa de interés efectiva a partir de la fecha de cambio de estimación, Las revisiones a la baja resultaron de un ajuste del valor contable del activo financiero.

1.c.7 Deudas emitidas representadas por un título

Los instrumentos financieros emitidos por el Grupo se califican como instrumentos de deudas si hay una obligación contractual de la sociedad del Grupo emisor de dichos instrumentos expedir numerario o un activo financiero al detentador de los títulos. Resulta lo mismo cuando el Grupo pueda ser obligado a intercambiar activos o pasivos financieros con otra entidad en condiciones potencialmente desfavorables, o entregar un número variable de sus propias acciones.

Las deudas emitidas representadas por un título se registran al origen a su valor de emisión incluyendo los gastos de transacción, después se evalúan a su costo amortizado según el método de la tasa de interés efectiva.

Las obligaciones reembolsables o convertibles en acciones propias se consideran como instrumentos híbridos incluyendo a la vez una componente deuda y una componente capitales sociales, determinadas durante la contabilidad inicial de la operación.

1.c.8 Acciones propias y derivados sobre acciones propias

El término "acciones propias" designa las acciones de la sociedad consolidante BNP PARIBAS SA y de sus filiales consolidadas por integración global.

Las acciones propias detentadas por el Grupo se deducen de los capitales sociales consolidados cualquiera que sea el objetivo de su detención y los resultados relacionados se eliminan de la cuenta de resultado consolidado.

Las acciones emitidas por las filiales del Grupo controladas, de manera exclusiva, siendo asimiladas a las acciones emitidas por la sociedad consolidante, cuando el Grupo vuelve a comprar los títulos emitidos por sus filiales, la diferencia entre el precio de adquisición y la parte proporcional de activo neto vuelta a comprar se registra en las reservas consolidadas, parte del Grupo. Así mismo, el valor de la deuda, así como sus variaciones, representativa de opciones de venta consentidas, en su caso, a los accionistas

minoritarios y, en su defecto, a los accionistas minoritarios de estas filiales, se imputa a los intereses minoritarios y, en su defecto, a las reservas consolidadas, parte del Grupo. Mientras estas opciones no son ejercitadas, los resultados vinculados a los intereses minoritarios se afectan a los intereses minoritarios a la cuenta de resultado consolidado. La incidencia de una baja del porcentaje de interés del grupo en una filial consolidada por integración se considera, en forma contable, como un movimiento de capitales sociales.

Los derivados sobre acciones propios, se consideran, según su modo de desenlace:

- como instrumentos de capitales sociales si el desenlace se hace por entrega física de un número fijo de acciones propias contra un monto fijo de tesorería u otro activo financiero; en este caso, estos instrumentos derivados no son reevaluados.
- como derivados si el desenlace se hace en numerario o por escoger mediante la entrega física de acciones propias o la entrega de numerario. Las variaciones de valor de estos instrumentos están en este caso registradas en resultado.

Además, cuando el contrato contiene una obligación, aun cuando ésta fuera eventual, de rescate por el banco de sus propias acciones, el valor presente de la deuda se contabiliza mediante la contraparte de los capitales sociales.

1.c.9 Instrumentos derivados y contabilidad de cobertura

Todos los instrumentos derivados se contabilizan en el balance a la fecha de negociación en cuanto a su precio de transacción. A la fecha del cierre, se reevalúan a su valor de mercado.

Derivados detentados con fines de transacción

Los derivados detentados a fines de transacción se contabilizan en el balance en el puesto "activos y pasivos financieros al valor de mercado por resultado". Se contabilizan en activos financieros cuando el valor de mercado sea positivo, en pasivos financieros cuando éste sea negativo. Los beneficios y pérdidas realizados y latentes se contabilizan a la cuenta de resultado en "beneficios y pérdidas netos sobre instrumentos financieros al valor de mercado por resultado".

Derivados y contabilidad de cobertura

Los derivados concluidos en el marco de relaciones de cobertura están nombrados en función del objetivo proseguido.

La cobertura de valor es en especial usada para cubrir el riesgo de tasas de interés de los activos y pasivos de tasa fija, tanto para los instrumentos financieros identificados (títulos, emisiones, préstamos,) como portafolios de instrumentos financieros (depósito a la vista y créditos de tasa fija, en particular).

La cobertura de los resultados futuros se utiliza en especial para cubrir el riesgo de tasas de interés de los activos y pasivos de tasa revisable, incluyendo la renovación y el riesgo de cambio de ingresos futuros altamente probables en divisas.

En el curso de la colocación de la relación de cobertura, el Grupo establece un documento formalizado: designación del instrumento o de la porción del instrumento o de riesgo cubierto, estrategia y naturaleza del riesgo cubierto designación del instrumento de cobertura, modalidades de evaluación de la eficacia de la relación de cobertura.

De conformidad con esta documentación, el Grupo evalúa, durante la colocación y por lo menos cada trimestre, la eficacia retrospectiva y prospectiva de las relaciones de cobertura colocadas. Las pruebas de eficacia retrospectivas tienen por intención asegurarse que el reporte entre las variaciones efectivas de



valor o de resultado de los derivados de cobertura y las de instrumentos cubiertos se ubica entre el 80% y el 125%. Las pruebas prospectivas tienen como objeto asegurarse que las variaciones de valor o de resultado de derivados esperadas sobre la duración de vida residual de la cobertura compensar, de manera adecuada, las de los instrumentos cubiertos. En cuanto a las transacciones altamente probables, su carácter se aprecia en especial mediante la existencia de antecedentes sobre transacciones similares.

En aplicación de la norma IAS 39 adoptada por la Unión Europea (excluyendo algunas disposiciones relativas a la contabilidad de cobertura de un portafolio), relaciones de cobertura de valor del riesgo de tasa de interés con base en el portafolio de activos o de pasivos se utilizan.

En este marco:

- el riesgo designado como siendo cubierto es el riesgo de tasa de interés asociado a la componente de tasa interbancaria incluida en la tasa de operaciones comerciales de créditos a los clientes, de ahorro y de depósitos a la vista;
- los instrumentos considerados cubiertos corresponden, por cada línea de vencimiento, a una fracción de la posición constitutiva de un déficit presupuestario asociado a los subyacentes cubiertos;
- los instrumentos de cobertura son únicamente swaps de tasas simples;
- la eficacia de las coberturas se asegura, de manera prospectiva, mediante el hecho de que todos los derivados deben tener, a la fecha de colocación, el efecto de reducir el riesgo de tasa de interés del portafolio subyacente. De manera retrospectiva, estas coberturas deben estar descalificadas cuando los subyacentes que les son específicamente asociados sobre cada línea de vencimiento se vuelvan insuficientes (por el hecho de reembolsos anticipados de préstamos o de retiros de depósitos).

Los principios de contabilidad de los derivados y de los instrumentos cubiertos dependen de la estrategia de cobertura.

En el caso de una relación de cobertura de valor, los derivados son reevaluados al balance a su valor de mercado por contraparte de la cuenta de resultado en el puesto "beneficios y pérdidas netos sobre instrumentos financieros al valor de mercado por resultado", en forma simétrica a la revaluación de la componente cubierta se contabiliza de conformidad con la clasificación del instrumento cubierto en el caso de una relación de cobertura de activos o de pasivos identificados, o en el puesto "Diferencia de revaluación de los portafolios cubiertos en tasa" en el caso de una relación de cobertura de portafolio.

En caso de interrupción de la relación de cobertura o cuando ésta no satisface ya las pruebas de eficacia, los derivados de cobertura se transfieren en portafolio de transacción o se contabilizan según los principios aplicables a esta categoría. En el caso de instrumentos de tasas de interés identificados inicialmente cubiertos, el monto de revaluación inscrito en el balance sobre estos instrumentos se amortiza a la tasa de interés efectiva sobre la duración de vida residual. En el caso de portafolios de instrumentos de tasa de interés inicialmente cubiertos en tasas, este ajuste se amortiza de manera lineal en el período que queda por transcurrir en relación a la duración inicial de la cobertura. Cuando los elementos cubiertos no aparecen en el balance, debido en especial a reembolsos anticipados, este monto se lleva de inmediato a la cuenta de resultado.

En el caso de una relación de cobertura de resultados futuros, los derivados se reevalúan en el balance en valor de mercado en contraparte de una línea específica de capitales sociales "beneficios y pérdidas latentes o diferidos". Los montos inscritos en capitales sociales durante la duración de vida de la cobertura se transfieren en resultado bajo el rubro "productos y cargos de intereses" a medida que los elementos de resultado del instrumento cubierto afectan el resultado. Los instrumentos cubiertos quedan contabilizados de conformidad con las reglas específicas a su categoría contable.

En caso de interrupción de la relación de cobertura o cuando ésta no satisfaga ya las pruebas de eficacia, los montos acumulados inscritos en capitales sociales al título de la revaluación del derivado de cobertura se mantienen en capitales sociales hasta que la transacción cubierta afecte el resultado o cuando se determine que no se llevará a cabo. Estos montos se transfieren entonces en resultado.

En caso de desaparición del elemento cubierto, los montos acumulados inscritos en capitales sociales se comprueban de inmediato en resultado.

Cualquiera que sea la estrategia de cobertura retenida, la ineficacia de la cobertura se contabiliza a la cuenta de resultado en "beneficios y pérdidas netos sobre instrumentos financieros al valor de mercado por resultado".

Las coberturas de inversiones netas en divisas llevadas a cabo en las filiales y sucursales se contabilizan de la misma manera que las coberturas de resultados futuros. Los beneficios o pérdidas contabilizados en capitales sociales se transfieren en resultado cuando hay una cesión o una liquidación de todo o parte de la inversión neta. Los instrumentos de cobertura pueden ser derivados de cambio o todo instrumento financiero no derivado.

Derivados incorporados

Los derivados incorporados a los instrumentos financieros compuestos se extraen del valor del instrumento que los contiene y se contabilizan, por separado, como instrumento derivado cuando el instrumento compuesto no está contabilizado en el puesto "activos y pasivos financieros al valor de mercado por resultado" y cuando las características económicas y los riesgos del instrumento incorporado no estén vinculados, de manera estrecha, a los del contrato principal.

1.c.10 Determinación del valor de mercado

Los activos y pasivos financieros de la categoría "valor de mercado por resultado" y los activos de la categoría "activos financieros disponibles a la venta" se evalúan y contabilizan a su valor de mercado, a la fecha de la primera contabilidad, como en fecha de evaluación ulterior. Ésta corresponde al monto por el cual un activo pudiera ser intercambiado o un pasivo extinguido, entre partes bien informadas, consintientes, y actuando en condiciones de competencia normal. Al momento de la contabilidad inicial, el valor del instrumento financiero es normalmente el precio de negociación (es decir el valor de la contraparte pagada o recibida).

Modo de determinación del valor de mercado

El valor de mercado se determina:

- a partir de precios cotizados en el mercado activo;
- a partir de una técnica de valorización recurriendo a:
 - métodos de cálculo matemáticos fundados sobre teorías financieras reconocidas, y
 - parámetros cuyo valor se determina, en cuanto a algunos, a partir de precios de instrumentos
- tratados en los mercados activos y respecto a otros, a partir de estimaciones estadísticas u otros métodos cuantitativos.
- La diferencia entre los dos modos de valorización depende del mercado en el cual el instrumento está tratado es activo o no.



La determinación del carácter activo o no de un mercado se apoya sobre indicadores tales como la baja significativa del volumen de transacciones para un instrumento idéntico o similar, el enrarecimiento de los valores restituidos por sociedades de servicio, la fuerte dispersión de los precios disponibles entre los diversos intervinientes de mercado o la antigüedad de los precios provenientes de transacciones observadas.

El banco distingue tres categorías de instrumentos financieros según las consecuencias que tienen sus características sobre su modo de valorización y se apoya sobre esta clasificación para exponer algunas de las informaciones adjuntas a los Estados financieros tales como prescritas por las normas contables internacionales:

- categoría de nivel 1: instrumentos financieros objeto de cotización en el mercado activo;
- categoría de nivel 2: instrumentos financieros cuya evaluación recurre al uso de técnicas de valorización reposando en parámetros observables;
- categoría de nivel 3: instrumentos financieros cuya evaluación recurre al uso de técnicas de valorización basándose en todo o parte sobre los parámetros inobservables; un parámetro inobservable se define como un parámetro cuyo valor resulta de hipótesis o de correlaciones que no se fundamentan sobre precios de transacciones observables en los mercados, en el mismo instrumento a la fecha de valorización, ni sobre los datos de mercado observables disponibles a la misma fecha.

Instrumentos tratados en los mercados activos

Cuando los precios cotizados en un mercado activo son disponibles, se retienen para la determinación del valor de mercado. Así se valorizan los títulos cotizados y los derivados en los mercados valorizados como los futuros y las opciones.

La mayoría de los derivados, de común acuerdo, swaps, acuerdos de tasas futuros, caps, pisos y opciones simples, se trata en mercados activos. Su valorización se hace mediante modelos aceptados comúnmente (método de actualización de cash flows futuros, modelo de Black & Scholes, técnicas de interpolación) y fundados sobre precios de mercado cotizados de instrumentos o de subyacentes similares.

La valorización resultando de los modelos se ajusta con el fin de tomar en cuenta los riesgos de liquidez y de crédito.

De manera que, a partir de las valorizaciones producidas con base en un cambio promedio de mercado, un ajuste de cambio permite valorizar la posición neta de cada instrumento financiero a la cotización que se adquiere para las posiciones vendedoras o a la cotización que se venda para las posiciones compradoras. Las cotizaciones compradoras reflejan el precio al cual una contraparte adquiriría el instrumento financiero, la cotización vendedora refleja el precio al cual una contraparte vendería el mismo instrumento.

Así mismo, con el fin de reflejar la calidad de crédito de los instrumentos derivados, un ajuste por riesgo de contraparte se integra a la valorización resultando de los modelos.

Instrumentos tratados en los mercados inactivos

Productos tratados en un mercado inactivo valorizados con un modelo interno basado en los parámetros directamente observables o deducidos de datos observables.

Algunos instrumentos financieros, aunque no estén tratados en los mercados activos, se valorizan según los métodos basados en los parámetros observables en los mercados.



Los modelos utilizan parámetros de mercado calibrado a partir de datos observables tales como las curvas de tasa, las capas de volatilidad implícita de opciones, las tasas de defecto e hipótesis de pérdidas obtenidas a partir de datos consensuales o de mercados activos de común acuerdo. La valorización resultando de estos modelos se ajusta con el fin de tomar en cuenta los riesgos de liquidez y de crédito.

El margen sacado durante la negociación de estos instrumentos financieros se contabiliza de inmediato en resultado.

Productos tratados en el mercado inactivo cuya valorización se basa en modelos internos cuyos parámetros no son observables o lo son sólo parcialmente.

Algunos instrumentos financieros complejos, poco líquidos, se valorizan con técnicas desarrolladas por la empresa y basadas en parámetros por parte no observables en los mercados activos.

En ausencia de parámetros observables, estos instrumentos se valorizan entonces, durante su contabilidad inicial, de manera que refleje el precio de la transacción que se considera como la mejor indicación del valor de mercado. La valorización resultando de estos modelos se ajusta con el fin de tomar en cuenta los riesgos de liquidez, de crédito y de modelo.

El margen sacado durante la negociación de estos instrumentos financieros complejos (day one profit) está diferido y extendido en resultado sobre la duración de inobservabilidad anticipada de parámetros de valorización. Cuando los parámetros no observables al origen se vuelven observable o cuando la valorización puede ser justificada por comparación con los de transacciones recientes y similares operadas en el mercado activo, la parte del margen todavía no reconocida está entonces contabilizada en resultado.

Caso particular de las acciones no cotizadas

El valor de mercado de las acciones no cotizadas se determina por comparación con una transacción reciente correspondiendo al capital de la sociedad de la cual se trata, llevado a cabo con un tercero independiente y en las condiciones normales de mercado. En ausencia de tal referencia, se opera la valorización, a partir de técnicas comúnmente utilizadas (múltiples de EBIT o de EBITDA) o con base en la parte proporcional de activo neto devuelta al grupo calculada a partir de datos disponibles las más recientes.

1.c.11. Activos y pasivos financieros contabilizados en valor de mercado por resultado sobre opción.

La enmienda a la norma IAS 39 relativa a la contabilidad de los activos y pasivos financieros en la categoría "portafolio valuado en valor de mercado sobre opción" fue adoptada por la Unión Europea el 15 de noviembre de 2005, aplicándose a partir del primero de enero de 2005.

Durante la contabilidad inicial, esta enmienda permite designar activos y pasivos financieros en valor de mercado por resultado en los casos siguientes:

- cuando se trate de instrumentos financieros compuestos llevando uno o varios derivados incorporados que, en caso contrario, debería extraerse y contabilizarse por separado;
- cuando el uso de esta opción permite eliminar o reducir, de manera significativa, una incoherencia en la evaluación y la contabilidad de los activos y pasivos que, en caso contrario, resultarían de su clasificación en categorías contables distintas;
- cuando el grupo de activos y/o pasivos financieros se gestiona y evalúa con base en su valor de mercado, de conformidad con una estrategia de gestión e inversión debidamente documentada.

El Grupo aplica esta opción principalmente a los activos financieros que representan contratos en unidades de cuenta de actividades de seguro, en coherencia con el tratamiento aplicándose a los pasivos correspondientes, así como emisiones estructuradas conteniendo derivados incorporados significativos.

1.c.12 Ingresos y cargos relativos a los activos y pasivos financieros

Los ingresos y cargos relativos a los instrumentos financieros evaluados al costo amortizado y a los activos de ingreso fijo clasificados en "activos financieros disponibles a la venta" se contabilizan a la cuenta de resultado usando el método de la tasa de interés efectiva.

La tasa de interés efectiva es la tasa de actualización que asegura la identidad entre el valor actualizado de los flujos de tesorería futuros en la duración de vida del instrumento financiero, o, según el caso, en una duración de vida más corta, y el monto inscrito en el balance. El cálculo de esta tasa toma en cuenta las comisiones recibidas o pagadas y haciendo parte integrante, por su naturaleza, de la tasa efectiva del contrato, de los costos de transacción y de las primas y de las deducciones.

El Grupo registra en resultado los productos y cargos de comisiones sobre prestaciones de servicio en función de la naturaleza de las prestaciones a las cuales corresponden. Las comisiones consideradas como un complemento de interés son parte integrante de la tasa de interés efectiva y se contabilizan a la cuenta de resultado en "productos y cargos de interés y asimilados". Las comisiones que remuneran la ejecución de un acto importante se contabilizan a la cuenta de resultado integralmente cuando éste se ejecuta, bajo el rubro "comisiones" así como las comisiones que remuneran un servicio continuo tomadas en cuenta sobre la duración de la prestación correspondiente.

Las comisiones recibidas como compromisos de garantía financiera son consideradas representando el valor del mercado inicial del compromiso. El pasivo que resulta de ello está ulteriormente amortizado por la duración del compromiso, en productos de comisiones en el seno del Producto Neto Bancario.

Los costos externos que se atribuyen directamente a una emisión de nuevas acciones se deducen de los capitales sociales netos de todo impuesto relacionado.

1.c.13 Costo del riesgo

El costo del riesgo incluye como riesgo de crédito las dotaciones y recuperaciones de provisiones por depreciación de los títulos de ingreso fijo y los préstamos y créditos sobre los clientes y los establecimientos de crédito, las dotaciones y recuperaciones relativas a los compromisos de financiamiento y de garantía proporcionadas, las pérdidas sobre créditos irrecobrables y las recuperaciones sobre los créditos amortizados. Se contabilizan también en costo de riesgo las depreciaciones eventualmente constituidas en caso de riesgo de incumplimiento comprobado de contrapartes de instrumentos financieros negociados de común acuerdo así como los cargos vinculados a los fraudes y a los litigios inherentes a la actividad de financiamiento.

1.c.14 Detalle de activos o de pasivos financieros

El Grupo no contabiliza todo o parte de un activo financiero cuando los derechos contractuales a los flujos de tesorería del activo terminan o cuando el Grupo transfiere los derechos contractuales por recibir los flujos de tesorería del activo financiero y la casi totalidad de los riesgos y ventajas vinculados a la propiedad de este activo. Cuando el conjunto de estas condiciones no se reúna, el Grupo mantiene el activo en su balance y registra un pasivo que representa las obligaciones nacidas en el curso de la transferencia del activo.

El Grupo no contabiliza todo o parte de un pasivo financiero cuando todo o parte de este pasivo se extinga.

1.c.15 Compensación de los activos y pasivos financieros

Un activo financiero y un pasivo financiero se compensan y un saldo neto se presenta en el balance cuando, y sólo cuando, el Grupo tiene un derecho jurídicamente ejecutorio de compensar los montos contabilizados y si tiene la intención de pagar el monto neto o realizar el activo y pagar el pasivo, en forma simultánea.

1.d NORMAS CONTABLES PROPIAS A LAS ACTIVIDADES DE SEGURO

Los principios contables y las reglas de evaluación propios a los activos y pasivos generados por los contratos de seguro y los contratos financieros con una cláusula de participación, con carácter discrecional, emitida por las sociedades de seguro consolidadas se establecen de conformidad con la norma IFRS 4 y se mantienen en las cuentas consolidadas del Grupo.

Los demás activos detentados y pasivos emitidos por las sociedades de seguro se conforman con las reglas comunes a todos los activos y pasivos del Grupo y se presentan en los puestos de misma naturaleza del balance y de la cuenta de resultados consolidados.

1.d.1 Activos

Los activos financieros y las inmovilizaciones se conforman con los modos de contabilidad descritas en otra parte, salvo las partes de SCI, soportes de contratos en unidades de cuenta que se valorizan a la fecha de cierre a su valor de mercado o su equivalente, las variaciones del mismo siendo contabilizadas a la cuenta de resultado.

Los activos financieros representan las provisiones técnicas correspondientes a los contratos en unidades de cuenta y así se presentan en "activos financieros al justo valor por resultado" y valorizadas al valor de realización de los soportes de referencia a la fecha del cierre.

1.d.2 Pasivos

Las obligaciones hacia los suscriptores y beneficiarios de los contratos aparecen en el puesto "provisiones técnicas de las sociedades de seguro" y reagrupan los pasivos de los contratos de seguros sometidos a un riesgo de seguro significativo (mortalidad, invalidez...) y de los contratos financieros llevando una cláusula discrecional de participación a los beneficios, a los cuales se aplica la norma IFRS

4. La cláusula de participación discrecional proporciona a los subscriptores de contratos de seguros de vida el derecho de recibir, además de la remuneración garantía, una parte proporcional de los resultados financieros realizados.

Los pasivos relativos a los demás contratos financieros que dependen de la norma IAS 39 se contabilizan en el puesto "deudas hacia los clientes".

Los pasivos de contratos en unidades de cuenta se evalúan por referencia al valor del mercado o su equivalente de los activos que sirven de soportes a estos contratos a la fecha de cierre.

Las provisiones técnicas de filiales de seguros de vida son constituidas, básicamente, de provisiones matemáticas que corresponden, por lo general, a los valores de rescate de los contratos.

Las garantías propuestas cubren principalmente el riesgo defunción (seguro temporal, rentas vitalicias, reembolso de préstamos o garantías base de los contratos en unidades de contrato) así como en seguro de prestamistas, la invalidez, la incapacidad de trabajo y la falta de empleo). Estos riesgos se calculan con base al uso de tablas de mortalidad adaptadas (tablas certificadas para los rentistas) a la selección médica más o menos importante según las garantías proporcionadas, al buen conocimiento estadística de las poblaciones aseguradas así como a los programas de reaseguro.

En seguro de no-vida, provisiones para primas no adquiridas (fracciones de primas emitidas correspondientes a los ejercicios futuros) y por siniestros por pagar se constituyen incluyendo los gastos de gestión.

A la fecha del cierre, se efectúa una prueba de suficiencia del pasivo: el nivel de provisiones técnicas se compara al valor promedio, sacado de cálculos estocásticos, flujos futuros de tesorería. El ajuste eventual de las provisiones técnicas se hace constar en resultado del período. La reserva de capitalización dotada en las cuentas sociales debida a la venta de valores mobiliarios amortizables, con el objeto de diferir una parte de las plusvalías, netas libres con el fin de mantener el rendimiento actuarial del portafolio constituido en representación de las obligaciones hacia los asegurados, es, en esencialmente, reclasificado en provisión para participación a los beneficios diferida pasiva en las cuentas diferidas del Grupo, la parte llevada en los capitales sociales dando lugar a la comprobación de un impuesto diferido pasivo.

Esta provisión incluye también la provisión para participación diferida, resultando de la aplicación de la "contabilidad reflejo": representa la parte proporcional de los asegurados, principalmente de las filiales seguro de vida en Francia, en las plusvalías y minusvalías latentes sobre los activos, cuando la remuneración de los contratos se vincula a su rendimiento. Esta parte proporcional es un promedio resultando de cálculos estocásticos sobre las plusvalías y las minusvalías latentes atribuidas a los asegurados en el marco de los escenarios estudiados.

En caso de existencia de una minusvalía latente neta sobre los activos que entran en el campo de aplicación de la "contabilidad reflejo", se comprueba una participación diferida activa por el monto cuya imputación sobre participaciones a los beneficios futuros de los asegurados es muy probable. La apreciación de la recuperabilidad de esta participación diferida activa se afecta de manera prospectiva, tomando en cuenta las participaciones a los beneficios diferidos pasivos contabilizados por otro lado, de las plusvalías sobre activos financieros que no aparecen en las cuentas debido a las opciones retenidas por su contabilidad (activos financieros detentados hasta el vencimiento y colocaciones inmobiliarias evaluadas al costo) y de la capacidad y la intención de la empresa de detentar colocaciones en minusvalía latente. La participación a los beneficios diferida activa se contabiliza de manera simétrica a la de los activos correspondientes y presentada al activo del balance en el puesto "cuentas de regularización y activos diversos".

1.d.3 Cuenta de resultado

Los productos y cargos contabilizados en calidad de contratos de seguro emitidos por el Grupo se presentan a la cuenta de resultado bajo los rubros "productos de otras actividades" y "cargos de otras actividades".

Los demás productos y cargos se presentan bajo los rubros que tienen relación con ellos. Es así que las variaciones de la provisión por participación a los beneficios se presentan en los mismos agregados que los resultados sobre los activos que los generan.

1.e ACTIVOS FIJOS

Los activos fijos inscritos en el balance del Grupo incluyen los activos fijos tangibles e intangibles de explotación así como los inmuebles de colocación.

Los activos fijos de explotación se utilizan con fines de producción de servicios, o administrativas. Incluyen los bienes otros que inmobiliarios, arrendados en forma simple.

Los inmuebles de colocación son bienes inmobiliarios detentados para obtener rentas y valorizar el capital invertido.

Los activos fijos se registran a su costo de adquisición más los gastos atribuibles directamente, y costos de préstamos incurridos cuando la puesta en marcha de los activos fijos está precedida de un largo período de construcción o adaptación.

Los software desarrollados internamente, cuando satisfacen a los criterios de activos fijos, se inmovilizan para su costo directo de desarrollo que incluye los gastos externos y los gastos de personal que pueden ser afectados directamente al proyecto.

Después de la contabilidad inicial, los activos fijos se evalúan a su costo disminuido del cúmulo de las amortizaciones y las pérdidas eventuales de valor, excepto las partes de SCI, soportes de contratos de seguro en unidades de cuenta, que se valorizan a la fecha de cierre a su valor de mercado o su equivalente, las variaciones del mismo siendo contabilizadas a la cuenta de resultado.

El monto amortizado de un activo fijo se determina después de la deducción de su valor residual. Sólo los bienes arrendados, en forma simple, son considerados tener un valor residual, la duración de utilidad de las inmovilizaciones de explotación siendo, por lo general, igual a la duración de vida económica esperada del bien.

Los activos fijos se amortizan según el modo lineal sobre la duración de utilidad que se cuenta respecto al bien para la empresa. Las dotaciones a las amortizaciones se contabilizan bajo el rubro "dotaciones a los amortizaciones y provisiones por depreciación de los activos fijos tangibles e intangibles" de la cuenta de resultado.

Cuando una inmovilización se compone de varios elementos que pueden ser objeto de reemplazo a intervalos regulares, por tener utilidades diferentes o obtener ventajas económicas según un ritmo diferente, cada elemento se contabiliza por separado y cada uno de los componentes se amortiza según su propio plan de amortización. El enfoque por componentes ha sido considerado por los inmuebles de explotación y de colocación.

Las duraciones de amortización consideradas para los inmuebles de oficinas son de 80 y 60 años para la obra negra de los inmuebles de prestigio y para los demás inmuebles, 30 años para las fachadas, 20 años para las instalaciones generales y técnicas y 10 años para los arreglos, respectivamente.

Los software se amortizan, según su naturaleza, en una duración que no excede 9 años para los desarrollos de infraestructura y 3 o 5 años para los desarrollos esencialmente vinculados a la producción de los servicios proporcionados a los clientes.

Los gastos de mantenimiento de los software se registran en cargos a la cuenta de resultado cuando están pagados. De lo contrario, los gastos que participan al mejoramiento de las funcionalidades del software o contribuyen a alargar su duración de vida se adjuntan al aumento del costo de adquisición o de fabricación inicial.

Los activos fijos amortizables son objeto de una prueba de depreciación cuando indicios eventuales de pérdida de valor se identifican a la fecha del cierre. Las inmovilizaciones no amortizables son objeto de una prueba de depreciación por lo menos una vez al año conforme con el modelo del realizado para los sobrevalores afectados a los conjuntos homogéneos de funciones.

De haber tal indicio de depreciación, el nuevo valor recuperable del activo se compara al valor neto contable del activo fijo. En caso de pérdida de valor, una depreciación figura en la cuenta de resultado. La depreciación se vuelve a tomar en caso de modificación de la estimación del valor recuperable o de desaparición de los indicios de depreciación. Las depreciaciones se contabilizan bajo el rubro "dotaciones a las amortizaciones y provisiones por depreciación de los activos fijos tangibles e intangibles" de la cuenta del resultado.

Las plusvalías o minusvalías de cesión des inmovilizaciones de explotación se registran a la cuenta de resultado bajo el rubro "beneficios netos sobre otros activos fijos".

Las plusvalías o minusvalías de cesión de inmuebles de inversión se registran a la cuenta de resultado bajo el rubro "productos de las demás actividades" o "cargos de otras actividades".

1.f CONTRATOS DE ARRENDAMIENTO

Las diferentes sociedades del Grupo pueden ser el arrendatario o el arrendador de contratos de arrendamiento.

1.f.1 La sociedad del grupo es el arrendador del contrato de arrendamiento

Los contratos de arrendamiento hechos por el Grupo se analizan en contrato de arrendamiento-financiamiento (leasing inmobiliario y demás) o en contratos de arrendamiento simple.

Contratos de arrendamiento-financiamiento

En un contrato de arrendamiento-financiamiento, el arrendador transfiere al arrendatario lo esencial de los riesgos y de las ventajas del activo. Se considera como un financiamiento acordado al arrendatario para la compra de un bien.

El valor actual de los pagos debidos en relación al contrato, aumentado, en su caso, del valor residual, se registra como un crédito. El ingreso neto de la operación para el arrendador o el arrendatario corresponde al monto de intereses del préstamo y se registra a la cuenta de resultado bajo el rubro "intereses y productos asimilados". Las rentas recibidas se reparten sobre la duración del contrato de arrendamiento-financiamiento, imputándoles en amortización del capital y en intereses de manera que el ingreso neto represente una tasa de rentabilidad constante en el efecto por recibir residual. La tasa de interés utilizado es la tasa de interés implícita del contrato.

Las provisiones comprobadas en estos préstamos y créditos, que se traten de provisiones individuales o de provisiones de portafolio, siguen las mismas reglas que las descritas para los préstamos y créditos.

Contratos de arrendamiento simple

Un contrato de arrendamiento simple es un contrato por el cual el principal de los riesgos y de las ventajas del activo puesto en arrendamiento no se transfiere al

El bien se contabiliza al activo del arrendador en activos fijos y amortiza en forma lineal, durante el período de arrendamiento. La amortización del bien se realiza fuera del valor residual mientras que las rentas se contabilizan en resultado en su totalidad, en forma lineal, por toda la duración del contrato de arrendamiento. Estas rentas y dotaciones a las amortiguaciones se registran a la cuenta de resultado bajo el rubro "productos de otras actividades" y "cargos de otras actividades".

1.f.2 La sociedad del grupo es el inquilino del contrato de arrendamiento

Los contratos de arrendamiento concluidos por el Grupo se analizan en contratos de arrendamiento-financiamiento (crédito-fianza y demás) o en contratos de arrendamiento simple.

Contratos de arrendamiento-financiamiento

Los contratos de arrendamiento-financiamiento se consideran como un bien adquirido por el inquilino y financiado por préstamos. El activo arrendado se contabiliza por su valor de mercado al activo del balance del inquilino o si ésta es inferior, por el valor actualizado de los pagos mínimos en cuanto al contrato de arrendamiento determinada a la tasa de interés implícita del contrato. En contraparte, una deuda financiera de un monto igual al valor de mercado de inmovilización o al valor actualizado de los pagos mínimos aparece en el pasivo del inquilino. El bien se amortigua de acuerdo al mismo método que el aplicable a las inmovilizaciones detentadas por cuenta propia, después de haber deducido de su precio de adquisición la estimación de su valor residual. La duración de utilización retenida es la de vida útil del activo. La deuda financiera es contabilizada al costo amortiguado.

Contrato de arrendamiento simple

El bien no se contabiliza al activo del inquilino. Los pagos hechos respecto a los contratos de arrendamiento simple se registran en la cuenta de resultado en forma lineal, en el período de arrendamiento.

1.g ACTIVOS NO CORRIENTES DETENTADOS CON VISTA A LA VENTA Y ACTIVIDADES ABANDONADAS

Cuando el Grupo decida vender activos no corrientes, y cuando es sumamente probable que esta venta intervendrá en los doce meses próximos, estos activos se presentan por separado en el balance en el puesto "activos no corrientes destinados a venderse". Los pasivos que eventualmente les sea vinculados, aparecen en el puesto "deudas vinculadas a los activos no corrientes destinados a venderse"

Cuando se clasifican en esta categoría, los activos no corrientes y grupos de activos y pasivos se evalúan en lo más bajo de su valor contable y de su justo valor minorado de los costos de venta.

Los activos concernidos dejan de ser amortiguados, En caso de pérdida de valor que aparece en un activo o un grupo de activos y de pasivos, una depreciación aparece en resultado. Las pérdidas de valor contabilizadas por este motivo son reversibles.

Además, cuando un grupo de activos y de pasivos destinado a la venta constituye un conjunto homogéneo de funciones, se califica como actividad abandonada. Las actividades abandonadas incluyen a la vez las actividades destinadas a venderse, las actividades cerradas así como las filiales adquiridas, de manera exclusiva, en una perspectiva de recompra.

El conjunto de pérdidas y beneficios relativos a estas operaciones se presenta por separado a la cuenta de resultado, en la línea "resultado neto de impuesto de las actividades cerradas o pendientes" que incluye los resultados netos después del pago de impuesto de la actividad, el resultado neto después del mismo vinculado a su evaluación al valor de mercado minorado de los costos de venta y el resultado neto después de impuesto de la cesión de la actividad.

1.h. BENEFICIOS MAYORES OTORGADOS AL PERSONAL

Los beneficios mayores otorgados al personal del Grupo se clasifican en cuatro categorías:

- los beneficios a corto plazo tales como salarios, vacaciones anuales, participación a los beneficios y cantidad adicional;
- los beneficios a largo plazo que incluyen las vacaciones remuneradas y las primas vinculadas a la antigüedad, algunas remuneraciones diferidas pagadas en numerario;
- las indemnizaciones de fin de contrato de trabajo;



- los beneficios ulteriores al empleo constituidos en especial, en Francia, por complementos de jubilación bancaria, y las primas de fin de actividad, y, en el extranjero, regímenes de jubilación llevados en algunos de ellos por fondos de pensión.

1.h.1 Beneficios a corto plazo

La empresa contabiliza un cargo cuando utilizó los servicios hechos por los miembros del personal en contraparte de los beneficios que les fueron otorgados.

1.h.2 Beneficios a largo plazo

Los beneficios a largo plazo son los beneficios, otros que los beneficios ulteriores al empleo y las indemnizaciones de fin de contrato de trabajo, que no se deben íntegramente en los doce meses siguiendo el fin del ejercicio durante el cual los miembros del personal rindieron servicios correspondientes. Se trata, en especial, de remuneraciones diferidas de más de doce meses pagadas en numerario, que se abonan en las cuentas del ejercicio correspondiente.

El método de evaluación actuarial es similar a la que se aplica a los beneficios posteriores al empleo a prestaciones definidas pero las diferencias actuariales se contabilizan de inmediato y ningún corredor se aplica. Además, el efecto vinculado a modificaciones eventuales de régimen consideradas como aferentes a servicios pasados se contabiliza de inmediato.

1.h.3 Indemnizaciones de fin de contrato de trabajo

Las indemnizaciones de fin de contrato de trabajo resultan del beneficio otorgado a los miembros del personal cuando el Grupo rescinda un contrato de trabajo antes de la edad legal de la jubilación o de la decisión de los miembros del personal de dejar la empresa, en forma voluntaria, en cambio de una indemnización. Las indemnizaciones de fin de contrato de trabajo exigibles más de doce meses después de la fecha de cierre son objeto de una actualización.

1.h.4 Beneficios posteriores al empleo

De conformidad con los principios aceptados por lo general, el Grupo distingue los regímenes de cuotas definidas y los regímenes de prestaciones definidas.

Los regímenes calificados de "regímenes de cuotas definidas" no representan un compromiso para la empresa y no son objeto de provisión alguna. El monto de las cuotas pagadas durante el ejercicio aparece en cargos.

Sólo los regímenes calificados de "regímenes de prestaciones definidas" son representativos de un compromiso a cargo de la empresa que da lugar a una evaluación y un monto de provisión.

La clasificación en una u otra de estas categorías se apoya sobre la sustancia económica del régimen para determinar si el Grupo tiene o no la obligación según cláusulas de una convención o una obligación implícita, asegurar las prestaciones prometidas a los miembros del personal.

Los beneficios posteriores al empleo a prestaciones definidas son objeto de evaluaciones actuariales tomando en cuenta hipótesis demográficas y financieras.

El monto de provisión del obligaciones se determina utilizando las hipótesis actuariales retenidas por la empresa y aplicando el método de las unidades de crédito proyectadas. Este método de evaluación toma en cuenta algunos números de parámetros tales como hipótesis demográficas, salidas anticipadas,

aumentos de sueldos y de tasa de actualización y de inflación. El valor de los activos eventuales de cobertura se deduce después del monto del obligaciones.

Cuando el monto de los activos de cobertura excede el valor del obligaciones, un activo se contabiliza si es representativo de una ventaja económica futura por el Grupo en forma de economía de cotizaciones futuras o de un reembolso esperado de una parte de los montos pagados al régimen.

La medida de la obligación resultando de un régimen y del valor de sus activos de cobertura puede evolucionar, de manera considerable, de un ejercicio al otro en función de los cambios de hipótesis actuariales y causar diferencias actuariales. El Grupo aplica la metodología llamada "del corredor" para contabilizar las diferencias actuariales con estos obligaciones. Este método autoriza a reconocer, a partir del ejercicio siguiente y de manera prolongada sobre la duración residual promedio de actividad de los miembros del personal, sólo la fracción de las diferencias actuariales que excede la más alta de dos valores siguientes: el 10% del valor actualizado de la obligación bruta o el 10% del valor de mercado de los activos de cobertura del régimen al fin del ejercicio anterior. a la fecha de la primera aplicación, el Grupo ha optado por la excepción brindada por la norma IFRS 1 que permite aprovisionar por deducción sobre los capitales sociales al primero de enero 2004 el conjunto de las diferencias actuariales todavía no amortizados a la fecha.

Las consecuencias de las modificaciones de los regímenes relativos a los servicios pasados están reconocidas en resultado por la duración de adquisición completa de los derechos sobre las cuales trataron dichas modificaciones.

El cargo anual contabilizado en gastos de personal como regímenes de prestaciones definidas representa derechos adquiridos durante el período por cada asalariado correspondiente al costo de servicios efectuados, del costo financiero vinculado con la actualización de las obligaciones, del producto esperado de las inversiones, de la amortización de las diferencias actuariales y de los costos de los servicios pasados resultando de modificaciones eventuales de regímenes, así como de consecuencias de reducciones y de liquidaciones eventuales de regímenes.

1.i. PAGO CON BASE EN ACCIONES

Los pagos con base en acciones se constituyen por pagos fundados sobre acciones emitidas por el Grupo que sean desatadas por la entrega de acciones o par un pago en numerario cuyo monto depende de la evolución del valor de las acciones.

La norma IFRS 2 prescribe contabilizar un cargo representativo de pagos con base en acciones proporcionados ulteriormente al 7 de noviembre de 2002; el monto de este cargo correspondería al valor de la remuneración con base en acciones otorgado al asalariado.

BNP PARIBAS otorga a sus asalariados planes de opción de subscripción de acciones, remuneraciones diferidas pagadas en acciones de la empresa y les ofrece la posibilidad de subscribir acciones de la empresa emitidas para tal efecto con une deducción vinculada a un período de insensibilidad de acciones suscritas.

1.i.1 Planes de atribución de opciones de subscripción de acciones (Stock options)

El cargo aferente a los planes atribuidos se contabiliza desde la atribución, si el beneficiario tiene el goce de inmediato, o alargada sobre el período de adquisición de los derechos, si la obtención del beneficio está sometida a una condición de presencia.

Este cargo, inscrito en los gastos de personal, cuya contraparte aparece en los capitales sociales, se calcula con base en el valor global del plan, determinado a la fecha de atribución por el Consejo de administración.

En ausencia de mercado de estos instrumentos, modelos matemáticos de valorización se utilizan. El cargo total del plan se determina multiplicando el valor unitario de la opción por el número estimado de opciones adquiridas en fin de período de adquisición de los derechos, tomando en cuenta las condiciones de presencia de los beneficiarios.

Sólo las hipótesis relativas a la salida de los beneficiarios y a las condiciones de niveles alcanzados que no están vinculados al valor del título BNP PARIBAS son objeto de una re-estimación en el curso del período de adquisición de los derechos y dan lugar a un reajuste del cargo.

La contabilidad de las remuneraciones diferidas pagadas en acciones de la empresa aplica principios contables análogos.

1.i.2 Oferta de subscripción o de compra de acciones propuesta a los asalariados en el marco del Plan de Ahorro Empresa

Las subscripciones o compras de acciones propuestas a los asalariados con una deducción en relación al precio promedio de mercado en un período proporcionado en el marco del Plan de Ahorro Empresa no tienen período de adquisición de los derechos pero son gravados de una interdicción legal de ceder las acciones durante un período de 5 años de la cual se toma en cuenta en la valorización, disminuyendo el beneficio otorgado a los asalariados. por ello, este beneficio se mide como la diferencia, a la fecha de anuncio del plan a los asalariados, entre el valor de mercado de la acción adquirida tomando en cuenta la condición de insensibilidad y el precio de adquisición pagado por el asalariado, en relación al número de acciones efectivamente adquiridas.

El costo de insensibilidad durante cinco años de las acciones adquiridas es equivalente al de una estrategia que consiste, por una parte, en vender a plazo los títulos suscritos durante el aumento del capital reservado a los asalariados y por otra parte, comprar al contado en el mercado un número equivalente de acciones BNP PARIBAS financiándolas por un préstamo reembolsado al fin de 5 años por el producto de la venta a plazo. la tasa del préstamo es la que fuera otorgada a un tercero del mercado requiriendo un préstamo personal ordinario no afectado reembolsable en cinco años y presentando un perfil de riesgo promedio. La valorización del precio de venta a plazo de la acción se determina con base en parámetros de mercado.

1.j. PROVISIONES DE PASIVO

Las provisiones registradas en el pasivo del balance del Grupo, aparte de las provisiones relativas a los instrumentos financieros, a las obligaciones de la sociedad y a los contratos de seguro, tratan principalmente de las provisiones para reestructuración, litigios, multas, penalidades y riesgos fiscales.

Una provisión se constituye cuando es probable que una salida de recursos representativas de beneficios económicos será necesaria para extinguir una obligación nacida de un evento pasado y cuando el monto de la obligación pueda ser estimado de manera fiable. El monto de esta obligación se actualiza para determinar el monto de la provisión, tan pronto como esta actualización presenta un carácter significativo.

1.k IMPUESTO ACTUAL Y DIFERIDO

El cargo del impuesto sobre el beneficio exigible se determina con base en reglas y tasas vigentes en cada país de implantación de las sociedades del Grupo con el período los resultados se relacionan.

Los impuestos diferidos se contabilizan cuando haya diferencias temporales entre los valores contables de los activos y de los pasivos del balance y de sus valores fiscales.

Los pasivos de impuestos diferidos se reconocen por todas las diferencias temporales impositivas excepto:

- diferencias temporales imponibles generadas por la contabilidad inicial de una diferencia de adquisición;
- diferencias temporales imponibles relativas a las inversiones en empresas bajo control exclusivo y control conjunto, en la medida en que el Grupo puede controlar la fecha a la cual la diferencia temporal se invertirá y que es probable que esta diferencia temporal no se invertirá en un futuro previsible.

Activos de impuestos diferidos aparecen en todas las diferencias temporales deducibles y las pérdidas fiscales diferibles en la medida en que la entidad de la cual se trate, dispondrá de beneficios imponibles futuros sobre los cuales estas diferencias temporales y estas pérdidas fiscales podrán imputarse.

Los impuestos diferidos activos y pasivos se evalúan de acuerdo al método del reporte variable a la tasa de impuesto cuya aplicación se presume sobre el período durante el cual el activo se realizará o el pasivo será pagado, con base en las tasas de impuestos y reglamentaciones fiscales que han sido adoptadas o lo serán antes de la fecha del cierre del período. No son objeto de una actualización.

Los impuestos diferidos activos o pasivos se compensan cuando encuentren su origen en el seno de un mismo grupo fiscal, dependen de la misma autoridad fiscal y cuando existe un derecho legal de compensación.

Los impuestos exigibles y diferidos se contabilizan como un producto o un cargo de impuesto en la cuenta de resultado, salvo los aferentes a los beneficios y pérdidas latentes sobre los activos disponibles a la venta y a las variaciones de valor de los instrumentos derivados designados en cobertura de resultados futuros, para los cuales los impuestos diferidos correspondientes se imputan sobre los capitales sociales.

Los créditos de impuesto sobre los ingresos de créditos y de portafolios de títulos, cuando están efectivamente utilizados en pago del impuesto sobre las sociedades debido para el ejercicio, se contabilizan en el mismo rubro que los productos a los cuales se incorporan, el Cargo de impuesto correspondiente se mantiene en el rubro "impuesto sobre beneficios" de la cuenta de resultado.

1.I TABLA DE FLUJOS DE TESORERÍA

El saldo de las cuentas de tesorería y asimiladas se constituye de saldos netos de cuentas de caja, bancas centrales, CCP así como los saldos netos de préstamos a la vista ante los establecimientos de crédito.

Las variaciones de la tesorería generada por la actividad operacional registran flujos de tesorería generados por las actividades del grupo, incluyendo los relativos a los inmuebles de inversión, a los activos financieros detentados hasta el vencimiento y los títulos de créditos negociables.

Las variaciones de la tesorería vinculadas con las operaciones de inversión resultan de flujos de tesorería vinculados con las adquisiciones y a las cesiones de filiales, empresas asociadas o coempresas consolidadas así como los vinculados a las adquisiciones y a las cesiones de activos fijos, salvo los inmuebles de inversión y los inmuebles rentados en arrendamiento simple.

Las variaciones de la tesorería vinculadas con las operaciones de financiamiento incluyen las cobranzas y desembolso sometidos a las operaciones con los accionistas y los flujos vinculados a las deudas subordinadas y obligacionistas, y deudas representadas por un título (fuera de los títulos de créditos negociables).

1.m UTILIZACIÓN DE ESTIMACIONES EN LA ELABORACIÓN DE ESTADOS FINANCIEROS

La elaboración de los Estados Financieros del Grupo exige responsables de funciones y de funciones capaces de formular hipótesis y realizar estimaciones que se reflejan en la determinación de los productos y



de los cargos de la cuenta de resultado como en la evaluación de los activos y pasivos del balance y en la elaboración de anotaciones anexas relacionadas con las mismas. Este ejercicio supone que los administradores ejercitan su juicio y utilizan las informaciones disponibles a la fecha de elaboración de los Estados Financieros para proceder a las estimaciones necesarias. Los resultados futuros definitivos de las operaciones para las cuales los administradores recorrieron a estimaciones pueden evidentemente resultar sensiblemente diferentes de éstas, en especial en función de las condiciones de mercado diferentes y tener un efecto significativo sobre los Estados Financieros.

Así se pueden mencionar los casos siguientes:

- las depreciaciones operadas para cubrir los riesgos de crédito inherentes a las actividades de intermediación bancaria;
- el uso de modelos internos para la valorización de las posiciones sobre instrumentos financieros que no están cotizados en mercados organizados;
- el cálculo del valor de mercado de instrumentos financieros no cotizados clasificados en "activos disponibles a la venta" o en "instrumentos financieros clasificados en valor de mercado por resultado" al activo o al pasivo, y de manera general, del cálculo de los valores de mercado de los instrumentos financieros por los cuales este dato debe aparecer en las anotaciones anexas a los Estados Financieros;
- el carácter activo o no de un mercado para utilizar una técnica de valorización;
- depreciaciones de activos financieros de ingreso variable clasificados en la categoría "disponibles a la venta";
- pruebas de depreciación llevadas a cabo sobre los activos intangibles;
- pertinencia de la calificación de algunas coberturas de resultado por instrumentos financieros derivados y de la medida de la eficacia de las estrategias de cobertura;
- la estimación del valor residual de los activos haciendo objeto de operaciones de arrendamiento/financiamiento o arrendamiento simple y, en general, activos amortizados después de la deducción de su valor residual estimado;
- la determinación de las provisiones destinadas a cubrir los riesgos de pérdidas y cargos;

El caso es lo mismo en cuanto a las hipótesis consideradas para apreciar la sensibilidad de cada tipo de riesgo de mercado así como de la sensibilidad de valorizaciones a los parámetros no observables.

NOTA 2 NOTAS RELATIVAS A LA CUENTA DE RESULTADO DEL EJERCICIO 2008

2.a MARGEN DE INTERÉS

El grupo BNP Paribas presenta bajo los rubros "intereses y productos asimilados" e "intereses y cargos asimilados" la remuneración determinada según el método de la tasa de interés efectiva (intereses, comisiones y gastos) de los instrumentos financieros evaluados al costo amortizado así como la remuneración de los instrumentos financieros al valor de mercado que no responden a la definición de un instrumento derivado. La variación de valor calculado fuera de intereses pagados sobre estos instrumentos financieros en valor de mercado por resultado está contabilizada bajo el rubro "beneficios o pérdidas netos sobre instrumentos financieros al justo valor por resultado".

ESTADOS FINANCIEROS CONSOLIDADOS
Notas anexas a los Estados Financieros Consolidados

Los productos y los cargos de intereses sobre los derivados de cobertura de valor de mercado se presentan con los ingresos de los elementos de los cuales contribuyen a la cobertura de los riesgos. Así mismo, los productos y los cargos de intereses de cobertura económica de las operaciones designadas en valor de mercado por resultado están vinculados a los rubros que registran los intereses de estas operaciones.

En millones de euros	Ejercicio 2008			Ejercicio 2007		
	Productos	Cargos	Neto	Productos	Cargos	Neto
Operaciones con los clientes	28 381	(11 149)	17 232	26 269	(11 970)	14 299
Cuentas y préstamos/ empréstitos	26 695	(10 668)	16 027	24 732	(11 731)	13 001
Operaciones de pensiones	19	(3 49)	(330)	29	(157)	(128)
Operaciones de colocación-financiamiento	1 667	(1 32)	1 535	1 508	(82)	1 426
Operaciones interbancarias	4 685	(7 848)	(3 163)	5 283	(8 137)	(2 854)
Cuentas y préstamos/ empréstitos	4 371	(6 834)	(2 463)	4 943	(7 363)	(2 420)
Operaciones de pensiones	314	(1 014)	(700)	340	(774)	(434)
Préstamos emitidos por el Grupo		(7 935)	(7 935)		(7 091)	(7 091)
Instrumentos de cobertura de Resultados futuros	1 669	(1 627)	42	1 628	(899)	729
Instrumentos de cobertura de Portafolios cubiertos por tasa	1 223	(1 300)	(77)	1 028	(685)	343
Portafolio de transacciones	17 189	(15 482)	1 707	20 319	(20 651)	(332)
Títulos a tasa fija	4 631		4 631	4 285		4 285
Operaciones de pensiones	12 503	(13 451)	(948)	15 944	(17 564)	(1 620)
Préstamos/empréstitos	55	(161)	(106)	90	(194)	(104)
Deudas representadas por un título		(1 870)	(1 870)		(2 893)	(2 893)
Activos disponibles a la venta	4 954		4 954	3 872		3 872
Activos detenidos hasta vencimiento	738		738	742		742
TOTAL DE PRODUCTOS Y CARGOS DE INTERÉS O ASIMILADOS	58 839	(45 341)	13 498	59 141	(49 433)	9 708

El total de los productos de intereses de los créditos que fueron objeto de una depreciación individual asciende a 334 millones de euros por el ejercicio 2008 contra 316 millones de euros por el ejercicio 2007.

El monto relativo a las coberturas de resultado futuros anteriormente contabilizados en "beneficios o pérdidas latentes o diferidos" y llevados al resultado del ejercicio 2008 es una utilidad neta de 28 millones de euros contra 27 millones de euros por el ejercicio 2007.

2.b COMISIONES

Los productos y cambios de comisiones vinculados en cuanto a los primeros a los activos financieros y a los segundos a los pasivos financieros que no están revaluados al valor de mercado por resultado alcanzaron respectivamente 2 788 millones y 378 millones de euros por el ejercicio 2008 contra un producto de 2 553 millones de euros y un cargo de 312 millones de euros por el ejercicio 2007.

Además, los productos netos de comisiones relativos a las actividades fiduciarias y asimilados que llevan el Grupo a detentar o a invertir activos en nombre de los clientes, instituciones de jubilación y de previsión y demás instituciones ascendieron a 1 777 millones de euros por el ejercicio 2008 contra 2 125 millones de euros por el ejercicio 2007.

2.c BENEFICIOS NETOS SOBRE INSTRUMENTOS FINANCIEROS EVALUADOS EN VALOR DE MERCADO POR RESULTADO



ESTADOS FINANCIEROS CONSOLIDADOS
Notas anexas a los Estados Financieros Consolidados

Los beneficios netos de los instrumentos financieros evaluados en valor de mercado por resultado recubren los elementos de resultados relativos a los instrumentos financieros administrados dentro de un portafolio de transacción y a los instrumentos financieros que el Grupo consideró evaluables en valor de mercado por resultado, incluso los dividendos, salvo ingresos y cambios de interés presentados en el en el "margen de intereses" (nota 2.a)

En millones de euros	Ejercicio 2008			Ejercicio 2007		
	Portafolio de transacción	Portafolio evaluado en valor de mercado sobre opción	Total	Portafolio de transacción	Portafolio evaluado en valor de mercado sobre opción	Total
Títulos a tasa fija	(5 808)	12 438	6 630	(1 968)	758	(1 210)
Títulos a tasa variable	(30 538)	1 040	(29 498)	7 737	643	8 380
Instrumentos financieros derivados	22 740		22 740	51		51
Operaciones de pensión	490	148	638	70	19	89
Préstamos	395	730	1 125	(1 18)	(1 20)	(2 38)
Empréstitos	(4 8)	(6 85)	(7 33)	(3 6)	(1 2)	(4 8)
Reevaluación de portafolios cubiertos por tasas	2 559		2 559	399		399
Reevaluación de posiciones de cambio	(7 68)		(7 68)	420		420
TOTAL	(10 978)	13 671	2 693	6 555	1 288	7 843

En el marco de las coberturas de valor, la pérdida neta del período de los instrumentos financieros de cobertura incluida en los instrumentos financieros derivados asciende a 3 670 millones de euros (pérdida neta de 314 millones de euros en 2007) y el beneficio neto de las componentes cubiertas de instrumentos financieros, objeto de cobertura, asciende a 3 652 millones de euros (beneficio neto de 275 millones de euros en 2007).

Además, los beneficios netos de los portafolios de transacción incluyen, en un monto casi nulo, por los ejercicios 2008 y 2007 la ineficacia vinculada a las coberturas de resultados futuros

El portafolio de títulos de ingreso fijo evaluado en valor de mercado sobre las opciones es principalmente constituido de certificados emitidos por los clientes por BNP Paribas Arbitrage Insurance BV cuyas condiciones de remuneración se indexan sobre los indicios de mercado acción; los riesgos inherentes a las condiciones de indexación de esta remuneración se cubren mediante títulos de ingreso variable administrados en el portafolio de transacción de BNP Paribas Arbitrage . El resultado librado debido a los ajustes de valor de la deuda, representada por los certificados (9 151 millones de euros), consecuencia de la baja de los valores bursátiles durante el ejercicio 2008, encuentran su contraparte en los resultados de los títulos de ingreso variable del portafolio de transacción.

2.d BENEFICIOS NETOS SOBRE LOS ACTIVOS FINANCIEROS DISPONIBLES A LA VENTA

Los beneficios netos sobre los activos financieros disponibles a la venta reagrupan los activos financieros no derivados que no están clasificados como préstamos y créditos o como inversiones detentadas hasta su vencimiento.

En millones de euros	Ejercicio 2008	Ejercicio 2007
Títulos a tasa fija ⁽¹⁾	(1 7)	(3 1)
Más o menos-valores de cesión	(1 7)	(3 1)
Acciones y otros títulos a tasa variable	481	2 476
Productos de dividendos	637	634
Cargo de la operación	(1 634)	(5 5)



ESTADOS FINANCIEROS CONSOLIDADOS
Notas anexas a los Estados Financieros Consolidados

Plusvalía neta de cesión	1 478	1 897
TOTAL	464	2 507

(1) los productos de interés relativos a los títulos de ingreso fijo disponibles a la venta se incluyen en el "margen de intereses" (nota 2a) y los cargos de depreciación vinculados a la insolvencia eventual de los emisores se presenta dentro del "costo de riesgo" (nota 2.f.)

El monto de resultados latentes, anteriormente llevados en el rubro "beneficios y pérdidas latentes o diferidos" de los capitales propios, e inscritos en resultado asciende a 163 millones de euros por el ejercicio 2008 contra 1 886 millones de euros por el ejercicio 2007.

2.e INGRESOS Y CARGOS DE OTRAS ACTIVIDADES

En millones de euros	Ejercicio 2008			Ejercicio 2007		
	Productos	Cargos	Neto	Productos	Cargos	Neto
Ingresos netos de la actividad de seguros	14 004	(10 874)	3 130	16 967	(14 091)	2 876
Ingresos netos de inmuebles						
de colocación	1 048	(430)	618	790	(219)	571
Ingresos netos de activos fijos						
en arrendamiento simple	4 284	(3 635)	649	3 949	(3 237)	712
Ingresos netos del activo de						
promoción inmobiliaria	206	(50)	156	189	(36)	153
Otros ingresos	731	(422)	309	706	(361)	345
TOTAL NETO DE INGRESOS Y						
CARGOS DE OTRAS ACTIVIDADES	20 273	(15 411)	4 862	22 601	(17 944)	4 657

➤ INGRESOS NETOS DE LA ACTIVIDAD DE SEGUROS

En millones de euros	Ejercicio 2008	Ejercicio 2007
Primas brutas adquiridas	13 473	14 914
Variación de provisiones técnicas	5 284	(6 247)
Cargos de las prestaciones de los contratos	(7 593)	(6 689)
Cargos o productos netos de cesiones en reaseguro	(245)	(43)
Variaciones de valor de activos soportes de contratos en unidades de compra	(7 996)	916
Ingresos y cargos de otras actividades	207	25
TOTAL DE INGRESOS NETOS DE LA ACTIVIDAD DE SEGUROS	3 130	2 876

El título "cargos de prestaciones de contratos" incluye el cargo vinculado a las recompras, vencimientos y siniestros de los contratos de seguro. El título "variación de las provisiones técnicas" incluye las variaciones de valor de los contratos financieros, principalmente los contratos en unidades de cuenta. Los intereses pagados sobre estos contratos son contabilizados en los cargos de interés.



3 OPERACIONES REALIZADAS EN LOS ACTIVOS FIJOS EN EL ARRENDAMIENTO SIMPLE

En millones de euros	31 de diciembre 2008	31 de diciembre 2007
Pagos futuros mínimos a recibir a títulos de los contratos no rescindibles	4 352	4 011
Pagos a recibir en menos de 1 año	1 922	1 747
Pagos a recibir en más de 1 año y menos de 5 años	2 394	2 230
Pagos a recibir en más de 5 años	36	34

Los pagos futuros mínimos a recibir a título de contratos no rescindibles corresponden a los pagos que el arrendatario debe efectuar durante la duración del contrato de arrendamiento.

2.f COSTO DEL RIESGO

El costo del riesgo cubre el cargo de las depreciaciones constituidas a título de riesgo de crédito inherente a la actividad de intermediación del Grupo así como las depreciaciones eventualmente constituidas en caso de riesgo de incumplimiento del riesgo comprobado de contrapartes de instrumentos financieros negociados de común acuerdo.

➤ COSTO DEL RIESGO DEL PERIODO

Costo del riesgo del periodo En millones de euros	Ejercicio 2008	Ejercicio 2007
Dotaciones netas a las depreciaciones	(5 786)	(1 762)
Recuperaciones de créditos amortizados	348	329
Créditos irrecuperables no cubiertos por las depreciaciones	-314	-292
TOTAL DEL COSTO DEL RIESGO DEL PERIODO	(5 752)	(1 725)

Costo del riesgo del periodo por naturaleza de activos En millones de euros	Ejercicio 2008	Ejercicio 2007
Préstamos de títulos de créditos sobre los establecimientos de créditos	(3 0)	5
Préstamos y créditos a los clientes	(3 783)	(1 472)
Activos financieros disponibles a la venta	(1 98)	(1 30)
Instrumentos financieros de las actividades de mercado	(1 779)	(4 4)
Otros activos	1	(1 3)
Obligaciones por firma y diversos	37	(7 1)
TOTAL DEL COSTO DEL RIESGO DEL PERIODO	(5 752)	(1 725)

➤ **DEPRECIACIONES CONSTITUIDAS A TITULO DEL RIESGO DE CRÉDITO**

Variación en el curso del periodo de las depreciaciones constituidas En millones de euros	Ejercicio 2008	Ejercicio 2007
TOTAL DE LAS DEPRECIACIONES CONSTITUIDAS AL PRINCIPIO DEL PERIODO	13 508	14 455
Dotaciones netas a las depreciaciones	5 786	1 762
Utilización de las depreciaciones	(1 792)	(2 409)
Variación de las partes monetarias y diversos	(2 86)	(3 00)
TOTAL DE LAS DEPRECIACIONES CONSTITUIDAS AL FINAL DEL PERIODO	17 216	13 508

Lo esencial de las variaciones de la depreciaciones intervenidas en 2008 y 2007 es relativo a los préstamos y créditos autorizados a los clientes

Depreciaciones constituidas por naturaleza de activos En millones de euros	31 de diciembre 2008	31 de diciembre 2007
Depreciaciones de los activos		
Préstamos y títulos de crédito en los establecimientos de crédito (Nota 5.d)	83	54
Préstamos y créditos a la clientela (Nota 5.e)	14 298	12 499
Instrumentos financieros de las actividades de mercado	1 708	44
Activos financieros disponibles a la venta (Nota 5.c)	422	231
Otros activos	14	22
TOTAL DE DEPRECIACIONES A TITULO DE ACTIVOS FINANCIEROS	16 525	12 850
Provisiones inscritas al pasivo		
Provisiones para obligaciones por firma		
a los establecimientos de crédito	1	
a los clientes	224	202
Otros elementos que hayan sido objeto de provisiones	466	456
TOTAL DE PROVISIONES INSCRITAS AL PASIVO	691	658
TOTAL DE DEPRECIACIONES Y PROVISIONES CONSTITUIDAS	17 216	13 508

2.g IMPUESTOS SOBRE LOS BENEFICIOS

	Ejercicio 2008		Ejercicio 2007	
	en millones de euros	en porcentaje	en millones de euros	en porcentaje
Cargo de impuestos sobre los beneficios a tasa de derecho común en Francia	(1 308)	33.3%	(3 686)	33.3%
Efecto del diferencial de tasa de impuesto de entidades extranjeras	547	-13.9%	542	-4.9%
Efecto de las operaciones impuestas a tasa reducida en Francia	286	-7.3%	266	-2.4%
Efecto de las diferencias permanentes	9	-0.2%		0.0%
Otros efectos	-6	-0.1%	131	-1.2%
Cargo de impuestos sobre los ingresos entonces	(472)	12.0%	(2 747)	21.8%
Cargos de impuestos corrientes del ejercicio	(1 736)		(2 390)	
Producto (cargo) neto de impuestos diferidos del ejercicio (nota 5.h)	1 264		(3 57)	

La economía de impuesto resultando de la contabilización de los impuestos diferidos sobre las pérdidas reportables y sobre las diferencias temporales anteriores representan 6 millones de euros por el ejercicio 2008 contra 137 millones de euros por el ejercicio 2008

NOTA 3. INFORMACIONES POR SECTOR

El Grupo se organiza alrededor de cinco polos de actividades principales:

- Banco de detalle en Francia (BDDF);
- Banco de detalle en Italia (BNL banca comercial);
- International Retail Services (IRS): este polo reúne actividades de servicios financieros reagrupados en dos subconjuntos, Personal y Finanzas para los créditos a particulares y Equipment Solutions para los créditos y servicios a las empresas, así como las actividades de banco de detalle en los Estados Unidos (BancWest) y en los mercados emergentes;
- Asset Management and Services (AMS): este polo reúne la banca privada, Investment Partners que reagrupa el conjunto de los informes de peritos de la función Gestión de Activos, Personal Investors que propone a clientes particulares de clase acomodada un conjunto financiero independiente y servicios de inversiones, Securities Service especializados en los servicios títulos brindados a las sociedades de gestión, a las instituciones financieras y a las empresas, así como las actividades de seguro y de servicios inmobiliarios.
- Corporate and Investment Banking (CIB): este polo reúne actividades de "Consejos y mercados de capitales" (Oficios, acciones y derivados de acciones, Fixed income en cuanto a las actividades de tasas y de cambio, y Corporate Finance a cargo de las operaciones de consejo en fusiones y adquisiciones y actividades de mercado primario acciones y las "Funciones de financiamiento" (financiamientos especializados, financiamientos estructurados).

Las demás actividades incluyen principalmente las actividades de Private Equity de BNP Paribas Capital, la compañía inmobiliaria Klépierre así como las funciones centrales del Grupo.

Las transacciones entre los polos de actividades se negocian a las condiciones comerciales de mercado. Las informaciones sectoriales se presentan tomando en cuenta los precios de transferencias negociados entre los diferentes sectores relacionados en el seno del Grupo.

Los activos y pasivos sectoriales reagrupan el conjunto de los elementos constituyendo el balance del Grupo. Los activos sectoriales se determinan directamente a partir de los elementos contables de cada polo de actividad. Los pasivos sectoriales se determinan con la ayuda del capital social normalizados por polo utilizados para la prestación del capital.

El capital social se atribuye por polos en función de los riesgos incurridos con base en un conjunto de convenciones principalmente fundadas sobre el consumo del capital social resultando de cálculos de activos ponderados fijados por la reglamentación relativa a la solvencia de los establecimientos de crédito y empresas de inversiones. Los resultados por polos de actividades de activos propios normalizados se determinan afectando a cada uno de los polos el producto de los activos propios que le están atribuidos de esta manera.

3.a INFORMACIONES POR POLO DE ACTIVIDAD

➤ RESULTADOS POR POLO DE ACTIVIDAD⁽¹⁾

En millones de euros	Ejercicio 2008					
	Producto neto bancario	Cargos generales de explotación	Costo de riesgo	Resultado de explotación	Otros resultados fuera de explotación	Resultado antes de impuestos
Banco de detalle en Francia ⁽²⁾	5 717	(3 868)	(203)	1 646	1	1 647
BNL banca comercial ⁽²⁾	2 775	(1 737)	(411)	627	1	628
International Retail Services						
Personal Finance	3 792	(2 101)	(1 218)	473	193	666
Otras funciones IRS	4 990	(2 932)	(1 160)	898	149	1 047
Asset Management and Services	4 935	(3 423)	(207)	1 305	5	1 310
Corporate and Investment Banking						
Consejos y mercados de capital	2 066	(2 607)	(2 122)	(2 663)	26	(2 637)
Funciones de financiamiento	2 907	(1 104)	(355)	1 448		1 448
Otras actividades ⁽³⁾	194	(628)	(76)	(510)	325	(185)
TOTAL GRUPO	27 376	(18 400)	(5 752)	3 224	700	3 924

En millones de euros	Ejercicio 2007					
	Producto neto bancario	Cargos generales de explotación	Costo de riesgo	Resultado de explotación	Otros resultados fuera de explotación	Resultado antes de impuestos
Banco de detalle en Francia ⁽²⁾	5 640	(3 834)	(158)	1 648		1 648
BNL banca comercial ⁽²⁾	2 616	(1 725)	(318)	573	(1)	572
International Retail Services						
Personal Finance	3 411	(1 949)	(730)	732	76	808
Otras funciones IRS	4 532	(2 676)	(498)	1 358	101	1 459
Asset Management and Services	5 264	(3 369)	(7)	1 888	27	1 915
Corporate and Investment Banking						
Consejos y mercados de capital	5 567	(3 588)	(65)	1 914	46	1 960
Funciones de financiamiento	2 604	(1 197)	37	1 444	51	1 495
Otras actividades ⁽³⁾	1 403	(426)	14	991	210	1 201
TOTAL GRUPO	31 037	(18 764)	(1 725)	10 548	510	11 058

(1) tomando en cuenta la adopción a partir del primero de enero de 2008 del ratio de solvencia "Bale II", el Grupo BNP Paribas ha adoptado su dispositivo de atribución de capital. Esta medida modifica los ingresos de activos normativos, y por ello resultados (ante impuesto) de los polos. Con el fin de comparar los resultados analíticos entre 2007 y 2008, los saldos intermedios de gestión de 2007 fueron retratados de conformidad.

(2) Banco de Detalle en Francia y BNL banca comercial después de las reafectaciones en AMS de un tercero de la actividad de la Banca privada Francia y la Banca privada Italia.

(3) Incluso Klépierre y las entidades habitualmente denominadas BNP PARIBAS Capital

➤ **ACTIVOS Y PASIVOS POR POLO DE ACTIVIDAD ⁽¹⁾**

En millones de euros	31 de diciembre 2008			
	Activo	sus diferencias de adquisiciones vinculadas a las operaciones del periodo	sus títulos puestos en equivalencia	Pasivo
Banco de detalle en Francia ⁽²⁾	147 785		6	143 769
BNL banca comercial ⁽²⁾	76 454		14	71 099
International Retail Services	201 766	406	697	185 514
Asset Management and Services	178 483	38	415	171 911
Corporate and Investment Banking	1 422 387	168	7	1 410 971
Otros activos ⁽³⁾	48 676		1 504	44 422
TOTAL GRUPO	2 075 551	612	2 643	2 027 686

En millones de euros	31 de diciembre 2007			
	Activo	sus diferencias de adquisiciones vinculadas a las operaciones del periodo	sus títulos puestos en equivalencia	Pasivo
Banco de detalle en Francia ⁽²⁾	135 771	46	6	129 645
BNL banca comercial ⁽²⁾	72 271	96	13	67 493
International Retail Services	179 197	25	1 123	164 305
Asset Management and Services	199 261	294	403	191 666
Corporate and Investment Banking	1 070 848	22	7	1 057 618
Otros activos ⁽³⁾	37 106		1 781	31 38
TOTAL GRUPO	1 694 454	483	3 333	1 641 865

(1) tomando en cuenta la adopción a partir del primero de enero de 2008 del ratio de solvencia "Bale II", el Grupo BNP PARIBAS ha adoptado su dispositivo de atribución de capital. Esta medida modifica los ingresos de capital social normativos, y por ello resultados (ante impuesto) de los polos. Con el fin de comparar los resultados analíticos entre 2007 y 2008, los saldos intermedios de gestión de 2007 fueron retratados de conformidad.

(2) Banco de Detalle en Francia y BNL Banca comercial después de las reafectaciones en AMS de un tercero de la actividad de la Banca privada Francia y la Banca privada Italia.

(3) Incluso Klepierre y las entidades habitualmente denominadas BNP PARIBAS Capital

3.b INFORMACIONES POR SECTOR GEOGRÁFICO

El análisis geográfico de los activos y de los resultados sectoriales se basa en el lugar de registro contable de las actividades y no reflejan a fuerza la nacionalidad de la contraparte o la ubicación de las actividades operacionales.

> PRODUCTO NETO BANCARIO POR SECTOR GEOGRÁFICO

En millones de euros	Ejercicio 2008	Ejercicio 2007
Francia	12 283	14 446
Otros países europeos	8 461	9 737
América	4 031	4 197
Asia - Oceanía	1 255	1 707
Otros países	1 346	950
TOTAL GRUPO	27 370	31 037

> ACTIVOS Y PASIVOS POR SECTOR GEOGRÁFICO

En millones de euros	31 diciembre 2008		31 diciembre 2007	
	Total de activos sectoriales	Diferencias de adquisición vinculadas a las operaciones del periodo	Total de activos sectoriales	Diferencias de adquisición vinculadas a las operaciones del periodo
Francia	1 224 663	9	969 771	75
Otros países europeos	435 592	54	370 598	381
América	256 833	465	217 777	
Asia - Oceanía	127 833	84	113 306	18
Otros países	30 530		23 002	9
TOTAL GRUPO	2 075 551	612	1 694 454	483

NOTA 4. GESTIÓN DE LOS RIESGOS Y ADECUACIÓN DE ACTIVOS PROPIOS

El ejercicio 2008 se caracterizó por la puesta en marcha del nuevo acuerdo de Basilea, que prescribe mediante el Pilar 3 nuevas exigencias respecto a la transparencia de los riesgos. BNP PARIBAS ha escogido, con el fin de que sea legible y coherente, unificar, la información provista por los títulos de IFRS 7 y del Pilar 3 de Basilea II.

Las medidas de riesgos producidas por BNP PARIBAS relativas a sus actividades bancarias se conformen con los métodos homologados por el regulador que figura en el Pilar 1. El perímetro así cubierto (llamado perímetro de prudencia) se desglosa en la anotación 8.b "Perímetro de consolidación".

Adicionalmente a los datos proporcionados relativos a los riesgos dependiendo de la vigilancia prudente bancaria, BNP PARIBAS produce una información sobre los riesgos vinculados a sus actividades de seguro (anotación 4.i "riesgos de seguro").

4.a ORGANIZACIÓN DE LA GESTIÓN DE RIESGOS

La gestión de los riesgos es inherente a la actividad bancaria y constituye uno de los fundamentos del funcionamiento del grupo BNP PARIBAS. La responsabilidad de su control, de su medida y en general de su supervisión está principalmente confiada a una función precisa "Group Risk Management (GRM)", independientes de los Polos, Oficios o Territorios y reporta su información directamente a la Dirección General. La función "Conformidad Grupo" (CG) sigue el riesgo operacional y el riesgo de reputación en el marco de sus misiones de control permanente.

Si la primera responsabilidad de la gestión de los riesgos es la de los Polos y de los Oficios que los proponen, GRM tiene por misión asegurar que los riesgos finalmente tomados por el Banco están compatibles con sus políticas de riesgos y sus objetivos de rentabilidad y de notación. GRM y CG ejercen un control permanente sobre los riesgos, la mayoría de las veces a priori, claramente diferenciado del control interno que interviene en forma periódica y a posteriori. GRM comunica con regularidad al Comité de Control interno y de los Riesgos del Consejo de administración del Banco, sus principales comprobaciones y le informa respecto a los métodos de moderación que aplica para apreciar y consolidar los riesgos a nivel del Grupo. CG informa a dicho Comité respecto a asuntos inherentes a su misión y en especial los relacionados con el riesgo operacional, la seguridad financiera, el riesgo de reputación y el control permanente.

GRM cubre los riesgos inducidos por las actividades del Grupo e interviene a todos los niveles de la cadena de toma y seguimiento del riesgo. Sus misiones permanentes consisten, en especial, en formular recomendaciones en materia de políticas de riesgos, analizar el portafolio de crédito con una visión prospectiva, aprobar los créditos a las empresas y los límites de las actividades de transacción, garantizar la calidad y la eficacia de los procedimientos de seguimiento, definir o validar los métodos de medida de los riesgos y asegurar la recolección exhaustiva y fiable de los riesgos para la Dirección General. Por fin, le corresponde averiguar que todas las consecuencias en términos de riesgos de poner en obra actividades o productos nuevos han sido evaluados de manera adecuada. Este ejercicio se basa sobre la implicación conjunta del Oficio promotor y del conjunto de las Funciones de las cuales se trata (Asuntos Fiscales Grupo, Asuntos jurídicos Grupo, Finanzas Desarrollo Grupo, Conformidad Grupo, Información tecnologías y Procesos), GRM vela por la calidad de control de validación: análisis del inventario de los

riesgos y de los medios puestos en marcha para minimizarlos, definición de condiciones mínimas que hay que reunir para asegurar un desarrollo sano de la actividad. CG interviene, de manera idéntica, en lo que concierne a los riesgos operacionales y de reputación. Tiene un papel especial de vigilancia y de información de la actividad de validación de los nuevos productos y actividades y de las transacciones excepcionales.

4.b TIPOLOGÍA DE LOS RIESGOS

La tipología de los riesgos considerada por BNP PARIBAS evoluciona al ritmo de los trabajos metodológicos y de las exigencias reglamentarias.

Todos los tipos de riesgos indicados más abajo están llevados a cabo por BNP PARIBAS. Sin embargo, debido a su carácter específico, dos de ellos no llevan a la identificación de una necesidad de capital ofrecido, en la medida que se manifiestan, por una variación de la cotización bursátil soportada directamente por los accionistas y para la cual el capital de BNP PARIBAS no constituye una protección.

Asimismo, el riesgo de reputación reviste un carácter contingente a los demás riesgos y por sus efectos otros que el rumor del mercado llevando a variación de cotizaciones, se considera en la estimación las pérdidas incurridas como otros tipos de riesgos.

De igual manera, el riesgo estratégico que resulta de selecciones estratégicas que el Banco hace públicos por medio de su comunicación financiera, y que puede reflejarse en una variación de la cotización bursátil, depende de los dispositivos de administración al más alto nivel, e incumbe al accionista.

Las modalidades de aplicación de las definiciones reglamentarias conformes con la doctrina desarrollada por el nuevo acuerdo de Basilea (International Convergence of Capital Measurement and Capital Standard), llamado Basilea II, son explicadas en las partes 4.d a 4.f de esta sección.

Riesgo de crédito y de contraparte

El riesgo de crédito es el riesgo de pérdidas de valor económico de los créditos del Banco, existentes o potenciales, debido a compromisos otorgados y vinculados a la migración de la calidad de crédito de sus deudores, pudiendo llegar a materializarse por la falta de estos últimos. La evaluación de esta probabilidad de falta y de recuperación con la cual se cuenta en caso de falta es el elemento esencial de la medida de la calidad del crédito.

El riesgo de crédito a nivel de un portafolio integra el juego de las correlaciones entre los valores de créditos que los componen.

El riesgo de crédito se manifiesta tanto en la actividad de préstamo como en casos de operaciones de mercado, investigación o reglamento cuando el Banco está expuesto, de manera exponencial, a la falta de su contraparte; el riesgo de contraparte es el riesgo bilateral respecto a un tercero con quien una o varias transacciones de mercado fueron concluidas. Su monto varía en el curso del tiempo con la evolución de los parámetros de mercado afectando el valor potencial futuro de las transacciones subyacentes.

Riesgo de mercado

El riesgo de mercado es el riesgo de pérdida de valor económico causado por la evolución desfavorable de los precios o parámetros de mercado, que estos últimos se puedan observar o no, directamente.

Los parámetros de mercado que se pueden observar son, sin que esta lista sea exhaustiva, las tasas de cambio, las cotizaciones de valores mobiliarios y de las materias primas negociables (que el precio sea directamente cotizado u

obtenido por referencia a un activo similar), el precio de derivados en un mercado organizado, el precio de otros activos mercantiles así como todos los parámetros que puedan ser deducidos de cotizaciones de mercado como las tasas de intereses, los márgenes de crédito, las volatilidades o las correlaciones implícitas o demás parámetros similares.

Los parámetros inobservables son, entre otros, los parámetros basados en hipótesis de trabajo propietarias tales como los parámetros de modelo o en el estudio estadístico o económico no corroborado por informaciones de mercado.

La ausencia de liquidez es un factor importante de riesgo de mercado. En caso de restricción o de desaparición de la liquidez, un instrumento o un activo mercantil puede no ser negociable o no puede serlo a su valor estimado, por ejemplo debido a una reducción del número de transacciones, de apremios jurídicos o aun de un fuerte desequilibrio de la oferta y de la demanda de algunos activos.

Riesgo operacional

El riesgo operacional es el riesgo de pérdida económica resultando de procesos internos que fallan o son inadaptados o de eventos externos, que sean de tipo deliberado, accidental o natural. Su gestión se apoya en el análisis del encadenamiento causa-evento-efecto.



Los procesos internos son, en particular, los que implican al personal y a los sistemas informáticos. Las inundaciones, los incendios, los terremotos, los ataques terroristas, etc. son ejemplos de eventos externos. Los eventos de crédito o de mercado como las faltas o los cambios de valor no son parte del campo de análisis de riesgo operacional.

El riesgo operacional recubre los riesgos de recursos humanos, los riesgos jurídicos, los riesgos fiscales, los riesgos vinculados a los sistemas de información, los riesgos de producción y los riesgos inherentes a la información financiera publicada así como las consecuencias pecuniarias eventuales del riesgo de inconformidad y del riesgo de reputación.

Riesgo de inconformidad y de reputación

El riesgo de inconformidad se define, en la reglamentación francesa, como el riesgo de sanción judicial, administrativa o disciplinaria, combinado con pérdidas financieras significativas, que resultan de la falta de respeto a las disposiciones propias a las actividades bancarias y financieras, que sean de tipo legislativo o reglamentario, o que se trate de normas profesionales o deontológicas o de instrucciones tomadas por el órgano ejecutivo, en especial, en aplicación de las orientaciones del órgano deliberante.

Este riesgo se define como un subconjunto del riesgo operacional. Sin embargo, algunos impactos vinculados al riesgo de inconformidad pueden representar más que una pura pérdida de valor económico y pueden perjudicar la reputación del establecimiento. Es por esta razón que el Banco trata el riesgo de inconformidad como tal.

El riesgo de reputación es el riesgo que pierdan confianza en la empresa, sus clientes, sus contrapartes, sus proveedores, sus colaboradores, sus accionistas, sus reguladores o cualquier otro tercero, cualquiera sea el motivo, mientras sea una condición necesaria al seguimiento normal de la actividad.

El riesgo de reputación es esencialmente un riesgo contingente a todos los demás riesgos incurridos por el Banco.



Precisiones relativas a las definiciones de los riesgos

A pesar de las numerosas informaciones sobre la clasificación de los riesgos y la aparición de definiciones generalmente reconocidas, en especial debido a la reglamentación, no hay clasificación exhaustiva de riesgos a los cuales un banco está expuesto. La comprensión de los tipos exactos de riesgos y la manera en la cual se mezclan entre ellos avanza. La interacción entre los riesgos no hace todavía objeto de una cuantificación pero se trata en el marco de escenarios de crisis globales. Los comentarios siguientes tienen por objeto precisar el estado de la reflexión del Grupo en la materia.

Riesgo del mercado y riesgo de crédito y de contraparte

En los portafolios de negocio obligacionista, los instrumentos de crédito se valorizan con base en las tasas obligacionistas y de los márgenes de crédito, los cuales se consideran como parámetros de mercado de la misma manera que las tasas de interés o de tipos de cambio. El riesgo sobre el crédito del emisor del instrumento es así un componente del riesgo del mercado, llamado riesgo emisor.

El riesgo emisor es una noción distinta del riesgo de contraparte. Es así que, en el caso de una operación relacionada con los derivados de crédito, el riesgo emisor corresponde al riesgo sobre el crédito del activo subyacente mientras que el riesgo de contraparte represente el riesgo de crédito sobre el tercero con quien el derivado de crédito fue negociado. El riesgo de contraparte es un riesgo de crédito, el riesgo emisor es un riesgo de mercado.

Riesgo operacional, riesgo de crédito y riesgo de mercado

El riesgo operacional se manifiesta cuando hay un proceso de negociación insuficiente o inadaptado. Los procesos pueden ser de todo tipo: concesión de crédito, toma de riesgos de mercado, colocaciones de operaciones, vigilancia de los riesgos, etc.

De lo contrario, las decisiones humanas aplicadas según las reglas no pueden ser, por principio, al origen de un riesgo operacional, aun cuando estén tachadas de un error de juicio.

El riesgo residual, definido por la reglamentación sobre el Control interno como siendo el principio de una eficacia menor que la esperada de las técnicas de reducción del riesgo de crédito, es considerado como dependiente de un fallo operacional y por ello de un riesgo operacional.

Riesgo de gestión activo y pasivo

El riesgo de gestión activo y pasivo es el riesgo de pérdida de valor económico vinculado con las diferencias de las tasas, de vencimientos y de naturaleza entre los activos y los pasivos. Para las actividades bancarias, el riesgo se estudia fuera del portafolio de negociación y recubre principalmente lo que se llama el riesgo global de tasa. En cuanto a las actividades de seguro, este riesgo incluye también el riesgo de diferencia vinculado con la evolución del valor de las acciones y los demás activos del fondo general tal como los activos inmobiliarios.

Riesgo de refinanciamiento (liquidez)

El riesgo de liquidez y de refinanciamiento es el riesgo que el Banco no pueda cumplir con sus obligaciones a un precio aceptable en un lugar y una divisa determinados.

Riesgo de subscripción de seguro

El riesgo de subscripción de seguro es el riesgo de pérdida resultando de un desvío inesperado de la tasa de siniestros de diferentes compromisos de seguro. De acuerdo a la actividad de seguro (seguro de vida, previsión o rentas), este riesgo puede ser estadístico, macroeconómico, conductista, vinculado a la salud pública o a catástrofes. No es la componente principal de los riesgos vinculados con el seguro de vida en el cual el riesgo de gestión activo y pasivo es predominante.

Riesgo de punto muerto

El riesgo de punto muerto corresponde al riesgo de pérdida de explotación resultando de un cambio del medio ambiente económico causando una baja de las cobranzas aunada a una elasticidad insuficiente de los costos.

Riesgo estratégico

El riesgo estratégico es el riesgo que selecciones estratégicas del Banco se reflejan en una baja de la cotización de su acción.

Riesgo de concentración

El riesgo de concentración y su corolario, los efectos de diversificación, se integran dentro de cada riesgo, en especial, en lo que concierne al riesgo de crédito, el riesgo de mercado y el riesgo operacional mediante los parámetros de correlación tomados en cuenta por los modelos que tratan de estos riesgos.

El riesgo de concentración se aprecia a nivel del Grupo consolidado y del conglomerado financiero que representa.

Síntesis de los riesgos

➤ RIESGOS SEGUIDOS POR EL GRUPO BNP PARIBAS

Riesgo susceptible de afectar la solvencia del Grupo	Riesgo susceptible de afectar el valor del Grupo (Curso de Bolsa)	Pilier 1		ICAAP ⁽⁴⁾ (Pilier 2)		Riesgo adicional definido por BNP Paribas
		Riesgo cubierto	Método de Evaluación y de gestión	Riesgo cubierto	Método de evaluación y de gestión	
Riesgo de crédito		✓	Basilea II	✓	Capital económico	
Riesgo de participaciones sobre acciones		✓	Basilea II	✓	Capital económico	
Riesgo operacional		✓	Basilea II	✓	Capital económico	
Riesgo de mercado		✓	Basilea II	✓	Capital económico	
Riesgo de concentración ⁽¹⁾				✓	Capital económico	
Riesgo de gestión activo-pasivo ⁽²⁾				✓	Capital económico	
Riesgo de punto muerto				✓	Capital económico	
Riesgo de actividades de seguros ⁽³⁾ , incluido el riesgo de suscripción					Capital económico	✓
	Riesgos estratégicos			✓	Procedimientos ; múltiples bursátiles	
Riesgo de liquidez y de refinanciamiento				✓	Reglas cuantitativas, cualitativas y pruebas de estrés	
	Riesgo de regulación			✓	Procedimientos	

(1) El riesgo de concentración se rige como riesgo de crédito en BNP PARIBAS

(2) El riesgo de gestión activo y pasivo es principalmente el que se utiliza en la terminología de riesgo global de tasa de interés para los reguladores

(3) Los riesgos de las actividades de seguro están fuera del perímetro de las actividades bancarias; las actividades de seguro llevan riesgos de mercado, operacional y de suscripción

(4) Internal Capital Adequacy/Aessment Process

Las exigencias en fondos propios corresponden a los riesgos seguidos en el Pilar 1 se integran en el cálculo del ratio de solvencia.

En los términos de sistemas de información, el sistema ARC (All Reportings on Capital) consolida el conjunto de los cálculos de capital reglamentario y económico producidos por las diversas reglas de riesgos y contables. Permite la restitución y la difusión de los Informes Basilea II y capital económico para las necesidades de la comunicación interna y externa.

El dispositivo complementario de evaluación interna del capital (ICAAP)

El segundo Pilar del nuevo acuerdo de Basilea estructura el dialogo entre el banco y su supervisor a su nivel de adecuación en capital. Esta apreciación debe incluir el conjunto de los riesgos tomados por el Grupo, su sensibilidad a escenarios de crisis y sus evoluciones con las cuales se cuentan en el marco de los proyectos de desarrollo.

Visto de esta manera, BNP PARIBAS continúa a profundizar sus métodos para medir la necesidad económica de capital vinculada a sus actividades mientras las complementa con una reflexión sobre los riesgos que el establecimiento considera que no debe ser cubierto por capital pero enmarcados por procedimientos de gestión y de control apropiados. Estos trabajos llevaron a la elaboración de la tipología de los riesgos representada en la tabla arriba.

Este dispositivo de evaluación interna es regularmente integrado en los procesos de decisión y de gestión del Grupo mediante la extensión del uso de anotaciones de capital reglamentario y progresivamente de capital económico complementado por estudios del impacto de los escenarios de crisis y planes de desarrollo. Se concibe a nivel consolidado y estructurado según los ejes de actividades. Las evaluaciones relativas a las entidades legales proceden de enfoques simplificados.

Factores de riesgo

Factores propios de BNP PARIBAS vinculados a la industria bancaria

La deterioración de las condiciones de mercado modificó de manera desfavorable la industria bancaria y los resultados del Banco y pudiera en el futuro tener un efecto netamente desfavorable sobre la liquidez, los ingresos y la situación financiera del Banco.

Los oficios del Banco, establecimiento financiero de importancia mundial, son muy sensibles a la evolución de los mercados financieros y al medio ambiente económico en Europa (en especial en Francia y en Italia) en los Estados Unidos y en el resto del mundo. El deterioro de las condiciones del mercado y del medio ambiente económico recayó, en forma creciente, desde mediados de 2007 sobre los establecimientos financieros y pudiera seguir en el futuro

en crear un medio ambiental difícil para estos establecimientos. Tal deterioro ha resultado y pudiera, en el futuro, resultar en especial un deterioro de las condiciones sobre los mercados de la deuda, las recesiones regionales o globales, las fluctuaciones del precio de materias primas (petróleo en especial) o de la alza o de la baja de las tasas de interés, de inflación o de deflación, o aun de eventos geopolíticos (catástrofe natural, acto terrorista o conflicto armado).

El ocaso significativo de los mercados inmobiliarios a través del mundo, en especial en los Estados Unidos, que empezó en 2007 y se aceleró en 2008 con la caída de los precios del inmobiliario residencial y el aumento de numerosos embargos inmobiliarios, tuvo un impacto desfavorable sobre las tasas de recubrimiento de préstamos hipotecarios y sobre el valor de los títulos respaldado por estos préstamos, en especial, en la categoría de las "subprimas", lo que llevó las instituciones financieras en todo el mundo a depreciar de manera significativa el valor de sus activos. Estas depreciaciones que inicialmente llevaron sobre los títulos respaldados por créditos hipotecarios (Mortgage-backed securities) y después alcanzaron los swaps de créditos incumplimiento y demás productos derivados así como los valores mobiliarios, los cuales en turno, llevaron numerosas instituciones financieras a través del mundo y en especial en los Estados Unidos y en Europea, a buscar capitales adicionales, fusionar con otras instituciones, y en algunos casos, a la quiebra. Preocupados por la estabilidad de los mercados financieros en general y la solidez de las contrapartes, numerosos prestamistas e inversionistas institucionales disminuyeron o dejaron de otorgar préstamos, incluso a las demás instituciones financieras. Los movimientos erráticos en los mercados así como las condiciones más limitadas del otorgamiento de créditos llevaron a un aumento de fallos de empresas y de particulares, una baja de la confianza de los consumidores, un crecimiento de la volatilidad de los mercados, fuertes caídas de los indicios bursátiles y una baja significativa de la actividad comercial

en general. La presión económica sobre los consumidores y la falta de confianza en los mercados financieros tuvo un efecto desfavorable sobre los resultados y la situación financiera de las instituciones financieras en su mayoría.

La persistencia o el deterioro de estas condiciones económicas y de mercado desfavorables pudiera agravar su impacto sobre los instituciones financieras en general y sobre el banco en especial. Además de los riesgos mencionados en la presente sección, el banco pudiera confrontarse a los riesgos siguientes vinculados a los eventos descritos a continuación:

- La evolución de los mercados y las condiciones económicas desfavorables pudieran continuar a afectar la confianza de los consumidores y generar una disminución del ritmo de las cobranzas, un aumento de los reveses financieros y de las tasas de defectos, lo que aumentaría el costo del riesgo del banco. Estas evoluciones y condiciones pudieran llevar a un aumento continuo de la tasa de reveses financieros de los prestamistas empresariales que constituyen una parte sustancial de los prestamistas del Banco, así como una baja continua de su solvencia y demandas de crédito;
- la capacidad del Banco para emitir la deuda, pedir préstamos a otras instituciones financieras, realizar operaciones de titularización con vistas a solicitar fondos (o hacerlo en condiciones favorables), pudiera ser adeudada por nuevas perturbaciones afectando los mercados financieros o por otros eventos tales como las medidas tomadas por las agencias de notación (tales como el deterioro reciente por Standard & Poors de la notación largo plazo del Banco de AA+ a AA con perspectiva negativa) y la degradación de las esperas de los inversionistas.
- Los mercados de acciones en Francia, en Europa y en otra parte pudiera continuar a bajar o volverse más volátiles aun, lo que pudiera llevar a pérdidas adicionales en las actividades de trading e inversión o a una reducción acrecida del número de operaciones sobre los mercados de capitales y a una disminución de los ingresos de liquidez y de las comisiones vinculadas a la Gestión de Activos.

No se sabe si las medidas legislativas y demás medidas tomadas por el gobierno y los reguladores en Francia o en el mundo van a permitir estabilizar por completo y en forma rápida el sistema financiero y si los accionistas del Banco pudieran ser afectados, de manera desfavorable, por estas medidas.

Para responder a la crisis financiera, los gobiernos y los reguladores tomaron medidas tendiendo a estabilizar el sistema financiero y aumentar el efecto por recibir de los créditos a la economía. Estas medidas incluyen el rescate o la garantía de activos de mala calidad o sin liquidez, la recapitalización mediante adquisición o subscripción de títulos emitidos por instituciones financieras (incluyendo acciones ordinarias, acciones de preferencia o títulos híbridos), el otorgamiento de la garantía del Estado a la deuda emitida por las instituciones financieras y las fusiones/adquisiciones o escisiones de instituciones financieras, operadas bajo los auspicios de los gobiernos. En Francia, el gobierno pone en obra un plan incluyendo dos partes: la puesta a disposición de liquidez a las instituciones financieras mediante una entidad ad hoc que benefician de la garantía del Estado y la subscripción por otra entidad que beneficia de la garantía del Estado de acciones de preferencia o de títulos híbridos súper-subordinados emitidos por las instituciones financieras. En todos los casos, las instituciones financieras deben en contraparte comprometerse a consentir préstamos para financiar la actividad económica, y tomar compromisos para financiar la actividad económica, y tomar compromisos éticos por cuenta propia y por cuenta de sus directivos (en especial en relación a su política de remuneración). Aplicando este plan, el Banco emitió el 11 de diciembre 2008, 2.55 mil millones de euros de títulos súper-subordinados perpetuos clasificados en activos de base (tercero 1) que

fueron suscritos por la SPPE, una entidad detentada por el Gobierno francés. Además, el Banco tiene la intención de convocar una Asamblea General Extraordinaria con el fin de aprobar la emisión de 5.1 mil



millones de euros de acciones de preferencia sin derechos a voto a una entidad detentada por el Estado francés, que se clasificarán en activos "duros" (Core Tercero 1) y cuyo producto será atribuido por mitad al reembolso de los títulos súper-subordinados previamente emitidos.

El impacto de estas medidas sobre la situación de los mercados financieros en su mayoría y del Banco en especial es difícil de apreciar, en particular, no parece cierto que estas medidas permitirán remediar a la extrema volatilidad y a la contratación del crédito que han caracterizado los mercados en los últimos meses. El fracaso de estas medidas y de las acciones conexas tendiendo a estabilizar los mercados financieros así como una persistencia o una agravación de la situación actual de los mercados, pudieran llevar a una baja de confianza de los inversionistas y consumidores, una acentuación de la volatilidad y de la baja de los mercados, de perturbaciones económicas adicionales y, por consiguiente, endeudar, de manera significativa, la actividad del Banco, su situación financiera, sus resultados, su acceso al crédito o la cotización de los títulos emitidos por el Banco.

El Banco tomó, además, diversos compromisos hacia el Estado en relación con la emisión citada arriba, de título súper-subordinados. En especial, el banco se comprometió a no rescatar sus propias acciones durante el período de detentación de los títulos suscritos por el Estado salvo compras que le permitan pagar o cubrir programas de los accionistas asalariados y las operaciones de gestión normal del Banco así como aumentar del 4% los pagarés de los créditos a los prestamistas ubicados en Francia en 2009. El compromiso de aumentar los pagarés de crédito pudiera, si se suma a la flexibilidad de las condiciones de otorgamiento de créditos, exponer el banco a riesgos de créditos adicionales. El compromiso de limitar los rescates de acciones propios y potencialmente así como ello pudo ser requerido en países aparte de Francia que otorgaron ayudas gubernamentales a las instituciones financieras, las distribuciones de dividendos, pudiera disminuir la rentabilidad de las acciones del banco. Por fin, La Comisión Europea planteó algunas condiciones a su decisión de considerar el plan francés de recapitalización en materia de ayuda de Estado. Si estas condiciones no fueran respetadas, el Estado pudiera rechazar futuras ayudas al banco u obligarlo a reembolsarle las cantidades recibidas a título de ayuda.

Las fluctuaciones de mercado y la volatilidad exponen el banco al riesgo de pérdidas substanciales en el marco de sus actividades de trading e inversiones.

Con fines de trading o inversión, el banco toma posiciones sobre el mercado de deuda, divisas, materias primas y acciones así como sobre acciones no cotizadas, activos inmobiliarios y otros tipos de activos. La volatilidad, es decir la amplitud de las variaciones de precio en un período y un mercado considerados, independientemente del nivel de este mercado, pudiera tener una incidencia desfavorable sobre estas posiciones. Los mercados de capitales conocen una volatilidad y perturbaciones sin precedente desde mediados de 2007 y más particularmente desde la quiebra de Lehman Brothers a mediados de septiembre de 2008. Por ello, el Banco tuvo pérdidas significativas en el marco de sus actividades de trading e inversiones en el curso del cuarto trimestre del año 2008. No se sabe si esta extrema volatilidad y estas perturbaciones en los mercados durarán en el futuro próximo, y si el banco seguirá, como consecuencia, sufriendo pérdidas importantes en el marco de sus actividades de trading. La volatilidad, si resultará insuficiente o excesiva en relación a las anticipaciones del Banco, podría también generar pérdidas sobre numerosos otros productos de trading y de cobertura utilizados por el banco, tales como swaps, contratos a plazo, opciones y productos estructurados.

En la medida en que el banco detendrá activos o posiciones netas compradoras en uno de estos mercados, todo repliegue de éste pudiera ocasionar pérdidas vinculadas con la depreciación de estas posiciones. Asimismo, si el

Banco hubiera vendido activos al descubierto en uno de estos mercados, todo rebote de éstos últimos pudiera exponer el banco a pérdidas potencialmente ilimitadas en la medida que debería cubrir sus posiciones al descubierto en un mercado a la alza. De manera ocasional, el banco pudiera poner en marcha una estrategia de trading al constituir una posición compradora sobre un activo y una posición vendedora sobre otro activo, con la esperanza de sacar provecho de la variación del valor relativo de estos activos. Cuando estos valores relativos evolucionaran, por lo contrario, a los anticipaciones del banco, o de tal

manera que esta no sea cubierta, esta estrategia pudiera exponer el banco a pérdidas. Si éstas fueran substanciales, las mismas pudieran endeudar el resultado de explotación y la situación financiera del banco.

Todo aumento substancial de provisiones o de todo compromiso insuficientemente provisionado puede recaer en el resultado de explotación y en la situación financiera del banco.

En el marco de sus actividades de préstamo, el banco constituye regularmente provisiones por créditos dudosos que se contabilizan a la cuenta de resultado en el rubro costo de riesgo. El nivel global de provisiones se establece en función del histórico de las pérdidas, del volumen y del tipo de préstamos consentidos, de normas sectoriales, de pagos atrasados de préstamos, de condiciones económicas y demás factores reflejando la tasa de recobramiento de algunos préstamos. El Banco se esfuerza en constituir provisiones adaptadas, por ello, pudiera llegar en el futuro a aumentar de manera significativa las provisiones por créditos dudosos para responder a un aumento de los activos de resultados malos o por cualquier otro motivo, como esto fue el caso en el segundo semestre de 2008. El aumento significativo de provisiones por créditos dudosos, la modificación substancial del riesgo de pérdidas tal como estimada, inherente al portafolio de préstamos no dudosos o aun la realización de pérdidas superiores a los montos específicamente provisionados, serían susceptibles de recaer en el resultado de explotación del banco y en su situación financiera.

Los ingresos obtenidos de actividad de corretaje y de actividades que generan comisiones son potencialmente vulnerables cuando bajan los mercados.

La reciente baja de mercados financieros llevó a un retroceso de los volúmenes de transacción que el banco ejecute para sus clientes, y por ello, a una disminución del producto neto bancario de esta actividad. Por otra parte, las comisiones de gestión que el banco factura a sus clientes, siendo por lo general calculados sobre el valor o el resultado de los portafolios, cualquier baja de los mercados que tuviera como consecuencia disminuir el valor de estos portafolios o aumentar el monto de los rescates, pudiera reducir los ingresos aferentes a las actividades de Gestión de Activos, de Derivados sobre Acciones y de Banco Privado.

Independientemente de la evolución del mercado, todo resultado bajo de los organismos de inversión colectiva del banco puede tener como consecuencia una aceleración de los rescates y una disminución de las suscripciones con, como consecuencia, una contracción de los ingresos aferentes a las actividades de gestión.

Una baja prolongada de los mercados puede reducir la liquidez y hacer más difícil la cesión de activos. Esta situación pudiera generar pérdidas significativas.

En algunos de los Oficios del banco, una baja prolongada del precio de los activos pudiera recaer a nivel de actividad o reducir la liquidez sobre el mercado considerado. Esta situación expusiera el banco a pérdidas significativas cuando este último no se encuentre en la posibilidad de saldar rápidamente sus posiciones eventualmente perdedoras. Esto vale en especial para los activos que son poco líquidos, de manera intrínseco. Algunos activos que no son negociados en una bolsa de valores o en un mercado reglamentado, como los productos derivados negociados entre bancos, se valorizan por lo regular mediante modelos más que con base en la cotización de mercado. Tomando en cuenta la dificultad de seguir la evolución del precio de estos activos, el banco pudiera sufrir pérdidas que no había previstas.

Toda variación significativa de las tasas de interés es susceptible de recaer en el producto neto bancario o en la rentabilidad del banco.

El monto de los ingresos netos de intereses cobrados por el banco en un período considerado influye, de manera significativa, en el producto neto bancario y en la rentabilidad de este período. Las tasas de interés reaccionan a numerosos factores sobre los cuales el banco no tiene influencia alguna.

La evolución de las tasas de interés del mercado puede afectar, de manera diferente, las tasas de interés aplicadas a los activos portadores de interés y las tasas de interés pagadas sobre la deuda. Toda evolución desfavorable de la curva de las tasas puede disminuir los ingresos netos de intereses de las actividades de préstamos. Además el aumento de las tasas de interés sobre el financiamiento a corto plazo del banco y la falta de respaldo de los vencimientos son susceptibles de recaer en la rentabilidad.

La solidez financiera y el comportamiento de otras instituciones financieras y terceros en el mercado pudieran tener un efecto desfavorable sobre el banco.

La capacidad del banco a llevar a cabo operaciones de financiamiento o inversión o a concluir transacciones relativas a productos derivados pudiera afectar la solidez financiera de las demás instituciones y terceros del mercado. Los establecimientos financieros están estrechamente interconectados, debido en particular a sus actividades de trading, compensación, contraparte y de financiamiento. El fallo de un tercero del sector, incluso simples rumores o interrogaciones relativas a uno o varios establecimientos financieros o la industria financiera, de manera general, llevaron a una contracción generalizada de la liquidez en el mercado durante el segundo semestre del año 2008, y pudieran llevar, en el futuro, a pérdidas o fallos adicionales. El banco está expuesto a numerosas contrapartes financieras tales como las de los prestatarios de servicios de inversiones, bancos comerciales o de inversiones, fondos comunes de inversión, fondos especulativos o de inversión (Hedge funds) así como de otros clientes institucionales con los cuales concluye transacciones de manera habitual.

Gran número de estas transacciones exponen el banco a un riesgo de insolvencia cuando un conjunto de contrapartes o de clientes del banco llegará a fallar a sus compromisos. Este riesgo se recrudecería cuando los activos detentados en garantía por el banco no pudieran ser cedidos o si su precio no permitiera cubrir la integralidad de la exposición del banco en cuanto a los préstamos o a la falta de productos derivados.

Además, los fraudes o malversaciones cometidas por los terceros del sector financiero pueden tener un efecto significativo desfavorable sobre las instituciones que operan en los mercados financieros. El fraude del cual se le acusa Bernard Madoff, que llevó un gran número de instituciones financieras, como el banco, a anunciar pérdidas o exposiciones significativas, es un ejemplo reciente. Pérdidas adicionales potencialmente significativas pudieran comprobarse en el marco del contencioso de diferentes tipos, en especial de acciones entabladas en el mercado de la liquidación de Bernard

Madoff Investment Services (BMIS) u otras acciones potenciales relativas a las inversiones llevadas a cabo directa o indirectamente por contrapartes o clientes del BMIS u otras entidades controladas por Bernard Madoff.

Las pérdidas que pudieran resultar de los riesgos arriba mencionados pudieran recaer, de manera significativa, en los resultados del banco.

Todo prejuicio respecto a la reputación del banco pudiera perjudicar su competitividad.

En un contexto altamente competitivo debido a la mundialización y a la convergencia de la industria de los servicios financieros, la reputación de solidez financiera y de integridad del banco es capital para seducir y fidelizar a sus clientes. El uso de medios inadaptados para promover y comercializar sus productos y servicios pudiera manchar la reputación del banco. Así mismo, cuando sus portafolios de clientes y de actividades se agrandan, el hecho que los procedimientos y los controles exhaustivos puestos en marcha para prevenir los conflictos de interés puedan resultar inoperantes o ser percibidos como tal, pudiera también perjudicar la reputación del banco. Pudieran también perjudicar su reputación todo comportamiento inapropiado de un empleado, todo fraude o malversación cometida por terceros del sector financiero a los cuales se expone el banco así como cualquier disminución, reprocesado o enmienda de resultados financieros, o toda acción jurídica o reglamentaria cuyo resultado son potencialmente desfavorables. Todo

perjuicio relativo a la reputación del banco pudiera acompañarse de una pérdida de actividad, susceptible de recaer en su resultado de explotación y en su situación financiera.

Todo interrupción o fallo de los sistemas informáticos del banco pueden causar una falta de ganancia y generar pérdidas.

Como la mayor parte de sus competidores, el Banco depende estrechamente de los sistemas de comunicación y de información. Cualquier avería, interrupción o fallo en estos sistemas pudieran causar errores o interrupciones a nivel de los sistemas de gestión de los clientes, de contabilidad general, de depósitos, de servicios y/o negociaciones de préstamos. El banco no puede garantizar que dichas averías o interrupciones no sucederán o, si se producen, que se resolverán de manera adecuada. Cualquier avería o interrupción de este tipo puede recaer en el resultado de explotación y en la situación financiera del banco.

Eventos externos imprevistos pueden causar una interrupción de las actividades del banco y crear pérdidas sustanciales así como costos adicionales.

Eventos imprevistos tales como catástrofe natural sería, atentados u otra situación de urgencia pudieran causar una brusca interrupción de las actividades del banco y causar pérdidas sustanciales cuando no fueran cubiertos por una póliza de seguros. Estas pérdidas pudieran relacionarse con bienes materiales, activos financieros, posiciones de mercado o colaboradores de alto nivel. Tales eventos pudiera también generar costos adicionales (vinculados en especial con el desplazamiento del personal considerado) y aumentar los cargos del banco (en particular, las primas de seguro).

El banco se somete a una reglamentación importante en los países y regiones donde ejerce sus actividades.

El riesgo reglamentario representa el riesgo de inconformidad o incapacidad a respetar la legislación en forma íntegra, la reglamentación o los Códigos aplicables al sector financiero. Además del perjuicio causado a su reputación, la falta de respeto de estos textos expusiera el banco a multas, advertencias de autoridades, suspensiones de actividades, incluso en casos extremos, al retiro del acuerdo de las autoridades.

Las actividades del Grupo y sus resultados pueden ser afectados por diversas medidas o decisiones, en especial fiscales, tomadas por las autoridades reglamentarias francesas, por la Unión Europea, por gobiernos extranjeros o organismos internacionales. Los organismos que regulan la industria de los servicios financieros pudieran también modificar sus políticas y su reglamentación. La naturaleza y el impacto de estos cambios eventuales de políticas y decisiones reglamentarias no son previsibles y el grupo no tiene modo alguno de controlarlos. En cuanto a la situación actual en los mercados financieros, los reguladores se interesan más que nunca a la reglamentación aplicable a la industria de los servicios financieros de manera que modificaciones sustanciales de reglas aplicables se investigan. El Banco no puede prever el tipo y el alcance de los futuros cambios eventuales de la reglamentación que le sea aplicable. Estos cambios pudieran tener consecuencias significativas e imprevisibles para el Banco, y tener un efecto desfavorable sobre sus actividades, su situación financiera y su resultado de explotación. Al respetar tales reglamentaciones pudiera aumentar los costos del Banco y reducir su capacidad en comprometerse en algunos tipos de actividades. Estos cambios son relacionados, entre otros, con:

- la política monetaria, la política de tasa de interés y demás políticas de bancos centrales y de autoridades reglamentarias;
- la evolución general de las políticas gubernamentales o reglamentarias susceptible de influenciar las decisiones de los inversionistas, en especial en los mercados en el que participe el Grupo;
- la evolución general de las exigencias reglamentarias, en especial las reglas de prudencia en

materia de adecuación de activos del banco;

- la evolución de la legislación fiscal o de las modalidades de su puesta en marcha;
- la evolución del medio ambiente competitivo y de los precios;
- la evolución de las reglas de información financiera y,
- la expropiación, nacionalización, confiscación de activos y la evolución de la legislación relativa al derecho de propiedad de los extranjeros .

A pesar de las políticas, procedimientos y métodos de gestión de riesgo puestos en marcha, el banco puede exponerse a riesgos no identificados o imprevistos, susceptibles de causar pérdidas significativas.

El Banco invirtió recursos considerables para elaborar políticas, procedimientos y métodos de gestión del riesgo y piensa proseguir sus esfuerzos en la materia. Sin embargo, las técnicas y estrategias utilizadas no permiten garantizar una disminución efectiva del riesgo en todas las configuraciones del mercado. Estas técnicas y estrategias pudieran igualmente resultar inoperantes frente a ciertos riesgos, en especial los que el banco pudiera no haber identificados o anticipados previamente. El banco pudiera tener dificultades en evaluar la solvencia de sus clientes o del valor de sus activos si, debido a perturbaciones en los mercados tales como prevalecen hoy día, los modelos y los enfoques utilizados no permitieran anticipar más los comportamientos, evaluaciones, hipótesis y estimaciones futuros.

Algunos de los indicadores o herramientas que el banco usa para regir el riesgo se apoyan en las observaciones del comportamiento pasado del mercado. Para cuantificar su exposición al riesgo, el banco procede después a un análisis de estas observaciones, de tipo estadístico. Los procedimientos utilizados por el banco para evaluar las pérdidas vinculadas a su exposición al riesgo de crédito o al valor de algunos activos se fundan en los análisis complejos y subjetivos que dependen en particular de las previsiones relativas a las condiciones económicas y el impacto de estas condiciones en cuanto a la capacidad de reembolso de empréstitos y el valor de los activos. En período de perturbaciones de mercado; estos análisis pudieran resultar en estimaciones inexactas y, en consecuencia, acusar la fiabilidad de estos procedimientos de evaluación. Las herramientas y los indicadores usados pudieran librar conclusiones erróneas en cuanto a la futura exposición al riesgo, debido en especial, a las facturas que el banco no hubiera anticipadas o correctamente evaluadas en sus modelos estadísticos, o de la realización de un evento considerado como sumamente improbable por herramientas e indicadores; esto llegará a disminuir la capacidad del banco a gestionar sus riesgos. Como consecuencia, las pérdidas sufridas pudieran resultar sumamente superiores al promedio histórico. Por otra parte, los modelos cuantitativos del banco no integran el conjunto de los riesgos. Algunos riesgos son en efecto objeto de un análisis más calificativa que pudiera resultar insuficiente y exponer el banco a pérdidas significativas e imprevistas.

Las estrategias de cobertura puestas en marcha por el banco no impiden que haya riesgo de pérdida.

El banco pudiera sufrir pérdidas cuando uno de los instrumentos o una de los estrategias de cobertura que utiliza para cubrir los diferentes tipos de riesgos a los cuales se expone resultaba inoperante. Muchas de estas estrategias se apoyan sobre la observación del comportamiento pasado de los mercados y del análisis de las correlaciones históricas. Como ejemplo, si el banco detenta una posición larga sobre un activo, podrá cubrir el riesgo tomando una posición corta sobre otro activo cuyo comportamiento generalmente permite neutralizar cualquier evolución de la posición larga. Pudiera ser, sin embargo, que esta cobertura fuera parcial, que estas estrategias no cubren todos los riesgos futuros o que no permitan una disminución efectiva del riesgo en todas las configuraciones de mercado. Toda evolución inesperada del mercado puede también disminuir la eficacia de estas estrategias de cobertura. Además, la manera cuyos beneficios y pérdidas resultan de coberturas inefectivas se contabilizan puede acrecentar la volatilidad de los resultados publicados por el banco.

El banco pudiera encontrar dificultades para poner en marcha su política de crecimiento externo, lo que pudiera recaer fuertemente sobre su resultado de explotación.

El banco considera el crecimiento externo como una de los componentes de su estrategia global. Esta estrategia lleva numerosos riesgos. Aunque éste proceda a analizar, de manera profunda, las sociedades que pretende adquirir, por lo general no es posible hacer un examen exhaustivo del mismo. Por consiguiente, el banco pudiera tener que soportar los compromisos no previstos inicialmente. Asimismo, los resultados de la sociedad adquirida pueden resultar decepcionantes y las sinergias esperadas pueden no estar realizadas en su totalidad o en parte, o bien generar costos más elevados que los previstos.

El banco pudiera igualmente encontrar dificultades cuando se integre una nueva entidad. El fracaso de una operación de crecimiento externa anunciada o el fracaso de la integración de una nueva entidad es susceptible de adeudar significativamente la rentabilidad y las perspectivas del banco. Esta situación puede también causar la salida de altos ejecutivos. En la medida que, para conservar sus colaboradores, el banco se ve obligado a proponerlos beneficios financieros, esta situación puede igualmente reflejar un aumento de los costos y una erosión de la rentabilidad.

Una intensificación de la competitividad, en especial en Francia, primer mercado del banco, pudiera recaer en el producto neto bancario y en la rentabilidad.

Los principales polos de actividades del banco están todos confrontados a una viva competición, que sea en Francia o en otras partes del mundo donde está implantada, de manera solida, en especial Europea y los Estados Unidos.

Además, la competitividad en la industria bancaria pudiera intensificarse debido al movimiento de concentración de las sociedades de servicios financieros generado por las condiciones actuales del mercado. Cuando un banco no llegue a preservar su competitividad en Francia o en todos los grandes mercados al proponer una paleta de productos y de servicios atractiva y rentable, puede perder partes de mercado en algunos oficios importantes, o sufrir pérdidas en todas o algunas de sus actividades. Por otra parte, toda disminución de la economía es susceptible de acrecer la presión concurrente, resultando al fin, en una intensificación de la presión sobre los precios y en una concentración del volumen de actividad del banco y de sus competidores. Nuevos competidores más competitivos pudieran igualmente entrar en el mercado, sometidos a una reglamentación distinta o más flexible o a otras exigencias en materia de ratios prudenciales. Estos nuevos ingresantes serían así en la posibilidad de proponer una cantidad de productos y servicios más competitivos. Igualmente es posible que la presencia creciente en el mercado mundial de instituciones financieras nacionalizadas o de instituciones financieras que benefician de garantías del Estado o de beneficios similares, generando distorsiones de competitividad perjudiciales a los intereses de las instituciones del sector privado, en particular el banco.

4.c GESTIÓN DEL CAPITAL Y ADECUACIÓN DEL CAPITAL SOCIAL

El Grupo BNP PARIBAS está sometido al respeto a la reglamentación prudencial francesa que transpone en derecho francés las directivas europeas "adecuación del capital social de las empresas de inversiones y de establecimientos de crédito" y "Corporaciones financieras".

En los numerosos países donde el Grupo opera, está sometido además al respeto de ratios particulares según las modalidades controladas por las autoridades de supervisión competentes. Se trata, en especial, de ratios de solvencia o de ratios llevando la división de los riesgos, la liquidez o los equilibrios del balance (transformación).

Hasta el 31 de diciembre 2007, el ratio de solvencia del Grupo era igual, de conformidad con las disposiciones del reglamento 91-05 del Comité de la reglamentación francesa y financiera del 15 de febrero de 1991, en relación entre los activos prudenciales globales y la cantidad de:

- del monto de las exposiciones ponderadas como riesgo de crédito;
- de las exigencias de activos en relación a la vigilancia prudencial de los riesgos de mercado, multiplicadas por un factor de 12.5;

Desde el primero de enero de 2008, la decisión de fecha 20 de febrero de 2007 de la Secretaría de Economía, Finanzas e Industria, que inicia los métodos de cálculo llamados "Bale II" del ratio de solvencia, define este último como la relación entre los activos prudenciales globales y la cantidad de:

- el monto de las exposiciones ponderadas como riesgo de crédito calculado utilizando el enfoque estándar o el enfoque avanzado de anotaciones internas según la entidad o la actividad del Grupo de que se trata;
- las exigencias de los activos para la vigilancia prudencial de los riesgos de mercado y del riesgo operacional, multiplicadas por un factor de 12.5. La exigencia de activos para el riesgo operacional se calcula de conformidad con el enfoque de base, el enfoque standard o a los enfoques de medida avanzada, según la entidad del Grupo de que se trata.

Capital Social

Composición del capital social

Los activos propios prudenciales se determinan de conformidad con el reglamento No 90-02 del Comité de la reglamentación bancaria del 23 de febrero de 1990. Se reparten en tres categorías (los activos propios básicos, los activos propios adicionales y los activos propios sobreadicionales) de los cuales se llevan a cabo varias deducciones:

- Los activos propios básicos se determinan a partir de capitales propios contables del Grupo (fuera de los beneficios y pérdidas latentes o diferidos) ajustados a elementos conocidos bajo el nombre de "filtros prudenciales". Estos ajustes consisten principalmente en la anticipación de una distribución de dividendo, la deducción de las diferencias de adquisición y otros activos intangibles, los reprocesamientos vinculados a la diferencia entre el perímetro prudencial de consolidación y el perímetro contable, en particular en el caso de sociedades de seguro, y aplicar límites para seleccionar algunos títulos como los títulos super-subordinados de duración indeterminada;
- los activos propios adicionales se componen de ciertas deudas subordinadas y de diferencias positivas de evaluación del riesgo de crédito y de contraparte entre el método contable que depende del provisionamiento de las pérdidas causadas y las pérdidas esperadas de los pagarés de crédito tratados en enfoque avanzado de anotaciones internas;
- una deducción se aplica a las deudas subordinadas de madurez inferior a 5 años. Las deudas subordinadas llevando una fecha se limitan en monto al 50% de los activos propios básicos. Los activos propios adicionales son globalmente limitados al 100% del monto de los activos propios básicos;
- los activos suradicionales se componen de deudas subordinadas a madurez más corta y no pueden cubrir en ciertas límites más que las posiciones de riesgo de mercado;



- se deducen para la determinación de los activos propios prudenciales, la mitad de los activos propios básicos y la mitad de activos propios adicionales: los valores representativos de títulos de establecimientos de crédito y de sociedades financieras puestas en equivalencia, los elementos constitutivos de activos propios prudenciales en establecimientos de crédito y sociedades financieras detentadas a más del 10% por el Grupo así como la parte de las pérdidas esperadas en los pagarés tratados de acuerdo al enfoque avanzado de anotaciones internas no cubiertas por provisiones y ajustes de valor.

MONTO DE LOS ACTIVOS

<i>En millones de euros</i>	31 de diciembre 2007 (Basilea II)	31 de diciembre 2007 (Basilea I) ⁽²⁾
Capitales sociales parte del grupo antes de asignación	53 228	53 799
Acciones ordinarias, reservas e integradas	42 707	47 056
Títulos Súper Subordinados de duración indeterminada	10 521	6 743
Capitales sociales parte de los minoritarios antes de asignación del resultado	5 740	5 594
Acciones ordinarias, reservas e integradas	3 492	3 302
Acciones Preferidas	2 248	2 292
Otros elementos y deducciones prudenciales	(17 169)	(21 792)
Deducciones activos fijos intangibles (yc diferencias de adquisiciones)	(12 854)	(12 342)
Otras deducciones prudenciales ⁽¹⁾	(4 315)	(9450)
ACTIVOS TERCERO 1	41 799	37 601
Total de los activos complementarios (Tercero 2)	17 951	19 224
<i>de lo cual la diferencia positiva entre los beneficios y las pérdidas esperadas</i>	1 620	1 620
Deducciones prudenciales del Tercero 2	(1 003)	(3 254)
Activos surcomplementarios (Tercero 3) concedidos	752	1 013
ACTIVOS PRUDENCIALES	59 499	54 584

⁽¹⁾ Deducciones a título de las sociedades de seguros, participaciones en los establecimientos de crédito o financieros, cuentas por cobrar subordinadas en espera en los establecimientos de crédito y otros elementos, incluyendo proyecto de dividendos sometido a la Asamblea General de accionistas.

⁽²⁾ Ratio de Solvencia Europea

Dentro del marco de consolidación en Basilea II, la diferencia positiva resultante de beneficios superiores a las pérdidas esperadas en un año se considera como un compuesto de los activos complementarios.

Al 31 de diciembre de 2008, esta diferencia se elevó a 1 620 millones de euros.

Adecuación de los activos

En aplicación de la reglamentación europea transpuesta en derecho francés por el reglamento No. 91-05, se espera que el Grupo respete un ratio de activos de base por lo menos igual a 4% y un ratio de solvencia por lo menos igual a 8%. Debe igualmente, en razón de su estatuto de Financial Holding Company en los Estados Unidos de Norteamérica, respetar un ratio de activos de base de 6% y un ratio de solvencia de 10%.

Los ratios del grupo BNP Paribas se siguen y administran de manera centralicé y consolidada al nivel del Grupo. Cada entidad aunque es regulada a nivel individual, en Francia o en el extranjero, es además responsable respecto de sus obligaciones que le son propias.

Gestión y anticipación de las necesidades de capital

El Grupo administra de manera prospectiva sus ratios de solvencia, conjuntando objetivos de prudencia, de rentabilidad y de crecimiento. Así, el Grupo mantiene su estructura financiera apropiada destinada a permitirle financiar el desarrollo de sus actividades en las mejores condiciones teniendo en cuenta, principalmente, un objetivo de calificación de muy alta calidad. BNP Paribas igualmente tiene como objetivo permanente el maximizar la rentabilidad de los fondos que le confían sus accionistas, optimizando la utilización de activos recolectados de esa manera y administrando de manera permanente el equilibrio entre solidez financiera y rendimiento para el accionista. Durante los ejercicios 2007 y 2008, el Grupo BNP Paribas respetó los niveles de solvencia fijados reglamentariamente igual que los objetivos que se fijó.

La gestión de niveles de los activos prudenciales se realiza en base a informaciones recopiladas dentro del marco de proceso presupuestal, teniendo en cuenta particularmente previsiones de resultado y de crecimiento de descuentos ponderados, así como las adquisiciones anticipadas, los programas de emisión de activos híbridos y anticipaciones de tasa cambiaria. La Dirección General del Grupo sigue la evolución de los ratios en base trimestral y en todo momento desde que un evento o una decisión es de tal naturaleza que pudiera producir un efecto significativo sobre los ratios a nivel del Grupo.

4d. RIESGO DE CRÉDITO Y RIESGO DE CONTRAPARTIDA

La tabla a continuación presenta el conjunto de los activos financieros del Grupo BNP Paribas, incluidos los títulos de renta fija, expuestos al riesgo de crédito y de contrapartida. Esta exposición no tiene en cuenta las garantías y avales obtenidos por el grupo en el marco de su actividad de crédito, ni de las compras de protección. La exposición al riesgo de crédito se apoya en el valor contable de los activos financieros inscritos en el balance. La exposición al riesgo de contrapartida corresponde al monto de la exposición al incumplimiento de los contratos en instrumentos derivados y de las operaciones de préstamos/empréstitos de títulos.

➤ EXPOSICIONES RELATIVAS AL RIESGO DE CRÉDITO Y CONTRAPARTIDA POR CLASE DE EXPOSICIÓN BASILIENSE

	Aproximación	Estándar	IRBA		Total		Total
	Riesgo de Crédito	Riesgo de contrapartida (****)	Riesgo de Crédito	Riesgo de contrapartida (****)	Riesgo de crédito	Riesgo de contrapartida (****)	
<i>En millones de euros</i>							
Administraciones centrales y bancos centrales	16 678	12	82 310	11 342	98 988	11 354	110 342
Empresas	130 434	1 489	317 213	56 043	447 647	57 532	505 179
Establecimientos ^(*)	33 828	966	95 996	37 022	129 824	37 988	167 812
Clientela de detalle	144 312	-	121 128	-	265 440	-	265 440
Posiciones de titularización	5 412	-	25 499	-	30 911	-	30 911
Otros Activos Riesgosos ^(*)	76 766	-	-	-	76 766	-	76 766
TOTAL DE LAS EXPOSICIONES	407 430	2 467	642 146	104 407	1 049 576	106 874	1 156 450

La tabla de arriba representa el perímetro prudencial completo según las categorías definidas por el artículo 40-1 del decreto de 20 de febrero de 2007 relativo a las exigencias de activos aplicable a los establecimientos de crédito y a las empresas de inversión.

^(*) La clase de exposición "Establecimientos" en Basilea II corresponde a los establecimientos de crédito y empresas de inversión incluyendo las reconocidas de terceros países. Además esta clase reagrupa ciertas exposiciones en las administraciones regionales y locales, entidades del sector público y de los bancos multilaterales de desarrollo que no son tratadas como administraciones centrales.

^(**) Los Otros Activos Riesgosos recuperan los activos fijos y las cuentas de regularización, las cuales no son ventiladas por clase de exposición.

^(***) La medida de esta exposición, conforme a los métodos homologados por el regulador, no son objeto de una auditoría de parte de los Auditores.

La exposición al riesgo de crédito presentado aquí arriba concierne a los valores antes de depreciación de las cuentas de depósito en los bancos centrales y CCP (39 mil millones de euros), préstamos concedidos a los clientes (509 mil millones de euros), a los establecimientos de crédito (69 mil millones de euros), títulos de renta fija clasificados en “Activos disponibles a la venta”, “Activos financieros en espera al vencimiento” o evaluados en valor de mercado en opción (135 mil millones de euros), elementos de reevaluación de los portafolios cubiertos en tasas (3 mil millones de euros), activos fijos tangibles y de colocación (25 mil millones de euros), cuentas de regularización y activos diversos (82 mil millones de euros), así como las prendas de financiamiento y de garantía dados (307 mil millones de euros).

De estos valores se deducen los descuentos relativos a las operaciones de pensión (-33 mil millones de euros) y los descuentos excluidos del perímetro prudencial cubierto (-86 mil millones de euros).

El riesgo de crédito

La gestión del riesgo de crédito en la actividad de financiamiento

La política general de crédito y los procedimientos de control y de aprovisionamiento

La actividad de crédito del banco debe inscribirse en el marco de la política general de crédito aprobada por el Risk Policy Committee, instancia presidida por el Director General del Banco, entonces el objeto es definir la estrategia y las grandes políticas de riesgo. Entre los principios directivos enunciados figuran las exigencias del Grupo en materia de deontología, de atribución de responsabilidades, de existencia y de respeto de los procedimientos y de rigor en el análisis del riesgo. Esta política general declinó en políticas específicas adaptadas a la naturaleza de las actividades o de las contrapartidas.

Los procedimientos de decisión

El dispositivo de decisión en materia de crédito se basa en un conjunto de delegaciones que implica recoPilier la opinión de conformidad de un representante de GRM nombrado. La aceptación se da siempre por escrito, cualquiera que sea el medio de un proceso de recopilación de firmas o por una sesión formal de un Comité de crédito. Las delegaciones se declinan en montos de riesgo por grupos de negocios que varían según las categorías de cuentas internas y las especialidades de las funciones. Algunos tipos de crédito – préstamos a los bancos, riesgos políticos o riesgos relativos a sectores particulares de la economía – son objeto de restricciones en materia de poderes de decisión e implican, en su caso, el respeto de procedimientos de encuadre o de consulta de expertos sectoriales o de especialistas designados. Los procedimientos simplificados que dan lugar a las herramientas estadísticas de ayuda a la decisión son aplicados en el banco de detalle.

Las proposiciones de crédito deben respetar los principios de la política general de crédito y, en su caso, las políticas específicas aplicables, así como, en todos los casos, las leyes y reglamentos en vigor. En particular, BNP Paribas subordina sus garantías al examen en profundidad de los planes de desarrollo conocidos el que pide prestado, para la comprensión de todos los aspectos estructurales de las operaciones y a su capacidad para asegurar el seguimiento.

Presidido por uno de los Directores Generales o el Director de GRM, el Comité de crédito de la Dirección General es la última instancia de decisión del Grupo en materia de tomas de riesgos de crédito y de contrapartidas.

Los procedimientos de vigilancia

Un dispositivo de vigilancia y de información está trabajando en el conjunto del Grupo y descansa en los equipos de “Control e Información” de los cuales la responsabilidad es garantizar, permanentemente, la conformidad a las decisiones, la fiabilidad de los datos de información y la calidad de seguimiento de los

riesgos. La producción diaria de situaciones irregulares de crédito y la utilización de diversas técnicas de alerta basadas en las herramientas de anticipación o en los estudios prospectivos facilitan la identificación temprana de degradaciones de situación. Los diferentes niveles de vigilancia, generalmente inferidos de la organización de las delegaciones de poderes, se ejercen bajo el control de GRM hasta el Comité de Deudores de la Dirección General. Reunido mensualmente, este Comité examina, sobre un punto neutral, los expedientes colocados bajo vigilancia o considerados como dudosos. Para estos últimos, éste decide, sobre proposición de funciones y con el acuerdo de GRM, el monto de las depreciaciones a constituir o a retomar. Se aplica un dispositivo adaptado en la Banca al Detalle.

Los procedimientos de depreciación

Todos las asistencias acordadas a las empresas, bancos o países soberanos en incumplimiento constituyen el objeto mensualmente, y bajo la responsabilidad de GRM, de un examen con vistas a determinar la reducción eventual de valor que convendría aplicar, ya sea directa o por medio de depreciaciones, según las modalidades de aplicación de las reglas contables fijadas. La reducción de valor se establece a partir de la evaluación actualizada de los flujos netos con probabilidad de cobertura teniendo en cuenta la ejecución de las garantías a ser realizadas.

Una depreciación colectiva, en base estadística, es igualmente constituida por cada uno de los Polos y determinada trimestralmente por un comité que reúne al responsable del Polo, el Director Financiero del Grupo y el Director de GRM. Este comité decide la depreciación colectiva a ser constituida en base a simulaciones de pérdidas pendientes al vencimiento en los portafolios de créditos en los cuales la calidad de crédito se considera como deteriorada, sin que por eso los clientes sean identificados como en incumplimiento y se señalen, en consecuencia, depreciaciones específicas. Las simulaciones hechas por GRM se apoyan en los parámetros del dispositivo de calificación descrito a continuación.

El dispositivo de calificación

El grupo BNP Paribas utiliza el enfoque de calificaciones internas avanzadas del riesgo de crédito para las categorías de exposición, “clientela de detalle”, “administraciones centrales y bancos centrales”, “establecimientos”, “empresas” y “acciones” para el cálculo de las exigencias del capital reglamentario en los perímetros de CIB, BDDF, Personal Finance France y BNP Paribas Securities Services (BP2S). En los otros perímetros, el método de cálculo del capital reglamentario utiliza el método “Estándar” de Basilea II, y de ahí las calificaciones externas de los Terceros. Cada operación y cada Tercero se califican conforme a los métodos comunes del Grupo cualquiera que sea el método de cálculo de capital reglamentario.

El banco ha definido un sistema de calificación completo, en línea con las exigencias de los supervisores bancarios a título de la adecuación del capital. Su carácter apropiado y la adecuación de su puesta en marcha son evaluados y verificados por el control periódico del Banco. Su conformidad reglamentaria ha sido certificada por la Comisión Bancaria en diciembre de 2007.

Para el caso de los créditos a empresas, se toman en cuenta tres parámetros fundamentales: la probabilidad de incumplimiento de la contraparte, que se expresa por medio de una calificación, la tasa de recuperación global (o la pérdida en caso de incumplimiento), que se agrega a la estructura de las transacciones y el factor de conversión (CCF, Factor de Conversión de Crédito) que estima la parte en riesgo de las garantías fuera de balance.

Esta evaluación interviene, por lo menos una vez al año, en el marco del proceso de aprobación de los créditos. Reside ante todo en la experiencia de los interventores, comerciales y como último recurso los representantes de GRM. También puede apoyarse en las herramientas adaptadas, ya sean ayudas al análisis o resultados, la elección de las técnicas y su carácter automático al plan de la decisión varían según la naturaleza de los riesgos considerados.

Cuando existen las evaluaciones extremas, los calificadores toman éstas en cuenta gracias a una correspondencia indicativa entre la escala de calificación interna y las escalas de las agencias de calificación. Esta correspondencia está basada en las probabilidades de incumplimiento a un año de cada una de las calificaciones.

La apreciación interna del riesgo no converge necesariamente con la de las agencias de calificación y no hay identidad estricta entre la apreciación del carácter “grado de inversión¹” de una transacción por las agencias externas y la atribución de una calificación interna superior o igual a 5. Así las contrapartes calificadas BBB- externamente pueden ser calificadas 6, mientras que la correspondencia indicativa entre calificación externa y calificación interna para un BBB- es 5. Los ejercicios anuales de “benchmarking” se conducen a fin de comparar las calificaciones internas y externas.

Diversos métodos, algunos de los cuales puramente cuantitativos, son puestos en marcha para verificar la coherencia y la solidez del dispositivo. Una aproximación adaptada, que reside en la definición de clases homogéneas de riesgo y dando una gran parte a los análisis estadísticos, y la puesta en marcha en lo que concierne a los créditos a los particulares y a las microempresas. GRM es globalmente responsable de la calidad de conjunto del dispositivo, ya sea definiéndolo ella misma, o validándola, o en fin controlando el desempeño.

La determinación de la parte en caso de incumplimiento se realiza por la puesta en marcha de métodos estadísticos para los portafolios en los que la granularidad es la más fina, es decir de experto en la base de valores comparados, según un proceso similar al que conduce a determinar la calificación de la contraparte, para los portafolios “corporativo²” La pérdida en caso de incumplimiento refleja la pérdida que sufriría el Banco en caso de incumplimiento de la contraparte en un escenario de deterioro económico (downturn), conforme a las disposiciones de los reglamentos.

Se le evalúa por cada operación, a partir de la tasa de recuperación de una transacción “senior unsecured” de la contraparte concerniente, corregida por una parte, de los efectos relativos a la estructura de la transacción (subordinación por ejemplo) y, por otra parte, de los efectos de las técnicas de reducción de riesgos de crédito (garantías prendarias). Las recuperaciones en las garantías y prendas se estiman cada año en base de las valorizaciones prudentes y de descuentos tomando en cuenta la realización de dichas garantías en periodo de stress.

El Banco ha convertido en modelos sus propios factores de conversión cuando el reglamento lo permite (es decir a la exclusión de las operaciones de riesgo elevado por el cual el factor de conversión es de 100%), ya sea por explotación de las crónicas internas de incumplimiento, o por otras técnicas cuando la histórica no sea suficiente. Los factores de conversión se destinan a medir la cuota de las obligaciones fuera del balance del banco que estarían en riesgo en caso de incumplimiento de cada uno de sus prestatarios. Por oposición a la calificación y a las tasas de recuperación global, este parámetro es afectado automáticamente en función de la naturaleza de la transacción y no lo deciden los Comités de crédito.

Cada uno de los tres parámetros de riesgo de crédito es el objeto cada año de las pruebas de puesta a prueba (backtesting) y de comparación externa (benchmarking) destinadas a controlar el desempeño del dispositivo en cada uno de los segmentos de actividad del Banco. El backtesting consiste en comparar los parámetros estimados y su realización. Cuando se hace un benchmarking, los parámetros estimados internamente se comparan a las estimaciones de organismos externos.

¹ Este término designa las contrapartes que se benefician de una calificación externa que va de AAA a BBB-.

² Según la política Grupo, el dispositivo de calificación “Corporativo” se aplica a los bancos, a las empresas, a los financiamientos especializados y a los soberanos.



En el eje de calificación, en el marco de los trabajos de backtesting, la tasa de incumplimiento de las poblaciones clasificadas en cada una de las calificaciones, o en cada clase homogénea de riesgo para la actividad de detalle, se compara a la tasa de incumplimiento comprobada, año por año. Se realiza un análisis por política de calificación, por calificación, por zona geográfica, por filial de calificación, etc. a fin de identificar posibles zonas de menor desempeño de los modelos. Se verifica la estabilidad de la calificación y de la población. El grupo, además, ha desarrollado técnicas de backtesting adaptadas a los portafolios de pérdidas débiles “low default portfolios” [portafolios de bajo incumplimiento] que permiten calificar la pertinencia del dispositivo, incluso cuando el número de incumplimientos comprobados sea muy bajo (es el caso para el dispositivo aplicable a los soberanos o a los bancos por ejemplo). Los efectos de los ciclos económicos también se toman en cuenta. Esos trabajos han mostrado hasta el presente que las calificaciones atribuidas estaban bien “a través del ciclo” y que, incluso después de tomar en cuenta el carácter favorable del ciclo económico reciente, la tasa de incumplimiento previsional era muy conservadora.

Cuando se hace el benchmarking, en el perímetro que no sea la clientela de detalle, las calificaciones internas se comparan a las calificaciones de varias agencias de calificación externa, en base de la correspondencia indicativa entre calificaciones internas y calificaciones externas. Para la población “corporativa” del Grupo que se beneficia de una calificación externa (entre 10% y 15% de esta población), el análisis comparativo de los datos en los que reside la calificación interna hace aparecer un acercamiento conservador del dispositivo retenido.

En lo que concierne a la tasa de recuperación global, el ejercicio de backtesting pone lo esencial en el análisis de las recuperaciones en incumplimiento. Cuando los expedientes están cerrados, cada uno de los flujos de recuperación se actualiza en la fecha en que entra en incumplimiento y se traslada al monto de la exposición. Cuando los expedientes no están cerrados, el monto de las provisiones se toma como aproximación de las recuperaciones futuras. La tasa de recuperación así medida se compara a la tasa de recuperación prevista. En este parámetro, idéntico al que se practica en el eje de calificación, se practican los análisis globales según las políticas de calificación y los sitios geográficos. Las diferencias línea por línea y en promedio se analizan teniendo en cuenta el carácter bimodal de ese parámetro. Los resultados de esos análisis prueban el carácter downturn de las estimaciones, así como su carácter conservador en promedio. El benchmarking de ese parámetro se realiza en particular con la ayuda de iniciativas y puesta en común de los datos (“data pooling”) [intercambio de información] en las que participa el Grupo.

El factor de conversión es también el objeto de un backtesting anual, este es siempre de menor profundidad teniendo en cuenta la débil volumetría de los datos disponibles.

Cada año se presenta el conjunto de esos trabajos al Chief Risk Officer [Funcionario Jefe de Riesgos] así como a los órganos de pilotaje del dispositivo de calificación y a los practicantes del riesgo en todo el mundo. El análisis de los resultados de esos estudios, y los cambios que siguen, contribuyen a definir las prioridades en materia de desarrollo metodológico y de herramientas.

Las estimaciones internas de los parámetros de riesgo se utilizan en la gestión cotidiana del Banco de conformidad a las preconizaciones de los reglamentos Basilea II. Así, más allá del cálculo de las exigencias en capital social, se utilizan, por ejemplo, en la otorgación de créditos o cuando se renuevan, para las medidas de rentabilidad, para determinar los beneficios en base de portafolio, y para los informes internos y externos.

La gestión de portafolio

La selección y la evaluación precisa de los riesgos tomados individualmente se completan con una gestión colectiva, objeto de la política de gestión de conjunto de los portafolios. Esta traduce los beneficios de la diversificación del portafolio al plan de deudores, al de sectores, como a la dimensión del país. Los resultados de esta política son examinados regularmente por el Risk Policy Committee que puede entonces modificar o precisar las orientaciones generales, a partir del marco de análisis y de sus

ejes de reflexión propuestos por GRM. Dentro de este marco, BNP Paribas utiliza los instrumentos de transferencia del riesgo de crédito, como las operaciones de titularización y los derivados de crédito, para cubrir los riesgos tomados individualmente, reducir la concentración del portafolio o las pérdidas máximas que serían vinculadas a escenarios en crisis. Además, las operaciones de compra de riesgo se efectúan en el marco de una estrategia de diversificación del portafolio de utilización del capital, vigilando obtener un rendimiento adecuado entre riesgo y rendimiento.

Campo y naturaleza de sistemas de declaraciones y de medida de riesgos

El conjunto de los procesos y sistemas de información utilizados por la filial de informar riesgo de crédito consolidado para producir el informe Basilea II estuvo sometido al examen de la Comisión Bancaria en el marco de homologación al método IRBA.

La arquitectura actual de los sistemas riesgos de crédito tiene dos niveles:

- El nivel central compuesto principalmente del sistema de consolidación de los intereses riesgo de crédito, las consultas de referencia centrales y la herramienta del motor de cálculo de capital, desarrollados internamente.
- El nivel local compuesto principalmente del sistema de monitoreo y de información de riesgos de crédito en el cual GRM asegura el dominio de la obra.

Las técnicas de reducción de riesgos

Las garantías y prendas

La política general de crédito de BNP Paribas estipula la manera en la que deben estructurarse las operaciones para reducir el riesgo. Se toman en cuenta las garantías y prendas por su valor económico y no se aceptan en cuanto a fuente principal de reembolso si no por excepción, en el contexto del financiamiento de materias primas por ejemplo, la capacidad de pago del prestatario debe constituirse ante todo, de sus flujos operativos. Los garantes son sometidos a las mismas exigencias de análisis previos que los deudores primarios.

El reglamento prudencial relativo a la colocación de aproximaciones avanzadas para el cálculo del ratio de solvencia Basilea II define un marco preciso de evaluación de las garantías y las prendas. A causa de la diversidad de sus actividades, el Grupo evalúa un amplio abanico de garantías y de prendas en particular para su actividad de financiamiento de activos (aeronaves, barcos, bienes inmobiliarios ...). Además, la apreciación del riesgo tiene en cuenta las garantías personales aprobadas por la casa matriz de la contraparte o por otras entidades como instituciones financieras. Las coberturas por derivados de crédito, los recursos para los aseguradores de crédito públicos para el financiamiento de exportación o para los aseguradores de crédito privado constituyen otro ejemplo de las garantías evaluadas por el Grupo. Una garantía sólo puede ser elegible para mejorar los parámetros de riesgo de una transacción si el garante es mejor calificado que la contraparte concerniente. Para poder ser tomado en cuenta en la estimación de los parámetros de riesgo, el valor de una prenda no debe presentar un carácter de correlación fuerte con el riesgo del deudor primario.

La Comisión Bancaria validó el dispositivo de BNP Paribas en el marco de la puesta en marcha del nuevo ratio de solvencia reglamentario, o sea Basilea II.

Las compras de protección

Con el fin de reducir el riesgo incorporado a algunos portafolios, el Grupo procede a operaciones de titularización sintética transfiriendo al mercado una parte del riesgo de crédito incorporado a esos portafolios al medio de instrumentos de crédito derivados de crédito (compras de opciones o "swaps de

incumplimiento de crédito” contratados por el intermediario de estructuras dedicadas, o directamente con establecimientos de crédito.

En el marco de las compras de protección, los créditos protegidos se quedan en el balance del Grupo, estando cubiertos por los derivados de crédito. BNP Paribas lleva un riesgo de contraparte en los proveedores de protección. Este riesgo es el objeto de los mismos procedimientos de decisión y gestión que los aplicados a los productos derivados.

En el marco de operación sobre los portafolios, BNP Paribas conserva una parte del riesgo bajo forma de tramos generalmente menores o de mezanine.

Diversificación de la exposición al riesgo de crédito

En Basilea II, el monto bruto prudencial del portafolio de riesgo de crédito del Grupo, se eleva a 942 mil millones de euros al 31 de diciembre de 2008 (923 mil millones de euros al 31 de diciembre de 2007). Este portafolio, analizado a continuación en términos de diversificación, recupera el conjunto de las exposiciones al riesgo de crédito presentado en la tabla al principio del capítulo, fuera de posiciones de titularización y otros activos arriesgados¹.

Los elementos que constituyen este portafolio no presentan carácter de concentración excesiva por contraparte respecto al tamaño del Grupo y aparecen muy diversificados, igual sobre el plan sectorial como en el geográfico, así que puede ser observado en las gráficas a continuación presentadas en porcentaje.

Diversificación por contraparte

Evaluado teniendo en cuenta el conjunto de los pasivos trasladados a un mismo grupo de negocios, la diversificación es una constante de la política del Banco. La extensión de la variedad de actividades de BNP Paribas como la fuerte jerarquía de las delegaciones participan ampliamente en la diversificación buscada.

En contrapartida del portafolio la diversificación es el objeto de un seguimiento regular. El control de los grandes riesgos asegura que el monto total de riesgos incurridos en los beneficiarios, en los que los riesgos sobrepasan para cada uno de ellos el 10% de activos netos consolidados del Grupo, no sobrepasa ocho veces el capital social.

BNP Paribas se mantiene de este lado del umbral de los puntos de concentración de la directiva europea sobre los Grandes Riesgos. Los 10 primeros grupos-clientes concentran menos del 4% del total de los pasivos al 30 de diciembre de 2008 (parte estable en comparación al 31 de diciembre de 2007).

DIVERSIFICACIÓN SECTORIAL

La repartición de riesgos, por sector económico, es el objeto de una misma atención y se duplica de un análisis prospectivo permitiendo una gestión dinámica de la exposición del Banco. Se apoya en el conocimiento a profundidad de expertos sectoriales independientes que formulan una opinión acerca de la evolución de los sectores que supervisan e identifican los factores que explican los riesgos que corren sus principales constituyentes. Esta intervención se modula según los sectores en función de su peso en

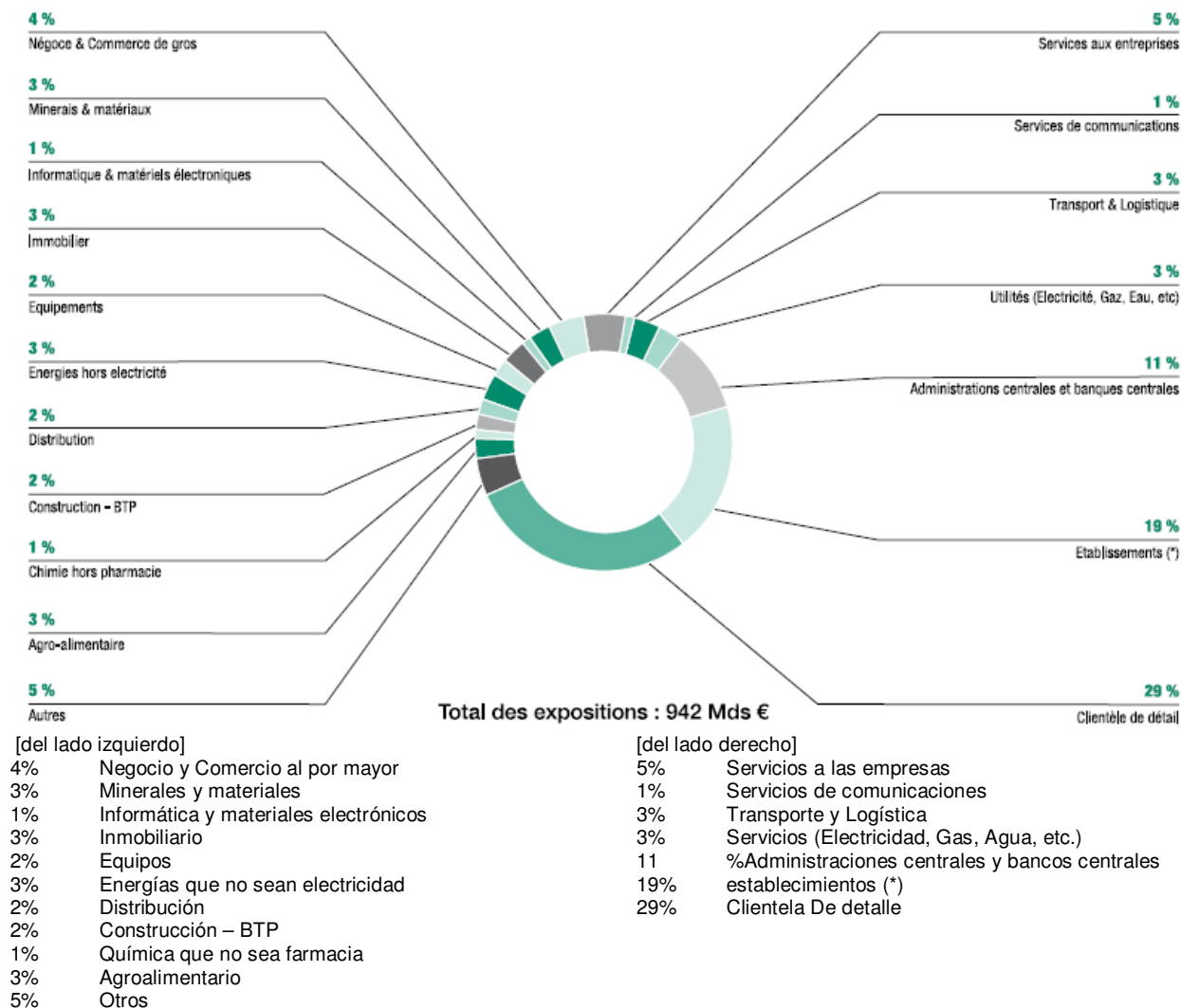
¹ El perímetro cubierto concierne los préstamos otorgados a la clientela y a los establecimientos de crédito, las cuentas de los establecimientos de crédito y los bancos centrales, las cuentas acreedoras del Grupo en los otros establecimientos de crédito y los bancos centrales, las obligaciones de financiamiento dadas (aparte de operación de pensión) y de garantía financiera, así como los títulos de tasa fija comprendidos en el portafolio de intermediación bancaria.



los pasivos del Grupo, de la tecnicidad necesaria para su comprensión, de sus ciclos, de su grado de mundialización o inclusive de la existencia de una problemática particular de riesgo.



➤ **REPARTICIÓN DEL PORTAFOLIO DE RIESGO DE CRÉDITO POR CLASE DE EXPOSICIÓN BASELESA Y POR SECTOR DE ACTIVIDAD DE LOS CLIENTES EMPRESAS AL 31 DE DICIEMBRE DE 2008**



Perímetro prudencial: exposición fuera de riesgo de contraparte, fuera de otros activos de riesgo y fuera de posiciones de titularización.

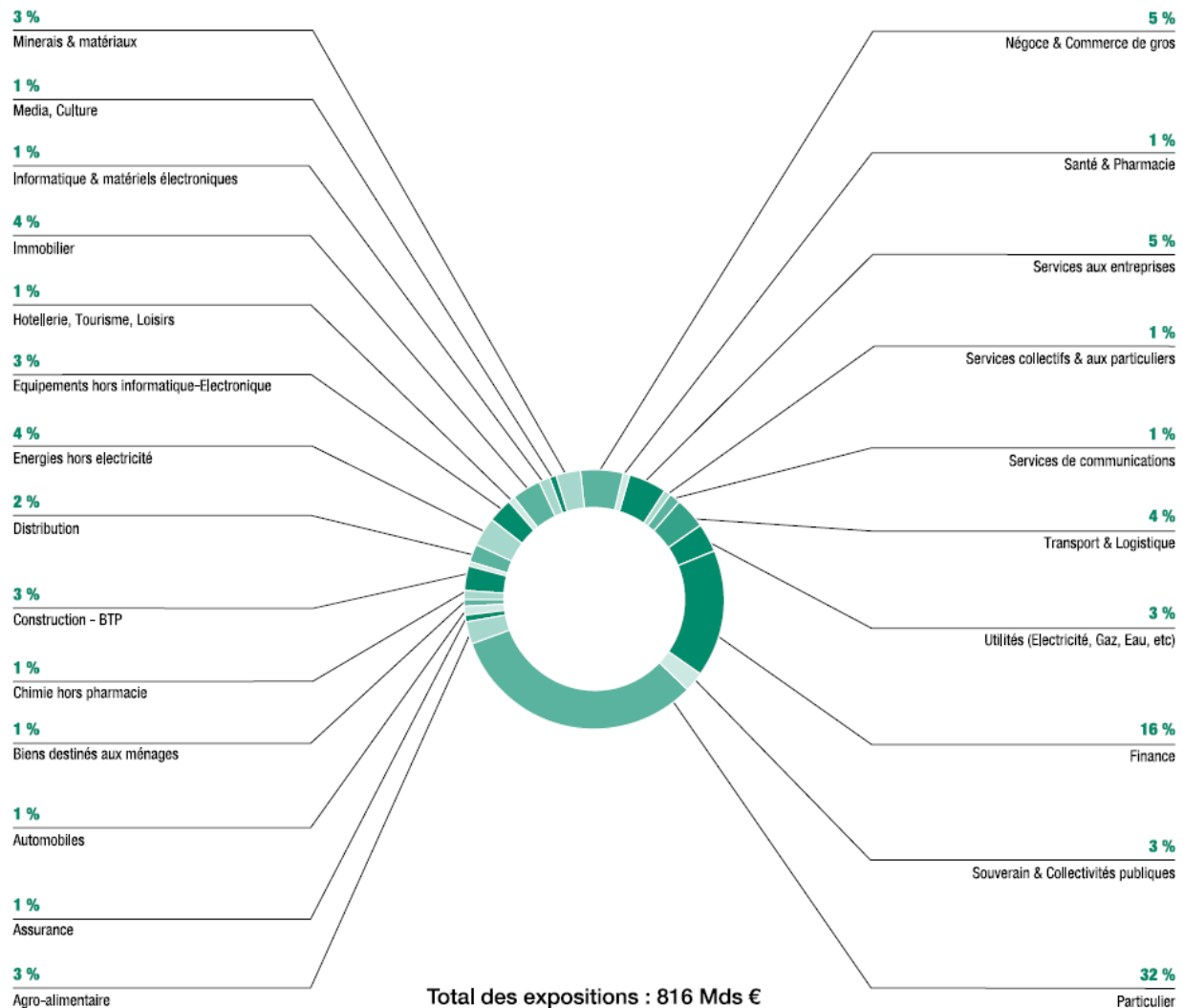
(*) La clase de exposición "Establecimientos" en Basilea II corresponde a los establecimientos de crédito y empresas de inversión incluyendo las reconocidas de terceros países.

Además esta clase reagrupa ciertas exposiciones sobre las administraciones regionales y locales, entidades del sector público y bancos multilaterales de desarrollo que no son tratados como las administraciones centrales.

El análisis anterior, realizado sobre el perímetro prudencial, amplía y completa el análisis sobre el perímetro de los créditos y las obligaciones comerciales como se presentaron al 31 de diciembre de 2007.

Sobre este perímetro de los créditos y obligaciones comerciales la comparación del 31 de diciembre de 2007 al 31 de diciembre de 2008 se establece como sigue:

➤ **REPARTICIÓN SECTORIAL DEL PORTAFOLIO DE OBLIGACIONES COMERCIALES
AL 31 DE DICIEMBRE DE 2008**



[del lado izquierdo]

3%	Minerales y materiales
1%	Medios, cultura
1%	Informática y materiales electrónicos
4%	Inmobiliario
1%	Hotelería Turismo, Distracción
3%	Equipos que no sean Informática-Electrónica
4%	Energía que no sea electricidad
2%	Distribución
3%	Construcción – BTP
1%	Química que no sea farmacia
1%	Bienes destinados al hogar
1%	Automóviles
1%	Seguros
3%	Agroalimentario

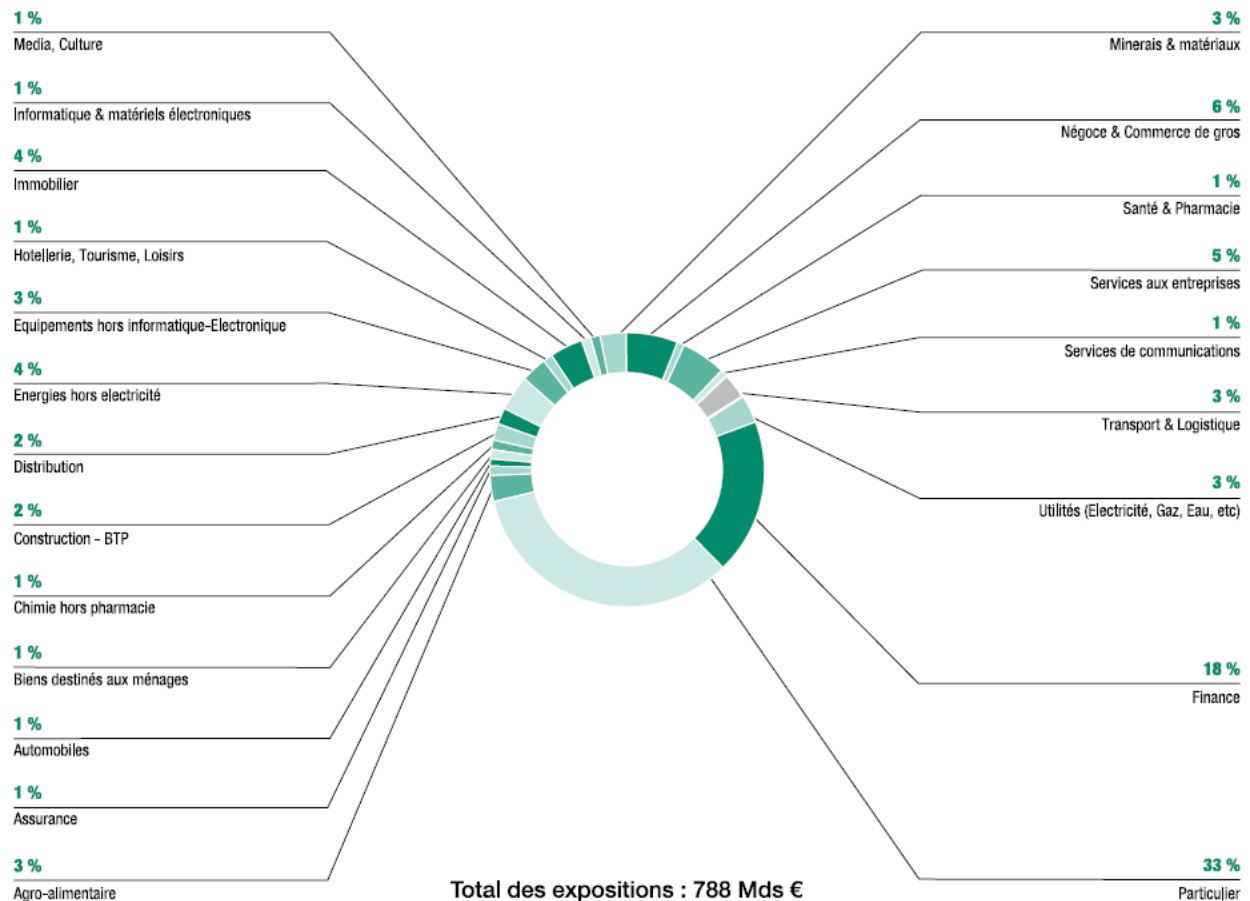
[del lado derecho]

5%	Negocios y Comercio al por mayor
1%	Salud y Farmacia
5%	Servicios a las empresas
1%	Servicios colectivos y a los particulares
1%	Servicios de comunicación
4%	Transporte y Logística
3%	Servicios (Electricidad, Gas, Agua, etc.)
16%	Finanzas
3%	Política y Colectividades públicas
32%	Particular

Total de exposiciones: 816 mil millones €

Perímetro de los créditos otorgados a los clientes y las cuentas deudoras de los establecimientos de crédito y bancos centrales, así como las obligaciones de financiamiento dadas (fuera de operación de pensión) y de garantía financiera. Excluye especialmente los títulos a tasa fija.

➤ **REPARTICIÓN SECTORIAL DEL PORTAFOLIO DE CRÉDITOS Y OBLIGACIONES COMERCIALES AL 31 DE DICIEMBRE DE 2007**



[del lado izquierdo]

1%	Media y cultura
1%	Informática y materiales electrónicos
4%	Inmobiliario
1%	Hotelería, Turismo, Distracciones
3%	Equipos que no sean Informática-Electrónica
4%	Energías que no sean electricidad
2%	Distribución
2%	Construcción – BTP
1%	Química que no sea farmacia
1%	Bienes destinados al hogar
1%	Automóviles
1%	Seguros
3%	Agroalimentario

[del lado derecho]

3%	Minerales y materiales
6%	Negocio y Comercio al por mayor
1%	Salud y farmacia
5%	Servicios a las empresas
1%	Servicios de comunicaciones
3%	Transporte y Logística
3%	Servicios (Electricidad, Gas, Agua, etc.)
18%	Finanzas
33%	Particular

Total de exposiciones: 788 mil millones €

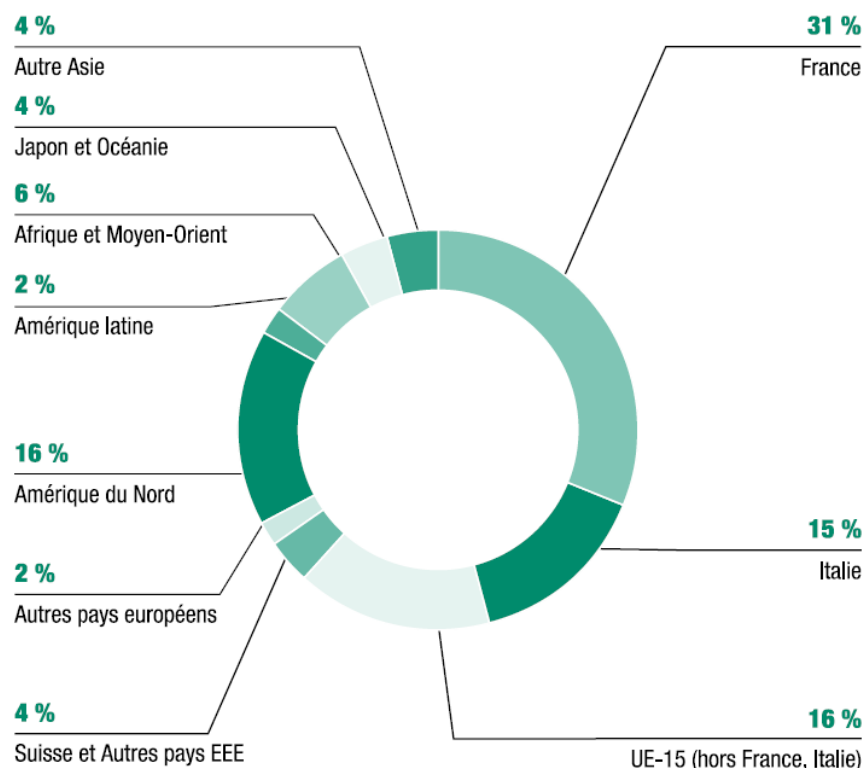
Perímetro de los créditos y obligaciones comerciales

DIVERSIFICACIÓN GEOGRÁFICA

El riesgo “país” se define como la suma de riesgos llevados sobre los deudores operando en el país considerado. Se distingue del riesgo político que es el del poder público y de sus desmembramientos; traduce la exposición del Banco a un medio económico y político homogéneo que debe formar parte de la apreciación de la calidad de la contraparte. La toma en cuenta de estas consideraciones en la calificación de riesgo ha sido revisada y precisada recientemente.

➤ **REPARTICIÓN GEOGRÁFICA DEL PORTAFOLIO DE RIESGO DE CRÉDITO AL 31 DE DICIEMBRE DE 2008
EN BASE AL PAÍS DONDE LA CONTRAPARTE EJERCE SU ACTIVIDAD PRINCIPAL**

➤



[del lado izquierdo]

4% Otra Asia
4% Japón y Oceanía
6% África y Medio Oriente
2% Latinoamérica
16% América del Norte
2% Otros países europeos
4% Suiza y otros países EEE

[del lado derecho]

31% Francia
15% Italia
16% UE-15 (aparte de Francia, Italia)

Total de exposiciones: 942 mil millones €

Perímetro prudencial: exposiciones fuera de riesgo de contraparte, fuera de otros activos de riesgo y fuera de posición de titularización.

La repartición geográfica del portafolio es equilibrada y relativamente estable y refleja la implantación mayoritariamente europea el Grupo.

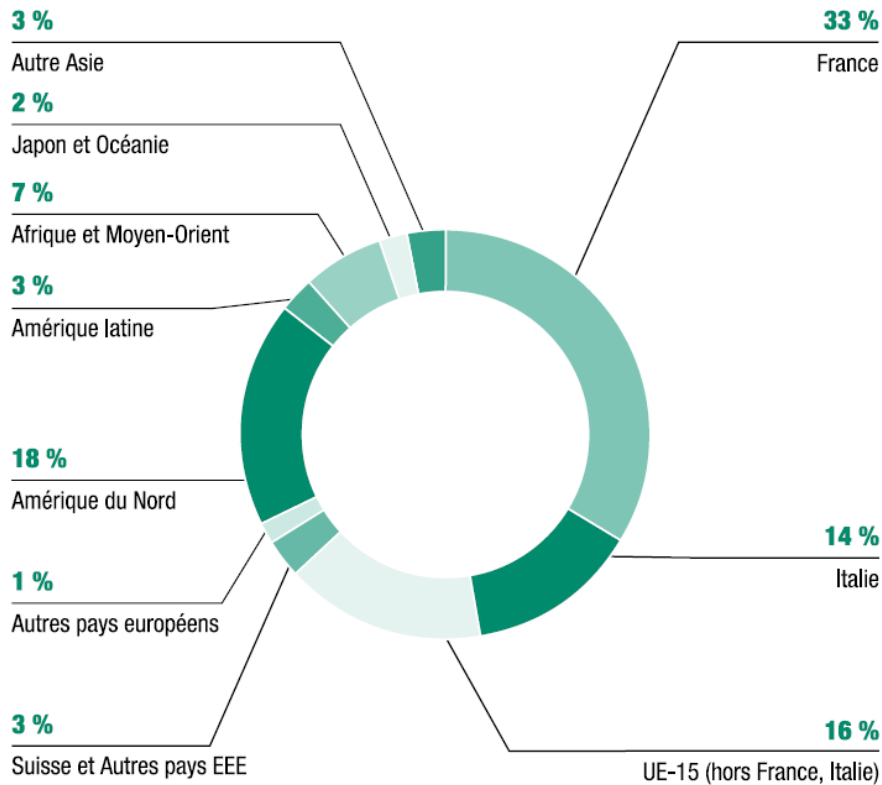
El Grupo, naturalmente presente en la mayor parte de las zonas económicamente activas, se esfuerza en evitar las concentraciones excesivas de riesgos en el país en donde las infraestructuras políticas y económicas son reconocidas como débiles. Las garantías en esos países cubren en una gran mayoría el crédito de exportación y las obligaciones comerciales a corto plazo.

El análisis anterior, realizado en un perímetro prudencial, extiende y completa el análisis en el perímetro de créditos y obligaciones comerciales como se presentó al 31 de diciembre de 2007.

En este perímetro de créditos y obligaciones comerciales la comparación del 31 de diciembre de 2007 al 31 de diciembre de 2008 se establece como sigue:

➤ **REPARTICIÓN GEOGRÁFICA DEL PORTAFOLIO DE CRÉDITOS Y OBLIGACIONES COMERCIALES AL 31 DE DICIEMBRE DE 2008 EN BASE AL PAÍS DONDE SE EJERCE LA ACTIVIDAD DE BNP PARIBAS**

➤



[del lado izquierdo]

3% Otra Asia
2% Japón y Oceanía
7% África y Medio Oriente
3% Latinoamérica
18% América del Norte
1% Otros países europeos
3% Suiza y otros países EEE

[del lado derecho]

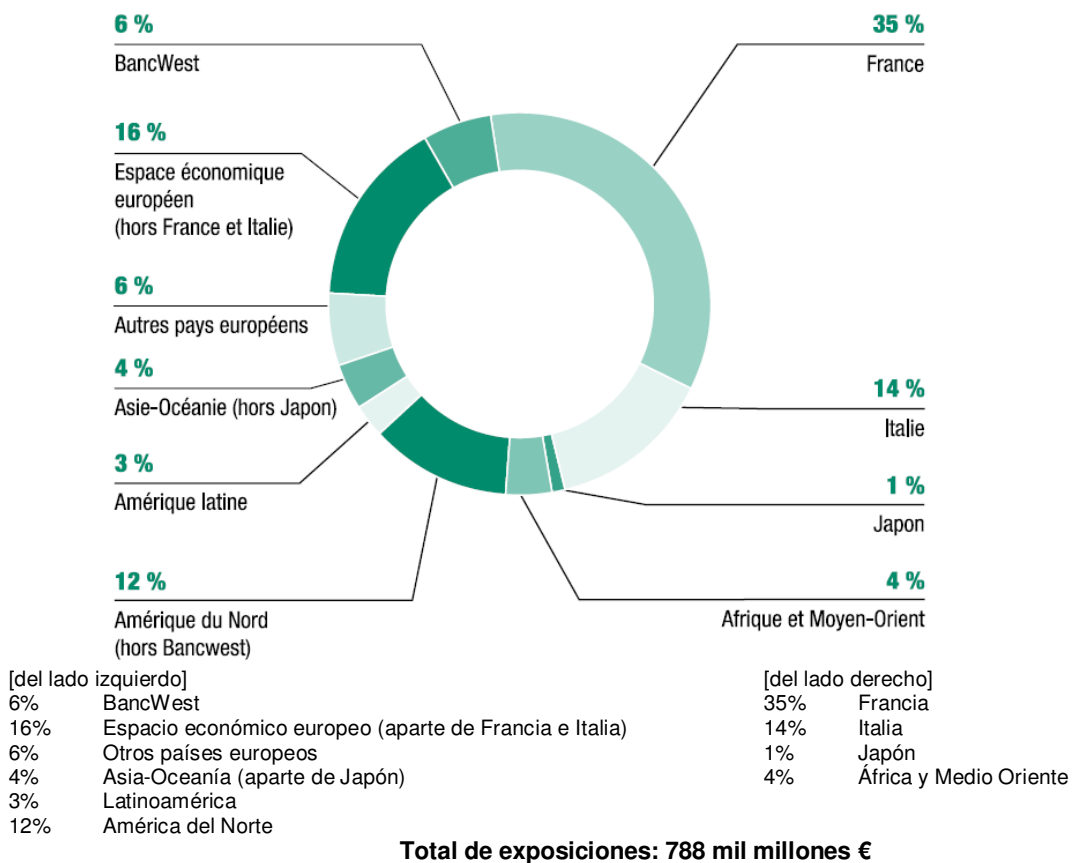
33% Francia
14% Italia
16% UE-15 (aparte de Francia, Italia)

Total de exposiciones: 816 mil millones €

Perímetro de créditos y obligaciones comerciales.

El perímetro cubierto se refiere a los préstamos otorgados a los clientes y a las cuentas deudoras de los establecimientos de crédito y a los bancos centrales, así como las obligaciones de financiamiento dadas (fuera de operación de pensión) y de garantía financiera. Excluye principalmente los títulos de tasa fija.

➤ **REPARTICIÓN GEOGRÁFICA DEL PORTAFOLIO DE CRÉDITOS Y COMPROMISOS COMERCIALES AL 31 DE DICIEMBRE DE 2007**



Perímetros de créditos y obligaciones comerciales

Cualidad del portafolio expuesto al riesgo de crédito

**Aproximación Calificación Interna Avanzada (IRBA –Internal Ratings Based Approach)
[- Aproximación Basada en Clasificación Interna]**

La política de calificación elaborada por el Grupo cubre el conjunto del Banco. El dispositivo IRBA, validado en diciembre de 2007, cubre los portafolios de “Banca Corporativa de Inversiones” (CIB por sus siglas en inglés), de la Banca al Detalle en Francia (BDDF) así como de BNP Paribas Securities Services BP2S) y una parte de la actividad de Personal Finance. Se presentó un plan de despliegue y se validó por la Comisión Bancaria dentro el marco del expediente de homologación. Éste aspira, con el tiempo, a llegar a cubrir la gran mayoría de entidades del Grupo por un dispositivo IRBA.

Dispositivo “Corporate”

El perímetro IRBA al que concierne el dispositivo de calificación “Corporate”, es decir aplicable según la política Grupo a los bancos, a las empresas, a los financiamientos especializados y a los soberanos está cubierto según un procedimiento de calificación homogéneo en el cual GRM es el responsable final de la calificación atribuida a las contrapartes y a la tasa de cobertura global (TRG) asignada a las transacciones. El factor de conversión (CCF) se asigna en central en función de las características de los terceros y de la transacción.

El proceso genérico de asignación de calificaciones a cada uno de los segmentos del dispositivo “Corporate” se define como sigue:

- en las empresas y los financiamientos especializados, los análisis se realizan por el asunto que propone una calificación y una tasa de cobertura global (TRG) en Comité de Crédito conforme a las metodologías de calificación y en base de las herramientas desarrolladas por GRM. La calificación y la tasa de cobertura global (TRG) son validadas o modificadas en Comité de Crédito por el representante de GRM. Estos comités deciden el otorgamiento o la renovación de las obligaciones y revisan, en su caso, sobre una base al menos anual, la calificación de contraparte;
- en el perímetro de los bancos, el análisis lo realizan los analistas de la función de Riesgos. Las calificaciones de contraparte y las tasas de cobertura global (TRG) se determinan en los Comités de revisión organizados por zona geográfica asegurando la compatibilidad entre establecimientos similares;
- en el perímetro de los soberanos, las calificaciones son determinadas por los Comités país que reúnen a los miembros de la Dirección General de Riesgos y de funciones varias veces al año. Las calificaciones son propuestas por la Dirección de Estudios Económicos;
- en el perímetro de las empresas medianas, los analistas de riesgo activan un resultado en el seno del asunto, bajo la supervisión final de GRM;
- en cada uno de esos sub-portafolios, la determinación de los parámetros de riesgo sigue una metodología certificada y validada por los equipos GRM que se apoya principalmente en el análisis de los antecedentes del Banco. Esta metodología más que posible apoyada por las herramientas puestas en la red con el fin de garantizar una explicación homogénea. El juicio experto siempre es fundamental, cada una de las calificaciones y cada una de las tasas de cobertura (TRG) llamando al juicio humano que puede separarse, a reserva de justificación, de la aplicación estricta de los modelos.

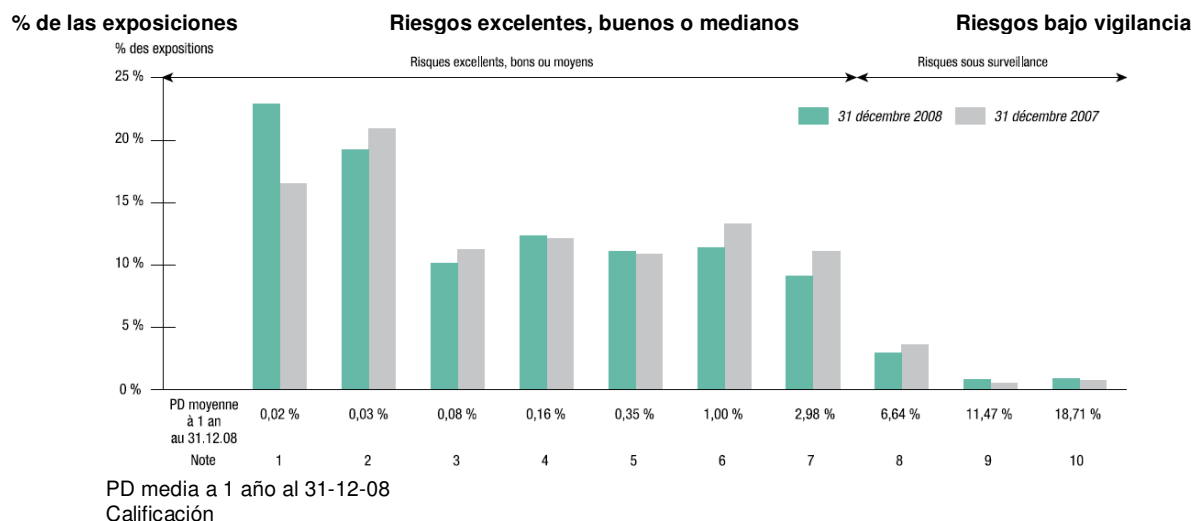
El modo de determinación de los parámetros de riesgo responde a los principios comunes, en particular el de “cuatro ojos” que postula que por lo menos dos personas diferentes, de las cuales una independiente de los objetivos comerciales, se pronuncian sobre cada calificación de contraparte y cada tasa de cobertura global (TRG) de transacción.

La definición del incumplimiento se aplica uniformemente en el seno del Grupo.

La gráfica a continuación presenta la repartición por calificación de los saldos de deuda en relación al portafolio de créditos y obligaciones de las contrapartes de tipo “corporate” (clases de exposiciones: empresas, administraciones centrales y bancos centrales, establecimientos) para todos los asuntos del Grupo, utilizando la aproximación de calificación interna avanzada. Esta exposición representa 491 mil millones de euros del monto bruto del riesgo de crédito.

Este portafolio presenta una gran mayoría de obligaciones sobre los prestatarios en los que los riesgos son considerados como de buen, léase de excelente calidad, en razón del peso de las relaciones del Banco con las grandes empresas multinacionales e instituciones financieras. Una parte importante de las obligaciones de los prestatarios de menor calidad está asociada a las estructuras de financiamiento permitiendo una recuperación elevada en caso de incumplimiento de la contraparte (financiamientos de exportación que se benefician de garantías de parte de las agencias internacionales de seguro-crédito y financiamientos de proyectos, estructurados o transaccionales).

➤ **REPARTICIÓN DE EXPOSICIONES POR CALIFICACIÓN DE CONTRAPARTE EN EL PERÍMETRO “CORPORATE”¹ IRBA**



La parte de las exposiciones calificadas “1” está en alza significativa en particular por el hecho del incremento de depósitos y reservas obligatorias en los bancos centrales, principalmente en los Estados Unidos de Norteamérica, en Francia y en Japón.

Aparte de obligaciones soberanas y bancos centrales, la evolución de la repartición de las exposiciones “corporate” del 31 de diciembre de 2007 al 31 de diciembre de 2008 se concentra en las calificaciones 6 a 8, a continuación en primer lugar de la fuerte disminución de las exposiciones de funciones CIB – Energía y Commodities.

Aparte de esos dos efectos estructurales, ninguna deformación notable de la calidad del portafolio de la calidad del portafolio “Corporate” está comprobada en 2008.

Dispositivo propio a la clientela de detalle.

El banco de detalle se ejerce, ya sea en el seno de BNP Paribas vía su red de agencias en Francia, o a través de algunas de sus filiales, principalmente Personal Finance.

Para el conjunto de esas actividades, la Política General de Calificación de Detalle (PGNR por sus siglas en francés) fija el marco que permite a los polos y a la Dirección de Riesgos medir, jerarquizar y seguir de manera homogénea la evolución de los riesgos de crédito incurridos por el Grupo. Esta política se aplica a las transacciones caracterizadas por una fuerte granularidad, una débil volumetría unitaria y un tratamiento estandarizado del riesgo de crédito. La política general representa el marco de conjunto en el cual se despliegan los resultados; ésta precisa principalmente:

- Los principios generales del dispositivo de calificación interna, subrayando la importancia de este dispositivo y de su adaptación a las evoluciones;
- Los principios propios de la definición de las Clases Homogéneas de Riesgo (CHR);
- Los principios relativos a los modelos, principalmente la necesidad de desarrollar modelos discriminantes e interpretables, de apoyarse en la modelización o la observación a posteriori de los

¹ El perímetro “corporate” presentado en la gráfica anterior incluye las clases de exposiciones empresas, administraciones centrales y bancos centrales y establecimientos.

indicadores de riesgo para definir parámetros de las obligaciones. Los indicadores de riesgo deben ser cuantificados en la base de antecedentes de por lo menos cinco años y de un muestreo importante y representativo. En fin, los modelos deben ser documentados con precisión.

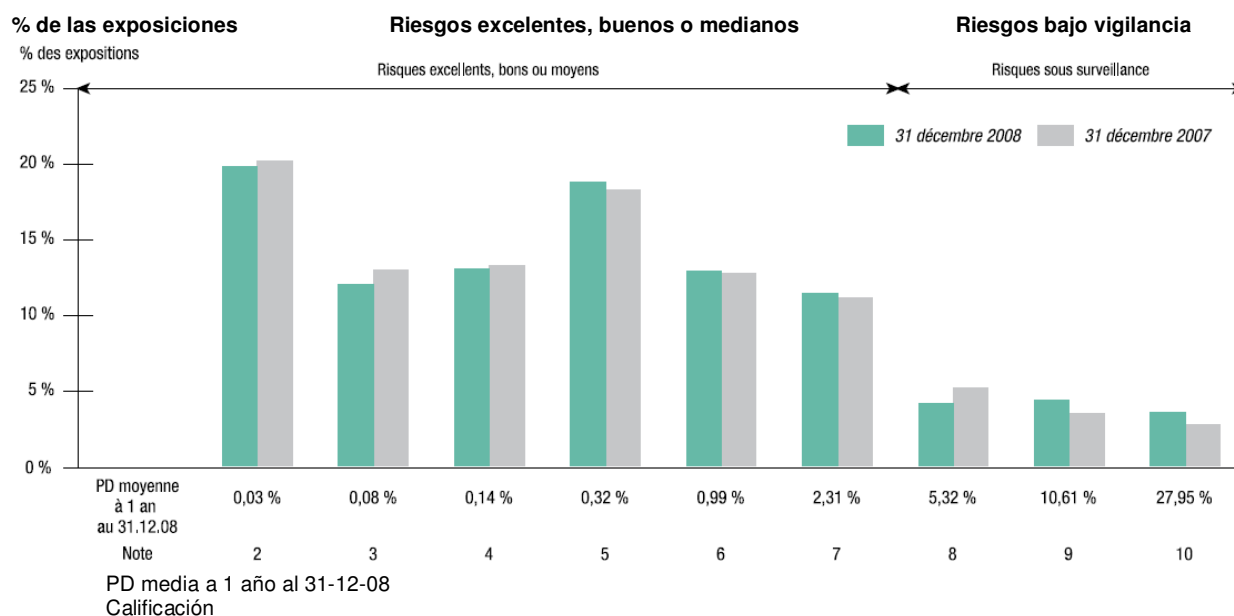
Lo esencial de las contrapartes del portafolio “Banco de Detalle” de BDDF son el objeto de un resultado de comportamiento que sirve para determinar la probabilidad de incumplimiento y por cada transacción, las tasas de cobertura (GRR) y el valor expuesto al riesgo (EAD). Estos parámetros se calculan cada mes en base a las informaciones más recientes y declinadas en diferentes resultados de otorgación puestos a disposición de la función comercial. Ésta no interviene en la determinación de los parámetros de riesgo. Estos métodos se aplican de manera homogénea sobre el conjunto de la clientela de detalle.

En el perímetro Personal Finance elegible para los métodos IRBA, los parámetros de riesgo se determinan por la función Riesgos, en base estadística en función de las características de los clientes y de los antecedentes de la relación.

La metodología de construcción es seguida de resultados permite afectar los clientes individuales en clases homogéneas en términos de riesgo de incumplimiento. Es lo mismo para los otros parámetros: “valor expuesto al riesgo o EAD” y “Pérdida en caso de incumplimiento o LGD”.

La gráfica a continuación presenta la repartición por calificación de los balances sanos en relación al portafolio de créditos y obligaciones en las contrapartes de la clientela de detalle para todas las funciones del Grupo, utilizando la aproximación de calificación interna avanzada. Esta exposición representa 116 mil millones de euros del monto bruto del riesgo de crédito.

➤ REPARTICIÓN DE EXPOSICIONES POR CALIFICACIÓN DE CONTRAPARTE EN EL PERÍMETRO DE CLIENTELA DE DETALLE IRBA



El perfil de riesgo permanece estable, con cerca de 75% de las obligaciones otorgadas a las contrapartes de buena calidad de crédito (equivalentes a las calificaciones 1 a 6).

Aproximación Estándar

Para los balances tratados en método Estándar, BNP Paribas utiliza las calificaciones externas de las clasificaciones de las agencias Standard & Poor's, Moody's et Fitch. La puesta en correspondencia de

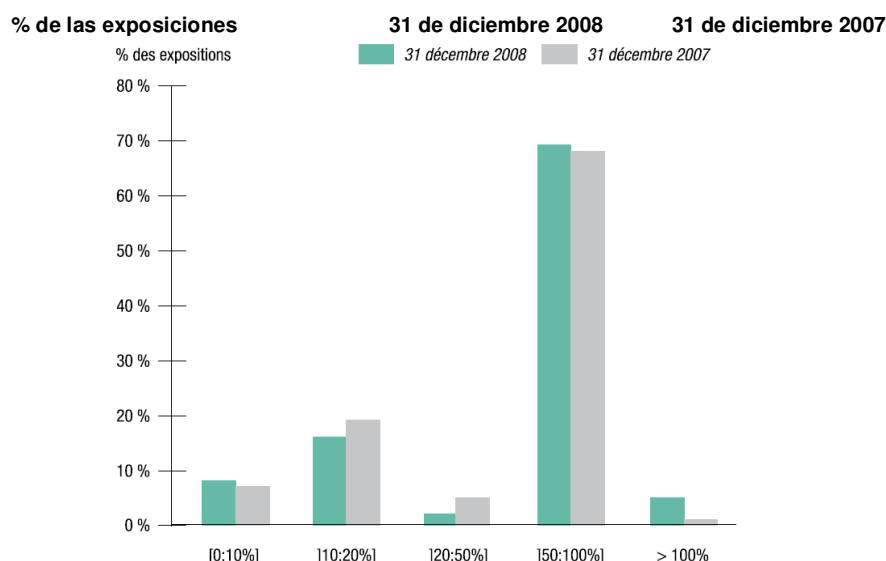
esas calificaciones con los escalones de calidad de crédito previstos por el reglamento es conforme a las prescripciones de la Comisión Bancaria.

Cuando una exposición del portafolio bancario no dispone de una evaluación externa de crédito que le sea directamente aplicable, las referenciales terceras del Banco permiten, en algunos casos, utilizar para la ponderación la evaluación externa “senior unsecured” del emisor, si está disponible.

Representa el 35 % del monto total de las exposiciones brutas del grupo BNP Paribas. Las principales entidades tratadas en aproximación Estándar al 31 de diciembre de 2008 son BNL, Banc West, Cetelem fuera de Francia, UCB, BPLG, TEB, Ukrsibbank y las filiales de los países emergentes.

La gráfica a continuación presenta la repartición por calificación de los balances sanos en relación al portafolio de créditos y obligaciones sobre las contrapartes de tipo “Corporate” (clases de exposiciones: empresas, administraciones centrales y bancos centrales, establecimientos) para todas las funciones del Grupo, utilizando la aproximación estándar. Esta exposición representa 176 miles de millones de euros del monto bruto del riesgo de crédito.

➤ **REPARTICIÓN DE EXPOSICIONES “CORPORATE”¹ POR TASA DE PONDERACIÓN EFECTIVA EN EL PERÍMETRO ESTÁNDAR**



La repartición de las exposiciones “Corporate” por tasas de ponderación efectiva sobre el perímetro estándar es globalmente estable.

Saldos depreciados o que no presentan los que están en mora y garantías recibidas a título de estos balances

La tabla a continuación presenta el valor neto contable de los saldos no depreciados que presentan los que están en mora (anteriormente los no pagados), los saldos dudosos depreciados, así como las garantías recibidas en cobertura de esos activos. No se tuvieron en cuenta en esta tabla las depreciaciones de portafolio eventualmente constituidas.

¹ El perímetro “corporate” presentado en la gráfica anterior incluye las clases de exposiciones empresas, administraciones centrales y bancos centrales y establecimientos.

ESTADOS FINANCIEROS CONSOLIDADOS
Notas anexas a los Estados Financieros Consolidados

<i>En millones de euros</i>	31 de diciembre de 2008							
	Vencimiento de los saldos no depreciados Presentando los que están en mora					Saldos dudosos (activos depreciados y obligaciones beneficiadas	Total de saldos	Garantías recibidas a título de esos saldos
	Total	< 90 días	>90 días < 180 días	> 180 días < 1 año	> 1 año			
Activos financieros a valor de mercado por resultado (fuera de título de tasa variable)	18	15	-	-	3	-	18	-
Activos financieros disponibles a la venta (fuera de título a tasa variable)	1	1	-	-	-	114	115	4
Préstamos y créditos en los establecimientos de crédito	137	87	2	28	30	33	170	20
Préstamos y créditos en los clientes	9 518	8 796	547	94	81	8407	17 925	9 494
Total de saldos dudosos y que presentan moras netas de depreciación	9 674	8 899	549	112	114	8 554	18 228	9 518
Obligaciones de financiamientos otorgados						223	223	10
Obligaciones de garantía financiera otorgadas						460	460	67
Total de obligaciones dudosas fuera de balance netas de beneficios						683	683	77
TOTAL	9 674	8 899	549	112	114	9 237	18 911	9 595



ESTADOS FINANCIEROS CONSOLIDADOS
Notas anexas a los Estados Financieros Consolidados

	31 de diciembre de 2007							
	Vencimiento de los saldos no depreciados Presentando los que están en mora					Saldos dudosos (activos depreciados y obligaciones beneficiadas	Total de saldos	Garantías recibidas a título de esos saldos
	Total	< 90 días	>90 días < 180 días	> 180 días < 1 año	> 1 año			
En millones de euros								
Activos financieros a valor de mercado por resultado (fuera de título de tasa variable)	6	-	-	-	6	-	6	-
Activos financieros disponibles a la venta (fuera de título a tasa variable)	2	-	-	-	2	119	121	-
Préstamos y créditos en los establecimientos de crédito	151	66	24	13	48	37	188	35
Préstamos y créditos en los clientes	7 003	6 574	370	30	29	5 753	12 756	6 690
Total de saldos dudosos y que presentan moras netas de depreciación	7 162	6 640	394	43	85	5 909	13 071	6 725
Obligaciones de financiamientos otorgados						149	149	111
Obligaciones de garantía financiera otorgadas						517	517	12
Total de obligaciones dudosas fuera de balance netas de beneficios						666	666	123
TOTAL	7 162	6 640	394	43	85	6 575	13 737	6 848

El monto declarado a título de las garantías recibidas es el valor de la garantía, con un límite máximo igual al monto de los activos cubiertos.

El riesgo de contraparte

Las transacciones efectuadas en el marco de las actividades de mercado exponen BNP Paribas al riesgo de un incumplimiento potencial de sus contrapartes. BNP Paribas administra ese riesgo de un incumplimiento de contrapartes por medio de la generalización de convenios contractuales genéricos (convenios de compensación y de colateral) y por una política de cobertura dinámica, y tiene en cuenta la variación de valor de ese riesgo en la evaluación de los instrumentos financieros negociados de común acuerdo procediendo a los ajustes de crédito.

Los contratos de compensación

Las transacciones efectuadas en el marco de las actividades de mercado que se enfoca a atenuar el riesgo de contraparte vinculada a las operaciones sobre los productos derivados. El modo de compensación principal aplicado por el banco es la compensación por liquidación que permite, en caso de incumplimiento de la contraparte, poner fin a todas las operaciones a su valor de mercado actual, después de hacer la suma de todos esos valores, positivos y negativos, para obtener un solo monto (neto) a pagar a la contraparte o a recibir de ésta. Ese saldo ("close-out netting") puede ser el objeto de una garantía ("collateralisation") autorizada bajo forma de garantía de efectivo, de título o de depósitos.

El Banco igualmente recurre a la compensación de los pagos, que buscan atenuar el riesgo de contraparte que deriva del pago de sumas en divisas. Aquí se trata de la compensación de todos los pagos y cobros, bipartitas o multipartitas, respetando los principios generales de una convención-marco nacional o internacional. Las principales fórmulas de convenio bilateral utilizadas son las de la Federación Bancaria Francesa (FBF) y, en el plan internacional, las de la International Swaps and Derivates



Association “(ISDA)”. BNP Paribas participa igualmente en un echonetting para permitir la compensación multilateral de operaciones contratadas con los otros participantes del sistema en cuestión.

Medida de la Exposición

El valor expuesto al riesgo (EAD) para el riesgo de contraparte se mide en base a un sistema interno de evaluación de la exposición, integrado por la continuación del dispositivo de medida del riesgo de crédito. En efecto desde hace 10 años, continuamente actualizado, esta medida de apoya en simulaciones del tipo “Monte Carlo” que permiten apreciar los movimientos probables del valor de las exposiciones, el sistema toma en cuenta el entorno jurídico de cada transacción y contraparte y entonces los convenios eventuales de compensación y de petición de margen.

Las exposiciones al riesgo de contraparte se caracterizan por su fuerte variabilidad en el curso del tiempo en razón de la evolución constante de los parámetros de mercado que afectan el valor de las transacciones subyacentes. Por lo tanto es esencial no limitarse al seguimiento de los valores actuales de las transacciones y analizar sus variaciones potenciales en el futuro.

Las exposiciones futuras potenciales al riesgo de contraparte se miden con ayuda de un modelo interno (“ValRisk”) que permite disimular varios miles de escenarios potenciales de evolución de los mercados y reevaluar el portafolio de transacción de cada una de las contrapartes en varias centenas de puntos en el futuro (de 1 día a más de 30 años para las transacciones más largas).

Encuadre y seguimiento del riesgo de contraparte

Las exposiciones futuras potenciales calculadas por ValRisk se comparan cotidianamente con los límites concedidos a cada contraparte. Además, ValRisk permite la simulación de nuevas transacciones y la medida de su impacto sobre el portafolio de la contraparte y representa de esa manera una herramienta esencial en el proceso de aprobación del riesgo. Los Comités siguientes (por escala creciente de autoridad): Comité de Crédito Regional, Comité de Crédito global, Comité de Crédito Dirección General (CCDG), fijan los límites según su nivel de delegación.

Ajustes de crédito en instrumentos financieros negociados de común acuerdo

La valoración de los instrumentos financieros negociados de común acuerdo por BNP Paribas en el marco de sus actividades de mercado (Fixed Income), Global Equity & Commodity Derivatives) integra ajustes de crédito. Un ajuste de crédito (o CVA “Credit Value Adjustment”) es un ajuste de valoración del portafolio de transacción para tomar en cuenta el riesgo de contraparte. Refleja la expectativa de pérdida en la exposición existente en una contraparte del hecho del valor potencial positivo del contrato, de la probabilidad de incumplimiento de la contraparte y de la estimación de la tasa de cobertura.

Gestión dinámica del riesgo de contraparte

El nivel del ajuste de crédito efectuado cambia en función de las variaciones de la exposición existente y de las de nivel de cotización del riesgo de crédito de la parte concerniente, que pueden resultar en particular de variaciones de la sobretasa de Swaps de Incumplimiento de Crédito (CDS) utilizado en el cálculo de las probabilidades de incumplimiento.

Capital económico y reglamentario

ValRisk es igualmente utilizado para producir la información necesaria para el cálculo del capital económico (distribuciones de exposiciones futuras potenciales por contraparte) y en el cálculo del capital reglamentario Basilea II (exposición positiva esperada efectiva).

Actividad de BNP Paribas en materia de titularización

El grupo BNP Paribas está comprometido en las operaciones de titularización como originador, arreglador o inversionista en el sentido de la tipología de Basilea II.

La parte respectiva del Grupo en cada uno de esos papeles se traduce como sigue:

<i>En miles de millones de euros</i>		
Papel de BNP Paribas	Exposiciones titularizadas originadas Por BNP Paribas	Posiciones de titularización conservadas o adquiridas (EAD)
Originador	4.83	0.36
Arreglador	0.03	17.13
Inversionista	-	13.42
TOTAL	4.86	30.91

Actividad en materia de titularización por cuenta propia (originador al sentido Basilea II)

En el marco de la gestión en curso de la liquidez del Banco, los activos reputados menos líquidos pueden ser rápidamente movilizados, por medio de titularización de créditos (Créditos inmobiliarios, créditos de consumo) otorgados a los clientes de las redes bancarias, o de titularización de préstamos otorgados a las empresas.

Muchas operaciones de titularización fueron realizadas en 2008 por las filiales de BNP Paribas, Personal Finance en Francia, BNL en Italia y UCI en España, con un saldo total titularizado de 13 mil millones de euros. Todas esas operaciones fueron auto-suscritas por las filiales.

Teniendo en cuenta el débil apetito de los mercados por los productos de titularización desde agosto de 2007, la estrategia del Grupo en lo concerniente a la titularización de sus activos de financiamiento de particulares ha sido elaborar titularizaciones auto-suscritas, que sirven de colateral en el Banco Central Europeo a cambio de liquidez a corto plazo.

En total, el stock de partes de créditos titularizados (parte del Grupo) se elevó a 23.5 mil millones de euros por 33 operaciones al 31 de diciembre de 2008, de los cuales 12 mil millones de euros para Personal Finance, 1 mil millones de euros para "Equipment Solutions" y 10.5 mil millones de euros por BNL. Solo 9 operaciones (que representan un monto de partes de exposición titularizadas Grupo de 4.8 mil millones de euros) pueden dejar de ser consolidadas prudencialmente en Basilea II y retomadas en la tabla a continuación.

Actividad en materia de titularización por cuenta de los clientes como arreglador

En el curso del ejercicio 2008, BNP Paribas a perseguido en el seno de la función Structured Finance su actividad de gestión de CLO por cuenta de terceros pero no originó ninguna emisión nueva de CLO de Leveraged Loans europeos teniendo en cuenta la situación del mercado.

Las operaciones de titularización CIB Fixed Income realizadas por el grupo BNP Paribas y que conducen a la creación de entidades específicas efectuadas por cuenta de sus clientes se acompañan de líneas de liquidez y, en su caso, de otorgación de garantías. Estas entidades específicas no son consolidadas cuando el Grupo no tiene el control.

Las operaciones refinanciadas a corto plazo: al 31 de diciembre de 2008, seis fondos no consolidados multi-transferentes (Eliopée, thésée, Starbird, J Bird, J Bird 2 y Matchpoint) son administradas por el Grupo por cuenta de los clientes. Estas entidades se refinancian en el mercado local a corto plazo, con efectos comerciales. El Grupo garantiza, por medio de la emisión de cartas de crédito, el riesgo de segunda pérdida integrado a los créditos titularizados por los clientes por cuenta de los cuales esos

fondos son administrados a un límite de 0.7 mil millones de euros (estable al 31 de diciembre de 2007) y consienten a los fondos de líneas de liquidez a un límite de 15.2 mil millones de euros (15 mil millones de euros al 31 de diciembre de 2007).

Operaciones refinanciadas a mediano y largo plazo: el Grupo interviene igualmente como arreglador para la constitución de fondos que reciben los activos titularizados de los clientes y emitiendo obligaciones a mediano y largo plazo colocadas por el Banco. La gestión de esos fondos no consolidados no está garantizada por el Banco. Éste ha sido llevado a abrir líneas de crédito totalizando 0.3 mil millones de euros al 31 de diciembre de 2008 (0.3 mil millones de euros al 31 de diciembre de 2007) a trece de entre ellos (Meliadi SARL, Tenzing CFO, forest Finance, Emerald Assets, LFE Capital III, Cavendish, CR Ferrara, Halcyon, Aurelius CDO, FCC 130, BB Air Funding, Wilmington Trust) que representan juntos 3.9 mil millones de euros de saldos de deuda titularizados (4.6 mil millones de euros al 31 de diciembre de 2007).

En un contexto nuevo de crisis financiera, gracias a una capacidad de estructuración de BNP Paribas que sigue intacta, la actividad de titularización como arreglador ha continuado sirviendo a sus clientes a fin de responder a sus necesidades de financiamiento, en la base de productos más adaptados a las limitaciones actuales en materia de riesgo y de liquidez. Estos productos pueden acompañarse de facilidades bancarias específicas como los financiamientos enlace, los préstamos sénior, las facilidades de tesorería, y representan un monto de 1.6 mil millones de euros de posiciones de titularización.

Actividad en materia de titularización como inversor

La actividad de titularización de BNP Paribas como inversor se ejerce principalmente en los polos (CIB, AMS e IRS).

CIB Fixed Income también siguió una actividad de titularización como inversor que consiste en seguir y administrar el portafolio de ABS (en espera o bien cubiertos por CDO) transferido a banking book prudencial, representando 5.9 mil millones de euros de activos ABS. Esta actividad cubre también la gestión de líneas de liquidez autorizadas, en el marco de un sindicato de bancos, en los conductos ABCP administrados por algunos grandes grupos industriales internacionales, clientes de BNP Paribas, que representan 1.3 mil millones de euros.

CIB Loan and Portfolio Management (LPM) siguió su actividad de titularización como inversor en 2008. Desde el primer trimestre de 2007, no se ha colocado ninguna nueva operación y el portafolio decreció más del 50% en dos años.

Al 31 de diciembre de 2008, el monto ficticio del portafolio administrado por LPM se llevó, bajo el efecto conjunto de vencimiento de ciertas inversiones y del paro o la cesión de algunos programas consecutivos a las dificultades encontradas en 2008 por Lehman Brothers, Fannie Mae y Freddie Mac, a 0.15 mil millones de euros. Además, estos eventos condujeron al registro de pérdidas por un monto total de 53 mil millones de euros.

En 2008, el polo Asset Management & Services invirtió en los programas de titularización a fin de aportar un apoyo en liquidez a ciertos fondos de inversión. Estas inversiones estuvieron realizadas principalmente en el segundo y cuarto trimestres de 2008. Las posiciones de titularización adquiridas representaban 3.1 mil millones de euros al 31 de diciembre de 2008. Se efectuaron con el estricto respeto de las disciplinas del Grupo en materia de gestión de riesgos.

En el seno del polo IRS, BancWest es la única entidad que tiene una actividad de titularización como inversor, administrada por sus dos filiales Bank of the West (BoW) y First Hawaiian Bank (FHB).

Los elementos tradicionales de política de refinanciamiento y de colocación de los activos de BancWest son las inversiones en las posiciones de titularización exclusivamente realizadas en títulos cotizados. Fin



de 2008, las posiciones de titularización adquiridas por BancWest representaban 2.1 mil millones de euros.

Dispositivo de gestión de riesgos en materia de titularización

Teniendo en cuenta su especificidad y la tecnicidad requerida para su análisis, las transacciones de titularización arregladas por BNP Paribas por cuenta de los clientes son el objeto de un análisis y de un seguimiento independientes por un equipo dedicado del Departamento de Riesgos: Transaction Analysis Team presente en el seno de Risk Capital Markets ("R-CM"). Acude a los peritajes complementarios en términos de liquidez, de valoración de tramos de titularización, de crédito, de riesgo contable y de conformidad.

Para asegurar una aproximación coherente y exhaustiva a la escala del banco, el perímetro cubierto por este equipo lleva en las operaciones de titularización efectivo, en los riesgos de crédito emitido fases arriba (bridge/warehouse, i.e.: líneas de porte en espera de titularización), en las facilidades conexas (líneas de liquidez y derivados a los SPV de titularización), así como riesgos en los conductos patrocinados por BNP Paribas.

Insertando en el marco general de aprobación y de seguimiento de los riesgos de BNP Paribas, el dispositivo de riesgos para la titularización se beneficia en complemento de instancias y de procedimientos específicos para un seguimiento adaptado:

- Procedimiento específico para la preparación de expedientes de crédito ABCP;
- Políticas de calificación específicas a los ABS Y ABCP;
- Comités de crédito específicos para aprobación y revisión (RSCC y GSCC – Regional et Global Securitisation Credit Committee; eventualmente Screening Committees, FICC para respaldar). Las revisiones anuales se requieren para cada una de las ABS o programas, pero también a nivel de conducto consolidado; se agregan Comités watchlist/doubtful, en su caso, en el marco de la revista global de riesgos;
- Política específica de crédito en las operaciones estructurales ABS y las participaciones ABS de ASG (en el balance o vía conductos).

Teniendo en cuenta la crisis que golpea al mercado de la titularización desde 2007, el dispositivo anterior estuvo además reforzado por un dispositivo de informe de la crisis, que comprende secciones específicas dedicadas a las posiciones ABS y a los conductos, para permitir el seguimiento al nivel de la Dirección General (a través de los foros Capital Market Risk Committees, Corporate Communication, CCIRC, informes pruebas de estrés, etc. ...).

4-e RIESGO DE MERCADO

Riesgo de mercado relativo a las actividades de transacción en instrumentos financieros

Definiciones

Los riesgos de beneficios o de pérdidas inducidos por las variaciones paramétricas de mercado como las tasas de interés, las tasas de cambio o los precios de las acciones y materias primas se califican como riesgos de mercado. Los parámetros se definen como sigue:

- El riesgo de tasas cubre la variación de valor eventual de un instrumento financiero a tasa fija o indexado sobre referencias de tasas de mercado en razón de las variaciones de las tasas de interés así como de elementos de resultados futuros de un instrumento de tasa variable;

- El riesgo de cambio traduce el riesgo que el valor de un instrumento o de sus elementos de resultados futuros, fluctúa en razón de las variaciones del tipo de cambio de las monedas extranjeras;
- El riesgo de precio resulta de las variaciones de precio de mercado, ya sea que éstas sean causadas por factores propios al instrumento o a su emisor, o por factores que afectan a todos los instrumentos negociados en el mercado. Resulta, entre otros, de las variaciones de precio de volatilidad de las acciones, de los índices sobre acciones y de las materias primas. Los títulos a tasa variable, las acciones derivadas y los instrumentos financieros derivados en materias primas están sometidos a este riesgo;
- El riesgo de sobretasa de crédito del portafolio de transacción: BNP Paribas negociado de los derivados de crédito para responder a las necesidades de su clientela, ya sea en forma de transacciones que se apoyan sobre instrumentos simples (como los “swaps de incumplimiento de crédito”), ya sea estructurando los perfiles de riesgo complejos respondiendo a las estrategias dirigidas. En el marco de esta actividad de transacciones, procede principalmente a la compraventa de protección, la posición de conjunto neto está enmarcada por límites precisos;
- Los productos opcionales llevan intrínsecamente un riesgo de volatilidad y de correlación, por lo tanto los parámetros pueden ser deducidos de los precios observables de opciones tratadas en un mercado activo;

Notas:

- Los riesgos de mercado se expresan principalmente dentro del marco de actividades de transacciones de portafolios de negociación llevados por las funciones Fixed Income y Acciones del polo Corporate Investment Banking pero se les sigue dentro del marco del riesgo de crédito;
- Los instrumentos similares (tasa de cambio o de crédito) están presentes en los portafolios bancarios pero no son el objeto del mismo seguimiento;
- El riesgo de contraparte (cf. 4.d) cubre los derivados y las operaciones de pensiones “repos” a la vez en los portafolios de negociación y el portafolio bancario.

Procesos de toma de riesgos

Gobierno

El Comité de Riesgos de los Mercados de Capital (Capital Markets Risk Committee)(CMRC) es el principal comité que rige los riesgos vinculados a las actividades de Mercados de Capital (Capital Markets). Tiene como misión abordar de manera coherente las problemáticas de los riesgos de contraparte. Está presidido por el CEO del Banco dos veces al año, y en ciertas ocasiones por uno de los dos COO del Banco. Es en el CMRC que se deciden principalmente los límites de transacción al más alto nivel (riesgos de mercado y de tesorería) así como los procesos de autorización de toma de riesgo.

Las declaraciones de pérdidas y las estimaciones de riesgos de prueba de estrés se estudian igualmente en el CMRC.

La misión de GRM en materia de seguimiento de riesgos de mercado de las actividades se declina alrededor de las acciones siguientes:

- definición, medida y análisis de las diferentes sensibilidades que son una traducción del riesgo de mercado de base;

- colocación, en concertación con las funciones, de un sistema de límites de las sensibilidades y otros indicadores más globales (GEaR Gross Earnings at Risk), también conocido bajo el nombre genérico de VaR Value-at Risk);
- aprobación de las nuevas actividades, de las transacciones más importantes;
- revisión y aprobación de los modelos de valoración de las posiciones de mercado;
- producción de informes de síntesis destinados a la Dirección General y a la Administración Sénior de las líneas función;
- conducción cada fin de mes de una revisión de los parámetros de mercado ["MAP") en relación con la función Group Product Control.

Fijación y seguimiento de los límites

El marco actual de definición y de gestión de los límites validados por el CMRC se establece en tres niveles de delegación:

- límites Actividad - bajo la autoridad del Responsable de Trading;
- límites Función – bajo la autoridad del Responsable de la Función
- límites CMRC – bajo la autoridad exclusiva de CMRC.

Autorización de sobrepasar. Los cambios de límites pueden ser temporales o definitivos, y serán el objeto de una autorización en particular en cada caso. Los excesos de límites deben ser declarados según la fuente, y las acciones deben ser emprendidas según el nivel de delegación del límite en cuestión. Los eventos de límite son informados al CMRC

Medidas de riesgos de mercado de las actividades de negociación

Presentación general

La evaluación de los riesgos de mercado se apoya en tres tipos de indicadores (VaR, sensibilidades de pruebas de estrés), con vistas a captar el conjunto de riesgos, incluida la evolución que resultaría de un cambio brutal y significativo de las condiciones de mercado.

Medidas en condiciones de mercado normales

VaR (o GEaR) – este indicador es el resultado del modelo interno aprobado por las autoridades de supervisión bancaria. Mide la variación diaria posible de valor del portafolio de negociación: en las condiciones de mercado normales, por una duración de un día de bolsa, en base a las evoluciones comprobadas durante los 260 anteriores y con un intervalo de confianza del 99%. El modelo interno fue validado por las autoridades de supervisión bancaria, a la vez por el riesgo general y el riesgo específico (riesgo específico acción y riesgo específico de tasa). Esta validación cubre principalmente las metodologías siguientes:

- toma en cuenta de los factores de riesgo usuales: las tasas de interés, las sobretasas de crédito, las tasas de cambio, el valor de los títulos, el precio de las materias primas y las volatilidades asociadas;
- toma en cuenta de la correlación entre categorías de factores de riesgo que permite la integración de los efectos inducidos de diversificación del riesgo

Los algoritmos y metodologías son revisados y mejorados constantemente para permanecer en el mejor nivel técnico de la industria, en coherencia con las innovaciones producto y la evolución de los portafolios de actividades de mercado.

El sistema global de seguimiento de los riesgos ("MRX") incluidos los cálculos de sensibilidades de las posiciones en los diferentes parámetros de mercado. Este sistema se describe a continuación y completa continuamente la serie de indicadores utilizados, de manera de adaptarse a la complejidad creciente de ciertos mercados.

Medidas en condiciones de mercado extremas

Pruebas de Estrés – Las pruebas de estrés se realizan con el fin de simular la variación de valor de los portafolios de negociación en condiciones extremas. Estas condiciones las define los escenarios de ruptura en los cuales los componentes se ajustan en función de las evoluciones económicas. GRM definió para el conjunto de actividades de mercado los escenarios de prueba de estrés: 15 escenarios cubren las actividades de tasa, cambio, derivados acciones, de materias primas y de tesorería. Estos escenarios son presentados, analizados y discutidos cada mes en CMRC.

Estos escenarios se revisan a intervalo regular en lo concerniente a las actividades de tasa y de crédito, una gran parte de los resultados de estos escenarios de crisis se obtienen en las mismas bases que las valorizaciones diarias de posiciones. Para ciertas clases de activos como los ABS, los escenarios específicos se han integrado al seno de esos esquemas de evolución global.

Paralelamente, el Grupo define algunos escenarios específicos con vistas a enmarcar muy precisamente ciertos tipos de riesgos, en particular los riesgos complejos que necesitan también una reevaluación completa más bien que una estimación fundada en los indicadores de sensibilidad (delta, gamma, vega...). Los resultados de estas pruebas de estrés se presentan a los responsables de las líneas en función y los límites de pruebas de estrés pueden ser definidos.

Sistema global de seguimiento de riesgos

El seguimiento diario de las posiciones es realizado en parte a partir de la herramienta integrada Market Risk Explorer ("MRX"), que es la aplicación de cálculo de la VaR (GEaR). Estos últimos años, MRX a mejorado su cobertura de riesgos:

- desarrollo de un cálculo de riesgo al nivel de cada transacción, lo que permite un análisis más fino;
- campo incrementado donde el cálculo de riesgo es efectuado por revaluación completa de los valores presentes en las simulaciones VaR (GEaR) o las pruebas de estrés, remplazando las estimaciones fundadas en los indicadores de sensibilidad (delta, gamma vega...),
- despliegue de una gama extendida de pantallas disponibles en la aplicación con el fin de responder a las necesidades de análisis específicos,
- el equipo a cargo del sistema MRX y los equipos de seguimiento de las posiciones han colocado un reporte diario de las variaciones más significativas de los indicadores de riesgo (VaR, pruebas de estrés, reservas...), que cubren todas las actividades de mercado de capitales. Eso permite optimizar la calidad de los datos en un marco más formalizado.

Análisis de sensibilidades a los parámetros de mercado

El riesgo de las actividades de mercado es analizado en primer lugar por una medida sistemática de las sensibilidades del portafolio en comparación a los diferentes parámetros de mercado. La información

obtenida permite una medida por límite de vencimiento o de precio de ejercicio para las opciones. Estas medidas de sensibilidad hechas con diferentes niveles de adición de posiciones se comparan a los límites de mercado.

MRX incluye en los indicadores de sensibilidad a continuación:

- riesgos por contraparte sobre un número creciente de indicadores de sensibilidad, integración del riesgo inflación, mejora de la representación de riesgo de cambio así como los indicadores de volatilidad;
- integración de riesgo ABS (correlación, cobertura escenarios, informe de riesgo emisor);
- integración del riesgo de correlación de base (Base correlación).

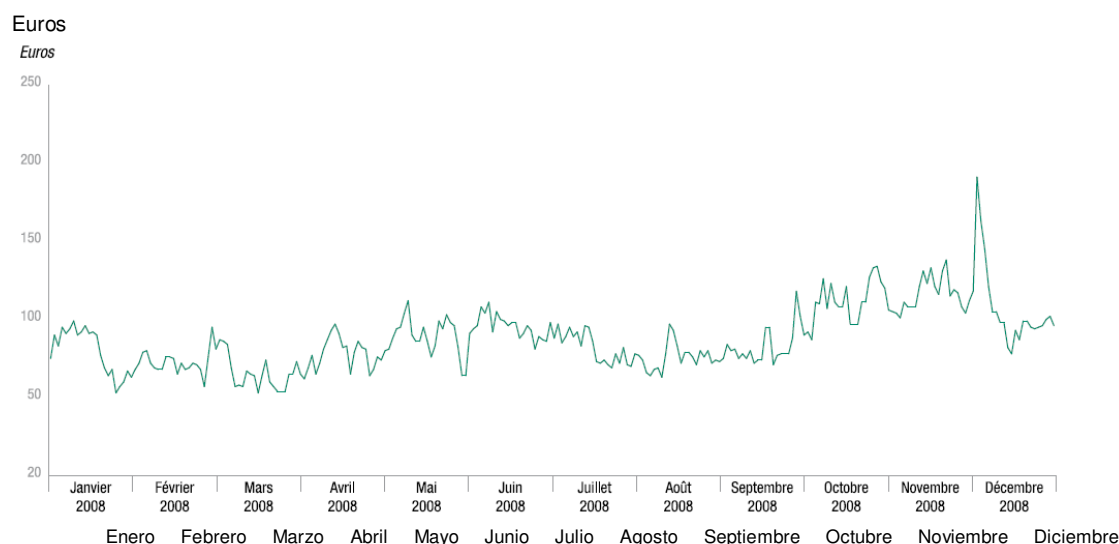
Los métodos de cálculo de la VaR son continuamente afinados de manera de integrar nuevos riesgos inducidos por la evolución de la estructura de los mercados y los productos.

Naturaleza del riesgo	Ejercicio 2008			31 de diciembre 2008	Ejercicio 2007 Promedio	31 de diciembre 2007
	Promedio	Mínimo	Máximo			
Riesgo de tasa	129	71	374	261	61	82
Riesgo de crédito	176	97	309	198	79	147
Riesgo de cambio ⁽¹⁾	42	14	102	69	17	41
Riesgo de precios agregado a las acciones	169	52	400	119	134	152
Riesgo de precio agregado a las materias primas	17	7	38	13	17	12
Efecto de las compensaciones	(2 55)			(3 52)	(1 52)	(1 89)
TOTAL DEL VALOR EN RIESGO	278	167	604	303	156	245

(1) El componente VaR riesgo de cambio está fuera del perímetro de Pilier 1 Basilea II

Exposiciones en 2008

➤ EVOLUCIÓN DE LA VaR (1 DÍA, 99%) EN MILLONES DE EUROS



Bajo el efecto de la extrema volatilidad de los mercados financieros, principalmente en el cuarto trimestre, la VaR aumentó muy sensiblemente a pesar de una política de reducciones de posiciones de mercado.

GRM evalúa constantemente la pertinencia de su modelo interno de cálculo en medio de diferentes técnicas dentro de las cuales hay una comparación regular y sobre un largo periodo entre las pérdidas diarias comprobadas en las actividades de mercado con la VaR (1 día). La elección de un intervalo de confianza de 99% significa, del punto de vista teórico, que las pérdidas diarias superiores a la VaR son esperadas de dos a tres veces por año.

En 2008, las pérdidas diarias sobrepasaron la VaR siete veces, en un contexto de shocks sin precedente y de la volatilidad altamente excepcional de los mercados financieros.

El control de la valoración de los portafolios fue reforzado desde 2007 gracias a la colocación de un equipo Group Product Control [Control de Producto del Grupo] en el cual una carta orgánica precisa las diferentes responsabilidades (vis a vis de GRM, Finances Developpement Groupe, el front-office, IT, Operaciones...) en términos de valorización de los instrumentos financieros, el resultado de las actividades de los mercados de capitales y los procesos de control.

Las principales zonas de control de valoración son:

- Registro de transacciones;
- MAP review (control mensual de la valoración de libros) revisión o control de parámetros del mercado;
- Control de modelos;
- Determinación de reservas.

A continuación se resumen los procedimientos que los regulan.

Gobierno

Un comité sénior llamado el Product Financial Committee (PFCC) se reúne una vez al trimestre con el fin de pasar revista a los temas de valorización y tomar las decisiones que se imponen. Este comité lo presiden conjuntamente el responsable del CIB y el Director Financiero del Grupo en presencia del CRO (Chief Risk Officer) así como los representantes de Finance Group y del departamento de riesgos.

Un comité sénior llamado el Product and Financial Control Committee (PFCC) se reúne una vez por trimestre con el fin de pasar revista a los temas de valoración y tomar las decisiones que se imponen. Este Comité lo presiden conjuntamente el responsable del CRO (Chief Risk Officer) así como los representantes de Finance Group y del departamento de riesgos.

Al nivel "Función", el Valuation Review Committee (VCR), presidido por el responsable trade sénior, examina y valida cada mes los resultados de las revisiones de parámetros de mercado (MAP Reviews) así como la evolución de las reservas en presencia de los representantes del trading, de GRM, de Product Control Group y de Finances Developpement Groupe. El Comité puede tener la función de árbitro en caso de desacuerdo entre el trading y las funciones.

Control del registro contable de las transacciones

Este control es responsabilidad de las Operaciones (Middle-Office). De todos modos, las operaciones complejas que necesitan una atención particular, son verificadas por GRM.

Market Parameter (MAP) Review – controla los parámetros de mercado

Esta tarea es responsabilidad conjunta de GRM y Product Control Group. Cada mes se efectúa una verificación completa y formal de los parámetros, e igualmente se efectúan controles diarios en los parámetros más líquidos. Product Control Group está asignado a la verificación de los parámetros cuando los procesos son automatizados. GRM conserva la autoridad sobre los parámetros de riesgo y de mercado que necesitan un análisis más profundo. La información se obtiene por consulta de los corredores de bolsa así como de servicios especializados que proporcionan precios de consenso de mercado.

Las metodologías de MAP Review se describen en los procedimientos organizados por grandes líneas de productos. Una vez los parámetros verificados, se documentan las conclusiones de los análisis. La Middle-Office pasa los ajustes a los libros. Los resultados se presentan a la administración de las actividades durante el Valuation Review Committee.

Cálculo de reservas

Desde 2007, se han desplegado esfuerzos importantes para la integración y la centralización del cálculo de reservas, en el seno de MRX en particular en el caso cuando los últimos se derivan de sensibilidades ya presentes en el sistema como reemplazo de los cálculos efectuados anteriormente por los equipo de seguimiento de las posiciones.

Generalmente las reservas pueden ser calculadas de forma diaria.

Revisión de los modelos

El control y el análisis de los modelos de valorización son responsabilidad de GRM. Los procesos principales son:

- Validación de los modelos: proceso por el cual se efectúa una revisión formal de un modelo cuando un modelo ha sufrido modificaciones de metodología. El análisis se documenta en un “informe de validación de modelo”, que detalla las razones y condiciones de la validación;
- Revisión de los modelos: proceso que permite probar la calidad y robustez de un modelo;
- Encuadre Producto/Modelo: proceso de verificación de la adecuación de los productos a su modelo de determinación de precio y de su buena implementación en los sistemas.

Day-One profit

Algunas transacciones complejas necesitan utilizar parámetros considerados como no observables de lo que la consecuencia es un resultado inmediato que las normas contables internacionales (IAS 39) no permiten reconocer (Day-one Profit) [ingreso del día uno]. La Middle-Office calcula los ajustes que permiten naturalizar ese resultado.

GRM está asociada a Finances Developpement Groupe, a las Middle-Offices y a las Funciones para el proceso de determinación del Day-One Profit, trabajando principalmente en los aspectos siguientes:

- estatuir sobre la calidad, observable o no, de un parámetro;
- documentar las demostraciones de observabilidad;
- estatuir sobre la calidad, observable o no, de una transacción cuando esta cualificación no puede apoyarse en los procesos automáticos administrados por la Middle-Office.

La Middle-Office calcula los ajustes de Day-One Profit, y se asegura de la naturaleza de observabilidad de cada transacción.

Reportes e informaciones destinadas a la Dirección General

Información regular

Está articulada alrededor de los análisis siguientes:

- reportes semanales (“MainPosition reports”) por actividad (derivados acciones, las materias primas, los créditos, derivados de tasas de interés y cambio) destinados a los Responsables de las líneas de función. Estos reportes proponen una síntesis del conjunto de las posiciones, así como puntos que deben ser el objeto de una atención particular;
- el “*Over € 15m at risk report*”, reporte bimensual dirigido a la Dirección General;
- Los “*CMRC events summary*” [resumen de eventos de CMRC] mensuales utilizados como base de discusión en las reuniones CMRC;
- Las “*Positions highlights*” que tratan de problemáticas específicas;
- Las tablas de bordes territoriales como el “*UK risk dashboard*”.

Información de crisis

Desde el principio de la crisis de las “*subprimas*” y del “*credit crunch*” en agosto de 2007, GRM amplió su gama de reportes y análisis:

- reunión semanal entre los responsables de CIB y de GRM con el fin de asegurar un control conjunto de la situación y tomar las decisiones necesarias, considerando a la vez la evolución de mercado y la evolución de las contrapartes;
- publicación diaria de resultados de pruebas de estrés de la actividad Acciones Derivadas, y colocación de pruebas de estrés ABS (en los portafolios de negociación y de inversión);
- reportes diarios o semanales de la crisis, resumiendo el resultado, los movimientos de mercado, el riesgo de contraparte sobre los nombres sensibles, los *monolines*, los SIV y CDPC, los fondos mutuales, las instituciones financieras y los *hedge funds*, los mercados emergentes;
- análisis de concentración de riesgos de mercado y de contraparte (por ejemplo volatilidad, dividendos);
- análisis específicos de las contrapartes.

Riesgo de mercado relativo a las actividades bancarias

El riesgo de mercado de las actividades bancarias cubre el riesgo de participación en acciones, por una parte y por la otra parte el riesgo de tasa y de cambio en relación a las actividades de intermediación bancaria. Únicamente el riesgo de participación en acciones y el cambio da lugar a un cálculo de los activos ponderados a título del Pilier 2.

Los riesgos de tasa y de cambio relativos a las actividades de intermediación bancaria y a las inversiones que proceden principalmente de las operaciones de Banco de Detalle en Francia y de la Internacional, las filiales de financiamiento especializado y de captación de ahorro, las operaciones de las Funciones de



financiamiento de CIB así como las inversiones realizadas por el Grupo. Estos riesgos son administrados por la función ALM Tesorería.

Al nivel del Grupo, la ALM Tesorería está adjunta a “*Corporate Investment Banking*”, bajo la supervisión directa de un Director General delegado. ALM Tesorería Grupo ejerce una autoridad funcional sobre los equipos ALM y Tesorería de cada filial. Las decisiones de carácter estratégico se adoptan dentro del marco de Comités (Asset and Liability Comité – ALCO) que supervisan la acción de la ALM Tesorería. Esos comités se declinan al nivel de cada polo o entidad operacinal (CIB, BDDF, BNL, BankWest, Personal Finance, Equipment Solutions, Mercados Emergentes, AMS).

Riesgo de participaciones en Acciones

Perímetro

Las acciones en posesión del Grupo están constituidas de títulos retenidos “confiriendo los derechos residuales y subordinados en los activos o el beneficio del emisor o que representan una naturaleza económica similar”. Se trata:

- de acciones cotizadas y no cotizadas y de partes en los fondos de inversión;
- de opciones implícitas de las obligaciones convertibles, reembolsables o intercambiables en acciones;
- de opciones sobre acciones
- de títulos súper-subordinados;
- de obligaciones otorgadas y de cobertura en títulos de participación
- y de títulos de Sociedades Consolidadas por puesta en equivalencia.

Modelización del Riesgo en las participaciones en Acciones

El Grupo ha recurrido a un modelo interno, derivado del utilizado por el cálculo VaR (GeaR) diario del portafolio de negociación, se limita por lo tanto por la aplicación de los parámetros de horizonte y de intervalos de confianza diferentes conforme al artículo 59.1-c alineación ii).

Este modelo permite estimar la contribución de cada línea de participación a la pérdida económica en el o los escenarios más desfavorables al Banco, después de deducir el nivel de pérdidas realmente incurrido por el Banco.

Los factores de riesgos retenidos o la medida del riesgo sobre el portafolio de participaciones acciones son de naturalezas diversas y dependen del nivel de información disponible o utilizable en el curso de los títulos del portafolio:

- Para los títulos cotizados, en los que los antecedentes de cursos son suficientemente largos éstos últimos son directamente seleccionados como factores de riesgo;
- Para los otros títulos cotizados o para los “no cotizados” cada uno está agregado a un factor de riesgo sistemático representativo del sector de actividad y de la zona geográfica en la cual opera el emisor del título, completado de un riesgo específico propio de cada línea;
- Cuando el título pertenece a una zona geográfica fuera de zona euro un factor de riesgo correspondiente a la tasa de cambio le está igualmente agregado.

Este modelo ha sido validado por las autoridades de supervisión bancaria en el marco de homologación Basilea II para el cálculo de exigencias de activos por el riesgo relativo a las participaciones.

Técnicas Contables y Métodos de Valuación

Las técnicas contables y métodos de valuación se presentan en la nota 1.- resumen de los principios contables aplicados por el Grupo - 1.c.9 Determinación del valor de mercado.

Exposiciones al riesgo de participación en acciones

<i>En millones de euros</i>	Exposición en valor de mercado
Método de modelos internos	10 128
<i>Capital inversión en portafolios diversificados</i>	<i>3 020</i>
<i>Acciones laterales</i>	<i>4 793</i>
<i>Otras exposiciones en acciones</i>	<i>2 315</i>
TOTAL	10 128

El valor de mercado de las exposiciones tomadas en cuenta al 31 de diciembre de 2008 en el modelo interno se eleva a 10.1 mil millones de euros contra 13.9 mil millones de euros a fines de diciembre de 2007. Los portafolios, en efecto, sufrieron por la baja generalizada de los mercados de acciones en 2008.

Monto total de ganancias y pérdidas

El monto total de las ganancias y pérdidas se presenta en la nota 5.c – Activos Financieros disponibles a la venta.

Riesgo de cambio (Pilier 1)

Cálculos de activos ponderados

El riesgo de cambio concierne al conjunto de operaciones ya sea que pertenezcan o no al portafolio de negociación. El tratamiento es idéntico en Basilea II y en Basilea I.

Los activos ponderados a título del riesgo de cambio ahora se determinan según la aproximación estándar (un modelo interno funcionando hoy en el seno del Grupo pero solamente en el perímetro de trading book) utilizando la facultad dejada por la autoridad de supervisión bancaria de limitar el perímetro al único riesgo de cambio operacional.

Las entidades del Grupo calculan su posición neta en cada divisa, incluido el euro. Esta posición neta corresponde a la suma de los elementos de activo menos los elementos del pasivo, más los elementos de fuera de balance incluida la posición neta de las operaciones de cambio a plazo y el equivalente delta neto de las acciones de cambio), menos los activos durables y estructurales (títulos de participación activos fijos tangibles e intangibles). Estas posiciones se convierten en euros en el curso del cierre en fecha de cierre. Éstas se suman entonces para formar la posición neta formal del Grupo en cada divisa. La posición neta en una divisa se califica de posición larga cuando los haberes exceden las deudas; es calificada de posición corta cuando las deudas superan a los haberes. Para cada entidad del Grupo, la posición neta en divisas se equilibra en la divisa pertinente (p.ej. la divisa información de la entidad) de manera que la suma de las posiciones largas iguale a las de las posiciones cortas.

La exigencia de fondos propios a título del riesgo de cambio corresponde a la suma de los elementos siguientes:

- Las posiciones compensadas en las monedas de los Estados que participan en el sistema monetario europeo están sometidas a una exigencia de activos igual a 1.6% del valor de esas posiciones compensadas;
- Los francos CFA y CFP se compensan con el euro sin exigencia de activos;
- Las posiciones en divisas que presentan una correlación estrecha se someten a una exigencia de activos igual al 4% del monto compensado;
- Las otras posiciones, incluido el saldo de las posiciones no compensadas en las divisas mencionadas anteriormente se someten a una exigencia de activos igual a 8% de su monto.

Riesgo de cambio y cobertura del resultado realizado en divisas

La exposición al riesgo de cambio procede principalmente del resultado neto desempeñado por las filiales y sucursales extranjeras. La ALM del Grupo está encargada de cubrir la variabilidad del resultado neto del Grupo en los tipos de cambio de monedas extranjeras, incluidas las posiciones incluidas en los resultados realizados en divisas por las actividades conducidas en metrópoli. Las tesorerías locales de los sitios extranjeros administran el riesgo de cambio en razón a su divisa funcional. Las posiciones vinculadas a las depreciaciones de administran de manera centralizada por la ALM.

Riesgo de cambio y cobertura de inversiones netas en divisas

La posición de cambio de Grupo vinculada a sus inversiones en divisas resulta en lo esencial de las dotaciones de las sucursales y de los títulos de participaciones en monedas extranjeras financiadas por la compra de la divisa de inversión.

La política del Grupo consiste, lo más seguido, en prestar la divisa de inversión de manera que inmunice esta inversión contra el riesgo de cambio. En este caso, los préstamos se documentan como instrumentos de cobertura de la inversión. De todos modos, el financiamiento puede ser realizado por compra de las divisas concernidas, principalmente por la mayor parte de divisas poco líquidas.

Riesgo de tasa (Pilier 2)

Organización de la gestión del riesgo de tasa en el Grupo

El riesgo de tasa vinculado a las operaciones comerciales del Banco de Detalle en Francia e internacionalmente, las filiales de financiamiento especializado, las Funciones de gestión de ahorro del polo AMS y de las Funciones de financiamiento, está administrado por la ALM Tesorería dentro del marco portafolio de las actividades de intermediación clientes. El riesgo de tasa vinculado a los activos y a las inversiones también está administrado por la ALM Tesorería, en el portafolio de actividades de activos e inversiones.

Las operaciones iniciadas en el seno de BNP Paribas S.A. Metrópoli se transfieren a la ALM Grupo por medio de contratos internos analíticos. Las operaciones iniciadas en las filiales o sucursales se transfieren a la ALM Tesorería local, que respalda la posición neta de la entidad, principalmente bajo forma de préstamos y empréstitos con la ALM Tesorería Grupo.

Las principales decisiones de gestión relativas a las posiciones de tasa emitidas de las actividades de intermediación bancaria se toman en los comités mensuales o trimestrales por función, en el seno de las cuales están representadas la Dirección de la función, la ALM Tesorería Grupo y la ALM Tesorería local.

Medida de riesgos de tasa

Las posiciones de tasa se miden bajo forma de impases, en los cuales los riesgos opcionales, vinculados en particular a las opciones de comportamiento, se integran en base a su equivalente delta. Los vencimientos de los saldos de deuda se determinan teniendo en cuenta las características contractuales de las operaciones y de los comportamientos anteriores de los clientes. Así, para los productos del Banco de Detalle, las modelizaciones de los comportamientos se apoyan en los antecedentes históricos y los estudios econométricos. Éstos van principalmente a los reembolsos anticipados, las cuentas corrientes de crédito y de débito así como a las cuentas de ahorro. Los saldos de los activos mejoran una aproximación convencional.

Para las actividades del Banco de Detalle el riesgo de tasa estructural se mide igualmente a través de un indicador de sensibilidad de ingresos, con una lógica de continuidad de la actividad integrando la evolución dinámica del balance. En efecto, del hecho de la existencia de correlaciones parciales o nulas entre las tasas cliente y las tasas de mercado y de una sensibilidad de los volúmenes de vida en particular debido a las opciones de comportamiento, la renovación el balance engendra una sensibilidad estructural de los ingresos a las variaciones de tasa. En fin, se analiza un indicador específico de los riesgos de naturaleza opcional cuando las opciones de comportamiento están presentes en los productos vendidos a los clientes, con el fin de afinar las estrategias de cobertura.

La elección de los indicadores, la movilización de los riesgos así como la producción de los indicadores así controlados por equipos independientes de *Product Control* y por los quipos dedicados de *Group Risk Management*. Las conclusiones de esos controles se presentan regularmente en los comités ad hoc y una vez por año al Consejo de Administración.

Esos indicadores son sistemáticamente presentados a las ALCO y sirven así de base a las decisiones de cobertura, en función de la naturaleza de los riesgos.

Límites de riesgo

En las actividades de intermediación clientes, la gestión del riesgo de tasa global de las entidades de Banco de Detalle está enmarcado por un límite principal, basado en la sensibilidad de los ingresos a una variación de las tasas nominales, las tasas reales así como la inflación en un horizonte mínimo de 3 años. Este límite se establece en función del ingreso anual, lo que permite enmarcar la incertidumbre sobre el ingreso futuro unido a las evoluciones de tasa de interés. Más allá del vencimiento en espera por el límite de sensibilidad de los ingresos, el encuadre se completa por un límite sobre los impases de tasa fijados en porcentaje de recursos clientes. Este porcentaje es una función decreciente del horizonte de gestión. Este límite permite encuadrar el riesgo de los vencimientos a largo plazo.

El riesgo de tasas de funciones de las filiales especializadas, muy débil teniendo en cuenta la centralización de riesgos a la ALM-Tesorería, está enmarcado por límites técnicos sobre los impases de tasa, seguidos por las ALCO de funciones.

Sensibilidad del valor de los portafolios de intermediación bancaria

Los portafolios de instrumentos financieros que resultan de la actividad de intermediación bancaria del Grupo que no están destinados a ser cedidos no son el objeto de una gestión en base a su valor. Para las necesidades de información financiera prescrita por las normas contables internacionales, el Banco determina un valor para los instrumentos financieros que componen esos portafolios (cf. Nota 8.g) y una sensibilidad del valor dado a esos portafolios a las fluctuaciones de tasa de interés que se retoma en una tabla a continuación.

Esta presenta la sensibilidad del valor de los libros de actividades de intermediación consolidadas por divisa y por banda de vencimientos, para un choque instantáneo de un punto de base del conjunto de la curva de tasas. Esta medida permite tomar en cuenta el conjunto de flujos futuros generados por las operaciones en vida en la fecha de de análisis, cualquiera que sea su vencimiento. Esta sensibilidad

tiene en cuenta los portafolios de replicación utilizados para modelizar los registros de vencimiento convencionales, en particular sobre los activos..

La sensibilidad del valor de los libros de actividades de intermediación a una variación instantánea de un punto de base y una reducción de valor en caso de alza de alrededor de 3 629 000 euros al 31 de diciembre de 2008 (2 146 000 euros al 31 de diciembre de 2007).

Sensibilidad a las variaciones de tasa de interés del valor de los portafolios de intermediación clientes y de activos del Grupo:

En miles de euros, al	31 de diciembre 2008					Total
	menos de 3 meses	de 3 a 12 meses	de 1 a 3 años	de 3 a 5 años	más de 5 años	
EUR	(20)	(445)	(833)	(1 098)	2 128	(268)
USD	33	57	1 125	(6 93)	(3 825)	(3 303)
GBP	(1)	7	5	2	11	24
Otras divisas	13	(41)	(148)	(69)	163	(82)
TOTAL	25	(422)	149	(1 858)	(1 523)	(3 629)

En miles de euros, al	31 de diciembre 2007					Total
	menos de 3 meses	de 3 a 12 meses	de 1 a 3 años	de 3 a 5 años	más de 5 años	
EUR	550	(1 274)	(646)	(2 022)	3 244	(148)
USD	74	(309)	(856)	(209)	(1 197)	(2 497)
GBP	85	(25)	(59)	(20)	(7)	(26)
Otras divisas	4	(11)	(22)	(12)	566	525
TOTAL	713	(1 619)	(1 583)	(2 263)	2 606	(2 146)

Cobertura de riesgos de tasa y cambio

Las relaciones de cobertura iniciadas por el Grupo van esencialmente sobre la cobertura del riesgo de tasa de interés y de riesgo de cambio realizado por medio de swaps, de opciones, de operaciones de cambio a plazo.

En función del objetivo buscado, los instrumentos financieros derivados utilizados son diseñados en cobertura de valor, en cobertura de resultados futuros o incluso en cobertura de una inversión neta en divisas. Cada relación de cobertura es el objeto de una documentación formal desde el origen, describiendo la estrategia a seguir, designando el instrumento cubierto y el instrumento de cobertura, la naturaleza del riesgo cubierto, así como la metodología de apreciación de la eficacia, tanto en el plan prospectivo como retrospectivo.

Riesgo de tasas de interés global

La estrategia de gestión del riesgo de tasa de interés global está basada en el pilotaje de la sensibilidad de los ingresos del Banco en las variaciones de tasas de interés. Eso permite particularmente optimizar la toma en cuenta de las compensaciones entre los diferentes riesgos. La optimización de ese pilotaje necesita una aprehensión fina de los diferentes riesgos, con el fin de determinar la mejor estrategia de cobertura, después de tomar en cuenta las compensaciones.

Estas estrategias se definen y colocan por portafolios – clientes de activos y capital social – y por divisas. En los portafolios clientes, el desequilibrio entre las nuevas producciones de crédito a los clientes a tasa fija y la captación de recursos largos se acrecentó en 2008 en la mayor parte de las entidades de Banco de Detalle, en Francia como en lo Internacional. En Francia, el año estuvo principalmente marcado por la persecución de des-captación de los planes de ahorro vivienda y la transferencia de saldos de deuda significativos de las cuentas de ahorro a los depósitos a plazo mejor remunerados. Paralelamente, las producciones nuevas de créditos a los clientes a mediano/largo plazo a tasa fija permanecieron muy elevados.

El contexto de mercado en 2008 se caracterizó por dos periodos distintos: en el primer semestre, mientras que la Reserva Federal norteamericana bajaba sus tasas directrices, el Banco Central Europeo se seguía inquietando por los riesgos inflacionarios. A partir del verano, el contagio progresivo de la economía real de la crisis financiera modificó sensiblemente las previsiones económicas en el conjunto de los países desarrollados y emergentes, traduciéndose por una fuerte baja de la tasa de intervención de los bancos centrales. A continuación de la quiebra del banco americano Lehman Brothers, las tensiones sobre la liquidez se agravaron más, con las alzas de tasas monetarias a corto plazo hasta principios del cuarto trimestre.

Las operaciones de cobertura colocadas en 2008 fueron principalmente estrategias de préstamos a tasa fija. Estas coberturas se colocaron bajo la forma de derivados firmes u optativos, que son casi sistemáticamente contabilizados en cobertura de variaciones de valor de los elementos cubiertos a tasa fija (en aplicación de la norma europea llamada “carved out fair value hedge”) o en cobertura de la variación de los productos y cargos agregados a los activos y a los pasivos a tasa variable (cash flow hedge). Los títulos de Estado en portafolio son mayoritariamente contabilizados en la categoría “Disponible a la venta”.

Durante el ejercicio 2008, ninguna relación de cobertura estuvo descalificada.

Riesgo de cambio estructural

Las relaciones de cobertura de riesgo de cambio iniciadas por la ALM llevan sobre las inversiones netas en divisas y en los ingresos futuros en divisas del Grupo. Cada relación de cobertura es el objeto de una documentación formal desde el origen, describiendo la estrategia perseguida, designando el elemento cubierto y el instrumento de cobertura, la naturaleza del riesgo cubierto, así como la metodología de apreciación de la eficacia tanto en el plan prospectivo como en el plan retrospectivo.

Las inversiones financiadas por préstamos de divisas son el objeto de una documentación de relación de cobertura, para conservar la simetría en el registro de las variaciones de cambio y evitar los impactos en resultado. En este marco, los préstamos como instrumentos de cobertura de inversión.

Una relación de cobertura de la misma naturaleza es colocada para cubrir el riesgo de cambio relativo a los activos netos en divisas de sucursales y de las filiales consolidadas. Una relación de cobertura de tipo Fair Value Hedge es colocada para cubrir el riesgo de cambio relativo a los títulos de entidades no consolidadas. Durante el ejercicio 2008, ninguna relación de cobertura de inversiones netas estuvo descalificada.

El Grupo cubre la variabilidad de los componentes del resultado del Grupo. En particular, los flujos de ingresos futuros altamente probables (intereses y comisiones externas principalmente). En divisas



diferentes al euro, generadas por las principales actividades, filiales o sucursales del Grupo, pueden ser el objeto de una cobertura.

Cobertura de valor de los Instrumentos financieros inscritos en el balance (Fair Value Hedge)

En materia de riesgo de tasa, la cobertura de valor llevan ya sea sobre los activos o pasivos a tasa fija identificados, o sobre los portafolios de activos o de pasivos a tasa fija. Los instrumentos financieros derivados contratados permiten reducir la exposición del valor de esos instrumentos inducida por la evolución de tasa de interés.

Las coberturas de activos o de pasivos identificadas conciernen en lo esencial a los títulos disponibles a la venta y las emisiones del Grupo.

Las coberturas de portafolios de activos o de pasivos financieros, constituidas por divisas, conciernen:

- Por una parte a los créditos a tasa fija; créditos inmobiliarios, créditos a la inversión, créditos al consumo y créditos de exportación;
- Por otra parte los recursos clientes a tasa fija (depósitos a la vista, recursos emitidos de contratos de ahorro vivienda).

La designación de los montos cubiertos se efectúa cambiando los saldos de deuda restantes de los elementos cubiertos y designando un monto por banda de vencimiento considerada. Estos cambios se determinan teniendo en cuenta las características contractuales de las operaciones y los comportamientos anteriores de los clientes (hipótesis de reembolso anticipado, tasas de incumplimiento estimadas).

Los depósitos a la vista, que no llevan intereses contractuales, se analizan como pasivos financieros a tasa fija a medio plazo. Por lo tanto el valor de esos pasivos es sensible a la evolución de las tasas de interés. La ley de deslizamiento utilizada se apoya en los análisis de antecedentes, sin tomar en cuenta prospectivamente los efectos vinculados al enriquecimiento potencial de los clientes o la inflación.

Para cada relación de cobertura, la eficacia prospectiva se mide asegurándose de que para cada banda de vencimiento, el saldo de los elementos cubiertos es superior al saldo de los instrumentos financieros derivados de coberturas designadas.

La eficacia retrospectiva se mide asegurándose de que la evolución mensual de saldos de deuda cubiertos al principio del periodo no pongan en evidencia su cobertura a posteriori.

Cobertura de resultado (Cash Flow Hedge)

En materia de riesgo de tasas de interés, el Grupo utiliza los instrumentos financieros derivados en cobertura de la variación de los ingresos y cargos adjuntos a los activos y a los pasivos a tasa variable. Las transacciones futuras altamente probables son igualmente cubiertas. Los elementos cubiertos se posicionan en los registros de vencimientos, por divisa y por índice de tasa. Después de tomar en cuenta las hipótesis de reembolso anticipado y las tasas de incumplimiento estimadas, el Grupo cubre un promedio de instrumentos financieros derivados todos o en parte de la exposición a los riesgos inducida por esos instrumentos a tasa variable.

En materia de riesgo de cambio, el Grupo cubre la variabilidad de los componentes del resultado del Grupo. En particular, los flujos de ingresos futuros (intereses y comisiones principalmente) generados por las actividades de las principales filiales o sucursales del Grupo en una divisa diferente de su moneda funcional pueden ser el objeto de una cobertura. Como en materia de cobertura del riesgo de tasa, la

documentación y la apreciación de la eficacia de esas relaciones de cobertura se apoyan en los registros de vencimientos preventivos.

La tabla siguiente presenta en el perímetro de operaciones a medio plazo y largo plazo de BNP Paribas S.A. París el monto, ventilado por fecha preventiva de vencimiento, los flujos de tesorería que son el objeto de una cobertura, lo que presenta lo esencial de las operaciones del Grupo.

En millones de euros, al	31 de diciembre 2008				31 de diciembre 2007			
	Inferior a 1 año	De 1 año a 5 años	Más de 5 años	Total	Inferior a 1 año	De 1 año a 5 años	Más de 5 años	Total
Duración que resta por correr								
Flujos de tesorería cubiertos	892	1 027	1 543	3 462	1 042	2 080	3 445	6 567

En el curso del ejercicio 2008, ninguna relación de cobertura de transacciones futuras ha sido descalificada porque la realización de este evento futuro ya no sería altamente probable.

4.f RIESGO OPERACIONAL

Dispositivo de gestión

Cuadro reglamentario

El control operacional permanente se inscribe en un cuadro reglamentario estricto:

- la reglamentación emitida del comité de Basilea (es decir "Basilea II"), que impone la colocación de capital social a título de riesgo operacional;
- el reglamento CBRF 97-02 modificado, que prevé la puesta en marcha de un sistema de control interno asegurando la eficiencia y la calidad del funcionamiento interno del Banco, la fiabilidad de la información interna y externa, la seguridad de las operaciones, en fin el cumplimiento de la ley, de los reglamentos y de las políticas internas.

Objetivos y principios

Con el fin de alcanzar ese doble objetivo de medida y de gestión, BNP Paribas pone en marcha un dispositivo de control operacional permanente, proceso funcionando en bucle y descansando en 5 etapas:

- la identificación y la evaluación de riesgos;
- la formalización, la puesta en marcha y el seguimiento del dispositivo de control permanente (procedimientos, verificaciones y todos los elementos de organización concurrentes a la matriz de riesgos: segregación de tareas, gestión de derechos de acceso, etc.);
- la producción de medidas de riesgo y el cálculo del capital asociado al riesgo operacional;
- el reporte y el análisis de las informaciones de gestión en relación al dispositivo de control operacional permanente;
- en fin la gestión del dispositivo vía un gobierno que implique la administración y desembocando en la determinación y el seguimiento de planes de acción.

Dos aspectos son en particular para señalar: estructurados por su amplitud, ilustran la complejidad de las aproximaciones de riesgo operacional y de control permanente en el seno del grupo BNP Paribas:

- el cálculo del capital. Se apoya en una aproximación híbrida, combinando un modelo interno (que cubre el 68% de PNB del Grupo a fines de 2008), la aproximación llamada “estándar” (para las otras entidades del perímetro consolidado). El modelo interno AMA (“Advanced Measurement Approach”) descansa en la modelización de distribuciones de pérdidas, en las cuales el calibrado utiliza un doble juego de datos: los antecedentes de incidentes ocurridos después de 2002 en el Grupo BNP Paribas y los grandes bancos internacionales, y los escenarios de incidentes potenciales, conducidos internamente, con el fin principal de tener mejor en cuenta los riesgos extremos a los que el Banco está expuesto. Este modelo fue homologado por la Comisión Bancaria el 1° de enero de 2008;
- la generalización de los planes de control: BNP Paribas está comprometido en una tarea de formalización de “planes de control”, que enfoca un triple objetivo: homogeneizar las prácticas, racionalizar el dispositivo, estandarizar los controles. El proyecto debe, a este título, facilitar la cobertura de los sitios en internacional y acompañar el crecimiento del Grupo. Apoyándose en las cartografías de riesgos que han conducido a la identificación y a la cuantificación de los escenarios de riesgos potenciales, implica el conjunto de Polos y de las Funciones del Grupo.

Actores y gobierno

El dispositivo de control operacional permanente está animado por una filial de analistas presentes en todos los niveles del Grupo (Polos, Funciones, Funciones, Filiales y Territorios). Los efectivos dedicados han progresado fuertemente en el curso de los últimos años: a mitad de 2008, representaban cerca de 500 ETP (equivalente tiempo completo), de lo que cerca de 10% dedicados a la coordinación de la continuidad de actividad. Su misión es doble:

- coordinar, en el perímetro de responsabilidad, la declinación del dispositivo, de sus normas y metodologías, de reportes y de herramientas;
- alertar a la administración y controlar el buen funcionamiento del dispositivo.

El pilotaje del sistema reposa, de hecho, en una implicación fuerte de los operativos, primeras responsables del dominio de sus riesgos. Así los sujetos vinculados al control operacional permanente y a la continuidad de actividad se presentan tres veces por año al Comité Ejecutivo del Grupo, y mensualmente al Comité de coordinación del Control Interno (instancia que reúne a los actores del Control Interno, bajo la presidencia del Coordinador del Control Interno). Las entidades del Grupo han sido invitadas a declinar en su perímetro esta estructura de gobierno.

Campo y naturaleza de los sistemas de declaración y medida de riesgos

Los comités ejecutivos del Grupo y de los Polos tienen principalmente como misión supervisar la buena gestión de riesgos y de controlar en su perímetro de responsabilidad, dentro del marco de infraestructura colocada al nivel del Grupo. Estos validan la calidad y la coherencia de los datos de gestión, examinan su perfil de riesgo con respecto a los umbrales de tolerancia que se han fijado y evalúan la calidad de su dispositivo de control, en comparación de sus objetivos y de los riesgos en que se incurre.

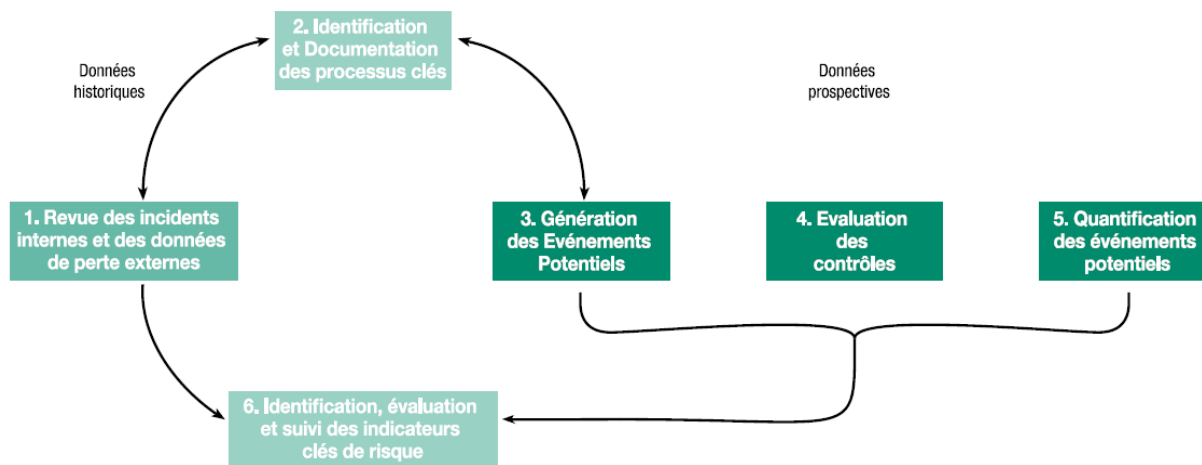
En 2003 se elaboró un Protocolo de Análisis de los riesgos Operacionales con el fin de estructurar el método a seguir para poner en marcha esos componentes reglamentarios y evaluar los procesos clave (Cf. Esquema a continuación).

Dio lugar a la vez a las precisiones metodológicas al filo de la construcción del dispositivo y al desarrollo para el conjunto de usuarios del Grupo de una línea de herramientas integradas (OREX), en intranet, respondiendo a la metodología de conjunto.

Estas herramientas comprenden hoy un módulo de registro y de gestión de los incidentes aparecidos, un módulo de descripción y de gestión de procesos llave, un módulo de análisis prospectivo de incidentes y un módulo de recopilación de planes de acción.

La recopilación de los datos internos de incidentes históricos y de incidentes potenciales se apoya en la jerarquía de procesos llave de BNP Paribas además de la organización de trabajos/territorios, permitiendo así un análisis y un reporte completo y coherente.

PRODUCCIÓN DE LA INFORMACIÓN DE GESTIONES, TOMA DE DECISIÓN Y PLAN DE ACCIÓN



1. Revisión de incidentes internos y de datos de pérdidas externas
2. Identificación y documentación de procesos llave
3. Generación de acontecimientos potenciales
4. Evaluación de controles
5. Cuantificación de eventos potenciales
6. Identificación, evaluación y seguimientos de indicadores llave de riesgo

Componentes de riesgo de operación ligados al riesgo jurídico, al riesgo fiscal y a la seguridad de la información.

Riesgo jurídico

BNP Paribas está sometida, en cada uno de los países donde el grupo está presente, a los reglamentos aplicables a las empresas de sus sectores de actividades, especialmente la banca, los seguros y los servicios financieros. El Grupo mantiene notablemente el respeto de la integridad de los mercados y el respeto primordial de los intereses de los clientes.

Desde hace mucho tiempo, los Grupos de Negocios Jurídicos (AJG) desarrollaron un dispositivo de control interno, el cual tiene la vocación de prevenir, detectar, medir y matizar los riesgos de naturaleza jurídica. Este dispositivo consiste en:

- De los comités Ad Hoc, notablemente de:
 - El Comité ejecutivo de la función jurídica
 - El Comité de la función jurídica mundial que coordina la función jurídica en el seno de todos los componentes del Grupo en los países de implantación y que aseguran la coherencia y la puesta en marcha de políticas jurídicas del Grupo.

- El Comité de monitoreo jurídico que se asegura del análisis, de la interpretación y de la difusión de textos legislativos, reglamentarios y de evolución jurisprudencial Francesa y Europea en el seno del Grupo.
- El Comité de control interno de la función jurídica, incluyendo la supervisión de los riesgos operativos.
- El Comité contencioso donde se evocan los archivos significativos en defensa o en demanda.
- Por otro lado, la función jurídica es miembro permanente del comité de la conformidad y del comité de coordinación de control interno.

- De procedimientos y referentes internos que encuadran de una parte la maestría del riesgo jurídico, en relación estrecha con la conformidad para los temas que son también de su jurisdicción, y de otra parte la intervención de juristas al seno de un grupo. Estos procedimientos son reunidos desde fines del 2004 en una base de datos accesible a todos los asalariados del Grupo, en Francés y en Inglés;

- De misiones de diagnóstico jurídico en las entidades del Grupo, con el fin de asegurarse en la pertenencia de los dispositivos locales de maestría del riesgo jurídico, de la maestría efectiva de riesgos jurídicos y de la utilización correcta de las herramientas. Visitas regulares, notablemente a territorios vulnerables, son organizadas con el fin de supervisar el dispositivo jurídico desarrollado en el extranjero.

- Herramientas internas de reporte, de modelos de documentos y de análisis que las AJG siguen desarrollando y que contribuyen al análisis del riesgo operativo.

La reorganización de la función jurídica, decidida en el transcurso del año 2007 se mantiene efectiva. La descentralización de los juristas en el seno de los equipos operativos de polos y de las profesiones a permitido una mejor aprehensión de las profesiones y de una mayor reacción, la totalidad al servicio de una maestría acumulada de riesgos jurídicos. La reunión regular de diversos comités (c.f. supra) permite preservar la coherencia y asegurar una supervisión de conjunto.

Para ejercer su misión, la función AFG colocó:

- Una red de corresponsales fiscales en el conjunto de países donde se estableció el Grupo, en los que se suman los controladores fiscales locales presentes en 12 países;
- Un proceso de renovar las informaciones cualitativas que permitan contribuir al control del riesgo fiscal y poder juzgar al respecto la reglamentación fiscal local;
- Un informe regular para la Dirección General del ejercicio de las delegaciones acordadas y el acatamiento de los referenciales internos.

Esta participa en un Comité de coordinación fiscal activado por la función FDG, ampliada a la función de Conformidad y, en caso de ser necesario, a las sucursales. Este Comité tiene por vocación analizar los elementos que se refieren a las principales problemáticas fiscales del Grupo y la toma de decisiones idóneas. La FDG tiene la obligación de recurrir al consejo de la AFG para los aspectos fiscales del conjunto de las operaciones tratadas.

Además las AFG realizan procedimientos que cubren el conjunto de las sucursales y destinos para asegurar la identificación, el dominio y el control del riesgo fiscal. Se trata por lo tanto, del riesgo fiscal del Grupo más que del riesgo fiscal de los productos o transacciones propuestas por las sociedades del Grupo a los clientes. Los medios para alcanzar esos objetivos son muy variados ya que entre los procedimientos respectivos, podemos encontrar:

- El cuadro del ejercicio de responsabilidades vinculadas a las problemáticas fiscales: particularmente es el objeto de la Carta del riesgo fiscal rechazado en forma de una carta de misión dirigida a los responsables locales de la función fiscal, ya sea bajo la forma de una carta de delegación a los



responsables de las sucursales para las entidades no cubiertas por los controladores fiscales locales. Esa carta se revisa en función de la evolución de la Carta del Director de Territorio;

- La validación por las AFG de todo producto nuevo tiene un contenido fiscal marcado, de todas las actividades nuevas así como las operaciones < específicas > que se estructuraron en Francia y en el extranjero;
- Las modalidades de recurso en un consejo fiscal externo;
- La definición de los incidentes operacionales de carácter fiscal y de estándares comunes de declaración y de información;
- La definición y la difusión de reglas y normas aplicables en el Grupo y la validación de toda convención – escenario o de lugar y toda circular o texto orgánico interno que presente una problemática fiscal marcada;
- Un informe que contenga los controles fiscales;
- Las modalidades de control de la entrega de las opiniones y consejos en el ámbito fiscal,

Seguridad de la Información.

La información es la disciplina principal de las actividades de un banco. La desmaterialización casi alcanzada, la necesidad de la rapidez de las operaciones y su automatización siempre activada, la interconexión entre el Banco y sus clientes – vía Internet para los particulares y por múltiples redes para las empresas e instituciones – refuerzan continuamente la necesidad de dominar el riesgo relativo a la seguridad de la información.

La evolución de los incidentes de la profesión bancaria y de la industria de las cartas de crédito/pago, rentas públicas en diferentes países, implican una vigilancia acrecentada confirmada por la reglamentación y la jurisprudencia en materia de datos personales y bancarios.

El dominio de la seguridad de la información de BNP Paribas se articula alrededor de un conjunto de documentos de referencia organizados según varias categorías: política general de seguridad, diferentes políticas más específicas, principalmente ciertas temáticas ligadas a la seguridad de los Sistemas de Información, la formulación de exigencias estructuradas según los ejes de la norma ISO 27001, de Guías prácticas que acompañan las exigencias de seguridad, de los procedimientos operacionales más o menos específicos en el contexto aludido.

Ese cuadro de referencia < seguridad > se declinó documento por documento, teniendo en cuenta las restricciones reglamentarias y la apetencia al riesgo de la función y se apoya en el cuadro general de la política del Grupo que se basa en la norma ISO 27001. Cada documento utiliza el mismo modo de gestión de ese riesgo (la metodología utilizada es el ISO 27005 completado de la metodología gubernamental francesa EBIOS, de los indicadores objetivos y divididos, de los controles, una evaluación del riesgo residual y seguido de un plan de acción). Ese trámite está registrado en el Control Permanente y el Control Periódico en el seno de cada actividad bancaria, en particular para la directiva CRBF 97-02, modificada en el 2004 en Francia y otras reglamentaciones similares en otra parte.

Cada función del grupo BNP Paribas posee los factores de riesgo ligados a la seguridad de la información que le son específicos, mientras que otros son comunes a todos. La política de dominio del riesgo informático toma en cuenta las dimensiones propias de las funciones, con frecuencia expresadas de manera más compleja por el carácter específico nacional – cultural y legal – de los países en los que esas funciones ejercen sus actividades.

Como la mayor parte de los establecimientos bancarios mundiales y como los años precedentes, las actividades del banco en línea para los particulares del Grupo continuaron siendo víctimas en el 2008 de varias tentativas de ataques informáticos (por la usurpación de la identidad <phishing/pharming> vía Internet). Los ataques masivos se previnieron – sin ningún daño para nuestros clientes- debido al reforzamiento continuo de las medidas de sensibilización, de prevención, de detección y reacción. Aunque esos ataques no aumentaron significativamente en 2008 (en número y naturaleza), las funciones de BNP Paribas permanecen vigilantes y persiguen sus inversiones para adelantarse a las amenazas sin complicar inútilmente la utilización del canal de Internet. BNP Paribas participa activamente – directamente con sus clientes y en estrecha colaboración con los poderes públicos y las asociaciones profesionales y ciudadanos en el país en el que está presente dentro del Banco Minorista de los particulares – para la sensibilización de los usuarios de Internet y para su formación para los peligros del Internet y sus buenos reflejos para todas sus actividades en la Red.

La disponibilidad de los sistemas de información es un elemento constitutivo clave de la continuidad de las operaciones bancarias en caso de siniestro o de crisis. El grupo BNP Paribas mantiene, desarrolla y verifica regularmente sus dispositivos de seguridad y de confiabilidad (solidez) de sus herramientas informáticas conforme a sus valores de excelencia operacional, al reforzamiento de la reglamentación y de la toma en cuenta de los riesgos extremos (catástrofes naturales o no, crisis sanitaria, etc.) y coherente con la política global de la continuidad de las operaciones.

BNP Paribas sigue los pasos para limitar el riesgo y la optimización de los medios puestos en práctica por:

- Un cuadro de procedimiento adecuado para cada función que encuadre las prácticas cotidianas (producción informática) y la gestión del patrimonio que aplique (sistemas existentes y nuevos);
- La sensibilización del conjunto del personal ha puesto en juego la seguridad de la información y la formación de actores clave en los procedimientos y actitudes del dominio del riesgo ligada a los medios informáticos;
- Un trámite formal, para los proyectos de las funciones, así como para las infraestructuras y los sistemas divididos de evaluación del estado corriente y del perfeccionamiento del dominio de sus riesgos por los indicadores, medidas, el progreso y un plan de acción para lograr esos objetivos, integrado en el Control Permanente y Periódico del Grupo.
- Vigilar los incidentes y una tecnología antigua sobre lo vulnerable y los ataques.

Pólizas de seguro

La cobertura de los riesgos del grupo BNP Paribas se realizó dentro de la doble perspectiva de proteger su balance y su cuenta de resultados.

Se apoya en una identificación fina de riesgos, principalmente por la vía de recuento de pérdidas operacionales sufridas por el Grupo. Esa identificación hace que los riesgos sean cartografiados y transferidos parcialmente al mercado de seguros, con los actores del primer plan.

Igualmente se basa en la compra de pólizas de seguro que permitan remediar los daños y perjuicios eventuales que sean significativos, como resultado de los fraudes, desfalcos y robos, de pérdidas de explotación o de demandar la responsabilidad civil del Grupo o de los colaboradores los cuales tiene a su cargo.

También a fin de optimizar sus costos de seguro y para tener un perfecto dominio de riesgos, el grupo BNP Paribas conserva en sus cuentas un cierto número de riesgos cuyos conocimientos, frecuencia e impacto financiero permitan una buena visibilidad de los costos.



Por otro lado, el Grupo ha estado atento en el marco de la cobertura de sus riesgos a la calidad, notación y luego a la solvencia de sus socios aseguradores.

En fin, se debe hacer notar que las informaciones detalladas sobre los riesgos en los que se ha incurrido, así como las visitas de los sitios permiten que los aseguradores aprecien la calidad de la prevención dentro de BNP Paribas, así como de los medios de seguridad existentes y adaptados regularmente a las nuevas normas y reglamentos.

4.g RIESGO DE NO CONFORMIDAD Y DE REPUTACIÓN

El dominio del riesgo de no conformidad se encuentra en el centro del dispositivo de Control Interno del grupo BNP Paribas: ésta tiende al respeto de las leyes, los reglamentos, reglas deontológicas e instrucciones, para la protección de la reputación del Grupo, de sus inversionistas y de sus clientes, para la exactitud y exhaustividad de las informaciones difundidas, para la ética en los comportamientos profesionales, para la prevención de los conflictos de interés, para la protección del interés de los clientes y para la integridad de los mercados, para la lucha contra el lavado de dinero, la corrupción y el financiamiento del terrorismo, así como a los embargos financieros.

De acuerdo a la reglamentación francesa, la función Conformidad está a cargo del dispositivo, en el perímetro del Grupo dentro de su conjunto, cualquiera que sean las actividades de Francia y en el extranjero. Colocada bajo la autoridad directa del Director General, se beneficia del acceso directo e independiente del Comité de Control Interno y de Riesgos del Consejo de Administración.

La función se compone de una estructura central en París, que garantiza un rol de pilotaje y control, y de equipos descentralizados en los diferentes sucursales de actividad, trabajo y funciones del Grupo, que actúa por delegación de la función central. Este dispositivo está en aumento constante desde 2004.

El dispositivo de dominio de riesgos de no conformidad y de reputación se apoya en un sistema de control permanente, estructurado alrededor de cuatro ejes:

- De procedimientos generales y específicos;
- La coordinación de acciones llevadas en el Grupo, con el fin de asegurar la coherencia del conjunto y la eficiencia de los sistemas y herramientas de inspección;
- El despliegue de las herramientas de prevención y detección (herramientas de lucha contra el lavado, el terrorismo y la corrupción, etc);
- Las acciones de formación, ambos en el nivel del Grupo como en las sucursales de actividad y roles.

La conservación de su reputación es una preocupación constante del grupo BNP Paribas. Esta demanda una adaptación constante de su política de gestión de riesgos, en función de las evoluciones del ambiente externo. Así, el contexto internacional, la multiplicación de las prácticas delictivas y el reforzamientos de las reglas en el número de países han ayudado al Grupo a reforzar su dispositivo de control en el dominio clave de la lucha contra el lavado, el terrorismo y la corrupción.

4.h RIESGO DE LIQUIDEZ Y DE REFINANCIAMIENTO

El riesgo de liquidez y de refinanciamiento se define como el riesgo de poder hacer frente a los flujos salientes de tesorería o a los que necesitan de colateral, esperados o no esperados, en el presente o futuro, sin afectar ni las operaciones cotidianas, ni la situación financiera del Banco.

El riesgo de liquidez y de refinanciamiento del Grupo es seguido del cuadro de una <política de liquidez> validada por la Dirección General. Éstas se apoyan en los principios de gestión definidos para ser aplicados en una situación corriente como es la hipótesis de crisis de liquidez. La situación de liquidez del Grupo se aprecia a partir de normas internas, de indicadores de alerta y de ratios reglamentarios.

La política de gestión del riesgo de liquidez

Objetivos de la política

Los objetivos de la política de liquidez del Grupo consisten en asegurar el financiamiento equilibrado de la estrategia de desarrollo de BNP Paribas, de modo que el Grupo sea en todo momento una medida para honrar sus obligaciones ante sus clientes, para velar aquello que no se encuentre en el origen de un hecho de carácter sistémico, para satisfacer las normas impuestas por los supervisores bancarios locales, para hacer frente a las crisis eventuales de liquidez y para mantener en el nivel más confiable posible el costo de su refinanciamiento.

Actores que intervienen en la gestión del riesgo de liquidez

El Comité Ejecutivo del Grupo define la política general de gestión del riesgo de liquidez: para saber los principios de medida de los riesgos, el nivel del riesgo aceptado y el sistema de facturación interna. Se informa trimestralmente al Consejo de Administración los principios de la política de liquidez así como de la situación del Banco, vía el Comité de Control Interno, de los Riesgos y de la Conformidad.

El Comité ALM CIB autoriza la puesta en marcha de la política de liquidez propuesta por ALM Tesorería, definida de conformidad con los principios editados por el Comité Ejecutivo. Este sigue regularmente los resultados de los indicadores y se informa de los resultados de las simulaciones de crisis, así como de la realización de los programas de financiamiento. En fin, se informa al Comité de toda situación de crisis; éste define la repartición de roles en su pilotaje y valida los planes de urgencia.

Después de la validación por el Comité ALM CIB, Tesorería ALM está a cargo de la puesta en marcha en la central y en cada entidad de esa política.

Los Comités de la Tesorería ALM de funciones y entidades son el enlace al plan local, de la estrategia definida por el Comité ALM CIB.

GRM participa de la definición de los principios de la política de liquidez. A título de control de segundo nivel, valida los modelos, los indicadores de riesgos, los límites y los parámetros de mercado utilizados. GRM está presente en el Comité ALM CIB y en los Comités de funciones y entidades.

Centralización de la gestión de riesgo de liquidez del Grupo

La Tesorería ALM centraliza la gestión de la liquidez, cualquiera que sea el vencimiento considerado. Ella es responsable del financiamiento y de las emisiones de menos de un año (certificados de depósito, papel comercial...), de los programas de emisión de deuda Sénior y subordinada (MTN, obligaciones, depósitos a mediano o largo plazo, obligaciones garantizadas del banco...), de las emisiones de acciones preferentes y de la Bursatilización de créditos, de los documentos del Banco Minorista y de los Documentos de financiamiento. La Tesorería ALM también está a cargo de financiar a las sucursales y las funciones del Grupo y de asegurar el reemplazo de sus excedentes de tesorería.

Los dispositivos de pilotaje y de vigilancia del riesgo de liquidez

En la gestión corriente, el pilotaje de la liquidez se apoya en una gama completa de normas internas y de indicadores de alerta a diferentes vencimientos.

Un nivel objetivo *overnight* (en el día, el día) se fija en cada Tesorería, con el fin de limitar el monto que el Banco descuenta de los mercados interbancarios *overnight*. Se aplica a las principales monedas con las que interviene el Grupo.

La capacidad de refinanciamiento necesaria para hacer frente a una evolución no prevista de necesidades de liquidez, regularmente se estima a nivel de Grupo; se apoya principalmente en los títulos de crédito disponibles elegibles en el refinanciamiento de los Bancos Centrales, los títulos disponibles no elegibles pueden darse en pensión o venderse rápidamente en el mercado y los préstamos *overnight* son susceptibles a no renovarse.

Los indicadores de seguimiento de la diversificación de los recursos a menos de un año en un plan mundial, permiten que el Banco vigile que su financiamiento no dependa de un número demasiado reducido de proveedores de fuentes de financiamiento.

El pilotaje de la liquidez a mediano y largo plazo se basa principalmente en el análisis de los recursos a mediano y largo plazo disponibles para financiar las colocaciones del mismo vencimiento.

En el vencimiento a un año, el ratio de las colocaciones debe ser superior al 80%. Igualmente es objeto de un seguimiento de los vencimientos entre 2 y 5 años. Ese ratio se apoya en los vencimientos de liquidez de las partidas del balance y fuera de balance de todas las dependencias del Grupo, tanto contractuales como convencionales, sobre la base de los comportamientos de los clientes (reembolsos anticipados por los créditos, Modelización de los comportamientos de los clientes para el ahorro reglamentario.) o de convenciones.

La situación de liquidez consolidada del Grupo por vencimientos (a un mes, 3 meses, 6 meses luego anualmente hasta 15 años) regularmente se mide por actividad y por divisa.

Por otra parte, por lo regular se realizan las simulaciones de la crisis de liquidez, que toman en cuenta los factores generales del mercado o específicos del banco, susceptibles de debilitar la situación de liquidez del grupo.

El ratio reglamentario completa el dispositivo de vigilancia del riesgo de liquidez.

El coeficiente de liquidez reglamentario a un mes, así como los ratios de observación reglamentarias se calculan todos los meses. Se refieren al perímetro BNP PARIBAS S.A. (metrópoli y sucursales). Las Filiales del Grupo sujetas al ratio lo calculan independientemente de la sociedad cabeza del grupo.

Las filiales o sucursales extranjeras, por otro lado, pueden sujetarse a los coeficientes reglamentarios locales.

Exposiciones en 2008

Evolución del Balance del Grupo

El saldo del balance del grupo es de 2 075,6 mil millones de euros al 31 de diciembre de 2008. Los activos del balance deben refinanciarse fuera de los establecimientos de crédito que representen alrededor de 895 mil millones de euros, ya sea mediante un aumento de 77 mil millones de euros en comparación a diciembre de 2007, que provengan principalmente de préstamos a los clientes (49 mil millones de euros).

Ese aumento fue refinanciado principalmente por un aumento en los depósitos de los clientes hasta un máximo de 67 mil millones de euros.

Los ratios reglamentarios de liquidez



La media del coeficiente de liquidez reglamentario a un mes de BNP PARIBAS S.A. (que reagrupa la metrópoli y las sucursales) es de 114% para el año 2008 por un mínimo exigido de 100%.

Los ratios de vigilancia interna de la liquidez a mediano y largo plazo

El ratio de los recursos a más de un año con relación a las colocaciones del mismo vencimiento se eleva a 84% a fines de diciembre de 2008, para el conjunto del grupo BNP PARIBAS, contra el 88% a fin de diciembre de 2007.

Las técnicas de reducción de riesgos

En el cuadro de la gestión corriente como en la hipótesis de una crisis de liquidez puntual, los activos más líquidos constituyen una reserva de financiamiento que permite ajustar la posición en tesorería del banco, mediante la operación con pacto de recompra de los instrumentos financieros en el mercado o por su movilización en el Banco Central. En situación de crisis prolongada, el banco puede llegar a reducir progresivamente el tamaño de su balance mediante cesión definitiva de los activos.

En la gestión corriente, los activos menos líquidos se pueden transformar en títulos líquidos o colaterales, por medio de la Bursatilización de los créditos acordados con los clientes a detalle de redes bancarias así como los préstamos acordados con las empresas.

Finalmente, la diversificación de recursos de financiamiento en términos de estructuras, de inversionistas, de financiamientos colaterales o no, contribuyen a la reducción del riesgo de liquidez.

Estrategias de Cobertura

La política de la diversificación de recursos de financiamiento en términos de estructuras, de inversionistas, de financiamientos colaterales continuó en el curso del año 2008. La línea de producto "depósito" creada en 2007 contribuyó a diversificar la base de depositantes corporativos e institucionales y a limitar los préstamos interbancarios. Durante el año 2008, la recolección de la línea de producto "depósito" progresó de 20%, esto es 23 mil millones de euros.

La creación de un nuevo programa de Certificados de Depósito de 10 mil millones de euros abrió nuevas oportunidades de colocación para los Fondos en el Banco Central, y por lo tanto contribuye a mejorar su liquidez. Al 31 de diciembre de 2008, el balance era de 2 mil millones de euros.

Por otra parte, la gestión de créditos como el colateral (aumento de volúmenes y estrategia de colocación de los depósitos) permitió ampliar las fuentes de financiamiento. El grupo creado a fines de 2008 BNP PARIBAS S.C.F., permitió aumentar la liquidez utilizando los créditos garantizados por las agencias de crédito de exportación o por los préstamos al sector público. El último trimestre de 2008, la Sociedad de Financiamiento de la Economía Francesa (SFEF) permitió tener acceso al refinanciamiento colateral garantizado de manera incondicional e irrevocable por el estado francés.

Finalmente, durante todo el año 2008, el grupo aumentó significativamente su capacidad de movilización de los títulos y créditos de los diferentes Bancos Centrales, tanto para obtener el financiamiento como para aumentar su reserva de liquidez.

El ratio Préstamos/Depósitos mejoró de manera importante en el 2008 gracias al aumento de deudas para los clientes (más de 67 mil millones de euros) más fuerte que la de los préstamos y créditos a los clientes (más de 49 mil millones de euros) pasó del 128% en diciembre de 2007 al 119% en diciembre de 2008.

Emisiones de la Deuda Sénior



El monto total de emisiones Sénior, cuya duración de la vida económica es superior a un año, realizada por BNP Paribas S.A. y sus filiales del grupo alcanzó 48,7 mil millones de euros en 2008 contra 39.4 mil millones de euros en 2007.

- En 2008, la parte de las emisiones de deuda garantizada por créditos en colateral aumentó como sigue:
- Covered Bonds BNP Paribas: 9 mil millones de euros a 12,7 mil millones de euros.
- CRH (Fondo de Refinanciamiento de la Vivienda: de 2.7 mil millones de euros a 3.3 mil millones de euros)
- SFEF (sociedad de financiamiento de la economía francesa): de 0 a 1.8 mil millones de euros.

Emisiones de deuda subordinada y títulos híbridos

Por otra parte, el grupo realizó en 2008 emisiones subordinadas por un monto total de 0.6 mil millones de euros y emisiones perpetuas que toman la forma de títulos súper subordinados con duración indeterminada (TSSDI) por un monto total de 3.8 mil millones de euros.

Bursatilizaciones por cuenta propia

(Ver la actividad en materia de Bursatilización por cuenta propia descrita en la nota 4.d)

4.i Riesgos de Seguros

Los riesgos apoyados por las filiales de Seguros encuentran su origen en la comercialización en Francia y en la internacional de contratos de ahorro y de previsión.

Riesgos Financieros

Los riesgos financieros relativos a la actividad del Ahorro, cuyos pasivos representan más del 95% de los pasivos de las filiales de Seguros del Grupo. Esos riesgos son de tres órdenes:

Riesgo de Tasa

Los contratos de seguros de vida comercializados se pagan ya sea sobre la base de una tasa contractual fija, o sobre la base de una tasa variable con o sin tasa mínima de garantía (TMG). Cualquiera que sea el tipo de contrato, conviene administrar el riesgo de tasa que resultaría de las inversiones realizadas en representación de las primas recibidas inferiores a la obligación de la remuneración contractual.

Ese riesgo se maneja de manera centralizada por la gestión activo/pasivo en BNP Paribas Seguros junto con la Dirección de la Gestión activo/pasivo y de la Tesorería del Grupo.

Los estudios de adosamiento activo/pasivo se hacen regularmente con el fin de medir y dominar los riesgos financieros expuestos. Se basan en una proyección de cuentas de resultados y del balance a mediano y/o largo plazo en los diferentes escenarios económicos. El análisis de resultados así obtenidos permiten tomar las medidas de ajuste de activos (diversificación, productos derivados...) para reducir los riesgos ligados a las variaciones de tasa y valor de los activos.

En Francia, las pérdidas financieras futuras eventuales, estimadas sobre la duración de vida de los contratos son objeto de una provisión para los riesgos financieros. Esta provisión se constituyó en el momento en que el cociente del monto total de intereses técnicos y el mínimo contractualmente garantizado por el monto medio de las provisiones técnicas constituidas llegaron a ser superiores al 80% de la tasa de rendimiento de los activos de la empresa. No se constituyó ninguna provisión para riesgos

financieros al 31 de diciembre de 2008 y 2007 por la débil SITUACIÓN al riesgo de tasas garantizadas, la duración de los contratos era corta y las tasas de garantía un poco elevadas.

Riesgo de recompra

Los contratos de ahorro presentan una cláusula de recompra que permite al suscriptor solicitar el reembolso, total o parcial, del ahorro acumulado. El asegurador, entonces, corre el riesgo que el número de recompras sean superiores a la previsión retenida en los modelos de gestión activo/pasivo, llevándolo a constatar la depreciación en los activos necesarios en financiamiento de recompras que exceden sus previsiones.

El riesgo de la recompra, por lo tanto, está limitado. En efecto:

- La mayor parte de los contratos disponen la suspensión temporal de recompras si la situación financiera del momento está muy degradada y perjudica potencialmente a la mutualidad de los asegurados;
- El comportamiento de los suscriptores es objeto de un seguimiento permanente a fin de ajustar de manera regular la duración de los activos a la de los pasivos, que reduce el riesgo de sesiones masivas e instantáneas de los activos. Los estudios muestran principalmente sobre los flujos provisionales los pasivos y los activos en los periodos que pueden llegar hasta 40 años a fin de determinar las diferencias de tesorería provisionales, permitiendo identificar los vencimientos sobre o bajo coberturas que representan un riesgo de liquidez y así orientar la elección de los vencimientos de nuevas inversiones y de arbitrajes a ser realizados;
- La revalorización garantizada de los contratos se completó por una participación de los beneficio, parcialmente discrecional, que procura a los contratos una remuneración global en línea con las referencias de mercado, limitando así el riesgo de un aumento de las recompras;
- La protección del rendimiento de los activos financieros, principalmente se aseguró por el recurso a los instrumentos de cobertura financiera.

Garantía Base de los Contratos en Unidades de Cuenta

Ciertos contratos en unidades de cuenta disponen que el capital entregado a los beneficiarios en caso de deceso del asegurado no sea inferior a la suma de las primas invertidas en el contrato, cualquiera que sea la situación de los mercados financieros al momento del deceso. El riesgo entonces se caracteriza por un componente estadístico (probabilidad de siniestro) y por un componente financiero (valor de mercado de las unidades de cuenta).

Por regla general, los límites se llevan a la puesta en marcha de esa garantía base. Así, en Francia, la mayor parte de los contratos comercializados disponen una duración de la garantía limitada a un año, una edad mínima de 80 años por beneficiario de la garantía, y un techo individual de la garantía a 765 mil euros por asegurado.

El valor de los pasivos en unidades de cuenta es igual a la suma de los valores de mercado de los activos que soportan las unidades de cuenta. Las obligaciones del asegurado inscritas en el pasivo entonces se cubren con la posesión del activo de los instrumentos correspondientes. La coherencia de esa cobertura es objeto de controles mensuales.

La provisión constituida por la garantía base, revisada cada trimestre, toma en cuenta la llegada repentina del deceso sobre la base de un escenario determinado y sobre la variación de los mercados financieros a partir de un enfoque estocástico. Al 31 de diciembre de 2008, la provisión se eleva a 27 millones de euros (estable en relación al 31 de diciembre de 2007).

Riesgos de suscripción de seguros

Los riesgos de suscripción de seguros se refieren principalmente a la Actividad de Previsión en donde los pasivos representan alrededor del 5% de los pasivos de las filiales de los Seguros del Grupo.

Esos riesgos provienen principalmente de la comercialización de los contratos de rentas vitalicias en Francia y además generalmente de contratos de seguros de prestatarios en el mundo.

El gobierno apoya con el fin de prevenir y controlar los riesgos actuariales en Francia e internacionales, los documentos de referencia y las herramientas, que definen los principios, las reglas, las metodologías y las mejores prácticas que deben ser seguidas por los equipos de actuarios en todo el ciclo de vida de los contratos, así como los trabajos e informes que se vayan a realizar. Igualmente, el gobierno precisa las prácticas prohibidas o aceptadas bajo condiciones.

La suscripción de los riesgos responde a las reglas de delegación precisas, haciendo intervenir a varios niveles a la vez, locales y centrales en función, principalmente del monto de capital en riesgo, la evaluación de la pérdida máxima aceptable y la rentabilidad estimada de los contratos considerados. La experiencia adquirida por la gestión de carteras diversificadas geográficamente permiten actualizar regularmente las bases de datos utilizadas para la fijación de tarifas de riesgo, teniendo en cuenta los diferentes parámetros (crédito, garantía, población...). Cada tarifa se elaboró considerando los objetivos de rentabilidad y de remuneración de los activos fijados por la Dirección General de BNP Paribas Seguros.

El seguimiento trimestral de los riesgos por parte del Comité Ejecutivo de BNP Paribas Seguros se basa en el seguimiento de siniestralidad de los contratos que se trata de contratos de rentas vitalicias o de seguros de los prestatarios.

La siniestralidad de los contratos de rentas vitalicias se basa en tablas de mortalidad reglamentarias, corregidas en ciertas circunstancias por los actuarios independientes. Da como resultado un riesgo reducido.

El seguro de los prestatarios cubre los riesgos de deceso, de pérdida total e irreversible de la autonomía, incapacidad de trabajo, pérdida de empleo y pérdidas financieras en créditos permanentes, personales e inmobiliarios. Esa actividad se basa en una multitud de contratos individuales de importes de riesgos y de primas reducidas cuya rentabilidad depende de la importancia de la base de los contratos y de la mutualidad efectiva de los riesgos, así como del control de los gastos de gestión.

La adecuación entre la siniestralidad esperada y la siniestralidad observada regularmente es seguida por los servicios de actuaría y fijación de tarifas de riesgo revisadas en consecuencia.

Los riesgos de suscripción del seguro están cubiertos por diferentes provisiones: una provisión por primas no adquiridas generalmente prorrateadas y por contrato; una provisión por siniestros conocidos determinados a partir del inventario de siniestros declarados; una provisión para siniestros desconocidos determinados ya sea a partir de la cadencia del reglamento comprobado, ya sea a partir del número de declaraciones esperadas o del costo medio de un siniestro.

4.j PROLONGACIÓN DEL EJERCICIO 2008 DE LA CRISIS FINANCIERA QUE INICIÓ EL SEGUNDO SEMESTRE DE 2007

Contexto

El regreso del ciclo del mercado inmobiliario a los Estados Unidos, ocurrió el segundo semestre de 2007 y continuó en el 2008, por lo tanto hubo desconfianza de los inversionistas con respecto a los



instrumentos financieros estructurados resultantes de operaciones de bursatilización. El precio del mercado y los valores de los parámetros que sirvieron para valorizar esos instrumentos se encontraban muy afectados y continuaron deteriorándose.

La prolongación y extensión de la crisis inmobiliaria en los Estados Unidos también acentuó la fragilidad de la situación financiera de las sociedades de ampliación de crédito que incluyen garantía de los activos inmobiliarios bursatilizados, en particular al componente <sub prima>. Algunas de ellas han visto que su calificación fue reducida por las agencias calificadoras para efectos de aumentar la prima de riesgo, sirviendo de parámetro de valuación a los instrumentos financieros emitidos por esas empresas, y a partir de ahí la depreciación de sus instrumentos. Al desenlace de las negociaciones dirigidas por dos de estas sociedades con sus contrapartes, la parte mas riesgosa de sus contratos fue objeto de acuerdos de conmutación sobre la base de un valor fuertemente quebrantado.

La crisis financiera conoció una amplificación mayor a partir del 15 de diciembre de 2008, fecha en la que el grupo bancario americano LEHMAN se declaro en suspensión de pagos. Cuando se multiplicaron los planes de asistencia pública a los establecimientos financieros debilitados por la crisis, las autoridades federales americanas rechazaron su apoyo a esa intervención sin considerar el riesgo sistemático que resultó de esa dimensión crítica ni el entrelazamiento de sus relaciones financieras con el conjunto de actores del sector de las finanzas. Las pérdidas directas sufridas por estos últimos a título de riesgo y "LEHMAN" tuvieron un gran impacto en sus cuentas del segundo semestre de 2008.

Los efectos inducidos por esa decisión fueron considerables. La desconfianza entre establecimientos se tradujo en un incremento de sus dificultades para acceder a la liquidez. Los bancos centrales tuvieron que subsistir al mercado interbancario aceptando incrementar significativamente su balance por una flexibilidad de los criterios de toma de recompra de los activos financieros o bancarios. Esas medidas permitieron reducir la tensión en las tasas interbancarias a fin de año, después de un máximo observado de spreads interbancarios a 400 puntos base por dólar y 150 puntos base por euro. En paralelo, los spreads sobre la deuda a mediano plazo son fuertemente descartados, pero con una diferenciación marcada según la apreciación por el mercado de la solidez respectiva de cada parte interesada en relación de su recorrido a través de la crisis.

El debilitamiento del balance de los bancos debido a las pérdidas de valores sufridas condujo a la necesidad de reconstituir los activos a los que el mercado no pudo enfrentar en un contexto de aversión al riesgo bancario. Las autoridades de los principales países en cuestión adoptaron dos medidas excepcionales por su importancia, conduciendo a un esfuerzo financiero considerable bajo la forma de recapitalización y de garantías acordadas. Las áreas enteras de la industria financiera pasaron por control estatal. Los establecimientos menos expuestos reforzaron su capital social más marginalmente para responder a una exigencia razonable más estricta en un contexto de incertidumbre inédito. Más allá del sólo sector financiero, la crisis se propagó junto con la economía. La desaceleración de la economía inició el primer semestre en los países desarrollados, se generalizó con una intensidad excepcional. Todas las grandes zonas desarrolladas entraron en recesión. Las dificultades que encontraron los actores económicos condujeron a su debilitamiento financiero, provocando un incremento de las situaciones de impagos y de suspensión de pagos. El costo de riesgo de los bancos ha tenido un incremento en el cuarto trimestre de 2008, por lo tanto más notable que el que se situó a un nivel más débil en el curso de los años anteriores que precedieron a la crisis. Después de la quiebra de LEHMAN, se aceleró fuertemente la baja de los mercados de acciones. En promedio, los indicadores bursátiles perdieron alrededor del 20% sobre el último trimestre, después de una baja de casi el 30% sobre los tres primeros trimestres. Los bancos, como el conjunto de actores económicos, debieron constatar las depreciaciones significativas de su cartera de acciones.

Pero más allá de esa baja en los mercados de acciones, el efecto <LEHMAN> provocó una dislocación sin precedentes del conjunto de los mercados financieros materializada por los choques extremos debidos a una volatilidad acumulada y a un alza de los factores de correlación de un nivel jamás observado anteriormente. Esos fenómenos pesaron fuertemente en el comportamiento de la parte

interesada en los mercados. Entre estos, los fondos de inversión libre – o *hedge funds* – sufrieron pérdidas importantes, que los llevaron a reducir sus inversiones de manera masiva para restablecer su proporción de deuda en el capital social. También debieron enfrentar las demandas de reembolso por parte de sus inversionistas. De esta manera, contribuyeron a la aceleración de la caída de los mercados. La debilitación de la situación de los fondos reveló las situaciones de fraude, de una importancia desigual en el fraude Madoff.

Ingresos de las principales posiciones expuestas a los efectos directos de la crisis.

Los equipos de vigilancia de riesgos y de control financiero siguen atentamente las posiciones del Grupo que son susceptibles a ser afectadas por la crisis, y en particular, su método de valorización así como los parámetros aceptados.

EXPOSICIÓN CREDITICIA al riesgo “monoline”

EXPOSICIÓN CREDITICIA al riesgo de la contraparte de las sociedades americanas de la ampliación de crédito por categoría subyacente.

EXPOSICIÓN CREDITICA bruta al riesgo de la contraparte en millones de euros	31 de diciembre 2008	31 de diciembre 2007
CDO's ⁽¹⁾ de RMBS ⁽²⁾ sub-prima en los Estados Unidos	1 737	1 336
CDO's ⁽¹⁾ de RMBS ⁽²⁾ en Europa	21	13
CDO's ⁽¹⁾ de RMBS ⁽²⁾	237	122
CDO's ⁽¹⁾ de deudas emitidas por las empresas	1 182	227
CLO's ⁽¹⁾	266	166
Instrumentos que no tienen riesgo de crédito	-	19
TOTAL DE LA EXPOSICIÓN CREDITICIA BRUTA AL RIESGO DE LA CONTRAPARTE	3 443	1 883

- (1) Títulos adosados a las obligaciones y a las deudas: CDO's (Obligaciones de deuda Colateral) y CLO's (Obligaciones de Préstamo Colateral)
- (2) RMBS: Títulos respaldados por Hipoteca Residencial
CMBS: Títulos respaldados por Hipoteca Comercial
- (3) La SITUACIÓN bruta en el riesgo de la contraparte se define como el valor de mercado de los instrumentos financieros considerados (para el 31 de diciembre de 2008, después de tomar en cuenta la reestructuración de enero de 2009 de las situaciones de una de las contrapartes).

Ajustes de valor de los instrumentos de protección emitidos por las sociedades americanas de ampliación de crédito en posesión del grupo BNP Paribas

en millones de euros	31 de diciembre 2008	31 de diciembre 2007
EXPOSICIÓN CREDITICIA BRUTA AL RIESGO DE LA CONTRAPARTE	3443	1 883
Instrumentos de cobertura	(727)	(773)
EXPOSICIÓN CREDITICIA RESIDUAL NO CUBIERTA	2 716	1 110
Ajustes de valor vinculados al riesgo de la contra parte	(1 827)	(420)
EXPOSICIÓN CREDITICIA NETA AL RIESGO DE LA CONTRAPARTE	889	690

EXPOSICIÓN CREDITICIA en el saldo de la deuda al apalancamiento en sindicación.

La exposición crediticia bruta del orden de 2500 millones de euros al 31 de diciembre de 2007, se redujo a 1800 millones de euros al 30 de septiembre de 2008. Ese saldo fue objeto de una reclasificación en <Préstamos y Créditos a los clientes> al primero de octubre de 2008, mismos que presentados en la nota 5a <activos, pasivos e instrumentos financieros derivados en valor de mercado por resultado>. Los ajustes de valor negativo a un máximo de 102 millones de euros que se efectuaron en 2008 hasta la fecha de reclasificación, contra 238 millones de euros para el ejercicio 2007.

EXPOSICIÓN CREDITICIA sobre los conductos patrocinados



El Grupo BNP Paribas administra 6 fondos de bursatilización de activos de clientes, por un saldo global del orden de 12 800 millones de euros (once mil millones de euros al 31 de diciembre de 2007). Los activos retenidos por estos fondos no presentan un perfil particular de riesgo. Los saldos en los Estados Unidos son del orden de 5800 millones de euros (4200 millones de euros al 31 de diciembre de 2007), y no presentan la exposición crediticia en el mercado de crédito inmobiliario, contra casi 200 millones de euros en un saldo <sub prima> omisible al 31 de diciembre de 2007. Esos conductos no solicitan la consolidación porque no responden a los criterios de consolidación definidos en la nota 1.b.1 <perímetro de consolidación>. Igualmente si el grupo pudo facilitar la liquidez de entre ellos a ciertos periodos (los títulos de crédito emitidos por esos conductos y temporalmente llevados por el grupo se elevan a 1286 millones de euros al 31 de diciembre de 2008 contra 4095 millones de euros al 31 de diciembre de 2007), el análisis de los criterios que condujo a la ausencia de control del grupo no se ha modificado sustancialmente.

Pagarés directos de la crisis en el resultado consolidado del ejercicio

<i>En millones de euros</i>	Ejercicio 2008	Ejercicio 2007
PAGARÉS DEL PRODUCTO NETO BANCARIO		
Ajustes de valor de los activos		
Préstamos de sindicación	(102)	(238)
Bursatilización de otras inversiones	(354)	(88)
Depreciación de la cartera de acciones	(851)	
Ajustes de crédito vinculados al riesgo de la contraparte en instrumentos financieros derivados negociados de común acuerdo		
Aseguradores <monoline>	(914)	(468)
Otras contrapartes	(721)	(57)
TOTAL DE PAGARES SOBRE EL PRODUCTO NETO BANCARIO	(2 942)	(851)
PAGARÉS DEL COSTO DEL RIESGO		
Préstamos a los clientes	(57)	(231)
Cartera de inversiones	(181)	(131)
Contrapartes del mercado	(2060)	(62)
<i>Donde los monolines se clasifiquen como ambiguos</i>	(974)	(44)
LEHMAN	(540)	
Bancos islandeses	(150)	
Riesgo Madoff	(345)	
TOTAL DE PAGARÉS SOBRE EL COSTO DEL RIESGO	(2 643)	(424)

Nota 5 NOTAS RELATIVAS AL BALANCE AL 31 DE DICIEMBRE DE 2008

5.a ACTIVOS, PASIVOS E INSTRUMENTOS FINANCIEROS DERIVADOS EN VALOR DE MERCADO POR RESULTADO

Los activos y pasivos financieros registrados en valor de mercado o de modelo por resultado están establecidos por las operaciones negociadas al final de las transacciones – comprende los instrumentos financieros derivados – y ciertos activos y pasivos que el grupo ha elegido para valorizar la opción en valor de mercado o del modelo por resultado desde la fecha de su adquisición o de su emisión.

Activos Financieros

Los activos financieros de cartera de transacción comprenden principalmente las operaciones de los títulos que el grupo efectúa por su propia cuenta, las pensiones al igual que los instrumentos financieros derivados negociados en el marco de las actividades de gestión de posición del grupo. Los activos valorizados en la opción a valor de mercado o del modelo por resultado comprenden en particular los

activos financieros representativos de los contratos en unidades de cuenta de las actividades de seguros y en menor medida los activos con derivados incorporados por los que no se retuvo el principio de extracción de esos derivados.

Pasivos Financieros

En el pasivo, la cartera de transacción se compone de préstamos de títulos de operaciones de venta al descubierto, operaciones de recompra e instrumentos financieros derivados negociados en el marco de las actividades de gestión de posesiones del grupo. Los pasivos financieros valorizados en la opción del valor de mercado o del modelo por resultado registran principalmente las emisiones originadas y estructuradas por la cuenta de los clientes donde los riesgos y su cobertura se administran en un mismo conjunto. Esas emisiones ocultan los derivados incorporados significativos cuyas variaciones de valor se neutralizan por aquellas de los instrumentos derivados de cobertura. El valor nominal de los pasivos evaluados en la opción de valor de mercado donde el modelo por resultado se establece en 68 mil 291 millones de euros al 31 de diciembre de 2008 contra 79 680 millones de euros al 31 de diciembre de 2007. Su valor de mercado o de modelo toma en cuenta la variación imputable al riesgo emisor del grupo BNP Paribas en la medida en la que esa variación se juzgue de manera significativa con relación a las condiciones de emisión del Grupo.

El Grupo condujo un reconocimiento a la reducción del valor de su deuda, evaluada en valor de mercado o de modelo de 734 millones de euros (141 millones de euros al 31 de diciembre de 2007), cuenta obtenida por el aumento de spread de crédito propio de la banca y del costo de la liquidez observada en el contexto de la crisis que afectó los mercados financieros después del segundo semestre de 2007.

ESTADOS FINANCIEROS CONSOLIDADOS
Notas anexas a los Estados Financieros Consolidados

	31 de diciembre de 2008			31 de diciembre de 2007		
	Cartera de Transacciones	Cartera en valor de mercado de la opción	TOTAL	Cartera de Transacciones	Cartera en valor de mercado de la opción	TOTAL
<i>En millones de euros</i>						
ACTIVOS FINANCIEROS EN VALOR DE MERCADO POR RESULTADO						
Títulos de crédito negociables	64 736	410	65 146	82 476	554	83 030
Bonos del Tesoro y otros pagarés descontables en el banco central	45 155	7	45 162	65 077	12	65 089
Otros títulos de crédito negociables	19 581	403	19 984	17 399	542	17 941
Obligaciones	115 374	5774	121 148	121 314	6 488	127 802
Obligaciones del estado	80 857	413	81 270	56 294	491	56 785
Otras obligaciones	34 517	5361	39 878	65 020	5 997	71 017
Acciones de otros títulos en ingresos variables	52 840	33944	86 784	100 709	43 975	144 684
Operaciones de recompra	350 282	106	350 388	334 033	95	334 128
Préstamos	465	1420	1 885	2 791	2 351	5 142
<i>a establecimientos de crédito</i>	<i>108</i>	<i>1322</i>	<i>1 430</i>	<i>--</i>	<i>2 240</i>	<i>2 240</i>
<i>a clientes empresas</i>	<i>350</i>	<i>98</i>	<i>448</i>	<i>2 781</i>	<i>111</i>	<i>2 892</i>
<i>a clientes particulares</i>	<i>7</i>	<i>--</i>	<i>7</i>	<i>10</i>	<i>--</i>	<i>10</i>
Instrumentos financieros derivados de la transacción	566 920		566 920	236 920		236 920
Instrumentos derivados del cambio	50 586		50 586	23 627		23 627
Instrumentos derivados de tasas de interés	297 600		297 600	99 308		99 308
Instrumentos derivados de las acciones	116 679		116 679	75 243		75 243
Instrumentos derivados de crédito	85 531		85 531	30 342		30 342
Otros instrumentos derivados	16 524		16 524	8 400		8 400
TOTAL DE ACTIVOS FINANCIEROS EN VALOR DE MERCADO POR RESULTADO	1'150 617	41654	1'192 271	878 243	53 463	931 706
títulos prestados	30 592		30 592	40 530		40 530
PASIVOS FINANCIEROS EN VALOR DE MERCADO POR RESULTADO						
Préstamos de títulos de ventas al descubierto	83 736		83 736	116 073	--	116 073
Operaciones de recompra	369 315		369 315	357 386	451	357 837
Préstamos	1 276	1501	2 777	1 517	2 254	3 771
<i>Establecimientos de crédito</i>	<i>1 190</i>	<i>669</i>	<i>1 859</i>	<i>811</i>	<i>1 475</i>	<i>2 286</i>
<i>Clientela empresas</i>	<i>86</i>	<i>832</i>	<i>918</i>	<i>706</i>	<i>779</i>	<i>1 485</i>
Deudas representadas por un título	--	53940	53 940	--	73 973	73 973
Instrumentos financieros derivados de la transacción	545 034		545 034	244 471		244 471
Instrumentos derivados del cambio	45 151		45 51	26 017		26 017
Instrumentos derivados de tasas de interés	291 457		291 457	97 412		97 412
Instrumentos derivados de acciones	104 195		104 195	83 455		83 455
Instrumentos derivados de crédito	82 380		82 380	30 180		30 180
Otros instrumentos derivados	21 851		21 851	7 407		7 407



ESTADOS FINANCIEROS CONSOLIDADOS
Notas anexas a los Estados Financieros Consolidados

TOTAL DE PASIVOS FINANCIEROS EN VALOR DE MERCADO POR RESULTADO	999 361	55441	1 054 802	719 447	76 678	796 125
--	---------	-------	-----------	---------	--------	---------



Los instrumentos financieros derivados de la cartera de transacción realzan mayoritariamente las operaciones iniciadas por las actividades de gestión de posiciones. Se pueden contraer en el cuadro de actividades de conservación del mercado o de arbitraje. BNP Paribas es un negociante activo de instrumentos financieros derivados, ya sea bajo la forma de transacciones que intuyen en los instrumentos <elementales> [tales como los credit default swaps CDS (instrumentos que aseguran una deuda en caso de impago)] ya sea estructurando los perfiles de riesgo complejo adaptados a la necesidad de sus clientes. En todos los casos, la posición neta se situó por los límites.

Otros instrumentos financieros derivados de la cartera de transacción resaltan las operaciones negociadas para fines de cobertura de instrumentos del activo o del pasivo que el Grupo no documentó como tales, o que la regulación contable no permite calificar como cobertura, en particular, se trata de operaciones sobre instrumentos financieros derivados de créditos concluidos esencialmente para la protección de las carteras de préstamos del grupo.

El valor de mercado positivo o negativo de los instrumentos financieros derivados clasificados en la cartera de transacción representa el valor del reemplazo de esos instrumentos. Ese valor puede fluir sólidamente en función de la evolución de los parámetros del mercado (tales como las tasas de interés o de cambio).

La siguiente tabla presenta los importes ficticios de los instrumentos financieros derivados clasificados en la cartera de transacción. El importe ficticio de los instrumentos financieros derivados no constituye más que una indicación del volumen de la actividad del grupo en los mercados de instrumentos financieros y no refleja los riesgos de mercados que conllevan esos instrumentos.

En millones de euros	31 de diciembre 2008	31 de diciembre 2007
Instrumentos financieros derivados de la transacción	36 349 436	29 510 170
Instrumentos derivados del cambio	1 688 447	1 519 922
Instrumentos derivados de la tasa de interés	30 477 544	23 593 404
Instrumentos derivados de las acciones	2 248 303	2 085 374
Instrumentos derivados del crédito	1 770 439	2 143 613
Otros instrumentos derivados	164 703	167 857

Las operaciones con instrumentos financieros derivados llevadas a cabo en los mercados organizados representan al 31 de diciembre de 2008, 38% de las operaciones que incluyen los instrumentos financieros derivados (42% al 31 de diciembre de 2007).

Distribución de los instrumentos financieros por naturaleza de precios de mercado o por modelo utilizado para su valoración.

La distribución de los instrumentos financieros por naturaleza de precios de mercado o por modelo establecidos en la tabla siguiente se coloca conforme a las categorías de instrumentos definidos en la nota 1.c.9 "Determinación del valor de mercado".

ESTADOS FINANCIEROS CONSOLIDADOS
Notas anexas a los Estados Financieros Consolidados

En millones de euros	31 de diciembre 2008				31 de diciembre de 2007			
	Precio de mercado (cat 1)	Modelo con parámetros observables (cat 2)	Modelo con parámetros no observables (cat 3)	TOTAL	Precio De mercado (cat 1)	Modelo con parámetros observables (cat 2)	Modelo con parámetros no observables (cat 3)	TOTAL
ACTIVOS FINANCIEROS								
Instrumentos financieros a valor de mercado por resultado, a ser comercializados	627 928	495 977	26 712	1 150 617	624 082	250 518	3 643	878 243
Instrumentos financieros a valor de mercado por resultado de sobre la opción	35 725	5 929	-	41 654	46 790	6 673	-	53 463
PASIVOS FINANCIEROS								
Instrumentos financieros a valor de mercado por resultado, a ser comercializados	510 407	463 078	25 876	999 361	481 831	229 788	7 828	719 447
Instrumentos financieros a valor de mercado por resultado de sobre la opción	-	55 441	-	55 441	451	76 227	-	76 678

La primera categoría reagrupa los instrumentos financieros líquidos negociados en los mercados organizados.

En el curso del ejercicio 2008, llegaron a estar inactivos los mercados de ciertas categorías de obligaciones convertibles, de títulos adosados a las obligaciones (CDO's) ABS y de los derivados estructurados a largo plazo. En ausencia de una transacción significativa, y en consecuencia, de las referencias de mercado, esos instrumentos debieron haberse valorizado al 31 de diciembre de 2008, con la ayuda de modelos utilizando los parámetros no observables.

Margen diferido y sensibilizado de los valores de modelo a los cambios de hipótesis razonablemente posibles

Se determinó el valor justo de ciertos derivados complejos mediante técnicas de valorización, o modelos internos, utilizando las hipótesis de que no se basaron directamente en los datos de mercado corriente respetado. Esos modelos se basan en las metodologías largamente divididas por la comunidad financiera; son objeto de un procedimiento de aprobación interno y se revisan regularmente por el Departamento de Riesgos.

La incertidumbre inherente a la utilización de esos modelos se cuantificó por análisis de sensibilidad a los parámetros no respetados, así como por comparación con los valores emitidos de modelos alternos. Esa incertidumbre es objeto de una política de reservas que lleva a ajustar el valor del modelo contabilizado de los instrumentos en cuestión.

El margen no registrado en el resultado el día de la transacción (*ganancia del día 1*) se determina después de colocar esas reservas. Ese margen se toma como el resultado del plazo anticipado del



incumplimiento de los parámetros (nota 1.c.9). El importe todavía no amortizado se carga al balance deduciendo el justo valor de esas operaciones complejas.

El margen no registrado en el resultado incluido en el precio de los instrumentos financieros derivados vendidos a los clientes y valuados según los modelos internos cuyos parámetros no se cumplen, (*Day One Profit*) evoluciona en los dos ejercicios de la manera siguiente:

En millones de euros	31 de diciembre 2008	31 de diciembre 2007
Margen diferido al principio del periodo	673	731
Margen diferido sobre las transacciones del ejercicio	542	411
Margen contabilizado como resultado del ejercicio	(505)	(469)
Margen diferido al fin del periodo	710	673

Este margen diferido se carga en la sección <Instrumentos financieros en valor de mercado por resultado a ser comercializados>; evaluado por los modelos cuyos parámetros no se respetan.

Al 31 de diciembre de 2008, la sensibilidad de los valores de modelo retenidos quedará como resultado de hipótesis alternas razonables susceptibles a hacerse para cuantificar los parámetros utilizados, tal vez se puedan estimar en casi 545 millones de euros, contra 270 millones de euros al 31 de diciembre de 2007.

Reclasificación de los instrumentos financieros inicialmente contabilizados en valor de mercado por resultado a ser comercializados.

El desarrollo de la crisis financiera que afecta el conjunto de mercados financieros en el mundo desde el inicio del segundo semestre de 2007 y continuó en 2008, y que alcanzó una importancia y una intensidad desigual en el cuarto trimestre. Los efectos de la crisis fueron particularmente sensibles en el volumen y la duración de las operaciones de financiamiento interbancario, en el volumen y las condiciones de sindicación entre bancos de operaciones de apalancamiento así como los intercambios de los instrumentos estructurados emitidos de las operaciones de Bursatilización. Estos condujeron al enrarecimiento de la liquidez en un gran número de mercados o de segmentos de mercado y a la desaparición total o casi total de las transacciones o referencias de mercado fiables en un número importante de instrumentos financieros.

Estas circunstancias excepcionales ocasionaron una evolución del mundo de gestión de los instrumentos que inicialmente se van a comercializar, porque están destinados a traspasarse y en adelante conservarse y administrarse en las carteras de crédito para los clientes o para títulos disponibles a la venta. Esos instrumentos se reclasificaron en las categorías contables correspondientes de acuerdo al derecho de oferta por las modificaciones a las normas IAS 39 e IFRS 7 adoptadas por la Unión Europea el 15 de octubre de 2008.

Estas reclasificaciones se realizaron en el cuarto trimestre del año 2008 y se resumen en la siguiente tabla:

En millones de euros	Importe a la fecha de reclasificación	31 de diciembre 2008	
		Valor en el balance	Valor De mercado o de modelo
Activos financieros extraídos de la cartera de transacción y reclasificados	7 844	7 816	7 405
En préstamos y créditos de los clientes	7 077	7 079	6 668
En activos financieros disponibles para la venta	767	737	737

A la fecha de la reclasificación, los flujos de tesorería esperados y juzgados como recuperables alcanzan los 7 mil 904 millones de euros por los activos reclasificados en préstamos y créditos de los clientes, y

790 millones de euros por los activos reclasificados en activos disponibles para la venta. Las tasas medias de interés efectivas determinadas en esos activos alcanzaron respectivamente el 7.6% y 6.7%.

La tabla siguiente presenta los elementos de los resultados que se refieren a esos activos reclasificados que se contabilizaron en el transcurso del ejercicio 2008, así como los que serían contabilizados si esos activos no hubieran sido reclasificados.



ESTADOS FINANCIEROS CONSOLIDADOS
Notas anexas a los Estados Financieros Consolidados

<i>En millones de euros</i>	Ejercicio 2008			Ejercicio 2007
	Hasta la fecha de reclasificación	Después de la fecha de reclasificación	Total	
Elementos de resultados y capital social (antes de impuestos) correspondientes a los activos reclasificados, contabilizados	(487)	43	(444)	(211)
- en resultado				
en utilidades o pérdidas en los instrumentos financieros en valor de mercado por resultado	(487)	42 ⁽¹⁾	(445)	(211)
en intereses y productos integrados		64	64	
en costo de riesgo		(28)	(28)	
en capital social				
Variación del valor de los instrumentos reclasificados en AFS, posterior a la reclasificación y registro en capital social		(35)	(35)	
Resultado(antes de impuesto) que se contabilizaría si la reclasificación no hubiese sido afectada	(487)	(424)	(911)	
En utilidades o pérdidas sobre instrumentos financieros en valor de mercado por resultado	(487)	(424)	(911)	

(1) Elemento de resultado relativo al componente de los instrumentos financieros reclasificados que hacen del objeto una cobertura de valor justo.

5.b INSTRUMENTOS FINANCIEROS DERIVADOS PARA USO DE COBERTURA

La tabla siguiente presenta los valores de mercado de los instrumentos financieros derivados utilizados para los fines de cobertura.

En millones de euros	31 de diciembre 2008			31 de diciembre 2007 valor de mercado positivo
	Valor de mercado negativo	Valor de mercado positivo	Valor de mercado negativo	
INSTRUMENTOS FINANCIEROS DERIVADOS UTILIZADOS EN COBERTURA DE VALOR DE INSTRUMENTOS FINANCIEROS NO DERIVADOS				
Instrumentos derivados de cambio	5	2	-	22
Instrumentos derivados de tasas de interés	5195	2409	655	1487
Otros instrumentos derivados	-	52	14	43
COBERTURAS DE VALOR	5200	2463	669	1552
INSTRUMENTOS FINANCIEROS DERIVADOS UTILIZADOS EN COBERTURA DE RESULTADOS FUTUROS DE INSTRUMENTOS FINANCIEROS NO DERIVADOS				
Instrumentos derivados de cambio	378	313	162	173
Instrumentos derivados de tasas de interés	542	1719	418	428
Otros instrumentos derivados	52	-	2	-
COBERTURAS DE RESULTADOS FUTUROS	972	2032	582	601
INSTRUMENTOS FINANCIEROS DERIVADOS UTILIZADOS EN COBERTURA DE INVERSIONES NETAS EN DIVISAS				
Instrumentos derivados de cambio	-	60	10	1
COBERTURA DE INVERSIONES NETAS	-	60	10	1
DERIVADOS UTILIZADOS EN COBERTURA	6172	4555	1261	2154

El importe total de los ficticios de los instrumentos derivados utilizados en cobertura se estable en 459 134 millones de euros al 31 de diciembre de 2008 contra 371 339 millones de euros al 31 de diciembre de 2007.

Las operaciones de los instrumentos financieros derivados contratados para los fines de cobertura son para las conclusiones esenciales a ser recíprocamente acordadas y se valúan según los modelos cuyos parámetros sean aplicables.



5.c ACTIVOS FINANCIEROS DISPONIBLES PARA VENTA

<i>En millones de euros, en</i>	31 de diciembre 2008	31 de diciembre 2007
Títulos de crédito negociables	19 487	17 499
Bonos del Tesoro de otros pagarés descontables en la banca central	14 110	12 762
Otros títulos de crédito negociables	5 377	4 737
Obligaciones	94 946	73 457
Obligaciones de Estado	61 014	48 802
Otras Obligaciones	33 932	24 655
Acciones y otros títulos con ingresos variables	18 849	22 670
Cuyos Títulos están cotizados	9 717	14 454
Cuyos títulos no están cotizados	9 132	8 216
TOTAL DE ACTIVOS DISPONIBLES A LA VENTA ANTES DE DEPRECIACIÓN	133 282	113 626
Cuyos títulos están prestados	374	1 729
Provisiones por depreciación de los activos disponibles a la venta	(2 557)	(1 032)
Títulos con ingresos fijos	(422)	(231)
Títulos con ingresos variables	(2 135)	(801)
TOTAL DE LOS ACTIVOS DISPONIBLES A LA VENTA, NETOS DE DEPRECIACIONES	130 725	112 594
Con pérdidas netas latentes sobre títulos de crédito negociables y obligaciones	(1 893)	(769)
Utilidades netas latentes sobre las acciones y otros títulos con ingresos variables	162	5 794

5.d OPERACIONES INTERBANCARIAS, CRÉDITOS Y DEUDAS DE ESTABLECIMIENTOS DE CRÉDITO

➤ PRÉSTAMOS AUTORIZADOS Y CRÉDITOS DE LOS ESTABLECIMIENTOS DE CRÉDITO:

<i>En millones de euros, en</i>	31 de diciembre 2008	31 de diciembre 2007
Cuentas a la vista	13 514	15 497
Préstamos	49 648	48 901
Operaciones con pacto de recompra	6 074	6 772
TOTAL DE PRÉSTAMOS AUTORIZADOS Y CRÉDITOS DE LOS ESTABLECIMIENTOS DE CRÉDITO ANTES DE DEPRECIACIÓN	69 236	71 170
Depreciación de los préstamos y créditos emitidos en los establecimientos de crédito	(83)	(54)
TOTAL DE PRÉSTAMOS AUTORIZADOS Y CRÉDITOS DE LOS ESTABLECIMIENTOS DE CRÉDITO NETO DE DEPRECIACIÓN	69 153	71 116

DEUDAS PARA LOS ESTABLECIMIENTOS DE CRÉDITO:

<i>En millones de euros, en</i>	31 de diciembre 2008	31 de diciembre 2007
Cuentas a la vista	8 673	8 165
Préstamos	154 292	130 370
Operaciones de pensión	23 222	31 647
TOTAL DE LAS DEUDAS PARA LOS ESTABLECIMIENTOS DE CRÉDITO	184 187	170 182

5.e PRÉSTAMOS, CRÉDITOS Y DEUDAS DE LOS CLIENTES

➤ PRÉSTAMOS AUTORIZADOS Y DEUDAS DE LOS CLIENTES

<i>En millones de euros, en</i>	31 de diciembre 2008	31 de diciembre 2007
Cuentas ordinarias de deudores	28 519	29 794
Préstamos autorizados a los clientes	454 237	403 295
Operaciones de recompra	885	247
Operaciones de arrendamiento financiero	25 058	24 266
TOTAL DE PRÉSTAMOS AUTORIZADOS Y CRÉDITOS DE LOS CLIENTES ANTES DE DEPRECIACIÓN	508 699	457 602
Depreciación de préstamos y créditos de los clientes (nota 2f)	(14 298)	(12 499)
TOTAL DE PRÉSTAMOS AUTORIZADOS Y CRÉDITOS DE LOS CLIENTES NETOS DE DEPRECIACIÓN	494 401	445 103

DETALLE DE LAS OPERACIONES DE ARRENDAMIENTO FINANCIERO

<i>En millones de euros, en</i>	31 de diciembre 2008	31 de diciembre 2007
INVERSIÓN BRUTA	28 313	27 294
A recibir en menos de un año	7 753	7 407
A recibir a más de un año y en menos de 5 años	15 140	14 671
A recibir después de los cinco años	5 420	5 216
Productos Financieros no Adquiridos	(3 255)	(3 028)
INVERSIÓN NETA ANTES DE DEPRECIACIÓN	25 058	24 266
A recibir en menos de un año	6 946	6 258
A recibir a más de un año y en menos de 5 años	13 256	13 453
A recibir después de los cinco años	4 856	4 555
Depreciaciones	(508)	(431)
Inversión neta después de depreciación	24 550	23 835

DEUDAS CON LOS CLIENTES

<i>En millones de euros, en</i>	31 de diciembre 2008	31 de diciembre 2007
Cuentas ordinarias de acreedores	198 926	159 842
Cuentas a plazos y bonos de caja	161 705	140 259
Cuentas de ahorro a tasas administradas	42 226	40 198
Operaciones de pensión	11 098	6 405
TOTAL DE DEUDAS CON LOS CLIENTES	413 955	346 704

5.f DEUDAS REPRESENTADAS POR UN TÍTULO Y DEUDAS SUBORDINADAS

<i>En millones de euros, en</i>	31 de diciembre 2008	31 de diciembre 2007
Deudas representadas pro un título a valor de mercado por resultado (nota 5ª)	53 940	73 973
Otras deudas representadas por un título	157 508	141 056
Títulos de crédito negociables	129 506	106 381
Préstamos obligatorios	28 002	34 675
Deudas subordinadas	18 323	18 641
Deudas subordinadas reembolsables	17 209	17 393
Deudas subordinadas perpetuas	1 114	1 248
TOTAL	229 771	233 670

Deudas subordinadas reembolsables

Las deudas subordinadas reembolsables que emite el Grupo son de títulos a mediano y largo plazo, integradas en los créditos del rango subordinado simple, cuyo reembolso antes del vencimiento contractual intervendría, en caso de liquidación de la sociedad emisora, después de los otros acreedores pero antes que los titulares de préstamos no amortizables y de los de títulos no amortizables.

Estas pueden ser objeto de una cláusula de reembolso anticipado por recompra en Bolsa, oferta pública de recompra o de intercambio, o de común acuerdo, ya que se trata de emisiones privadas. Los préstamos que hayan sido objeto de una colocación internacional, emitidos por BNP Paribas S.A. o por las filiales extranjeras del Grupo, pueden ser objeto de un reembolso anticipado del principal y de un reembolso antes del vencimiento de intereses por pagar al final, a iniciativa del emisor, a partir de una fecha fijada en la opción de compra (call option) o sobre la hipótesis donde las modificaciones a las reglas fiscales en vigor imponen al emisor del grupo la obligación de compensar a los portadores por las consecuencias de esas modificaciones. Ese reembolso se puede hacer por medio de un aviso previo con 15 a 60 días según sea el caso, y en cualquier hipótesis bajo la reserva del acuerdo de las autoridades de vigilancia bancaria.

Deudas subordinadas perpetuas

Las deudas subordinadas perpetuas se componen de títulos subordinados con duración indeterminada (TSDI), de otros títulos subordinados perpetuos así como de títulos no amortizables.

<i>En millones de euros, en</i>	31 de diciembre 2008	31 de diciembre 2007
Títulos subordinados con duración indeterminada	780	757
Otros títulos subordinados perpetuos	63	140
Títulos no amortizables	270	274
Gastos y comisiones, deudas adjuntas	-	77
TOTAL	1 114	1 248

Títulos subordinados de duración indeterminada y otros títulos subordinados perpetuos

Los títulos subordinados de duración indeterminada (TSDI) y los otros títulos subordinados perpetuos emitidos por el banco son obligaciones subordinadas perpetuas reembolsables a la liquidación de la sociedad, después del reembolso de todas las otras deudas pero antes de los títulos no amortizables. Estos títulos no dan ningún derecho a los activos residuales.

Títulos subordinados de duración indeterminada

Las emisiones sucesivas de TSDI se presentan de la siguiente forma:

<i>En millones de euros</i>					31 de diciembre 2008	31 de diciembre 2008
Emisor	Fecha de Emisión	Divisa	Importe en divisa de origen	Tasa		
Paribas SA	Septiembre 1984	USD	24 millones	Libor 3 meses +3/8%	17	16
BNP SA	Octubre 1985	EUR	305 millones	TMO - 0.25%	290	290
Paribas SA	Julio 1986	USD	165 millones	Libor 3 meses +1/8%	115	109
BNP SA	Septiembre 1986	USD	500 millones	Libor 6 meses +0.75%	358	342
TOTAL					780	757

Los TSDI emitidos en dólares de los Estados Unidos pueden ser reembolsados a la par por anticipado, a iniciativa del emisor, a partir de una fecha fijada en la opción de compra pero después de acuerdo de las autoridades de vigilancia bancaria. Estos no se ajustan a la cláusula de aumento de intereses. El pago de los intereses es obligatorio, excepto si el Consejo de Administración decide diferir ese pago en el momento en que la Asamblea General Ordinaria de Accionistas valide la decisión de no proceder a una distribución de dividendos, y esto dentro de los 12 meses anteriores al vencimiento de pago de los intereses.

Para los TSDI emitidos en Octubre de 1985, de los 305 millones de euros nominales es obligatorio el pago de los intereses, sólo si el Consejo de Administración decide diferir ese pago en el momento en que la asamblea general ordinaria de accionistas constatare que no existe beneficio que se pueda distribuir, y esto dentro de los 12 meses anteriores al vencimiento de pago de los intereses.



Otros títulos subordinados perpetuos

Los otros títulos subordinados perpetuos emitidos por el Grupo en 1998 y 1999 presentan la particularidad de poder ser reembolsables a la par, con anticipación a una fecha prevista en la opción de compra (después del acuerdo con las autoridades de vigilancia bancaria) y de ajustarse a un aumento de interés a partir de esa fecha dentro de la hipótesis de que no se haya llevado a cabo el reembolso. El pago de los intereses es obligatorio excepto si el Consejo de Administración decide diferir ese pago en el momento en que la Asamblea General Ordinaria de Accionistas valide la decisión de no proceder a una distribución de dividendos, y esto dentro de los 12 meses anteriores al vencimiento de pago de los intereses.

En millones de euros							31 de diciembre 2008	31 de diciembre 2008
Emisor	Fecha de Emisión	Divisa	Importe en divisa de origen	Fecha de opción de reembolso o de aumento de interés	Tasa	Aumento de intereses (en puntos base)		
BNP SA	Abril 1998	EUR	77 millones	Abril 2008	Libor 3 meses +0.70%	150 pb	-	77
Laser	Mayo 1999	EUR	110 millones ⁽¹⁾	Mayo 2009	5.935	250 pb ⁽²⁾	55	55
Otros							8	8
TOTAL							63	140

(1) Antes de aplicar el porcentaje de integración proporcional

(2) Por debajo del Eurolibor de 3 meses

El título perpetuo de 77 millones de euros emitido en Abril 1998 se reembolsó por anticipado en Abril 2008, en la fecha prevista por la opción de compra.

Títulos no amortizables

Los títulos no amortizables emitidos por el banco entre 1984 y 1988 por un importe total de 337 millones de euros no son reembolsables mas que en caso de liquidación de la sociedad pero pueden ser objeto de recompra en las condiciones previstas por la ley del 3 de enero de 1983. En ese marco, se procedió en 2004 y en 2006 a la recompra de 325 mil 560 títulos y en el mes de marzo de 2007 a la recompra de 108 700 títulos que se anularon. El pago de interés es obligatorio, ya que el Consejo de Administración puede decidir diferir el pago aunque la Asamblea General Ordinaria de accionistas que tenga derecho sobre las cuentas constate que no existe beneficio de distribución.

Vencimiento de las deudas representadas por un título y las deudas subordinadas

El valor contable de las deudas representadas por un título (fuera de los títulos de crédito negociables registrados en <Otras deudas representadas por un título> cuyo vencimiento sea principalmente considerado como menor a un año) está vencido en la tabla siguiente en función de su fecha de vencimiento contractual, con excepción de los títulos perpetuos que están vencidos, si se da el caso, según su fecha de aumento de intereses.

Fecha de vencimiento o de opción de reembolso en millones de euros (salvo indicación de lo contrario)	2009	2010	2011	2012	2013	2014-2018	Después de 2018	Total 31 de diciembre 2008
TOTAL DE DEUDAS SENIOR Y SUBORDINADAS	17 778	13 843	11 385	12 719	5 685	29 407	9 268	100 265
Fecha de vencimiento o de								



ESTADOS FINANCIEROS CONSOLIDADOS
Notas anexas a los Estados Financieros Consolidados

opción de reembolso en millones de euros (salvo indicación de lo contrario)	2008	2009	2010	2011	2012	2013-2017	Después de 2017	Total 31 de diciembre de 2007
TOTAL DE DEUDAS SENIOR Y SUBORDINADAS	28 925	17 158	11 376	11 773	13 255	32 961	11 841	127 289



5.g ACTIVOS FINANCIEROS RETENIDOS HASTA SU VENCIMIENTO

<i>En millones de euros</i>	31 de diciembre 2008	31 de diciembre 2007
Títulos de crédito negociables	3 089	2 904
Bonos del tesoro y otros pagarés descontables en el banco central	3 031	2 848
Otros títulos de crédito negociables	58	56
Obligaciones	10 987	11 904
Obligaciones del Estado	10 733	11 564
Otras obligaciones	254	340
Total de los activos financieros retenidos hasta su vencimiento	14 076	14 808

5.h IMPUESTOS PENDIENTES Y DIFERIDOS

<i>En millones de euros,</i>	31 de diciembre 2008	31 de diciembre 2007
Impuestos pendientes	2 036	1 297
Impuestos diferidos	4 019	1 668
Activos de impuestos pendientes y diferidos	6 055	2 965
Impuestos pendientes	2 166	1 189
Impuestos diferidos	1 805	1 286
Pasivos de impuestos pendientes y diferidos	3 971	2 475

Los impuestos diferidos determinados en las diferencias temporales son correspondientes a las principales diferencias siguientes:

	Ejercicio 2008	Ejercicio 2007
Variación en el transcurso del periodo		
IMPUESTOS NETOS DIFERIDOS A PRINCIPIO DEL PERIODO	382	520
Producto (carga) de impuesto diferido	1 264	(357)
Variación de paridades monetarias y	568	219
IMPUESTOS NETOS DIFERIDOS A FIN DEL PERIODO	2 214	382

Variación de los impuestos diferidos netos por diferencia temporal en millones de euros	31 de diciembre 2008	31 de diciembre 2007
Provisiones por obligaciones sociales	363	373
Otras provisiones	857	1 537
Reserva latente de arrendamiento financiero	(801)	(755)
Activos disponibles a la venta	557	(552)
Otros	1 238	(221)
Importes diferidos netos	2 214	382
de los cuales		
Importes diferidos activos	4 019	1 668
Importes diferidos pasivos	(1 805)	(1 286)

El importe de los reportes fiscales deficitarios contribuye a un máximo de 1166 millones de euros en total de impuestos diferidos de los activos al 31 de diciembre de 2008 contra 478 millones de euros al 31 de diciembre de 2007. Los impuestos diferidos de los activos no contabilizados alcanzan los 552 millones de euros al 31 de diciembre de 2008 contra 529 millones de euros al 31 de diciembre de 2007.

5.i CUENTA DE REGULARIZACIÓN, ACTIVOS Y PASIVOS DIVERSOS

ESTADOS FINANCIEROS CONSOLIDADOS
Notas anexas a los Estados Financieros Consolidados

<i>En millones de euros</i>	31 de diciembre 2008	31 de diciembre 2007
Depósitos de garantía abonados y fianzas establecidas	24 249	16 358
Cuentas de pago relativas a las operaciones de los títulos	25 677	16 066
Cuentas de ingresos	4 416	2 517
Parte de los reaseguradores en las provisiones técnicas	2 226	2 554
Ganancias y cargos contabilizados con anticipación	5 731	3 919
Otros deudores y activos diversos	20 158	19 194
TOTAL CUENTAS DE REGULARIZACIÓN Y ACTIVOS DIVERSOS	82 457	60 608
Depósitos de garantía recibidos	31 423	16 818
Cuentas de pago relativas a las operaciones en títulos	21 036	23 151
Cuentas de ingresos	3 362	401
Pasivos acumulados e ingresos diferidos	7 743	5 509
Otros acreedores y pasivos diversos	19 870	12 936
TOTAL DE CUENTAS DE REGULARIZACIÓN Y PASIVOS DIVERSOS	83 434	58 815

La variación de la parte de los reaseguradores en las disposiciones técnicas se analiza así:

<i>En millones de euros,</i>	31 de diciembre 2008	31 de diciembre 2007
PARTE EN LAS PROVISIONES TÉCNICAS A PRINCIPIO DEL PERIODO	2 554	2 414
(Disminución) Aumento de provisiones técnicas a cargo de los reaseguradores	(18)	353
Cobro de las prestaciones a cargo de los reaseguradores	(301)	(232)
Pagarés de variaciones de cambio y de perímetro	9	19
PARTE EN LAS PROVISIONES TÉCNICAS A FIN DEL PERIODO	2 226	2 554

5.j PARTICIPACIONES EN LAS SOCIEDADES DE CAPITAL SOCIAL

Las participaciones del grupo en las sociedades de capital social superiores a 100 millones de euros se refieren a las siguientes sociedades.

<i>En millones de euros,</i>	31 de diciembre 2008	31 de diciembre 2007
Erbe	1 121	1 396
Verter Investissement	334	334
Société de Paiement Pass	194	203
Banque de Nankin	172	136
BNL vita	152	179
Servicios Financieros Carrefour EFC SA	104	105
BNPP Personal Finance AED (ex Jet Financial Internacional)	-	172
Banque du Sahara LSC	-	148
Otras participaciones en sociedades de capital social	566	660
PARTICIPACIONES EN LAS SOCIEDADES DE CAPITAL SOCIAL	2 643	3 333

Los datos financieros publicados por las principales sociedades de capital social son los siguientes:

<i>En millones de euros</i>	Normas de publicación	Balance total	Producto neto bancario cantidad de asuntos	Resultado neto, parte del Grupo
Erbe ⁽¹⁾	Normas IFRS	3 183	-	210
Verter Investissement ⁽¹⁾	Normas IFRS	8 194	495	110
Société de Paiement Pass	Normas Francesas	3 106	281	70
Bank de Nankin ⁽²⁾	Normas Chinas	8 337	136	73
BNL Vita	Normas Italianas	9 857	1 534	(87)
Servicios Financieros Carrefour EFC SA	Normas IFRS	1 360	149	40

(1) Datos relativos al ejercicio de 2007 o al 31 de diciembre de 2007

(2) Datos relativos al primer semestre de 2008 o al 30 de junio de 2008





5.k ACTIVOS FIJOS DE INVERSIÓN Y DE OPERACIÓN

En millones de euros	Valor Bruto Contable	Cúmulo de amortizaciones de pérdidas de valor	31 diciembre 2008 de Valor Neto Contable	Valor Bruto Contable	Cúmulo de amortizaciones de pérdidas de valor	31 diciembre 2007 de Valor Neto Contable
BIENES DE INVERSIÓN	11 125	(1 205)	9 920	7 738	(1 045)	6 693
Terrenos y construcciones	4 955	(998)	3 957	5 010	(925)	4 085
Equipo, mobiliario e instalaciones	4 376	(2 583)	1 793	4 055	(2 465)	1 590
Bienes muebles dados en arrendamiento	10 343	(3 377)	6 966	9 367	(3 086)	6 281
Otros activos fijos	2 685	(594)	2 091	1 830	(621)	1 209
ACTIVOS TANGIBLES	22 359	(7 552)	14 807	20 262	(7 097)	13 165
Software adquirido	1 668	(1 156)	512	1 505	(1 1018)	487
Software producido por la empresa	1 332	(815)	517	1 123	(661)	462
Otros activos intangibles	943	(162)	781	908	(170)	738
ACTIVOS INTANGIBLES	3 943	(2 133)	1 810	3 536	(1 849)	1 687

En el transcurso del ejercicio 2008, los principales movimientos que afectaron los bienes de inversión fueron el resultado de la adquisición de Klepierre del grupo Oteen Et Strom.

Bienes de Inversión

Los terrenos e inmuebles otorgados en arrendamiento simple, al igual que los terrenos inmuebles representativos de los activos invertidos en el recuadro de actividad del seguro de vida se reagrupan bajo el título <Terrenos y bienes de inversión>.

El valor de mercado estimado de los bienes de inversión contabilizados a costo amortizable se establece en 16437 millones de euros al 31 de diciembre de 2008, contra 12605 millones de euros al 31 de diciembre de 2007.

Activos Intangibles

Los otros activos intangibles incluyen los derechos a fianza, los fondos de comercio así como las marcas adquiridas por el Grupo.

Amortizaciones y provisiones

El importe neto de las reservas y de la recuperación de las amortizaciones efectuadas en el transcurso del ejercicio 2008 alcanzó los 1062 millones de euros contra 987 millones de euros al título del ejercicio 2007. El monto de las reservas netas de depreciación en los activos tangibles e intangibles incluidos en el resultado alcanza los 14 millones de euros para el ejercicio 2008 contra una reserva neta de 4 millones de euros para el ejercicio 2009.

5.I DIFERENCIAS DE ADQUISICIÓN

En millones de euros	Ejercicio 2008	Ejercicio 2007
VALOR NETO CONTABLE A PRINCIPIO DEL PERIODO	10 244	10 162
Adquisiciones	612	483
Cesiones	(14)	(2)
Depreciaciones Contabilizadas durante el periodo	-	(1)
Diferencias por conversiones	(222)	(475)
Filiales anteriores a la contabilidad del capital social	302	64
Otros movimientos	(4)	13
VALOR NETO CONTABLE AL FINAL DEL PERIODO	10 918	10 244
En los que		
Valor bruto contable	10 932	10 277
Cúmulo de depreciaciones registradas al final del periodo	(14)	(33)

Las diferencias en las adquisiciones se reparten por sucursal de la manera siguiente:

En millones de euros	Valor neto contable al 31 de diciembre 2008	Valor neto contable al 31 de diciembre 2007
IRS	6 659	6 108
De BancWest	3 574	3 412
De Personal Finance	2 003	1 559
De Equipment Solutions	728	788
De UkrSibBank	119	182
Banque De Detail en Italia – BNL bc	1 698	1 698
AMS	1 673	1705
De BNP Paribas Personal Investors	400	403
CIB	624	445
Banco Minorista en Francia	68	68
Otras actividades	196	220
TOTAL GROUPE	10 918	10 244

5.m PROVISIONES TÉCNICAS DE SOCIEDADES DE SEGUROS

En millones de euros	31 de diciembre 2008	31 de diciembre 2007
Pasivos relativos a los contratos de seguros	77 645	82 471
Provisiones técnicas brutas:		
-Contratos de seguros en unidades de cuenta	26 307	36 226
-Otros contratos de seguro	51 158	46 245
Pasivos relativos a los contratos financieros	9 049	8 014
Pasivos relativos a los contratos financieros con participación discrecional	9 049	8 014
Participación en los ingresos diferidos del pasivo	-	2 835
TOTAL DE PROVISIONES TÉCNICAS DE LAS SOCIEDADES DE SEGURO	86 514	93 920
Participación en los ingresos diferidos del activo ⁽¹⁾	(531)	-
Pasivos relativos a los contratos financieros en unidades de cuenta ⁽²⁾	3 520	5 450
TOTAL DE ACTIVOS Y PASIVOS RELATIVOS A LOS CONTRATOS EMITIDOS POR LAS SOCIEDADES DE SEGURO	89 503	98 770

⁽¹⁾ La participación de los ingresos diferidos del activo se presentan en el título <Otros deudores y activos diversos> (nota 5.i)

⁽²⁾ Los pasivos relativos a los contratos financieros en unidades de cuenta se presentan en el título <Deudas con los clientes> (nota 5.e)

La provisión para la participación de los ingresos diferidos resulta de la aplicación de la <contabilidad tácita>. Esta representa la participación de los asegurados, principalmente de las filiales de seguros de vida en Francia, en la plusvalía y depreciación latentes de los activos, cuando la remuneración de los contratos va ligada a su rendimiento. Esa participación fijada en 92.5% (95% en 2007) para Francia, es un promedio de cálculos estocásticos y sobre la plusvalía y depreciación latente atribuida a los asegurados en el marco de los escenarios estudiados.

Las condiciones del mercado inherentes a la ampliación de la crisis financiera en 2008 condujeron a la formación de una depreciación latente global neta en las carteras clasificadas en <Activos disponibles a la venta> y en <activos financieros a valor de mercado por resultado>, una provisión por participación de los beneficios diferidos del activo se contabilizó a un máximo de 531 millones de euros. Esa participación se juzgó como recuperable sobre el fundamento de un análisis estocástico de flujos futuros de tesorería en quince años y teniendo en cuenta la hipótesis de tasas para los clientes y de la recolección coherente entre ellos. Por otra parte, las carteras de <activos financieros retenidos hasta el vencimiento> y los activos inmuebles contabilizados a costo amortizado presentan una plusvalía latente de 1 347 millones de

euros (no registrada en el balance consolidado), representativa de rendimientos futuros superiores a tasas actuales del mercado.

El importe de la provisión para participación de los beneficios diferidos del activo es sensible a la evolución de la recolección de recompras: el importe recuperable será inferior a 9 millones de euros si la hipótesis de las recompras y de la recolección aumentan y disminuyen respectivamente 10% cada año.

La variación de los pasivos relativos a los contratos emitidos por las compañías de seguros se analiza de la siguiente manera:

En millones de euros	Ejercicio 2008	Ejercicio 2007
PASIVOS RELATIVOS A LOS CONTRATOS AL PRINCIPIO DEL PERIODO	98 770	91 391
Gastos anuales técnicos de los contratos de seguros y la recolección realizada a los contratos financieros relacionados con la actividad de seguros de vida	7 386	13 802
Prestaciones pagadas	(7 686)	(6 744)
Cesiones de cartera de contratos	(338)	(294)
Efectos de variaciones del periodo	(18)	63
Efectos de variaciones de cambio	(615)	(364)
Efectos des variaciones de valor de los activos de los contratos en unidades de cuenta	(7 996)	916
PASIVOS RELATIVOS A LOS CONTRATOS AL FINAL DEL PERIODO	89 503	98 770

La parte reasegurada de los pasivos relativos a los contratos emitidos por las empresas de seguros se presenta en la nota 5.i.

5.n PROVISIONES PARA RIESGOS Y CARGOS

En millones de euros	Ejercicio 2008	Ejercicio 2007
TOTAL DE LAS PROVISIONES ESTABLECIDAS AL PRINCIPIO DEL PERIODO	4 738	4 718
Gastos anuales	1 123	1 050
Recuperación de las provisiones	(905)	(534)
Uso de las provisiones	(769)	(758)
Incidencia de la consolidación de la Banca Nazionale del Lavoro	-	260
Variación de la paridad monetaria	201	2
TOTAL DE PROVISIONES ESTABLECIDAS AL FIN DEL PERIODO	4 388	4 738

Las provisiones por riesgos y cargos se registraron principalmente al 31 de diciembre de 2008, como al 31 de diciembre de 2007 las provisiones establecidas para cubrir los compromisos sociales (nota 7.b), las depreciaciones referentes al riesgo de crédito (nota 2.f), los riesgos sobre las utilidades de ahorro a tasas administradas, y los litigios vinculados a las operaciones bancarias.

PROVISIONES PARA LOS RIESGOS SOBRE UTILIDADES DEL AHORRO A TASAS ADMINISTRADAS

Saldos y provisiones relativas a las cuentas y planes de ahorro para la vivienda

En millones de euros	31 de diciembre 2008	31 de diciembre 2007
Saldos recolectados en títulos de cuentas y planes para el ahorro de la vivienda	14 366	15 995
Títulos de planes de ahorro para la vivienda	11 330	12 890
Con antigüedad superior a 10 años	3 929	4 476
Con antigüedad entre 4 y 10 años	5343	6542
Con antigüedad inferior a 4 años	2058	1 872
Créditos en vigor otorgados a título de las cuentas y planes de ahorro para la vivienda	586	552
Título de planes de ahorro para la vivienda	161	150
Provisiones y similares establecidas a título de cuentas y planes de ahorro para la vivienda	128	135

ESTADOS FINANCIEROS CONSOLIDADOS
Notas anexas a los Estados Financieros Consolidados

Títulos de planes de ahorro para la vivienda	91	97
Que tengan una antigüedad superior a 10 años	45	51
Que tengan una antigüedad entre 4 y 10 años	33	33
Que tengan una antigüedad inferior a 4 años	13	13



Variación de las disposiciones relativas a utilidades por ahorro a tasas administradas.

En millones de euros	Ejercicio 2008		Ejercicio 2007	
	Provisiones y similares establecidas en el título de planes de ahorro para la vivienda	Provisiones y similares establecidas en el título de cuentas de ahorro para la vivienda	Provisiones y similares establecidas en el título de planes de ahorro para la vivienda	Provisiones y similares establecidas en el título de cuentas de ahorro para la vivienda
Total de provisiones establecidas al principio del periodo	97	38	171	45
Gastos anuales	2	-	-	2
Recuperación de las provisiones	(8)	(1)	(74)	(9)
Total de provisiones establecidas al final del periodo	91	37	97	38

Nota 6. OBLIGACIONES DE FINANCIAMIENTO Y DE GARANTÍA

6.a Obligaciones de Financiamiento

Valor contractual de los compromisos de financiamiento otorgados o recibidos por el Grupo:

En millones de euros	31 de diciembre 2008	31 de diciembre 2007
Obligaciones de financiamientos otorgadas:		
-A los establecimientos de crédito	27 659	25 933
-A los clientes:	194 082	205 294
Apertura de créditos confirmados	166 127	177 907
Otras garantías a favor de los clientes	27 955	27 387
TOTAL DE OBLIGACIONES DE FINANCIAMIENTO OTORGADAS (NOTA 4.a)	221 741	231 227
Obligaciones de financiamientos recibidas:		
- De establecimientos de crédito	124 411	100 593
-De los clientes	9 756	6 888
TOTAL DE OBLIGACIONES DE FINANCIAMIENTOS RECIBIDOS	134 167	107 481

6.b OBLIGACIONES DE GARANTÍA

Instrumentos Financieros Otorgados o recibidos en Garantía

Los instrumentos financieros otorgados en garantía por el Grupo comprenden aquellos otorgados en garantía de pasivos o pasivos eventuales por un valor de 75,145 millones de euros al 31 de diciembre de 2008 (contra 43, 621 millones de euros al 31 de diciembre de 2007), aquellos otorgados en garantía en el cuadro de los pagarés, títulos y deudas pendientes de cobro, en los bancos centrales, por un valor de 48 169 millones de euros al 31 de diciembre de 2008 (contra 7 480 millones de euros al 31 de diciembre de 2007), y los otorgados dentro del marco de las operaciones de pacto de recompra de títulos por un valor de 412,848 millones de euros al 31 de diciembre de 2008 (contra 395 899 millones de euros al 31 de diciembre de 2007).

La parte de los instrumentos financieros otorgados por el Grupo en Garantía y que el beneficiario autorizó para vender o para volver a otorgar en garantía, alcanzó los 429 164 millones de euros al 31 de diciembre de 2008.

El importe de los instrumentos financieros recibidos en garantía por el Grupo que éste autorizó vender o volver a otorgar en garantía alcanzó los 42 594 millones de euros al 31 de diciembre de 2008 (contra 38

014 millones de euros al 31 de diciembre de 2007), al cual se suma el importe de los instrumentos financieros recibidos en el marco de operaciones tomadas en recompra de títulos por un valor de 356,421 millones de euros al 31 de diciembre de 2008 (contra 341,147 millones de euros al 31 de diciembre de 2007).

La parte de esos instrumentos que efectivamente se vendieron o se volvieron a otorgar en garantía se eleva a 309,776 millones de euros al 31 de diciembre de 2008.

OBLIGACIONES POR FIRMA

En millones de euros	31 de diciembre 2008	31 de diciembre 2007
Obligaciones de garantía otorgados		
-Del orden de establecimientos de crédito	7 680	10 436
-Del orden de los clientes	77 287	80 663
Garantías sobre bienes inmuebles	1 590	2 142
Garantías administrativas y fiscales y otras garantías	40 072	36 172
Otras garantías del orden de los clientes	35 625	42 349
TOTAL DE OBLIGACIONES DE GARANTÍA OTORGADAS	84 967	91 099
(NOTA 4.a)		

Nota 7. REMUNERACIÓN Y BENEFICIOS OTORGADOS AL PERSONAL

7.a GASTOS DE PERSONAL

El importe de los gastos de personal alcanzó los 10,227 millones de euros en el ejercicio 2008, contra 11,105 millones de euros en el ejercicio 2007.

Los salarios y sueldos fijos y variables, así como el reparto de utilidades y la participación, alcanzaron los 7,275 millones de euros (8,391 millones de euros en 2007), las indemnizaciones y gastos por el retiro, y otros gastos sociales son de 2,588 millones de euros (2,368 millones de euros en 2007), y los impuestos y pagos a plazos sobre las remuneraciones alcanzaron los 364 millones de euros (346 millones de euros en 2007).

7.b OBLIGACIONES SOCIALES

Beneficios posteriores al empleo que se refieren a los planes de cotizaciones definidas

En Francia, el Grupo BNP Paribas cotiza a diferentes organismos nacionales e interprofesionales de retiro de base y complementarios. BNP Paribas SA y ciertas filiales han establecido, por acuerdo de empresa, un retiro por capitalización. Con este título, los salarios beneficiaron en el momento de su salida por retiro una renta que viene a sumarse a las pensiones otorgadas por los planes nacionales.

En el extranjero, los planes de prestaciones que habían estado cerrados en la mayor parte de los países (Estados Unidos, Alemania, Luxemburgo, Reino Unido, Irlanda, Noruega, Australia principalmente) a nuevos colaboradores, quienes se vieron para ofrecer el beneficio de planes de pensión de contribuciones definidas. En el marco de esos planes, el compromiso de la empresa consiste esencialmente en entregar, en el plan de pensión, un porcentaje del salario anual del beneficiario.

Los importes entregados a título de planes posteriores de empleados para las contribuciones francesas y extranjeras son del orden de los 418 millones de euros para el ejercicio de 2008 contra 362 millones de euros para el ejercicio 2007.

Beneficios posteriores al empleo respectivos a planes de prestaciones definidas

En Francia y en el extranjero subsisten los planes de prestaciones definidas, que son objeto de evaluaciones actuariales independientes según la metodología de unidades de crédito proyectadas a fin



de determinar el gasto correspondiente de los derechos adquiridos por los asalariados y sobre las prestaciones que se deben entregar al personal antes de retirarse y a los retirados. Las hipótesis demográficas y financieras utilizadas para calcular el valor actualizado de las obligaciones y de los activos de cobertura de esos planes consideran las condiciones económicas propias de cada país o sociedad del Grupo. La fracción de diferencias actuariales a amortizar, después de aplicar el límite convencional del 10% (método del corredor) se calculó por separado para cada plan de prestaciones definidas.

Las provisiones establecidas a título de planes posteriores al empleo para prestaciones definidas alcanzan los 1,365 millones de euros al 31 de diciembre de 2008 (1391 millones de euros al 31 de diciembre de 2007) donde 561 millones de euros se destinaron a compromisos franceses y 804 millones de euros se destinaron a compromisos extranjeros.

Planes de Retiro y otros Beneficios vinculados al retiro

Planes de Retiro

En Francia, BNP Paribas entrega un complemento de pensión bancaria a título de derechos adquiridos hasta el 31 de diciembre de 1993, a los retirados y asalariados activos a esa fecha. Esos compromisos residuales están cubiertos por una provisión establecida en las cuentas del grupo, o se han externalizado en una compañía de seguros.

Los planes de retiro de prestaciones definidas que beneficiaban a los cuadros superiores del Grupo salidos de la BNP Paribas y de la compañía bancaria, todos cerraron y se transformaron en planes adicionales. Los importes adjudicados a los beneficiarios, bajo reserva de su presencia en el Grupo al momento de su salida por retiro, se fijaron definitivamente al momento de cancelar los planes anteriores. Esos planes de retiro se externalizaron en las compañías de seguros, en el balance en los que el valor de mercado de los activos invertidos en representación de esos planes se repartió a un máximo de 83% en obligaciones, 8% en acciones y 9% en inmobiliarios.

En el extranjero, los planes de retiro se basan, ya sea en la adquisición de una pensión fijada en función del último salario y del número de años de servicio (Reino Unido) ya sea por la adquisición anual de un capital constitutivo, de una pensión expresada en porcentajes del salario anual y remunerada a una tasa definida previamente (Estados Unidos). Ciertos planes son planes de retiro complementarios vinculados a las pensiones legales (Noruega). La gestión de ciertos planes se asegura por una compañía de seguros (España), una fundación (Suiza) o por organismos de gestión independientes (Reino Unido). Al 31 de diciembre de 2008, el 86% de los pasivos brutos de esos planes se concentraron en una veintena de planes situados en el Reino Unido, en Estados Unidos y en Suiza. El valor de mercado de los activos de esos planes se repartió a un máximo de 34% en acciones, 47% en obligaciones y 19% en otros instrumentos financieros.

Otros Beneficios Vinculados al Retiro

El personal de las diferentes sociedades del Grupo se benefició de diversas prestaciones contractuales tales como indemnizaciones por salida o por fin de la carrera. En Francia, la cobertura de esas indemnizaciones son objeto de un contrato que se externa en una compañía de seguros ajena al grupo. En el extranjero, los compromisos brutos a título de esos otros beneficios se concentraron en Italia (82%) en donde un cambio de ley transformó el plan italiano de indemnizaciones al término de la profesión (TFR) en plan de cotizaciones fijado desde el 1 de enero de 2007. Los derechos adquiridos al 31 de diciembre de 2006 quedan como prestaciones fijadas. Las siguientes tablas se refieren a la manera en que los planos de retiro y otros beneficios se vinculan con el retiro:

COMPARACIÓN ENTRE LOS PASIVOS Y ACTIVOS CONTABILIZADOS EN EL BALANCE

En millones de euros	31 de diciembre 2008	31 de diciembre 2007
Valor Actualizado de las obligaciones	4 189	4 047
Valor actualizado de las obligaciones para todo o parte financiadas por los activos	3 323	3 156
Valor actualizado de las obligaciones no financiadas	866	891
Valor de mercado de los activos de los planes	(2 129)	(2 474)
Valor de mercado de los activos excedentes	(76)	(68)
Valor de mercado de los activos netos ⁽¹⁾	(15)	(14)
Costos no contabilizados en la aplicación de las disposiciones de la norma IAS 19	(751)	(280)
Costo de los servicios pasados	(193)	(245)
Pérdidas o ganancias netas actuariales	(558)	(35)
Otros importes contabilizados en el balance	5	50
OBLIGACION NETA CONTABILIZADA EN EL BALANCE PARA LOS PLANES DE PRESTACIONES DEFINIDOS	1 223	1 261

(1) Los activos netos están aislados en el balance de las filiales de seguros del grupo, que cubren los compromisos de otras entidades del grupo que les han transferido para cubrir los beneficios posteriores al empleo ciertas categorías de salario.

VARIACIÓN DEL VALOR ACTUALIZADO DE LAS OBLIGACIONES Y DE LOS ACTIVOS EXCEDENTES

En millones de euros	Ejercicio 2008	Ejercicio 2007
VALOR ACTUALIZADO DE LAS OBLIGACIONES AL PRINCIPIO DEL PERIODO	3 979	3 814
Valor bruto actualizado de las obligaciones al principio del periodo	4047	3 884
Valor de mercado de los activos excedentes a principio del periodo	(68)	(70)
Costo de los servicios prestados en el transcurso del ejercicio	149	117
Gastos ligados a la actualización de las obligaciones	181	166
Costo de las modificaciones del plan del periodo	(40)	192
Efecto de reducción o liquidaciones del plan	16	(80)
Ingresos actuariales del periodo	240	(117)
Plan de contribución de los miembros de los planes	11	11
Prestaciones otorgadas a los beneficiarios	(285)	(205)
Efecto de variaciones del cambio	(117)	(120)
Efecto de variaciones del perímetro	(3)	222
Otras variaciones	(18)	(21)
VALOR ACTUALIZADO DE LAS OBLIGACIONES AL FIN DEL PERIODO	4 113	3979
Valor bruto actualizado de las obligaciones al final del periodo	4 189	4047
Valor de mercado de los activos excedentes al final del periodo	(76)	(68)

VARIACIÓN DEL VALOR DE MERCADO DE LOS ACTIVOS DEL PLAN Y DE LOS ACTIVOS NETOS

En millones de euros	Ejercicio 2008	Ejercicio 2007
VALOR DE MERCADO DE LOS ACTIVOS AL PRINCIPIO DEL PERIODO	2 488	2 225
Valor de mercado de los activos de los planes al principio del periodo	2 474	2 213
Valor de mercado de los activos netos al principio del periodo	14	12
Rendimiento esperado de los activos del plan	119	123
Efectos de las reducciones o liquidaciones del plan	(2)	(1)
Utilidades actuariales del periodo	(327)	15
Plan de contribución de los miembros de los planes	11	11
Plan de contribución otorgado por BNP Paribas a los activos de los planes	81	122
Prestaciones otorgadas a los beneficiarios de las prestaciones financiadas	(139)	(120)
Efecto de las variaciones de cambio	(83)	(105)
Efecto de las variaciones del perímetro	1	218
Otras variaciones	(5)	-

VALOR DE MERCADO DE LOS ACTIVOS AL FINAL DEL PERIODO	2 144	2488
<i>Valor de mercado de los activos de los planes al final del periodo</i>	<i>2 129</i>	<i>2474</i>
<i>Valor de mercado de los activos netos al final del periodo</i>	<i>15</i>	<i>14</i>

COMPONENTES DE LOS GASTOS DE RETIRO

En millones de euros	Ejercicio 2008	Ejercicio 2007
Costo de los servicios prestados en el curso del ejercicio	149	117
Gastos vinculados a la actualización de las obligaciones	181	166
Rendimiento esperado de los activos del plan	(119)	(123)
Amortización de las diferencias actuariales	1	4
Amortización de los servicios anteriores	11	3
Efectos de las reducciones o liquidaciones del plan	18	(77)
TOTAL DE <GASTOS DE PERSONAL>	241	90

PRINCIPALES HIPÓTESIS ACTUARIALES UTILIZADAS PARA EL CÁLCULO DE LAS OBLIGACIONES A FINAL DEL PERIODO

	31 de diciembre 2008					31 de diciembre 2007				
	Francia	Zona fuera de Francia	Euro de	Reino Unido	Estados Unidos	Francia	Zona fuera de Francia	Euro de	Reino Unido	Estados Unidos
En porcentaje										
Tasa de actualización	3.11%-4.05%	2.75%-4.19%		4.50%	6.00%	4.11%-4.60%		4.15%-4.70%	5.69%	6.00%
Tasa de aumento futuro de los salarios	3.00%-5.00%	2.00%-4.00%		3.50%-4.40%	4.00%	2.50%-5.00%		2.00%-5.00%	4.30%-4.75%	4.00%-5.00%

RENDIMIENTO DE LOS ACTIVOS DEL PLAN EN EL CURSO DEL PERIODO

	31 de diciembre 2008					31 de diciembre 2007				
	Francia	Zona fuera de Francia	Euro de	Reino Unido	Estados Unidos	Francia	Zona fuera de Francia	Euro de	Reino Unido	Estados Unidos
En porcentaje										
Rendimiento esperado de los activos del plan (1)	4.20%	3.25%-5.15%		4.50%-6.60%	6.00%-7.00%	4.20%	2.00%-6.90%		4.80%-7.30%	6.50%-8.25%
Rendimiento efectivo de los activos del plan	4.00%-4.15%	(33.00%)-0.00%		(20.00%)-(-1.38%)	(32.00%)-(-15.60%)	4.50%-4.70%	3.00%-6.00%		6.00%-9.00%	5.00%-12.00%

(1) Rango de tasa representativa de la existencia de varios planes en un mismo país o de una misma zona geográfica o monetaria

En Francia, las pérdidas actuariales que se manifestaron en el transcurso del ejercicio 2008 aumentaron el valor del pasivo neto del orden de 110 millones de euros. Estas remplazaron esencialmente la actualización de los parámetros utilizados para la evaluación de las obligaciones sociales, y en particular, las tasas de actualización y las tasas futuras de aumento de los salarios.

En el extranjero, las pérdidas actuariales que se manifestaron en el transcurso del ejercicio 2008 aumentaron el valor del pasivo neto del orden de 456 millones de euros, que fueron la base de los rendimientos de los activos por 430 millones de euros y de la actualización de los valores de los parámetros utilizados para la evaluación de las obligaciones.

Planes de asistencia médica posteriores al empleo.

En Francia, BNP Paribas no tiene obligaciones de planes de cobertura médica con relación a sus jubilados.

En el extranjero, existen varios planes de cobertura médica para los jubilados en donde los principales se sitúan en los Estados Unidos. Las provisiones establecidas como obligaciones existentes con respecto a los que tienen derechos, alcanzan los 51 millones de euros al 31 de diciembre de 2008, contra 48 millones de euros al 31 de diciembre de 2009.

Las obligaciones existentes de planes de ayuda médica posteriores al empleo, se evaluaron utilizando las tablas de mortalidad en vigor en cada país, y las hipótesis de evolución de los costos médicos. Esas hipótesis, basadas en las observaciones históricas, toman en cuenta las evoluciones futuras estimadas del costo de los servicios médicos que resultan a la vez del costo de las prestaciones médicas y de la inflación.

Indemnizaciones al final del contrato de trabajo

El banco favorece en Francia la salida anticipada que se base en el voluntariado de los asalariados que respondan a ciertos criterios de elegibilidad. Los gastos vinculados a los planes de retiro voluntario son objeto de provisiones a título del personal activo que sea elegible cuando el plan respectivo sea objeto de un acuerdo o de una proposición de convenio mixto. Los planes por ejecutarse en Francia se refieren principalmente a BNP Paribas metrópoli, BNP Paribas Personal Finance y BNP Paribas Lease Group, y en el extranjero principalmente a BNL.

Al 31 de diciembre de 2008, las provisiones existentes en el Grupo, a título de planes de retiro voluntario y retiro anticipado alcanzaron los 150 millones de euros (264 millones de euros al 31 de diciembre de 2007) en donde 108 millones de euros (171 millones de euros al 31 de diciembre de 2007) se relacionaron con actividades desarrolladas en el extranjero, y 42 millones de euros en Francia.

Por otra parte, el Grupo BNP Paribas anunció el 16 de diciembre de 2008 que se había lanzado un estudio estatal que podría llevar a la reducción de la plantilla de empleados de CIB del orden del 5% a nivel mundial.

Por este concepto se anunciaron los despidos, y las provisiones para la reestructuración ya se habían establecido en el Reino Unido, Estados Unidos y Hong Kong por importes respectivos de 10 millones de euros, 5 millones de euros y 3 millones de euros.

7.c PAGOS A BASE DE ACCIONES

Planes de fidelización y de reparto de utilidades en acciones

BNP Paribas ha colocado, a beneficio de algunos de sus colaboradores, pagos a base de acciones, adjudicaciones de opciones de suscripción o recompra de acciones, y adjudicaciones de acciones gratuitas que se integran en los planes de fidelización así como en un Plan Global de Reparto de Utilidades en Acciones.

Planes de fidelización

En el marco de la política de pagos variables puesta en marcha en el Grupo, los planes de fidelización a beneficio de algunos colaboradores cuyo desempeño es significativo o que se hayan reclutados recientemente, disponen siempre que estén presentes, un pago específico en un periodo pluri anual y pagadero bajo diversas formas (acciones, importes en especie indexados en el curso de la acción). La norma IFRS 2 obliga a constatar el costo de esos pagos en el periodo de adquisición de los derechos, el cargo registrado en 2008 es relativo a las adjudicaciones efectuadas entre los años 2005 y 2008.

Plan Global de Reparto de Utilidades en Acciones

Hasta 2005, se adjudicaron diversos planes de opciones de suscripción o de recompra de acciones por parte de BNP Paribas o sus filiales, después por BNP Paribas al personal del grupo, en el marco de las autorizaciones sucesivas otorgadas en las Asambleas Generales Ordinarias.

Los planes de opciones puestos en marcha, a un ritmo anual después del 2005 tienen por objetivo asociar diferentes categorías de cuadros de desarrollo de valorización del grupo, y favorecer la convergencia de sus intereses con las de los accionistas. Ese personal es representativo de los talentos del Grupo y del reemplazo de sus funcionarios: funcionarios dirigentes, funcionarios que ocupan una posición clave, responsables operacionales o expertos, funcionarios potenciales, jóvenes funcionarios identificados en razón de su desempeño y de sus perspectivas de evolución profesional y contribuidores clave a los resultados del grupo.

El precio por ejercer esos planes, se determina en cada emisión de acuerdo a las disposiciones de las autorizaciones de las Asambleas Generales Extraordinarias correspondientes, que no implican exoneración o reducción de impuestos.

La duración de vida de las opciones se reestableció en 8 años a partir del plan del año 2005.

Las condiciones del ejercicio de una fracción (30 porciones) de opciones atribuidas, más allá de un número mínimo de opciones no sujetas a esa condición (3000 opciones), dependen del desempeño relativo del título BNP Paribas con relación al índice Dow Jones, Euro, STOXX Bank, el desempeño relativo se midió al término del segundo, tercero y cuarto año del periodo de indisponibilidad, y se aplica en cada fecha de cálculo en la tercera de las opciones sujetas a esa condición.

El desempeño relativo de BNP Paribas con relación al índice se constató comparando por una parte, el informe en porcentajes entre la media del precio de apertura del título BNP Paribas de cada año, de indisponibilidad y de esos años de indisponibilidad anterior, y por otra parte, en relación con el porcentaje entre la media del precio de apertura del índice en los mismos periodos.

Si el resultado constatado en el título BNP Paribas es superior al del índice, entonces el precio del ejercicio de la fracción de las opciones correspondientes permanece sin cambio. Por el contrario, si ese desempeño es inferior a 20 puntos o más al del índice, entonces caducan las opciones que corresponden a la fracción sujeta a la condición de desempeño, y no se pueden ejercer.

Por otra parte, si el desempeño verificado del título BNP Paribas es inferior a menos de 20 puntos, de 5 a menos de 10 puntos, o de 10 a menos de 20, al del índice, entonces el precio del ejercicio inicial se sobre estimó respectivamente al 5%, 10% o 20% por la fracción atribuida de las opciones correspondientes.

En el marco de los planes de opciones colocadas después del 2003, 6 de las 9 medidas de desempeño realizadas, la condición de desempeño no se cumplió integralmente y las modalidades de ajuste previstas se pusieron en marcha.

A partir del 2006, y en el marco de las autorizaciones otorgadas por la Asamblea General Extraordinaria del 18 de mayo del 2005, BNP Paribas colocó un Plan Global de reparto de utilidades en Acciones, que incluían, a beneficio de las categorías abajo mencionadas, la adjudicación de las opciones de suscripción de acciones y la adjudicación de las acciones gratuitas. Los funcionarios dirigentes y los representantes de la sociedad se van a adjudicar únicamente las opciones de suscripción de acciones, los funcionarios que ocupan un puesto clave que se van a beneficiar de una adjudicación asociada a opciones de suscripción de acciones y a acciones gratuitas, los funcionarios potenciales y los contribuidores clave que se van a beneficiar únicamente de las acciones gratuitas.

Las acciones gratuitas adjudicadas hasta 2008 son adquisiciones a título definitivo, bajo condición de presencia en la emisión de un periodo de adquisición de 2 a 3 años según sea el caso, y el periodo de



conservación de las acciones gratuitas es de 2 años. Esas acciones gratuitas no se adjudicaron más que a los asalariados del grupo en Francia.

La condición de resultado se realiza si el Resultado por acción del Grupo aumenta el 5% o más en relación con el ejercicio anterior, o, en caso donde esa condición no se cumpla, en función del desempeño relativo del título BNP Paribas en relación con el índice Dow Jones Euro STOXX Bank, éstas se miden comparando una parte en relación con el porcentaje entre la media de la apertura de precio del título BNP Paribas de cada año considerado, y la de los años anteriores, y por otra parte, en relación con el porcentaje entre la media de la apertura de precios del índice en los mismos periodos.

En caso de que esa condición no se llegue a realizar, la parte de la adjudicación de acciones gratuitas correspondientes caducará.

Todos los planes que no hayan vencido se resolverán por una suscripción eventual o liberación de acciones BNP Paribas.

Gasto representado por los pagos a base de acciones

A título del conjunto de planes otorgados, los gastos contabilizados en 2008 alcanzan los 116 millones de euros (107 millones de euros en 2007).

Gasto en millones de euros				2008	2007
	Planes de opciones de suscripción y de compra de acciones	Plan de adjudicación de acciones gratuitas	Otros planes	Gastos totales	Gastos Totales
Planes de fidelización			13	13	19
Plan Global de Reparto de utilidades en acciones	50	53		103	88
TOTAL	50	53	13	116	107

Historia de los planes adjudicados

Las características y condiciones generales adjuntas al conjunto de adjudicaciones a título de los planes existentes al 31 de diciembre de 2008 se describen en la siguiente tabla.

PLANES DE OPCIONES DE SUSCRIPCIÓN DE ACCIONES

Características del plan							Opciones vigentes al final del periodo	
Sociedad Emisora del plan	Fecha de adjudicación	Número de beneficiarios	Número de las opciones adjudicadas ⁽¹⁾	Fecha de salida del ejercicio de las opciones	Fecha de expiración de las opciones	Precio de ejercicio ajustado (en euros) ⁽⁵⁾	Número de opciones	Duración residual en años hasta el vencimiento o de las opciones
BNP ⁽¹⁾	03/05/1999	112	670 000	04/05/2004	03/05/2009	37.31	52 586	1
BNL ⁽⁶⁾	13/09/1999	137	614 763	13/09/2001	13/09/2011	82.05	428 647	3
BNP ⁽¹⁾⁽⁴⁾	22/12/1999	642	5 064 000	23/12/2004	22/12/2009	44.77	1 478 811	1
BNL ⁽⁶⁾	07/04/2000	1 214	1 754 200	08/04/2005	07/04/2010	42.13	350 336	2
BNP Paribas SA ⁽¹⁾⁽²⁾	20/10/2000	161	504 926	20/10/2003	20/10/2013	103.55	465 154	5
BNL ⁽⁶⁾	15/05/2001	932	6 069 000	15/05/2005	14/05/2011	48.57	2 900 350	3
BNL ⁽⁶⁾	26/10/2001	223	573 250	26/10/2004	26/10/2014	63.45	4 740	6
BNP Paribas SA ⁽²⁾	26/10/2001	153	479 685	26/10/2004	26/10/2012	63.45	2 074	4
BNP Paribas SA ⁽²⁾	31/05/2002	1 384	2 158 570	31/05/2006	30/05/2012	59.48	1 035 408	4
BNP Paribas SA ⁽³⁾	21/03/2003	1 302	6 693 000	21/03/2007	20/03/2013	36.78	3 446 670	5
BNP Paribas SA ⁽³⁾	24/03/2004	1 458	1 779 850	24/03/2008	21/03/2014	49.36	1 402 831	6
BNP Paribas SA ⁽³⁾	25/03/2005	2 380	4 332 550	25/03/2009	22/03/2013	54.62	4 133 709	5
BNP Paribas SA ⁽³⁾	05/04/2006	2 583	3 894 770	06/04/2010	04/04/2014	75.25	3 707 890	6
BNP Paribas SA ⁽³⁾	08/03/2007	2 023	3 630 165	08/03/2011	06/03/2015	82.70	3 554 690	7
BNP Paribas SA ⁽²⁾	06/04/2007	219	405 680	06/04/2011	03/04/2015	78.50	392 905	7
BNP Paribas SA ⁽³⁾	18/04/2008	2 402	3 985 590	18/04/2012	15/04/2016	66.10	3 945 590	8
TOTAL DE LAS OPCIONES VIGENTES AL FIN DEL PERIODO							27 302 391	

⁽¹⁾ Los números de las opciones y los precios del ejercicio se ajustaron para tener en cuenta la división del valor nominal de la acción BNP Paribas por dos, ocurrida el 20 de febrero de 2002.

⁽²⁾ El derecho del ejercicio atribuido a los salarios estaba condicionado por una parte a los resultados financieros del Grupo, determinados por el informe entre el resultado consolidado, parte del Grupo y el capital social medio parte del Grupo de cada ejercicio del que se trate. El resultado mínimo obtenido fue de 16% en promedio de los cuatro ejercicios al principio del año de adjudicación del plan o a falta de los tres ejercicios pasados por alto al principio del segundo año después del de atribución del plan. Esa condición se ha resaltado para los planes en cuestión.

⁽³⁾ Las modalidades del ejercicio de una fracción de las opciones adjudicadas a los asalariados se subordinaron en el momento en que se llevó a cabo la condición de resultados relativa al título BNP Paribas, de acuerdo a informe del índice sectorial del Dow Jones euro STOXX Bank, durante el periodo de indisponibilidad.

En consecuencia de esa condición de resultado relativa, el precio del ejercicio ajustado se fijó en:

- 38,62 euros por 404 649 opciones del plan del 21 de marzo de 2003 vigente al fin del periodo;
- 51,83 euros por 3028 opciones del plan del 24 de marzo de 2004 vigentes al fin del periodo;
- 57,40 euros por 171460 opciones del plan del 25 de marzo de 2005 vigentes al fin del periodo
- 79,00 euros por 164 106 opciones del plan del 5 de abril del 2006 vigentes al fin del periodo.

⁽⁴⁾ Planes que relacionaron a los colaboradores de dos grupos cercanos, BNP y Paribas. El derecho de ejercer se condicionó al impago del certificado de valor garantizado, adjunto a las acciones creadas en el momento de la comparación de los dos grupos. Esa condición se indicó para los dos planes en cuestión.

⁽⁵⁾ El precio del ejercicio de cada uno de los planes adjudicados antes del 31 de marzo de 2006, así como el número de opciones no ejercidas todavía para esa fecha, se ajustaron a esa fecha, de acuerdo a la reglamentación en vigor para tener en cuenta la objetividad de un Derecho de Preferencia de Suscripción llevado a cabo el 7 de marzo de 2006.

⁽⁶⁾ Después de la fusión del primero de octubre de 2007 entre BNL y BNP Paribas, los planes de opciones adjudicados por BNL entre 1999 y el 2001 otorgaron a los beneficiarios, después de la fecha de fusión, el derecho de suscribir un número determinado de acciones de BNP Paribas, de acuerdo al informe de intercambio (una acción BNP Paribas por 27 acciones BNL) a un precio de ejercicio ajustado por el mismo informe de intercambio.

ESTADOS FINANCIEROS CONSOLIDADOS
Notas anexas a los Estados Financieros Consolidados

Características del plan						Número de acciones vigentes al final del periodo
Sociedad emisora del plan	Fecha de adjudicación	Número de beneficiarios	Número de acciones adjudicadas	Fecha de adquisición definitiva de acciones adjudicadas	Fecha de fin de periodo de la intransmisibilidad de las acciones adjudicadas	
BNP Paribas SA ⁽¹⁾	05/04/2006	2 034	544 370	07/04/2008	07/04/2010	805
BNP Paribas SA	05/04/2006	253	64 281	06/04/2009	06/04/2011	60 189
BNP Paribas SA	08/03/2007	2 145	834 110	09/03/2009	09/03/2009	818 070
BNP Paribas SA	08/03/2007	327	76 813	28/06/2010	28/06/2012	75 032
BNP Paribas SA	18/04/2008	2 124	820 890	19/04/2010	19/04/2012	819 090
TOTAL DE ACCIONES VIGENTES AL FINAL DEL PERIODO						1 773 186

(1) La fecha de adquisición definitiva de 805 acciones se dirigió en razón de la ausencia de los beneficiarios a la fecha inicialmente prevista.

la 21ª resolución presentada en la Asamblea General del 21 de mayo de 2008 ejerció el principio de someter la adquisición definitiva de las acciones gratuitas a una condición de resultado vinculado a los resultados. El Consejo de Administración decidirá las condiciones de desempeño aplicables del próximo plan de atribución de acciones gratuitas que le será presentado.

Movimientos realizados en los planes de opción de suscripción, de compra y de adjudicación gratuita de las acciones en los dos ejercicios pasados.

PLANES DE OPCIONES DE SUSCRIPCIÓN DE ACCIONES

	2008		2007	
	Número de opciones	Precio de ejercicio promedio ponderado en euros	Número de opciones	Precio de ejercicio promedio ponderado en euros
OPCIONES VIGENTES AL 1 DE ENERO	24 648 283	59.07	24 474 326	50.63
Opciones adjudicadas durante el periodo	3 985 590	66.10	4 035 845	82.28
Opciones resultantes de la conversión de los planes BNL en acciones BNP Paribas			989 317	
Opciones ejercidas durante el periodo	(1 040 223)	65.23	(4 488 732)	40.86
Opciones caducadas durante el periodo	(291 259)		(362 473)	
OPCIONES VIGENTES AL 31 DE DICIEMBRE	27 302 391	59.60	24 648 283	59.07
OPCIONES EJERCIBLES AL 31 DE DICIEMBRE	10 666 992	45.20	10 154 176	44.16

El precio promedio de mercado del periodo de venta de opciones se elevó a 42.08 euros (contra 81.52 euros en 2007).



PLANES DE ADJUDICACIÓN DE ACCIONES GRATUITAS

	2008	2007
	Número de acciones	Número de acciones
ACCIONES VIGENTES AL 1ERO DE ENERO	1 483 630	595 669
Acciones adjudicadas durante el periodo	820 890	910 923
Acciones adquiridas a título definitivo durante el periodo	(524 208)	(463)
Acciones caducadas durante el periodo	(7 126)	(22 499)
ACCIONES VIGENTES AL 31 DE DICIEMBRE	1 773 186	1 483 630

VALOR OTORGADO A LAS OPCIONES DE SUSCRIPCIÓN DE ACCIONES Y A LAS ACCIONES GRATUITAS ADJUDICADAS

De acuerdo a las prescripciones de la norma IFRS2, BNP Paribas evaluó las opciones de suscripción de acciones y las acciones adjudicadas y contabilizó un cargo, determinó en la fecha de adjudicación del plan, calculó respectivamente el valor de mercado de las opciones y de las acciones. Éstas se evaluaron a su valor inicial, que no se podrá modificar por la evolución ulterior del precio de mercado del título BNP Paribas. Sólo las hipótesis relativas a la población de los beneficiarios (pérdidas de derechos) pueden ser objeto de una revisión en el transcurso del periodo de adquisición de derechos, y dar lugar a un reajuste del cargo. La valorización de los planes del grupo la realizó una sociedad especialista independiente.

Valorización de las opciones de suscripción de acciones

Los modelos que se tienen para la valorización de las opciones de suscripción de acciones son los algoritmos de tipo árbol (binominal o trinominal) con el fin de tener en cuenta la posibilidad de ejercer de manera no óptima las opciones desde la fecha de disponibilidad. Para la valorización de las características de algunas adjudicaciones secundarias vinculadas al resultado relativo de BNP Paribas igualmente se utiliza el modelo de Monte Carlo con relación a un índice sectorial.

La volatilidad implícita deducida por la valorización de los planes se estimó a partir de un panel de cotizaciones efectuadas por diferentes salas de mercado. El nivel de volatilidad deducido toma en cuenta la evolución de las volatilidades históricas medidas por el índice de referencia, así como por el título BNP Paribas que cubre una zona de observación de 10 años.

Las opciones de suscripción de acciones adjudicadas al 18 de abril de 2008 se valorizaron en 17,32 euros y 15.35 euros, según si están sujetas o no a una condición de resultados. (Respectivamente 14.57 euros y 12.90 euros para las opciones de suscripción de acciones adjudicadas al 8 de marzo de 2007, respectivamente 16.68 euros y 14.47 euros para las opciones de suscripción de acciones adjudicadas al 6 de abril de 2007).

	Ejercicio 2008	Ejercicio 2007	
	Plan adjudicado el 18 de abril 2008	Plan adjudicado el 8 de marzo de 2007	Plan adjudicado el 8 de abril de 2007
Precio de la acción BNP Paribas a la fecha de adjudicación (en euros)	67.98	79.31	80.60
Precio del ejercicio de la opción (en euros)	66.10	82.70	75.50
Volatilidad implícita de la opción BNP Paribas	29.5%	23.3%	23.3%
Ejercicio anticipado de las opciones	8 años	7 años	7 años
Dividendo esperado de la acción BNP Paribas (1)	4.0%	4.0%	4.0%
Tasa de interés sin riesgo	4.5%	4.1%	4.3%
Tasa de pérdida de derechos	1.5%	1.5%	1.5%

(1) La tasa de dividendos indicada anteriormente, es una media de la serie de dividendos anuales estimados.

Valorización de las acciones gratuitas



El valor unitario de las acciones gratuitas que se tienen es el valor al término del periodo de conservación al que se adicionan los dividendos posteriores a la fecha de adquisición, actualizados a la fecha de adjudicación.

El valor de las acciones gratuitas adjudicadas el 18 de abril de 2008 es de 60.94 euros (72.43 euros y 65.48 euros para las acciones adjudicadas en 2007 en donde los fines de periodo de conservación respectivos son el 10 de marzo de 2011 y el 29 de junio de 2012).

Suscripción o compra de acciones por el personal en el cuadro de un plan de ahorro de empresa

	Ejercicio 2008	Ejercicio 2007
Fecha de anuncio del plan	13 de mayo 2008	15 de mayo 2007
Precio de la acción BNP Paribas en la fecha de anuncio del plan (en euros)	67.75	92.77
Número de acciones emitidas o cedidas	5 360 439	5 971 476
Precio de suscripción o de cesión (en euros)	54.90	69.20
Tasa de interés sin riesgo a 5 años	4.20%	4.16%
Tasa de préstamo al final de 5 años (in fine)	8.00%	8.00%
Valor justo e intransmisibilidad	16.40%	16.56%

No se contabilizó el cargo en las cuentas del Grupo en la medida en que el costo financiero que representa para el banco la exoneración de impuestos otorgada al momento de las suscripción de acciones por el personal en el marco del Plan de Ahorro de Empresa, la valorización es nula teniendo en cuenta la intransmisibilidad durante 5 años de los títulos emitidos. De hecho, se propuso entre los empleados del grupo BNP Paribas la posibilidad de suscribir en esa oferta, 44% decidieron realizar esa inversión, 54% renunciaron a continuar a esa proposición en 2008.

Nota 8. INFORMACIONES COMPLEMENTARIAS

8.a EVOLUCIÓN DEL CAPITAL Y RESULTADO POR ACCIÓN

Resoluciones de la Asamblea General de Accionistas que se adoptadas en el transcurso del ejercicio 2008.

Las siguientes autorizaciones pendientes de validar en 2008 fueron acordadas por la Asamblea General de accionistas al Consejo de Administración para proceder a los aumentos o reducciones de capital.

Asamblea General en la que se otorgó autorización al consejo de administración	Utilización hecha en el curso del ejercicio 2008	
Asamblea General mixta del 23 de mayo del 2006 (resolución 22º)	Autorización otorgada al Consejo de Administración para aumentar el capital por medio de emisión de acciones reservadas a los miembros del Plan de Ahorro de empresa del Grupo BNP Paribas. <i>La autorización otorgada para aumentar en una o varias veces el capital social de un importe nominal máximo fijado en 36 millones de euros con supresión del derecho preferencial de suscripción. Esta autorización se otorgó para una duración de 26 meses.</i>	Emisión de 5 360 439 acciones nuevas de un valor nominal de 2 euros, reconocido el 31 de julio de 2008.
Asamblea General Mixta, del 15 de mayo del 2007 (resolución 10º)	Adaptación de la ley del 30 de diciembre de 2006 para el desarrollo de la participación y del accionariado asalariado de la vigésima segunda resolución de la Asamblea General Mixta del 23 de mayo de 2006 relativa a la autorización otorgada al Consejo de Administración para aumentar el capital por emisión de acciones reservadas a los miembros del Plan de Ahorro de empresa del Grupo BNP Paribas. <i>Las operaciones previstas pueden tomar la forma de cesión de acciones a los miembros del Plan de Ahorro de empresa del Grupo BNP Paribas.</i>	
Asamblea General Mixta, del 21 de mayo del 2008 (resolución 20º)	Autorización otorgada al Consejo de Administración para realizar las operaciones reservadas a los miembros del Plan de Ahorro de empresa del Grupo BNP Paribas que puedan tomar la forma de aumentos de capital, y/o de cesiones de títulos reservados. <i>La autorización otorgada para aumentar en una o varias veces el capital social de un importe nominal máximo de 36 millones de euros por la emisión de acciones con supresión del derecho preferencial de suscripción reservado a los miembros del Plan de Ahorro de empresa del Grupo BNP Paribas. Las operaciones previstas en esta resolución igualmente pueden tomar la forma de cesiones de acciones a los miembros del plan de ahorro del grupo BNP Paribas. Esta autorización se otorgó por un periodo de 26 meses.</i>	No se ha hecho uso de esta resolución
Asamblea General Mixta, del 18 de mayo del 2005 (resolución 14º)	Autorización para conceder a los representantes legales y a algunos miembros del personal las opciones de suscripción o compra de acciones. <i>Esta autorización incluye en el número de acciones representadas un máximo de 1.5% del capital social de BNP Paribas, que es menor al 0.5% por año. Esta autorización se otorgó por un periodo de 38 meses.</i>	Adjudicación de 3,985 590 opciones de suscripción, desde el Consejo de Administración el 19 de marzo de 2008
Asamblea General Mixta, del 18 de mayo del 2005 (resolución 15º)	Autorización de proceder a la adjudicación de acciones gratuitas a los asalariados y a los representantes legales e BNP Paribas y de las sociedades vinculadas. <i>Las acciones adjudicadas pudieron existir o emitirse y representaron un máximo de 1.5% del capital social de BNP Paribas, menor al 0.5% por año. Esta autorización se otorgó por un periodo de 38 meses.</i>	Adjudicación de 820 890 acciones gratuitas, desde el Consejo de Administración el 19 de marzo de 2008
Asamblea General Mixta, del 15 de mayo del 2007 (resolución 9º)	Adaptación a la ley del 30 de diciembre de 2006 para el desarrollo de la participación y del accionariado asalariado, de la décima quinta resolución de la Asamblea General Mixta del 18 de mayo del 2005 relativa a la autorización para proceder a la adjudicación de	



ESTADOS FINANCIEROS CONSOLIDADOS

Notas anexas a los Estados Financieros Consolidados

	acciones gratuitas a los asalariados y representantes legales de BNP Paribas y sociedades vinculadas. La susodicha adaptación se destinó para permitir el fin anticipado de los periodos de adquisición y de conservación, bajo reserva con respecto a las condiciones legales en caso de invalidez del beneficiario.	
Asamblea General Mixta, del 21 de mayo del 2008 (resolución 21 ^o)	Autorización para proceder a la adjudicación de acciones gratuitas a los asalariados de BNP Paribas y a los asalariados y representantes legales de las sociedades vinculadas. <i>Las acciones adjudicadas que existían o a emitirse y que representaron un máximo de 1.5% del capital social de BNP Paribas, menor al 0.5 por año.</i> <i>Esta autorización se otorgó por un periodo de 38 meses.</i>	No se ha hecho uso de esta resolución
Asamblea General Mixta, del 21 de mayo del 2008 (resolución 22 ^o)	Autorización para conceder a algunos miembros del personal y a los representantes legales las opciones de suscripción o compra de acciones. <i>Esta autorización incluye en el número de títulos que representan un máximo de 3% del capital social de BNP Paribas, que es menor al 1% por año. Este techo es global, común para las 12 y 22 resoluciones.</i> <i>Esta autorización se otorgó por un periodo de 38 meses</i>	No se ha hecho uso de esta resolución
Asamblea General Mixta, del 21 de mayo del 2008 (resolución 13 ^o)	Emisión manteniendo el derecho preferencial de suscripción de acciones ordinarias y valores mobiliarios que dan acceso al capital. <i>El importe nominal de los aumentos de capital susceptibles a realizarse inmediatamente y/o al término, en virtud de esa autorización, no puede ser superior a 1 mil millones de euros (500 millones de acciones).</i> <i>El importe nominal de títulos de crédito que dan acceso al capital de la sociedad, susceptibles de ser emitidos en virtud de esta autorización, no puede ser superior a 10 mil millones de euros.</i> <i>Esta autorización se otorgó por un periodo de 26 meses</i>	No se ha hecho uso de esta resolución
Asamblea General Mixta, del 21 de mayo del 2008 (resolución 14 ^o)	Emisión suprimiendo el derecho preferencial de suscripción de acciones ordinarias y valores mobiliarios que dan acceso al capital. <i>El importe nominal de los aumentos de capital susceptibles a realizarse inmediatamente y/o al término, en virtud de esa autorización, no puede ser superior a 350 millones de euros (175 millones de acciones).</i> <i>El importe nominal de títulos de crédito que dan acceso al capital de la sociedad, susceptibles de ser emitidos en virtud de esta autorización, no puede ser superior a 7 mil millones de euros.</i> <i>Esta autorización se otorgó por un periodo de 26 meses.</i>	No se ha hecho uso de esta resolución
Asamblea General Mixta, del 21 de mayo del 2008 (resolución 15 ^o)	Emisión suprimiendo el derecho preferencial de suscripción de acciones ordinarias y valores mobiliarios que dan acceso al capital, destinados a remunerar los títulos aportados en el cuadro de oferta pública de intercambio. <i>El importe nominal de los aumentos de capital susceptibles a realizarse, una o varias veces, en virtud de esa autorización, no puede ser superior a 250 millones de euros (125 millones de acciones).</i> <i>Esta autorización se otorga por un periodo de 26 meses.</i>	No se ha hecho uso de esta resolución
Asamblea General Mixta, del 21 de mayo del 2008 (resolución 16 ^o)	Emisión suprimiendo el derecho preferencial de suscripción de acciones ordinarias y valores mobiliarios que dan acceso al capital, destinados a remunerar las aportaciones de los títulos no cotizados en el límite de 10% de capital. <i>El importe nominal de los aumentos de capital susceptibles a realizarse, una o varias veces, en virtud de esa autorización, no puede ser superior al 10% del capital social de BNP Paribas.</i> <i>Esta autorización se otorga por un periodo de 26 meses</i>	No se ha hecho uso de esta resolución
Asamblea General Mixta, del 21 de mayo del 2008	Limitación Global de autorizaciones de emisión suprimiendo el derecho preferencial de suscripción.	



ESTADOS FINANCIEROS CONSOLIDADOS

Notas anexas a los Estados Financieros Consolidados

(resolución 17ª)

La decisión se toma para limitar el importe global de las emisiones, suprimiendo el derecho preferencial de suscripción, susceptible a ser realizada en el cuadro de las autorizaciones conferidas de las resoluciones décimo catorce, décimo quince y décimo dieciséis antes mencionadas, por una parte a un máximo de 350 millones de euros, importe nominal máximo de los aumentos de capital inmediatos y/o a término, y por otra parte, a un máximo de 7 mil millones de euros el importe nominal máximo de los títulos de crédito.

Asamblea General Mixta, del 21 de mayo del 2008 (resolución 18ª)

Aumento de capital por incorporación de las reservas o beneficios, de primas de emisión o de aportación.

No se ha hecho uso de esta resolución

La autorización otorgada para aumentar, una o varias veces el capital social en el límite de un importe nominal máximo de un mil millones de euros para la incorporación, sucesiva o simultánea al capital, de todo o parte de las reservas, beneficios, o primas de emisión, de fusión o de aportación, a realizarse por creación y atribución gratuita de las acciones ordinarias o para presentar el valor nominal de las acciones o por el empleo conjunto de esos dos procedimientos.

Esta autorización se otorga por un periodo de 26 meses

Asamblea General Mixta, del 21 de mayo del 2008 (resolución 19ª)

Limitación global de las autorizaciones de emisión con o sin derecho preferencial de suscripción.

La decisión se toma para limitar el importe global de las autorizaciones de las emisiones, con o sin derecho preferencial de suscripción, por una parte, para un máximo de 1 mil millones de euros, el importe nominal máximo de aumentos de capital, inmediato y/o a término susceptible de realizarse en el marco de las autorizaciones conferidas por las resoluciones décimo tercera, décima cuarta y décima quinta antes mencionadas, y por otra parte, para un máximo de 10 mil millones de euros, el importe nominal máximo de los títulos de crédito, susceptibles a realizarse en virtud de las autorizaciones conferidas por las resoluciones décimo tercera, décima cuarta y décima quinta antes mencionadas.

Asamblea General Mixta, del 21 de mayo del 2008 (resolución 23ª)

Autorización conferida al Consejo de Administración para efecto de reducir el capital por anulación de acciones.

No se ha hecho uso de esta resolución

La autorización se otorgó para anular en una o varias veces, en vista de la reducción del capital social, todo o parte de las acciones que posee BNP Paribas y que pudiera poseer en el marco de la autorización otorgada por dicha Asamblea General en un límite de 10% del número total de acciones que comprenden el capital social existente a la fecha de operación por un periodo de 24 meses.

La autorización de todos los poderes para realizar esa reducción de capital, y de imputar la diferencia entre el valor de compra de títulos anuales y su valor nominal en las primeras reservas disponibles, y comprende en la reserva legal el 10% del capital anulado.

Esta autorización se otorgó por un término de 18 meses.

Operaciones realizadas en el capital

Operaciones en el capital	Número	Valor Unitario	En euros	Fecha de autorización por la Asamblea General	Fecha de decisión del Consejo de Administración	Fecha de goce del derecho
Número de acciones emitidas al 31 de diciembre de 2006	930 467 477	2	1 860 934 954			
Aumento de capital para el ejercicio de opciones de suscripción de acciones	5 647 059	2	11 294 118	(1)	(1)	01 enero 06
Aumento de capital para	817 549	2	1 635 098	(1)		01 enero 07



el ejercicio de opciones de suscripción de acciones						
Aumento de capital resultante de la operación de fusión con BNL	439 358	2	878 716	15 de mayo 07	31 de julio 07	01 de enero 07
Reducción de capital por la anulación de acciones en posesión de BNP Paribas	(32 111 135)	2	(64 222 270)	15 de mayo 07	31 de julio 07	
Número de acciones emitidas al 31 de diciembre de 2007	905 260 308	2	1 810 520 616			
Aumento de capital para el ejercicio de opciones de suscripción de acciones	1 115 091	2	2 230 182	(1)	(1)	01 enero 07
Aumento de capital para el ejercicio de opciones de suscripción de acciones	360 269	2	720 538	(1)	(1)	01 enero 08
Aumento de capital reservado a los miembros del Plan de Ahorro de Empresa	5 360 439	2	10 720 878	23 de mayo 06	13 de mayo 08	01 enero 08
Número de acciones emitidas al 31 de diciembre 2008	912 096 107	2	1 824 192 214			

(1) Diversas resoluciones tomadas por la Asamblea General de Accionistas y decisiones del Consejo de Administración que autorizan la adjudicación de las opciones de suscripción de acciones puestas en venta en el curso del periodo.

Acciones emitidas por BNP Paribas en posesión del grupo

De acuerdo a la quincuagésima resolución de la Asamblea General Mixta del 15 de mayo del 2007. BNP Paribas fue autorizado para adquirir por un precio de compra máximo de 105 euros por acción, un número de acciones que no excediera el 10% del número de acciones que componen su capital social, en vista de su anulación en las condiciones fijadas por la Asamblea General Extraordinaria. Esto con el propósito de honrar sus obligaciones vinculadas a la emisión de títulos que dan acceso al capital, a los programas de opciones de compra de acciones, a la adjudicación de acciones gratuitas, a los miembros del personal y a los representantes legales, a la adjudicación o cesión de acciones a los asalariados en el marco de la participación a los planes de expansión de la empresa, los planes de acciones para los asalariados o planes de ahorro de empresa, con el fin de conservar y de intercambiar posteriormente o para pagar dentro del marco de una operación de crecimiento externo, en el marco de un contrato de liquidez y con fines de gestión patrimonial y financiera.

Esta autorización otorgada por un periodo de 18 meses caducó con la adopción de la resolución quincuagésima de la asamblea general mixta del 21 de mayo de 2008, que la anuló y la reemplazó. Para esta última resolución, el consejo autorizó adquirir un número de acciones que no excediera el 10% que componen el capital social de BNP Paribas, con los mismos fines que los entonces anunciados en la quincuagésima resolución de la asamblea general mixta del 15 de mayo de 2007, pero a un precio máximo de compra de 100 euros por acción. Esta autorización se otorgó por un periodo de 18 meses.

Por otra parte, una de las filiales del grupo que participó en las operaciones de transacción (de negociación y arbitraje) en los índices bursátiles, procedió en el marco de su actividad de ventas al descubierto incluidas en las acciones emitidas por BNP Paribas.

Al 31 de diciembre de 2008, el Grupo BNP Paribas tenía 3 998 016 acciones de BNP Paribas que representaban 301 millones de euros que incluían una disminución del capital social.

ESTADOS FINANCIEROS CONSOLIDADOS
Notas anexas a los Estados Financieros Consolidados

Acciones emitidas por BNP Paribas en posesión del Grupo	Operaciones por cuenta propia		Operaciones de transacción		Total	
	Número	Valor Contable (en millones de euros)	Número	Valor Contable (en millones de euros)	Número	Valor Contable (en millones de euros)
Acciones retenidas al 31 de diciembre 2006	19 245 508	1 292	5 966 401	494	25 211 909	1 786
Adquisiciones efectuadas	26 776 958	2 223			26 776 958	2 223
Reducción de capital	(32 111 135)	(2 428)			(32 111 135)	(2 248)
Acciones remitidas al personal	(6 971 945)	(568)			(6 971 945)	
Otros movimientos	2 196 728	111	(6 129 863)	(505)	(3 933 135)	(394)
Acciones retenidas al 31 de diciembre 2007	9 136 114	630	(163 462)	(11)	8 972 652	619
Adquisiciones efectuadas	1 304 072	91			1 304 072	91
Acciones remitidas al personal	(802 472)	(54)			(802 472)	(54)
Entrega de acciones por la adquisición del Banco BGN	(3 646 292)	(288)			(3 646 292)	(288)
Otros movimientos	(542 574)	(34)	(1 287 370)	(33)	(1 829 944)	(67)
Acciones retenidas al 31 de diciembre 2008	5 448 848	345	(1 450 832)	(44)	3 998 016	301

En el transcurso del ejercicio 2008, en virtud de las autorizaciones supervisadas por BNP Paribas SA, compró en el mercado, fuera del contrato de liquidez, de 600 mil acciones a un precio medio de 68.58 euros por acción a valor nominal de 2 euros, con el fin de honrar sus obligaciones vinculadas a la emisión de títulos que dan acceso al capital, los programas de opciones de compra de acciones, a la adjudicación de acciones gratuitas, a los miembros del personal y a los representantes legales, a la adjudicación donde la cesión de las acciones a los asalariados dentro del marco de participación de los planes de expansión de la empresa, los planes del accionariado asalariado o planes de ahorro de empresa. Esas acciones posteriormente se vieron afectadas en el título de acciones destinadas a ser anuladas.

BNP Paribas SA igualmente volvió a comprar en el mercado, fuera del contrato de activos en efectivo, 40 662 acciones a un precio promedio de 74.29 euros por acción de valor nominal de 2 euros. que afectaron el objetivo de la anulación.

Por otro lado, en el marco del contrato de activos en efectivo de acuerdo a la Carta de Ética reconocida por la AMF convenida con Exane BNP Paribas, se compraron 272 719 acciones a precio promedio de 59.40 euros, y 258 903 acciones se vendieron a un precio promedio de 60.50 euros. Al 31 de diciembre de 2008, 161 851 títulos que representan 9 millones de euros están en posesión de BNP Paribas S.A. a título de ese contrato.

Del 1 de enero al 31 de diciembre de 2008, se entregaron 524 208 acciones BNP Paribas después de al adjudicación definitiva de las acciones gratuitas, se donaron 610 con anticipación a sus beneficiarios.

El 1 de octubre de 2008 se entregaron en intercambio en el marco de una operación de crecimiento externo, 3 646 292 acciones recompradas.

Acciones Preferentes y Títulos Súper subordinados a duración indeterminada (TSSDI)

Acciones Preferentes emitidas por filiales extranjeras del grupo



En Diciembre de 1997, el Grupo efectuó una emisión de 500 millones de dólares de acciones preferentes, con derecho americano sin derecho a voto. Esa emisión no disuelta en acciones ordinarias de BNP Paribas se realizó con la intermediación de la filial BNP US Funding LLC controlada de forma exclusiva por el Grupo. Las acciones que tienen la forma de títulos perpetuos, no acumulativas, ofrecen a los suscriptores un ingreso a tasa fija durante 10 años. En la emisión de ese periodo, se podrán rembolsar los títulos a la par, a iniciativa del emisor cada fin de trimestre civil; en tanto que ese reembolso no se realice, los intereses se indexarán a la tasa Libor. Los dividendos de las acciones preferentes pueden no ser pagados si no se ha entregado algún dividendo en las acciones ordinarias de BNP Paribas S.A, ni algún cupón de los títulos asimilados en las acciones preferentes (títulos súper subordinados a duración indeterminada) en el curso del año precedente. Los dividendos no entregados no se reportan. Los títulos de esa emisión se reembolsaron a iniciativa del emisor en diciembre de 2007 en la emisión del periodo contractual de 10 años.

En octubre de 2000 se efectuó una emisión de 500 millones de dólares, por intermediación de la filial BNP Paribas Capital Trust, igualmente controlada de manera exclusiva por el grupo. Los títulos emitidos son de la misma naturaleza que los anteriores, y ofrecen a su suscriptor un ingreso de tasa fija durante 10 años. En la emisión de ese periodo, se podrán rembolsar los títulos a la par, a iniciativa del emisor cada fin de trimestre civil; en tanto que ese reembolso no se realice, los intereses se indexarán a la tasa Libor.

En Octubre de 2001, se efectuó una emisión perpetua de la misma naturaleza de 500 millones de euros por la intermediación de la filial BNP Paribas Capital Trust III controlada de manera exclusiva por el grupo. Esta ofrece a su suscriptor un pago a tasa fija durante 10 años.

Los títulos pueden ser reembolsables por iniciativa del emisor en la emisión de un periodo de 10 años después en cada fecha aniversario del cupón, el pago deberá indexarse en la Euribor.

En enero y junio de 2002, se efectuaron 2 emisiones perpetuas de la misma naturaleza, respectivamente de 660 millones de euros y 650 millones de dólares por intermediación de dos filiales de BNP Paribas Capital Trust IV y V controladas de manera exclusiva por el grupo. Estas ofrecían a sus suscriptores un pago a tasa fija entregada respectivamente anualmente en 10 años, y trimestralmente durante 5 años. Los títulos de la primera de esas dos emisiones se pudieron rembolsar a iniciativa del emisor de los mismos en un periodo de 10 años después en cada fecha aniversario del cupón, la remuneración volverá a indexarse en la Euribor.

Los títulos de la segunda de esas dos emisiones se rembolsaron a iniciativa del emisor en junio de 2007, a la emisión del periodo contractual de 5 años.

En enero de 2003, se efectuó una emisión perpetua de la misma naturaleza, de 700 millones de euros por intermediación de la filial de BNP Paribas Capital Trust VI controlada de manera exclusiva por el grupo. Esta ofrece a sus suscriptores una remuneración anual a tasa fija.

Los títulos se pudieron rembolsar a la emisión de un periodo de 10 años después en cada fecha aniversario del cupón. En caso de que no se rembolsen en 2013, se entregará trimestralmente un cupón indexado en la Euribor.

El subgrupo LaSer-Cofinoga, consolidado por la integración proporcional, procedió en 2003 y 2004 a 3 emisiones de acciones preferentes, sin vencimiento y sin derecho de voto, por la intermediación de estructuras dedicadas al derecho inglés, controladas de manera exclusiva por ese subgrupo. Las acciones dan derecho durante 10 años a un dividendo prioritario no acumulativo, a tasa fija para esa emisión en 2003 o indexada por las emisiones en 2004. A la emisión de ese periodo de 10 años, se podrán rembolsar las acciones a la par a iniciativa del emisor en cada fin de trimestre aniversario del cupón, la remuneración de la emisión realizada en 2003 entonces se volverá a indexar en la Euribor.

ESTADOS FINANCIEROS CONSOLIDADOS
Notas anexas a los Estados Financieros Consolidados

Emisor	Fecha de emisión	Divisa	Importe	Tasa y duración antes de la primer fecha de call		Tasa después de la primer fecha de call
BNPP Capital Trust	Octubre 2000	Dólares	500 millones	9.003%	10 Años	Libor 3 meses + 3.26%
BNPP Capital Trust III	Octubre 2001	EUR	500 millones	6.625%	10 años	Euribor 3 meses + 2.6%
BNPP Capital Trust IV	Enero 2002	EUR	660 millones	6.342%	10 años	Euribor 3 meses + 2.33%
BNPP Capital Trust VI	Enero 2003	EUR	700 millones	5.868%	10 años	Euribor 3 meses + 2.48%
Cofinoga Funding I LP	Marzo 2003	EUR	100 millones (1)	6.820%	10 años	Euribor 3 meses + 3.75%
Cofinoga Funding II LP	Enero y Mayo 2004	EUR	80 millones (1)	TEC 10 ⁽²⁾ + 1.35	10 años	TEC 10 ⁽²⁾ + 1.35

(1) Antes de aplicar el porcentaje de la integración proporcional

(2) TEC 10 es el índice cotidiano de rendimiento de los préstamos de Estado a largo plazo correspondientes a la tasa de rendimiento actuarial de una obligación del Tesoro ficticio donde la duración será de 10 años.

El capital suscrito por el asunto de esas emisiones, así como la remuneración entregada a los portadores de títulos correspondientes se incluyen en el título <intereses minoritarios del balance>.

Al 31 de diciembre de 2008, el Grupo BNP Paribas poseía 60 millones de euros de acciones que han producido la disminución de intereses minoritarios.

Títulos súper subordinados a duración indeterminada asimilados emitidos por BNP Paribas SA.

De 2005 a 2008, BNP Paribas SA procedió a 15 emisiones perpetuas que tomaron la forma de Títulos Súper subordinados con duración indeterminada, con un importe global de 10 543 millones a contra valor de euros. Esas emisiones ofrecen a los suscriptores una remuneración a tasa fija y pueden reembolsarse en la emisión de un periodo fijo después en cada fecha aniversario del cupón. En caso de no reembolsarse en la emisión de ese periodo, se entregará por alguna de esas emisiones de un cupón indexado en Euribor o Libor.

La última de esas emisiones realizada en diciembre de 2008 presenta la particularidad de haber estado suscrita por la Sociedad de Toma de Participación del Estado, sociedad cuyo objeto es emitir los títulos de crédito garantizados por el Estado, en donde el producto se utiliza para suscribir los títulos emitidos por los establecimientos de crédito, que constituyen reglamentariamente el activo de un tercero. Ésta ofrece al suscriptor una remuneración mayor de una prima de reembolso del 1% a partir de la primera fecha del aniversario de emisión. Después de 2% a partir de cada fecha aniversario siguiente para alcanzar un 11% a partir de la sexta.

Las características de esas diferentes emisiones se representan en la tabla siguiente:

Fecha de emisión	de	Divisa	Importe	Periodicidad de caída del cupón	Tasa y duración antes de la primera fecha de compra (call)	Tasa después de la primera fecha de compra (call)
Junio 2005		USD	1 350 millones	Semestral	5.186% 10 años	USD Libor 3 meses + 1.680%
Octubre 2005		EUR	1 000 millones	anual	4.875% 6 años	4.875%
Octubre 2005		USD	400 millones	anual	6.250% 6 años	6.250%
Abril 2006		EUR	750 millones	anual	4.730% 10 años	Euribor 3 meses + 1.690%
Abril 2006		GBP	450 millones	anual	5.945% 10 años	GBP Libor 3 meses +



ESTADOS FINANCIEROS CONSOLIDADOS

Notas anexas a los Estados Financieros Consolidados

Julio 2006	EUR	150 millones	anual	5.450%	20 años	1.130%
Julio 2006	GBP	325 millones	anual	5.945%	10 años	Euribor 3 meses 1.920%
Abril 2007	EUR	750 millones	anual	5.019%	10 años	GBP Libor 3 meses + 1.810%
Junio 2007	USD	600 millones	Trimestral	6.500%	5 años	Euribor 3 meses + 1.720%
Junio 2007	USD	1 100 millones	Semestral	7.195%	30 años	6.50%
Octubre 2007	GBP	200 millones	anual	7.436%	10 años	USD Libor 3 meses + 1.290%
Junio 2008	EUR	500 millones	anual	7.781%	10 años	GBP Libor 3 meses + 1.850%
Septiembre 2008	EUR	650 millones	anual	8.667%	5 años	Euribor 3 meses + 3.750%
Septiembre 2008	EUR	100 millones	anual	7.570%	10 años	Euribor 3 meses + 4.050%
Diciembre 2008	EUR	2 550 millones	anual	7.750%	5 años	Euribor 3 meses + 3.925%
						Euribor 3 meses + 4.550%

Los intereses de los Títulos Súper subordinados con plazo indefinido, normalmente no podrán ser pagados si no se ha entregado un dividendo en las acciones ordinarias de BNP Paribas S.A. ni ningún dividendo sobre los títulos integrados a los Títulos Súper subordinados con plazo indefinido en el curso del año anterior. Los cupones no entregados no se reportan.

Debido a la presencia de una cláusula de absorción de pérdidas, las modalidades contractuales de los Títulos Súper subordinados con plazo indefinido, prevén que en caso de insuficiencia de capital de activos – no compensado integralmente por un aumento de capital o por otra medida equivalente – el valor nominal de los títulos emitidos pueda reducirse para servir como nueva base de cálculo de los cupones, mientras que la insuficiencia no se haya corregido y el valor nominal original de los títulos se haya reconstituido. En caso de liquidación de BNP Paribas y no obstante de toda la reducción eventual del valor nominal original de los títulos emitidos, los portadores presentarán sus créditos por el importe del valor nominal original.

El capital recolectado resultado de esas emisiones está comprendido en el título <Reservas Consolidadas> en el capital social. Las emisiones realizadas en divisas se mantienen a valor histórico que resulte de su conversión en euros a la fecha de emisión de acuerdo a las prescripciones IAS21. La remuneración relativa de esos instrumentos financieros de capital se trata como un dividendo.

Al 31 de diciembre de 2008, el grupo BNP Paribas poseía 22 millones de euros de Títulos Súper subordinados a plazo indefinido que incluían una disminución del capital social.

Resultado por acción

El resultado diluido por la acción corresponde al resultado neto del ejercicio, parte del grupo, dividido por el número promedio ponderado de acciones ajustadas de impacto máximo de conversión de instrumentos diluidos en acciones ordinarias. Este toma en cuenta las opciones de suscripción de acciones en la moneda así como las acciones gratuitas distribuidas en el Plan Global de reparto de utilidades de acciones en el cálculo de resultados diluido por acción. La conversión de estos instrumentos no tiene efecto en el resultado ni sirve para calcular el resultado diluido por acción.

	Ejercicio 2008	Ejercicio 2007
Resultado neto por el cálculo del resultado de base y del resultado diluido (en millones de euros)⁽¹⁾	2 762	7 629
Número promedio ponderado de acciones ordinarias en circulación en el transcurso del ejercicio.	899 245 437	898 407 216
Efecto de las acciones ordinarias potencialmente diluidas	3 813 197	7 629 130
Número promedio ponderado de acciones ordinarias para el cálculo del resultado diluido por acción	903 058 634	906 036 346
Resultado base por acción (en euros)	3.07	8.49
Resultado diluido por acción (En euros)	3.06	8.42



- (1) El resultado neto para el cálculo del resultado base y del resultado diluido por acción corresponde al resultado neto parte del Grupo, ajustado a la remuneración de títulos súper subordinados con plazo indeterminado, integradas a las acciones preferentes emitidas por BNP Paribas S.A., tratadas contablemente como un dividendo.

El dividendo por acción entregado en 2008 a título del resultado del ejercicio 2007 alcanza los 3.35 euros contra 3.10 euros entregados en 2007 a título del resultado del ejercicio 2006.

8b PERÍMETRO DE CONSOLIDACIÓN



ESTADOS FINANCIEROS CONSOLIDADOS
Notas anexas a los Estados Financieros Consolidados

Denominación	País	(A)	(B)	(C)	(D)	Método	% de control	% interés
Sociedad Consolidante								
BNP Paribas S.A.	Francia					IG	100,00 %	100,00 %
Banco Minorista en Francia								
Banque de Bretagne (*)	Francia					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Développement S.A.	Francia					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Factor (*)	Francia					IG	100,00 %	100,00 %
Compagnie pour le Financement des Loisirs-Cotiloisirs	Francia					ME	33,33 %	33,33 %
Banco Minorista en Italia (BNL Banca Comercial)								
Artigiancassa SPA	Italia					IG	73,86 %	73,86 %
Artigiansoa-Org. Di Attestazione SPA	Italia	7				ME 12	80,00 %	59,08 %
Banca Nazionale del Lavoro SPA	Italia		5					
BNL Broker Assicurazioni SPA	Italia	8				IG	100,00 %	100,00 %
BNL Direct Services SPA	Italia		5					
BNL Edizioni SRL	Italia	7				ME 12	100,00 %	100,00 %
BNL Finance SPA	Italia					IG	100,00 %	100,00 %
BNL Partecipazioni SPA	Italia					IG	100,00 %	100,00 %
BNL Positivity SRL	Italia					IG	51,00 %	51,00 %
Banca Nazionale del Lavoro SPA (ex BNL Progetto SPA)	Italia	2				IG	100,00 %	100,00 %
Creaimpresa SPA (Groupe)	Italia	7				ME 12	76,90 %	56,80 %
Bep SPA	Italia				4			
International Factors Italia SPA-Italia	Italia					IG	99,64 %	99,64 %
Serfactoring SPA	Italia					ME	27,00	26,94
Structures Ad Hoc								
Vela ABS	Italia					IG		
Vela Home SRL	Italia					IG		
Vela Public Sector SRL	Italia					IG		



ESTADOS FINANCIEROS CONSOLIDADOS
Notas anexas a los Estados Financieros Consolidados

Denominación	País	(A)	(B)	(C)	(D)	Método	% de control	% interés
Servicios Minoristas Internacionales								
Banco Minorista en los Estados Unidos								
1897 Service Corporation	Estados Unidos					IG	100,00 %	100,00 %
AmerUS Leasing, Incorporated	Estados Unidos					IG	100,00 %	100,00 %
BancWest Corporation	Estados Unidos					IG	100,00 %	100,00 %
Bancwest Investment Services, Incorporated	Estados Unidos					IG	100,00 %	100,00 %
Bank of the West Business Park Association LLC	Estados Unidos					IG	38,00 %	38,00 %
Bank of the West	Estados Unidos					IG	100,00 %	100,00 %
Bishop Street Capital Management Corporation	Estados Unidos					IG	100,00 %	100,00 %
BW Insurance Agency, Incorporated	Estados Unidos					IG	100,00 %	100,00 %
BW Leasing, Incorporated	Estados Unidos					IG	100,00 %	100,00 %
Center Club, Incorporated	Estados Unidos					IG	100,00 %	100,00 %
CFB Community Development Corporation	Estados Unidos					IG	100,00 %	100,00 %
Claas Financial Services LLC	Estados Unidos			2		IG	100,00 %	80,45 %
Commercial Federal Affordable Housing, Incorporated	Estados Unidos					IG	100,00 %	100,00 %
Commercial Federal Community development Corporation	Estados Unidos					IG	100,00 %	100,00 %
Commercial Federal Insurance Corporation	Estados Unidos					IG	100,00 %	100,00 %
Commercial Federal Investments Services, Incorporated	Estados Unidos					IG	100,00 %	100,00 %
Commercial Federal Realty Investors Corporation	Estados Unidos					IG	100,00 %	100,00 %
Commercial Federal Service Corporation	Estados Unidos					IG	100,00 %	100,00 %
Community First Home Mortgage	Estados Unidos				4			
Community First Insurance, Incorporated	Estados Unidos					IG	100,00 %	100,00 %
Community Service, Incorporated	Estados Unidos					IG	100,00 %	100,00 %
Contractors Insurance Services	Estados Unidos			5				
Equity Lending Incorporated	Estados Unidos					IG	100,00 %	100,00 %
Essex Crédit Corporation	Estados Unidos					IG	100,00 %	100,00 %

(*) Filiales francesas en las que la supervisión prudente individual de los ratios de gestión se aseguró en el marco de los ratios de gestión consolidados del Grupo, conforme a las disposiciones del artículo 4.1 del reglamento 2000.03 del Comité de la reglamentación bancaria y financiera.

(A) Movimientos que intervinieron en el primer semestre de 2007	(C) Movimientos que intervinieron en el primer semestre de 2007
(B) Movimientos que intervinieron en el segundo semestre de 2007	(D) Movimientos que intervinieron en el segundo semestre de 2007
1. Adquisición	9. Cambio de método- Integración global a la integración proporcional
2. Creación, requisito de quórum	10. Cambio de método- Contabilidad del capital social a la integración global
3. Cesión	11. Reconsolidación
4. Desconsolidación	12. Entidades que son objeto de una consolidación simplificada por la contabilidad del capital social a razón de su carácter poco significativo
5. Fusión entre entidades consolidadas	13. Transferencias de la actividad consecutiva a la creación de la sucursal bancaria minorista en Italia



ESTADOS FINANCIEROS CONSOLIDADOS
Notas anexas a los Estados Financieros Consolidados

6. Cambio de método-integración proporcional a la integración global	14. Entidades excluidas del perímetro de consolidación prudente
7. Cambio de método-Integración global de la contabilidad del capital social	15. Entidades con el método de capital social en el perímetro de consolidación prudente
8.- Cambio de método- Contabilidad del capital social a la integración global	

Denominación	País	(A)	(B)	(C)	(D)	Método	% de control	% interés
FHL Lease Holding Company Incorporated	Estados Unidos					IG	100,00 %	100,00 %
FHL SPC One, Incorporated	Estados Unidos					IG	100,00 %	100,00 %
First Bancorp	Estados Unidos					IG	100,00 %	100,00 %
First Hawaiian Bank	Estados Unidos					IG	100,00 %	100,00 %
First Hawaiian Leasing, Incorporated	Estados Unidos					IG	100,00 %	100,00 %
First National Bancorp, Incorporated	Estados Unidos		4					
First National Bancorporation	Estados Unidos					IG	100,00 %	100,00 %
First Santa Clara Corporation	Estados Unidos					IG	100,00 %	100,00 %
First Savings Investment Corporation	Estados Unidos				4			
HBC Aviation, LLC	Estados Unidos			6	5			
KIC Technology1, Incorporated	Estados Unidos					IG	100,00 %	100,00 %
KIC Technology2, Incorporated	Estados Unidos					IG	100,00 %	100,00 %
KIC Technology3, Incorporated	Estados Unidos					IG	100,00 %	100,00 %
Liberty Leasing Company	Estados Unidos					IG	100,00 %	100,00 %
Mountain Fall Acquisition	Estados Unidos					IG	100,00 %	100,00 %
Nabity - Perry Insurance, Incorporated	Estados Unidos		5					
ORE, Incorporated	Estados Unidos			4				
Roxborough Acquisition Corporation	Estados Unidos					IG	100,00 %	100,00 %
St Paul Agency Incorporated	Estados Unidos			4				
The Bankers Club, Incorporated	Estados Unidos					IG	100,00 %	100,00 %
The Voyager HR Group	Estados Unidos				4			
Ursus Real Estate Inc	Estados Unidos				2	IG	100,00 %	100,00 %
Structures Ad Hoc								
CFB Capital 3	Estados Unidos				2	IG		
CFB Capital 4	Estados Unidos					IG		
Commercial Federal Capital Trust 1	Estados Unidos					IG		
Commercial Federal Capital Trust 2	Estados Unidos					IG		
Commercial Federal Capital Trust 3	Estados Unidos					IG		
C-One Leasing LLC	Estados Unidos				2	IG		
First Hawaiian Capital 1	Estados Unidos					IG		
BNP Paribas Personal Finance								
Axa Banque Financement	Francia					ME	35,00 %	35,00 %
Banco BGN SA	Brasil				1	IG	100,00 %	100,00 %
Banco Cetelem Argentina	Argentina	11				IG	60,00 %	60,00 %
Banco Cetelem Portugal	Portugal					IG	100,00 %	100,00 %
Banco Cetelem SA	España					IG	100,00 %	100,00 %
BGN Holding Financeira Limitada	Brasil				1	IG	100,00 %	100,00 %
Bieffe 5 SPA	Italia	2				ME	100,00 %	50,00 %
BNP Paribas Invest Immo	Francia			5				
BNP Paribas Personal Finance (ex Cetelem)	Francia					IG	100,00 %	100,00 %





ESTADOS FINANCIEROS CONSOLIDADOS
Notas anexas a los Estados Financieros Consolidados

Denominación	País	(A)	(B)	(C)	(D)	Método	% de control	% interés
BNP Paribas Personal Finance AED (ex JeFinance International)	Bulgaria		1	8		IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Personal Finance Belgium (ex Cetelem Belgium)	Bélgica					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Personal Finance SA de CV (ex Cetelem Mexico SA de CV)	México	8				IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Personal Finance SPA (ex Banca UCB SPA)	Italia					IG	100,00 %	100,00 %
Carrefour Administration Cartos de Credits-CACC	Brasil					ME	40,00 %	40,00 %
Cetelem Algérie	Argelia	8				IG	100,00 %	100,00 %
Cetelem America	Brasil					IG	100,00 %	100,00 %
Cetelem Asia	Hong Kong	2				IG	100,00 %	100,00 %
Cetelem Bank SA	Polonia					IG	100,00 %	100,00 %
Cetelem Benelux BV	Países Bajos					IG	100,00 %	100,00 %
Cetelem Brésil	Brasil					IG	100,00 %	100,00 %
Cetelem Holding Participações Limitada	Brasil				1	IG	100,00 %	100,00 %
Cetelem CR	República Checa					IG	100,00 %	100,00 %
Cetelem IFN SA	Rumania					IG	100,00 %	100,00 %
Cetelem Maroc	Marruecos					IG	99,86 %	93,17 %
Cetelem Polska Expansion SA	Polonia					IG	100,00 %	100,00 %
Cetelem Processing services (Shanghai Limited)	China	8				IG	100,00 %	100,00 %
Cetelem Serviços Limitada	Brasil	2				ME 12	100,00 %	100,00 %
Cetelem Slovensko	Eslovaquia					IG	100,00 %	100,00 %
Cetelem Thailande	Tailandia					IG	100,00 %	100,00 %
Cetelem UK	Reino Unido					IG	100,00 %	100,00 %
Cofica Bail (*)	Francia					IG	100,00 %	100,00 %
Cofidis France	Francia				3			
Cofiparc SNC	Francia					IG	100,00 %	100,00 %
Compagnie Médicale de financement de Voitures et matériels-CMV Médiforce (*)	Francia					IG	100,00 %	100,00 %
Credial Italie SPA	Italia					IP	50,00 %	50,00 %
Credirama SPA	Italia		2	10		IP	51,00 %	25,50 %
Credisson Holding Limited	Chipre					IG	100,00 %	100,00 %

(*) Filiales francesas en las que la supervisión prudente individual de los ratios de gestión se aseguró en el marco de los ratios de gestión consolidados del Grupo, conforme a las disposiciones del artículo 4.1 del reglamento 2000.03 del Comité de la reglamentación bancaria y financiera.

(A) Movimientos que intervinieron en el primer semestre de 2007	(C) Movimientos que intervinieron en el primer semestre de 2007
(B) Movimientos que intervinieron en el segundo semestre de 2007	(D) Movimientos que intervinieron en el segundo semestre de 2007
1. Adquisición	9. Cambio de método- Integración global a la integración proporcional
2. Creación, requisito de quórum	10. Cambio de método- Contabilidad del capital social a la integración global
3. Cesión	11. Reconsolidación
4. Desconsolidación	12. Entidades que son objeto de una consolidación simplificada por la contabilidad del capital social a razón de su carácter poco significativo
5. Fusión entre entidades consolidadas	13. Transferencias de la actividad consecutiva a la creación de la sucursal bancaria minorista en Italia
6. Cambio de método-integración proporcional a la integración global	14. Entidades excluidas del perímetro de consolidación prudente
7. Cambio de método-Integración global de la contabilidad del capital social	15. Entidades con el método de capital social en el perímetro de consolidación prudente
8.- Cambio de método- Contabilidad del capital social a la integración global	



ESTADOS FINANCIEROS CONSOLIDADOS
Notas anexas a los Estados Financieros Consolidados

Denominación	País	(A)	(B)	(C)	(D)	Método	% de control	% interés
Crédit Moderne Antilles Guyane (*)	Francia					IG	100,00 %	100,00 %
Crédit Moderne Guyane	Francia			5				
Crédit Moderne Océan Indien (*)	Francia					IG	97,81 %	97,81 %
Direct Services	Bulgaria			1		IG	100,00 %	100,00 %
Dresdner-Cetelem								
Kredibank	Alemania					IG	50,10 %	50,10 %
Effico Iberia	España					IG	100,00 %	100,00 %
Effico Participation SA	Francia			1	5			
Effico Portugal	Portugal			2		ME 12	100,00 %	100,00 %
Effico Soreco	Francia					IG	99,96 %	99,96 %
Eurocredito	España					IG	100,00 %	100,00 %
Facet (*)	Francia					IG	100,00 %	100,00 %
Fidem (*)	Francia					IG	51,00 %	51,00 %
Fidexis	Bélgica					IG	100,00 %	100,00 %
Fimestic Expansion SA	España					IG	100,00 %	100,00 %
Findomestic	Italia					IP	50,00 %	50,00 %
Findomestic Banka a d	Serbia				10	IP	50,00 %	50,00 %
Findomestic Leasing SPA	Italia		2		5	12		
KBC Pinto Systems	Bélgica					ME	39,99 %	39,99 %
Lasser-Cofinoga (Groupe)	Francia					IP	50,00 %	50,00 %
Loisirs Finance (*)	Francia					IG	51,00 %	51,00 %
Magyar Cetelem	Hungría					IG	100,00 %	100,00 %
Méter Regroupement de Crédits	Francia	8		5				
Monabank	Francia					ME	34,00 %	34,00 %
Natixis Financement	Francia					ME	33,00 %	33,00 %
Norrskan Finance (*)	Francia					IG	51,00 %	51,00 %
Novacredit	Francia		5					
Prestacomer SA de CV	México		2			ME 12	100,00 %	100,00 %
Projeo (*)	Francia					IG	51,00 %	51,00 %
SA Domofinance	Francia					IP	55,00 %	55,00 %
SAS Prêts et Services (*)	Francia					IG	100,00 %	100,00 %
Servicios Financieros Carrefour EFC	España					ME	44,08 %	40,00 %
Société de Paiement Pass	Francia					ME	40,01 %	40,01 %
Submarino Finance Promotora de Credito Limitada	Brasil					IP	50,00 %	50,00 %
Sundaram Home Finance Limited	La India		1	10		IP	49,90 %	49,90 %
UCB	Francia			5				
UCB Hypotheken	Países Bajos					IG	100,00 %	100,00 %
UCB Ingtanhitel RT	Hungría				2	IG	100,00 %	100,00 %
UCB Suisse	Suiza	8				IG	100,00 %	100,00 %
Union de Creditos Inmobiliarios-UCI (Groupe)	España					IP	50,00 %	50,00 %
Fondos Comunes de Créditos								
FCC Master Dolphin	Italia					IP		
FCC Retail ABS Finance- Noria 2005	Francia					IG 14		



ESTADOS FINANCIEROS CONSOLIDADOS
Notas anexas a los Estados Financieros Consolidados

Denominación	País	(A)	(B)	(C)	(D)	Método	% control	% interés
FCC Retail ABS Finance-Noria 2008	Francia					IG		
European Mortgage Finance IT-2008-1 SRL	Italia			2		IG		
FCC Domos 2003	Francia				4			
FCC Domos 2008	Francia				2	IG		
FCC Master Domos	Francia					IG		
FCC Master Domos 4	Francia				4			
FCC Master Domos 5	Francia					IG		
FCC U.C.I 18	España				2	IP		
FCC U.C.I4-14	España					IP		
FCC U.C.I 10-17	España					IP	14	
UCB Service SRL	Italia			2		IG		
Equipment Solutions								
Abury Asset Rentals Limited	Reino Unido					IG	100,00 %	100,00 %
All In One Allemagne	Alemania					IG	100,00 %	100,00 %
All In One Vermietung GmbH	Austria	8				IG	100,00 %	100,00 %
Antin Bail (*)	Francia					IG	100,00 %	100,00 %
Aprolis Finance	Francia					IG	51,00 %	51,00 %
Arius SA	Francia					IG	100,00 %	100,00 %
Artegy Limited	Reino Unido					IG	100,00 %	100,00 %
Artegy SAS	Francia					IG	100,00 %	100,00 %
Arval Austria GmbH	Austria		2	8		IG	100,00 %	100,00 %
Arval Belgium	Bélgica					IG	100,00 %	100,00 %
Arval Benefex BV (ex Arma Beheer BV)	Países Bajos					IG	100,00 %	100,00 %
Arval Brasil Limitada	Brasil		2			ME	12	100,00 %
Arval Business Services Limited	Reino Unido					IG	100,00 %	100,00 %
Arval BV	Países Bajos					IG	100,00 %	100,00 %
Anal Deutschland GmbH	Alemania					IG	100,00 %	100,00 %
Arval ECL SAS	Francia					IG	100,00 %	100,00 %
Arval Hellas Car Rental SA	Grecia			2		ME	12	100,00 %
Arval India Private Limited	La India		2			ME	12	100,00 %
Arval Limited	Reino Unido					IG	100,00 %	100,00 %
Arval Luxembourg	Luxemburgo					IG	100,00 %	100,00 %

(*) Filiales francesas en las que la supervisión prudente individual de los ratios de gestión se aseguró en el marco de los ratios de gestión consolidados del Grupo, conforme a las disposiciones del artículo 4.1 del reglamento 2000.03 del Comité de la reglamentación bancaria y financiera.

(A) Movimientos que intervinieron en el primer semestre de 2007	(C) Movimientos que intervinieron en el primer semestre de 2007
(B) Movimientos que intervinieron en el segundo semestre de 2007	(D) Movimientos que intervinieron en el segundo semestre de 2007
1. Adquisición	9. Cambio de método- Integración global a la integración proporcional
2. Creación, requisito de quórum	10. Cambio de método- Contabilidad del capital social a la integración global
3. Cesión	11. Reconsolidación
4. Desconsolidación	12. Entidades que son objeto de una consolidación simplificada por la contabilidad del capital social a razón de su carácter poco significativo
5. Fusión entre entidades consolidadas	13. Transferencias de la actividad consecutiva a la creación de la sucursal bancaria minorista en Italia
6. Cambio de método-integración proporcional a la integración global	14. Entidades excluidas del perímetro de consolidación prudente
7. Cambio de método-Integración global de la contabilidad del capital social	15. Entidades con el método de capital social en el perímetro de consolidación prudente
8.- Cambio de método- Contabilidad del capital social a la integración global	



ESTADOS FINANCIEROS CONSOLIDADOS
Notas anexas a los Estados Financieros Consolidados

Denominación	País	(A)	(B)	(C)	(D)	Método	% de control	% interés
Arval Maroc	Marruecos				2	ME 12	88,73 %	88,73 %
Arval NV	Bélgica					IG	100,00 %	100,00 %
Arval PHH Holding-SAS	Francia					IG	100,00 %	100,00 %
Arval PHH Holding Limited	Reino Unido					IG	100,00 %	100,00 %
Arval PHH Holding UK Limited	Reino Unido					IG	100,00 %	100,00 %
Arval PHH Service Lease CZ	República Checa	8				IG	100,00 %	100,00 %
Arval Portugal	Portugal					IG	100,00 %	100,00 %
Arval Russie	Rusia					ME 12	88,73 %	88,73 %
Arval Schweiz AG	Suiza					IG	100,00 %	100,00 %
Arval Service Lease	Francia					IG	100,00 %	100,00 %
Arval Service Lease Espagne	España					IG	99,99 %	99,99 %
Arval Service Lease Italia	Italia					IG	100,00 %	100,00 %
Arval Service Lease Polska SP	Polonia					IG	100,00 %	100,00 %
Arval Service Lease Romania SRL	Rumania		2			ME 12	100,00 %	100,00 %
Arval Slovakia	Eslovaquia				2	ME 12	100,00 %	100,00 %
Arval Trading	Francia					IG	100,00 %	100,00 %
Arval UK Group Limited	Reino Unido					IG	100,00 %	100,00 %
Arval UK Limited	Reino Unido					IG	100,00 %	100,00 %
Barloworld Heftruck BV	Países Bajos					ME	50,00 %	50,00 %
BNP Paribas Fleet Holdings Limited	Reino Unido					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Lease Group (*)	Francia					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Lease Group BV	Países Bajos					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Lease Group GmbH & Co KG	Austria	2				IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Lease Group Holding SPA	Italia			5				
BNP Paribas Lease Group KFT	Hungría					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Lease Group Netherlands BV	Países Bajos					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Lease Group Polska SP z.o.o	Polonia	8				IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Lease Group RT	Hungría					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Lease Group SA Belgium	Bélgica					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Lease Group SPA	Italia			5				
BNP Paribas Lease Group SPA (ex Locaft SPA)	Italia	13				IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Lease Group UK PLC	Reino Unido					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Leasing GmbH	Alemania					IG	100,00 %	100,00 %
Bureau Services Limited	Reino Unido					IG	100,00 %	100,00 %
Centro Leasing SPA	Italia		3					
Class Financial Services (*)	Francia					IG	60,11 %	60,11 %
Class Financial Services Incorporated	Estados Unidos					IG	100,00 %	60,11 %
Class Financial Services Limited	Reino Unido	2				IG	51,00 %	51,00 %
Class Leasing GmbH	Alemania					IG	100,00 %	60,11 %



ESTADOS FINANCIEROS CONSOLIDADOS
Notas anexas a los Estados Financieros Consolidados

Denominación	País	(A)	(B)	(C)	(D)	Método	% de control	% interés
CNH Capital Europe (*)	Francia					IG	50,10 %	50,10 %
CNH Capital Europe Limited	Reino Unido					IG	100,00 %	50,10 %
Cotiplan (*)	Francia					IG	99,99 %	99,99 %
Commercial Vehicle Finance	Reino Unido					IG	100,00 %	100,00 %
Cooperleasing SPA	Italia	13	3					
Dexia Location Logue Durée	Francia				2	ME 12	51,00 %	51,00 %
Dalcard Fleet Information Services Limited	Reino Unido					IG	100,00 %	100,00 %
Dialcard Limited	Reino Unido				4			
Diamond Finance UK Limited	Reino Unido					IG	60,00 %	60,00 %
Equipment Lease BV	Países Bajos					IG	100,00 %	100,00 %
Gestion et Location Holding	Francia					IG	100,00 %	100,00 %
Greenval Insurance Company Limited	Irlanda			2		IG 15	100,00 %	100,00 %
H.F.G.L. Limited	Reino Unido					IG	100,00 %	100,00 %
Harpur UK Limited	Reino Unido					IG	100,00 %	100,00 %
Humberclyde Commercial Investments Limited	Reino Unido					IG	100,00 %	100,00 %
Humberclyde Commercial Investments No. 4 Limited	Reino Unido					IG	100,00 %	100,00 %
Humberclyde Commercial Investments No. 1 Limited	Reino Unido					IG	100,00 %	100,00 %
Humberclyde Finance Limited	Reino Unido					IG	100,00 %	100,00 %
Humberclyde Industrial Finance Limited	Reino Unido					IG	100,00 %	100,00 %
Humberclyde Investments Limited	Reino Unido					IG	100,00 %	100,00 %
JCB Finance (*)	Francia					IG	100,00 %	50,10 %
JCB Finance Holdings Limited	Reino Unido				2	IG	50,10 %	50,10 %
Leaseco International BV	Países Bajos					IG	100,00 %	100,00 %
Locatrice Italiana SPA	Italia	13				IG	100,00 %	100,00 %
Locatrice Strumentale SRL	Italia	13	5					
Manitou Finance Limited	Reino Unido					IG	51,00 %	51,00 %
Natiobail 2	Francia					IG	100,00 %	100,00 %
Natiocrédibail (*)	Francia					IG	100,00 %	100,00 %
Natiocrédimurs (*)	Francia					IG	100,00 %	100,00 %
Natioénergie (*)	Francia					IG	100,00 %	100,00 %

(*) Filiales francesas en las que la supervisión prudente individual de los ratios de gestión se aseguró en el marco de los ratios de gestión consolidados del Grupo, conforme a las disposiciones del artículo 4.1 del reglamento 2000.03 del Comité de la reglamentación bancaria y financiera.

(A) Movimientos que intervinieron en el primer semestre de 2007	(C) Movimientos que intervinieron en el primer semestre de 2007
(B) Movimientos que intervinieron en el segundo semestre de 2007	(D) Movimientos que intervinieron en el segundo semestre de 2007
1. Adquisición	9. Cambio de método- Integración global a la integración proporcional
2. Creación, requisito de quórum	10. Cambio de método- Contabilidad del capital social a la integración global
3. Cesión	11. Reconsolidación
4. Desconsolidación	12. Entidades que son objeto de una consolidación simplificada por la contabilidad del capital social a razón de su carácter poco significativo
5. Fusión entre entidades consolidadas	13. Transferencias de la actividad consecutiva a la creación de la sucursal bancaria minorista en Italia
6. Cambio de método-integración proporcional a la integración global	14. Entidades excluidas del perímetro de consolidación prudente
7. Cambio de método-Integración global de la contabilidad del capital social	15. Entidades con el método de capital social en el perímetro de consolidación prudente
8.- Cambio de método- Contabilidad del capital social a la integración global	



ESTADOS FINANCIEROS CONSOLIDADOS
Notas anexas a los Estados Financieros Consolidados

Denominación	País	(A)	(B)	(C)	(D)	Método	%control	% interés
Overdrive Business Solutions Limited	Reino Unido					IG	100,00 %	100,00 %
Overdrive Credit Card Limited	Reino Unido					IG	100,00 %	100,00 %
Paricomi (*)	Francia					IG	100,00 %	100,00 %
PHH Financial Services Limited	Reino Unido					IG	100,00 %	100,00 %
PHH Holdings (1999) Limited	Reino Unido					IG	100,00 %	100,00 %
PHH Investment Services Limited	Reino Unido					IG	100,00 %	100,00 %
PHH Leasing (No. 9) Limited	Reino Unido					IG	100,00 %	100,00 %
PHH Treasury Services Limited	Reino Unido					IG	100,00 %	100,00 %
PHH Truck Management Services Limited	Reino Unido					IG	100,00 %	100,00 %
Pointeuro Limited	Reino Unido					IG	100,00 %	100,00 %
Same Deutz Fahr Finance Limited	Reino Unido					IG	100,00 %	100,00 %
Same Deutz Fahr Finance (*)	Francia					IG	100,00 %	100,00 %
SAS MFF (*)	Francia					IG	51,00 %	51,00 %
SREI Equipment Finance Private Limited	La India				1	IP	50,00 %	50,00 %
The Harpur Group UK Limited	Reino Unido					IG	100,00 %	100,00 %
UFB Asset Finance Limited	Reino Unido					IG	100,00 %	100,00 %
United Care (Cheshire) Limited	Reino Unido					IG	100,00 %	100,00 %
United Care Group Limited	Reino Unido					IG	100,00 %	100,00 %
Structures Ad Hoc								
Fundo de Investimento EM Direitos Creditórios BGN Life	Brasil				1	IG		
Fundo de Investimento EM Direitos Creditórios BGN Premium	Brasil				1	IG		
Vela Lease SRL	Italia	13				IG		
Mercados emergentes								
Banque de Nankin (ex Nanjing City Commercial Bank Corp Limited)	China					ME	12,61 %	12,61 %
Banque de Wallis et Furtuna	Francia				11	IG	50,98 %	50,98 %
Banque du Sahaira LSC	Libia		1	8		IG	19,00 %	19,00 %
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Burkina Faso	Burkina Faso					IG	51,00 %	51,00 %
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Cote d'Ivoire	Costa de Marfil					IG	59,79 %	59,79 %
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Gabon	Gabón					IG	46,67 %	46,67 %
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Guinée	Guinea					ME	30,83 %	30,83 %
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Mali	Mali	8				IG	85,00 %	85,00 %
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Senegal	Senegal					IG	54,11 %	54,11 %
Banque Malgache de l'Océan Indien	Madagascar					IG	75,00 %	75,00 %



ESTADOS FINANCIEROS CONSOLIDADOS

Notas anexas a los Estados Financieros Consolidados

Denominación	País	(A)	(B)	(C)	(D)	Método	%control	% interés
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie	Marruecos					IG	66,21 %	66,21 %
anque Marocaine du Commerce et de l'Industrie	Marruecos	2				IG	100,00 %	79,42 %
Crédit Conso	Marruecos					ME 12	100,00 %	66,21 %
anque Marocaine du Commerce et de l'Industrie	Marruecos					IG	72,03 %	47,69 %
Gestion	Marruecos					IG	100,00 %	66,21 %
anque Marocaine du Commerce et de l'Industrie	Marruecos					IG	72,03 %	47,69 %
Leasing	Marruecos					IG	100,00 %	66,21 %
anque Marocaine du Commerce et de l'Industrie	Marruecos					IG	100,00 %	66,21 %
de la Mer Rouge	Djibouti		3					
BNP Intercontinentale-BNPI (*)	Francia					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas BDDI Participations	Francia					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Cyprus Limited	Chipre					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas El Djazair	Algeria					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Guadeloupe (*)	Francia					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Guyane (*)	Francia					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Le Caire	Egipto					IG	95,19 %	95,19 %
BNP Paribas Martinique (*)	Francia					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Mauritania	Mauritania				2	ME 12	59,99 %	59,99 %
BNP Paribas Nouvelle Calédonie (*)	Francia					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Réunion (*)	Francia					IG	100,00 %	100,00 %
BNP Paribas Vostok Holdings	Francia			5				
BNP Paribas Vostok LLC	Rusia	8				IG	100,00 %	100,00 %
SIFIDA	Luxemburgo	4						
TEB Mali Yatirimlar Anonim Sirketi (Groupe)	Turquía					IP	50,00 %	50,00 %
Ukrainian Insurance Alliance	Ucrania					ME 12	50,00 %	25,50 %
Ukrainian Leasing Company	Ucrania				2	ME 12	100,00 %	51,00 %
Ukrsib Asset Management	Ucrania		2			ME 12	99,94 %	50,97 %
Ukrsib Asset Management PI Fund	Ucrania		2			ME 12	99,94 %	50,97 %
UkrSbbank	Ucrania					IG	51,00 %	51,00 %
Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	Túnez					IG	50,00 %	50,00 %
Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	Túnez					IG	75,40 %	37,70 %
Leasing	Túnez					IG	75,40 %	37,70 %
Vesko	Ucrania			1		ME 12	49,63 %	25,31 %

(*) Filiales francesas en las que la supervisión prudente individual de los ratios de gestión se aseguró en el marco de los ratios de gestión consolidados del Grupo, conforme a las disposiciones del artículo 4.1 del reglamento 2000.03 del Comité de la reglamentación bancaria y financiera.

(A) Movimientos que intervinieron en el primer semestre de 2007	(C) Movimientos que intervinieron en el primer semestre de 2007
(B) Movimientos que intervinieron en el segundo semestre de 2007	(D) Movimientos que intervinieron en el segundo semestre de 2007
1. Adquisición	9. Cambio de método- Integración global a la integración proporcional
2. Creación, requisito de quórum	10. Cambio de método- Contabilidad del capital social a la integración global
3. Cesión	11. Reconsolidación
4. Desconsolidación	12. Entidades que son objeto de una consolidación simplificada por la contabilidad del capital social a razón de su carácter poco significativo
5. Fusión entre entidades consolidadas	13. Transferencias de la actividad consecutiva a la creación de la sucursal bancaria minorista en Italia
6. Cambio de método-integración proporcional a la integración global	14. Entidades excluidas del perímetro de consolidación prudente
7. Cambio de método-Integración global de la contabilidad del capital social	15. Entidades con el método de capital social en el perímetro de consolidación prudente
8.- Cambio de método- Contabilidad del capital social a la integración global	



ESTADOS FINANCIEROS CONSOLIDADOS
Notas anexas a los Estados Financieros Consolidados

Denominación	País	(A)	(B)	(C)	(D)	Método	% control	% interés
Administración de Activos y Servicios								
Seguro								
Assu-Vie SA	Francia					ME 12	50,00 %	50,00 %
BNL Vita SPA	Italia					ME	49,00 %	49,00 %
BNP Paribas Assurance	Francia		5					
BNP Paribas Assurance (ex Cardif SA)	Francia					IG 15	100,00 %	100,00 %
Cardif Assicurazioni SPA	Italia					IG 15	100,00 %	100,00 %
Cardif Assurance Vie	Francia					IG 15	100,00 %	100,00 %
Cardif Assurance Vie Polska	Polonia					IG 15	100,00 %	100,00 %
Cardif Biztosito Magyarorszag	Hungría			2		ME 12	100,00 %	100,00 %
Cardif compania de Seguros	Perú		2			ME 12	100,00 %	100,00 %
Cardif compania de Seguros de Vida	Argentina		11	8		IG 15	100,00 %	100,00 %
Cardif do Brasil Seguros	Brasil					IG 15	100,00 %	100,00 %
Cardif do Brasil Seguros e Garantias	Brasil					ME 12	100,00 %	100,00 %
Cardif Forsaking AB	Suecia			2		ME 12	100,00 %	100,00 %
Cardif Holdings Incorporation	Estados Unidos		2			IG 15	99,60 %	99,60 %
Cardif Insurance Company	Rusia			2		ME 12	100,00 %	100,00 %
Cardif Leven	Bélgica					IG 15	100,00 %	100,00 %
Cardif Levensverzekeringen NV	Países Bajos					IG 15	100,00 %	100,00 %
Cardif Life Insurance company Corporation	Estados Unidos		2			IG 15	99,60 %	99,60 %
Cardif Mexico Seguros de Vida	México					ME 12	100,00 %	100,00 %
Cardif Mexico Seguros Generales SA	México					ME 12	100,00 %	100,00 %
Cardif Nederland Holding BV	Países Bajos					IG 15	100,00 %	100,00 %
Cardif Nordic AB	Suecia		2	8		IG 15	100,00 %	100,00 %
Cardif Pinnacle Insurance Holding Limited	África		8			IG 15	100,00 %	100,00 %
Cardif RD	Francia					IG 15	100,00 %	100,00 %
Cardif Retraite Assurance Vie	Francia					IG 15	100,00 %	100,00 %
Cardif Schadeverzekeringen NV	Países Bajos					IG 15	100,00 %	100,00 %
Cardivida Correduria de Seguros	España		2			ME 12	100,00 %	100,00 %
Centro Vita Assicurazioni SPA	Italia					IP 15	49,00 %	49,00 %
Closed Joint Insurance Company	Ucrania			2		ME 12	100,00 %	100,00 %
Compagnie Bancaire Uk Fonds C	Reino Unido					IG 15	100,00 %	100,00 %
Compania de Seguros Generales	Chile					IG 15	100,00 %	100,00 %
Compania de Seguros Vida SA	Chile					IG 15	100,00 %	100,00 %
Cybele RE	Luxemburgo	5						
Darnell Limited	Irlanda					IG 15	100,00 %	100,00 %
Direct Life & Pensions Services-DLPS	Reino Unido			1		ME 12	100,00 %	100,00 %
European Reinsurance Limited	Reino Unido		11			ME 12	100,00 %	100,00 %
Financial Telemarketing Services	Reino Unido		11			ME 12	100,00 %	100,00 %



ESTADOS FINANCIEROS CONSOLIDADOS
Notas anexas a los Estados Financieros Consolidados

Denominación	País	(A)	(B)	(C)	(D)	Método	% de control	% interés
Fonds d'Investissement Immobilier pour le Commerce et la Distribution-Fondis	Francia			2		IP 15	25.00 %	25.00 %
GIE BNP Paribas Assurance	Francia					IG 15	100.00 %	99.00 %
Global Euro	Francia	2				IG 15	99.89 %	99.73 %
Investlife Luxembourg SA	Luxemburgo					IG 15	100.00 %	100.00 %
Luizaseg	Brasil					ME 12	50.00 %	50.00 %
Natio Assurance	Francia					IP 15	50.00 %	50.00 %
Natio Fonds Athènes Investissement 5	Francia	2				IG 15	100.00 %	100.00 %
Natio Fonds Collines Investissement 1	Francia	2				IG 15	100.00 %	100.00 %
Natio Fonds Collines Investissement 3	Francia	2				IG 15	100.00 %	100.00 %
NCVP Participacoes SA	Brasil			2		IG 15	100.00 %	100.00 %
Patrimoine Management & Associés	Francia					IG 15	61.50 %	61.50 %
Pinnacle Insurance Holding PLC	Reino Unido					IG 15	100.00 %	100.00 %
Pinnacle Insurance Management Services PLC	Reino Unido					IG 15	100.00 %	100.00 %
Pinnacle Insurance PLC	Reino Unido					IG 15	100.00 %	100.00 %
Pinnafrica Insurance Company Limited	Sudáfrica					ME 12	100.00 %	100.00 %
Pinnafrica Insurance Life Limited	Sudáfrica					ME 12	100.00 %	100.00 %
Pocztylion Arka Powszechna (ex Poczta Polska cardif Arka SA)	Polonia			11		ME	33.33 %	33.33 %
Pojistovna Cardif Pro Vita	Republica Checa			8		IG 15	100.00 %	100.00 %
Pojistovna Cardif Slovakia A.S	Eslovaquia		11			ME 12	100.00 %	100.00 %
SARL Carma Grand Horizon	Francia	2				IG 15	100.00 %	100.00 %
SARL Reumal Investissements	Francia					IG 15	100.00 %	100.00 %
Rubin SARL	Luxemburgo				2	IP 15	50.00 %	50.00 %
SAS Hibernia France	Francia		1		9	IP 15	60.14 %	60.14 %
SCA Capital France Hotel	Francia		1		9	IP 15	60.14 %	60.14 %
SCI 104-106 rue Cambronne	Francia					IG 15	100.00 %	100.00 %
SCI 14 rue Vivienne	Francia					IG 15	100.00 %	100.00 %
SCI 24-26 rue Durance	Francia	3						
SCI 25 rue Abbe Carton	Francia	3						

(*) Filiales francesas en las que la supervisión prudente individual de los ratios de gestión se aseguró en el marco de los ratios de gestión consolidados del Grupo, conforme a las disposiciones del artículo 4.1 del reglamento 2000.03 del Comité de la reglamentación bancaria y financiera.

(A) Movimientos que intervinieron en el primer semestre de 2007	(C) Movimientos que intervinieron en el primer semestre de 2007
(B) Movimientos que intervinieron en el segundo semestre de 2007	(D) Movimientos que intervinieron en el segundo semestre de 2007
1. Adquisición	9. Cambio de método- Integración global a la integración proporcional
2. Creación, requisito de quórum	10. Cambio de método- Contabilidad del capital social a la integración global
3. Cesión	11. Reconsolidación
4. Desconsolidación	12. Entidades que son objeto de una consolidación simplificada por la contabilidad del capital social a razón de su carácter poco significativo
5. Fusión entre entidades consolidadas	13. Transferencias de la actividad consecutiva a la creación de la sucursal bancaria minorista en Italia
6. Cambio de método-integración proporcional a la integración	14. Entidades excluidas del perímetro de consolidación prudente



ESTADOS FINANCIEROS CONSOLIDADOS
Notas anexas a los Estados Financieros Consolidados

global								
7. Cambio de método-Integración global de la contabilidad del capital social				15. Entidades con el método de capital social en el perímetro de consolidación prudente				
8.- Cambio de método- Contabilidad del capital social a la integración global								
Denominación	País	(A)	(B)	(C)	(D)	Método	% de control	% de interés
SCI 25 rue Gutenberg	Francia	3						
SCI 40 rue Abbe Grout	Francia	3						
SCI 100 rue Lauriston	Francia					IG 15	100.00 %	100.00 %
SCI 6 Square Foch	Francia					IG 15	100.00 %	100.00 %
SCI 8-10 place du Commerce	Francia					IG 15	100.00 %	100.00 %
SCI Alpha Park	Francia			2		IG 15	50.00 %	50.00 %
SCI Asnières 1	Francia					IG 15	100.00 %	100.00 %
SCI Beausejour	Francia					IG 15	100.00 %	100.00 %
SCI BNP Paribas Pierre 2	Francia					IG 15	100.00 %	100.00 %
SCI Boulevard Malesherbes	Francia					IG 15	100.00 %	100.00 %
SCI Boulogne Centre	Francia					IG 15	100.00 %	100.00 %
SCI Boulogne Nungesser	Francia					IG 15	100.00 %	100.00 %
SCI Corosa	Francia					IG 15	100.00 %	100.00 %
SCI Courbevoie	Francia					IG 15	100.00 %	100.00 %
SCI Defense Etoile	Francia					IG 15	100.00 %	100.00 %
SCI Defense Vendôme	Francia					IG 15	100.00 %	100.00 %
SCI Etoile	Francia					IG 15	100.00 %	100.00 %
SCI Immeuble Demours	Francia					IG 15	100.00 %	100.00 %
SCI Le Chesnay 1	Francia	3						
SCI Levallois 2	Francia					IG 15	100.00 %	100.00 %
SCI Maisons 1	Francia	3						
SCI Malesherbes Courcelles	Francia					IG 15	100.00 %	100.00 %
SCI Montrouge 2	Francia	3						
SCI Montrouge 3	Francia	3						
SCI Paris Cours de Vincennes	Francia	2				IG 15	100.00 %	100.00 %
SCI Moussorgski	Francia					IG 15	100.00 %	100.00 %
SCI Odysee	Francia				2	IG 15	99.90 %	99.90 %
SCI Residence le Chatelard	Francia			4				
SCI rue Mederic	Francia					IG 15	100.00 %	100.00 %
SCI Rueil 1	Francia	3						
SCI Rueil Ariane	Francia					IG 15	100.00 %	100.00 %
SCI Rueil Caudron	Francia					IG 15	100.00 %	100.00 %
SCI Saint Maurice 2	Francia	3						
SCI Suresnes 2	Francia	3						
SCI Suresnes 3	Francia					IG 15	100.00 %	100.00 %
SCI Vendôme Athènes	Francia			2		IP 15	50.00 %	50.00 %
SCPI Opéra Rendement	Francia				2	IG 15	99.12 %	99.12 %
Shinan et Life Corée	Corea del Sur					IP 15	50.00 %	50.00 %
State Bank India Life Cy	India					ME	26.00 %	26.00 %
Thai Cardif Insurance Life Company Limited	Tailandia					ME	25.00 %	25.00 %
Valtires	Francia	2				IG 15	100.00 %	100.00 %
Banca Privada								
Banque Privée Arjou (*)	Francia	1	5					
Bergues Finance Holding	Las Bahamas					IG	100.00 %	100.00 %



ESTADOS FINANCIEROS CONSOLIDADOS
Notas anexas a los Estados Financieros Consolidados

Denominación	País	(A)	(B)	(C)	(D)	Método	% de control	% interés
BNL International Luxembourg	Luxemburgo	5						
BNP Paribas Bahamas Limited	Las Bahamas					IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas España SA	España					IG	99.58 %	99.58 %
BNP Paribas Investment Services LLC	Estados Unidos					IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Private Bank Monaco (*)	Mónaco					IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Wealth Management (ex BNP Paribas Private Bank (*))	Francia					IG	100.00 %	100.00 %
Conseil Investissement	Francia					IG	100.00 %	100.00 %
Lavoro Bank Ag Zurigo	Suiza	5						
Nachenius, Tjeenk et Co NV	Países Bajos					IG	100.00 %	100.00 %
Servizio Italia SPA	Italia	4						
Inversionistas Personales								
B*Capital (*)	Francia					IG	99.96 %	99.96 %
Cortal Consors France (*)	Francia					IG	100.00 %	100.00 %
Cortal Consors Select	Francia				2	ME 12	85.00 %	85.00 %
FundQuest	Francia					IG	100.00 %	100.00 %
Geojit Financial Services Limited (Groupe)	India	1	10			IP	27.11 %	27.11 %
Socios de Inversión								
Antin Infrastructure Partners (ex Infra Capital Investors9	Francia		2			ME	56.50 %	56.50 %
BNL Fondi Immobiliari	Italia	13				IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Asset Management	Francia					IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Asset Management Uruguay SA	Uruguay					ME 12	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Asset Management Australia Limited	Australia				2	IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Asset Management Asia	Hong Kong		2			ME 12	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Asset Management Brasil Limitada	Brasil					IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Asset Management GmbH	Alemania					ME 12	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Asset Management Japan Limited	Japón					IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Asset Management Luxembourg	Luxemburgo					IG	99.66 %	99.66 %

(*) Filiales francesas en las que la supervisión prudente individual de los ratios de gestión se aseguró en el marco de los ratios de gestión consolidados del Grupo, conforme a las disposiciones del artículo 4.1 del reglamento 2000.03 del Comité de la reglamentación bancaria y financiera.

(A) Movimientos que intervinieron en el primer semestre de 2007	(C) Movimientos que intervinieron en el primer semestre de 2007
(B) Movimientos que intervinieron en el segundo semestre de 2007	(D) Movimientos que intervinieron en el segundo semestre de 2007
1. Adquisición	9. Cambio de método- Integración global a la integración proporcional
2. Creación, requisito de quórum	10. Cambio de método- Contabilidad del capital social a la integración global
3. Cesión	11. Reconsolidación
4. Desconsolidación	12. Entidades que son objeto de una consolidación simplificada por la contabilidad del capital social a razón de su carácter poco significativo
5. Fusión entre entidades consolidadas	13. Transferencias de la actividad consecutiva a la creación de la sucursal bancaria minorista en Italia
6. Cambio de método-integración proporcional a la integración global	14. Entidades excluidas del perímetro de consolidación prudente
7. Cambio de método-Integración global de la contabilidad del capital social	15. Entidades con el método de capital social en el perímetro de consolidación prudente
8.- Cambio de método- Contabilidad del capital social a la integración global	





ESTADOS FINANCIEROS CONSOLIDADOS
Notas anexas a los Estados Financieros Consolidados

Denominación	País	(A)	(B)	(C)	(D)	Método	% control	% interés
BNP Paribas Asset Management SGR Milan SPA	Italia		5					
BNP Paribas Asset Management SGIC	España					ME 12	100.00 %	99.58 %
BNP Paribas Asset Management SGR Milan (ex BNL Gestioni SGR)	Italia	13				IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Asset Management Singapore Limited	Singapur		2			ME 12	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Asset Management UK Limited	Reino Unido					IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Investment Partners (ex BNP PAM Group)	Francia					IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Financière AMS (Fin'AMS) (*)	Francia					IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Fund Services France	Francia					ME 12	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Private Equity	Francia					IG	100.00 %	100.00 %
Cardif Asset Management	Francia					IG	100.00 %	100.00 %
Cardif Gestion d'Actifs	Francia					IG	100.00 %	100.00 %
Charter Atlantic Capital corporation	Estados Unidos	8				IG	100.00 %	100.00 %
Charter Atlantic Corporation	Estados Unidos	8				IG	100.00 %	100.00 %
Cooper Neff Alternative Managers	Francia	8		7		ME 12	99.40 %	99.40 %
Fauchier Partners Management Limited (Groupe)	Reino Unido					IP	42.17 %	62.50 %
Fischer Francis Trees & Watts UK	Reino Unido	8				IG	100.00 %	100.00 %
Fischer Francis Trees & Watts Incorporation	Estados Unidos	8				IG	100.00 %	100.00 %
Fischer Francis Trees & Watts Kabushiki Kaisha	Japón	8				IG	100.00 %	100.00 %
Fischer Francis Trees & Watts Limited	Reino Unido	8				IG	100.00 %	100.00 %
Fischer Francis Trees & Watts Pte Limited	Singapur	8				IG	100.00 %	100.00 %
Fund Quest Incorporation	Estados Unidos					IG	100.00 %	100.00 %
Impaz Group PLC	Reino Unido				2	ME	26.82 %	26.82 %
Malbec Partners Incorporation	Estados Unidos			1		IG	100.00 %	100.00 %
Malbec Partners LLC	Reino Unido				2	IG	100.00 %	100.00 %
Malbec UK Limited	Reino Unido				2	IG	100.00 %	100.00 %
Overlay Asset Management	Francia			8		IG	100.00 %	100.00 %
Shenyang & Wanguo BNP Paribas Asset Management Company Limited	China			2		ME	33.00 %	33.00 %
Shinhan BNP Paribas Investment Trust Management Co Ltd	Corea del Sur	10				IP	50.00 %	50.00 %
Sundaram BNP Paribas Asset Management Company Limited	India					ME	49.90 %	49.90 %
Servicios de Valores								
BNP Paribas Fund Services	Luxemburgo		5					
BNP Paribas Fund Services Australasia Limited	Australia					IG	100.00 %	100.00 %



ESTADOS FINANCIEROS CONSOLIDADOS
Notas anexas a los Estados Financieros Consolidados

Denominación	País	(A)	(B)	(C)	(D)	Método	% de control	% interés
BNP Paribas Fund Services Dublin Limited	Irlanda					IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Fund Services Holdings	Reino Unido					IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Fund Services UK Limited	Reino Unido				6			
BNP Paribas Securities Services-BP2S (*)	Francia					IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Securities Services Custody bank Limited (ex Royal Bank of Scotland International Custody Bank Ltd)	Jersey		1			IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Securities Services Custody bank Limited (ex Royal Bank of Scotland International Securities Services (Holdings Ltd)	Jersey		1			IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Securities Services International Holding SA	Francia		5					
BNP Paribas Trust company (Guernsey) Limited (ex Royal Bank of Scotland International Trustee (Guernsey Ltd)	Guernsey		1			ME 12	100.00 %	100.00 %
Banco Excel Bank SA	España	1	5					
Servicios Inmobiliarios								
Asset Partenaires	Francia					IG	100.00 %	96.77 %
Atisreal Expertise	Francia					IG	100.00 %	100.00 %
Atisreal Auguste-Thouard	Francia					IG	96.01 %	96.01 %
Atisreal Belgium SA	Bélgica					IG	100.00 %	100.00 %
Atisreal Benelux SA	Bélgica					IG	100.00 %	100.00 %
Atisreal Consult	Francia					IG	100.00 %	100.00 %
Atisreal Consult GmbH	Alemania					IG	100.00 %	100.00 %
Atisreal España SA	España					IG	100.00 %	100.00 %
Atisreal GmbH	Alemania					IG	100.00 %	100.00 %
Atisreal Holding France	Francia				5			
Atisreal Holding GmbH	Alemania					IG	100.00 %	100.00 %
Atisreal Hotels (ex SP & Partners)	Francia		2			IG	96.01 %	96.01 %
Atisreal International	Francia					IG	100.00 %	100.00 %
Atisreal Irlanda	Irlanda	1				IG	100.00 %	100.00 %
Atisreal Italia	Italia	1				IG	100.00 %	100.00 %
Atisreal Limited	Reino Unido					IG	100.00 %	100.00 %

(*) Filiales francesas en las que la supervisión prudente individual de los ratios de gestión se aseguró en el marco de los ratios de gestión consolidados del Grupo, conforme a las disposiciones del artículo 4.1 del reglamento 2000.03 del Comité de la reglamentación bancaria y financiera.

(A) Movimientos que intervinieron en el primer semestre de 2007	(C) Movimientos que intervinieron en el primer semestre de 2007
(B) Movimientos que intervinieron en el segundo semestre de 2007	(D) Movimientos que intervinieron en el segundo semestre de 2007
1. Adquisición	9. Cambio de método- Integración global a la integración proporcional
2. Creación, requisito de quórum	10. Cambio de método- Contabilidad del capital social a la integración global
3. Cesión	11. Reconsolidación
4. Desconsolidación	12. Entidades que son objeto de una consolidación simplificada por la contabilidad del capital social a razón de su carácter poco significativo
5. Fusión entre entidades consolidadas	13. Transferencias de la actividad consecutiva a la creación de la sucursal bancaria minorista en Italia



ESTADOS FINANCIEROS CONSOLIDADOS
Notas anexas a los Estados Financieros Consolidados

6. Cambio de método-integración proporcional a la integración global	14. Entidades excluidas del perímetro de consolidación prudente
7. Cambio de método-Integración global de la contabilidad del capital social	15. Entidades con el método de capital social en el perímetro de consolidación prudente
8.- Cambio de método- Contabilidad del capital social a la integración global	



ESTADOS FINANCIEROS CONSOLIDADOS
Notas anexas a los Estados Financieros Consolidados

Denominación	País	(A)	(B)	(C)	(D)	Método	% control	% de interés
Atisreal Luxembourg SA	Luxemburgo					IG	100.00 %	100.00 %
Atisreal Property Management GmbH	Alemania					IG	100.00 %	100.00 %
Atisreal Property Management Services	Bélgica					IG	100.00 %	100.00 %
Atisreal Propian GmbH	Alemania					IG	87.59 %	87.59 %
Atisreal USA Incorporated	Estados Unidos					IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Immobilier (ex Meunier Promotion)	Francia					IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Immobilier Promotion d'Entreprise (ex SAS Meunier Immobilier d'Entreprise)	Francia					IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Immobilier Promotion Sud Quest (ex SAS Meunier Habitat Sud Quest)	Francia		2			IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Immobilier Promotion Var (ex SAS Meunier Habitat Var)	Francia				2	IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Immobilier Property Management	Francia					IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Immobilier Résidentiel (ex SAS Meunier Habitat)	Francia					IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Promotion Ile de France (ex SAS Meunier Habitat Ile de France)	Francia					IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Promotion (ex SAS Meunier Méditerranée)	Francia					IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Promotion Rhône Alpes (ex SAS Meunier Rhône Alpes)	Francia					IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Résidences Services (ex SAS Studérites)	Francia					IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Service Clients (ex SNC Meunier Gestion)	Francia					IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Transsaction & Conseil (ex SNC Espaces Immobiliers)	Francia					IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Immobilier Résidentiel V2i	Francia				2	IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Participations Financières Immobilières	Francia					IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Real Estate Facilities Management Limited (ex Chancery Lane Management Services Limited)	Reino Unido					IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Real Estate Investment Management	Francia					IG	96.77 %	96.77 %
BNP Paribas Real Estate Investment Management Limited	Reino Unido				2	IG	100.00 %	100.00 %



ESTADOS FINANCIEROS CONSOLIDADOS
Notas anexas a los Estados Financieros Consolidados

Denominación	País	(A)	(B)	(C)	(D)	Método	% de control	% interés
BNP Paribas Real Estate Investment Management UK Limited (ex BNP Paribas Real Estate Investments Services Limited)	Reino Unido					IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Real Estate Property Développement Italia	Italia		2			IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Real Estate Property Management Italia	Italia	1				IG	100.00 %	100.00 %
BSA Immobilier	Francia					IG	100.00 %	100.00 %
Cabinet Claude Sanchez	Francia	1				IG	100.00 %	100.00 %
Compagnie Tertiaire	Francia	5						
F G Ingenierie et Promotion Immobilière	Francia					IG	100.00 %	100.00 %
Genisar Servicios Inmobiliarios	España		5					
Immobiliere des Bergues	Francia					IG	100.00 %	100.00 %
Partenaires Gerance Soprofinance	Francia		5			IG		
Partner's & services	Francia	1				IG	100.00 %	100.00 %
SA Gerer	Francia					IG	100.00 %	100.00 %
SA Meunier Hispania	España	1				IG	100.00 %	100.00 %
SA Procodis	Francia	5						
SAS BNP Paribas Real Estate Investment Services (ex SAS ECM Real Estate)	Francia	1				IG	100.00 %	100.00 %
SAS BNP Paribas Real Estate Property Management España (ex SA Comadim Hispania)	España	1				IG	100.00 %	100.00 %
SAS BNP Paribas Real Estate Property Management France	Francia					IG	100.00 %	100.00 %
SAS BRSI	Francia	1				IG	100.00 %	100.00 %
SAS Cristolienne de Participations	Francia				2	IG	100.00 %	100.00 %
SAS Multi Vest (France) 4	Francia	1				IG	100.00 %	100.00 %
SAS Newport Management	Francia	1				IG	100.00 %	100.00 %
SAS Sofiane	Francia					IG	100.00 %	100.00 %
Sfonte SL	España		5					
SNC Lot 2 Porte d'Asnières	Francia					IG	100.00 %	100.00 %
Tasaciones Hipotecarias SA	España					IG	100.00 %	100.00 %
Valuation Consulting Limited	Reino Unido			4				
Weatheralls Consultancy Services Limited	Reino Unido					IG	100.00 %	100.00 %

(*) Filiales francesas en las que la supervisión prudente individual de los ratios de gestión se aseguró en el marco de los ratios de gestión consolidados del Grupo, conforme a las disposiciones del artículo 4.1 del reglamento 2000.03 del Comité de la reglamentación bancaria y financiera.

(A) Movimientos que intervinieron en el primer semestre de 2007	(C) Movimientos que intervinieron en el primer semestre de 2007
(B) Movimientos que intervinieron en el segundo semestre de 2007	(D) Movimientos que intervinieron en el segundo semestre de 2007
1. Adquisición	9. Cambio de método- Integración global a la integración proporcional
2. Creación, requisito de quórum	10. Cambio de método- Contabilidad del capital social a la integración global
3. Cesión	11. Reconsolidación
4. Desconsolidación	12. Entidades que son objeto de una consolidación simplificada por la contabilidad del capital social a razón de su carácter poco significativo
5. Fusión entre entidades consolidadas	13. Transferencias de la actividad consecutiva a la creación de la sucursal bancaria minorista en Italia
6. Cambio de método-integración proporcional a la integración global	14. Entidades excluidas del perímetro de consolidación prudente
7. Cambio de método-Integración global de la contabilidad del capital social	15. Entidades con el método de capital social en el perímetro de consolidación prudente
8.- Cambio de método- Contabilidad del capital social a la integración global	



ESTADOS FINANCIEROS CONSOLIDADOS
Notas anexas a los Estados Financieros Consolidados

Denominación	País	(A)	(B)	(C)	(D)	Método	% de control	% de interés
Banca Corporativa y de Inversión (*)								
Francia								
BNP Paribas Arbitrage (*)	Francia					IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Equities France (*)	Francia					IG	99.96 %	99.96 %
BNP Paribas Equity Strategies France	Francia					IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Peregrine Group	Francia		5					
BNP Paribas Stratégies Actions	Francia					IG	100.00 %	100.00 %
Capstar Partners SAS France	Francia					IG	100.00 %	100.00 %
Harewood Asset Management	Francia			8		IG	100.00 %	100.00 %
Paribas Dérivés Garantis Snc	Francia					IG	14	100.00 %
Parifergie (*)	Francia					IG	100.00 %	100.00 %
SAS Esomet	Francia					IG	100.00 %	100.00 %
SAS Parilease (*)	Francia					IG	100.00 %	100.00 %
Taitbout Participation 3	Francia				2	IG	100.00 %	100.00 %
Europa								
BNP Factor Portugal	Portugal					IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Ireland	Irlanda					IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas (Bulgaria) AD	Bulgaria			4				
BNP Paribas Bank (Hungaria) RT	Hungría			4				
BNP Paribas Bank (Polska) SA	Polonia				4			
BNP Paribas Bank NV	Países Bajos					IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Capital Investments Limited	Reino Unido					IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Capital Markets Group Limited	Reino Unido					IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Commodity Futures Limited	Reino Unido					IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas E & B Limited	Reino Unido					IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Finance PLC	Reino Unido					IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Luxembourg SA	Luxemburgo					IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Net Limited	Reino Unido					IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Sviluppo	Italia	4						
BNP Paribas Suisse SA	Suiza					IG	99.99 %	99.99 %
BNP Paribas uk Holdings Limited	Reino Unido					IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas UK Limited	Reino Unido					IG	100.00 %	100.00 %
BNP PUK Holding Limited	Reino Unido					IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas ZAO	Rusia					IG	100.00 %	100.00 %
Calilux SARL	Luxemburgo		2			IG	60.00 %	60.00 %
Capstar Partners Limited	Reino Unido					IG	100.00 %	100.00 %
Eurassie Finance SARL	Luxemburgo				2	IG	100.00 %	100.00 %
Harewood Holdings Limited	Reino Unido					IG	100.00 %	100.00 %
ISIS Factor SPA	Italia	4						
Landspire Limited	Reino Unido		2			IG	100.00 %	100.00 %
Paribas Trust Luxembourg SA	Luxemburgo					IG	100.00 %	100.00 %



ESTADOS FINANCIEROS CONSOLIDADOS
Notas anexas a los Estados Financieros Consolidados

Denominación	País	(A)	(B)	(C)	(D)	Método	% de control	% interés
Utexam Limited	Irlanda					IG	100.00 %	100.00 %
Varty Reinsurance Limited (ex Delta Reinsurance Limited)	Irlanda	8				IG 15	100.00 %	100.00 %
América								
BNP Paribas Andes	Perú	4						
BNP Paribas Asset Management Incorporated	Estados Unidos					IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Brasil SA	Brasil					IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Canada	Canadá					IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Capstar Partners	Estados Unidos					IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Commodities Futures Incorporated	Estados Unidos					IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Leasing Corporation	Estados Unidos					IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Mortgage Corporation	Estados Unidos			2		IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas North America Incorporated	Estados Unidos					IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Prime Brokerage Incorporated	Estados Unidos				1	IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Prime Brokerage International Limited	Islas Caimán				1	IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Principal Incorporated	Estados Unidos					IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas RCC Incorporation	Estados Unidos					IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Securities Corporation	Estados Unidos					IG	100.00 %	100.00 %
Capstar Partners LLC	Estados Unidos					IG	100.00 %	100.00 %
Cooper Neff Group Incorporated	Estados Unidos					IG	100.00 %	100.00 %
French American Banking Corporation-F.A.B.C.	Estados Unidos					IG	100.00 %	100.00 %
Harewood Asset Management (US) Incorporated (ex Cooper Neff Advisors Incorporated)	Estados Unidos					IG	100.00 %	100.00 %
Innocap Investment Management Incorporation	Canadá			1		ME	25.00 %	25.00 %
Paribas North America	Estados Unidos					IG	100.00 %	100.00 %
Petits Champs Participações e Serviços SA	Brasil					IG	100.00 %	100.00 %

(*) Filiales francesas en las que la supervisión prudente individual de los ratios de gestión se aseguró en el marco de los ratios de gestión consolidados del Grupo, conforme a las disposiciones del artículo 4.1 del reglamento 2000.03 del Comité de la reglamentación bancaria y financiera.

(A) Movimientos que intervinieron en el primer semestre de 2007	(C) Movimientos que intervinieron en el primer semestre de 2007
(B) Movimientos que intervinieron en el segundo semestre de 2007	(D) Movimientos que intervinieron en el segundo semestre de 2007
1. Adquisición	9. Cambio de método- Integración global a la integración proporcional
2. Creación, requisito de quórum	10. Cambio de método- Contabilidad del capital social a la integración global
3. Cesión	11. Reconsolidación
4. Desconsolidación	12. Entidades que son objeto de una consolidación simplificada por la contabilidad del capital social a razón de su carácter poco significativo
5. Fusión entre entidades consolidadas	13. Transferencias de la actividad consecutiva a la creación de la sucursal bancaria minorista en Italia
6. Cambio de método-integración proporcional a la integración global	14. Entidades excluidas del perímetro de consolidación prudente
7. Cambio de método-Integración global de la contabilidad del capital social	15. Entidades con el método de capital social en el perímetro de consolidación prudente
8.- Cambio de método- Contabilidad del capital social a la integración global	



ESTADOS FINANCIEROS CONSOLIDADOS
Notas anexas a los Estados Financieros Consolidados

Denominación	País	(A)	(B)	(C)	(D)	Método	% control	% interés
Asia Oceanía								
BNP Equities Asia Limited	Malasia					IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas-(china) Limited	China					IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Arbitrage (Hong Kong) Limited	Hong Kong					IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Capital (Asia Pacific) Limited	Hong Kong					IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Capital (Singapore) Limited	Singapur					IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Finance (Hong Kong) Limited	Hong Kong					IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Futures (Hong Kong) Limited	Hong Kong					IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas India Solutions Private Limited	India					IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Japan Limited	Japón	2				IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Pacific (Australia) Limited	Australia					IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Principal Investments Japan Limited	Japón	2				IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas SCM Asia (Hong Kong) Limited-(ex BNP Paribas GRS-(Hong Kong) Limited)	Hong Kong					IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Securities (Asia) Limited	Hong Kong					IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Securities (Japan) Limited	Hong Kong					IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Securities (Taiwan) Co Limited	Taiwán					IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Securities Korea Company Limited	Corea del Sur					IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Securities-(Singapore) Pte Limited	Singapur					IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Services (Hong Kong) Limited	Hong Kong					IG	100.00 %	100.00 %
Paribas Asia Equities Limited	Hong Kong					IG	100.00 %	100.00 %
PT Bank BNP Paribas Indonesia	Indonesia					IG	100.00 %	100.00 %
PT BNP Paribas Securities Indonesia	Indonesia					IG	99.00 %	99.00 %
Structures Ad Hoc								
54 Lombard Street Investments Limited	Reino Unido					IG		
Alectra Finance PLC	Irlanda					IG		
Altels Investments Limited	Irlanda					IG		
APAC Finance Limited	Nueva Zelanda					IG		
APAC Investments Limited	Nueva Zelanda							
APAC NZ Holdings Limited	Nueva Zelanda							
ARV International Limited	Islas Caimán					IG		



ESTADOS FINANCIEROS CONSOLIDADOS
Notas anexas a los Estados Financieros Consolidados

Denominación	País	(A)	(B)	(C)	(D)	Método	% control	% interés
Austin Finance	Francia					IG		
BNP Paribas Arbitrage Issuance BV	Países Bajos					IG		
BNP Paribas Emissions und Handel. GmbH	Alemania					IG		
BNP Paribas Finance Incorporated	Estados Unidos					IG		
BNP Paribas Islamic Issuance BV	Países Bajos			2		IG		
BNP Paribas Singapore Funding Partnership	Singapur		2			IG		
Bougainville BV	Países Bajos					IG		
Crisps Limited	Islas Caimán					IG		
Epimetheus Investments Limited	Islas Caimán	4						
Epping Limited Funding	Islas Caimán		2			IG		
Epsom Limited Funding	Islas Caimán					IG		
Euroliberty PLC	Irlanda	4						
European Hedged Equity Limited	Islas Caimán			4		IG		
Fidex PLC	Reino Unido					IG		
Financière Paris Haussmann	Francia					IG		
Financière Taitbout	Francia					IG		
Fintrack Bayamo	Francia				2	IG		
Fintrack Foehn	Francia				2	IG		
Forsete Investments SA	Luxemburgo		4					
Global Guaranteed Equity Limited	Islas Caimán				4			
Global Hedged Equity Investment Limited	Islas Caimán	4						
Global Liberté	Irlanda					IG	14	
Global Protected Alternative Investments Limited	Islas Caimán				4			
Global Protected Equity Limited	Islas Caimán			4				
Grenache et Cie SNC	Luxemburgo		2			IG		
Harewood Investments No 1 a 6 Limited	Islas Caimán					IG		
Henaross Property Limited	Australia					IG		
Highbridge Limited	Islas Caimán		2			IG		
Iliad Investments PLC	Irlanda					IG		
Joconde Investments SA	Luxemburgo		4					
Laffitte Participation 2	Francia					IG		

(*) Filiales francesas en las que la supervisión prudente individual de los ratios de gestión se aseguró en el marco de los ratios de gestión consolidados del Grupo, conforme a las disposiciones del artículo 4.1 del reglamento 2000.03 del Comité de la reglamentación bancaria y financiera.

(A) Movimientos que intervinieron en el primer semestre de 2007	(C) Movimientos que intervinieron en el primer semestre de 2007
(B) Movimientos que intervinieron en el segundo semestre de 2007	(D) Movimientos que intervinieron en el segundo semestre de 2007
1. Adquisición	9. Cambio de método- Integración global a la integración proporcional
2. Creación, requisito de quórum	10. Cambio de método- Contabilidad del capital social a la integración global
3. Cesión	11. Reconsolidación
4. Desconsolidación	12. Entidades que son objeto de una consolidación simplificada por la contabilidad del capital social a razón de su carácter poco significativo
5. Fusión entre entidades consolidadas	13. Transferencias de la actividad consecutiva a la creación de la sucursal bancaria minorista en Italia
6. Cambio de método-integración proporcional a la integración global	14. Entidades excluidas del perímetro de consolidación prudente
7. Cambio de método-Integración global de la contabilidad del capital social	15. Entidades con el método de capital social en el perímetro de consolidación prudente
8.- Cambio de método- Contabilidad del capital social a la integración global	



ESTADOS FINANCIEROS CONSOLIDADOS
Notas anexas a los Estados Financieros Consolidados

Denominación	País	(A)	(B)	(C)	(D)	Método	%control	% interés
Laffitte Participation 10	Francia					IG		
Laffitte Participation 12	Francia					IG		
Leverage Finance Europe Capital V BV	Países Bajos				2	IG		
Liquidity Trust	Islas Caimán		4					
Lock-In Global equity Limited	Islas Caimán					IG		
Marc Finance Limited	Islas Caimán					IG		
Muscat Investments Limited	Jersey		2			IG		
Omega Capital Investments Pic	Irlanda					IG		
Omega Investments Cayman Limited	Islas Caimán		4					
Omega Capital Europe PLC	Irlanda		2			IG		
Omega Capital Funding Limited	Irlanda		2			IG		
Optichamps	Francia					IG		
Paregof	Francia	4						
Parritaye Property Limited	Australia					IG		
Participations Opéra	Francia					IG		
Ribera del Loira Arbitrage SL	España			2		IG		
Robin Fight Limited	Irlanda					IG		
Royal Neuve I Sarl	Luxemburgo					IG		
Royal Neuve II Sarl	Luxemburgo			2		IG		
Royal Neuve IV Sarl	Luxemburgo				2	IG		
Royal Neuve V Sarl	Luxemburgo		2			IG		
Royal Neuve VI Sarl	Luxemburgo		2			IG		
Royal Neuve Finance SARL	Luxemburgo				2	IG		
SAS China Jenna Finance 1 á 3	Francia					IG		
SAS China Lucie Finance 1 á 3	Francia					IG		
SAS China Marie Finance 1 et 2	Francia		2			IG		
SAS China Newine Finance 1 á 4	Francia		2			IG		
SAS 2007 Panda Finance 2	Francia			2		IG		
SAS 2008 Marie Finance	Francia				2	IG		
SAS 2008 Newine Finance 5	Francia				2	IG		
SAS 2008 Panda Finance 6	Francia			2		IG		
SAS 2008 Panda Finance 7	Francia				2	IG		
SAS 2008 Panda Finance 11	Francia				2	IG		
SAS China Samantha Finance 1 á 10	Francia					IG		
SAS Esra 1 á 3	Francia	2				IG		
SAS Financière des Italiens	Francia	2				IG		
SAS Swan 1	Francia				2	IG		
SAS Swan 2	Francia				2	IG		
SAS Swan 3	Francia				2	IG		
Singapore Emma Finance 1 SAS	Francia					IG		
Singapore Emma Finance 2 SAS	Francia					IG		
Srocco Investments SA	Luxemburgo		4					
SNC Atargatis	Francia					IG		
SNC Compagnie Investissement Italiens	Francia	2				IG		



ESTADOS FINANCIEROS CONSOLIDADOS
Notas anexas a los Estados Financieros Consolidados

Denominación	País	(A)	(B)	(C)	(D)	Método	% control	% interés
SNC Compagnie Investissement Opéra	Francia	2				IG		
SNC Méditerranée	Francia					IG		
St Maarten CDO Limited	Islas Caimán		4					
Sunny Funding Limited	Islas Caimán					IG		
Swallow Flight Limited	Irlanda					IG		
Tender Option Bond Municipal program	Estados Unidos					IG		
Thunderbird Investments PLC	Irlanda					IG		
Otras Actividades								
Capital Social Privado (BNP Paribas Capital)								
Clairville	Bélgica			5				
Cobema	Bélgica					IG	100.00 %	100.00 %
Cobepa Technology	Bélgica			5				
Compagnie Financière Ottomane	Luxemburgo					IG	96.83 %	96.86 %
Erbe	Bélgica					ME	47.01 %	47.01 %
Evalis	Francia	4						
Gepeco	Bélgica					IG	100.00 %	100.00 %
Paribas Participation Limitee	Canadá					IG	100.00 %	100.00 %
Sociedades Inmobiliarias de Operaciones								
Capefi	Francia	5						
Compagnie Immobilière de France	Francia	5						
Ejesur	España					IG	100.00 %	100.00 %
SAS 5 Avenue Kleber	Francia				5			
SAS 37 La Perouse	Francia				5			
SAS Foncière de la Compagnie Bancaire	Francia					IG	100.00 %	100.00 %
SAS Noria	Francia					IG	100.00 %	100.00 %
SCI Immobilière Marché Saint-Honoré	Francia					IG	100.00 %	100.00 %
Société d'Etudes Immobilières de Constructions – Setic	Francia					IG	100.00 %	100.00 %
Antin Participation 4	Francia		5					
Antin Participation 5	Francia					IG	100.00 %	100.00 %

(*) Filiales francesas en las que la supervisión prudente individual de los ratios de gestión se aseguró en el marco de los ratios de gestión consolidados del Grupo, conforme a las disposiciones del artículo 4.1 del reglamento 2000.03 del Comité de la reglamentación bancaria y financiera.

(A) Movimientos que intervinieron en el primer semestre de 2007	(C) Movimientos que intervinieron en el primer semestre de 2007
(B) Movimientos que intervinieron en el segundo semestre de 2007	(D) Movimientos que intervinieron en el segundo semestre de 2007
1. Adquisición	9. Cambio de método- Integración global a la integración proporcional
2. Creación, requisito de quórum	10. Cambio de método- Contabilidad del capital social a la integración global
3. Cesión	11. Reconsolidación
4. Desconsolidación	12. Entidades que son objeto de una consolidación simplificada por la contabilidad del capital social a razón de su carácter poco significativo
5. Fusión entre entidades consolidadas	13. Transferencias de la actividad consecutiva a la creación de la sucursal bancaria minorista en Italia
6. Cambio de método-integración proporcional a la integración global	14. Entidades excluidas del perímetro de consolidación prudente
7. Cambio de método-Integración global de la contabilidad del capital social	15. Entidades con el método de capital social en el perímetro de consolidación prudente
8.- Cambio de método- Contabilidad del capital social a la integración global	



ESTADOS FINANCIEROS CONSOLIDADOS
Notas anexas a los Estados Financieros Consolidados

Denominación	País	(A)	(B)	(C)	(D)	Método	% de control	% interés
Sociedades de cartera y otras filiales								
Antin Participation 15	Francia	5						
Ardi Immo	Luxemburgo			2		IG.....15	100.00 %	100.00 %
BNL International Investment SA	Luxemburgo					IG	100.00 %	100.00 %
BNL Multiservizi SRL	Italia	7				ME.....12	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Covered bonds (*)	Francia					IG.....15	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas de Réassurance au Luxembourg	Luxemburgo					IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas International BV	Países Bajos					IG	100.00 %	100.00 %
BNP Paribas Méditerranée Innovation & Technologies	Marruecos	2				IG	100.00 %	96.62 %
BNP Paribas Partners for Innovation (Groupe)	Francia					ME	50.00 %	50.00 %
BNP Paribas UK Treasury Limited	Reino Unido					IG	100.00 %	100.00 %
Compagnie Bancaire UK Fonds B	Reino Unido			4				
Compagnie d'Investissements de Paris-C.I.P	Francia					IG	100.00 %	100.00 %
Financière BNP Paribas	Francia					IG	100.00 %	100.00 %
Financière Marché Saint Honoré	Francia					IG	100.00 %	100.00 %
GIE Groupement Auxiliaire et de Moyens-GAM	Francia					IG	100.00 %	100.00 %
Le Sphinx Assurances Luxembourg SA	Luxemburgo					ME 12	100.00 %	100.00 %
Omnium Gestion Developpement Immobilier	Francia					IG	100.00 %	100.00 %
Placement, Gestion & Finance Holding-Plagefin	Luxemburgo					IG	99.99 %	99.99 %
Sagip	Bélgica					IG	100.00 %	100.00 %
Société Auxiliaire de Construction Immobilière- SACI	Francia					IG	100.00 %	100.00 %
Société Française Auxiliaire-S.F.A.	Francia	5						
Société Orbaisienne De Participations	Francia	2				IG	100.00 %	100.00 %
UCB Bail (*)	Francia					IG	100.00 %	100.00 %
UCB Entreprises (*)	Francia					IG	100.00 %	100.00 %
UCB Locabal immobilier (*)	Francia			7		ME 12	100.00 %	100.00 %
Verner Investissements (Groupe)	Francia					ME	48.40 %	48.40 %
Structures Ad Hoc								
Antin Participation 7	Francia	5						
Antin Participation 13	Francia	5						
BNP Paribas Capital Trust LLC 1-3-4-6	Estados Unidos					IG		
BNP Paribas Capital Trust 5	Estados Unidos	4						
BNP Paribas US Medium Term Notes Program	Estados Unidos					IG		
BNP Paribas US Structured Medium Term Notes LLC	Estados Unidos					IG		
BNP US Funding LLC	Estados Unidos	4						



ESTADOS FINANCIEROS CONSOLIDADOS
Notas anexas a los Estados Financieros Consolidados

Denominación	País	(A)	(B)	(C)	(D)	Método	% de control	% interés
Vela mortgages SRL	Italia			2		IG		
Klépierre								
Akciova Spolocnost Arcol	Eslovaquia					IG	100.00 %	53.10 %
Ségécé Slovensko sro (ex AMAC Sro)	Eslovaquia					IG	100.00 %	53.10 %
Amanda Storsenter AS	Noruega				1	IG	100.00 %	29.79 %
AMC – Prague SRO	Republica Checa		5					
Anpartsselskabet af 18. September 2007	Dinamarca				1	IG	100.00 %	29.79 %
Arken Drift AS	Noruega				1	IP	49.90 %	14.87 %
Arken Holding AS	Noruega				1	IG	100.00 %	29.79 %
Asane Storsenter DA	Noruega				1	IP	49.90 %	14.87 %
Besloten Vennotschap Capucine BV	Países Bajos					IG	100.00 %	53.10 %
Bestes	Republica Checa					IG	99.00 %	52.57 %
BPSA 10	Portugal				2	IP	50.00 %	26.55 %
Bruun's Galleri ApS	Dinamarca				1	IG	100.00 %	29.79 %
Bryggen, Vejle A/S	Dinamarca				1	IG	100.00 %	29.79 %
Camato AS	Noruega				1	IG	100.00 %	29.79 %
Carré Jaude 2	Francia			2		IG	100.00 %	53.10 %
Civia SPA	Italia			1		IP	50.00 %	26.55 %
Corvin Retail	Hungría		1			IG	100.00 %	53.10 %
Detaljhandelshuset i Hyllinge AB	Suecia				1	ME	100.00 %	29.79 %
Down Town Drift AS	Noruega				1	IG	100.00 %	29.79 %
Duna Plaza Offeces z.o.o	Hungría		2			IG	100.00 %	53.10 %
Ejendomsselskabet Klampenborgvej I/S	Dinamarca				1	IP	50.00 %	14.89 %
Entertainment Plaza	Republica Checa					IG	100.00 %	53.10 %
Entreprenorselskabet af 10.04.2001 p/S	Dinamarca				1	IG	100.00 %	29.79 %
FAB Allum	Suecia				1	IP	100.00 %	29.79 %
FAB Bortange Kölpentrum	Suecia				1	IG	100.00 %	29.79 %
FAB Centrum Vasterort	Suecia				1	IG	100.00 %	29.79 %
FAB CentrumInvest	Suecia				1	IG	100.00 %	29.79 %
FAB Emporia	Suecia				1	IG	100.00 %	29.79 %

(*) Filiales francesas en las que la supervisión prudente individual de los ratios de gestión se aseguró en el marco de los ratios de gestión consolidados del Grupo, conforme a las disposiciones del artículo 4.1 del reglamento 2000.03 del Comité de la reglamentación bancaria y financiera.

(A) Movimientos que intervinieron en el primer semestre de 2007	(C) Movimientos que intervinieron en el primer semestre de 2007
(B) Movimientos que intervinieron en el segundo semestre de 2007	(D) Movimientos que intervinieron en el segundo semestre de 2007
1. Adquisición	9. Cambio de método- Integración global a la integración proporcional
2. Creación, requisito de quórum	10. Cambio de método- Contabilidad del capital social a la integración global
3. Cesión	11. Reconsolidación
4. Desconsolidación	12. Entidades que son objeto de una consolidación simplificada por la contabilidad del capital social a razón de su carácter poco significativo
5. Fusión entre entidades consolidadas	13. Transferencias de la actividad consecutiva a la creación de la sucursal bancaria minorista en Italia
6. Cambio de método-integración proporcional a la integración global	14. Entidades excluidas del perímetro de consolidación prudente
7. Cambio de método-Integración global de la contabilidad del capital social	15. Entidades con el método de capital social en el perímetro de consolidación prudente
8.- Cambio de método- Contabilidad del capital social a la integración global	



ESTADOS FINANCIEROS CONSOLIDADOS
Notas anexas a los Estados Financieros Consolidados

Denominación	País	(A)	(B)	(C)	(D)	Método	% de control	% interés
FAB Hageby Centrum	Suecia				1	IG	100.00 %	29.79 %
FAB Lantmateribacken	Suecia				1	IG	100.00 %	29.79 %
FAB Marieberg Centrum	Suecia				1	IG	100.00 %	29.79 %
FAB Moindal Centrum	Suecia				1	IG	100.00 %	29.79 %
FAB Overby KolPentrum	Suecia				1	IG	100.00 %	29.79 %
FAB P Akanten	Suecia				1	IG	100.00 %	29.79 %
FAB Brodalen	Suecia				1	IG	100.00 %	29.79 %
FAB P Porthalla	Suecia				1	IG	100.00 %	29.79 %
FAB Sollentuna Centrum	Suecia				1	IG	100.00 %	29.79 %
FAB Uddevallatorpet	Suecia				1	IG	100.00 %	29.79 %
FAB Viskaholm	Suecia				1	IG	100.00 %	29.79 %
Farmandstredet ANS	Noruega				1	IG	100.00 %	29.79 %
Farmandstredet Eiendom AS	Noruega				1	IG	100.00 %	29.79 %
Farmandstredet Drift AS	Noruega				1	IG	100.00 %	29.79 %
Fayesgate 7 Erendom AS	Noruega				1	IG	100.00 %	29.79 %
Fields Copenhagen I/S	Dinamarca				1	IG	100.00 %	29.79 %
Field's Eier I ApS	Dinamarca				1	IG	100.00 %	29.79 %
Field's Eier II ApS	Dinamarca				1	IG	100.00 %	29.79 %
Fritzoe Brygge Drift AS	Noruega				1	IG	100.00 %	29.79 %
Galleries Dranceennes	Francia				2	IG	100.00 %	53.10 %
GIE Klépierre Services	Francia			5				
Grytingen Nya AB	Suecia				1	IP	64.79 %	19.30 %
Gulskogen Prosjekt & Eiendom AS	Noruega				1	IG	100.00 %	29.79 %
Gulskogen Senter ANS	Noruega				1	IG	100.00 %	29.79 %
Hamar Panorama AS	Noruega				1	IG	100.00 %	29.79 %
Hamar Storsenter AS	Noruega				1	IG	100.00 %	29.79 %
Hamar Storsenterdrift AS	Noruega				1	IG	100.00 %	29.79 %
Holmen Senterdrift AS	Noruega				1	IG	100.00 %	29.79 %
Hovlandbanen AS	Noruega				1	IG	100.00 %	29.79 %
I G C SPA	Italia					IP	50.00 %	26.55 %
ICD SPA	Luxemburgo					IG	100.00 %	53.10 %
Immo Dauland	Francia			1		IG	100.00 %	44.61 %
K2 Fund	Italia			2		IG	85.00 %	45.14 %
Karl Johansgate 16 AS	Noruega				1	IG	100.00 %	29.79 %
Kleaveiro Imobiliária AS	Portugal			2		IG	100.00 %	53.10 %
Klecar Italia SPA	Italia					IG	100.00 %	44.07 %
Klefin Italia SPA	Italia					IG	100.00 %	53.10 %
Klépierre Corvin	Hungría		2			IG	100.00 %	53.10 %
Klépierre Creteil	Francia				2	IG	100.00 %	53.10 %
Klépierre CZ SRO	Republica Checa					IG	100.00 %	53.10 %
Klépierre Galiera Krakow	Polonia		2			IG	100.00 %	53.10 %
Klépierre Galiera Poznan	Polonia		2			IG	100.00 %	53.10 %
Klépierre Kralow SP z.o.o	Polonia					IG	100.00 %	53.10 %
Klépierre Larissa Limited	Grecia	2				IG	100.00 %	53.10 %
Klépierre Lublin	Polonia	2				IG	100.00 %	53.10 %
Klépierre Luxembourg	Luxemburgo	2				IG	100.00 %	53.10 %



ESTADOS FINANCIEROS CONSOLIDADOS
Notas anexas a los Estados Financieros Consolidados

Denominación	País	(A)	(B)	(C)	(D)	Método	% de control	% interés
Klépierre Matera	Italia			2		IG	100.00 %	53.10 %
Klépierre Meteores (ex Leg II Hellenic Holdings)	Luxemburgo	2				IG	100.00 %	53.10 %
Klépierre Nordica BV	Países Bajos				2	IG	100.00 %	53.10 %
Klépierre Novo	Republica Checa				5			
Klépierre Plzen	Republica Checa			2		IG	100.00 %	53.10 %
Klépierre Poznan SP z.o.o	Polonia					IG	100.00 %	53.10 %
Klépierre Rybnik	Polonia	2				IG	100.00 %	53.10 %
Klépierre Sadyba SP z.o.o	Polonia					IG	100.00 %	53.10 %
Klépierre Sosnowiec	Polonia	2				IG	100.00 %	53.10 %
Klépierre Tourville	Francia				2	IG	100.00 %	53.10 %
Klépierre Trading Energia Kereskedelmi Szolgaltato KFT	Polonia			1		IG	100.00 %	53.10 %
Klépierre Warsaw Sp z.o.o	Polonia	2				IG	100.00 %	53.10 %
Krakow Plaza SP z.o.o	Polonia					IG	100.00 %	53.10 %
Krokstadelva Senterdrift AS	Noruega				1	IG	100.00 %	29.79 %
KS Down Town Senter	Noruega				1	IG	100.00 %	29.79 %
KS Down Town Senter II	Noruega				1	IG	100.00 %	29.79 %
KS Markedet	Noruega				1	IG	100.00 %	29.79 %
Kvadrat Drift AS	Noruega				1	IG	100.00 %	29.79 %
La Marquayssonne	Francia		1			IG	100.00 %	40.26 %
Les Boutiquesde Saint Maximin	Francia	1		7		ME	42.50 %	22.57 %
Lille Eiendom AS	Noruega				1	IG	66.00 %	19.66 %
Lokketangen Torv AS	Noruega				1	IG	100.00 %	29.79 %
Markedet Drift AS	Noruega				1	IG	100.00 %	29.79 %
Masscenter Torp AB	Suecia				1	IG	100.00 %	29.79 %
Metro Drift AS	Noruega				1	IG	100.00 %	29.79 %
Metro Senter ANS	Noruega				1	IP	50.00 %	14.89 %
Mitt i City Karkstad FAB	Suecia				1	IG	100.00 %	29.79 %
Molndel Centrum Byggnads FAB	Suecia				1	IG	100.00 %	29.79 %
Mosseporten Drift AS	Noruega				1	IG	100.00 %	29.79 %
Movement Poland SA	Polonia		1			IG	100.00 %	53.10 %
Nerstranda AS	Noruega				1	IG	100.00 %	29.79 %
Nerstranda Drift AS	Noruega				1	IG	100.00 %	29.79 %
Noblespecialiste	Francia		1			IG	100.00 %	40.26 %

(*) Filiales francesas en las que la supervisión prudente individual de los ratios de gestión se aseguró en el marco de los ratios de gestión consolidados del Grupo, conforme a las disposiciones del artículo 4.1 del reglamento 2000.03 del Comité de la reglamentación bancaria y financiera.

(A) Movimientos que intervinieron en el primer semestre de 2007	(C) Movimientos que intervinieron en el primer semestre de 2007
(B) Movimientos que intervinieron en el segundo semestre de 2007	(D) Movimientos que intervinieron en el segundo semestre de 2007
1. Adquisición	9. Cambio de método- Integración global a la integración proporcional
2. Creación, requisito de quórum	10. Cambio de método- Contabilidad del capital social a la integración global
3. Cesión	11. Reconsolidación
4. Desconsolidación	12. Entidades que son objeto de una consolidación simplificada por la contabilidad del capital social a razón de su carácter poco significativo
5. Fusión entre entidades consolidadas	13. Transferencias de la actividad consecutiva a la creación de la sucursal bancaria minorista en Italia
6. Cambio de método-integración proporcional a la integración global	14. Entidades excluidas del perímetro de consolidación prudente
7. Cambio de método-Integración global de la contabilidad del capital social	15. Entidades con el método de capital social en el perímetro de consolidación prudente
8.- Cambio de método- Contabilidad del capital social a la integración global	



ESTADOS FINANCIEROS CONSOLIDADOS
Notas anexas a los Estados Financieros Consolidados

Denominación	País	(A)	(B)	(C)	(D)	Método	% de control	% de interés
Nordal ANS	Noruega				1	IP	50.00 %	14.89 %
Nordbyen								
Senterforening AS	Noruega				1	IG	69.20 %	20.61 %
Nordica holdco AB	Suecia				2	IG	56.10 %	29.79 %
Norsk Automatdrift AS	Noruega				1	IG	100.00 %	29.79 %
Norsk Kjøpesenterforvaltning AS	Noruega				1	IG	100.00 %	29.79 %
NorthMan Suède AB	Suecia				1	IG	100.00 %	29.79 %
Novak Eiendom AS	Noruega				1	IG	100.00 %	29.79 %
Okern Eiendom ANS	Noruega				1	IP	50.00 %	14.89 %
Okern Holding AS	Noruega				1	IG	100.00 %	29.79 %
Okern Sentrum Ans	Noruega				1	IP	50.00 %	14.89 %
Okern Sentrum AS	Noruega				1	IP	50.00 %	14.89 %
Okern Sentrum Drift AS	Noruega				1	IG	100.00 %	29.79 %
Os Alle 3 AS	Noruega				1	IG	100.00 %	29.79 %
Os Alle Drift AS	Noruega				1	IG	100.00 %	29.79 %
Ostfoldhallen Drift AS	Noruega				1	IG	100.00 %	29.79 %
Partille Lexby AB	Suecia				1	IG	100.00 %	29.79 %
Plisen Plaza	Republica Checa				2	IG	100.00 %	53.10 %
Progest	Francia	1				IG	100.00 %	53.10 %
Prosjektselskabet af 10.04.2001 ApS	Dinamarca				1	IG	100.00 %	29.79 %
Restorens	Francia		1			IG	100.00 %	40.36 %
Ruda Slaska Plaza SP z.o.o	Polonia					IG	100.00 %	53.10 %
Rybnik Plaza SP z.o.o	Polonia	2				IG	100.00 %	53.10 %
SA Cap Nord	Francia	1		5				
SA Cinéma de l'Esplanade	Bélgica					IG	100.00 %	53.10 %
SA Coimbra	Bélgica					IG	100.00 %	53.10 %
SA Delcis CR	Republica Checa			5				
SA Devimo Consult	Bélgica			3				
SA Finascente	Portugal		6			IG	100.00 %	53.10 %
SA Foncière de Louvain la Neuve	Bélgica					IG	100.00 %	53.10 %
SA Galiera Parque Nascente	Portugal		6			IG	100.00 %	53.10 %
SA Gondobrico	Portugal		6			IG	100.00 %	53.10 %
SA Klecar Foncier Espana	España					IG	100.00 %	44.07 %
SA Klecar Foncier Iberica	España					IG	100.00 %	44.07 %
SA Klege Portugal	Portugal				2	IP	50.00 %	26.55 %
SA Klelou Immobiliare	Portugal					IG	100.00 %	53.10 %
SA Kleminho	Portugal					IG	100.00 %	53.10 %
SA Klenor Inmobiliaria	Portugal					IG	100.00 %	53.10 %
SA Klépierre	Francia					IG	57.31 %	53.10 %
SA Klépierre Athinon AE	Grecia					IG	100.00 %	44.07 %
SA Klépierre Foncier Makedonia	Grecia					IG	100.00 %	44.07 %
SA Klépierre NEA Efkarpiá AE	Grecia					IG	100.00 %	44.07 %
SA Klépierre Peribola Patras AE	Grecia					IG	100.00 %	44.07 %
SA Klépierre Portugal SGPS	Portugal					IG	100.00 %	53.10 %
SA Klépierre Vallecás	España					IG	100.00 %	53.10 %



ESTADOS FINANCIEROS CONSOLIDADOS
Notas anexas a los Estados Financieros Consolidados

Denominación	País	(A)	(B)	(C)	(D)	Método	% de control	% de interés
SA Klépierre Vinaza	España					IG	100.00 %	53.10 %
SA Kletel Inmobiliaria	Portugal					IG	100.00 %	53.10 %
SA Place de l'accueil	Bélgica					IG	100.00 %	53.10 %
SA Poznan Plaza	Polonia					IG	100.00 %	53.10 %
SA Reze Sud	Francia	1				ME	15.00 %	7.97 %
SA Sadyba Center	Polonia					IG	100.00 %	53.10 %
Sandens Drift AS	Noruega				1	IG	100.00 %	29.79 %
SARL Belvedere Invest	Francia	1				IG	75.00 %	39.83 %
SARL Bois des Fenêtres	Francia		1			ME	20.00 %	10.62 %
SARL Csepel 2002	Hungría					IG	100.00 %	53.10 %
SARL Debrecen 2002	Hungría					IG	100.00 %	53.10 %
SARL Duna Plaza	Hungría					IG	100.00 %	53.10 %
SARL Effe Kappa	Italia			6		IG	100.00 %	53.10 %
SARL Fonwing	Francia	1				IG	90.00 %	47.79 %
SARL Galiera Commerciale Assago	Italia					IG	100.00 %	53.10 %
SARL Galiera Commerciale Cavallino	Italia					IG	100.00 %	53.10 %
SARL Galiera Commerciale Collegno	Italia					IG	100.00 %	53.10 %
SARL Galiera Commerciale Klépierre	Italia					IG	100.00 %	53.10 %
SARL Galiera Commerciale Seravalle	Italia					IG	100.00 %	53.10 %
SARL Galiera Commerciale Solbiate	Italia					IG	100.00 %	53.10 %
SARL Gyor 2002	Hungría					IG	100.00 %	53.10 %
SARL Holding Klege	Luxemburgo				2	IP	50.00 %	26.55 %
SARL Immobiliare Magnolia	Luxemburgo					IG	100.00 %	53.10 %
SARL Kanizsa 2002	Hungría					IG	100.00 %	53.10 %
SARL Kaposvar 2002	Hungría					IG	100.00 %	53.10 %
SARL Miskolc 2002	Hungría					IG	100.00 %	53.10 %
SARL Novate	Luxemburgo					IG	100.00 %	53.10 %
SARL Nyiregyhaza Plaza	Hungría					IG	100.00 %	53.10 %
SARL Proreal	Francia	1				IG	51.00 %	27.08 %
SARL Szeged Plaza	Hungría					IG	100.00 %	53.10 %
SARL Szohok Plaza	Hungría					IG	100.00 %	53.10 %
SARL Uj Alba	Hungría					IG	100.00 %	53.10 %
SARL Zalaegerszeg Plaza	Hungría					IG	100.00 %	53.10 %

(*) Filiales francesas en las que la supervisión prudente individual de los ratios de gestión se aseguró en el marco de los ratios de gestión consolidados del Grupo, conforme a las disposiciones del artículo 4.1 del reglamento 2000.03 del Comité de la reglamentación bancaria y financiera.

(A) Movimientos que intervinieron en el primer semestre de 2007	(C) Movimientos que intervinieron en el primer semestre de 2007
(B) Movimientos que intervinieron en el segundo semestre de 2007	(D) Movimientos que intervinieron en el segundo semestre de 2007
1. Adquisición	9. Cambio de método- Integración global a la integración proporcional
2. Creación, requisito de quórum	10. Cambio de método- Contabilidad del capital social a la integración global
3. Cesión	11. Reconsolidación
4. Desconsolidación	12. Entidades que son objeto de una consolidación simplificada por la contabilidad del capital social a razón de su carácter poco significativo
5. Fusión entre entidades consolidadas	13. Transferencias de la actividad consecutiva a la creación de la sucursal bancaria minorista en Italia
6. Cambio de método-integración proporcional a la integración global	14. Entidades excluidas del perímetro de consolidación prudente
7. Cambio de método-Integración global de la contabilidad del capital social	15. Entidades con el método de capital social en el perímetro de consolidación prudente
8.- Cambio de método- Contabilidad del capital social a la integración global	



ESTADOS FINANCIEROS CONSOLIDADOS
Notas anexas a los Estados Financieros Consolidados

Denominación	País	(A)	(B)	(C)	(D)	Método	% de control	% interés
SAS 5 Turin	Francia		5					
SAS CB Pierre	Francia					IG	100.00 %	53.10 %
SAS Cecobil	Francia					IP	50.00 %	26.55 %
SAS Cecoville	Francia					IG	100.00 %	53.10 %
SAS Centre Jaude Clermont	Francia					IG	100.00 %	53.10 %
SAS Espace Cordeliers	Francia		3			IG		
SAS Holding Gondomar 1	Francia					IG	100.00 %	53.10 %
SAS Holding Gondomar 2	Francia		1		5	IG		
SAS Holding Gondomar 3	Francia					IG	100.00 %	53.10 %
SAS Holding Gondomar 4	Francia		1			IG	100.00 %	53.10 %
SAS KLE 1	Francia					IG	100.00 %	53.10 %
SAS Kle Projet 1	Francia	1				IG	100.00 %	53.10 %
SAS Kle Projet 2	Francia	2				IG	100.00 %	53.10 %
SAS Klecapnor	Francia	2				IG	100.00 %	44.66 %
SAS Klecar Participations Italie	Francia					IG	83.00 %	44.07 %
SAS Klépierre Finance	Francia					IG	100.00 %	53.10 %
SAS Klépierre Participations et Financements	Francia					IG	100.00 %	53.10 %
SAS Klépierre Pologne	Polonia					IG	100.00 %	53.10 %
SAS Le Havre Capelet	Francia		5					
SAS Le Havre Tourneville	Francia		5					
SAS LP7	Francia					IG	100.00 %	53.10 %
SAS Odysseum Place de France	Francia					IP	50.00 %	26.55 %
SAS Opale	Francia		5					
SAS Poitiers Alienor	Francia			5				
SAS Soaval	Francia				6	IG	100.00 %	53.10 %
SAS Socoseine	Francia	4						
SAS Vannes Coutume	Francia		2			IG	100.00 %	53.10 %
SC Centre Bourse	Francia					IG	100.00 %	53.10 %
SC Solorec	Francia					IG	80.00 %	42.48 %
SCA Klemurs	Francia					IG	84.11 %	44.66 %
SCI Acheres 2000	Francia	1				ME	30.00 %	15.93 %
SCI Albert 31	Francia				2	IG	100.00 %	44.07 %
SCI Aulnes Développement	Francia	1				IG	50.00 %	13.28 %
SCI Bassin Nord	Francia					IP	50.00 %	26.55 %
SCI Beausevrin	Francia					IG	100.00 %	44.07 %
SCI Bègles Papin	Francia					IG	100.00 %	53.10 %
SCI Besançon Chalezeule	Francia		1			IG	100.00 %	53.10 %
SCI Champs de Mais	Francia	2				ME	40.00 %	21.24 %
SCI Champs des Haies	Francia	2			6	IG	60.00 %	31.86 %
SCI Combault	Francia					IG	100.00 %	53.10 %
SCI Des Dunes	Francia	1				IP	50.00 %	26.55 %
SCI Des Salines	Francia	1				IP	50.00 %	26.55 %
SCI Du Plateau	Francia	1				ME	30.00 %	12.74 %
SCI Edamarzy	Francia			1		IG	100.00 %	53.10 %
SCI Girardin	Francia	1				IP	33.40 %	17.74 %
SCI Haies Hautes Pommeraié	Francia	1			8	IG	53.00 %	28.14 %



ESTADOS FINANCIEROS CONSOLIDADOS

Notas anexas a los Estados Financieros Consolidados

Denominación	País	(A)	(B)	(C)	(D)	Método	% de control	% de interés
SCI Halles Plerin	Francia	1			4			
SCI Immobilière de la Pommeraie	Francia	2				IP	50.00 %	26.55 %
SCI La Française	Francia	1				IP	50.00 %	26.55 %
SCI La Plaine du Moulin à vent	Francia					IP	50.00 %	26.55 %
SCI La Rive	Francia	1				IG	47.30 %	25.12 %
SCI La Rocade	Francia	1				ME	38.00 %	20.18 %
SCI La Rocade Ouest	Francia	1				ME	36.73 %	19.50 %
SCI La roche Invest	Francia		2	8		IG	100.00 %	53.10 %
SCI LC	Francia	2				IG	60.00 %	19.12 %
SCI Le Grand Pré	Francia	1			6	IG	60.00 %	31.86 %
SCI Le Mais	Francia	2				IG	60.00 %	31.86 %
SCI l'Emperi	Francia	1				ME	15.00 %	7.97 %
SCI Les Bas Champs	Francia	1				IP	50.00 %	26.55 %
SCI Les Boutiques d'Osny	Francia	1				IG	67.00 %	20.32 %
SCI Les Roseaux	Francia	2	5					
SCI Maximeuble	Francia	1				IG	100.00 %	53.10 %
SCI Osny Invest	Francia	1				IG	57.12 %	30.33 %
SCI Plateau de Plerin	Francia	1			4			
SCI Plateau des Haies	Francia	1				IG	90.00 %	47.79 %
SCI Pommeraie Parc	Francia	2			6	IG	60.00 %	31.86 %
SCI Rebecca	Francia	1				IG	70.00 %	37.17 %
SCI Saint Maximin Construction	Francia	1			6	IG	55.00 %	29.27 %
SCI Sandri-Rome	Francia	1				ME	15.00%	7.97 %
SCI Secovalde	Francia					IG	55.00 %	29.27 %
SCI Sogegamar	Francia	1				ME	33.12 %	17.59 %
SCS Begles Arcins	Francia					IP	50.00 %	26.55 %
SCS Klecar Europe Sud	Francia					IG	83.00 %	44.07 %
SCS Ségécé	Francia					IG	100.00 %	53.10 %
Ségécé Ceska Republika (ex SRO DMC Central Europe)	República Checa					IG	100.00 %	53.10 %
Ségécé Espana (ex SL Centros Shopping Gestion)	España					IG	100.00 %	53.10 %
Ségécé Hellas Réal Estate Management	Grecia					IG	100.00 %	53.10 %
Ségécé India Private Limited	India					IG	100.00 %	53.10 %
Ségécé Italia (ex SARL P S G)	Italia					IG	100.00 %	53.10 %

(*) Filiales francesas en las que la supervisión prudente individual de los ratios de gestión se aseguró en el marco de los ratios de gestión consolidados del Grupo, conforme a las disposiciones del artículo 4.1 del reglamento 2000.03 del Comité de la reglamentación bancaria y financiera.

(A) Movimientos que intervinieron en el primer semestre de 2007	(C) Movimientos que intervinieron en el primer semestre de 2007
(B) Movimientos que intervinieron en el segundo semestre de 2007	(D) Movimientos que intervinieron en el segundo semestre de 2007
1. Adquisición	9. Cambio de método- Integración global a la integración proporcional
2. Creación, requisito de quórum	10. Cambio de método- Contabilidad del capital social a la integración global
3. Cesión	11. Reconsolidación
4. Desconsolidación	12. Entidades que son objeto de una consolidación simplificada por la contabilidad del capital social a razón de su carácter poco significativo
5. Fusión entre entidades consolidadas	13. Transferencias de la actividad consecutiva a la creación de la sucursal bancaria minorista en Italia
6. Cambio de método-integración proporcional a la integración global	14. Entidades excluidas del perímetro de consolidación prudente
7. Cambio de método-Integración global de la contabilidad del capital social	15. Entidades con el método de capital social en el perímetro de consolidación prudente
8.- Cambio de método- Contabilidad del capital social a la integración global	



ESTADOS FINANCIEROS CONSOLIDADOS
Notas anexas a los Estados Financieros Consolidados

Denominación	País	(A)	(B)	(C)	(D)	Método	% de control	% interés
Ségécé Magyarország	Hungría					IG	100.00 %	53.10 %
Ségécé Polska	Polonia					IG	100.00 %	53.10 %
Ségécé Portugal (ex SA Sogecaec)	Portugal					IG	100.00 %	53.10 %
Senterdrift Asane Senter AS	Noruega				1	IP	49.90 %	14.87 %
Sjosiden AS	Noruega				1	IG	100.00 %	29.79 %
Sjosiden Drift AS	Noruega				1	IG	100.00 %	29.79 %
Skarer Stormaked AS	Noruega				1	IG	100.00 %	29.79 %
SNC Angoumars	Francia					IG	100.00 %	53.10 %
SNC Foncière Saint Germain	Francia					IG	100.00 %	53.10 %
SNC Galae	Francia					IG	100.00 %	53.10 %
SNC General Leclerc 11-11bis Levallois	Francia					IG	100.00 %	53.10 %
SNC Gier Services Entreprises-GSE	Francia	2	5					
SNC Jardins des Princess	Francia					IG	100.00 %	53.10 %
SNC KC 1 à 12	Francia					IG	100.00 %	44.07 %
SNC KC20	Francia					IG	100.00 %	44.07 %
SNC Kleber la Perouse	Francia					IG	100.00 %	53.10 %
SNC Klecar France	Francia					IG	83.00 %	44.07 %
SNC Klegestion	Francia			5				
SNC Klépierre Conseil	Francia					IG	100.00 %	53.10 %
SNC Kletransactions	Francia					IG	100.00 %	53.10 %
SNC La Barjac Victor	Francia					IG	100.00 %	53.10 %
SNC La Havre Lafayette	Francia					IP	50.00 %	26.55 %
SNC La Havre Vauban	Francia					IP	50.00 %	26.55 %
SNC Parc de Coquelles	Francia	1				IP	50.00 %	26.55 %
SNC Pasteur	Francia					IG	100.00 %	53.10 %
SNC Ségécé Loisirs Transsactions	Francia			5				
SNC Soccendre	Francia					IG	100.00 %	53.10 %
SNC Société des Centres d'Oc et d'Oil-SCOO	Francia					IG	79.94 %	42.45 %
SNC Sodevac	Francia					IG	100.00 %	53.10 %
SNC Sodirev	Francia		1			IG	100.00 %	40.26 %
Société des Centres Toulousains	Francia		1			IG	100.00 %	64.45 %
Sosnowiec Plaza z.o.o	Polonia	2				IG	100.00 %	53.10 %
SSI Amanda Senterdrift AS	Noruega				1	IG	100.00 %	29.79 %
SSI Gulskogen Senterdrift AS	Noruega				1	IG	100.00 %	29.79 %
SSI Lillestrom Senterdrift AS	Noruega				1	IG	100.00 %	29.79 %
SSI Lillestrom Torv AS	Noruega				1	IG	100.00 %	29.79 %
SST Stavanger Drift AS	Noruega				1	IG	100.00 %	29.79 %
Stavanger Storsenter AS	Noruega				1	IG	100.00 %	29.79 %
Steen & Strøm ASA	Noruega				2	IG	100.00 %	29.79 %
c y Strøm CenterDrift A/S	Dinamarca				1	IG	100.00 %	29.79 %
Steen & Strøm Centerudvikling V A/S	Dinamarca				1	IG	100.00 %	29.79 %
Steen & Strøm Centerudvikling V A/S	Dinamarca				1	IG	100.00 %	29.79 %



ESTADOS FINANCIEROS CONSOLIDADOS
Notas anexas a los Estados Financieros Consolidados

Denominación	País	(A)	(B)	(C)	(D)	Método	% de control	% de interés
Steen & Strøm CenterUdviking VI A/S	Dinamarca				1	IG	100.00 %	29.79 %
Steen & Strøm CenterUdviking VII A/S	Dinamarca				1	IG	100.00 %	29.79 %
Steen & Strøm Danemark A/S	Dinamarca				1	IG	100.00 %	29.79 %
Steen & Strøm Drammen AS	Noruega				1	IG	100.00 %	29.79 %
Steen & Strøm Drift AS	Noruega				1	IG	100.00 %	29.79 %
Steen & Strøm Eiendomsforvaltning AS	Noruega				1	IG	100.00 %	29.79 %
Steen & Strøm Holding AB	Suecia				1	IG	100.00 %	29.79 %
Steen & Strøm Holding AS	Dinamarca				1	IG	100.00 %	29.79 %
Steen & Strøm Invest AS	Noruega				1	IG	100.00 %	29.79 %
Steen & Strøm Narvik AS	Noruega				1	IG	100.00 %	29.79 %
Steen & Strøm Norge AS	Noruega				1	IG	100.00 %	29.79 %
Steen & Strøm Norge Største Senterkjede AS	Noruega				1	IG	100.00 %	29.79 %
Steen & Strøm Senterservice AS	Noruega				1	IG	100.00 %	29.79 %
Steen & Strøm Suède AB	Suecia				1	IG	100.00 %	29.79 %
Storm Holding Norway AS	Noruega				2	IG	100.00 %	29.79 %
Stovner Senter AS	Noruega				1	IG	100.00 %	29.79 %
Stovner Senter Holding AS	Noruega				1	IG	100.00 %	29.79 %
Stovner Senterdrift AS	Noruega				1	IG	100.00 %	29.79 %
Svenor AS	Noruega				1	IG	100.00 %	29.79 %
Tillertorget Drift AS	Noruega				1	IG	100.00 %	29.79 %
Torvbyen Drift AS	Noruega				1	IG	38.00 %	11.32 %
Torvbyen Senter AS	Noruega				1	IG	100.00 %	29.79 %
Torvbyen Utvikling AS	Noruega				1	IG	100.00 %	29.79 %
Torvhjornet Lillestrom ANS	Noruega				1	IG	100.00 %	29.79 %
Vastra Torp Mark AB	Suecia				1	IG	100.00 %	29.79 %
Vintebro Senter DA	Noruega				1	IG	100.00 %	29.79 %
Vintebro Eiendomsdrift AS	Noruega				1	IG	100.00 %	29.79 %

(*) Filiales francesas en las que la supervisión prudente individual de los ratios de gestión se aseguró en el marco de los ratios de gestión consolidados del Grupo, conforme a las disposiciones del artículo 4.1 del reglamento 2000.03 del Comité de la reglamentación bancaria y financiera.

(A) Movimientos que intervinieron en el primer semestre de 2007	(C) Movimientos que intervinieron en el primer semestre de 2007
(B) Movimientos que intervinieron en el segundo semestre de 2007	(D) Movimientos que intervinieron en el segundo semestre de 2007
1. Adquisición	9. Cambio de método- Integración global a la integración proporcional
2. Creación, requisito de quórum	10. Cambio de método- Contabilidad del capital social a la integración global
3. Cesión	11. Reconsolidación
4. Desconsolidación	12. Entidades que son objeto de una consolidación simplificada por la contabilidad del capital social a razón de su carácter poco significativo
5. Fusión entre entidades consolidadas	13. Transferencias de la actividad consecutiva a la creación de la sucursal bancaria minorista en Italia
6. Cambio de método-integración proporcional a la integración global	14. Entidades excluidas del perímetro de consolidación prudente
7. Cambio de método-Integración global de la contabilidad del capital social	15. Entidades con el método de capital social en el perímetro de consolidación prudente
8.- Cambio de método- Contabilidad del capital social a la integración global	



8.c REAGRUPACIÓN DE LAS COMPAÑÍAS

REAGRUPACIÓN DE COMPAÑÍAS REALIZADAS EN EL 2008

Compañía adquirida	Sucursal	País	Porcentaje adquirido	En millones de euros			Cifras clave del balance en la fecha de adquisición	
				Precio de adquisición	Diferencias de adquisición	Impacto a la tesorería	Activo	Pasivo
SREI Equipment Finance Limited	IRS	India	50%	136	69	(113)	Préstamos a los clientes.....483	Deudas con los establecimientos de crédito...423
Banco BGN	IRS	Brasil	100%	318	240	(75)	Préstamos a los clientes....617	Deudas representadas por un título...85
Groupe Oteen & Strom	Otras actividades	Noruega, Suecia y Dinamarca	56.1%	628	-	(578)	Bienes de inversión...2 849	Deudas en los establecimientos de crédito....1478
Actividades <servicios financieros preferenciales> del Bank of America	CIB	Estados Unidos	100%	455	176	480	Instrumentos financieros en valor de mercado, por resultado...28 973	Instrumentos financieros en valor de mercado por resultado 12 537
							Préstamos a la clientela...6 005	Deudas con los establecimientos de crédito...2 551
								Depósitos de los clientes ..19 142

(1) En contra valor al euro en la fecha de clausura

(2) Datos provisionales a valor de mercado o su equivalente

SREI Equipment Finance Private Limited

En abril 2008, BNP Paribas Lease Group, filial de BNP Paribas, adquirió 50% de las acciones de la sociedad India SREI Equipment Finance Limited, especializada en el financiamiento de equipos de infraestructura.

SREI Equipment Finance Private Limited se consolidó en integración proporcional al segundo semestre de 2008. Su contribución al resultado neto de BNP Paribas no fue significativa en el año 2008.

Banco BGN

En octubre 2008, BNP Paribas SA adquirió la totalidad de las acciones de la sociedad Banco BGN, uno de los líderes de crédito de la realización consignada en Brasil, a través una red de cientos de agencias que completaron un mil millones de corresponsales bancarios en el conjunto de los países, que disponía de una cartera de 600 mil clientes.

El Banco BGN se consolidó a partir de su fecha de adquisición. Su contribución al resultado neto del grupo BNP Paribas no fue significativa en el año 2008.

Grupo Steen & Strøm

En octubre de 2008, Klépierre, filial de BNP Paribas, adquirió 56.1% de las acciones del grupo Steen & Strøm, primer centro integrado de los centros comerciales en Escandinavia. El grupo Steen & Strøm se constituyó de 120 sociedades, 77 de ellas eran noruegas, 27 suecas y 16 danesas.

El grupo Steen & Strøm se consolidó a partir de su fecha de adquisición (111 entidades integradas globalmente y 9 proporcionalmente). La diferencia de la primera consolidación afectó integralmente los bienes inmuebles. La contribución del grupo Steen & Strøm en el resultado neto del grupo BNP Paribas no fue significativo en el año 2008.

Actividades de corretaje del Bank of America

En septiembre de 2008, BNP Paribas S.A. adquirió las actividades de corretaje de acciones de <servicios financieros preferenciales> de Bank of America, que aportó una gran gama de servicios a los fondos de inversión libre (hedge funds): financiamiento asegurado, liquidación, entrega y conservación de títulos, préstamos de títulos, presentación a los inversionistas, soluciones de informáticas a la medida.



Estas actividades se registraron esencialmente en las dos filiales BNP Paribas Prime Brokerage Inc y BNP Paribas Prime Brokerage Internacional Ltd, que se consolidaron a partir de su fecha de adquisición. Su contribución al resultado neto del grupo BNP Paribas no fue significativa en el año 2008.

REAGRUPAMIENTO DE EMPRESAS REALIZADO EN 2007

(1) En contra valor al euro al 13 de diciembre de 2007

(2) Datos provisionales a valor de mercado o su equivalente

Compañía adquirida	Sucursal	País	Porcentaje adquirido	En millones de euros			Cifras clave de	
				Precio de adquisición	Diferencia de adquisición	Impacto a la tesorería	Activo	Pasivo
Banque du Sahara LSC	IRS	Libia	19%	146	96	(146)	Préstamos a los clientes y a los establecimientos de crédito, y préstamos y depósitos en el Banco Central.....3 255 ⁽³⁾	Depósitos de los clientes...2 525 ⁽³⁾
BNP Paribas Personal Finance AED (ex Jet Finance Internacional)	IRS	Bulgaria	100%	172	172	(172)	Préstamos a los clientes.....73	Préstamos Obligatorios 79
Banque Privée Anjou	AMS y BDDF	Francia	100%	183	68	(78)	Préstamos a los establecimientos de crédito...124	Deudas con los establecimientos de crédito....38
							Préstamos a los clientes....273	Depósitos de los clientes 277
RBS Internacional Securities Services Limited	AMS	Reino Unido	100%	174	124	(174)	Préstamos a los establecimientos de crédito...2 580	Depósitos de los clientes 2 811
Exelbank	AMS	España	100%	65	39	(65)	Préstamos a los establecimientos de crédito...413	Depósitos de los clientes 391

(3) Datos históricos

Banque du Sahara LSC

En septiembre de 2007, BNP Paribas adquirió el 19% del capital del Banque du Sahara, banco universal que empleó a 1500 asalariados y tiene en Libia una parte del mercado del 17% de préstamos y del 22% de depósitos. El Banque du Sahara se consolidó en el cuarto trimestre de 2007. Su contribución al resultado neto de BNP Paribas no fue significativa en el año 2007.

El Fondo de Desarrollo Económico y Social, principal accionista, transfirió el control operacional del Banque du Sahara, LSC a BNP Paribas a partir de la adquisición del 19%. El convenio de accionistas ligado al Fondo de Desarrollo Económico y Social y BNP Paribas, permite para efectos del Grupo, nombrar a la mayoría de los miembros del Consejo de Administración, y le asegura también el control de la Dirección General del Banco. Por otra parte, BNP Paribas dispone de una opción de poder ejercerse dentro de tres a cinco años en el 32% del capital del banco, que le proporcionará entonces una mayoría del 51% del capital.

El grupo BNP Paribas consolidó al Banque du Sahara LSC por el método del capital social en 2007 y por integración global a partir de enero de 2008.

BNP Paribas Personal Finance AED (ex JetFinance Internacional)

En noviembre de 2007, Cetelem SA adquirió la totalidad de las acciones de la sociedad BNP Paribas Personal Finance AED, líder de crédito en la consumación en Bulgaria a través de una red de 3600 puntos de venta que disponían una cartera de 500 000 clientes.

BNP Paribas Personal Finance AED se consolidó por el grupo BNP Paribas por el método del capital social en 2007 y por integración global a partir del 1ero de enero de 2008.

Banque Privée Anjou

En mayo de 2007, BNP Paribas S.A. adquirió el total de las acciones de la sociedad Dexia Banque Privée France, llamada Banque Privée Anjou, que maneja más de 2,2 miles de millones de euros de activos por cuenta de particulares y asociaciones principalmente no lucrativas.

Banque Privée Anjou se consolida a partir de su fecha de adquisición. Su contribución al resultado neto del grupo BNP Paribas no fue significativa en el año 2007.

Banque Privée Anjou procedió a la transmisión universal de su patrimonio a BNP Paribas S.A. el 28 de diciembre de 2007 y, en consecuencia, desapareció como filial del perímetro de consolidación del grupo BNP Paribas en la misma fecha.

RBS International Securities Services Limited

En junio de 2007, BNP Paribas adquirió el total de las acciones de la sociedad RBS International Securities Services Limited. Esta sociedad ofrece servicios de conservación global de títulos, administración de fondos y de banca depositaria a los gestores de fondos y de fortunas privadas en los mercados "offshore" de Jersey, Guernesey y de la Isla de Man. Ésta maneja más de 44 mil millones de euros de activos en conservación y 9 mil millones de euros de activos bajo administración.

RBS International Security Service se consolidó durante el segundo semestre de 2007. Su contribución al resultado neto de BNP Paribas no fue significativa en el año 2007.

Exelbank

En junio de 2007, BNP Paribas Securities Services, filial de BNP Paribas, adquirió el total de las acciones de Excelbank, sociedad que se dedica a operaciones de pagos y entregas y a la conservación de títulos, a la función depositaria así como a servicios de subcontratación de operaciones de banca privada en España.

Exelbank se consolidó durante el segundo semestre 2007. Su contribución al resultado neto de BNP Paribas no fue significativa en el año 2007.

Exelbank se fusionó con la sucursal de España de BNP Paribas Securities Services en octubre de 2007 retroactivamente a su fecha de adquisición para luego disolverse.

8.d REMUNERACIONES Y VENTAJAS SOCIALES QUE BENEFICIAN A LOS MANDATARIOS SOCIALES

Política de remuneración y de atribución de ventajas sociales a los mandatarios sociales

Remuneración de los mandatarios sociales¹

La remuneración de los mandatarios sociales se determina según las modalidades propuestas por el Comité de remuneraciones y adoptadas por el Consejo de administración.

La remuneración comprende una parte fija y una parte variable cuyos niveles se definen tomando en cuenta referencias de mercado establecidas en base a encuestas de remuneración de los dirigentes de bancos europeos, llevadas a cabo por gabinetes especializados.

La parte variable se determina a partir de un bono de base establecido en proporción del salario fijo. Ésta evoluciona en función de criterios relativos al resultado del Grupo y a la realización de objetivos personales.

Los criterios vinculados al resultado del grupo atañen al 70 % del bono de base y permiten calcular la parte correspondiente de la remuneración variable de forma proporcional a la evolución de indicadores cifrados.

■ Presidente y Director General

- Evolución del beneficio neto por acción (35 % del bono de base).
- Realización del presupuesto de resultado bruto de operaciones del Grupo (35 % del bono de base).

■ Directores Generales delegados

- Evolución del beneficio neto por acción (17,5 % del bono de base).
- Realización del presupuesto de resultado bruto de operaciones del Grupo (17,5 % del bono de base).
- Evolución del resultado neto antes de impuestos de las actividades bajo responsabilidad (17,5 % del bono de base).
- Realización de presupuestos del resultado bruto de operaciones de actividades bajo responsabilidad (17,5 % del bono de base).

Los criterios personales conciernen el resultado de gestión evaluado por el Consejo de administración considerando las capacidades de anticipación, de decisión y de animación puestas en marcha al servicio de la estrategia del Grupo y de preparación de su porvenir. Estos criterios se definen de forma explícita y atañen sobre 30% del bono de base.

¹ Código de gobierno de empresa AFEP-MEDEF (punto 20-2).



La parte variable de la remuneración de los mandatarios sociales está limitada a un monto definido proporcionalmente al salario fijo.

Desde el ejercicio 2005 la remuneración se entrega en su totalidad durante el próximo ejercicio.

El Presidente del Consejo de administración, el Director General y los Directores Generales delegados no perciben ninguna remuneración por parte de otras sociedades del Grupo aparte de BNP Paribas S.A.

Ventajas posteriores al empleo

Indemnización por partida¹

Los mandatarios sociales no benefician de ninguna compensación contractual por el cese de su mandato.

Indemnización de fin de trabajo

El Señor Michel Pébereau no beneficia de ninguna indemnización de fin de carrera. El Señor Baudouin Prot, Director General y los Señores Georges Chodron de Courcel y Jean-Laurent Bonnafé, Directores Generales delegados benefician en concepto de su contrato laboral de las disposiciones aplicables a los colaboradores de BNP Paribas en forma de indemnización de fin de trabajo². Este régimen prevé, según la situación contractual inicial de los beneficiarios y del número de años presentes en el Grupo, el pago, durante la jubilación del Grupo, de una indemnización que puede ir, según sea el caso, hasta 11,66 mensualidades, limitadas a 14 112 euros, del sueldo de base.

Regímenes de jubilación³

- Los regímenes de jubilación con prestaciones definidas, de los cuales beneficiaban los ejecutivos superiores del Grupo procedentes de la BNP, de Paribas y de la Compagnie Bancaire han sido todos transformados en regímenes de tipo aditivo. Los montos atribuidos a los beneficiarios fueron fijados durante el cierre de su régimen anterior.
- Una regla análoga fue aplicada a los Señores Michel Pébereau, Baudouin Prot, Georges Chodron de Courcel, hoy respectivamente Presidente del Consejo de administración, Director General y Director General delegado. Los Señores Michel Pébereau, Baudouin Prot, Georges Chodron de Courcel dependen, por lo tanto, de un régimen colectivo y condicional de jubilación suplementaria conforme a las disposiciones de los artículos L. 137.11 et R. 137.16 del Código de seguridad social. En el marco de este régimen, las pensiones serían calculadas, en reserva de su presencia en el Grupo al momento de su jubilación, sobre la base de las remuneraciones fijas y variables percibidas en 1999 y 2000, sin posible adquisición ulterior de derechos.
- Los montos de jubilación, incluyendo las pensiones atribuidas por el régimen general de la Seguridad Social y los regímenes complementarios de la ARRCO y AGIRC, así como, llegado el caso, los complementos bancarios resultantes del acuerdo profesional entrado en vigor el 1 de enero de 1994 y las pensiones adquiridas con la colaboración de la empresa junto a regímenes

¹ Código de gobierno de empresa AFEP-MEDEF (punto 20-2-4).

² Contrato laboral del Señor Baudouin Prot, Véase el Informe del Presidente sobre el gobierno de empreS.A.

³ Código de gobierno de empresa AFEP-MEDEF (punto 20-2-5).



suplementarios de capitalización representarían un máximo de 50 % de las remuneraciones así determinadas.

- Estos montos serían revalorizados a partir del 1 de enero de 2002 hasta la fecha de liquidación efectiva de las pensiones, sobre la base de la tasa promedio anual de evolución de pensiones abonadas por la Seguridad Social, ARRCO y AGIRC. El aumento de derechos potenciales, correspondientes al año 2008, estará limitado a los efectos de esta revalorización. En el momento de la liquidación, las pensiones aditivas serán iguales al diferencial constatado entre esos montos revalorizados y las prestaciones de jubilación abonadas por el régimen general y los regímenes complementarios o suplementarios ya citados. Estas pensiones aditivas, ya definitivamente calculadas, estarán indexadas a la tasa de crecimiento del valor de servicio del punto AGIRC.
- Estas garantías han sido objeto de provisiones respectivamente por BNP y Paribas. Éstas han sido ajustadas durante el cierre de los regímenes de jubilación anteriores aquí mencionados y las garantías han sido transferidas a una compañía de seguros externa al Grupo.
- El Presidente del Consejo de administración, el Director General y los Directores Generales delegados benefician del dispositivo de jubilación con cotizaciones definidas (art. 83) establecido en beneficio de todos los colaboradores de BNP Paribas S.A.

Régimen de previsión

- El Presidente del Consejo de administración, el Director General y los Directores Generales delegados benefician de dispositivos de previsión flexible ofrecidos a los empleados y mandatarios sociales de BNP Paribas S.A. en materia de seguro de fallecimiento e invalidez.
- Estos benefician además del dispositivo de la Garantía Vida Profesional y Accidentes (seguro de fallecimiento e invalidez) en vigor en beneficio del conjunto de trabajadores de BNP Paribas S.A. así como del dispositivo complementario creado en beneficio de los miembros del Comité Ejecutivo del Grupo, ofreciendo un capital complementario de 1,08 millones de euros en caso de fallecimiento o de discapacidad permanente total relacionada con la actividad profesional.
- Además de los dispositivos mencionados, en caso de fallecimiento antes de los 60 años de los Señores Baudouin Prot y Georges Chodron de Courcel, sus derechohabientes percibirán una indemnización de seguro. La prima correspondiente a este seguro es tomada a cargo por la empresa y llevada según las disposiciones relativas al régimen social de contribuciones patronales al financiamiento de la previsión complementaria.

Monto de las remuneraciones debidas en concepto de 2008 por una parte, y pagadas en 2008 por otra parte.

Los Señores Michel Pébereau, Baudouin Prot y Chodron de Courcel han decidido renunciar a toda remuneración variable en concepto de 2008. El Consejo de administración aprobó estas decisiones. Los montos no abonados, determinados a título indicativo según los principios de la política de remuneración de los mandatarios sociales ya mencionados se elevan a 471 843 euros para el Señor Michel Pébereau, 1 255 104 euros para el Señor Baudouin Prot y 908 390 euros para el Señor Georges Chodron de Courcel. Estos montos han sido determinados aplicando, concertadamente y por convención, proporcionalmente a la remuneración variable vinculada con los criterios personales, la tasa de evolución que resulta, para cada mandatario social, de la fórmula utilizada para calcular la parte de remuneración variable vinculada a los criterios cifrados.

La remuneración variable debida en concepto del ejercicio 2008 al Señor Jean-Laurent Bonnafé fue determinada según los principios de la política de remuneración aplicable a los miembros del Comité Ejecutivo para el periodo que va del 1^{er} de enero de 2008 al 31 de agosto de 2008 durante el cual el Señor Jean-Laurent Bonnafé fue responsable del polo Banca de Detalle en Francia y de BNL banca commerciale en Italia. El Señor Jean-Laurent Bonnafé renunció a toda remuneración variable a título del periodo que va del 1^{er} de septiembre de 2008, fecha de su nombramiento como Director General delegado, al 31 de diciembre de 2008. El monto no abonado para este periodo y determinado, a título indicativo, según el mismo método utilizado con los Señores Michel Pébureau, Baudouin Prot y Georges Chodron de Courcel, se eleva a 223 933 euros.

El Consejo de administración tomó nota de los montos que le fueron presentados por el Comité de remuneraciones. Subrayó que las partes de remuneración variable vinculada a los criterios personales definidas como ya mencionado, no pueden ser consideradas como el reflejo del fallo positivo del Consejo sobre los resultados gerenciales de los mandatarios sociales en el contexto de crisis que ha caracterizado en año 2008.



ESTADOS FINANCIEROS CONSOLIDADOS
Notas anexas a los Estados Financieros Consolidados

La tabla más abajo presenta la remuneración bruta debida en concepto del ejercicio 2008 así como las remuneraciones en especie y las dietas de asistencia de 2008.

Remuneración debida en concepto de 2008	Remuneraciones		Dietas de asistencia ³	Remuneración en especie ⁴	TOTAL Remuneraciones ⁵
	Fija ¹	Variable ²			
En euros					
Michel PEREBEAU Presidente del Consejo de administración					
2008	700 000	-	29 728	1 671	731 399
(recuerdo 2007)	(700 000)	(875 000)	(29 728)	(2 490)	(1 607 218)
Baudouin PROT Director General					
2008	945 833	-	118 907	5 064	1 069 804
(recuerdo 2007)	(900 000)	(2 272 608)	(142 278)	(5 362)	(3 320 248)
Georges CHODRON de COURCEL Director General delegado					
2008	595 833	-	117 628	4 370	717 831
(recuerdo 2007)	(545 833)	(1 772 120)	(147 977)	(4 271)	(2 470 201)
Jean-Laurent BONNAFÉ Director General delegado (del 1 ^{er} de septiembre al 31 de diciembre de 2008)					
2008	166 667	-	18 958	1 445	187 070
(recuerdo 2007)	-	-	-	-	-
Jean CLAMON Director General delegado (del 1 ^{er} de enero al 31 de agosto de 2008)					
2008	306 667	-	32 461	3 135	342 263
(recuerdo 2007)	(460 000)	(702 255)	(139 690)	(4 703)	(1 306 648)
Remuneración total debida a los mandatarios sociales en concepto de 2008					3 048 367
(en 2007)					(8 704 315)

1 Salarios efectivamente pagados en 2008.

2 Estos montos corresponden a la remuneración variable debida en concepto de 2007 y de 2008. Llegado el caso, se abonan el año siguiente.

3 El Presidente del Consejo de administración y el Director General no perciben dietas de asistencia en concepto de los mandatos que ejercen en las empresas del Grupo, excepto para su mandato de Administrador de BNP Paribas S.A. y, para el Director General, de los mandatos de administrador de la empresa Erbé y de BNL.

Las dietas de asistencia percibidas por el Director General en concepto de sus dos mandatos se deducen en general de la remuneración variable pagada.

El Señor Georges Chodron de Courcel percibe dietas de asistencia en concepto de sus mandatos de administrador de BNP Paribas Suisse, de BNL y de la empresa Erbé.

Las dietas de asistencia percibidas por el Señor Georges Chodron de Courcel en concepto de sus mandatos se deducen en general de la remuneración variable pagada.

El Señor Jean Clamon percibió dietas de asistencia en concepto de sus mandatos de administrador de Cetelem, Paribas International y BNL.

El Señor Jean-Laurent BONNAFÉ percibe dietas de asistencia en concepto de sus mandatos de administrador de BNL. Por razones prácticas, el principio de deducción de las dietas de asistencia percibidas en concepto de los mandatos ejercidos en las empresas del Grupo de la remuneración variable pagada solo se aplicará a partir del 1^{er} de enero de 2009.

4 El Presidente del Consejo de administración, el Director General y los Directores Generales delegados disponen de un coche de servicio y de un celular.



ESTADOS FINANCIEROS CONSOLIDADOS
Notas anexas a los Estados Financieros Consolidados

Las tablas más abajo presentan la remuneración bruta debida en concepto de 2008 así como las remuneraciones en especie y las dietas de asistencia del mismo ejercicio. La remuneración variable pagada en 2008 corresponde al ejercicio 2007.

Remuneración pagada en 2008	Remuneraciones			Dietas de asistencia ³	Remune ración en especie ⁴	TOTAL Remuneraci ones ⁵
En euros	Fija ¹	Variable ²	Diferida			
Michel PEREBEAU Presidente del Consejo de administración						
2008	700 000	875 000	109 200	29 728	1 671	1 715 599
(recuerdo 2007)	(700 000)	(1051 070)	(247 940)	(29 728)	(2 490)	(2 031 228)
Baudouin PROT Director General						
2008	945 833	(2 158 918)	159 200	118 907	5 064	3 387 922
(recuerdo 2007)	(900 000)	(2 233 999)	(277 830)	(143 418)	(5 362)	(3 560 609)
Georges CHODRON de COURCEL Director General delegado						
2008	595 833	1 623 002	124 000	117 628	4 370	2 464 833
(recuerdo 2007)	(545 833)	(1 518 045)	(249 030)	(147 117)	(4 271)	(2 467 296)
Jean-Laurent BONNAFE Director General delegado (del 1 ^{er} de septiembre al 31 de diciembre de 2008)						
2008	166 667	-	-	18 958	1 445	187 070
(recuerdo 2007)	-	-	-	-	-	-
Jean CLAMON Director General delegado (del 1 ^{er} de enero al 31 de agosto de 2008)						
2008	306 667	529 862	44 800	32 461	3 135	916 925
(recuerdo 2007)	(460 000)	(704 122)	(89 030)	(172 393)	(4 703)	(1 430 248)
Remuneración total debida a los mandatarios sociales en concepto de 2008						8 672 349
(en 2007)						(9 489 381)

1 Estos montos corresponden a la transferencia de la última fracción de la remuneración variable diferida en especie en concepto de 2004.

2 La remuneración variable del Señor Baudouin Prot en concepto de 2007 y pagada en 2008 fue deducida de un importe de 113 690 euros correspondiente a la recogida de dietas de asistencia percibidas en 2007.

3 La remuneración variable del Señor Georges Chodron de Courcel en concepto de 2007 y pagada en 2008 fue deducida de un importe de 149 117 euros correspondiente a la recogida de dietas de asistencia percibidas en 2007.

4 La remuneración variable del Señor Jean Clamon en concepto de 2007 y pagada en 2008 fue deducida de un importe de 172 393 euros correspondiente a la recogida de dietas de asistencia percibidas en 2007.

5 En 2008, la tasa promedio de cargos y contribuciones sociales sobre estas remuneraciones es de 39,4 % (31,6 % en 2007).



BENEFICIOS SOCIALES A FAVOR DE LOS MANDATARIOS SOCIALES

Beneficios sociales a favor de los mandatarios sociales	2008	2007
Beneficios posteriores al empleo		
Indemnización de fin de trabajo		
<i>Valor actualizado de los compromisos (sin los cargos sociales)</i>	470 347 €	524 901 €
Régimen colectivo y condicional de jubilación adicional de prestaciones definidas		
<i>Valor actualizado total al término de los compromisos</i>	28,6 M€	30,5 M€
Régimen de jubilación de cotizaciones definidas		
<i>Cotizaciones pagadas por la empresa durante el año</i>	1 464 €	1 416 €
Previsión		
Previsión flexible		
<i>Primas pagadas por la empresa durante el año</i>	10 662 €	10 312 €
Seguro Vida Profesional Accidentes		
<i>Primas pagadas por la empresa durante el año</i>	9 376 €	9365 €
Previsión Complementaria		
<i>Primas pagadas por la empresa durante el año</i>	209 761 €	229 924 €

Planes de opciones de suscripción de acciones

Política de atribución¹

En el marco de las autorizaciones dadas por la Asamblea General, BNP Paribas pone en marcha un Plan Global de Participación en Acciones, combinando atribuciones de opciones de suscripciones de acciones y atribuciones de acciones gratuitas. La política de atribución de opciones y acciones gratuitas al conjunto de los beneficiarios se describe en la nota anexa 7 relativa a las remuneraciones y ventajas consentidas al personal (pago a base de acciones). Las disposiciones de este plan, relativas a las atribuciones de opciones, aprobadas por el Consejo de administración, se aplican a los mandatarios sociales.

Los mandatarios sociales no reciben acciones gratuitas.

Las opciones de suscripción concedidas por el Consejo de administración a los mandatarios sociales, según una periodicidad en principio anual, no se combinan a ninguna exoneración.

Las opciones que se atribuyen a los mandatarios sociales constituyen un factor de movilización a largo plazo conforme al interés de los accionarios. Las cantidades de opciones que les sean atribuidas estarán determinadas por el Consejo de administración en consideración de las prácticas de mercado tal como

¹ Código del gobierno de empresa AFEP-MEDEF (20-2).



resulten de estudios comparativos externos realizados por gabinetes especializados sobre los dispositivos de participación en beneficios a largo plazo y las retribuciones globales de los dirigentes de bancos europeos comparables.

Los mandatarios sociales no pueden recurrir a operaciones de cobertura de su riesgo.

Las condiciones de ejercicio de una parte (30 %) de las opciones atribuidas en 2008 dependen, más allá de un número mínimo de opciones no sujetas a esta condición, del resultado relativo del título en relación al índice Euro Stoxx Bank. El resultado relativo se mide al final del segundo, tercero y cuarto año del periodo de indisponibilidad. Según la diferencia de resultado constatado en cada fecha de medida, un precio de ejercicio superior, según sea el caso de 5 %, 10 % o 20 %, puede ser aplicado a la fracción correspondiente de las opciones atribuidas, o el ejercicio de esta fracción puede ser caduco.

El Consejo de administración expresó su intención, durante una sesión posterior a la publicación de las recomendaciones de la AFEP y del MEDEF del 6 de octubre de 2008, de aplicar el conjunto de las recomendaciones relativas a las atribuciones de opciones durante el próximo plan que podría eventualmente decidir aplicar y, en lo que respecta, someter el total de las opciones atribuidas a los mandatarios sociales a condiciones de resultados.



OPCIONES CONCEDIDAS Y LEVANTADAS EN 2008

Opciones de suscripción de acciones concedidas a los mandatarios sociales y opciones levantadas por estos últimos	Número de opciones	Precio (en euros)	Fecha de atribución	Fecha de vencimiento del plan	Valorización de la atribución individual		Atribución individual en porcentaje del número de acciones que componen el capital
					en euros ¹	en porcentaje de la carga contable ²	
OPCIONES CONCEDIDAS EN 2008							
Michel PEBEREAU	50 000	66,10	18/04/2008	15/04/2016	836 450	0,745 %	0,005 %
Baudouin PROT	170 000	66,10	18/04/2008	15/04/2016	2 843 930	2,534 %	0,019 %
Georges CHODEON de COURCEL	100 000	66,10	18/04/2008	15/04/2016	1 672 900	1,491 %	0,011 %
Jean CLAMON	60 000	66,10	18/04/2008	15/04/2016	1 003 740	0,894 %	0,007 %
Total					6 357 020	5,664 %	0,042 %
OPCIONES LEVANTADAS EN 2008							
Michel PEBEREAU	61 072	36,95	13/05/1998	13/05/2008			
Baudouin PROT	30 626	36,95	13/05/1998	13/05/2008			
Georges CHODEON de COURCEL	4 000	36,78	21/03/2003	20/03/2013			
OPCIONES CONCEDIDAS EN 2007							
Michel PEBEREAU	50 000	82,70	06/03/2007	06/03/2015	703 450	0,600 %	0,005 %
Baudouin PROT	170 000	82,70	06/03/2007	06/03/2015	2 403 420	2,100%	0,018 %
Georges CHODEON de COURCEL	90 000	82,70	06/03/2007	06/03/2015	1 266 210	1,100 %	0,010 %
Jean CLAMON	65 000	82,70	06/03/2007	06/03/2015	914 485	0,800 %	0,007 %
Total					5 287 565	4,600 %	0,040 %
OPCIONES LEVANTADAS EN 2007							
Michel PEBEREAU	60 000	36,95	13/05/1998	13/05/2008			
Baudouin PROT	40 000	36,95	13/05/1998	13/05/2008			
Baudouin PROT	36 000	18,29	22/05/1997	22/05/2007			
Baudouin PROT	14 438	18,29	22/05/1997	22/05/2007			
Georges CHODEON de COURCEL	56 000	36,78	21/03/2003	20/03/2013			
Georges CHODEON de COURCEL	8 069	36,62	21/03/2003	20/03/2013			
Georges CHODEON de COURCEL	8 069	36,62	21/03/2003	20/03/2013			
Jean CLAMON	1 266	48,57	15/05/2001	14/05/2011			
Jean CLAMON	15 000	48,57	15/05/2001	14/05/2011			

1 Las opciones concedidas en 2008 y no sometidas a condición de resultado, han sido evaluadas para la contabilidad a 17,32 € (14,57 € en 2007). Las opciones concedidas en 2008 sometidas a condición de resultado, han sido evaluadas para la contabilidad a 15,35 € (12,90 € en 2007).

2 En porcentaje de la carga contable del Plan Global de Participación en Acciones, asociando opciones de suscripciones de acciones y acciones gratuitas.

ESTADOS FINANCIEROS CONSOLIDADOS
Notas anexas a los Estados Financieros Consolidados

Tabla de síntesis de las remuneraciones y de las opciones concedidas a cada dirigente mandatario social.

	2008	2007
Michel PBEREAU Presidente del Consejo de Administración		
Remuneraciones debidas en concepto del ejercicio	731 399	1 607 218
Valorización de las opciones concedidas durante el ejercicio	836 450	703 450
TOTAL	1 567 849	2 310 668
Baudouin PROT Director General		
Remuneraciones debidas en concepto del ejercicio	1 069 804	3 320 248
Valorización de las opciones concedidas durante el ejercicio	2 843 930	2 403 420
TOTAL	3 913 734	5 723 668
Jean-Laurent BONNAFE Director General delegado (del 1 ^{er} de septiembre al 31 de diciembre de 2008)		
Remuneraciones debidas en concepto del ejercicio	187 070	-
Valorización de las opciones concedidas durante el ejercicio	N/A	-
TOTAL	187 070	N/A
Georges CHODRON de COURCEL Director General delegado		
Remuneraciones debidas en concepto del ejercicio	717 831	2 470 201
Valorización de las opciones concedidas durante el ejercicio	1 672 900	1 266 210
TOTAL	2 390 731	3 736 411
Jean CLAMON Director General delegado (del 1 ^{er} de enero al 31 de agosto de 2008)		
Remuneraciones debidas en concepto del ejercicio	342 263	1 306 648
Valorización de las opciones concedidas durante el ejercicio	1 003 740	914 485
TOTAL	1 346 003	2 221 133

Esta tabla presenta el número de opciones en vida fin 2008, detenido por los mandatarios sociales.

Empresa emisora del plan	BNP	BNP	BNP Paribas	BNP Paribas	BNP Paribas	BNP Paribas	BNP Paribas
Fecha de emisión del plan	22/12/1999	15/05/2001	21/03/2003	25/03/2005	05/04/2006	08/03/2007	18/04/2008
Michel PBEREAU	221 917	221 948	226 959	100 880	100 000	50 000	50 000
Baudouin PROT	131 133	141 240	196 697	151 319	180 000	170 000	170 000
Georges CHODRON de COURCEL	-	-	4 559	60 529	90 000	90 000	100 000
Jean-Laurent BONNAFE	-	-	-	90 000	50 000	60 000	60 000
Número de opciones en vida fin 2008 por plan	353 050	363 188	428 215	353 081	420 000	370 000	380 000



Posesión de acciones y conservación de acciones resultantes de levantamientos de opciones

A partir del 1º de enero de 2008, los Señores Michel Pébereau, Baudouin Prot y Georges Chodron de Courcel deben poseer durante sus funciones una cantidad mínima de acciones determinada sobre la base del curso de apertura de la acción y de su salario fijo al 2 de enero de 2007. El número de acciones en posesión debe corresponder a 7 años de salario fijo para Michel Pébereau (58 700 acciones) y Baudouin Prot (80 000 acciones). La puesta en conformidad de esta obligación deberá ser realizada a más tardar el 13 de febrero de 2010.

El Consejo ha fijado para el Señor Jean-Laurent Bonnafé una obligación de posesión de 30 000 acciones, idéntica a la cual está obligado el Señor Georges Chodron de Courcel, también Director General delegado. La puesta en conformidad de esta obligación deberá ser realizada por el señor Jean-Laurent Bonnafé a más tardar el 1º de septiembre de 2013, es decir cinco años después de su nominación en calidad de mandatario social.

El Presidente del Consejo de administración, el Director General y los Directores Generales delegados están también obligados a conservar hasta el cese de sus funciones una cantidad de acciones resultantes de los levantamientos de opciones. Esta obligación de conservación está fijada a 50% de la plusvalía neta de adquisición realizada sobre las opciones atribuidas a partir del 1º de enero de 2007 para los Señores Michel Pébereau, Baudouin Prot y Georges Chodron de Courcel y a partir del 1º de septiembre de 2008 para el Señor Jean-Laurent Bonnafé. Esta será considerada como completada en cuanto el umbral definido en título de la disposición relativa a la posesión de acciones sea a su vez alcanzado por medio de acciones resultantes del levantamiento de opciones atribuidas a partir de las dos fechas mencionadas.

Remuneración y ventajas sociales que benefician a los administradores asalariados electos

El conjunto de remuneraciones abonadas en 2008 a los administradores asalariados electos por el personal suma en prorrata de su presencia 98 864 euros (81 045 euros en 2007), excluyendo las fichas dietas de asistencia vinculadas a su mandato. Las fichas dietas abonadas en 2008 a los administradores asalariados electos por el personal suman en total 68 275 euros (69 103 euros en 2007). Estas se abonaron directamente a sus organizaciones sindicales.

Los administradores asalariados electos por el personal benefician de dispositivos ofrecidos a todos los colaboradores de BNP Paribas, S.A. en materia de seguros – fallecimiento e invalidez y de la Garantía Vida Profesional y Accidentes. El monto total de las primas abonadas por BNP Paribas a dichos regímenes en 2008 a cuenta de dichos administradores asalariados electos fue de 1 041 euros (1 026 euros en 2007).

Los administradores asalariados electos benefician del dispositivo de jubilación en cotizaciones definidas (art. 83) establecido en beneficio de todos los colaboradores de BNP Paribas, S.A. El monto total de las cotizaciones abonadas por BNP Paribas a este régimen en 2008 a cuenta de dichos mandatarios sociales fue de 660 euros (649 euros en 2007). Asimismo benefician de los complementos bancarios que resulten del acuerdo profesional que entro en vigor el 1º de enero de 1994.

Prestamos, adelantos y garantías concedidas a los mandatarios sociales

Al 31 de diciembre de 2008, el monto de los préstamos en curso concedidos directamente o indirectamente a los mandatarios sociales se eleva a 7 337 398 euros (6 340 882 euros al 31 de diciembre 2007).

8.e RELACIONES INTERCOMPAÑÍAS

Las otras partes vinculadas al grupo BNP Paribas son las sociedades consolidadas, incluyendo las sociedades puestas en equivalencia, así como las entidades que aseguran la gestión de ventajas posteriores al empleo beneficiando al personal (a la excepción de los regímenes de multi-empleadores e intersectoriales).

Las transacciones operadas entre BNP Paribas y las partes que están vinculadas se realizan a las condiciones de mercado que prevalecen en el momento de la realización de dichas transacciones.

Relaciones entre las sociedades consolidadas del Grupo

La lista de sociedades consolidadas del grupo BNP Paribas se presenta en la nota 8.b "Perímetro de consolidación". Las transacciones realizadas y los montos pendientes en fin de periodo entre las sociedades del Grupo consolidadas por integración global siendo totalmente eliminados en consolidación solo se retoma en las siguientes tablas los datos relativos a dichas operaciones recíprocas siempre y cuando éstas conciernen a las sociedades sobre las cuales el Grupo ejerce un control conjunto (consolidación por integración proporcional) por la parte no eliminada en consolidación, y aquellas sobre las cuales el Grupo ejerce una influencia notable, puestas en equivalencia.

IMPORTES DE LAS OPERACIONES EFECTUADAS CON LAS PARTES VINCULADAS

En millones de euros	31 de diciembre de 2008		31 de diciembre de 2007	
	Empresas consolidadas por integración proporcional	Empresas consolidadas por puesta en equivalencia	Empresas consolidadas por integración proporcional	Empresas consolidadas por puesta en equivalencia
ACTIVO				
Préstamos, anticipos y títulos				
Cuentas ordinarias	49	13	12	-
Préstamos	9 509	1 440	7 132	1 268
Títulos	127	-	-	-
Operaciones de alquiler-financiamiento	-	29	-	-
Activos diversos	9	17	8	13
TOTAL	9 694	1 499	7 206	1 281
PASIVO				
Ingresos				
Cuentas ordinarias	21	216	44	412
Otros préstamos	55	326	12	217
Deudas representadas por un título	36	29	8	293
Pasivos diversos	5	39	30	77
TOTAL	117	610	94	999
COMPROMISOS DE FINANCIAMIENTO Y DE GARANTÍA				
Compromisos de financiamiento dados	126	-	84	3
Compromisos de garantía dados	2	-	12	1
TOTAL	128	-	96	4

Además, en el marco de su actividad de banco de financiamiento y de inversión, el Grupo realiza también con sus partes vinculadas operaciones de negocio en las condiciones de mercado sobre instrumentos financieros derivados (crédito recíproco, opciones, contratos de futuros...) y sobre instrumentos financieros emitidos por ellas (acciones, obligaciones...)

ELEMENTOS DE RESULTADO RELATIVOS A LAS OPERACIONES REALIZADAS CON LAS PARTES VINCULADAS

En millones de euros	Ejercicio 2008		Ejercicio 2007	
	Empresas consolidadas por integración proporcional	Empresas consolidadas por puesta en equivalencia	Empresas consolidadas por integración proporcional	Empresas consolidadas por puesta en equivalencia
Intereses y ingresos asimilados	413	95	236	40
<i>Intereses y gastos asimilados</i>	<i>(9)</i>	<i>(11)</i>	<i>(2)</i>	<i>(24)</i>
Comisiones (ingresos)	18	74	22	21
<i>Comisiones (gastos)</i>	<i>(66)</i>	<i>(18)</i>	<i>(6)</i>	<i>(53)</i>
Prestaciones de servicios realizadas	6	48	2	117
<i>Prestaciones de servicios recibidas</i>	<i>-</i>	<i>(32)</i>	<i>-</i>	<i>(308)</i>
Alquileres percibidos	1	1	2	-
TOTAL	363	(131)	254	(207)

Entidades que aseguran la gestión de las ventajas posteriores al empleo concedidas al personal

Las principales ventajas posteriores al empleo están constituidas por las indemnizaciones de fin de trabajo y los planes de retiro suplementarios por prestaciones definidas o a cotizaciones definidas.

En Francia, ciertas de estas ventajas resultan de prestaciones históricamente provistas por la Caja de retiro BNP, la Caja de retiro Paribas y la Caja de previsión BNP.

El total de las obligaciones de estas tres instituciones ha sido o bien transferido a una compañía de seguros externa al Grupo, o bien retomado directamente por BNP Paribas S.A. Siendo obsoletas, la Caja de retiro BNP y la Caja de previsión BNP fueron disueltas respectivamente durante el 1^{er} semestre 2007 y el 2^{do} semestre 2008.

En el extranjero, la gestión de los planes de ventajas posteriores al empleo es realizada esencialmente por organismos de gestión o compañías de seguros independientes y puntualmente por sociedades del Grupo, en particular BNP Paribas Asset Management, BNP Paribas Assurance, Bank of the West et First Hawaiian Bank. En Suiza, una fundación dedicada maneja los planes de retiro que benefician al personal de BNP Paribas Suisse.

Al 31 de diciembre de 2008, el valor de los activos de los planes gestionados por sociedades del Grupo representan 827 millones de euros (991 millones de euros al 31 de diciembre de 2007). El monto de las prestaciones percibidas (principalmente de los gastos de gestión y de conservación de activos) por sociedades del grupo a título del ejercicio 2008 representa seiscientos noventa y seis mil euros (1,1 millones de euros a título del ejercicio 2007).

8.f VENTILACIÓN DEL BALANCE POR VENCIMIENTO

La siguiente tabla presenta el saldo del balance de activos y pasivos financieros por fecha de vencimiento contractual. El vencimiento de los activos financieros evaluados en valor de mercado por resultado y de pasivos financieros en valor de mercado por resultado con incidencia del monedero de transacción está considerado como no determinado en la medida de que estos instrumentos financieros están destinados a ser cedidos o reembolsados antes de la fecha de su madurez contractual. Los activos financieros de

ESTADOS FINANCIEROS CONSOLIDADOS
Notas anexas a los Estados Financieros Consolidados

ingreso variable disponibles a la venta, los instrumentos de derivados de cobertura, las diferencias de reevaluación de monederos cubiertos en tasa y las deudas subordinadas perpetúas también están considerados con vencimiento no determinado. Las provisiones técnicas de sociedades de seguros, esencialmente consideradas como depósitos a la vista, no están retomadas en esta tabla.

En millones de euros 31 de diciembre de 2008	No determi- nado	Al día y a la vista	De un día (exclu- ido) a 1 mes	De 1 a 3 meses	De 3 me- ses a 1 año	De 1 a 5 años	Más de 5 años	TOTAL
Cajas, Bancos centrales y CCP		39 219						39 219
Activos financieros en valor de mercado por resultado	1 192 271							1 192 271
Instrumentos financieros derivados de cobertura	4 555							4 555
Activos financieros disponibles a la venta	16 714		3 033	6 935	18 233	22 280	63 530	130 725
Préstamos y créditos sobre establecimientos de crédito	40	22 455	12 314	15 010	5 554	6 500	7 280	69 153
Préstamos y créditos sobre la clientela		41 844	41 834	40 495	58 571	128 952	182 705	494 401
Diferencia de reevaluación de las carteras cubiertas en tasa	2 541							2 541
Activos financieros detenidos hasta el vencimiento			5	322	21	3 239	10 489	14 076
ACTIVOS FINANCIEROS POR VENCIMIENTO	1 216 121	03 5181	57 186	62 762	82 379	160 971	264 004	1 946 941
Bancos centrales y CCP		1 047						1 047
Pasivos financieros en valor de mercado por resultado	1 000 809		567	1 528	7 693	28 562	15 643	1 054 802
Instrumentos financieros derivados de cobertura	6 172							6 172
Deudas hacia los establecimientos de crédito		19 365	78 749	33 945	25 076	15 376	13 676	186 187
Deudas hacia la clientela		233 319	107 234	39 856	15 604	9 856	8 086	413 955
Deudas representadas por un título			44 984	47 558	23 201	30 628	11 137	157 508
Deudas subordinadas	1 096		2	542	410	3 749	12 524	18 323
Diferencia de reevaluación de las carteras cubiertas en tasa	282							282
PASIVOS FINANCIEROS POR VENCIMIENTO	1 008 359	253 731	231 536	123 429	71 984	88 171	61 066	1 838 276



ESTADOS FINANCIEROS CONSOLIDADOS
Notas anexas a los Estados Financieros Consolidados

En millones de euros 31 de diciembre de 2007	No determi nado	Al día y a la vista	De un día (excluid o) a 1 mes	De 1 a 3 meses	De 3 meses a 1 año	De 1 a 5 años	Más de 5 años	TOTAL
Cajas, Bancos centrales y CCP		18 542						18 542
Activos financieros en valor de mercado por resultado	931 706							931 706
Instrumentos financieros derivados de cobertura	2 154							2 154
Activos financieros disponibles a la venta	21 869		2 971	5 034	9 611	21 558	51 551	112 594
Préstamos y créditos sobre establecimientos de crédito		20 636	16 222	16 222	5 323	8 871	7 408	71 116
Préstamos y créditos sobre la clientela		36 679	44 959	32 278	57 154	144 893	129 140	445 103
Diferencia de reevaluación de las carteras cubiertas en tasa	(264)							(264)
Activos financieros detenidos hasta el vencimiento			4	513	513	1 450	12 216	14 808
ACTIVOS FINANCIEROS POR VENCIMIENTO	955 465	75 857	64 156	50 481	72 713	176 772	200 315	1 595 759
Bancos centrales y CCP		1 724						1 724
Pasivos financieros en valor de mercado por resultado	722 099		1 704	2 718	17 399	32 295	19 910	796 125
Instrumentos financieros derivados de cobertura	1 261							1 261
Deudas hacia los establecimientos de crédito		23 210	75 262	36 816	11 706	14 249	8 939	170 182
Deudas hacia la clientela		199 009	96 352	36 984	9 858	2 484	2 017	346 704
Deudas representadas por un título			37 632	39 169	27 606	23 442	13 207	141 056
Deudas subordinadas	1 226		15	534	862	3 416	12 588	18 641
Diferencia de reevaluación de las carteras cubiertas en tasa	20							20
PASIVOS FINANCIEROS POR VENCIMIENTO	724 606	223 943	210 965	116 221	67 431	75 886	56 661	1 475 713

8.g VALOR DE MERCADO DE LOS INSTRUMENTOS FINANCIEROS CONTABILIZADOS AL COSTO AMORTIZADO

Los elementos de información mencionados en esta nota deben ser utilizados e interpretados con la más alta precaución por las siguientes razones:

- estos valores de mercado representan una estimación del valor instantáneo de los instrumentos concernidos al 31 de diciembre 2008. Éstos fluctúan de un día a otro en razón de las variaciones de varios parámetros, entre los cuales las tasas de interés y la calidad de los créditos de las contrapartes. En particular, éstos pueden ser significativamente diferentes de los montos efectivamente recibidos o pagados al vencimiento de los instrumentos. En la mayoría de los casos, este valor de mercado reevaluado no está destinado a ser inmediatamente realizado, y no podría serlo en la práctica. Éste no representa el valor efectivo de los instrumentos en una perspectiva de continuidad de actividad de BNP Paribas;

- la mayoría de estos valores de mercado instantáneos no son pertinentes, y no son tomados en cuenta, para las necesidades de gestión de las actividades de banca comercial que utilizan los instrumentos financieros correspondientes;

- la reevaluación de los instrumentos financieros contabilizados al costo histórico supone seguido utilizar modelos de valorización, convenciones e hipótesis que pueden variar de una institución a otra. En



consecuencia, la comparación de valores de mercado presentados, por los instrumentos financieros contabilizados al costo histórico, por diferentes instituciones financieras no es necesariamente pertinente;

■ finalmente, los valores de mercado retomados aquí no contienen los valores de mercado de los instrumentos no financieros tales como las inmovilizaciones y los sobre valores, así como también los demás activos incorporeales tales como el valor añadido a los monederos de depósito a la vista o a la clientela en relación con el Grupo en sus diferentes actividades. Estos valores de mercado no pueden ser considerados como el valor de contribución de los instrumentos concernidos al valor del grupo BNP Paribas.

En millones de euros, al	31 de diciembre de 2008		31 de diciembre de 2007	
	Valor al balance ¹	Valor de mercado estimado	Valor al balance ¹	Valor de mercado estimado
ACTIVOS FINANCIEROS				
Préstamos y créditos sobre los establecimientos de crédito	69 153	68 944	71 116	70 846
Préstamos y créditos sobre la clientela	494 401	484 798	445 103	441 939
Activos financieros detenidos hasta el término	14 076	15 017	14 808	15 083
PASIVOS FINANCIEROS				
Deudas hacia los establecimientos de crédito	186 187	185 481	170 182	169 919
Deudas hacia la clientela	413 955	414 111	346 704	346 645
Deudas representadas por un título	157 508	156 871	141 056	140 495
Deudas subordinadas	18 323	15 874	15 874	18 100

¹ El valor del balance no incluye la reevaluación de las carteras de instrumentos financieros sometidos a una relación de cobertura de valor, inscrita al 31 de diciembre de 2008 en la partida "Diferencia de reevaluación de las carteras cubiertas en tasa" al activo por 2 541 millones de euros y al pasivos por 282 millones de euros (respectivamente 264 millones de euros y 20 millones de euros al 31 de diciembre de 2007).

El valor de mercado de un instrumento financiero es el monto por el cual un activo podría ser intercambiado, o un pasivo liquidado, entre partes bien informadas, consintientes, y actuando en condiciones de competencia normales.

Las técnicas de valorización aceptadas y las hipótesis aceptadas aseguran una medida homogénea del valor de mercado de los instrumentos financieros activos y pasivos dentro del grupo BNP Paribas: cuando los precios en curso de un mercado activo están disponibles, estos son aceptados para la determinación del valor de mercado. En su defecto, el valor de mercado se determina con la ayuda de técnicas de valorización, tales como la actualización de flujos futuros estimados para los préstamos, las deudas y los activos financieros en posesión hasta el vencimiento, o tales como modelos de valorización específicos para los demás instrumentos financieros, tal como se encuentran descritos en la nota 1 relativa a los principios contables aplicados por el Grupo. El valor de mercado aceptado para los préstamos, las deudas y los activos en posesión hasta el vencimiento cuya madurez inicial es inferior a un año (incluyendo exigibles a la vista), o cuyas condiciones se refieren a una tasa variable, así como a la mayoría de los productos de ahorro reglamentado, es el valor contabilizado.

La evolución de las condiciones del mercado durante el ejercicio 2008 condujeron a observar una ampliación de los márgenes sobre las actividades de banca de financiamiento y de inversión que van de alrededor de 80 puntos de base, para los clientes situados en las tres primeras notas de la escala de notación interna de la banca, hasta alrededor de 1 500 puntos de base para aquellos situados en la

última nota (respectivamente 10 puntos de base y 200 puntos de base en el 2007). Se tuvieron en cuenta las evoluciones observadas en el valor de mercado estimado dado a los activos financieros. Simétricamente las deudas representadas por un título que tiene un vencimiento residual superior a un año y las deudas subordinadas, han sido objeto de una evaluación considerando la ampliación de la sobretasa de la banca del orden de 50 puntos de base para las primeras, coherente con la evolución de aquel tomado en cuenta en la evaluación de la deuda en valor de mercado por resultado, y de 230 puntos de base para los segundos (respectivamente 10 puntos de base y 60 puntos de base en el ejercicio 2007).

8.h PASIVO EVENTUAL: PROCEDIMIENTOS JUDICIALES Y DE ARBITRAJE

Varias bancas argelinas e internacionales, de las cuales BNP Paribas El Djazair, filial de BNP Paribas S.A. han sido objeto de acciones judiciales por errores de tratamiento administrativo de expedientes de comercio internacional que no han acarreado ningún perjuicio para la administración argelina.

Acusada en 7 asuntos por infracción a la reglamentación de cambios frente a las jurisdicciones argelinas, BNP Paribas El Djazair fue condenada en primera instancia a un total de multas de 200 millones de euros, para enseguida obtener frente al tribunal de apelación tres liberaciones de las cuales una sobre la multa más significativa de 150 millones de euros, mientras que las dos otras decisiones de apelación confirmaron a altura de 50 millones de euros las condenas de primera instancia. El conjunto de estas condenas han sido objeto de recurso en casación, suspensivo dentro del derecho argelino.

BNP Paribas El Djazair va a seguir defendiéndose vigorosamente frente a las jurisdicciones argelinas para hacer ver su buena fe frente a la administración que no ha sido perjudicada.

En diciembre de 2006, una denuncia de tipo “class action” fue levantada a nombre de ocho ciudadanos iraquíes frente a un tribunal federal en Nueva York, contra Australian Wheat Board (“AWB”), un exportador de trigo australiano, Commodity Specialists Company, un operador de trigo de Minneapolis y BNP Paribas. Los denunciantes pretendían representar a los ciudadanos que residen en las tres regiones del norte de Irak y entendían reclamar el cobro de los montos que el gobierno de Irak hubiese obtenido de los exportadores de bienes humanitarios en el marco del programa de las Naciones Unidas “Petróleo a cambio de comida”. El 10 de octubre de 2007, BNP Paribas registró una petición contestando la calidad de los demandantes a mantenerse dentro de la justicia. En su juicio fechado el 30 de septiembre de 2008, el tribunal atribuyó el derecho a la petición de BNP Paribas y rechazó la denuncia integralmente. El 22 de octubre de 2008, los demandantes interpusieron su apelación. La apelación se encuentra actualmente ante el Segundo Circuito de la Corte de apelación federal. La apelación no indica el monto del perjuicio alegado y deja su determinación al fondo.

8.i HONORARIOS DE LOS AUDITORES DE CUENTAS

En millar de euros	Deloitte				PricewaterhouseCoopers				Mazars				TOTAL			
	Importe		%		Importe		%		Importe		%		Importe (K€)		%	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Auditoria																
Auditoria de las cuentas, certificación, estudio de las cuentas individuales y consolidadas de lo cual:																
Emisor	3 610	4 059	33 %	38 %	5 395	4 243	35 %	38 %	1 125	1 174	13 %	16 %	10 130	9 476	29 %	33 %
Filiales consolidadas	6 033	5 828	55 %	53 %	7 939	5 176	51 %	46 %	7 102	6 064	82 %	82 %	21 074	17 068	60 %	58 %
Otras diligencias y prestaciones directamente vinculadas con la misión del auditor de cuentas de lo cual:																
Emisor	55	115	1 %	1 %	990	200	6 %	2 %	75	-	1 %	-	1120	315	3 %	1 %
Filiales consolidadas	1 112	505	10 %	5 %	1 088	1011	7 %	9 %	284	51	3 %	1 %	2484	1567	7 %	5 %
Total auditoria	10 810	10 507	99 %	97 %	15 412	10 630	99 %	95 %	8 586	7 289	99 %	99 %	34 808	28 426	99 %	97 %
Otras prestaciones realizadas por las redes a las filiales consolidadas por integración global y proporcional																
Jurídicas, fiscal, social	-	-	-	-	32	-	-	-	25	-	-	-	57	-	-	-
Otras	104	309	1 %	3 %	132	515	1 %	5 %	53	46	1 %	1 %	289	870	1 %	3 %
Total otras prestaciones	104	309	1 %	3 %	164	515	1 %	5 %	78	46	1 %	1 %	346	870	1 %	3 %
TOTAL HONORARIOS	10 914	10 816	100 %	100 %	15 576	11 145	100 %	100 %	8 664	7 335	100 %	100 %	35 154	29 296	100 %	100 %

El monto total de los honorarios de auditoría pagados a los Auditores de cuentas que no pertenecen a la red de uno de los que certifican las cuentas consolidadas e individuales de BNP Paribas S.A. citados en la tabla más arriba, es de 1 274 millares de euros en concepto del ejercicio 2008, contra 1 498 millares de euros en 2007. Eso incluye 315 millares de euros pagados en concepto de los consejos y prestaciones de servicios incluidos en las diligencias vinculadas con la misión de control legal de las cuentas (contra 645 millares de euros en 2007).

4.6 Reporte de los Auditores de cuentas sobre las cuentas consolidadas

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

A los Accionistas
BNP Paribas
16, boulevard des Italiens
75009 Paris



Señoras, Señores,

Ejecutando la misión que nos fue confiada por su Asamblea General, les presentamos nuestro reporte relativo al ejercicio terminado el 31 de diciembre de 2008 sobre:

- el control de cuentas consolidadas de BNP Paribas, tal como están adjuntadas al presente reporte,
- la justificación de nuestras apreciaciones,
- la verificación específica prevista por la ley.

Las cuentas consolidadas han sido determinadas por su Consejo de administración. Nos toca, en base a nuestra auditoría, expresar una opinión acerca de estas cuentas.

I – Opinión sobre las cuentas consolidadas

Hemos efectuado nuestra auditoria según las normas de ejercicio profesional aplicables en Francia; dichas normas requieren la puesta en marcha de diligencias que permitan obtener la seguridad razonable de que las cuentas consolidadas no contienen anomalías significativas. Una auditoria consiste en verificar, por sondeos o por medio de otros métodos de selección, los elementos que justifican los montos e informaciones que figuran en las cuentas consolidadas. Asimismo consiste en apreciar los principios contables seguidos, las estimaciones significativas aceptadas y la presentación del conjunto de cuentas. Estimamos que los elementos que hemos colectado son suficientes y apropiados para fundar nuestra opinión.

Certificamos que las cuentas consolidadas del ejercicio son, según el referencial IFRS tal como fue adoptado en la Unión europea, regulares y sinceras y dan una imagen fiel del patrimonio, de la situación financiera, así como del resultado del conjunto constituido por las personas y entidades contenidas en la consolidación.

Sin poner en juicio la opinión aquí mencionada, llamamos su atención sobre la nota 1 “resumen de principios de contabilidad” y la nota 5.a del anexo, que exponen el cambio de método de contabilidad en aplicación de la enmienda de IAS 39 del 15 de octubre de 2008 que autoriza la reclasificación de ciertos activos financieros.

II – Justificación de las apreciaciones

Estimaciones contables

La crisis financiera y económica, que se ha traducido principalmente por la alza excepcional de la volatilidad, la fuerte contracción de la liquidez en ciertos mercados, así como en una dificultad para apreciar las perspectivas económicas y financieras, tiene múltiples impactos en los establecimientos de crédito, principalmente en sus actividades, sus resultados, sus riesgos y su financiamiento, tal como se expuso en las notas 4.b y 4.j del anexo. Esta situación crea condiciones específicas este año para la preparación de cuentas, particularmente en relación a las estimaciones contables. Es en este contexto que, en aplicación de las disposiciones del artículo L.823-9 del Código de comercio relativas a la justificación de nuestras apreciaciones, llevamos a su conocimiento los siguientes elementos:

Provisión de los riesgos de crédito y de contraparte

Su sociedad contabiliza las depreciaciones para cubrir los riesgos de crédito y de contraparte inherentes a sus actividades (notas 1, 4.a, 4.d, 4.j, 5.c, 5.d, 5.e del anexo). Hemos examinado el dispositivo de



control relativo al seguimiento de riesgos de crédito y de contraparte, a las metodologías de depreciación y a la cobertura de pérdidas de valor por depreciaciones individuales y de cartera.

Valorización de los instrumentos financieros

Su sociedad utiliza modelos internos y metodologías para la valorización de los instrumentos financieros que no son tratados en mercados activos, así como para la constitución de ciertas provisiones y la apreciación de la pertinencia de la calificación en operaciones de cobertura. Hemos examinado el dispositivo de control relativo a la determinación del carácter inactivo de un mercado, la verificación de modelos y la determinación de parámetros utilizados.

Depreciaciones relativas a los activos disponibles a la venta

Su sociedad contabiliza depreciaciones en los activos disponibles a la venta cuando existe una indicación objetiva de baja prolongada o significativa del valor de dichos activos (notas 1.c.5, 2.d, 2.f y 5.c del anexo). Hemos examinado el dispositivo de control relativo a la identificación de índices de pérdida de valor, la valorización de las líneas más significativas, así como las estimaciones que han conducido, llegado el caso, a la cobertura de las pérdidas de valor por depreciaciones.

Pruebas de depreciación de los intervalos de adquisición

Su sociedad ha procedido a pruebas de depreciación de valor de los intervalos de adquisición que no han conducido a la constatación de depreciaciones (notas 1.b.4 et 5.l del anexo). Hemos examinado las modalidades de puesta en obra de dichas pruebas así como las principales hipótesis y parámetros utilizados.

Impuestos diferidos activo

Su sociedad ha contabilizado impuestos diferidos activo principalmente a título de déficit fiscales reportables (notas 1.k, 2.g et 5.h del anexo). Hemos examinado las principales estimaciones e hipótesis que han conducido al reconocimiento de dichos impuestos diferidos.

Provisión de compromisos sociales

Su sociedad constituye provisiones para cubrir los compromisos sociales (notas 1.j et 7.b del anexo). Hemos examinado la metodología de evaluación de dichos compromisos así como las principales hipótesis y parámetros utilizados.

Las apreciaciones así llevadas se inscriben en el marco de nuestra conducta de auditoría de cuentas consolidadas tomadas en su conjunto y que han contribuido a la formación de nuestra opinión expresada en la primera parte de este reporte.

III – Verificación específica

Hemos también procedido a la verificación específica prevista por la ley de las informaciones dadas en el reporte sobre la gestión del grupo. No tenemos observaciones por formular acerca de su sinceridad y su concordancia con las cuentas consolidadas.

Hecho en Neuilly-sur-Seine y Courbevoie, el 11 de marzo de 2009

Los Auditores de cuentas



ESTADOS FINANCIEROS CONSOLIDADOS
Notas anexas a los Estados Financieros Consolidados

Deloitte & Associés
Pascal Colin

PricewaterhouseCoopers Audit
Etienne Boris

Mazars
Hervé Hélias

